JUGEMENS DES SAVANS

SUR LES

PRINCIPAUX OUVRAGES DES AUTEURS,

PAR ADRIEN BAILLET;

Revûs, corrigez, & augmentez par Mr. DE LA MONNOYE.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée 1. de l'ANTI-BAILLET de MENAGE, avec des OBSERVATIONS de Mr. DE LA MONNOYE; 2. des REFLEXIONS sur les Jugemens des Savans; 3. des REFLEXIONS sur la Vie de Descartes par Baillet; 4. des Jugemens des Savans sur les MAITRES D'ELOQUENCE par Mr. GIBERT Professeur de Rhetorique.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. XXV.

Digitized by Google

VA1 1507444

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

On n'en vient guere à une nouvelle Edition d'un Ouvrage un peu considerable, sans l'accompagner de quelque amélioration, qui la distingue & qui la mette au-dessus de la précedente. C'est ce que l'on trouvera dans celle-ci, soit à l'égard de l'ordre, soit à l'égard des Additions.

Par exemple, dans l'Edition de *Paris*, les Notes de Mr. DE LA MONNOYE sur le I. Tome se trouvent à la fin de ce Volume, au lieu que, dans celle-ci, on les a placées sous les pages aux endroits où elles correspondent, ce qui est infiniment plus commode pour les Lecteurs. On y a mis aussi dans leur rang les Corrections & Additions qui étoient à la fin de chaque Tome.

Ce n'est pas tout; on y a ajouté deux Volumes entiers, qui sont le VII. & le VIII., dont le premier contient 1. L'ANTI-BAILLET, qui étoit devenu fort rare, avec des Observations de Mr. *de la Monnoye*, qui n'avoient jamais été imprimées; 2. les *Reflexions sur les Jugemens des Savans*, qui étoient encore plus rares, & qui avoient été imprimées en cachete à *Paris* en 1691, quoi qu'on eût mis sur le Titre, *à la Haye chez Arnoult Leers*; 3. les *Reflexions sur la Vie de Descartes*, publiées la même année à *Paris*, avec la même suposition à l'égard du Lieu & du nom du Libraire.

On ne connoit pas trop bien l'Auteur de ces deux Pièces, quoique le P. *le Long*, dans sa *Bibliotheque des Historiens*, attribue la derniere à Mr. l'Abbé *Gallois*. Mr. *Bayle* dit * „qu'il est aisé de con- „ noître qu'elles viennent des Jesuïtes, fâchez au dernier point con- „ tre Mr. *Baillet*, de ce qu'il a témoigné quelque partialité pour „ le Port Royal & qu'il a parlé peu obligeamment de quelques- „ uns de leurs Auteurs. On le tourne, *ajoute-t-il*, cruellement „ en ridicule sur sa *Vie de Descartes*. L'autre Ecrit contre lui „ n'est ni si vif, ni si agréablement tourné ". Mr. *Marchand* met dans sa Note que ces deux Ecrits sont en effet des Jesuïtes, qu'ils ont été imprimez à *Rouën*, & qu'on les attribue communément au P. *Michel Le Tellier*, Confesseur de *Louïs* XIV. Cependant il y en a d'autres qui prétendent que c'étoit un Jesuïte, mort fort

* Voy. Let. CXI. pag. 423.

fort jeune à *la Flèche*, qui avoit beaucoup d'esprit & de vivacité.

Pour le VIII. Tome, il contient les *Jugemens sur les Maîtres de l'Eloquence*, par Mr. *Gibert* Professeur de Rhetorique à Paris. Cet Ouvrage a été imprimé à *Paris* en trois Volumes *in-12*. Le I. parut en 1713, le II. en 1716. & le III. en 1719. L'Auteur a dessein de continuer son Projet, & de donner les *Jugemens sur les Orateurs*.

C'est là tout ce dont on a cru devoir instruire le Public sur cette nouvelle Edition.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux les Oeuvres imprimées de feu Mr. Adrien Baillet en 1685. 1688. 1689. & intitulées: *Les Jugemens des Savans sur les principaux Auteurs. Des Enfans devenus célèbres par leurs Etudes. Des Auteurs déguisés. Et des Satires personnelles, Traité historique de celles qui portent le titre d'Anti.* L'utilité que l'on retire de la lecture de ces divers Traités qui sont devenus très-rares, & qui renferment beaucoup d'érudition & une infinité de recherches, n'est pas moins grande que la réputation que l'Auteur s'est acquise dans la Republique des Lettres, ayant puisé dans les sources d'une riche & ample Bibliothéque appartenante à l'un des plus illustres & des plus doctes Magistrats du Royaume qui l'honoroit de sa protection. Ainsi j'ai cru qu'une nouvelle édition de ces mêmes Traités seroit très-profitable pour le Public & pour tous les Savans. Ce 13. Novembre 1719. *Signé* MOREAU DE MAUTOUR.

Approbation du Censeur Royal.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les *nouvelles Notes Critiques* sur *les Jugemens des Savans de Baillet*; & elles m'ont paru d'autant plus dignes de voir le jour, qu'en corrigeant quantité de méprises dans le texte de cet Auteur souvent peu éxact, elles en rendront la lecture beaucoup plus utile au Public.

J'ai lû aussi la *Preface de l'Auteur des Notes*, & l'*Abregé de la Vie de Mr. Baillet*, où je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

Fait à Paris, ce 15. Fevrier 1722. Signé, BURETTE.

AVERTISSEMENT

SUR L'ORDRE ET L'ARRANGEMENT

des huit Volumes des *Jugemens des Savans.* &c.

POUR LE PREMIER TOME.

L'Epître dédicatoire à Monsieur de Lamoignon.

Préface de l'Auteur des Notes.

Avertissement de l'édition de 1685.

L'Abregé de la Vie de Mr. Baillet & le Plan général de l'Ouvrage des Jugemens des Savans imprimé séparément en 1694.

Præfatio prioris Indicis Bibliothecæ Lamonianæ.

Les Jugemens & Préjugés sur les Livres en général.

Jugemens sur les principaux Imprimeurs qui ont excellé dans leur profession.

La Table générale des Auteurs des Ouvrages sur lesquels on a rapporté les Jugemens des Savans dans les Recueils des Imprimeurs, des Critiques, des Grammairiens & des Traducteurs.

POUR LE SECOND TOME.

Jugemens sur les Critiques, contenant les Examinateurs de Livres, les Bibliothécaires, les Catalogues, & sur les Critiques Grammairiens en général.

Jugemens sur les Principaux Grammairiens Artistes. Les Grammairiens Latins, Grecs, Hébreux, François, Italiens & Espagnols.

Jugemens des principaux Traducteurs.

POUR LE TROISIEME TOME.

Discours pour servir d'éclaircissement aux premiers Volumes de cet Ouvrage, & de Préface au Recueil suivant des Poëtes.

Jugemens des principaux Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

Jugemens sur les principaux Poëtes Hébreux & Grecs. La Liste des Poëtes tant Grecs que Latins, qui se trouvent dans le *Corpus Poëtarum Græcorum*, & dans les deux *Corpus Poëtarum Latinorum.*

Jugemens sur les principaux Poëtes Latins depuis les Guerres Puniques, & quelques-uns des Grecs, jusqu'à la renaissance des Lettres.

POUR LE QUATRIEME TOME.

Jugemens sur les Poëtes Modernes depuis la renaissance des Lettres jusqu'à present.

Table générale pour les Poëtes & les Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

POUR LE CINQUIEME TOME.

Les Enfans célèbres par leurs Etudes, & la Table.

Les Auteurs déguisés, & la Liste des Auteurs déguisés.

POUR LE SIXIEME TOME.

Les Satires Personnelles, Traité Historique & Critique de celles qui portent le titre d'*Anti.*

Table générale des *Anti*, & celle des Auteurs de ces *Anti.*

Table

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

AVIS AU RELIEUR.

Dans le Tome VI. la feuille *Oo*, est mal marquée par un simple *O*.



A MON-

A
MONSEIGNEUR
L'AVOCAT GENERAL
DE
LAMOIGNON.

*ONSEIGNEUR,*

La Liberté que je prens de mettre votre Nom à la tête de cet Ouvrage ne doit point donner au Public la pensée que c'est un présent que j'aye voulu Vous faire. Comme il n'y a rien dans votre maison qui ne soit à Vous, je n'aurois pû prétendre me faire un mérite de Vous présenter une chose qui Vous appartient.

C'est un Recueil de Jugemens sur les Auteurs, & sur les Livres de votre Bibliothéque. Il a été fait chés Vous, pour Vous, & par une personne qui a l'honneur & l'avantage d'être à Vous. Ainsi l'on n'aura point sujet de croire qu'en prenant cette liberté, j'aye eu d'autre ambition que celle de faire connoître à tout le monde quel est le Protecteur de cet Ouvrage.

En effet, MONSEIGNEUR, *quelle Protection n'ai-je point lieu d'espérer de celui qui en a donné une si puissante à tant d'Auteurs, depuis plusieurs années, & pour des Ouvrages qui ne le touchoient pas de si près que celui-ci? Et que ne dois-je point attendre de l'autorité d'un Nom, qui depuis trente ans a été l'objet du respect & de l'amour des Peuples de ce Royaume, & des Gens de Lettres qui sont répandus par tout ce qu'on appelle le Monde Savant.*

La France & la République des Lettres n'ont-elles pas é-

galement ressenti les effets de cette Protection en la Personne de feu Monsieur le Premier Président, qui a rendu des services immortels à l'une & à l'autre? Et y a-t-il quelqu'un parmi les gens de bien de ce Royaume, & les Savans de l'Europe, qui s'étant vû enlever le Pere, n'ait senti relever ses espérances dans le Fils, en le voyant le suivre de si près dans toutes ses démarches?

C'est le langage que les uns & les autres ont tenu, lorsque se voyant privés d'un Protecteur si puissant & si plein de bontés, ils ont protesté parmi leurs cris & leurs gémissemens, qu'ils ne trouveroient de consolation & de ressource, que dans l'appui que Vous deviés continuer de donner en sa place à la Justice & aux Lettres. Ils ont eu raison d'attendre ces bons effets de votre reconnoissance, puisqu'ils Vous ont donné dans leurs cœurs & dans leurs esprits la place que Monsieur le Premier Président y possedoit si universellement, ou plutôt, qu'ils Vous l'ont conservée, comme à l'héritier naturel, & au successeur légitime de ses vertus.

Comme la confiance que j'ai en votre Protection, n'est pas moindre que la leur, il semble que je devrois à leur exemple me mettre en devoir de publier quelques-unes de ces excellentes qualités, qui Vous ont acquis leur estime, pour faire voir que mon espérance n'est pas vaine; & qu'il ne suffit pas d'être distingué des autres par la grandeur de la naissance ou des emplois, pour pouvoir proteger les Loix & les Lettres au point que Vous le faites.

Mais ce qui fait ma peine parmi tous les autres avantages que je reçois chés Vous, c'est de me voir privé de celui de pouvoir m'acquitter de ce devoir par les obligations où ma condition m'engage de Vous suivre dans les sentimens de votre modestie.

Puis donc que je n'ai point cette liberté, je ne puis faire autre chose pour la satisfaction de ceux qui pourroient se plaindre de mon silence, que de les renvoyer à ce qu'en ont publié les Etrangers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été les te-

témoins domestiques de vos actions, & qui n'en ont connu que cette partie que Vous n'avés pas pû Vous dispenser jusqu'ici de rendre publique.

Au moins, MONSEIGNEUR, *ne pourrés-Vous pas les empêcher de se souvenir de ce qu'ils ont lû dans les Livres de divers Auteurs, qui depuis plus de vingt-cinq ans ont entrepris de faire passer à la Postérité les sentimens glorieux, que le Public conservera toujours pour votre mérite.*

C'est par le grand nombre de ces Auteurs, & par la diversité de leurs Professions, que les Siécles à venir pourront juger de l'élévation & de l'étenduë de ce mérite, que les qualités de votre ame, & celles de votre esprit Vous ont si légitimement acquis. Ils ne seront pas surpris de le voir louer par une foule de Jurisconsultes de l'un & de l'autre Droit (1), parce que leur profession leur donne lieu de Vous approcher, & de le connoître de plus près que le reste des Savans. Mais que n'en croiront-ils pas, lorsqu'ils verront de concert les Théologiens (2), les Philosophes (3), les Historiens ou les Géographes (4), les Antiquaires (5), les Critiques (6), les Orateurs (7), les Poëtes (8), & particuliérement ceux d'entre eux qui ont été les plus ennemis de la flaterie & de la bassesse (9), les Grammairiens mêmes (10), & ceux qui se sont le plus distingués par leur litérature universelle (11), lors, dis-je, qu'ils verront tous ces Auteurs célébres conspirer à publier vos éloges, quoique par des routes fort différentes, & sans communication? Et ne se trouveront-ils pas confirmés dans ces grands sentimens, lorsqu'ils verront ces témoignages de tant de personnes différentes appuyés par ceux des

1. Doujat. Aubery. Des Maisons. Dé Loy. Mirbel. Colonceques. &c.
2. De Launoy. Testelette. Rubé &c.
3. Marmet. Channevelle. &c.
4. Du Val. Labbe. Cluv. &c.
5. Patin. &c.
6. Tann. Le Févre. &c.
7. Rapin. de la Baune. Richesource. &c.
8. Du Perier. &c.
9. Despreaux. Villiers. &c.
10. Jos. de Luques. Pajot.
11. Du Cange.

des Nations étrangéres, qui ont eu l'avantage de Vous connoître par elles-mêmes dans vos voyages (1)?

Après tous ces témoignages, MONSEIGNEUR, *il est aisé de juger, si les Ecrivains ont eu raison de rechercher avec tant d'empressement l'honneur de votre Protection, pour les Ouvrages qu'ils ont exposés au Public; & si j'en ai moins qu'eux de Vous la demander pour des milliers d'Auteurs de presque tous les siécles, de toutes sortes de conditions, & de différent mérite.*

Comme ils sont exposés de nouveau aux yeux & à la censure des vivans, ceux d'entre eux qui sont représentés dans ce Recueil comme des Critiques & des Juges équitables des autres, aussi-bien que ceux qui y paroissent jugés & censurés injustement, ont besoin d'un nouvel appui; les uns pour se maintenir dans leur autorité, les autres pour mettre leur innocence à couvert. J'espére qu'ils le trouveront en Vous, puisque jamais le vrai mérite n'a manqué de Protection dans votre Maison.

Pour moi, je ne puis douter que Vous ne m'honoriés toujours de votre bien-veillance, après les marques que Vous m'en avés données, en me confiant ce que Vous avés de plus cher au monde, ainsi que Vous me l'avés dit souvent. C'est le soin de votre Bibliothéque, & l'instruction de Monsieur votre Fils, qui commence déja, quoique dans un âge peu avancé, de donner des espérances, qu'il pourra un jour soutenir dignement votre illustre Nom. Je suis avec un respect profond,

1. Elzevier. Univ. d'Oxford.

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur
A. B.

PREFACE
DE L'AUTEUR DES NOTES.

QUoique fans éxercer une critique trop févére, je prétende avoir corrigé un très-grand nombre de fautes dans ces prémiéres Oeuvres de Monfieur Baillet nouvellement réimprimées en fept volumes, je ne laiffe pas de reconnoitre que c'étoit un homme d'un mérite fingulier, né pour l'étude, laborieux jufqu'à paroitre infatigable, qui avoit une lecture d'une prodigieufe étenduë, &, chofe furprenante, nonobftant l'air peu naturel de fa diction, une extraordinaire facilité à écrire. Nous avons de lui, dans un autre genre, des compofitions très-châtiées, & je ne fais pas difficulté d'avouer que s'il avoit appotté dans fes recherches touchant les *Jugemens des Savans*, *les Anti*, *les Enfans célébres*, *& les Auteurs déguifés*, autant d'éxactitude, qu'on en remarque dans fes Vies des Saints, je n'aurois pas eu grande occafion de le critiquer.

A la vérité fon Recueil des Jugemens des Savans fur les Auteurs étoit un deffein bien imaginé. Mr. Baillet avoit raifon de croire que rien ne pouvoit tout enfemble être plus utile, ni plus agréable aux amateurs de la litérature qu'une inftruction touchant le fort & le foible des Livres les plus connus. Il favoit que fi le nombre des Auteurs eft grand, celui des Juges des Auteurs eft infini, puifqu'autant de Lecteurs, autant de Juges. Il n'ignoroit pas les railleries que Perfe parmi les Latins, le Caporal parmi les Italiens, Régnier & Defpréaux parmi les François, ont faites de ces gens qui n'ayant qu'une teinture fuperficielle des Lettres, ofent s'ériger en Cenfeurs des anciens, & des modernes.

Pour apprendre donc à ces Juges téméraires à fe défier de leur goût, il commença par traiter à fond de tous les préjugés, contre lefquels on doit être en garde dans la lecture de quelque Livre que ce foit. Comme il vouloit éviter tout reproche de préfomption, il préféra les lumiéres d'autrui aux fiennes. Il crut que l'introduction la plus fure à la connoiffance des Auteurs étoit de s'en rapporter aux Auteurs eux-mêmes. Il s'étoit, dans cette vuë, propofé de ramaffer leurs témoignages touchant les Ecrivains qui fe font acquis quelque diftinction par leurs Ouvrages, tant fur les Sciences en général, que fur les Arts libéraux.

Ce plan, comme on voit, étoit extrémement vafte. Pour le ren-

rendre plus intéressant, il ne jugea pas à propos de débuter par des Recueils sur les Théologiens, sur les Jurisconsultes, les Médecins, ou les Mathématiciens; il aima mieux ne produire d'abord que ce qui lui parut un peu plus à la portée du public. Après avoir donné une notice suffisante des plus célébres Imprimeurs, il y joignit en plusieurs volumes, celle des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, & des Poëtes.

Nul Ouvrage de cette espéce n'avoit encore été vu dans le Royaume. C'étoit un tissu à la Mosaïque, composé de diverses piéces taillées par diverses mains, & rassemblées artistement par une seule. Colomiés qu'on croiroit peut-être lui avoir servi de modéle dans sa France Orientale, n'y avoit pas lié ses extraits avec le même art. Il les y avoit répandus sans ordre, les laissant François, ou Latins, en un mot bruts, tels qu'ils étoient lorsque, pour ainsi dire, il les avoit tirés de la mine. Notre Auteur n'en a pas usé de même. Il a donné plus de justesse, & de dignité à son Ouvrage. Tous les Ecrivains qu'il y a cités, il les a fait parler François, voulant bien pour fuir le mélange des citations Grecques, Latines, Italiennes, Espagnoles, s'exposer à tous les inconvéniens attachés aux traductions, soit quand on retranche quelque chose d'essentiel de l'original, soit quand on y ajoute quelque chose d'étranger, soit enfin quand, de quelque maniére que ce puisse être, on corrompt le véritable sens par une interprétation vicieuse. Difficilement à la longue un Traducteur peut-il se garantir de ces trois sortes de fautes. Mr. Baillet ne les ayant pas toujours évitées, on a dû s'appliquer d'autant plus à les corriger, que sur son autorité un Lecteur de bonne foi seroit en danger de les copier. Pope-Blount, Morhof, les Continuateurs de Moréri ne les ont déja que trop copiées, & l'on auroit lieu de craindre que de main en main elles ne se transmissent jusqu'à la derniére postérité, si on ne prenoit soin d'en interrompre la prescription.

De ces fautes les unes sont anciennes, qui régnent il y a longtems dans les Livres; les autres nouvelles. Les premiéres n'appartiennent à Mr. Baillet que par adoption, mais on peut le regarder comme le pére des secondes. Je ne me suis guére arrêté à celles du langage, si ce n'est où l'expression étant trop équivoque rendoit la pensée obscure. Son style qui par rapport au sujet devoit être simple, clair, net, correct plûtôt qu'élégant, est enflé, guindé, alambiqué, rempli de mauvaises phrases, & sur tout d'idiotismes. De fois à autre cependant on est surpris de trou-

ver-

ver certaines tirades d'éloquence, même fort belles, comme lorsqu'il s'étend sur les louanges de la noble & ancienne Maison dans le sein de laquelle il a vécu; du grand homme ayeul de l'illustre éléve, dont l'éducation lui fut confiée, & quelques autres endroits où, différent de lui-même, il s'exprime avec assés de pureté; ce qui bien loin de réparer les défauts remarqués dans sa diction, les rend au contraire plus sensibles, en sorte que pour la réformer il faudroit presque entiérement la réfondre, & c'est ce que je n'ai pas entrepris.

Mon but, dans l'éxamen de son Livre, a été de préférer les choses aux paroles, & de m'attacher principalement à son dessein. Il m'a paru qu'originairement son intention, en recueillant les jugemens d'autrui, étoit de n'y pas mêler le sien. Lui-même s'étoit imposé cette loi. Faute de l'avoir observée, il s'est attiré des querelles, dont il n'est pas sorti à son avantage, & qui ont servi à faire voir que son Livre, pour être utile, avoit besoin d'une éxacte révision. Je l'ai donc revu, & sans toucher à la lettre du texte, à l'ordre, ni au nombre des Chapitres, ni des Articles, je me suis fixé à marquer par des notes, au bas des pages, les fautes qu'il a commises dans les noms, dans les époques, dans l'intelligence des passages, & dans les faits, à quoi j'ai ajouté l'éclaircissement de quelques endroits qui sembloient en avoir besoin.

Ce sont les limites où je me suis resserré. J'ai cru devoir éviter les digressions infinies que m'offroient les Ecrivains dont il a parlé. Si au lieu, par exemple, d'éclaircir un mot mal entendu, je m'étois de gaieté de cœur occupé à rechercher les particularités de la vie d'un Critique, d'un Grammairien, d'un Poëte; qu'aurois-je fait autre chose qu'imiter ces Commentateurs, qui ne touchant ni près, ni loin les endroits difficiles de leur Auteur, se jettent à quartier, pour débiter une érudition hors d'œuvre. Il seroit à souhaiter que ceux qui composent, n'écrivissent que des singularités, & que ces singularités fussent vraies. Ce seroient des Ouvrages inestimables, On a même lieu de croire que s'il n'y avoit dans les Livres que des choses singuliéres, des choses une fois dites, la vie ordinaire d'un homme seroit assés longue pour les lire, sinon tous, du moins la plus grande partie.

On m'objectera peut-être que je ne me suis guére souvenu de cette idée, lorsque j'ai grossi de deux assés longues additions l'article 313. & l'article 932. de cet Ouvrage; l'un à l'occasion de Pomponius Lætus, l'autre de Nicandre. A quoi je répondrai

que ces deux morceaux, préparés dans une autre vuë, n'ont été transſportés là que par rencontre, & que je ne voudrois pas en avoir inféré plusieurs de cette eſpéce dans ma réviſion, parce que tout curieux qu'ils ſont, ils pourroient, n'y étant pas abſolument néceſſaires, y être regardés comme étrangers. Ma qualité de Réviſeur m'oblige à ne point excéder ma fonction. Je dois ſuivre mon Auteur pas à pas, HOC AGE. Je dois compter ſes chutes, lui prêter la main pour le redreſſer, prêt à le défendre contre ceux de ſes Adverſaires qui m'ont paru s'être trompés dans leur Critique, contre Ménage en quelques endroits, contre l'Auteur anonyme des Réflexions imprimées en quatre Lettres, contre l'Abbé Fontanini, contre moi-même, ſi je viens à m'appercevoir que je l'aie injuſtement repris.

Une des plus foles chicanes qu'on lui ait faites, c'eſt de lui avoir reproché l'inutilité de ſon Ouvrage, ſur ce que les Jugemens qu'il contient étant, dit-on, la plûpart contraires, ils ſe détruiſent l'un l'autre. Les Cenſeurs qui ont opiné de la ſorte, ont-ils pu ne pas voir que Mr. Baillet ayant intitulé ſon Livre *Jugemens*, & non pas *Examen des Jugemens*, n'étoit par conſéquent obligé qu'à les rapporter fidélement, ſans entreprendre de les réformer, ou de les concilier? Qui ne ſait d'ailleurs combien grande eſt la différence des goûts. Ne reconnoiſſons-nous pas tous les jours que les Savans qui ont jugé ſi diverſement des Auteurs, ont eu raiſon, puiſqu'à proportion des fautes qui ſe trouvent en chaque Ouvrage, le meilleur, à le bien prendre, n'eſt d'ordinaire que le moins mauvais.

Je reviens à mes Notes. Ce n'eſt point un eſprit d'oſtentation qui me les a dictées. C'eſt l'envie ſeule de contribuer à rendre meilleur un Livre qui méritoit de le devenir. Perſuadé qu'on ne fait rien qu'autant que ce qu'on fait eſt vrai, j'ai taché de mettre en divers endroits des ſept volumes, que j'ai éxaminés, la principale choſe qui me paroiſſoit y manquer, j'entens l'éxacte vérité. Mr. Baillet, qu'on dit ſe l'être toujours propoſée dans ſes écrits, y étoit particuliérement obligé dans un Ouvrage, tel que celui-ci, purement critique, & tant de citations, dont il l'a rempli, ne permettent pas de douter qu'il ne l'ait cherchée avec ſoin. J'eſpére pourtant faire voir qu'il n'a pas creuſé par tout autant qu'il faloit pour la déterrer. S'il l'a cherchée, oſerai-je le dire? plus heureux que lui je me flate de l'avoir trouvée, non pas en vertu d'une plus grande habileté, mais d'une plus grande diligence. On verra là-deſſus, preſque à chaque page, des preuves de

mon

mon attention. J'invite les Lecteurs à y recourir, dans la confiance où je fuis, qu'à l'aide de la pierre de touche que je leur offre, ils pourront furement ici, d'un bout à l'autre, démêler le vrai d'avec le faux.

Je me crois au reste obligé d'avertir que les Libraires qui procurent cette édition, l'ayant commencée trois ou quatre mois avant que d'avoir mes Notes, le premier volume a été achevé d'imprimer fans qu'elles ayent pu y être rangées dans la place * qui leur convenoit. C'a été une néceffité de les renvoyer à la fin avec des chiffres rélatifs aux endroits qu'elles éclairciffent.

Celles des volumes fuivans ont été réguliérement placées au bas des articles qu'elles concernent, & pour être plus reconnoiffables, ont été diftinguées par cette marque ¶.

J'avois pris foin, en travaillant à mes Notes, de corriger éxactement toutes les fautes d'impreffion de mon éxemplaire *in-12.* des Oeuvres de Mr. Baillet, en forte que le texte des fix derniers volumes *in-4.* ayant été imprimé fur le texte de mon éxemplaire, devroit être, ce femble, très-correct; cependant comme je n'ai point voulu me charger de voir les épreuves, je ne puis répondre de rien, les Libraires, fuivant les régles de leur prudence, ayant feuls conduit cette édition, à laquelle je n'ai abfolument nulle autre part que celle que m'y donnent mes Notes au bas de chaque article, & la révifion de ces mêmes Notes à la fin de chaque volume †.

Les mêmes Libraires ayant deffein de rendre cette feconde édition plus utile, & plus commode que la premiére, ont obfervé ce qui fuit.

I. Ils ont mis à la tête du Livre le portrait de Mr. Baillet, avec l'Hiftoire de fa Vie, & de fes Ouvrages.

II. Leur intention étant de mettre au bas du portrait une Infcription qu'ils me demandérent, je leur en offris deux, dont l'une étoit rélative à ma Critique, l'autre un Eloge pur & fimple. Voici la premiére.

Puifque, dans mes écrits, fans craindre la Satire,
Plein d'une noble liberté,
J'eus pour objet la Verité:
Un Critique fincére a bien pu me la dire.

Voici la feconde.

Amateur de la Vérité
J'ai pour la découvrir écrit, lu, médité, *Bra-*

* Cela regarde l'Edition de Paris, car dans celle-ci on a eu foin de placer toutes ces Notes dans leur ordre.

† On a eu foin auffi de corriger dans cette Edition toutes les fautes indiquées par M. de la Monnoye.

Brûlant de satisfaire une si noble envie.
Mes veilles, je l'avouë, ont abrégé mes jours,
Mais elles m'ont acquis une plus belle vie
Dont les Parques jamais ne trancheront le cours.

J'avois laissé à leur choix d'employer de ces deux Inscriptions celle qu'ils croiroient convenir le mieux; mais comme depuis on leur en a présenté une qu'ils ont témoigné agréer, j'ai consenti volontiers qu'ils la préférassent, ce qu'ils ont fait.

III. Après la Vie de Mr. Baillet qui est à la suite de son Avertissement au Lecteur, ils ont fait imprimer tout au long le PLAN GENERAL de l'Ouvrage, piéce auparavant séparée du corps des volumes, & dont, parce qu'elle étoit extrémement rare, il importoit de renouveller l'édition, pour donner une juste idée de l'étenduë que devoit avoir le Recueil entier des Jugemens des Savans.

IV. Pour empêcher que l'attention du Lecteur ne soit détournée par la peine de chercher les citations à la fin d'un volume, ou d'un chapitre, ils les ont placées en deux colonnes au bas de chaque page avec des chiffres de renvoi. Ils ont gardé le même ordre pour les Additions & Corrections que Mr. Baillet n'avoit pu insérer en leur place.

V. Ils ont rapporté entre deux étoiles à la fin des Articles, & quelquefois dans les Articles mêmes entre deux crochets, les éditions des Auteurs dont parle Mr. Baillet, celui-ci ne les ayant pas toujours éxactement rapportées.

VI. Outre les Tables des Chapitres, les Listes des Auteurs, & autres dressées avec éxactitude par le Réviseur des épreuves, ils se sont chargés de mettre à la fin du dernier volume une Table alphabétique des matiéres répanduës dans le cours de l'Ouvrage.

VII. Quant au dessein qu'ils avoient d'extraire incidemment de l'Anti-Baillet les corrections des fautes prétendues commises par Mr. Baillet, ayant su que l'Auteur des Notes s'étoit acquitté de ce soin, ils s'en sont entiérement remis à sa diligence.

Voila ce que j'ai cru devoir ajouter à ma Préface, afin que le Public fût pleinement informé de l'état de cette édition. Il me reste seulement à dire touchant Mr. Baillet, que si je l'apelle ici *Monsieur*, au lieu que dans mes Notes je ne dis par tout que Baillet, c'est que ma Préface est un Discours de cérémonie, & que mes Notes sont une Critique, outre que du moment qu'un Auteur est mort, on est à son égard dispensé du cérémonial.

AVER-

Digitized by Google



AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR. (1)

I.

ON a sujet d'appréhender que la multitude des Livres qui augmentent tous les jours d'une manière prodigieuse, ne fasse tomber les siècles suivans dans un état aussi fâcheux qu'étoit celui où la barbarie avoit jetté les précédens depuis la décadence de l'Empire Romain, si l'on ne tâche de prévenir ce danger par le discernement de ceux qu'il faut rejetter ou laisser dans l'oubli, d'avec ceux que l'on peut retenir, & si l'on ne fait encore dans ceux-ci le choix de ce qui peut être utile d'avec ce qui ne l'est pas.

La nécessité de ce choix & de ce discernement se fait sentir de plus en plus à ceux qui savent de quelle importance il est d'être bien conduit dans ses études & dans la lecture de tant de Livres en un aussi petit intervalle qu'est celui que Dieu a prescrit à la vie de l'homme. Ce discernement seroit sans doute la plus courte & la plus sure de toutes les méthodes que l'on pourroit souhaiter pour toutes sortes d'études, & dans toutes sortes de personnes. Il seroit non seulement comme le flambeau de l'entendement, mais il lui tiendroit aussi lieu d'un conducteur fidéle, qui lui épargneroit la longueur & les difficultés des chemins, & qui lui feroit trouver en peu de tems & immanquablement ce qu'il cherche dans les Livres.

Mais avant que de pouvoir faire ce discernement par soi-même, la vie s'écoule, & on ne se trouve presqu'en état de bien étudier, que lorsqu'on est à sa fin. Avant que la Raison se développe d'elle-même, les hommes errent long-tems, s'ils n'ont point de guide. Ils n'ouvrent les yeux pour entrer dans le bon chemin, que lorsque la nuit s'approche, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont près de la mort. Les affaires différentes & les occupations étrangéres jointes aux maladies qui traversent la vie, abrégent encore ce tems, & troublent ce loisir nécessaire à acquerir ce discernement.

Entrer sur les Sciences.

Quelque bien intentionné & quelque laborieux que l'on ait été, on a le déplaisir de voir qu'après plusieurs années d'études on n'en sait guéres plus que lorsqu'on a commencé, & que l'on sait quelquefois si mal ce que l'on croit avoir appris, que l'ignorance de ce qu'on sait est souvent plus tolérable que cette manière de le savoir. Les Savans mêmes, qui après avoir essuyé des travaux

1. Cet *Avertissement* étoit au commencement de l'édition in-12. de 1685.

travaux immenſes, & avoir blanchi ſur les Livres, ſemblent être arrivés à ce diſcernement, ne laiſſent pas de ſe plaindre à la fin de leur courſe, qu'ils ſeroient allé loin, s'ils avoient d'abord connu le véritable chemin. Ils témoignent qu'en marchant dans cette longue carriére, ils ont découvert des ſentiers, qui leur auroient épargné beaucoup de peines. Que ſeroit-ce donc ſi dès le commencement de nos études nous ſavions le chemin le plus droit & le plus aiſé? Quel avantage n'aurions-nous pas de connoître d'abord ce qu'il faut embraſſer & ce qu'il faut fuir dans les Livres?

Nous aurions ſans doute cet avantage, ſi quelque ſavant homme s'étoit voulu donner la peine de nous faire ce diſcernement dans une Critique judicieuſe qui fût univerſelle, & qui s'étendant ſur toutes ſortes de Livres & d'Auteurs, comprît tous les Arts & toutes les Sciences, qui ſont les occupations des hommes. Mais comme il n'y a point lieu d'eſperer ſi-tôt une faveur ſi importante de la bonté divine, j'ai crû que, juſqu'à ce que le Ciel faſſe naître ce Cenſeur général, il ne ſeroit pas entiérement inutile de recueillir les Jugemens & les Cenſures que divers Critiques particuliers ont faites *ſur les principaux Ouvrages des Auteurs les plus connus.*

Je ne me ſerois pas crû obligé de rendre raiſon de ma conduite au Public, ſi j'étois demeuré dans ma premiére réſolution, qui étoit de ne faire que des Notes Critiques au Catalogue de la Bibliothéque de Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon, & de ne travailler uniquement que pour l'uſage particulier de Monſieur ſon Fils. Mais puiſque la choſe a pris un autre cours, il faut au moins informer le Lecteur de ce qu'il peut eſperer de ce Recueil, & de ce qu'il n'en doit pas attendre.

I I.

Ce Recueil n'eſt donc qu'une compilation aſſés ſimple des ſentimens de quelques perſonnes ſur les Ouvrages de leurs ſemblables, & pour lui donner quelque ordre & quelque ſuite, j'ai cru le pouvoir partager en ſix parties différentes.

La premiére qui eſt celle qui paroît préſentement, comprend (outre le Diſcours ou le Traité ſur les Jugemens des Livres en général, & ſur les Préjugés dans leſquels on les lit) les Jugemens particuliers ſur les principaux Imprimeurs, ſur les Critiques, ſur les Grammairiens & ſur les Traducteurs (1). Si l'on s'apperçoit, par la maniére dont cette premiére épreuve ſera reçuë, que le deſſein de l'Ouvrage ne déplaiſe point entiérement au Public, & qu'il puiſſe avoir ſon utilité, on eſpére donner les autres parties inceſſamment.

La ſeconde contient les Jugemens ſur les Poëtes (2), ſur les Romans & les autres fictions en Proſe, ſur les Orateurs, & ſur les Epiſtolaires.

La troiſiéme contient les Jugemens ſur les Géographes, ſur les Chronologiſtes,

1. Cette premiére Partie eſt contenuë dans le premier, & le ſecond volume de la preſente édition.

2. Ces *Jugemens ſur les Poëtes* ſont contenus dans le quatriéme & le cinquiéme Volumes. Baillet n'a point fait imprimer le reſte de cette ſeconde partie, ni les quatre ſuivantes.

tes, sur les Historiens & sur les Antiquaires, ausquels j'ai joint ceux que l'on fait des Blasonistes, quoiqu'ils fassent plûtôt partie des Historiens Généalogiques.

La quatriéme contient les Jugemens sur les Philosophes, sur les Mathématiciens, sur les Naturalistes, & sur les Médecins.

La cinquiéme contient les Jugemens sur les Jurisconsultes, sur les Canonistes, sur les Politiques, & sur les Moralistes, c'est-à-dire, sur ceux qui ont traité de la Morale purement humaine sans rapport à la Théologie.

La sixiéme contient les Jugemens sur les Théologiens, c'est-à-dire, les Interprétes de la Bible, les Peres & Auteurs Ecclésiastiques jusqu'au XII. siécle, les Théologiens Scholastiques, les Ecrivains Ascétiques, Liturgiques, &c. les Hétérodoxes ou Théologiens Hérétiques qui ont écrit contre l'Eglise depuis le XV. siécle.

III.

Comme je fais profession de ne rien dire de moi-même, je n'ai pas sujet d'appréhender qu'on m'oblige de répondre de la solidité & de la vérité de tous ces Jugemens. Je ne me crois responsable que de la fidélité avec laquelle je les représente, & pour donner plus de lieu de voir si j'impose à quelqu'un, j'ai eu soin de mettre à la fin de chaque article les citations éxactes de ces témoignages, comme j'ai fait aussi à la fin du discours général, qui est à la tête de la premiére partie, & qui fait le premier Tome (1), pour m'accommoder au goût de ceux qui n'aiment point à voir un discours rompu & chargé de citations ennuyeuses.

Ainsi mes Auteurs pourront parler pour eux-mêmes, sans que je me trouve engagé à prendre le parti & les intérêts d'aucun d'eux, ni à soutenir leurs sentimens. De sorte qu'il sera libre à chacun des Lecteurs en particulier de se faire impunément le Censeur de ces Critiques avec autant d'autorité que ceux-ci en ont pris pour censurer les autres, ou de se mettre de leur nombre ajoutant son sentiment au leur.

D'ailleurs on peut juger que la plûpart de ces Censeurs que j'ai pris pour mes garans, n'ont point prétendu que leurs jugemens fussent des arrêts, mais qu'on les devoit considérer comme de simples propositions qu'ils ont faites de leurs sentimens, dont l'autorité & la force dépendent de l'approbation des Savans. C'est ainsi que Mr. de la Mothe le Vayer dit (2), *qu'il explique ses sentimens de telle sorte que sans donner un jugement précis, ni qui vienne absolument de lui, il laisse, éxemt de toute partialité, la liberté à chacun de contredire les opinions qu'il rapporte. Et il ne veut pas qu'on prenne pour des résolutions ce qu'il n'expose que comme des doutes de quelque vrai-semblance.* Nous ne devons pas douter que les autres n'ayent été dans une disposition semblable.

IV.

1. Ce sont les *Préjugés:* Dans cette édition on en a placé les citations au bas de chaque page.

2 Avant-propos des Historiens Grecs & Latins vers la fin.

IV.

Je serois fâché de donner lieu de croire qu'en citant mes garans, je voulusse les louer ou les approuver. Le P. Bouhours dans la Préface de ses Remarques sur la Langue Françoise, dit que *le nom seul de ceux qu'il cite, est un éloge, & qu'il seroit aussi inutile de les louer en les citant, que d'avertir lorsqu'on cite Ciceron & Virgile, que ce sont de bons Auteurs & de beaux Esprits.* Cela est bon pour ceux qui n'employent que les témoignages des bons Auteurs. Mais comme tous les Jugemens que je rapporte sur une même personne, ne sont pas toujours uniformes, il est visible que dans une contrarieté d'opinions, il faut qu'il y en ait quelques-uns qui s'écartent de la vérité & de la justice. Dans cette diversité qui paroît particuliérement dans les Jugemens des Auteurs de la premiére classe, on auroit souhaité peut-être que j'eusse fait un choix de ceux qui sont justes, solides & véritables, & que j'eusse rejetté les autres. Mais ce discernement est au-dessus de mes forces, & je n'aurois pû éviter de déplaire à la moitié de mes Lecteurs, qui auroient pû se déclarer en faveur de ceux qu'on auroit rebutés, parce qu'il n'est presque pas possible que les hommes ayent tous le même goût & le même sens; & que ce qui paroît mauvais à l'un, s'est quelquefois trouvé bon au jugement d'un autre. Il vaut donc mieux laisser au Lecteur le plaisir de ce discernement lui-même.

Néanmoins j'ai crû pouvoir insinuer de tems en tems ce que je pensois du plus ou du moins d'autorité de ces garans, & j'ai été quelquefois bien aise de faire connoître la distinction, que je mets, par exemple, entre le jugement de Photius & celui du jeune du Verdier, entre ceux de Ciceron, de Denys d'Halicarnasse, de Quintilien, de Longin, & ceux de Sigonius, de Keckerman, de Bodin, de Possevin, &c.

V.

Mais quoique je m'intéresse aussi peu dans l'autorité de ces Juges ou Critiques, que dans la réputation de ceux qui sont jugés ou censurés, il n'est peut-être pas hors de propos de parler ici pour la justification de quelques-uns de mes garans d'entre les Catholiques, qui paroîtront avoir usé peut-être de trop de liberté dans leurs Jugemens sur quelques Ouvrages de Religion, & qui pourroient blesser la tendresse scrupuleuse de ceux qui ne pénétreroient pas assés l'innocence de leurs intentions.

S'il arrive donc que l'on voie dans la suite de ce Recueil quelques Hérétiques loués, & quelques Catholiques blâmés par ces Critiques, même dans les Ouvrages sur l'Ecriture Sainte, sur la Théologie, & sur le Droit Ecclésiastique, on doit supposer que ni ces Critiques, ni moi en rapportant leur opinion, ne sommes pas assés malheureux pour prétendre toucher à la pureté & à la vérité de la Religion Catholique, dont le centre est & sera toujours le Siége Apostolique des Successeurs de S. Pierre. Mais dans ces occasions qui sont assés rares, on n'a point eu d'autre intention que de rendre une justice égale à tout le monde, de louer Dieu comme l'Auteur de ce qui sort de bon de

la

la plume des Hérétiques mêmes, qui peuvent ne pas faire toujours un mauvais usage des talens naturels & acquis que la bonté divine leur communique; & de blâmer ou plaindre la misére de l'homme, c'est-à-dire, l'ignorance & la présomption humaine dont les Ecrivains Catholiques ne sont pas toujours exemts, quelques priviléges qu'ils ayent dans la Communion des Saints.

Et pour finir ce qui regarde mes garans, j'aurois rapporté en cet endroit ce que l'on pense de leur habileté, & du poids de leur autorité, si je n'avois cru qu'il étoit plus à propos d'en faire la premiére partie du Recueil des Critiques que l'on peut consulter.

VI.

Je n'ai pas toujours traduit à la lettre les témoignages des Critiques, mais je me suis contenté de leur pensée, hormis dans les endroits où cette éxactitude m'a semblé nécessaire pour mieux appuyer ce qui auroit paru plus douteux & plus difficile à croire.

S'il arrive que je cite quelquefois un Auteur sur la foi d'un autre, quoique cela soit assés rare, je suis assés scrupuleux pour les citer tous deux, & pour marquer le ruisseau aussi-bien que la source. J'en ai usé de la sorte en deux rencontres, premiérement lorsque je n'ai point eu la commodité de lire dans l'original, & de puiser dans la source les choses que j'avance; & en second lieu lorsque j'ai cru qu'un passage cité par un autre, auroit plus de poids & de crédit, que s'il étoit cité par moi seul. Le pis qu'il en peut arriver, est de s'en tenir à l'autorité de celui que j'allégue & que je prens pour mon garant, & de ne le considérer que comme une copie.

Je n'ai point rapporté les Jugemens que les Anciens ont portés sur les Ouvrages que nous n'avons point, & qui sont censés être perdus pour le Public, parce que cela ne paroît pas nécessaire au dessein que j'ai eu de rendre quelque service à ceux qui veulent lire les Livres avec fruit, les Ouvrages perdus n'étant pas du nombre de ceux qu'on peut lire. J'en ai usé souvent de même à l'égard de la plûpart de ceux qui ne sont encore que Manuscrits, quelque espérance que l'on ait de les voir au jour.

VII.

On s'étonnera peut-être du peu d'uniformité que l'on trouvera dans ces Jugemens, voyant des Auteurs du second & du dernier rang remporter quelquefois des témoignages avantageux, sans être censurés & notés pour leurs défauts; & d'autres au contraire, qui, quoique de la premiére classe, ne laissent point d'être chargés de reproches & accusés d'un grand nombre de fautes. C'est ce qui paroîtra, par éxemple, dans ce que nous rapporterons d'Hérodote, de Tacite, de Joseph, de Dion, de Seneque, d'Aristote, de Platon, d'Homere, & de plusieurs autres des Anciens, & quelques-uns même d'entre les Modernes de la premiére réputation, comme d'Erasme, de Lipse, de Baronius, de Scaliger, de Mr. de Thou, de Vossius, de Mr. de Saumaise, de Mr. de Launoy, &c.

Mais

Mais on ne doit point tirer avantage de cette inégalité pour les Ecrivains médiocres, de qui on ne s'eſt pas tant ſoucié de rechercher les défauts, leurs Livres n'étant pas d'un auſſi grand uſage que ceux des autres. On ne peut pas dire non plus que cette conduite puiſſe porter préjudice à ces grands hommes, ni que cette ſévére cenſure ſoit capable de leur faire perdre le rang qu'ils ont acquis dans le Monde ſavant, puiſqu'au contraire le grand nombre de leurs Cenſeurs & la peine qu'on a priſe de les éxaminer de ſi près, eſt une marque de l'eſtime qu'on en fait, & du beſoin que l'on en a pour l'utilité publique.

VIII.

J'ai tâché de me tenir toujours dans une grande reſerve à l'égard des Eloges qu'on a faits des Auteurs, & je me ſuis attaché à n'en employer aucun, qu'il ne fût accompagné & ſoutenu d'un jugement de l'Auteur même. C'eſt ce qui m'a obligé de retrancher les Eloges que la plûpart des Poëtes ont faits ſur les Livres & les Auteurs, & de ne point employer les Epigrammes ni les Epitaphes. J'ai même conſideré comme ſuſpects pluſieurs de ces Ecrivains qui ont recueilli en proſe les Eloges des Hommes Illuſtres de leur Ordre, de leur Pays, de leur Communion & de leur Profeſſion.

J'ai auſſi évité la plûpart de ces citations honorables de *Savant*, de *très-Savant*, &c. dont les Livres ſont remplis, & je les ai regardées plûtôt comme une maniére de reconnoiſſance envers ceux dont on a profité, que comme un jugement de leur perſonne ou de leur Ouvrage. J'en ai pourtant excepté les Eloges ou plûtôt les témoignages avantageux rendus aux Auteurs par leurs Adverſaires, & par ceux qui humainement parlant, ſembloient n'avoir ni ſujet ni inclination d'en dire du bien, parce que ces ſortes de témoignages ſont d'un grand poids, & que ce n'eſt ordinairement que la force de la vérité qui les leur a enlevés.

IX.

J'ai douté long-tems ſi je devois parler des vivans, d'autant plus qu'il eſt difficile d'en rien dire de juſte, & que ſelon Patercule (1), c'eſt une eſpéce de badinerie de compter & de dépeindre ceux que nous avons préſens devant les yeux, n'étant pas d'ailleurs auſſi aiſé de les cenſurer que de les admirer. Je ſavois de plus qu'il y a beaucoup de meſures à garder, & des précautions à prendre ſur ce ſujet. Je me remettois dans la mémoire divers éxemples de deux eſpéces d'Ecrivains toutes oppoſées, la premiére de ceux dont les Ouvrages ayant été mépriſés & comme réprouvés de leur vivant, ont été & ſont encore recherchés avec eſtime & avec empreſſement après leur mort; la ſeconde

1 *Penè ſtulta eſt inhærentium oculis ingeniorum enumeratio ..... nam vivorum ut magna admiratio, ita cenſura difficilis eſt.* Lib. 2. n. 36.

conde de ceux qui ayant fait de l'éclat dans le monde, & qui ayant mandié l'approbation de leurs flateurs pour leurs écrits, n'ont pû les empêcher après leur mort de tomber sous la censure & dans le mépris de la Posterité. Enfin je n'ignorois pas que les Livres ne sont parvenus à leur maturité, & que leur bonne ou mauvaise cause ne s'éclaircit qu'à la mort de leurs Auteurs, & de ceux-mêmes qui ont interêt à leur réputation, aussi-bien que de leurs envieux.

Mais je me suis déterminé à le faire par l'éxemple des Bibliothécaires, des Ecrivains d'Hommes Illustres, des Auteurs des Journaux, & par l'avis de quelques personnes, qui m'ont voulu persuader que notre curiosité cherche encore plus à se satisfaire sur les vivans que sur les morts.

Et quoique les effets de la louange ne soient peut-être pas moins à craindre pour les personnes qui en font le sujet, que ceux du blâme & de la censure, j'ai affecté néanmoins de ne publier que les vérités qui sont glorieuses & avantageuses à la réputation des vivans, & de ne point dire celles qui pourroient être choquantes, à moins qu'elles n'ayent déja été écrites & reçuës du Public avec approbation. Car lorsque je n'ai pas d'autre garant de ce que j'ai à dire des vivans que la voix publique; j'ai cru que ce témoignage pouvoit être suffisant pour les choses qui sont avantageuses aux Auteurs, mais non pas pour celles qui paroissent désobligeantes.

Il y a donc cette différence entre les jugemens qu'on fait des morts, & ceux que l'on rapporte sur les vivans dans ce Recueil, que les premiers renferment les deux sortes de vérités, c'est-à-dire, ce qui s'est dit également pour & contre les Auteurs, au lieu que les derniers n'en renferment ordinairement qu'une sorte, laissant à ceux qui viendront après nous le soin de dire le reste. En quoi l'on ne trouvera sans doute pas moins d'équité que de prudence, puisqu'il n'y a rien de plus inconstant ni de plus suspect que ces sortes de jugemens qui se font verbalement, & souvent sans méditation & sans désinteressement.

X.

Je me suis réduit uniquement à remplir mon Titre, qui ne promet que des *Jugemens*, quoiqu'il eût été peut-être plus modeste de les appeller des *Sentimens* ou des *Opinions*, mais il en auroit été moins juste & moins conforme à l'humeur des Critiques, qui se considérent comme les Juges des Livres. Il est vrai que je les appelle *Savans* plûtôt que *Critiques*, parce que j'ai voulu marquer l'honneur & le respect que je porte à tous les gens de Lettres; & que le terme de Critique semble avoir encore quelque chose d'odieux dans l'esprit de ceux qui ne sont pas entiérement guéris de leur prévention. Mais je n'ai pas prétendu qu'ils fussent tous véritablement savans, & ce terme dans mon Titre n'insinuë autre chose, sinon ceux qui ont fait profession de savoir quelque chose, & de dire leur avis sur ce qu'ils croyoient savoir.

Quoique je n'aie entrepris de parler que des *Principaux Ouvrages des Auteurs les plus connus*, j'espére néanmoins en rapporter plus qu'il ne sera pos-

 sible

sible d'en lire à chaque particulier ; étant d'ailleurs inutile & impossible même de parler de tous. Et j'ose faire croire à la plûpart des Lecteurs que je leur donnerai plus que le Titre ne leur promet sur le nombre des Auteurs, sans leur donner sujet de se plaindre de cette conduite, ni encore moins de la fausseté ou du peu de justesse de mon Titre.

X I.

Comme je ne suis engagé suivant mon Titre qu'à donner des Jugemens, je ne me suis pas arrêté à faire la liste des Ouvrages de chaque Auteur, mais je me suis restraint seulement à ceux dont il est question.

Je n'ai pas rapporté non plus les différentes Editions de ceux dont je donne les Jugemens. Ce n'est pas que je n'aye crû que cela fût fort utile & quelquefois nécessaire même (1), mais comme ce Recueil devoit faire partie d'un Catalogue de Bibliothéque, j'avois déja marqué ces Editions dans la premiére partie de ce Catalogue, qui contient l'ordre des Matiéres traitées dans les Livres. Ainsi ç'auroit été faire deux fois une même chose dans un même Ouvrage.

Je n'ai rien dit aussi des actions ni des emplois des Auteurs durant leur vie, parce que cela auroit prodigieusement grossi ce Recueil, & que j'avois envie de le faire à part dans la troisiéme partie de ce Catalogue dont on vient de parler.

Je ne doute pas que plusieurs ne trouvent mauvais que je me sois réduit dans ces retranchemens: mais pour tâcher de les appaiser, & pour suppléer en quelque façon à ce prétendu défaut, je les avertis qu'ils trouveront ce qu'ils souhaitent dans les Bibliothéques, & dans les Recueils d'Hommes Illustres, que je cite ordinairement pour mes garans avec les autres Critiques ; & que sachant de quel Pays, ou de quel Ordre de Religion, ou même de quelle profession étoit l'Auteur, dont ils demandent la Vie & les Ecrits, ils pourront voir dans la premiére partie du Recueil des Critiques ceux qui en ont traité & consulter leurs Livres.

Si l'on voit que plusieurs ne soient pas satisfaits de cet expédient, on pourra dans une nouvelle Edition se résoudre à ce second travail.

Je me suis donc contenté de marquer en titre le tems auquel les Auteurs ont vécu, ou l'année de leur mort autant que je l'ai pû trouver, parce que c'est une époque fixe & assurée pour savoir au plus juste quand ils ont pû écrire, & quand ils ont été en état de faire quelque figure dans le monde.

1. Cette raison est une des principales de celles qui ont déterminé Mr. Moette à donner les bonnes éditions des Auteurs dans la présente édition. Il a suivi en cela l'avis de plusieurs Savans qui l'en ont jugé très-capable.

XII.

Après tout il ne faut pas esperer que cette sorte de Recueil puisse plaire à tout le monde. Quelques-uns trouveront mauvais qu'on ne parle point assés avantageusement de ceux à la réputation desquels ils s'interessent. Plusieurs autres jugeront que l'on est trop indulgent, ou même prodigue d'Eloges.

Mais si les sentimens des Critiques que je rapporte dans tout cet Ouvrage, ne sont pas souvent d'accord les uns avec les autres, à combien plus forte raison les Lecteurs auront-ils de goûts différens? Si les premiers ne sont point sans passion & sans foiblesse, on ne doit pas prétendre que les seconds en soient éxemts. Tant que l'on ne s'accordera point dans le monde, & que la différence des humeurs & des goûts suivra celle des esprits, il n'y a point lieu de croire que l'on trouve beaucoup d'uniformité de sentimens, sur tout dans les choses dont Dieu a laissé à l'homme la liberté de discourir & de juger.

Ainsi puisque les dispositions des esprits sont si différentes, je ne doute presque pas qu'il ne se trouve aussi des Lecteurs, qui dans cette grande diversité de Jugemens qui sont rapportés dans ce Recueil, n'en rencontrent enfin quelques-uns qui leur reviennent, & qui ne se voyent quelquefois d'accord avec quelques-uns de ces Critiques, soit par une sympathie d'humeur, soit pour être éclairés des mêmes lumiéres, soit enfin pour être dans les mêmes Préjugés ou dans les mêmes engagemens.

Mais s'il se trouve des endroits par hazard qui soient capables de déplaire à quelques-uns, je puis assurer du moins que je n'ai jamais eu la moindre envie de choquer personne, & je déclare avec sincérité, que si cette liberté apparente dont je me suis crû obligé d'user pour exprimer la vérité, produisoit quelques effets fâcheux contre la simplicité de mes intentions, je suis dans la résolution de supprimer tout ce qui pourroit causer cet inconvénient.

Je souhaite aussi que ceux de l'autre Communion me fassent la grace de croire que je n'ai jamais eu dessein de les désobliger, loin d'avoir voulu leur insulter, lorsque j'ai dit quelque chose contre quelques-uns de leurs Membres; & c'est dans cette pensée que j'ai voulu me servir presque par tout du nom de Protestant, pour marquer même les Huguenots de France, & les autres Calvinistes des Pays-bas & d'Angleterre, quoi qu'il leur convienne moins qu'aux Hérétiques d'Allemagne, parce qu'ils sont persuadés que ce terme ne les déshonore pas.

XIII.

Comme les fautes sont inévitables dans toutes sortes de compilations, & comme je ne doute nullement qu'il ne s'en soit glissé un grand nombre dans celle-ci: je souhaiterois au moins que l'on eût la bonté de vouloir contribuer à me faire réparer celles que j'aurois pû faire principalement en parlant des Auteurs

teurs Modernes, pour n'en avoir pas été assés informé, ou pour l'avoir mal été.

Aussi oserois-je espérer que ceux qui pourront y avoir quelque interêt ou pour leurs proches, pour leurs amis, ou pour eux-mêmes, me feront le plaisir de me communiquer leurs corrections, pour réformer ce qui est déja imprimé, & leurs instructions pour les cinq autres parties de ce Recueil, qui ne le sont pas encore. J'aurai pour eux toute la reconnoissance possible, & j'en rendrai des témoignages publics, en les citant fidellement, & en les mettant au nombre de mes Garans & de mes Maîtres, à moins qu'ils ne me donnent avis d'en user autrement.

Car je ne considére ce Recueil que comme une premiére ébauche, & comme un essai assés léger & superficiel, ou comme une épreuve encore toute brute & fort imparfaite, de ce qu'on pourroit faire dans la suite sur un sujet si important & si nécessaire. La matiére est capable de la plus belle forme du monde, si jamais elle a le bonheur de tomber dans d'habiles mains, qui puissent la polir & lui donner ses ornemens & ses accroissemens nécessaires. Le Calepin n'étoit rien dans son origine, c'étoit un Ouvrage pitoyable quand il sortit des mains d'Ambroise Calepio. Néanmoins il s'est trouvé d'habiles gens, qui voyant que l'on pourroit faire quelque chose de bon de son dessein, ont pris la peine de le purger, de le mettre en ordre, & de l'augmenter jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. De sorte qu'il n'y a presque plus que le nom & le titre du Livre qui soit de Calepin. Il pourroit peut-être bien arriver quelque chose de semblable à ce Recueil; & quoique je n'aye pas, ce me semble, la présomption de croire qu'il pût être fort utile à quiconque auroit assés de résolution & de forces pour entreprendre un Ouvrage de cette importance; je m'imagine pourtant que je le considére avec assés d'indifférence pour renoncer à sa proprieté, & le lui abandonner, sans lui donner lieu de craindre que je voulusse jamais l'accuser d'être plagiaire.

XIV.

Quoiqu'un Auteur ne soit pas toujours le Maître de la matiére qu'il traite, on ne peut pas dire qu'il ne le soit pas de la maniére dont il la traite. Si la fidélité & la soumission qu'il doit à sa matiére ne lui permet pas d'avoir toujours égard à la disposition différente des esprits de ceux entre les mains desquels il pourra tomber, le respect qu'il doit à tous ses Lecteurs, l'oblige d'user de toutes sortes de précautions, pour ne pas le choquer ou le distraire par des maniéres qui ne sont pas d'un usage commun, & pour s'accommoder au goût de son siécle qui paroît le plus universel. Ainsi comme ces maniéres d'écrire consistent particuliérement dans le style, il faut éviter sur toutes choses tout ce qui y a l'air d'affectation, s'éloigner également des extrémités de l'élévation & de la bassesse, & fuir les excés de la contrainte & du relâchement, de l'afféterie & de la négligence, du scrupule & de la licence.

Je souhaiterois que cette maxime se trouvât tellement pratiquée dans mon Recueil, qu'on ne fit aucune réfléxion à ma maniére d'écrire, qu'on ne s'apperçût pas même de la moindre singularité dans mon style, & qu'on ne songeât qu'aux choses qui y sont rapportées.

C'est pourquoi je ne puis dissimuler que je me suis apperçû d'une espéce de défaut ou de négligence, lorsque j'étois déja fort avancé dans cette premiére partie du Recueil; & que j'ai remarqué que quand je parle en la premiére personne, je le fais quelquefois au plurier, & quelquefois au singulier. J'avouë que je n'y ai point songé en écrivant, & que cela m'est arrivé sans affectation, soit que ç'ait été l'effet de quelques distractions, & d'un défaut d'application à mon travail, soit qu'on veuille croire que je pensois plus à la chose que je voulois écrire qu'à la maniére de le faire. J'avois entrepris de corriger ce défaut, & de me réduire à l'uniformité. Mais j'y ai trouvé trop de contrainte dans la suite. Je me suis imaginé qu'il y a des endroits où je n'aurois pas pû parler au singulier, sans me rendre suspect de quelque vanité basse & frivole; & qu'il y en a d'autres où il semble que j'aurois inconsidérément attribué à plusieurs ou à d'autres qu'à moi les visions & les défauts où je pourrois être tombé, si j'avois parlé au plurier.

Au reste s'il est permis de se défendre par l'éxemple des autres, on peut croire que cette inégalité n'a rien d'irrégulier ni rien de nouveau, puisque dans presque tous les siécles il s'est trouvé de célébres Auteurs qui l'ont pratiquée. Mais je me contenterai de nommer Ciceron, que l'on s'est toujours proposé comme un Maître en l'art de parler, & qui néanmoins ne laisse pas de parler souvent de lui-même en l'un & en l'autre nombre, je ne dis pas seulement dans un même Traité, mais quelquefois aussi dans une même phrase. (1)

XV.

Enfin il ne seroit peut-être pas impossible de retirer de ce Recueil une utilité à laquelle je n'ai point songé en y travaillant. Car j'ose croire qu'on pourra trouver dans ce que je dirai en rapportant les Jugemens des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, des Poëtes, des Orateurs, des Historiens, &c. les Régles & les Maximes de la bonne Critique, de la Grammaire, de la Traduction, de la Poësie, de l'Eloquence, de l'Histoire, &c. Ainsi ce sera une espéce d'Art, dont les préceptes consisteront dans les éxemples qui pourront n'être pas moins utiles qu'agréables.

Mais à dire le vrai, je n'ai eu que deux choses en vûë, lorsque j'ai entrepris ce travail, la premiére est le divertissement honnête d'un Magistrat (2), qui prend plaisir à se délasser des fonctions pénibles de sa Char-

1. Officior. l. 1. n. 77. ac deinceps.

2. Chrétien François de Lamoignon né le 26. de Juin 1644. mort Président à mortier le 7. d'Août 1709.

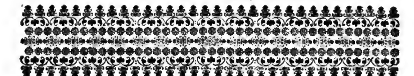
Charge parmi les délices innocentes de sa Bibliothèque; la seconde est l'utilité de Monsieur son Fils dans l'ordre de ses études, dont les fondemens pourront devenir plus solides par l'amour & la connoissance des Livres. De sorte que si d'autres en tirent quelque avantage, je le considérerai comme un surcroît de satisfaction pour moi; s'il leur est inutile, je ne serai pas surpris, ni par conséquent puni de mon attente.

Fin de l'Avertissement.



ABRE-

Digitized by Google



ABREGE' DE LA VIE DE Mr BAILLET.

MONSIEUR BAILLET naquit le treiziéme jour de Juin de l'an 1649. Presque toute l'Europe étoit alors dans le trouble. Ses parens étoient de Picardie, d'une fortune très-médiocre, au voisinage de la guerre tant au dedans qu'au dehors. Son grand pere s'appelloit Jean, & son pere Adrien. Celui-ci épousa en premiéres noces une fille de son voisinage qui lui donna une fille & un garçon. Ces deux enfans eurent dans leur mariage, la fille deux garçons & deux filles, le fils un garçon & trois filles. Quoique cette famille n'ait rien eu de distingué dans le monde, il faloit faire cette remarque pour rendre compte d'un des articles du Testament de Mr. Baillet.

Il étoit l'ainé du second lit, & le premier des sept enfans qui en sortirent, quatre garçons & trois filles. Celles-ci ont vécu dans la condition de leur pere, & sont mortes comme lui au milieu des occupations & des embarras de l'agriculture, & d'une vie toute champêtre; mais les garçons se sont élevés au dessus de la vocation paternelle.

Le second des quatre s'appelloit Etienne; il étoit né avec un amour violent pour la solitude Religieuse. Sa conduite dans toute son enfance en étoit une preuve continuelle. Son pere & sa mere qui avoient une pieté solide, loin de le détourner, l'aidoient dans ses pieuses démarches. L'amour de la retraite crût avec l'age de telle sorte, qu'après avoir examiné longtems le lieu où il pourroit satisfaire davantage sa passion, il n'en trouva pas de plus propre que la Maison de la Trappe. Il s'étoit retiré avec son frere ainé dans un village dont il étoit Vicaire. Ils y vivoient comme des Religieux très-retirés, dans de grandes austerités. Ce fut de là qu'Etienne charmé des merveilles qu'on publioit des Religieux de la Trappe, quitta son cher frere pour y aller solliciter une place. On l'accorda à ses instances; mais le Pere Abbé à la vuë de la foiblesse de sa compléxion, ne put lui accorder au bout du Noviciat l'engagement

Digitized by Google

gement qu'il avoit mérité d'ailleurs par sa ferveur à observer la Régle. Etienne mortifié de ce refus, sans perdre espérance, pria la Communauté de le souffrir au moins en qualité de Frere-Donné, tant il avoit d'envie de vivre & de mourir dans cette sainte Retraite. Il y est depuis 28. ans dans les divers emplois ausquels on l'applique.

Le troisiéme qui s'appelloit Pierre avoit une inclination merveilleuse pour la Chirurgie. Ses fréquentes & longues courses de jour & de nuit pour le Public l'ont enlevé tout jeune.

Le dernier des quatre étoit Antoine qui fit ses études à Beauvais dans le petit Seminaire comme son ainé, vint à Paris avec lui, y reprit l'étude de la Philosophie. Il avoit un goût singulier pour la Physique particuliére qui lui forma celui de la Médecine. Pour y réussir il joignit la pratique à la théorie. Mr. de Lamoignon informé de sa connoissance & de son amour pour les Livres en général & pour la Médecine en particulier, le nomma Sou-Bibliothécaire au Collége Mazarin. Après y avoir travaillé quelques années, Mr l'Intendant de Flandres lui offrit le soin de l'Hopital militaire de Dinant. Il l'accepta, & remplit ce poste où il mourut après avoir mérité les éloges de celui qui le lui avoit donné, & de tous ceux à qui il a eu affaire.

L'ainé de tous dont on donne la Vie, fut nommé Adrien sur les fonts de Batême selon la coutume du pays qui donne presque toujours aux ainés le nom du pere. Son parain & sa maraine étoient les voisins du pere, à peu près de même condition.

Le pere faisoit valoir par son industrie un petit fonds de terre qu'il avoit reçu de la succession de ses ancêtres. Les malheurs de la guerre qui tombérent d'abord sur la Picardie comme frontiére, l'obligérent à en engager une partie, & à se réduire à cultiver les terres d'autrui pour subsister, & entretenir dans une honnête médiocrité sa nombreuse famille. Il fut même obligé dans la suite de sortir du lieu de sa naissance pour prendre dans un village voisin une ferme de Mr. le Marquis de Vignacourt neveu du grand Maître de Malte.

Le lieu où le pere & les enfans avoient reçu la naissance est un Bourg situé sur le chemin de Clermont à Beauvais à quatre lieuës de celle-ci & à deux de l'autre, sur les limites de la forêt de Hez. Le fameux Robert Comte de Clermont y avoit fait un Château qui pût lui servir & à ses Successeurs de place de sureté & de divertissement.

Les parens de l'enfant le présentérent à l'Eglise de la Paroisse de la Neuville pour y recevoir le saint Batême dès qu'il fut né. A peine sut-il bégayer & se trainer qu'on le conduisit à l'école. On l'y voyoit avec une attention d'homme parfait & une gravité de vieillard.

L'enfant passa quatre à cinq années de cette maniére. Ennuyé de ne trouver plus rien de nouveau à l'Ecole, il trouvoit divers prétextes d'y faire diversion pour aller voir les Cordeliers. Il y couroit, il y servoit les Messes toute la matinée, dinoit avec eux, & après tout le Service, où il assistoit comme un Novice, il revenoit le soir à la maison paternelle. Il étoit si content qu'en un an seulement il devint assés fort dans la piété & dans l'étude du Latin pour être présenté à son Evêque & lui demander place dans son petit Séminaire, il eut la consolation

de l'obtenir & d'y être reçu avec beaucoup de distinction.

Baillet étant donc entré au petit Séminaire, y commença ses études par la Sixiéme. Il fut toujours des premiers dans toutes ses Classes. Mais il faut avouer qu'il n'y brilloit pas & ne s'y distinguoit pas autrement que les douze plus forts d'une centaine d'Ecoliers; ce fut dès la Cinquiéme & à la fin de sa Quatriéme que l'amour pour les Livres & pour l'Etude se déclara fortement même avec passion, jusqu'à prendre quelque argent à son pere pour acheter des Livres.

On se servoit avec fruit au Collége des Méthodes Françoises de Port Royal pour le Latin & le Grec. Les foibles se contentoient des Abrégés; mais les courageux avoient les grandes Méthodes. Baillet avoit appris le Grec dans la Grecque. Il apprit la Poësie Latine & Françoise dans la Latine. Il y trouva toutes les espéces de vers dans l'une & l'autre Langue avec toutes leurs beautés & leur finesse; & quoiqu'on se contentât dans sa Classe d'ébaucher la composition des vers Latins seulement, il y acquit par lui-même sur la lecture des régles & des meilleurs modéles proposés dans la méthode une telle facilité que l'on a sû de lui & de ses bons amis, compagnons, & témoins de ses études sécrettes, qu'il tournoit déja toutes ses Leçons en vers Latins & François. Il habilloit tous les sujets qui le frappoient tantôt à la Latine, tantôt à la Françoise, toujours en vers. C'étoit selon lui sa Farce comique, ses Gilles rimailleurs, ses Arlequins Poëtes. Il n'avoit garde de les communiquer à ses Maîtres trop sérieux pour les souffrir. Il s'en divertissoit en son particulier ou avec trois ou quatre jeunes gens choisis à peu près de son humeur, avec lesquels il avoit formé des liaisons d'amitié & d'études les plus innocentes & les plus fermes. Cette manie de versifier le tint jusqu'à la fin de sa Philosophie, & même au de-là jusqu'à son entrée dans le grand Séminaire pour y recevoir les Ordres. Il lut tous les Poëtes Latins qu'il put trouver parmi ses connoissances; Virgile, Horace, Ovide, Juvenal, Seneque, &c. S'il étoit circonspect pour la lecture des Poëtes Latins, il l'étoit encore plus pour celle des Poëtes François. Il se contenta de ceux que la Méthode de Port-Royal propose. Comme cette lecture lui coutoit peu d'application, & qu'elle le divertissoit, il y passoit presque tout son tems dont il ne se réservoit que ce qu'il lui en falloit pour faire ses extraits & mettre en vers ce qu'il entendoit lire d'Histoire sainte ou prophane tous les jours.

Il donna à ses extraits le titre de *Juvenilia* qui grossirent entre ses mains pour en faire deux bons volumes. Il étoit à sa dix-septiéme année quand il les fit pour recueillir ce qu'il trouvoit digne de remarque & de souvenir dans les Poëtes sur la Théologie Païenne, les fausses Divinités, les Sacrifices, les Temples, les Jeux publics, & tout le reste qui y a rapport. Ces *Juvenilia* sont restés parmi ses manuscrits après avoir servi de modéle à Mr. de Lamoignon dans ses études. Il monta en Rhétorique où il passa deux années entiéres, & suivoit les leçons du Maître & l'ordre de la Classe plutôt pour trouver & appliquer dans ses lectures particuliéres l'usage des préceptes qu'on y enseignoit. Content de parcourir la Rhétorique de Mr. Lenglet qui étoit très-claire & très-méthodique, & les plus belles Oraisons de Ciceron & de Quin-

Quintilien, il donna tout le reste de son tems à l'Histoire & à la Géographie.

Il avoit déja lû beaucoup d'histoires, il en avoit fait des extraits; mais c'étoit d'une maniére assés vague, & plutôt pour satisfaire sa curiosité naturelle que pour établir un systême réglé. Ce fut en Rhétorique qu'il commença à donner à son travail quelque ordre proportionné au dessein qu'il y conçût d'embrasser toute l'Histoire. Ce fut dans ce tems qu'il commença son plan de Chronologie: & celle qu'il a donnée à la fin de ses Vies des Saints n'est qu'un petit extrait de celle qui regarde les deux Testamens. A mesure qu'il plaçoit dans l'ordre des tems les faits historiques qui lui paroissoient de quelque considération, il recherchoit avec soin le lieu où les choses s'étoient passées, celui de la naissance, de la vie & de la mort des personnes qui devoient avoir place dans son abrégé historique. Il ne se contentoit pas de la Géographie ancienne, il y joignoit la moderne qui donne l'état où se trouvent ces mêmes lieux: c'étoit faire insensiblement l'histoire de la fortune de toutes les parties du monde depuis Adam jusqu'à notre tems. Mais comme il s'appliquoit plus à l'Histoire Ecclésiastique qu'à l'autre, il l'embrassa entiérement, & la Topographie Ecclésiastique qu'il a donnée ensuite des Vies des Saints est un fruit de ses premiers travaux sur la Géographie.

Pour comprendre toute l'étenduë & l'économie de ses études sur la Chronologie & la Géographie par rapport à sa vocation Ecclésiastique, il suffit de parcourir son dessein tel qu'il le donna en 1694. pour mettre à profit tout ce qu'il seroit obligé de lire pour son éxécution. Sa Philosophie se passa sans grande attention, ne s'occupant que de sa curiosité Historique, cependant il soutint un Acte où il répondit en Maître devant toute la Ville de Beauvais.

Le succès de sa Thése ne lui enfla pas le cœur. Les applaudissemens le mirent en garde; il n'en devint que plus humble, plus retiré & plus mortifié. Ce qui amollit les autres, ne servit qu'à redoubler son application. En 1670. & 1671. il passa au grand Seminaire, où il étudia la Théologie; c'est-à-dire, la Science de l'Ecriture-Sainte, des Conciles & des Peres; la vérité des Dogmes, la pureté de la Morale, la sainteté de la discipline de l'Eglise; c'étoit tout ce qui composoit les cahiers de Mr. Hallé, & les instructions de Mr. de Baupuits, sous lesquels il l'étudioit avec beaucoup de progrès. Ces études faites pendant deux ans & demi, avec tant de choix, sous de si savans Maîtres, les jours & les nuits sans autre interruption que les cinq heures du lit, jettérent de profondes racines dans l'esprit & le cœur de Mr. Baillet, l'un & l'autre étoit bien préparé. L'amour de la Vérité étoit le seul motif de son travail. Ennemi de l'inutilité, de la curiosité, & de la vaine gloire, il n'étudioit que pour s'édifier. Il se croyoit par un fond d'humilité si peu propre à autre chose qu'à la retraite & à l'étude, qu'il conçût dès-lors le désir de se retirer pour vivre sans embarras, sans distraction. *Dessein de retraite.* Son frere Etienne qui venoit le voir au Collége, l'entretenoit toujours de son projet de solitude. Ce fut dans ces saints entretiens que les deux freres s'animérent, se fortifiérent dans leurs pieuses résolutions. Adrien étoit sur le point d'être rappellé du Collége au grand Séminaire pour y recevoir les Or-

Ordres sacrés, il redoutoit cet engagement prochain. Pour s'y soustraire & n'être point d'ailleurs à la charge de son pere, il concertoit déja avec son frere des moyens de se retirer à la Trappe, quand son Evêque & ses autres Supérieurs lui commandérent de professer la Cinquiéme au Collége. Ce commandement auquel il ne s'attendoit guére le surprit. Il eut beau alléguer qu'il n'avoit jamais étudié pour remplir cet emploi, qu'il n'en avoit point les talens, il fallut céder à l'ordre, & commencer à la Saint Remi l'ouverture des Classes. Que fit Mr. Baillet pendant les deux années qu'il régenta la Cinquiéme? Il étudioit d'abord à fond tout ce qu'il devoit enseigner à ses écoliers; la Religion faisoit l'ame de toutes ses instructions; il gagnoit les plus opiniâtres par une tendresse soutenuë de fermeté. Il est vrai qu'il paroissoit pancher vers la sévérité; mais il la couvroit de sa charité par une égalité qui retenoit dans les bornes du devoir contre la légereté ordinaire à la jeunesse. On étoit fort content des écoliers de Mr. Baillet pour la modestie, l'application, & les progrès dans l'étude, il s'y donnoit sans réserve.

1672. Regente jusqu'à la S. Remi 1676.

Après avoir passé deux ans en Cinquiéme les Supérieurs voulurent le faire monter en Rhétorique, assurés qu'il rempliroit avec suffisance cette place, & que le Public ne perdroit rien à la mort de Mr. Lenglet, si Mr. Baillet l'acceptoit; mais on ne put l'y résoudre, soit qu'il se défiât de ses forces en les comparant à celles du défunt Rhétoricien, soit plûtôt qu'il voulût avoir plus de loisir pour continuer le genre d'études qu'il avoit commencé depuis plusieurs années, & auquel la Rhétorique auroit sans doute fait une grande diversion. Il éluda donc pour cette fois les intentions de ses Maîtres en leur proposant un sujet dont ils seroient tout autrement satisfaits. C'étoit son confrére & son voisin. Les Supérieurs ne le pressérent donc plus que pour monter en Quatriéme y remplir cette place.

Ce changement n'en apporta presque point ni à sa maniére extérieure, ni à sa conduite particuliére. C'étoit à peu près les mêmes objets d'études pour la Classe & la même méthode. Il ne fit donc que continuer les deux années suivantes ce qu'il avoit fait les deux précédentes. Il ne faisoit d'autre mouvement que de son Cabinet à la Classe, & de la Classe à son Cabinet. Un garçon qui faisoit ses commissions au dehors le dispensoit de sortir. Au dîner, au souper, il voyoit tous les jours ses Supérieurs & ses confréres, ne bûvoit pas de vin, travailloit jour & nuit, & faisoit tous les jours de nouvelles découvertes plus conformes à son inclination qu'il n'avoit fait jusqu'à la troisiéme année de sa Régence. Son emploi lui procuroit environ 600. livres par an. Il étoit nourri. Content de très-peu, il ne dépensoit rien; de sorte qu'après avoir suppléé aux besoins pressans de sa famille, il employoit le fruit de sa profession à se donner des Livres. Il en avoit fait une assés bonne provision des meilleurs pour son projet; puis qu'il est certain qu'en sortant du Collége il avoit de toute leur lecture ramassé un nombre d'Auteurs déguisés qu'il avoit démasqués, suffisant pour en composer deux volumes. Ses Dissertations en Latin & en François sur leurs déguisemens subsistent encore très-amples, & très-correctes, telles qu'il les avoit rangées au Collége. Il n'en a donné dans la suite que la Préface en un volume sous le titre d'Au-

teurs déguisés. Mais le corps de l'Ouvrage dont il avoit obtenu Privilége, est resté parmi ses manuscrits. Son Evêque le tira du Collége à la Saint Remi de 1675. pour le faire venir au grand Seminaire, & lui conférer les dégrés de l'Ordre Ecclésiastique.

L'obéissance parut toujours à Mr. Baillet le parti le plus sûr quand il s'agit de suivre la voix du Pasteur légitime. Il avoit jusques-là pratiqué les régles qu'il publia depuis de cette vertu dans un Livre qui a pour titre *la Conduite des Ames*, c'est-à-dire, les devoirs d'un Directeur, & la soumission qui lui est dûe; il entra au Séminaire où les trois premiers mois lui servirent de préparation à l'état saint du Ministére en général, & en particulier à la réception de la Tonsure & des quatre
1676. Mineurs. Il les reçut au mois de Janvier de l'année suivante; & de trois mois en trois mois le Soudiaconat, le Diaconat & la Prêtrise. Ces interstices ne lui paroissoient pas suffisans. Mais il fallut s'en tenir encore à la volonté de ses Supérieurs. L'Evêque, Mr. Haslé & Mr. Hermant ses grands Vicaires, Mr. Tristan, Mr. le Maire Chantre de la Cathédrale, tout habiles qu'ils fussent, ne pouvoient dans leurs examens trouver en lui les bornes de la Science nécessaire à un Ecclésiastique. Ils lui en trouvoient bien au-delà du commun, & certainement ils ne l'auroient pas admis aux Ordres, s'ils ne lui avoient trouvé encore plus d'humilité qui fût capable de le garantir de l'enflure du cœur trop ordinaire aux Savans. Il ne bornoit pourtant pas ses études à la Théologie. Un de ses Confreres nous a appris en 1695. que la Vie de Mr. de Peiresc faisoit son amusement; qu'il avoit fait de savantes remarques sur les nouveaux Conciles de la derniére impression, lesquelles il communiquoit à ses amis aux heures de récréation.

L'Evêque, éxact observateur des Canons de l'Eglise, s'étoit imposé cette loi, de n'ordonner Prêtre aucun Séculier, qu'il n'eût une Eglise & une Paroisse à laquelle il pût l'attacher pour un tems seulement, dans le dessein de juger de l'ouvrier à l'œuvre, c'est pourquoi il l'envoya dans une Paroisse aux extrémités du Diocèse, pour y être Vicaire en Chef. Ce lieu qui s'appelle Lardiéres entre Meru & Beaumont, étoit déja si pauvre alors, que les Habitans ne pouvoient absolument se cottiser pour rétablir le Presbytére. Les pauvres trouvoient en lui des secours qu'ils n'avoient pas ressenti jusqu'alors. Tous le benissoient: mais quel exemple pour les Prêtres, s'ils font attention que Mr. Baillet n'avoit point de patrimoine, très-peu d'épargne de sa Régence, chargé de se nourrir, son frere, & un petit valet, que tout le produit de son Vicariat ne passoit pas 300. livres; qu'après avoir fait tout ce que nous venons de marquer, il trouvoit encore en réserve de quoi venir à Paris tous les ans acheter des Livres. On cessera d'en être surpris dès que l'on saura ce que le frere Etienne a déclaré depuis sa mort, que chés son frere on ne bûvoit que de l'eau, on ne mangeoit que de gros pain, jamais de viande de boucherie, presque point de lard, des légumes seulement tirées du jardin, cuites à l'eau & au sel, blanchies d'un peu de lait, à peu près comme à la Trappe, où ils avoient toujours envie de se rendre, tout accoutumés aux austérités qu'ils avoient appris qui s'y pratiquoient. Un jour de Dimanche le bon frere Etienne crut bien faire d'assaisonner la petite

Digitized by Google

te portion un peu plus grassement qu'à l'ordinaire. Le Vicaire sortoit pour aller dire la Messe quand l'odeur de la sausse lui vint au nés. Il étoit naturellement vif & prompt, la Nation & le tempérament concouroient à cette vivacité. Son premier mouvement le porta à renverser ce qui le frappoit, à faire une sévére réprimande à ce cuisinier, qui depuis le servit à l'ordinaire. Une vie si pénitente, si retirée n'attiroit point chés lui ceux de ses voisins qui vivoient plus à l'aise. Le petit nombre des autres étoit assés retiré. Ce qui laissoit au Vicaire de Lardiéres presque tout le tems de travailler. Il en avoit encore plus qu'à Beauvais; de sorte que voyant sa Paroisse assés bien renouvellée depuis près d'un an qu'il y étoit, il crut qu'il lui étoit permis de venir à Paris y faire emplette de Livres selon ses petites facultés. A son retour il brigua la condition de Chappier dans l'Eglise de Beaumont. Le Curé de cette petite Ville étoit savant & fourni d'un grand nombre de bons Livres. Le Vicaire de Lardiéres ne sortoit que pour le voir, & en profiter. Ce Curé lui fit tant d'amitié, qu'il lui demanda en plaisantant la derniére place de son Eglise, à condition pourtant de ne confesser ni prêcher. Le Curé reçut sa demande sérieusement, & la lui accorda sur le champ pour le lier sans retour. Il se donna pour Vicaire & Successeur futur Mr. Gavois l'un des quatre bons amis du Vicaire. Ce fut pour lui un double engagement qu'il regarda avec l'avis de son Confesseur Mr. Hermant, & la permission de son Evêque, comme la voix de Dieu qui l'y conduisoit pour ses desseins. Il se disposoit à venir quand il sût que le Curé cédoit sa place à Mr. Gavois. Ce changement diminua sa joie; car il estimoit l'un & l'autre: il se flatoit de profiter de leur compagnie. Il ne changea rien néanmoins à la résolution prise. Il vint à Beaumont vers le milieu de Mai avec son peu de meuble, & tous ses Livres en grand nombre, muni de la permission de l'Evêque, apellé par les deux Curés ancien & nouveau. Il croyoit qu'il ne s'agissoit plus que d'endosser la Chappe pour prendre possession de ce petit poste. Lorsqu'on le vit arriver, il se leva un tumulte de toute la Ville contre lui. Un Prêtre enfant de la Ville briguoit sous main le même emploi, pour vivre agréablement dans son Pays, au milieu de sa famille, parmi ses amis & ses compatriotes. Il étoit grand, bien-fait, d'un extérieur fort revenant. Tous vouloient absolument de lui, & s'opposoient à la reception de Mr. Baillet. Cette tempête dura quinze jours; Mr. Baillet aussi tranquile à ranger ses Livres au milieu de tant de vacarme, vivoit comme si elle n'eût point été pour lui, sans s'inquieter, sans se remuer, même sans se plaindre; il laissoit aux autres le soin de ce dénouement, & à Dieu celui de terminer la difficulté comme il plairoit à sa Providence. Cependant on en écrivit à Madame la Maréchale de la Mothe, Dame temporelle de la Ville. Informée du mérite du sujet, elle fit savoir aux Habitans ses intentions en sa faveur. Ces gens prévenus & aheurtés à leurs sens, ne vouloient pas se rendre; enfin elle fut obligée d'en écrire à son Baillif. Par malice les Habitans avoient avancé que Mr. Baillet ne savoit pas chanter. C'étoit une de leurs calomnies; car on fut surpris de l'entendre chanter avec force, & une connoissance aussi parfaite du Plein-chant que s'il en avoit fait son étude

capitale. Malgré ces difficultés il fut reçû, & enfin il se vit paisible de toutes parts. Alors il partagea son tems: il en donna la premiére portion aux fonctions de son emploi, chantant l'Office, faisant le Catéchisme, répondant à ceux qui le consultoient; tout le reste étoit pour son cabinet & ses Livres.

Mort de son Evêque le 21. Juillet 1679.

Au milieu d'un si grand calme dont il ne jouïssoit que depuis deux mois, la nouvelle de la mort de son Evêque vint le frapper si vivement qu'elle tira de ses yeux un torrent de larmes, & perça son cœur d'une douleur aussi violente que l'est celle d'un bon enfant à la vûë de la perte d'un pere tel qu'étoit cet Evêque pour ses Diocésains, & d'une maniére plus particuliére pour les enfans de son petit Séminaire. La désolation publique du Diocése, la consternation du Clergé, faisoit un spectacle qui fondoit les cœurs les plus durs. Que ne ressentoit donc pas un cœur tendre, nourri du pain de ce Pasteur depuis tant d'années, si reconnoissant de tant de graces qu'il en avoit reçû? Après avoir donné quelque-tems à l'excès de son affliction, l'esprit revenu de son trouble, pour se consoler, il s'amusa à mettre en ordre la Vie de ce saint Prélat. Un autre accident causa encore quelque distraction à son travail. La mort de Mr. de Lamoignon premier Président du Parlement touchoit sensiblement Mr. Hermant. C'en étoit assés pour intéresser Mr. Baillet qui regardoit les biens & les maux de son Directeur comme les siens propres, ou plûtôt qui n'ayant presque point de sensibilité pour tout ce qui lui arrivoit personnellement de bien ou de mal du côté de la fortune, la reservoit toute entiére pour ses patrons & ses amis. Cette mort, il est vrai, lui procura l'avantage de le voir comme il passoit par Beaumont pour aller à Paris se consoler de cette perte avec Mr. son fils l'Avocat Général.

Mr. Hermant tenoit depuis longtems à toute cette illustre famille qui l'estimoit, l'aimoit, & l'attiroit quelquefois à Paris. Le fils qui avoit hérité de son pere non seulement sa belle & nombreuse Bibliothéque, mais bien plus son amour pour les Lettres & les vrais Savans, reçut Mr. Hermant avec de nouvelles démonstrations d'estime pour le dédommager autant qu'il pourroit de la perte qu'il venoit pleurer avec lui. Ce sage Magistrat accoutumé par les leçons de Mr. son pere à faire un juste discernement des personnes parmi le grand nombre de Savans qu'il auroit pû consulter, crut ne pouvoir s'adresser plus surement à d'autre qu'à Mr. Hermant pour lui trouver un homme qui pût tout à la fois avoir soin de sa Bibliothéque & l'aider efficacement dans les besoins continuels de sa Charge sur tous les sujets qu'il y faut traiter, & pour la discussion desquels il falloit tirer des éclaircissemens des Livres de la Bibliothéque. A cette demande Mr. Hermant n'hésita pas d'un moment. J'ai votre homme pour le fonds, dit-il, à Mr. de Lamoignon, si vous ne vous rebuttés pas d'un extérieur peu poli. Nous avons besoin de fond, la forme ne m'embarasse point; l'air de ce pays, & un grain de sel discret fera le reste: il en trouvera ici. Il n'en fallut pas davantage pour presser Mr. Baillet de venir à Paris présenter ses services à Mr. l'Avocat Général. Il faut avouer qu'il aimoit Paris depuis qu'il y étoit venu faire provision de Livres. La courtoisie des Libraires de ce tems-là lui paroissoit une faveur singuliére, & un attrait puissant pour lui.

Il

Digitized by Google

Il fut même si surpris de la proposition que lui fit Mr. Hermant de la part de Mr. de Lamoignon, qu'il croyoit sérieusement qu'il vouloit l'éprouver, ou au moins qu'il pourroit bien y avoir quelque malentendu entre eux. Quand il reconnut que la chose étoit sérieuse, ce fut de nouvelles difficultés, des prétextes d'incapacité pour cet emploi, de son extérieur rebutant, de sa grossiéreté, les affronts qu'il alloit faire à celui qui le produisoit, & à ceux qui l'attendoient; les siens il les comptoit pour rien. Mr. Hermant se chargea de tout, le priant seulement de ne se donner d'autre contrainte dans toute sa conduite que pour les maniéres de la Ville, & quelque réserve pour ceux qu'il verroit chés Mr. de Lamoignon.

Mr. Baillet prit quelque-tems pour se disposer à venir à Paris avec une idée générale de tout ce qu'il pouvoit avoir étudié jusques-là. Il savoit que la Maison où il devoit entrer avoit été, & seroit sans doute encore ouverte à tous les Savans; qu'il seroit obligé de leur répondre en qualité de Bibliothécaire; qu'on éxigeoit ordinairement dans cet emploi une connoissance éxacte des Livres de toute espéce, une superficielle au moins de ce qu'ils contiennent pour se trouver au fait des matiéres qui se présentent dans les conversations, ou que d'autres occasions obligent de traiter.

1680. Il alla donc à Paris au mois d'Avril après les Fêtes de Pâques; comme il n'y avoit pas d'autre affaire, il vint trouver Mr. Hermant chés Mr. de Lamoignon. Ces Messieurs ravis de le voir, ne le retinrent qu'autant de tems qu'il leur en fallut pour s'assurer de sa parole; qu'il retourneroit dans le moment à Beaumont pour en revenir avec ses Livres sans perdre de tems. Mr. Baillet se pressa pour avoir le loisir de faire part à son ami de sa bonne fortune. Il lui dit des choses ravissantes du contentement qu'il avoit reçu de Mr. de Lamoignon. Il ne pouvoit revenir de sa surprise sur la distinction avec laquelle il en avoit été reçu & pressé de retourner. Depuis, l'estime & l'amitié ont toujours été en augmentant dans le Magistrat pour son Bibliothécaire qu'il traitoit comme son frere & son meilleur ami. La reconnoissance la plus vive, & l'attachement le plus parfait ont fait depuis ce temslà le caractére de Mr. Baillet envers son illustre patron. La suite en sera une preuve continuelle.

Dès le 13. Mai Mr. Baillet étoit chés Mr. de Lamoignon où il commençoit à se reconnoître. Un de ses premiers soins, comme il l'écrit à un ami, est de lui marquer avec quelle bonté il a été reçû; que depuis il a trouvé dans son patron plus encore qu'il n'en avoit dit. Sa premiére visite avoit été chés Mr. Haslé son Supérieur, & son Maître au grand Séminaire. Mr. Hermant étoit encore à Paris, & menoit le nouveau Bibliothécaire chés ses amis. Mais il avoit la satisfaction, sans sortir de sa Bibliothéque, d'y voir aborder les plus savans & les plus distingués dans l'Eglise, dans l'Etat, dans la Robe, dans la République des Lettres. Ces premiéres entrevûës ne furent pas stériles à Mr. Baillet. Il voyoit, il écoutoit, il proposoit, il prenoit toutes les maniéres du monde savant.

Il ne fit jamais tant de visites depuis : car il ne sortoit réguliérement que les Lundis, encore durant les quatre premiéres années il sortoit beaucoup plus rarement. Il les faisoit d'abord pour former son goût, ses expressions, tout

tout son extérieur sur les plus parfaits modéles de la Litérature Ecclésiastique & Profane.

Il paroît y avoir donné le reste de Mai, tout Juin & la meilleure partie de Juillet. Depuis ce tems-là il s'occupa tout entier & sans relâche à démenager, à rebâtir & disposer de nouveau les Livres de la Bibliothéque qu'il falloit manier tous plus d'une fois.

Le plaisir de se voir si bien établi chés un Magistrat si sage, dans une Bibliothéque si exquise, au milieu de tant de secours pour la continuation de son projet, fut troublé par la mort de Mr. Haslé qui arriva le huit Décembre de cette même année.

Après avoir rendu à ce bon Maître les derniers devoirs de sa reconnoissance durant sa maladie & après sa mort, il traça en peu de mots l'extrait de sa Vie pour en conserver la mémoire, & en proposer l'exemple à la Postérité. C'est un des petits morceaux qu'il a pris plaisir de donner de son vivant à plusieurs amis qui aimoient beaucoup mieux ces portraits faits de sa main, que ceux gravés sur le cuivre.

1681. Il passa toute l'année suivante à continuer le Catalogue de la Bibliothéque malgré son mal de jambes ordinaire qui se réveilla avec plus de violence, & plusieurs autres distractions qui lui survenoient, dont il se plaignoit à ses amis. Mille visites indifférentes l'importunoient à toute heure, quelque soin qu'il prit de se tenir caché dans son grenier. Cependant il acheva dès le mois d'Août 1682. le Catalogue des matiéres, qui sans faire une montre assés vaine, s'est augmenté dans ses mains jusqu'au nombre de 35. volumes *in-folio*. Tous les Savans curieux les vont voir dans la Bibliothéque; plusieurs Prélats & Magistrats du premier ordre en ont voulu avoir des copies entiéres, d'autres un précis éxact.

On y trouve par ordre des matiéres tout ce qui est contenu dans les Livres qui composent la Bibliothéque, & des renvois aux Livres qui en traitent. Rien n'étoit plus commode pour Mr. l'Avocat Général qui ayant ce Catalogue sous ses yeux, trouvoit sur le champ tous les sujets qui l'occupoient & les Auteurs qui en avoient écrit. Cet avantage étoit d'autant plus grand que sa Bibliothéque avoit cela de singulier, qu'il n'y manquoit presque rien sur les matiéres du Droit ancien & nouveau, & sur tout des Arrêts des Cours Souveraines. Mr. Baillet s'étoit fait un devoir & un plaisir particulier de les développer & les ranger avec plus d'ordre, de soin & de clarté. Cette partie du Catalogue qui le rend plus estimable & plus utile, valoit à son Auteur de fréquens éloges de la part de son patron & de ses amis qui venoient le feuilleter. L'ordre qu'il a donné aux matiéres Ecclésiastiques ne satisfait pas moins tous ceux qui le connoissent. Plusieurs savans Docteurs en ont dit tant de bien, que les Libraires en ont sollicité souvent la communication pour l'imprimer. Après avoir tout rangé, il acheva les quatre volu- 1684.
mes des Jugemens des Savans, & les donna au Libraire avec tant de désintéressement & de défiance de leur débit, qu'il se contenta pour toute chose de quelques Exemplaires qu'il destinoit à ceux de ses amis qui voudroient absolument les avoir de lui.

Le Libraire n'en avoit pas si peu d'estime; il en pressa l'édition, en fit tirer un grand nombre qu'il débita entierement en si peu de tems, qu'il ne donnoit pas le loisir à l'Auteur de se reconnoître pour les cinq volumes qui devoient suivre. L'Au-

L'Auteur avoit fait en détail tout le plan de l'Ouvrage, tel qu'il le donna dix ans après a un de ses amis qui se plaignoit au nom du Public de ce qu'ayant donné en deux ans neuf volumes, il sembloit par son interruption devoir le priver de la suite.

Voyés ce *Plan* après cette Vie, pag. XLIV. Ce Plan n'étoit qu'une brochure de quelques feuilles qui contenoit le détail & les sou-divisions exactes de toutes les parties de son Ouvrage. Ses amis le pressoient de le mettre à la tête des premiers volumes; mais il craignoit si fort que ces commencemens fussent mal reçus, qu'il ne pût se résoudre à le leur accorder. On ne put pas pour lors l'arracher de ses mains; & les quatre premiers volumes parurent seuls en 1685. sous le titre de *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs*. Le tems depuis l'édition s'étoit passé à écouter le bruit, à répondre aux plaintes, à recevoir les longues & fréquentes visites non seulement des vieux amis, mais de tous ceux qui en pareil cas veulent prendre part à la querelle, & s'intéresser pour un Auteur appuyé. L'Auteur continuë & en moins de six mois il passe de ses mains en celles de son patron, & de celles de son patron en celles de l'Imprimeur
1684. de quoi faire cinq justes volumes sur les Poëtes. Le Libraire qui trouvoit son compte aux premiers, se pressoit assés dans l'espérance de le faire encore mieux dans la suite; à quoi contribuoit la bonté de l'Ouvrage, & même les cris de ses envieux qui l'accréditoient en travaillant à sa ruine.

1686. Il fut si bien servi, que dès le premier Septembre de la même année il l'envoya à un ami avec ces paroles:

Je ne sai si vous aurés la patience de lire cinq volumes de babioles. Si cela vous arrive vous ne manquerés pas de m'en dire votre sentiment avec une sincérité non suspecte, & particuliérement du Discours qui est à la tête du premier Tome; mais il vaut mieux se taire que de vous entretenir de bagatelles.

Mr. le Président Cousin le Censeur Royal, & Mr. de Lamoignon l'Examinateur le plus rigide, n'en jugeoient pas de même. Le Public courut enlever presque toute l'édition. Les Savans de France y trouvérent encore plus de style & d'éxactitude litéraire que dans les premiers. Il n'y eut que Mr. Ménage & sa suite qui furent pénetrés de douleur à la vûë de ce qu'ils trouvérent à la tête des cinq volumes. La première piéce est un Eclaircissement que l'Auteur présente au Public sur la conduite qu'il avoit tenuë dans la publication des premiers volumes. Il répond en peu de mots à toutes les plaintes que quelques chagrins avoient faites de sa Critique en général & en particulier. Eclaircissement à la tête du Recueil des Poëtes.

Mr. Baillet devoit naturellement 1685.
donner la suite de ses Jugemens des Savans, & il l'auroit fait si le Libraire ne l'eût sollicité de lui donner ses Auteurs déguisés & démasqués. Il fallut donc les relire & leur donner la derniére main pour acquitter sa parole. Il les avoit composés depuis plusieurs années. Il est vrai qu'ils avoient multiplié par ses derniéres lectures de la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon. Mais pour y donner un ordre qui les plaçât avec distinction chacun dans leur rang, il avoit fait plusieurs remarques sur le changement des noms, sur les différens motifs qui avoient porté les Auteurs à ce changement, sur les différentes maniéres dont les Auteurs ont usé dans ce changement, enfin sur les inconvéniens que ces change-

mens ont causés dans le Monde, dans l'Eglise, sur tout dans la République des Lettres. On doit cette justice aux belles études de Mr. de Lamoignon le fils aîné de Mr. l'Avocat Général, qu'il eut beaucoup de part à ce travail de son Maître qui l'amusoit à la découverte des Auteurs déguisés. Ce jeune Seigneur se divertissoit à reconnoitre sous le masque les vrais Auteurs qui s'en étoient couverts. Le Maître content du succès de son Disciple encore si jeune, en prit occasion pour l'animer à continuer de lui proposer quelques éxemples de jeunes gens qui au-dessous de vingt ans avoient donné au Public des preuves de leurs études. Ils firent une si forte impression sur son esprit & sur son cœur, qu'il forma sur le champ le dessein d'en ramasser lui-même le plus grand nombre qu'il pourroit. Il s'y occupa avec tant d'application, qu'en peu de tems il en trouva de quoi faire un volume. Mr. Baillet souffroit avec peine de voir la plûpart des gens de qualité dans cette fausse prévention que les études nuisent à la santé & à l'esprit des enfans. Il en connoissoit plusieurs de l'âge & de la condition de son Eléve qu'on laissoit croître dans une lâche oisiveté dans la crainte d'intéresser leur santé.

Il les publia en forme de Lettre qu'il adressoit au jeune Compilateur pour servir de prélude à la publication qu'il alloit faire de leur découverte des Auteurs déguisés. Ils ajoutérent aux éxemples des jeunes gens qui étoient devenus célébres par leurs études ou par leurs écrits, quelques-uns de ceux qui ayant vieilli sans étude, s'étoient avisés bien-tard de s'y appliquer, & qui y avoient réussi.

Il en proposa des uns & des autres de tout tems, & afin qu'on ne pût pas dire que l'esprit eût changé avec le tems, il ne manqua pas d'en rapporter d'illustres du nôtre même.

Ce Recueil fut bien reçû. Les Professeurs de l'Université exhortoient leurs Ecoliers à l'avoir. Ils en faisoient lire les endroits qui leur paroissoient plus propres à picquer l'émulation, ils en distribuoient pour prix. Les peres le mirent entre les mains de leurs enfans. De sorte que l'édition en fut bientôt épuisée & produisit des fruits merveilleux. Ce fut alors que la prophétie de Mr. Bayle commença à se vérifier en la personne du jeune Mr. de Lamoignon, que cet enfant sous un si excellent Maître feroit des progrès extraordinaires qui soutiendroient dignement la gloire de son pere & de son grand-pere. Telle fut la fortune de ce Traité que Mr. Baillet appelloit le petit Livret. Quand l'Anti-Baillet parut, les deux premiers mots du Livre les surprirent, celui d'*Anti* parut nouveau à Mr. de Lamoignon, & celui de *Baillet* qui y étoit lié lui donna l'idée d'un *Anti-Personnel* qui attaquoit la personne, plutôt qu'un *Anti-Réel* qui n'en veut qu'aux *Ouvrages*. La vivacité du jeune Grammairien l'emporta sur le flegme du Maître qui n'eut pas de repos qu'il ne lui eût donné cette double idée d'*Anti Personnels* & *Réels*, & ouvert à son activité un nouveau champ sur les recherches de tous les Ecrivains qui avoient fait porter à leurs Ouvrages le même titre d'*Anti*, à commencer depuis le premier, qui est l'*Anti-Caton* de Cesar, jusqu'au dernier qui est l'*Anti-Baillet*. Le Recueil en fut bientôt fait & grossi, de maniére à former deux justes volumes *in-12*. Le Compilateur prit une route nouvelle pour les

les ranger en ordre & les donner au Public. Il appelle ces Ouvrages qui portent le titre d'Anti, de véritables Satires. Il en distingue de deux sortes, les Personnelles & les Réelles; les premiéres attachent le nom de la personne attaquée, les autres celui de la matiére à laquelle elle déclare la guerre. Quoique l'Auteur ait donné à son Recueil le titre de Satires Personnelles; cependant il ne laisse pas de marquer à la fin un bon nombre de Satires réelles qui portent aussi le titre d'Anti. Tout cet assemblage est partagé en quatre Entretiens, où l'Auteur suppose quatre ou cinq Savans assemblés pour traiter ce sujet.

Il faut savoir qu'après avoir achevé son Traité des Auteurs déguisés & démasqués, & frais sur cette matiére, il ne put s'empêcher de se cacher pour cette fois sous un nom changé; car il est tout à la fois Albert Lainier de Verton, de Brillat, de Rintail, &c. C'est une même personne qui jouë différens rôles sous autant de noms qu'il a trouvés dans la combinaison diverse des lettres de celui qu'il porte. Il n'y a que le jeune de Saint Yon qui étoit son Disciple, Mr. de Lamoignon l'héritier de la Seigneurie de Bâville, laquelle, dans différentes Paroisses qui la composent, comprend celle de S. Yon sur le chemin d'Orléans; il prend autant de noms, autant d'Ouvrages différens, ou achevés, ou bien avancés, par le Livre des Satires personnelles. On peut voir leur idée dans ce même Recueil au commencement du troisiéme Entretien. Enfin son Livre parut avec Approbation & Privilége au mois de Juin de l'année 1689.

Auteurs déguisés, 1690.

Ensuite Mr. Baillet se remit promptement à revoir ses Auteurs déguisés qu'il avoit promis au commencement du Traité historique de ses Enfans Célébres, tout le monde l'attendoit comme une chose assurée. Ceux qui connoissoient Mr. Baillet ne distinguoient point en lui, promettre & tenir; tant il étoit sincére & exact à sa parole. Il ne tint pas à son travail, puisqu'il avoit achevé cet Ouvrage, & l'avoit même tout complet en François & en Latin. Il ne tint pas non plus à Mr. le Chancelier qui lui en avoit donné le Privilége. Le Libraire & l'Imprimeur comptoient si fort là-dessus, qu'ils avoient tout préparé. Un de ses amis le lui avoit déja demandé le croyant imprimé. Voici sa réponse vers le Carême de cette année.

Pour ce qui regarde mes nouvelles, il faut vous dire qu'il n'est rien de ce qu'on vous a pû dire de l'impression de mes Auteurs déguisés. Je vous ai déja dit autrefois que j'avois abandonné de bonne heure les Anonymes. Pour ce qui est de mes Pseudonymes, il est vrai qu'ils sont en état d'être imprimés, & que j'en ai même le Privilége, scellé, controllé & regiƒtré au Syndicat de la Communauté des Libraires; que le Libraire & l'Imprimeur ont fait tous les préparatifs nécessaires, & qu'ils me persécutent à outrance pour leur abandonner ma Copie pour la publier. J'avois destiné à la tête de cet Ouvrage une Epitre Dédicatoire; mais elle s'est grossie insensiblement sous ma main; si bien qu'elle fait un petit Traité que je fais actuellement imprimer. Mais mon voyage à la campagne m'empêchera de le mettre au jour avant mon retour. Je vous en dirai des nouvelles alors. Dès le mois d'Août de la même année avant son long voyage des vacances l'Ouvrage étoit imprimé. Notre Auteur l'envoya à son ami avec ce compliment. *Tant que je ferai des folies,*

lies, il faudra que vous en ayés votre part. J'en viens d'en faire une toute nouvelle, & je ne sai pas encore ce qui m'en coûtera. Le volume a pour titre Auteurs déguisés; *s'il sert à vous divertir, comptés que c'est moi qui va me divertir avec vous. Je vais à la campagne au commencement de Septembre.* On ne sera pas fâché de trouver ici quelques circonstances qui le regardent, & qui instruiront de sa nature, & du caractére de son Auteur.

Mr. Lipstorpius savant Médecin d'Allemagne, étant venu à Paris quelques années auparavant pour y voir les Savans, ne manqua pas de connoître Mr. Baillet, & de l'entretenir non seulement sur ce qu'il avoit déja publié; mais sur toutes les parties qui lui restoient à donner, & qu'il avoit promises. Au sujet des Auteurs déguisés, il le pria de lui faire voir ce qu'il en avoit ramassé pour juger si son dessein avoit rapport à celui que son ami Mr. Placcius avoit conçu de traiter la même matiére. M. Baillet nous apprend lui-même qu'il avoit composé en Latin depuis environ douze ans un Ouvrage qui avoit pour titre *Elenchus Apocalypticus Scriptorum Cryptonymorum, &c.* c'est-à-dire Recueil d'Auteurs qui se sont cachés, & que l'on découvre. Mr. Placcius informé du projet de son Auteur, lui écrit en 1688. une longue Lettre Latine pour le remercier de l'ouverture obligeante qu'on lui en avoit faite de sa part, il lui offre de lui faire part de ses découvertes sur ce sujet, & le prie de donner le tout en Latin & au plûtôt pour le rendre utile à tous les Savans répandus dans l'Europe. Sans doute Mr. Baillet comptoit dès lors de ne le donner qu'en François. *J'aurois maintenant*, nous dit-il dans l'Avis de sa Préface, *confusion de le reconnoître; je prétens l'anéantir tant pour ses imperfections, que parce que je l'ai écrit en une Langue qui semble devenir de plus en plus étrangére en France.* Il en fit donc un en François, mais plus éxact & mieux rangé que le premier; & c'est de cet Ouvrage dont celui-ci est le Traité préliminaire.

Mr. Baillet étoit déterminé à laisser en repos ses Auteurs déguisés, aussi-bien que la suite de ses Jugemens des Savans, en attendant que la Providence lui présentât l'occasion indispensable d'en continuer la publication, lorsque Mr. l'Abbé le Grand l'engagea avec quelques autres interessés à ranger par ordre les mémoires qu'il avoit recueillis sur la Vie & la Philosophie du célébre Philosophe de nos jours Mr. Descartes. En bien moins d'un an elle fut mise sous la Presse, dès le 19. Février de 1691. le Libraire Hortemels chargé de ce Livre trouva fort son compte avec les Etrangers, & en trois mois de tems il leur envoya plus de la moitié de l'édition. Si la mort ne l'avoit enlevé, il se flattoit d'en donner une seconde. Cependant comme on étoit bien aise d'avoir en France une Vie de Descartes qui fut courte & à bon marché, & qu'on menaçoit de reduire en abregé celle qui y paroissoit dans une juste étenduë, Mr. Baillet docile aux remontrances de ses amis, se mit à renfermer en un petit *in*-12. les deux *in*-4. de la Vie de son Philosophe. Plusieurs de ses amis lui proposerent d'écrire pour sa satisfaction & la leur particuliére, la Vie de Richer sans dessein de la publier. C'est à quoi il occupa ses vacances de Bâvile.

Vie de Descartes. 1691.

Je suis ici, écrit-il à un ami, *dans une solitude assés grande & fort agréable. Je m'y amuse à composer la Vie du fameux Ri-*

Septembre 1691 Vie de Richer.

Richer au sujet duquel votre Sorbonne a tant été troublée. Mais ce ne sera pas à Privilege dans le Royaume. Celle de Descartes avoit fait trop de bruit. Celle de Richer lui paroissoit d'une nature à en faire encore plus, & en France & en Italie.

Histoire d'Hollande. 1693. Cette année il en produisit autant & plus encore que les précédentes. Dès que Mr. Baillet eût achevé la Vie de Richer il reprit ses Jugemens des Savans dans le même dessein de les ranger, sans publication, pour s'occuper & contenter ses amis. Deux occasions l'empêchérent d'y travailler. La premiére, on desiroit de lui une Histoire éxacte d'Hollande qui pût servir de continuation à celle de Grotius, & portât le même caractére de sincérité & de désintéressement. Les deux termes de cette Histoire lui étoient marqués; la Tréve concluë entre les sept Provinces & l'Espagne en 1609. & la Paix de Nimegue en 1679. Cet espace de 70. ans devoit paroître bien long à un Auteur éxact qui voit dans les moindres circonstances les ressorts des plus grands évenemens. Malgré les difficultés qui se presentoient, il l'accepta sans délibérer long-tems, puisque dès le troisiéme Février il obtint Privilége de son Histoire, & qu'elle fut imprimée le quinze Avril suivant. Elle faisoit quatre tomes *in-douze* d'un caractére assés fin, & d'une raisonnable grosseur. L'Auteur s'y cacha sous le nom renversé de Sieur *Balthazar d'Hezenail de la Neuville*. Personne, excepté quelques intimes, ne reconnut dans ce nom celui d'Adrien Baillet, natif de la Neuville en Hez. Le style de l'Histoire paroissoit au Public assés pur, assés châtié pour sortir de la plume d'un Mr. de la Neuville qui avoit déja donné quelque Histoire dont on avoit été satisfait.

La seconde occasion qui suspendit la continuation des Jugemens des Savans fut aussi imprevûë que la premiére. Ce fut au sujet d'un Sermon du Pere Bourdalouë, sur la conception de la Sainte Vierge en Décembre 1692. où il se laissa mener par Madame de Lamoignon qui lui demanda son avis, mais il ne répondit rien, & pour réponse il composa son Traité de la dévotion à la Sainte Vierge, & du culte qui lui est dû. Il le dédia à Madame de Lamoignon, comme à celle qui l'avoit demandé & qui l'attendoit avec impatience.

Il pouvoit faire un petit volume *in-douze*, & instruire tous les Chrétiens. Dans cette vûe il demanda un Privilége sur les Approbations de quatre Docteurs de Sorbonne, Robert Pénitencier de Paris, Hideux Curé des SS. Innocens, Mansel & Valois. Elles étoient si favorables & si précises que Mr. le Chancelier accorda volontiers ce qu'on demandoit, & que l'Auteur se nomma sans rien craindre pour un Ouvrage de cette nature, & revêtu de toutes les formalités les plus éxactes. Il y eut plusieurs éditions, qui causérent beaucoup de disputes, & même le Livre a été mis à l'*Index* sans qualification néanmoins avec cette formule *donec corrigatur*. Il a subi plusieurs éxamens, enfin il s'est trouvé quelques défenseurs aussi bien que des Critiques.

La joie que Mr. Baillet avoit de se voir encore une fois tranquille fut bien temperée par les tristes nouvelles qu'il reçut de la mort de deux personnes qui lui étoient fort chéres. 1693. La premiére étoit un de ses bons amis. La seconde étoit son frére le Médecin qui depuis un an étoit établi à Dinan aux

gages du Roi & y faisoit sa profession dans l'Hôpital Royal avec beaucoup de zèle & de succès.

Ses amis voulant tout à la fois profiter du calme dont il jouïssoit après la tempête, & faire diversion à sa douleur, le pressoient de donner la suite de ses Jugemens des Savans. Il s'y étoit remis après l'Histoire d'Hollande; mais les efforts de ses Adversaires le rendoient plus réservé. Tout ce qu'il crut pouvoir accorder aux instances d'un de ses meilleurs amis, fut un détail du Plan qu'il en avoit donné au commencement de l'Avertissement qu'il avoit mis à la tête du premier Tome de ses Jugemens de Savans. Il l'avoit réduit en une page. Il donna à celui-ci toute son étendue. Il en contient soixante-seize qui font une petite brochure dont il ne fit tirer qu'autant d'éxemplaires qu'il en désiroit pour les distribuer à ses bons amis. C'est pour cela qu'il ne marque point le nom de l'Imprimeur ni du Libraire que l'on auroit été importuner inutilement, puisqu'il ne lui en avoit laissé aucun.

1694.

Mr. Baillet charmé d'avoir donné si tranquillement son Histoire pour ne s'être pas montré, résolut d'en user de même en publiant son Ouvrage de la conduite des Ames qu'il venoit de composer avec sa diligence ordinaire.

Le Livre tel qu'il paroit avec l'Approbation de Mr. Gerbais contient vingt-sept Chapitres sans Préface, le Privilége en est accordé à Claude Versoris: l'Auteur y est nommé Daret de la Villeneuve; ce sont deux masques à la faveur desquels il a été reçu sans contradiction & subsiste encore aujourd'hui, comme tant d'autres qui n'ont excité aucune tempête, parce qu'on en ignore les vrais Auteurs. Ses amis même n'auroient peut-être jamais sû que ce Traité fût de lui, s'il n'en avoit fait confidence à quelques-uns d'eux.

L'Auteur nous a marqué lui-même l'époque de son entreprise de la Vie des Saints dans une Lettre qu'il écrit à un grand Serviteur de Dieu, du Vendredi quatre Mars 1695. Vies des Saints. Mars 1695.

Je vous écris du jour que je commence à composer une nouvelle Vie des Saints, qui soit exacte & édifiante, n'ayant pû résister aux pressantes sollicitations de ceux qui me l'ont demandée. C'est un Ouvrage de longue haleine, & qui avec mes autres occupations pourra bien durer quatre ou cinq ans.

Un an après l'Ouvrage commença à paroître, & bien-tôt l'on reconnut qu'il auroit été de la prudence de le donner tout à la fois, par les cris que differentes passions élevérent contre lui & son Auteur. Il l'envoya à cette personne avec une Lettre datée du treize Avril 1701.

Voilà enfin, dit l'Auteur, *l'éxemplaire de la Vie des Saints en douze volumes que je vous prie de présenter à votre Communauté.* Ces douze volumes contenoient les Vies des Saints des douze mois de l'année, suivant le Calendrier Romain. Après les avoir achevés, il continua l'autre partie qu'il avoit promise, si le Public paroissoit content de la premiére. Le grand & prompt debit soutenu des instances de ceux qui l'avoient, l'engagérent à tenir parole. Il s'agissoit encore de donner l'Histoire des Fêtes mobiles, les Vies des Saints de l'ancien Testament qui sont en vénération dans l'Eglise, & la double Table qui marquât les lieux & les tems où les Saints, dont il avoit donné les Vies, avoient paru avec quelque distinction. Tout cela de-

devoit faire encore cinq volumes *in-octavo*.

Vies des Saints. Mars 1695. L'année 1697. ne fut pas pour Mr. Baillet plus tranquille. Ses amis qui le savoient occupé à la Vie des Saints, le publioient par tout. Comme sa critique passoit pour judicieuse, & des plus sûres, grand nombre d'Eglises de France pensérent à le consulter sur la réforme qu'elles méditoient de faire de leurs Breviaires.

1701. Les Vies des Saints parurent donc enfin au commencement de Mai en trois Volumes *in-folio*, ou en douze *in-octavo*, on leur donna ces deux formes, la premiére, comme plus convenable aux Savans qui conservent ces sortes d'Ouvrages dans leurs cabinets, l'autre pour ceux d'entre les Fidéles qui portent avec eux ces Livres capables de nourrir leur piété, & se font un mérite de les prêter à d'autres pour la même fin.

L'état d'une famille nombreuse desolée de la mort de son frere en 1702. le détourna pour quelque tems de son travail.

L'année 1704. sembloit devoir laisser notre Auteur en repos: il ne lui restoit plus, selon ses engagemens pris avec le Public, que de dresser une table d'éxemples tirés des Vies des Saints. Ce dessein étoit simple dans son origine, facile à exécuter à un homme qui préparoit déja la troisiéme Edition de ses Vies des Saints. Mais sur les remontrances d'un de ses amis à qui rien n'étoit caché, il conçût, à l'occasion de ce premier, celui de faire un systême complet des points de Foi, de Morale & de Discipline prouvés par l'Ecriture Sainte, & le consentement de ses Interprêtes, par les Conciles & les monumens authentiques de l'Histoire Ecclesiastique, par les Peres de l'Eglise, enfin par les éxemples des Saints. Il devoit donner à ce projet le titre & la forme de Dictionnaire universel Ecclésiastique, où les Etudians en Théologie, les Docteurs mêmes, & le simple Fidéle pûssent aisément trouver dans l'ordre alphabétique tout ce qui concerne ces trois Chefs, Dogme, Morale & Discipline.

Il l'appelloit déja son grand & dernier Ouvrage, il se l'approprioit soit parce que sa disposition lui en paroissoit nouvelle, soit parce qu'il se flatoit de l'achever en trois ans, si Dieu les lui donnoit avec sa santé ordinaire, comptant dès lors d'en faire trois volumes *in-folio*, sur tout ce qu'il avoit fait d'avance en ce genre depuis sa Rhétorique.

A son dernier voyage de Baville les Religieux reformés de l'Ordre de Saint Etienne de Grandmont voisins de cette Terre, priérent Mr. le President de Lamoignon d'engager son Bibliothécaire à traduire du Latin en François les Maximes & les enseignemens de leur Patriarche. Ce Magistrat qui aimoit ses voisins, flaté par les éloges qu'ils donnoient au Legendaire, les lui mit entre les mains, persuadé qu'il les satisferoit encore sur ce point, autant qu'il avoit fait sur la Vie de leur Instituteur, dont ils étoient très-contens. Il combla effectivement leur attente plus promptement qu'il n'avoit espéré. Cela pourra se faire, dit-il à son ami, ces jours-ci, ou au plus tard à la Chandeleur, ce n'est qu'un petit Livre *in douze* de plus de 500. pages, qui contient une excellente Préface, la traduction éxacte des Maximes de Saint Etienne de Grandmont, ses Sentences en Latin, une Table étenduë & raisonnée de ses Maximes par ordre alphabétique. L'Auteur n'avoit garde d'y mettre son nom. Ainsi le petit Livre passa sans bruit: c'est le dernier qui ait paru de lui. C'est

C'est ici qu'il faut parler de ses ulceres, de sa maladie & enfin de sa mort. Ses Amis lui demanderent des nouvelles de sa santé, voici ce qu'il leur répond.

5. Août 1705. *Vous voulés donc m'obliger à vous parler encore de l'état où me mettent mes incommodités. Il faut s'y résoudre. Ce qui pourroit empêcher ma guérison, est la complication des deux maux opposés qui me retiennent. Mon mal d'hyver, je veux dire mes ulcéres, va assés bien pendant les chaleurs de l'été, parce que le froid lui est contraire. Mais mon mal d'été, c'est-à-dire, le double Eresypelle, s'irrite de plus en plus par ces mêmes chaleurs, & s'accroît de telle sorte qu'il occupe déja plus de la moitié du corps, & me menace de faire son ravage par tout le reste, sans qu'on puisse s'y opposer. Mais j'espére aussi un accroissement de patience par le secours de vos priéres.*

Madame de Lamoignon qui le voyoit avec peine baisser de jour en jour, s'interessoit si fort à sa conservation, qu'elle l'avoit enfin forcé à se mettre entre les mains de l'Abbé Aignan. Car jusques-là Mr. Baillet n'avoit pas eu d'autre Médecin que lui-même. L'Erésypelle lui couvroit tout le corps, hors les parties qui étoient exposées à l'air & à la vûë de tout le monde. L'Abbé Aignan lui fit prendre des vulneraires qu'il croyoit capables de dégager la malignité du sang & de le purifier. Mais ce reméde irrita le mal au lieu de le diminuer. Un de ses amis qui connoissoit mieux le tempérament de Mr. Baillet, lui conseilloit de ne plus l'employer, puisqu'il ne faisoit que l'échauffer, lui qui naturellement avoit une chaleur si violente.

Madame de Lamoignon voyant qu'il périssoit à chaque moment meubla sa chambre très-modestement, & l'avertit de songer sérieusement à la mort; ce qu'il reçut très-amiablement priant la compagnie de prier Dieu pour lui pardonner.

On le laissa donc habillé, couvert de sa robe de-chambre dans un fauteuil, où son premier soin fut d'appeller son Confesseur de Saint Paul sa Paroisse. En l'attendant il étoit si plein des pensées du salut, qu'il ne regardoit & ne parloit à personne. Le Confesseur vint, & avertit en sortant, que Mr. le Curé lui apporteroit les Sacremens sur les six heures. Dans cet intervalle quelques-uns de ses amis avertis du danger où il étoit le vinrent voir, le presserent de confier le dépôt de ses Manuscrits à la personne qui étoit auprès de lui depuis huit jours, & qu'il chargeoit de ses derniéres & secrétes dispositions. Leurs instances lui faisant craindre que n'ayant rien ordonné dans son Testament au sujet des Manuscrits, la personne de confiance ne les prît, ou pour les garder ou pour les leur remettre à leur discrétion; il lui fit promettre de les remettre tous sans exception aussi-tôt après sa mort à Mr. le Président de Lamoignon. Ils sont à lui, ajouta-t-il; si vous en aviés besoin, ils seront entre ses mains mieux qu'entre les vôtres; quoiqu'il n'y ait rien d'achevé & même qui vaille. Il lui dit: *Vous trouverés mon Testament olographe tel que nous l'avons minuté ensemble il y a deux ans. Soyés-en le fidéle Exécuteur sous les yeux & les avis de Mr. le Président.* Quand j'aurai reçu les Sacremens, retirés-vous, & revenés demain du matin (un garçon restera la nuit auprès de moi.) Vous me lirés à haute voix l'Office de l'Eglise que nous reciterons ensemble jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu me

me retirer de cette vie. Dès que j'aurai les yeux fermés, ôtés de la vûe mes habits & mon linge pour le donner à de pauvres Ecoliers. Cette personne l'assura qu'il lui seroit fidéle en tout. Le malade ne pensa plus depuis qu'à Dieu, il se mit lui-même dans l'état convenable pour recevoir les saintes Onctions, ne voulant pas permettre qu'une bonne femme qu'on avoit appellée pour aider le garçon, mit la main sur lui pour quelques secours que ce fût. On ne peut imaginer une délicatesse plus scrupuleuse.

Dès que Mr. le Curé de saint Paul fut entré avec les Sacremens, le Malade se mit à genoux, fit les priéres avec l'Eglise & les Assistans. Il se remit dans le fauteuil pour recevoir les Onctions, il répondit éxactement à tout ce qu'on lui demanda.

Après la réception des Sacremens, il demeura tranquille jusqu'à minuit, qu'un transport de cerveau de quelques heures le fit aller & venir de sa chambre dans son Cabinet, parlant en Prédicateur des choses du salut avec plus de force que jamais: après quoi il se remit paisiblement dans son fauteuil, où le trouva sur les six heures du matin la personne de confiance qui commença auprès de lui l'Office du jour par les Matines. Le Malade récitoit alternativement par cœur les versets des Pseaumes assés distinctement jusqu'à dix heures que ses paroles commencérent à s'affoiblir & à être entrecoupées.

Sa mort le 21. Janvier 1706.

Il étoit à tout moment distrait par des personnes de toute condition qui venoient le voir. On voulut le deshabiller & le mettre au lit sur les onze heures à la vûe de quelques mouvemens convulsifs. Mais il s'y opposa, & il fallut le laisser dans sa situation ordinaire. On continua de reciter les Heures de l'Eglise par ordre; il ne répondoit plus qu'en bégayant. Son Confesseur qui revenoit de porter à Mr. le Cardinal de Noailles la nouvelle de son état, lui dit qu'il lui apportoit la bénédiction de son Archevêque. Il voulut se mettre à genoux pour la recevoir, mais les forces lui manquoient. Il posa sa tête sur les bras de la personne de confiance qui achevoit les Complies. On remarqua qu'entendant l'Oraison *Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam*, il se réveilla, fit un nouvel effort pour la réciter, & recommander à son Sauveur la Maison qu'il montroit avec des signes de démonstrations de reconnoissance. On l'entendit achever entre les dents l'Oraison. Il fut encore environ un quart d'heure à répeter ce verset, *Erravi sicut ovis quæ periit, quære servum tuum*; & il expira si doucement avec ses paroles, qu'à peine s'en apperçut-on.

Ainsi finit sa vie Adrien Baillet, simple Prêtre du Diocèse de Beauvais, ce savant Critique, d'une vaste érudition, d'une mémoire si heureuse, d'un jugement si solide, ce Pénitent si austére & si caché, Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon depuis vingt-six ans.

Dès qu'il eut les yeux fermés, le Confesseur & la personne de confiance furent mandés par Mr. le Président pour savoir tout ce qui s'étoit passé. Le premier crut tout dire en un mot, en l'assurant que Mr. Baillet avoit vécu & étoit mort comme un saint dans l'innocence & dans la pénitence. L'autre lui marqua sa derniére volonté au sujet des Manuscrits, & que le Testament diroit le reste. On l'alla chercher dans le moment, on en fit la lecture devant ce Magistrat, sa Fa-

Famille & ses Amis. Tous fondoient en larmes, quand pénétré de douleur de la perte qu'il faisoit, il les fit tous retirer, à la reserve de l'Exécuteur pour le pleurer avec lui dans le secret plus librement, & enfin régler avant son départ pour Bâville ce qu'il jugeoit convenir à sa propre reconnoissance & à la mémoire du Défunt. Dès le lendemain matin on ramassa tout ce qu'on put trouver de Manuscrits. On se contenta de prendre des copies de son Testament.

Son Testament. Il y déclare d'abord, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit, que pour user de sa liberté, marquer sa derniére volonté, la soumettre en tout à celle de Dieu, & disposer du peu qu'il laissera en mourant, il est & sera toujours fidélement attaché à la Foi de Jesus-Christ notre Rédempteur dans le sein de l'Eglise qu'il a formée, & dans la Communion des Saints qu'il a rachetés de son sang. Il embrasse toutes les vérités qu'il a revelées à son Eglise, détestant toute hérésie & tout schisme, voulant pour cela être enterré dans le Cimetiere commun des Fidéles de la Paroisse où il mourra, comme Membre du Corps Mystique de Jesus-Christ avec eux. Par reconnoissance pour une telle grace, & dans le desir de se faire des amis auprès de Dieu en la personne des pauvres de Jesus-Christ dont il demande les priéres, il les instituë ses Légataires universels, à l'exception de quelques contracts dont il distribuë les fonds & interêts à sa famille nombreuse & pauvre. Il souhaite que tout ce qui regarde ses funerailles se fasse dans la plus grande simplicité, comme pour le moindre des Fidèles. Il recommande aux Exécuteurs de son Testament de ne rien faire qu'avec l'agrément de Mr. le Président de Lamoignon à qui j'appartiendrai, dit-il, avec tout ce qui me regarde, jusqu'à la fin de mes jours, espérant que les vifs ressentimens de la reconnoissance que j'ai toujours pour tout ce que je lui dois, ne se termineront point avec ma vie, mais que Dieu me permettra de les emporter en l'autre Monde, afin de solliciter toujours sa divine misericorde pour lui & pour toute son illustre Famille, dont les interêts spirituels & temporels ne me sont point indifférens. Il ordonne enfin de donner à chacun de la Maison trois Livres, un Nouveau Testament, une Imitation & des Priéres, à un Ami tout le Tillemont, à un Valet de chambre cent francs. Mr. le Président voulut qu'il fut enterré sous les Charniers de Saint Paul avec les Prêtres, & pria le Commissaire Labbé de faire poser avec le consentement de Mr. le Curé cette Epitaphe.

Hic jacet ADRIANUS BAILLET *Sacerdos Bellovacensis, qui post expressam moribus & scriptis Vitam Sanctorum, obiit Parisiis anno salutis 1706. ætatis 56. apud Illustrissimum Senatûs Præsidem de Lamoignon, cujus Bibliothecam à 26. annis curabat.*

De cætero Scripta consule. Posuit Testamenti Curator A. FRION *Professor Marchianus, annuentibus hujus Parochiæ Pauperibus heredibus scriptis.*

Son extérieur étoit plus négligé que propre; car il étoit toujours si occupé ou à ses études ou par les frequentes visites qu'il recevoit, qu'il ne se donnoit pas le tems ni le soin de ranger ses habits, son meuble, ni ses Livres; se contentant d'ôter de la vûë tout ce qui auroit pû la blesser: le reste alloit comme il pouvoit

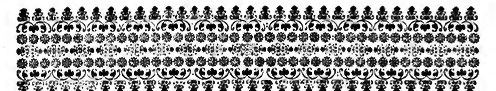
voit. Il étoit d'une taille médiocre qui se ressentoit d'un fond d'indisposition héréditaire, toujours fort échauffé, quoique d'un teint pâle, des yeux enfoncés, un large front: des cheveux noirs prevenoient en faveur de son esprit, de sa mémoire, & de la constance de son travail, il ne se chauffoit jamais qu'en compagnie. Dès qu'il étoit seul, il éteignoit son feu, tant par mortification que pour être moins distrait dans son étude: on trouva caché de tous côtés dans les réduits de son appartement plus de deux voyes de bois scié qu'il recommanda avant sa mort de remettre secrettement dans le Bucher commun, pour tenir caché le retranchement qu'il avoit fait de son nécessaire.

Quoique son mal de jambes ne l'eût jamais quitté, cependant il avoit joui d'une santé assés égale pendant les 18. derniéres années de sa vie jusqu'à son Eresypelle deux ans avant sa mort, pour ne faire aucuns remedes. Il vouloit que l'eau ou froide ou chaude bien employée fût le reméde de presque tous les maux du corps. Il s'en trouva toujours bien à la moindre atteinte qu'il ressentoit; & quand le mal étoit violent, une dose de Vinaigre achevoit ce que l'eau n'avoit pu dissiper. Il traitoit durement son corps, comme un ennemi insolent qu'il faut toujours tenir assujeti. Tous les jours il s'étudioit à lui retrancher de son ordinaire; il l'avoit enfin accoutumé à ne dormir que cinq heures, encore le plus souvent habillé, à ne faire qu'un repas, à ne pas boire de vin, à se passer de feu, à ne sortir qu'une fois la semaine en Ville, à garder le cabinet.

Dans un corps reduit à l'extrême nécessaire l'esprit ne pouvoit manquer d'être libre & le maître de l'un & de l'autre; sans dissipation il étoit toujours appliqué: sans soin, jamais distrait: sans desir, sans passion, l'étude, la priere, la charité du prochain, & la patience des visites l'occupoient tout entier. De là ces études si continuës, ces découvertes si vastes, ces Extraits, ces Dissertations multipliées à l'infini, tant de Mémoires, tant d'Ouvrages écrits de sa main seule, sans secours étranger, ces corrections faites par lui-même, la moitié des nuits passées dans les veilles, quarante trois ans entiers écoulés dans cette uniformité inviolable, ont produit tant de si bons fruits.

Fin de la Vie de Mr. Baillet.

f 2 PLAN



PLAN DE L'OUVRAGE

QUI A POUR TITRE:

JUGEMENS DES SAVANS sur les principaux Ouvrages des Auteurs. (1)

A Mr. DE FONTFROIDE.



ONSIEUR,

Je vous envoie ce Plan, pour vous en rendre tout à la fois & le juge & le maître, s'il est vrai qu'il soit aussi nécessaire que vous le pensés pour ceux qui ne peuvent pas juger de toute l'étenduë que doit avoir le Recueil des Jugemens des Savans par la division générale que j'en ai donnée à la tête du premier volume (2). *Le droit que vous avés acquis sur tout ce qui me regarde est trop ancien pour pouvoir vous être contesté, principalement en une occasion où il s'agit autant de vous demander des lumiéres sur mon dessein, que de vous donner de nouvelles marques de ma déférence. Je vous en laisse donc la décision comme à un Juge fort éclairé, & la disposition comme à un Maître, dont je suis le très-humble & le très-obéïssant serviteur.*

1. Baillet avoit fait imprimer ce *Plan* en 1694. in-12. pp. 76. dont il n'a été tiré qu'un fort petit nombre d'exemplaires, qu'il a distribués à ses amis.
2. C'est l'Avertissement qui est ci-dessus, pag. xi.

PRE-

PRELIMINAIRES DE L'OUVRAGE

Des Jugemens sur les Livres en général: & des qualités louables & vicieuses de ceux qui jugent.
Des Préjugés ordinaires où l'on est à l'égard des Auteurs & des Livres

PREMIERE PARTIE.

LES IMPRIMEURS qui se sont signalés par leur savoir, leur industrie, leur exactitude & leur fidélité.

LES CRITIQUES, *c'est-à-dire*, ceux qui donnent la connoissance des Auteurs, des Livres, des affaires de la Litérature, & généralement de tout ce qui s'appelle République des Lettres.

Les Critiques universels qui ont parlé indifféremment de toutes sortes d'Auteurs, ou d'Ouvrages.
Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs Ecclésiastiques.
Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs Ecclésiastiques Réguliers, ou d'Ordres Religieux.
Les Critiques & Bibliothécaires d'Auteurs ou d'Hommes illustres recueillis par Provinces ou par Villes, selon la différence des Pays.
Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs, selon la profession des Arts & des Sciences.
Les Critiques ou Bibliothécaires de Livres par simples Catalogues, Inventaires de Bibliothéques, de Librairies, de Cabinets, de Boutiques.
Ceux dont la Critique se trouve répanduë dans divers Ouvrages, faits sur d'autres sujets.
Ceux qui ont traité des Gens d'étude, & de la maniére d'étudier.
Ceux qui ont dressé des systêmes d'Arts & de Sciences pour servir de plan aux études.

LES CRITIQUES Grammairiens, *autrement*, les Philologues, & Gens de Belles Lettres.

Ceux qui ont travaillé sur les anciens Auteurs pour les éxaminer, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.
Ceux qui ont fait des Recueils de Leçons diverses, d'Observations, de Lieux communs, de Scholies, de Commentaires, & de Mélanges d'érudition, & de cette espéce de Litérature qui s'appelloit Grammaire chés les Anciens & que les Modernes ont qualifiée *Philologie.* Rangés non

non par classes, mais seulement selon l'ordre des tems.

Les Grammairiens Artistes ou Techniques, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité des lettres, des mots, & des régles de la Grammaire.

Ceux qui ont traité de la Parole, & de la différence des Langues.

Ceux qui ont traité de l'Orthographe, des Notes, des Monogrammes, des Chiffres, des Abbréviations & de la Stéganographie.

Les Grammairiens de la Langue Latine, 1. qui ont fait les Dictionnaires ou simples recueils de mots, 2. qui ont écrit des régles de l'art.

Les Grammairiens de la Langue Grecque, 1. qui ont fait les Lexiques ou Dictionnaires, 2. qui ont donné des régles de l'art de la Grammaire Grecque.

Les Grammairiens Hébreux, Arabes & ceux de quelques autres Langues Orientales, disposés selon la double méthode observée ci-dessus.

Les Grammairiens de la Langue Françoise, 1. ceux qui ont traité de l'Orthographe de notre Langue, 2. qui ont traité de ses principes, 3. qui l'ont réduite en méthode, 4. qui y ont fait des Remarques & des Observations, 5. qui en ont donné des Dictionnaires.

Les Grammairiens de la Langue Italienne, & ceux de la Langue Espagnole, *&c.*

Les Traducteurs, qui ont tourné des Originaux de quelque Langue que ce soit, en Latin ou en Langues vulgaires.

Les Traducteurs Latins, depuis le quatriéme siécle de l'Eglise, jusqu'à notre tems.

Les Traducteurs François, depuis le quatorziéme siécle, ou le regne de Charles V.

Les Traducteurs Italiens, Espagnols, Alemans, dont les versions en Langues vulgaires sont les plus estimées ou les plus connuës parmi nous.

SECONDE PARTIE.

Les Poetes, & tous ceux qui ont employé la Fiction dans leurs Ouvrages.

Les Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique ; & de la versification en toutes sortes de Langues.

Les Poëtes Grecs depuis Homere jusqu'au tems de la réduction de la Gréce sous l'Empire Romain.

Les Poëtes Latins depuis les Guerres Puniques jusqu'aux tems de la plus basse Latinité.

Et ceux des Grecs qui ont paru sous les Empereurs Romains & de Constantinople.

Les Poëtes modernes depuis la renaissance des Lettres ou le commencement du 14. siécle jusqu'à notre tems: soit dans les Langues mortes ou savantes; soit dans les Langues vivantes ou vulgaires; sans distinction de pays, ni de langue, ni de profession, ni de genre de Poësie; & sans autre méthode que celle de l'ordre des tems.

Voilà, Monsieur, ce qu'il y a d'imprimé jusqu'ici. Depuis que j'ai interrompu la publication de l'Ouvrage, j'ai eu occasion d'amasser dequoi faire des Additions très-considérables, soit pour augmenter les articles des Auteurs dont j'avois parlé, soit pour insérer de nouveaux Auteurs dont je n'avois point fait mention. Ces Additions sont rangées dans le même ordre qu'est celui que vous voyés dans les volumes imprimés. J'en ai fait aussi au Traité préliminaire de l'Ouvrage, sur tout à la partie qui contient les Préjugés concernant les Auteurs ou les Livres. J'ai cru devoir grossir celui qui regarde les Anciens & les Modernes de ce qui s'est fait de plus remarquable à ce sujet depuis la querelle émuë dans l'Academie Françoise, & répanduë ensuite par le monde au sujet d'un petit Poëme intitulé le Siécle de Louïs le Grand. *Voici la continuation du Plan de l'Ouvrage selon la méthode que je me suis proposé d'observer dans l'impression, quand il plaira à Dieu de faire naître l'occasion de publier le reste.* SUI-

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

LES POETES Prosaïques, ou les Auteurs de Romans & de Fictions en prose.

Traité préliminaire de la nature des Romans, de ce qu'on peut blâmer, excuser, ou louer dans ce genre d'écrire.
Romans ou Fictions des Orientaux.
Romans des Grecs anciens.
Romans des Occidentaux en général.
Romans Spirituels & Moraux.
Romans Politiques; Romans Philosophiques; Romans Physiques.
Romans Héroïques; Romans Comiques; Romans Héroï-comiques.
Romans Satiriques; Romans Satiri-comiques.
Romans de Chevalerie ou Militaires.
Romans de Bergerie ou Pacifiques.
Nouvelles Historiques ou petits Romans.

A l'égard des Romans purement Erotiques, j'ai cru devoir me dispenser d'en parler. Si j'en represente quelqu'un par maniére d'éxemple, ce ne sera que pour faire mieux juger de ce qu'on doit penser des autres, & faire approuver plus aisément les raisons qu'on a de les laisser dans l'oubli.

Les Auteurs de Fictions ingénieuses en prose, distinguées des Romans, & confonduës assés souvent avec les Piéces satiriques.

Les Auteurs des Satires en prose, & de quelques autres en vers, dont on n'a point parlé parmi les Poëtes; avec un Traité préliminaire sur la Satire.

On ne doit pas rapporter à cette classe le Livre des SATIRES PERSONNELLES *qui portent le titre d'*ANTI*, & que je fis imprimer en deux volumes l'an 1689. c'est un Ouvrage purement Historique & Critique; & quoiqu'on y fasse souvent le jugement des Auteurs & des Ouvrages qu'on y represente, c'est un dessein néanmoins entiérement détaché de celui des* JUGEMENS DES SAVANS, *& composé dans une œconomie toute différente.*

Les Auteurs de Facéties, de Contes, de Piéces burlesques, tant en prose qu'en vers.

Les Dialogistes ou Auteurs de Dialogues.

J'ai cru pouvoir ranger ici ces Ecrivains, parce que pour l'ordinaire leur genre d'écrire consiste dans la fiction, & qu'il est souvent satirique. Sans cela j'aurois cru devoir leur donner place entre les Orateurs & les Epistolaires.

Les Auteurs d'Apologues ou de Fables morales; & ceux qui ont voulu donner des instructions pour la conduite de la vie sous des images & des signes.

Les Auteurs Hieroglyphiques & Symboliques, *c'est-à-dire*, ceux qui se sont expliqués par Hieroglyphes, & qui ont enveloppé la vérité sous des symboles: & ceux aussi qui ont fait des Recueils de Hieroglyphes & de Symboles, *& dont il faudra remettre néanmoins la plus grande partie parmi les Antiquaires.*

Les Auteurs d'Emblêmes, de Devises, d'Enigmes, de Logogryphes, & d'autres maniéres de représenter la vérité sous des figures, des fictions & des fables.

Quoiqu'on pût rapporter ici le Blazon, j'ai cru en devoir remettre les Ouvrages après les Historiens & les Antiquaires.

Les Auteurs de Paraboles & d'Allegories; du genre d'écrire par similitudes & comparaisons pour renfermer un sens moral ou mystique dans des recits historiques de faits imaginés.

Les Auteurs d'Apophthegmes, d'Adages, de Proverbes, de Gnomes, de Parémies, &c.

Il sera peut-être plus à propos de remettre cette espéce d'Ecrivains parmi les Auteurs de Morale humaine dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.

Les Auteurs de Mythologie ou de ce qui s'appelle les Fables des anciens, avec un Traité préliminaire de l'esprit & de l'utilité de ces Fables.

Ceux qui ont écrit la Généalogie ou l'Histoire des Divinités de l'Antiquité Païenne, qui ont traité de la Théologie ou Idolatrie des Gentils.

Mais il y a bien des écrits concernant leurs Temples, leurs Sacrifices & leurs superstitions que j'ai cru devoir remettre parmi les Antiquités prophanes, dont je parlerai après les Historiens dans la troisiéme partie de cet Ouvrage.

Les Auteurs qui ont traité des Oracles du Paganisme. J'y

J'y ai joint aussi quelques-uns de ceux qui ont écrit des songes, des apparitions d'esprits ou de spectres, des visions, & des opérations magiques.

Mais pour les Ouvrages de cette nature qui ne regardent pas le Paganisme, j'ai crû devoir les remettre avec ceux qui regardent la Religion & la Superstition en général dans la dernière partie de cet Ouvrage.

Les Auteurs modernes qui ont fait des descriptions de Pompes, de Triomphes, de Fêtes publiques mais séculiéres, de cérémonies, de décorations d'entrées, de réceptions, de joustes, de tournois, de carrousels, de balets, de spectacles, de jeux publics, & autres représentations où la Fable est employée pour le divertissement plus que pour l'instruction.

J'y ai ajouté quelques-uns de ceux qui ont écrit des jeux à cause de la proximité du sujet. *Mais pour ce qui regarde ce qui étoit en usage chés les anciens sur toutes ces choses, on le trouvera parmi les Antiquaires après les Historiens. Et pour les autres jeux servant à la récréation & à l'exercice du corps, voyés-les à la fin des Médecins.*

Les Rheteurs ou Rhetoriciens, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité de l'Art Oratoire & de l'Eloquence.

1. Parmi les anciens Grecs & Latins.
2. Parmi les Modernes, où se trouvent aussi ceux qui ont écrit de l'Eloquence sacrée, de la Rhétorique Ecclésiastique, & de l'Art de prêcher.

Les Orateurs qui ont écrit & dont il nous reste des piéces d'Eloquence.

Les Orateurs anciens de la Gréce & de Rome.

Parmi lesquels se trouvent aussi plusieurs de ceux qu'on a nommés *Sophistes*, & quelques-uns de ceux qu'on a nommés *Scholastiques*; les Faiseurs de Déclamations, de Panegyriques.

Pour ce qui est des Orateurs Ecclésiastiques de l'ancienne Eglise, je n'ai pas crû devoir les séparer de la classe des Saints Peres qui se trouveront dans la dernière partie de cet Ouvrage.

Les Orateurs modernes, tant Grecs & Latins, qu'en Langues vulgaires; divisés en trois ordres.

1. Les Orateurs qu'on peut appeller Scholastiques, & qui ont harangué sur des sujets divers.
2. Les Orateurs de la Chaire Ecclésiastique ou les Prédicateurs.
3. Les Orateurs du Barreau ou les Avocats plaidans; parmi lesquels j'ai rangé aussi les Auteurs de Discours prononcés par les Magistrats aux ouvertures des Audiences, aux Mercuriales, & en d'autres rencontres

Les Epistolaires ou Auteurs de Lettres.

Ceux qui ont écrit de l'art & du caractére Epistolaire.

Ceux qui ont écrit de la maniére, des formules & du style des Lettres, des inscriptions, des souscriptions, des adresses, tant pour les affaires ecclésiastiques & les civiles, que pour celles qui regardent les habitudes réciproques des Particuliers.

Lettres des anciens Latins.

A l'égard de celles des Peres de l'Eglise & autres Auteurs Ecclésiastiques, j'ai crû devoir seulement faire le choix d'un petit nombre de ceux où le caractére, le style & le genre épistolaire paroît davantage.

Lettres des Modernes, tant en Latin qu'en Langues vulgaires, sur toutes sortes de sujets.

Néanmoins lorsqu'un Auteur n'a écrit que d'une seule matiére sans mélange, comme ont fait quelques Philosophes, Historiens, Politiques, Théologiens; je réserve à parler de leurs Lettres parmi les Ouvrages de Philosophie, d'Histoire, de Politique, de Théologie, &c.

TROI-

TROISIE'ME PARTIE.

Les Historiens, & généralement ceux qui ont décrit les lieux, les tems, & les actions des Hommes.

Les Geographes ou Historiens des lieux.

Les Geographes anciens, tant Grecs que Latins.

Le Geographes modernes, principalement depuis la découverte du nouveau Monde, jusqu'à notre tems.

Les descriptions particuliéres de pays & de lieux, que l'on appelle Chorographies & Topographies.

Les Itineraires & Livres de Voyages.

Les plans, profils & descriptions des Villes, Places, &c.

Il y a néanmoins beaucoup d'Auteurs de Relations historiques des Provinces, Villes, & d'autres lieux particuliers que je n'ai point fait difficulté de remettre parmi les Historiens des mêmes lieux, quoi qu'ils semblent être considerés comme Geographes.

Les Ouvrages d'Hydrographie ou descriptions des Mers, des Rivieres & des autres eaux de la terre.

Mais pour ce qui est des écrits concernant ce que l'on appelle la Marine ou l'Art de la Navigation, le Commerce, les droits & les Us de la Mer, j'ai cru devoir les rapporter ailleurs.

Les Chronologistes ou Historiens des tems.

Ceux qui ont écrit de la doctrine des tems, par rapport aux caractéres célestes, & selon la distribution civile des differens Peuples de la terre.

Les Auteurs de Calendriers, & ceux qu'on appelle Computistes.

Je ne comprens point les Martyrologes parmi les Calendriers, parce que je les ai reservés pour le Recueil des Historiens Ecclésiastiques.

Les Auteurs de Chroniques & de Fastes, & les Chronographes, *c'est-à-dire*, ceux qui ont rangé les événemens humains selon la suite des tems en les attachant à des Epoques, à des Cycles & à des Périodes.

Les Historiens proprement dits, ou Historiens des Personnes. *Et premiérement,*

Les Auteurs qui ont traité de l'Art Historique; de la maniére d'écrire & de lire l'Histoire; de l'utilité qu'on en doit tirer; de la créance qu'on y peut avoir.

Les Histoires générales ou universelles depuis la premiére mémoire d'homme, jusqu'au tems de l'Historien.

On auroit pu rapporter à cette espéce la plûpart des Chroniques que nous avons rangées ci-devant parmi les Ouvrages de Chronologie.

Les Histoires universelles de quelques siécles ou âges séparés. Historiens qui ont écrit celles de leurs tems, sans se restraindre à aucun pays particulier.

Les mélanges Historiques ou les Fragmens de toutes sortes d'Histoires prises de tous tems, de tous pays, & de toutes sortes de personnes.

Les Dictionnaires Historiques & Recueils alphabétiques de l'Histoire générale des personnes & des pays, détachés de l'ordre des tems.

Les Histoires Généalogiques qui paroissent universelles, au moins selon les intentions de leurs Auteurs.

Pour les Histoires Généalogiques qui sont particuliéres, nous en remettons une partie parmi les Histoires particuliéres des pays & des personnes qu'elles regardent, & l'autre parmi les Ouvrages du Blazon.

Les Histoires spéciales qui peuvent être regardées comme générales pour de certains Peuples ou de certains Pays par rapport aux Histoires particuliéres des lieux & des personnes. *Et premiérement,*

Les Histoires & Annales sacrées: & tout ce qui regarde d'une maniére générale l'Histoire des anciens Hébreux & des Juifs, jusqu'au sac de Jerusalem sous Vespasien.

Auteurs d'Ouvrages mêlés & de Traités singuliers concernant l'Histoire de l'Ancien Testament.

Auteurs d'Ouvrages mêlés & de Fragmens singuliers concernant l'Histoire du Nouveau Testament.

Les Histoires générales de l'Eglise, & les Annales Ecclésiastiques, depuis la naissance du Christianisme, jusqu'au tems des Historiens qui les ont écrites.

Les Histoires particuliéres de l'Eglise primitive ou des anciens Chrétiens.

L'Histoire générale de l'Eglise écrite par les Modernes, ausquels on a joint aussi ceux qui ont traité l'Histoire sacrée conjointement avec l'Ecclésiastique.

Les Histoires particuliéres de l'Eglise, écrites par les Modernes.

Les Martyrologes & Ménologes; les Recueils de Vies des Saints, d'Actes des Martyrs, &c. les Fastes Ecclésiastiques, les Légendes.

Les Histoires des Conciles en général & en particulier: ausquelles on a joint celles de quelques Assemblées Ecclésiastiques les plus célébres.

Les Histoires des Papes en général & en particulier: celles des Schismes qui ont divisé le Saint Siége; & celles qui regardent plus spécialement l'Eglise Romaine.

Les Histoires des Cardinaux en général & en particulier, avec les Traités Historiques concernant la dignité du Cardinalat, & ceux qui regardent l'Etat de la Cour de Rome historiquement.

Les Histoires Monastiques d'Ordres Religieux. *Et prémiérement*,

Celles des Peres des deserts, des Solitaires Orientaux, des Moines Grecs anciens & modernes.

Celles des Religieux d'Occident.

Histoires de l'Ordre de Saint Benoît, & des autres Maisons Monachales qui en sont venuës, tant d'hommes que de filles.

Histoires de l'Ordre de Citeaux en général & en particulier.

Histoires de l'Ordre de Prémontré, de celui des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, &c.

Histoires des Ordres particuliers des Chartreux, des Camaldules, de Fontevraut, des Maturins, de la Merci, des Jéronimites. &c.

Histoires des Ordres Mendians. 1. Des Carmes. 2. des Augustins 3. des Dominicains. 4. des Religieux de Saint François divisés en plusieurs branches.

Pour ce qui est des priviléges, exemptions, & autres droits des Réguliers, j'ai remis les Ouvrages qui en traitent parmi les Auteurs du Droit Canon.

Pour ce qui est des Ouvrages concernant la Discipline Monastique, les Régles & les Statuts des Réguliers, je les ai remis parmi les Théologiens, entre les Ascétiques & les Mystiques.

Histoires de la Compagnie des Jésuites en général & en particulier, avec les plus importans d'entre les Ouvrages qui se sont faits pour en attaquer & en défendre l'institut, la conduite, la doctrine, &c.

Histoires des autres Maisons Religieuses ou Congrégations de Clercs Réguliers: *par exemple*, Théatins & Barnabites; Prêtres de l'Oratoire, Prêtres de la Mission, &c.

Histoires de Monastéres & Communautés de Filles qui ne dépendent d'aucun des Ordres Religieux de ci-dessus.

Histoires des Religieux Militaires en général.

Pour les Histoires particuliéres des Ordres Militaires, je les ai souvent jointes à celles du pays où ils se trouvent établis, au rang des Historiens civils & profanes.

Histoires des Confréries & Sociétés de dévotion qui sont en quelque considération dans l'Eglise.

Histoires des Hérésies en général & en particulier: Savoir, les Recueils & Catalogues universels des Hérétiques de tous les siécles de l'Eglise.

Histoire des Hérétiques des trois premiers siécles.

Historiens des Ariens & de leurs branches ou descendans, jusques aux Sociniens.

Histoires des Donatistes & des Manichéens, & de leurs descendans.

Histoires des Pélagiens, Demi-Pélagiens; & de toutes les disputes élevées dans l'Eglise sur les matiéres de la Prédestination & de la Grace, jusqu'à nos jours.

Histoires des Eutychiens, des Nestoriens, & des descendans des uns & des autres, jusqu'en ces derniers tems.

Histoires des Monothélites, des Iconoclastes, & des Schismatiques Grecs.

Histoires des Vaudois, Albigeois, & de leurs

Digitized by Google

leurs descendans: celles des Wicléfites, des Hussites, &c.

Histoires des Luthériens & des branches diverses du Luthéranisme.

Histoires des Sacramentaires, &c. des Zuingliens & des Calvinistes, & de leurs branches.

Les Mélanges historiques ou matiéres diverses & détachées, concernant l'Histoire Ecclésiastique, sans ordre des faits, des tems ou des lieux.

Histoires des Etats de l'Eglise, des Offices & Dignités Ecclésiastiques. Notices & Géographies Ecclésiastiques qui sont générales.

Histoire de la Discipline de l'Eglise, en ce qui ne regarde pas précisément le Droit Canon.

Histoires profanes & civiles; profanes par rapport à l'Histoire sacrée; civiles par rapport à l'Histoire Ecclésiastique.

Cette distinction n'a lieu que pour les Histoires des Peuples qui n'étoient ni Juifs ni Chrétiens. Depuis que les Etats & les Princes qui les ont gouvernés ont embrassé le Christianisme, tout se trouve mêlé pour le Civil & pour l'Ecclésiastique dans les Histoires. Et quoi qu'il se trouve bien des Histoires particuliéres de pays qui sont purement Ecclésiastiques, je ne laisserai pas de les rapporter avec les civiles des mêmes pays.

Histoires prophanes des ORIENTAUX, *c'est-à-dire*, des Chaldéens, des Egyptiens, des Indiens, des Chinois, des Perses, depuis leurs origines, jusqu'au tems des Grecs.

Pour ce qui est des Histoires postérieures des mêmes Nations, nous les rapporterons après celles des Peuples de l'Europe, à cause des rapports qu'elles ont avec les découvertes du nouveau Monde.

Histoires de la GRECE ANCIENNE depuis les tems heroïques ou fabuleux, ou depuis la guerre de Troye, écrites par les anciens Auteurs Grecs.

Histoires de la Gréce ancienne par les Auteurs Modernes.

Histoires des Provinces particuliéres de l'ancienne Gréce sous le nom de laquelle on comprenoit aussi la Thrace, l'Asie mineure, la Syrie, l'Egypte, &c.

Histoires de la GRECE MODERNE, en ce qui n'a point de rapport absolu avec l'Histoire de l'Empire de Constantinople.

Histoires ROMAINES écrites par les anciens Auteurs, depuis la fondation de Rome, sans autre ordre que celui du tems auquel ont vécu ces Auteurs, jusqu'à la fin de l'Empire Romain en Occident.

Histoires Romaines écrites par les Modernes, jusqu'aux mêmes termes.

Pour ce qui est de cette foule de Traités qui regardent les anciens usages, coutumes, rits des Grecs & des Romains, j'ai cru devoir les remettre après les Vies des Hommes illustres à la fin de cette troisiéme partie de l'Ouvrage sous le Titre d'Antiquités Grecques & Romaines.

Histoire BYZANTINE ou de l'Empire de Constantinople, non depuis Constantin, mais depuis Justinien où finit à peu près l'Empire Romain en Occident.

Par les Grecs, jusqu'à la réduction entiére de l'Empire sous les Turcs.

Par les Francs ou Latins, & les autres Ecrivains Occidentaux de ces derniers tems.

Histoires d'ITALIE indépendemment de l'Empire Romain.

Histoires de l'ancienne Italie, *c'est-à-dire*, des Peuples différens du pays, & de leurs origines; les Descriptions Historiques ou Chorographies anciennes & modernes du pays.

Histoires Ecclésiastiques de l'Italie en général.

Histoire Civile de l'Italie depuis les Lombards, jusqu'au tems de Charlemagne.

Pour ce qui est de l'Histoire des Gots & autres Etrangers en Italie qui sont venus avant les Lombards, elle est comprise ci-dessus avec celle de l'Empire Romain.

Histoires de l'Italie depuis l'Empire des François & des Alemans, jusqu'à la division du pays en diverses Principautés.

Histoires de l'Italie depuis le siécle de Dante & Petrarque, qu'on s'est mis à écrire en langue vulgaire.

Histoires particuliéres des Provinces, Villes, & autres lieux de l'Italie.

de Rome moderne, & de l'Etat Ecclésiastique,

de Florence & de la Toscane.

de Génes & de la Ligurie.

de Naples & de Sicile en général & en particulier.

de Venise & des autres Villes de la Seigneurie.

du Milanez, & autres pays de Lombardie.
de la Savoie & du Piémont.
des autres Principautés & Républiques de l'Italie.
Histoires de diverses Isles adjacentes à l'Italie, ausquelles j'ai joint celles des Isles de Malte & Rhode moderne, celles même de Chypre moderne; celles de Raguse, celles de Dalmatie, &c. à cause que leurs liaisons avec l'Italie moderne semblent plus grandes que celles qui pourroient les unir avec les Septentrionaux.
Histoires Généalogiques de l'Italie en général.
Pour ce qui est des Généalogies des Maisons particuliéres d'Italie, voyés-les parmi les Histoires ou Vies d'Hommes illustres; ou parmi celles des Villes & Seigneuries du pays.

Histoires d'ESPAGNE.

Histoires Chorographiques & Topographiques de l'Espagne.
Histoires des Origines & des Antiquités Espagnoles, ou plûtôt l'Histoire fabuleuse d'Espagne.
Histoires générales du pays selon l'ordre des tems, ausquels ont écrit les Historiens.
Histoires Ecclésiastiques du pays.
Histoires particuliéres des Royaumes, Provinces, Villes & autres lieux d'Espagne; *par exemple*, de Castille, d'Aragon, de Catalogne, &c.
Histoires Généalogiques de l'Espagne.
Mélanges Historiques concernans les Espagnols, les Gots, les Vandales, les Mores qui se sont établis dans le pays.
Histoires de Portugal générales & particuliéres dans le même ordre que celles d'Espagne.

Histoires de FRANCE.

Histoire Chorographique tant ancienne que moderne du pays; Descriptions générales des lieux, &c.
Histoire des anciens Gaulois, indépendemment de l'Histoire Romaine.
Histoire des Origines & des Antiquités des Francs, avec l'Histoire fabuleuse de la France.
Histoires générales de la France, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'aux tems de ceux qui les ont écrites.
Histoires & Annales Ecclésiastiques de la France. Notices d'Evêchés, & autres matiéres historiques de l'Eglise Gallicane en général.
Histoires de la premiére race de nos Rois, écrites, tant par les Anciens que par les Modernes.
Traités singuliers qui regardent cette même Race par les Histoires détachées.
Histoires de la seconde Race en général & en particulier, suivant la même méthode.
Histoires de la troisiéme Race dans le même ordre pour le général & le particulier, jusqu'à la branche des Valois.
Histoires des Croisades ou des expéditions des François en Orient, sous cette même Race, pendant plus de deux siécles.
Histoires de la branche des Valois en général & en particulier, jusqu'à celle des Bourbons.
Traités singuliers d'Histoires ou de faits arrivés durant cet espace. Mémoires historiques, &c.
Histoires de la Ligue, des Guerres civiles & autres troubles arrivés sous les derniers Rois de cette branche au sujet de la Religion.
Histoires de la branche des Bourbons en général & en particulier.
Traités singuliers, Mémoires, Relations, Recueils historiques, concernant la France sous le regne de nos trois derniers Rois.
Histoires des Provinces, des Villes, & des lieux particuliers du Royaume de France rangées selon l'ordre civil des Gouvernemens. Ordre auquel j'ai reduit même les Histoires Ecclésiastiques de lieux particuliers, pour la commodité des Lecteurs. Ainsi l'on trouvera rassemblés sous le titre d'une Province, d'une Ville ou de quelque autre lieu que ce soit tous les Traités concernant l'Histoire Civile, Ecclésiastique, Généalogique, Topographique & Naturelle de chaque lieu ou pays en question.
Histoires des Provinces, Villes & lieux joints à la France dans les derniers tems, ou qui sont de son voisinage; *par exemple*, de la Lorraine & de l'Alsace; de la Savoie & de Geneve; du Roussillon & de la Navarre, dont les Histoires se trou-

trouvent aussi en partie parmi celles de l'Allemagne, de l'Italie & de l'Espagne.

Histoires Généalogiques de la France en général, & celles de la Maison Royale en particulier.

Pour ce qui est de celle des autres Maisons & Familles du Royaume, elles se trouveront ou parmi celles des Provinces ci-devant, selon l'ordre Géographique; ou parmi les Histoires & les Vies d'Hommes illustres ci-après selon l'ordre Alphabétique.

Histoires de l'Etat de la France, des Offices de la Couronne, des Dignités & des Charges du Royaume.

Traités Historiques concernant les Etats du Royaume, & leurs assemblées; les Parlemens, & ce qui regarde le Gouvernement & la Police de la France.

Mélanges d'Ouvrages, ou Traités divers de matiéres qui regardent l'Histoire de France.

Recueils historiques d'Hommes illustres de la France,

dont on pourra remettre une bonne partie parmi les Vies d'Hommes illustres en général, entre les Historiens de l'Amérique, & les Antiquaires.

Histoires des PAYS-BAS.

Histoires Topographiques & Chorographiques des dix-sept Provinces; leur Histoire naturelle, les Itinéraires & Livres de voyages, qui en contiennent diverses descriptions.

Histoires de l'ancienne Belgique ou de ce qui s'appelloit autrefois le *Belgium* & la Germanie inférieure.

Histoires générales des dix-sept Provinces, jusqu'au tems de ceux qui les ont écrites.

Histoires particuliéres des Provinces & des Villes avant les Guerres. Ausquelles j'ai crû pouvoir joindre les Histoires de la Ville & du Pays de Liége.

Histoires de Bourgogne & d'Autriche dans les Pays-bas, *c'est-à-dire*, l'Histoire des Pays-bas sous les Princes de la Maison de Bourgogne & d'Autriche.

Histoires des troubles & des Guerres civiles des Pays-bas, tant en général qu'en particulier, écrites du côté des Espagnols ou Catholiques; puis celles qui ont été écrites du côté des Hollandois ou Protestans.

Histoires générales de Hollande, *c'est-à-dire*, des Provinces unies, & gouvernées par les Etats Généraux.

Histoires particuliéres de ces Provinces & de leurs Villes, sur tout de celles de Hollande, Gueldre, Frise, &c.

Histoires générales des Pays-bas Catholiques depuis la séparation des autres.

Histoires particuliéres des Provinces Catholiques & de leurs Villes ou autres lieux.

Relations & autres Traités historiques concernant les guerres & les conquêtes des François dans les Pays-bas.

Histoires Généalogiques des Pays-bas & de leur Noblesse. Voyés-en la plus grande partie parmi les Histoires particuliéres des Comtes de Flandres.

Mélanges d'Ecrits historiques concernant les affaires Civiles ou Politiques, Militaires & Ecclésiastiques des Pays bas.

Histoires d'ALEMAGNE.

Histoire Chorographique de l'Alemagne en général: & l'Histoire naturelle du pays.

Histoires générales de l'Alemagne, commençant dès l'Empire Romain ou même dès le Déluge & la Création du Monde. Les Recueils divers ou Collections d'Auteurs de Chroniques d'Histoires ou d'Annales Germaniques & Alemanniques.

Pour ce qui est des Histoires d'Alemagne depuis Charles Martel & Pepin, jusqu'à la translation de l'Empire Occidental des François aux Alemans, je les ai presque toutes comprises parmi les Histoires de France sous la seconde Race de nos Rois.

Histoires d'Alemagne depuis la translation de l'Empire aux Rois de Germanie selon l'ordre de la Chronologie, autant que cela se peut commodément, jusqu'à notre tems.

Histoires des Provinces particuliéres de l'Alemagne, des Républiques, Principautés & autres Etats du Corps Germanique, des Villes & autres lieux particuliers d'Alemagne.

Histoires Généalogiques de l'Alemagne en général. Pour celles des Maisons ou Familles particuliéres, elles se trouveront jointes avec les autres Histoires de ces Maisons parmi celles des Provinces ou des Principautés du pays.

Histoires de l'Etat de l'Empire, des Elec-

teurs & des élections ; des Offices & Dignités de l'Empire d'Alemagne.

Mélanges de divers Ouvrages historiques, concernant les affaires de l'Alemagne.

Histoires des Suisses, des Grisons, & des Peuples voisins qui ont rélation aux Cantons des uns, ou aux Ligues des autres.

Histoires du Royaume de Bohême, *&c.* voyés-les parmi celles des Provinces particuliéres d'Alemagne.

Histoires de Hongrie avec celle de l'ancienne Illyrie, celles de l'Esclavonie, de la Transilvanie, *&c. On auroit pû remettre ici celles de Dalmatie & Raguse qui se trouvent ci-devant à la suite de celles de l'Italie moderne.*

Histoires de Pologne, de Prusse, de Lithuanie, de Russie, de Moscovie, de Tartarie, & généralement de tous les Peuples qu'on comprenoit autrefois sous le nom de Sarmates, de Daces, de Gétes, de Gots & de Scythes. Le tout selon l'ordre des tems, des lieux & des personnes tel que j'ai tâché de l'observer dans les Histoires précédentes.

Histoires des deux Royaumes du Septentrion compris sous le nom de Scandinavie, *c'est-à-dire*, de la Suede & du Dannemark; anciennes & modernes, selon le même ordre que ci-dessus.

1. celles qui sont communes aux deux Nations.
2. celles qui sont particuliéres à la Suéde.
3. celles qui sont particuliéres au Dannemark.

Histoires des Isles Britanniques comprises aujourd'hui sous le nom de Grand-Bretagne ou d'Angleterre.

Histoires Chorographiques & Naturelles de ces Isles, contenant les descriptions des lieux, du climat & des Peuples qui les ont habitées en toutes sortes de tems.

Histoires des anciens Peuples, & des antiquités de ces Isles.

Histoires générales de ces Isles depuis les premiers commencemens jusqu'au tems des Historiens qui les ont écrites.

Histoires des Eglises Britanniques par les Anciens & les Modernes jusqu'au tems de la Réformation sous Henri VIII.

Histoires particuliéres de l'Angleterre, tant Ecclésiastiques que Civiles, soit du Royaume en général, soit de ses Provinces & de ses Villes séparément.

Histoires particuliéres du Royaume d'Ecosse jusqu'à sa réunion à la Couronne d'Angleterre.

Histoires particuliéres de l'Hibernie ou Irlande jusqu'à sa réunion à la Couronne d'Angleterre.

Histoires Ecclésiastiques & Civiles de l'Angleterre depuis le Schisme de Henri VIII. jusqu'à notre tems.

Histoires particuliéres des troubles arrivés sous Charles premier & Cromwel ; & de ceux qui se sont élevés sous Jacques II. & le Prince d'Orange son gendre.

Histoires Généalogiques d'Angleterre & de la Noblesse du pays.

Histoires de l'Etat, des Offices, des Dignités & Charges du Royaume: Histoire de la Police d'Angleterre, *&c.*

Mélanges d'Ecrits historiques, concernant les affaires de l'Angleterre.

HISTOIRES générales de l'ASIE jusqu'à notre tems, indépendemment des Grecs & Romains.

Histoires du Levant, depuis que les Mahométans, *c'est-à-dire*, les Sarrazins & les Turcs, ont détruit l'Empire de Constantinople.

Histoires modernes de la Terre-Sainte, ou de la Palestine, *outre ce qui a été rapporté des Croisades parmi les Histoires de la seconde Race des Rois de France ; & des Itinéraires ou Livres de Voyages parmi les Géographes.*

Histoires générales & particuliéres des Arabes & des Sarrazins depuis l'Hégire de Mahomet. Ecrites 1. par des Mahometans. 2. par des Chrétiens.

Histoires générales & particuliéres des Turcs, avant & depuis la prise de Constantinople, selon l'ordre Chronologique.

Histoires particuliéres de divers pays, qui composent maintenant l'Empire des Turcs, tant en Europe, & en Asie, qu'en Afrique.

Mélanges de Traités, de Rélations, & de Discours concernant l'Histoire des Turcs.

Histoires Ecclésiastiques des Grecs modernes sous les Turcs; de l'Etat de leurs Eglises, *&c.*

Pour ce qui est des Histoires particuliéres de Rhodes & de Malte, de l'Isle & du Royau-

Royaume de Chypre, voyés-les après celles de l'Italie. Voyés aussi les Histoires des Ordres Militaires du Levant comme des Templiers, de Saint Jean de Jérusalem soit avec ces mêmes Histoires de Rhodes & de Malte, soit à la fin des Histoires Monastiques & Régulieres de l'Eglise.

Histoires particuliéres de l'Arménie, & celles des pays voisins, comme de la Colchide, de la Mingrelie, &c.

Histoires particulieres de la Perse moderne & des Sophis. Pour ce qui est de l'Histoire ancienne des Perses, des Parthes, voyés-la ci-dessus avant l'Histoire de l'ancienne Gréce.

Histoires de la Tartarie & des peuples ou pays voisins.

Histoires de l'Inde Méditerranée ou de l'Empire du Mogol.

Histoires des Indes Orientales : & généralement de tout ce qui regarde les découvertes, les expéditions & le commerce des Portugais, des Castillans, des Hollandois, des Anglois, &c. dans les deux presqu'Isles, & dans les Isles.

Histoires de la Chine. Histoires du Japon. Histoires des Isles voisines de la Chine & du Japon.

Histoires Ecclésiastiques, & Rélations des Missions faites par les Chrétiens dans l'Orient, *c'est-à-dire*, au Levant, en Perse, dans les Indes, dans la Chine, au Japon & dans les Isles.

HISTOIRES générales de l'AFRIQUE. Les Descriptions Géographiques les Histoires naturelles du pays, &c.

Histoires particuliéres de l'Egypte, de la Barbarie, de la Mauritanie, de Maroc, & autres Royaumes voisins.

Histoires des Isles Canaries, de celles du Cap-verd, des Açores, de Madagascar, & de toutes les autres qui sont adjacentes à l'Afrique.

Histoires de l'Ethiopie, de l'Abyssinie, des autres Royaumes, Pays & Côtes de l'Afrique Meridionale.

HISTOIRES des Indes Occidentales ou de l'AMERIQUE en général, *c'est-à-dire*, de l'autre Continent avec les Isles, & de tout ce qu'on a découvert de terres inconnuës vers l'un & l'autre Pole.

Histoires particuliéres du Méxique, ou de la nouvelle Espagne. Celle de la Floride, &c.

Histoires particuliéres du Canada. Rélations des Missionaires de la nouvelle France. Histoires ou Rélations des terres que les Anglois, les Hollandois, & les autres Peuples du Nord de l'Europe ont découvertes dans l'Amérique Septentrionale.

Histoires particuliéres du Perou, du Brésil, & des autres contrées de l'Amérique Méridionale.

HISTOIRES ou VIES des Hommes illustres de l'un & de l'autre séxe, dans toutes sortes d'Etats & de Professions.

Dissertation préliminaire de la maniére d'écrire la Vie des Particuliers.

Recueils de Vies & d'Eloges historiques d'hommes illustres faits pêle-mêle ; ou distingués par pays, par professions, par societés, ou par tels autres rapports qu'il a plu à leurs Auteurs.

Vies des particuliers détachées & rangées selon l'ordre alphabétique de leurs noms, sans distinction de Séxe, de Religion, de Pays, de Profession, &c.

Où se trouvent aussi les Traités singuliers qui regardent l'Histoire personnelle des Particuliers hormis les Oraisons funébres que j'ai cru devoir adjuger aux Orateurs plûtôt qu'aux Historiens.

Pour ce qui est des Vies des personnes qui ont gouverné les Etats en chef, comme de Papes à l'égard de l'Eglise universelle, d'Empereurs & de Rois à l'égard de leurs Empires & de leurs Royaumes, elles se trouveront avec les Histoires des Etats qu'ils ont gouvernés, parce qu'elles en font partie d'une maniére essentielle & inséparable.

LES ANTIQUAIRES & ceux qui ont traité des USAGES divers du Genre humain dans toutes sortes de tems & de lieux d'une maniére Philologique, *c'est-à-dire*, mêlée d'Histoire, de belles Lettres & de Grammaire, pour expliquer la Religion, les rits, les coûtumes, les éxercices, & les façons de faire des Peuples de la Terre.

Mélanges d'Antiquités sacrées & prophanes sans

sans distinction & sans ordre.

Antiquités Sacrées & Ecclésiastiques, concernant les usages des Hébreux & des Chrétiens en général.

Antiquités Sacrées en explication des choses singuliéres de l'ancien Testament concernant l'histoire ou le sens literal, rangées selon le canon ou l'ordre des Livres de la Bible.

Antiquités Sacrées concernant les singularités historiques naturelles & literales du Nouveau Testament.

Antiquités Ecclésiastiques concernant les usages & autres particularités des Chrétiens de l'ancienne Eglise.

Antiquités Profanes & Civiles, *c'est-à-dire*, qui regardent en général la Vie commune des Peuples de la terre, & principalement celles des Gentils, parmi les anciens Grecs & les anciens Romains.

Antiquités de choses particuliéres aux Grecs. Antiquités de choses particuliéres aux Romains.

Antiquités de choses communes aux uns & aux autres.

1. de leur Religion & de tout ce qui regarde leurs superstitions, *c'est-à-dire*, leurs Dieux, leurs Temples, leurs Fêtes & leurs Sacrifices, outre ce qui a été rapporté ci-devant de la Mythologie.
2. de leur Gouvernement, de leur Etat, & de leur Police; de leurs Charges, de leurs Familles, de leurs Assemblées civiles.
3. de leurs Mariages, de leurs Sociétés, de leurs maniéres de procéder en Justice; de leurs Domestiques; de leurs Commerces, & de leurs Sépultures.
4. de leurs habits, de leurs meubles, de tous les autres ornemens, & des soins qui regardoient le corps.
5. de leurs maniéres de vivre en tout ce qui concernoit le boire & le manger, hors ce qui appartient à la Physique ou à la Médecine, dont il est parlé ailleurs.
6. de leurs éxercices & de leurs divertissemens publics ou particuliers. *Outre ce qui a été déja rapporté ci-dessus des pompes & des jeux publics, dans la seconde partie de l'Ouvrage.*
7. de leurs maniéres de bâtir, de cultiver les terres & les jardins, des outils ou instrumens dont ils se servoient dans leurs travaux; de leurs voitures, &c.
8. de leurs Arts méchaniques & liberaux, de leurs maniéres de faire la guerre par terre & par mer, de leurs armes & machines, de leurs vaisseaux, &c. *Outre ce qui sera remis dans la quatriéme Partie de cet Ouvrage sur ces matiéres.*
9. de leurs inscriptions sur toutes sortes de monumens, de leurs pierres gravées, de leurs sceaux & de leurs cachets; de leurs Statuës & autres figures de toute espéce.
10. de leurs monnoies, de leurs poids & de leurs mesures.
11. de leurs Médailles & de tout ce qui y a rapport.

Mais comme j'ai cru devoir joindre à ces Antiquités ce qui pouvoit regarder les usages postérieurs des Peuples sur les mêmes choses, j'ai fait presque toujours suivre le Moderne après l'Antique, non seulement en matiére de Monnoies; mais aussi pour les inscriptions, les maniéres de vivre, de s'habiller, de se divertir, &c.

Les Auteurs qui ont écrit du Blazon des Armoiries, & de tout ce qui s'appelle Art Heraldique. *Mais j'ai rapporté parmi les Historiens les Livres de Blazon qui sont faits simplement pour l'Histoire Généalogique des Familles, & non pour servir de préceptes ou d'éxemples à cet Art.*

QUATRIE'ME PARTIE.

LES PHILOSOPHES ausquels j'ai joint les NATURALISTES, les MEDECINS, & les MATHEMATICIENS.

LES PHILOSOPHES qui ont traité de la Philosophie en général, & de l'Art de philosopher, *c'est-à-dire*, de la maniére de former le jugement, de penser, de raisonner. Les Dialecticiens anciens & modernes.

Les Philosophes anciens ou Barbares jusqu'aux tems des Grecs, avec les Auteurs Mo-

Modernes qui ont écrit pour faire connoître leur Philosophie; pour en conserver les restes ou la mémoire.

Les Philosophes de la Gréce jusqu'à Platon, principalement les Pythagorieiens & les Socratiques avec ceux qui dans les tems postérieurs se sont attachés à Pythagore & à Socrate.

Platon & ses Scholiastes. Les Philosophes Platoniciens, & les Académiciens depuis ses premiers Disciples jusqu'à notre tems, sans distinction de leurs classes ou de leurs branches diverses, & sans autre différence que celle de l'ordre des tems.

Les Philosophes Epicuriens anciens & modernes: Et ceux qui ont fait revivre en ces derniers tems les dogmes de Democrite, d'Epicure, sans s'en rendre les Sectateurs.

Les Philosophes Cyniques anciens & modernes.

Les Philosophes Stoïciens anciens & modernes: & par occasion les Auteurs qui ont écrit du Destin & de la Provideuce en Philosophes.

Les Philosophes Pyrrhoniens; & les Sceptiques des derniers tems.

Aristote & ses Scholiastes ou Interprétes

Les Philosophes Péripateticiens depuis ses premiers Disciples jusqu'au tems de la Scholastique.

Les Philosophes Arabes ou Mahometans.

Les Philosophes Scholastiques, la plûpart Sectateurs d'Aristote. Les principaux Auteurs de Cours Philosophiques

Les nouveaux Philosophes, *c'est-à-dire*, ceux d'entre les Modernes, qui sans s'arrêter à tout ce qui avoit été dit par ceux qui les avoient précédés, se sont frayé des routes nouvelles pour rechercher la vérité, & qu'on peut diviser en trois classes.

1. Les Philosophes Acéphales, *c'est-à-dire*, qui n'ont pas d'autres chefs qu'eux-mêmes, & qui aussi ne passent pas pour chefs des autres.
2. Les Ramistes que l'on pourroit remettre plûtôt parmi les Logiciens, comme les Lullistes.
3. Les Philosophes Cartésiens qui commenceut à former diverses branches.

Sous le nom des Philosophes, dont je viens de démêler les Sectes; je comprens tous ceux qui ont traité généralement de tout ce qui regarde la nature des choses, & en particulier de la conduite de la vie de l'homme, & du réglement des mœurs, par la voie du raisonnement.

Mais pour ce qui est de ceux qui ont traité séparément de ces matiéres, nous les remettons les uns parmi les Naturalistes ou Physiciens ci-après: les autres parmi les Politiques & les Moralistes dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.

LES NATURALISTES ou Philosophes-Historiens des choses naturelles.

1. Ceux qui ont traité de la Physique particuliére & détachée de ses principes généraux.
2. Ceux qui ont traité des choses naturelles inanimées dans l'Univers par genres ou par espéces, *par exemple*,

Des Cieux, de la Lumiére, des Couleurs, des Elémens, des Mixtes, des Météores, des Vents, des Eaux, des Fossiles, Pierres, Métaux, Minéraux, de l'Aiman, & de tout ce qui concerne la surface & le dedans de la Terre.

3. Ceux qui en particulier ont traité des Plantes, & qu'on qualifie communément Botanistes. Ausquels j'ai joint les Auteurs qui traitent de l'Agriculture & du Jardinage.
4. Ceux qui ont traité des Animaux, tant de l'Air & des Eaux, que de la Terre. Ausquels j'ai joint les Auteurs qui ont traité de la Chasse & de la Pêche, à cause de la proximité du sujet.
5. Ceux qui ont traité de la nature de l'Homme en général; de l'état de son ame ou de son esprit sans rélation à la vie surnaturelle, ou à la Théologie revelée; de l'état de son corps sans rélation expresse à la Médecine.

LES MEDECINS.

1. Les Auteurs de Léxiques, Dictionnaires, & autres Recueils alphabétiques de termes & de choses qui regardent la Médecine en général, & chacune de ses parties en particulier.
2. Les Auteurs qui ont traité de l'état &

& de la nature de la Médecine en général; de son usage, de l'abus qu'on en a fait; de ses progrès; de la maniére de l'apprendre & de l'éxercer.

3. Les Médecins anciens qui ont traité de la Médecine en général: Et premiérement des Grecs anciens; d'Hippocrate & ses Disciples; de Galien & des Grecs postérieurs. Ce qui nous reste de la Secte des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodistes.

4. Les Médecins Latins, depuis le tems d'Auguste ou de Tibere, jusqu'à la fin de l'Empire Romain en Occident.

5. Les Médecins Arabes, & ceux qui ont écrit pour ou contre leur maniére d'éxercer la Médecine. Et par occasion, ceux qui ont écrit de la Médecine des Egyptiens, des Ethiopiens, des Indiens, des Chinois, & des Americains.

6. Les Médecins Occidentaux depuis le quatorziéme siécle jusqu'à notre tems. Les Commentateurs modernes d'Hippocrate & de Galien. Auteurs modernes d'Institutions de la Médecine. Auteurs d'Observations diverses, de Questions, *&c.*

Les Anatomistes ou ceux qui ont traité du corps humain, ou de quelques-unes de ses parties, ceux qui ont publié de nouvelles expériences sur cela. Les principaux Ouvrages de Chirurgie.

Les Auteurs de Pathologie, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit des maladies & de tous les autres maux qui affligent le corps humain.

Les Auteurs de Pharmaceutique, *c'est-à-dire*, qui ont traité des remédes & de la maniére de les composer.

Les Chymistes dont l'Art & la Science font partie de la Pharmaceutique. *On auroit pû rapporter ici pareillement les Botanistes, à cause de l'usage des herbes & des simples dans la composition des remédes: & ceux mêmes qui ont écrit des bains & des eaux, des mineraux, & des autres choses naturelles qui entrent dans la composition des remédes. Mais on les trouvera ci-dessus parmi les Naturalistes.*

Les Auteurs qui ont écrit de la Thérapeutique, *c'est-à-dire*, de la maniére de penser les maux, & de traiter les malades; où l'on rapporte aussi ceux des Ouvrages de Chirurgie qui ne regardent pas précisément l'Anatomie. Les Praticiens & les Méthodistes modernes.

Les Auteurs qui ont traité du Regime de vivre en santé & en maladie: De la Diéte, des Alimens, des Viandes & des Boissons; & par occasion de la Cuisine & de la Sommellerie, ou de l'art d'apprêter à manger; de ce qui peut abréger ou prolonger la vie, en un mot de tout ce qu'on croit capable de conserver ou d'alterer la santé. Mais pour ce qui est des éxercices du corps qui contribuent ou qui nuisent à la santé, des récréations & des jeux établis dans la même vûë, voyés après les Arts à la fin de la quatriéme partie de cet Ouvrage.

Traités de la Médecine des Animaux, & particuliérement de celle des Chevaux, Mulets, Jumens & autres Bêtes de service, que les Latins appellent *Veterinaria*, *Hippiatrica*, *Mulomedicina*; de celle des Chiens, *&c*

LES MATHEMATICIENS.

Auteurs qui ont recueilli les illustres Mathématiciens par genres & espéces.

Auteurs qui ont traité de la nature, de l'excellence, de l'utilité, des progrès de la Mathématique; qui en ont fait des Dictionnaires.

Auteurs qui ont traité de la Mathématique en général, qui en ont donné les Elémens; qui en ont fait des Systêmes, des Abrégés & des Cours entiers.

Auteurs qui ont traité des Mathématiques par parties détachées: & premiérement:

Les Auteurs qui ont traité de l'Arithmétique, & de tout ce qui regarde la Science des Nombres & leur usage.

Auteurs qui ont traité de l'Analyse des Anciens, de l'Algébre ou Logistique, des Proportions & Logarithmes.

Les Auteurs qui ont traité de la Géométrie en général, qui en ont donné les Elémens..

Ceux qui ont donné des Traités singuliers sur quelque partie de la Géométrie, *par exemple*, des lignes,

Digitized by Google

gnes, des plans & surfaces, des solides, des coniques, *&c.*

Ceux qui ont écrit de la Géometrie pratique en particulier.

Les Auteurs qui ont traité de la Musique, & de tout ce qui regarde les sons & l'harmonie parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont traité des espéces de cette Science en particulier.

Les Auteurs qui ont traité de l'Optique ou de la Perspective parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont écrit de la Perspective pratique en particulier.

Ceux qui ont écrit de la Dioptrique & de la Catoptrique.

Les Auteurs qui ont écrit de la Géodésie ou de l'Arpentage, *c'est-à-dire*, de la Science de mesurer les longueurs, les hauteurs & les profondeurs des terres.

Les Auteurs qui ont écrit de l'Astronomie en général parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont donné des Systêmes & des Hypothèses, ou qui ont attaqué ou défendu les Systêmes & les Hypothèses des autres.

Ceux qui ont traité du mouvement des Cieux, des Corps célestes, des Etoiles, des Planétes, des Cométes & des Phénoménes qui ne regardent pas précisément les Naturalistes dont il a été fait mention ci-devant.

Ceux qui ont fait des Tables Astronomiques & des Ephémérides célestes.

Ceux qui ont fait diverses Observations Astronomiques sans s'attacher à un sujet particulier.

Ceux qui ont écrit en particulier sur tout ce qui regarde le Soleil & la Lune, des Eclipses, *&c.*

Ceux qui ont écrit de la Sphére en particulier, des Globes céleste & terrestre, de l'Astrolabe, de l'Anneau, & des autres Instrumens Astronomiques.

Ceux qui ont écrit de l'Astrologie judiciaire. *Dont la plûpart pourront néanmoins être remis dans la derniére partie de cet Ouvrage parmi les Auteurs de Superstitions ou de fausse Religion.*

Pour ce qui est des Auteurs de la Cosmographie & de la Chronologie, deux Sciences qui participent beaucoup de l'Astronomie, on les trouvera dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage à la tête des Historiens, les uns parmi les Géographes, les autres parmi les Chronologistes.

Les Auteurs qui ont traité de la Méchanique en général parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont traité singuliérement des Machines & des Instrumens de Mathématique. Mais j'ai remis ce qui regarde les Machines militaires parmi ceux qui ont traité de l'Art militaire ci-après.

Ceux qui ont traité des ressorts, des automates, & de ce que les Anciens appelloient Pneumatique.

Ceux qui ont traité de la Gnomonique, c'est-à-dire des Horloges, des Cadrans & Pendules, de la Boussole, *&c.*

Ceux qui ont écrit en particulier des Pompes & des Moulins, de l'art de découvrir, d'élever, de conduire & de gouverner les eaux.

Pour ce qui regarde la Marine & les Vaisseaux par rapport à la Méchanique, voyés les Ouvrages d'Hydrographie après les Géographes ci-dessus, & ceux qui appartiennent à l'Art de la Navigation, ci-après.

Ceux qui ont écrit de la Statique, c'est-à-dire de la Science du poids, de la pesanteur & de l'équilibre des choses en général.

Ceux qui ont écrit en particulier de l'art de trouver le centre de gravité, ou des Centrobariques.

Ceux qui ont écrit des diverses espéces de la Statique par parties séparées, principalement de l'Hydrostatique & de l'Aërostatique, *c'est-à-dire*, du poids de l'eau & de l'air.

J'ai cru devoir rapporter ailleurs ceux qui ont fait des Traités Historiques & Philologiques des poids & des mesures.

Ceux qui ont écrit des Barométres, des Thermométres, des Hygrométres, *&c.*

LES AUTEURS qui ont traité des Arts libéraux en général.

Ceux qui ont écrit de l'invention, de la perte, de la réparation, des progrès des Arts & des moyens de les perfectionner.

Ceux qui ont traité de l'Ecriture, c'est-à-dire, de l'art de lire, d'écrire, de connoître ou d'expliquer les pensées par le ministére des yeux, de déchiffrer toutes choses, &c. outre ce qui a été rapporté parmi les Grammairiens touchant les lettres, l'orthographe, les chiffres, la Stéganographie dans la premiére partie de l'Ouvrage.

Ceux qui ont traité de l'Art de l'Imprimerie, de son origine, de ses progrès & de ses avantages, outre ce qui a été dit des principaux Imprimeurs à la tête de cet Ouvrage. *La Gravure semble faire partie de l'Imprimerie: j'ai cru néanmoins devoir plutôt la joindre à la Peinture avec laquelle elle n'a pas moins de rapport.*

Ceux qui ont écrit en général des Arts de la Peinture, de la Sculpture & de l'Architecture, & de ce qui est de leur dépendance; qui ont donné des recueils historiques des Peintres, des Sculpteurs & des Architectes.

Ceux qui ont écrit en particulier de la Peinture des Anciens & des Modernes, de la Gravure, de la Sculpture; qui ont traité des Tableaux, des Portraits, & des Estampes, des Statuës, &c. outre ce qui en a été dit parmi les Antiquaires.

Ceux qui ont écrit en particulier de l'Architecture parmi les Anciens & les Modernes.

Ceux qui ont traité singuliérement de quelques plans, de quelques desseins, & de quelques édifices séparément.

Ceux qui ont traité de l'Architecture militaire. *Voyés* dans l'article suivant ceux qui ont écrit des Fortifications.

Ceux qui ont traité de l'Art militaire en général, & de tout ce que les Anciens comprenoient sous le nom de Tactiques.

Ceux qui ont écrit plus particuliérement de la maniére de faire la guerre chés les Grecs & les Romains; de leurs armes, de leurs machines, &c. *Outre ce qui en a déja été rapporté parmi les Antiquaires.*

Ceux qui ont écrit de la maniére de faire la guerre chés les Modernes, principalement depuis l'invention de la poudre.

Ceux qui ont écrit singuliérement de l'Artillerie & de tout ce qui la regarde: du port & du maniment des armes.

Ceux qui ont écrit en particulier de la maniére de camper, d'assiéger, de ranger en bataille, d'attaquer, de défendre.

Ceux qui ont écrit en particulier des Officiers des armées & de leurs devoirs; des Soldats & de leurs devoirs; de la Cavalerie, de l'Infanterie, &c.

Ceux qui ont traité des Fortifications en général & en particulier.

Ceux qui ont traité de l'Art de la navigation, de la maniére de faire les équipages chés les Anciens & les Modernes; & tout ce qui regarde la conduite des hommes sur mer. Ce qui concerne aussi les côtes, les ports & les havres. *Outre ce qui a été dit parmi les Géographes Antiquaires, & ce qui sera dit aussi de la Jurisprudence marine à la fin des Livres du Droit.*

Ceux qui ont traité des exercices du corps & de l'art de s'exercer; ce que les Anciens appelloient *Gymnastique & Agonistique.* Du Manége, des Académies, de l'art de monter à cheval, de faire des armes, de courir; des autres exercices corporels, tant à pied qu'à cheval, institués pour le divertissement; des jeux qui ont la même fin: & par occasion, des jeux qui amusent l'esprit sans exercer le corps. *Outre ce qui a été dit parmi les Antiquaires* part. 3. *& parmi les Auteurs de*

de fictions, de spectacles, &c. partie 2. de cet Ouvrage.

CINQUIE'ME PARTIE.

LES AUTEURS du Droit établi parmi les hommes pour régler leur conduite. 1. Ceux du Droit Civil. 2. Ceux du Droit Ecclésiastique. 3. Les Ecrivains de Politique. 4. Les Ecrivains de Morale.

ECRIVAINS de Préliminaires du Droit.

1. Ceux qui ont fait des Bibliographies ou des Recueils d'Auteurs du Droit, & de Jurisconsultes.
2. Ceux qui ont traité de la Jurisprudence en général, de la maniére de l'étudier, de la réduire en art & en méthode.
3. Ceux qui en ont donné des Elémens, des Systêmes généraux, des Abrégés ou Epitomes, des Paratitles, & d'autres Apparats ou Préparatifs à cette connoissance.
4. Ceux qui en ont donné des Dictionnaires, des *Index*, des Glossaires, & d'autres Répertoires généraux.
5. Ceux qui en ont fait l'Histoire & la Chronologie.
6. Ceux qui ont traité de son origine & de ses principes, de sa fin, de ses moyens, de son utilité, qui en ont donné les Eloges, &c.
7. Ceux qui ont donné des Traités généraux de la justice & de l'injustice, du droit de l'équité, de la Loi en général, de la Jurisdiction.
8. Ceux qui ont traité de la maniére de rendre la justice, des devoirs & de l'autorité des Juges.

Auteurs qui ont écrit du Droit Naturel, du Droit des Gens, du Droit Public en général, du droit commun à tout le genre humain.

Auteurs qui ont écrit du Droit positif des Hébreux, & des autres anciens Peuples, appellés communément *Barbares*, à la distinction des Grecs & des Romains qui les ont suivis.

Ceux qui ont fait des paralléles & des concordances du Droit des Hébreux & des Barbares avec celui des Grecs & des Romains.

Auteurs qui ont écrit du Droit des anciens Grecs.

Auteurs qui ont écrit du Droit des anciens Romains. Recueils de leurs premiéres Loix, & ceux qui ont fait des Notes & des Commentaires pour les expliquer.

Jurisconsultes anciens qui ont vécu avant la compilation des Pandectes, des Codes, & de tout ce qui compose aujourd'hui le Corps du Droit civil : & dont il nous reste quelques Ouvrages.

Ecrivains Modernes qui ont commenté ou expliqué ces anciens Jurisconsultes.

DROIT CIVIL des Romains & des Peuples dont le pays a été démembré de leur Empire, rassemblé en un corps par l'autorité de Justinien. Editions, corrections diverses de ce Recueil. Notes & Scholies des Jurisconsultes sur tout le Corps de Droit.

Les Institutes de Justinien en particulier, leurs éditions séparées, leurs corrections, leurs abregés, &c.

Les Commentateurs des Institutes selon l'ordre des tems, sans distinction de pays, &c.

Le Digeste ou Pandectes ; & tout ce qui regarde cette compilation en général & en particulier.

Commentateurs du Digeste en général, rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Commentateurs particuliers de diverses parties expliquées séparément.

Auteurs de divers Ouvrages singuliers qui regardent quelques endroits du Digeste.

Les Ordonnances & Constitutions des Empereurs recueillies pour composer le Droit Civil : *Et premiérement*,

Le Code Théodosien & tout ce qui en regarde les éditions & l'explication, &c.

Le Code Justinien, ce qui regarde sa composition, & les éditions, scholies & corrections qu'on en a données séparément.

Les Commentateurs du Code Justiuien rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Les Commentateurs particuliers des par-

parties ſéparées du Code, & ceux qui ont fait des Traités ſinguliers ſur des endroits choiſis & détachés de cet Ouvrage.

Les Novelles ou Conſtitutions des Empereurs, publiées ſéparément du corps de Droit.

Commentaires & Traités ſinguliers des Juriſconſultes ſur ces Novelles.

Le Droit Oriental des Grecs modernes, autrement appellé le Droit Grec-Romain en général.

Les Baſiliques ou Conſtitutions des Empereurs de Conſtantinople, qui compoſent le Droit Oriental de Grecs-Romains. Les Commentateurs & Scholiaſtes des Baſiliques.

Les Juriſconſultes Grecs qui ont traité du Droit Grec-Romain, & qui ont paru depuis Juſtinien juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Turcs.

Les Juriſconſultes modernes qui ont rétabli la connoiſſance du Droit Romain en Occident ſelon les Livres de Juſtinien, depuis le XII. ſiécle ou depuis Irner, & qui ont écrit indifféremment ſur toutes ſortes de matiéres du Droit-Civil, rangés ſelon l'ordre des tems auſquels ils ont vécu, ſans diſtinction de pays.

Ceux qui ont écrit ſéparément ſur des eſpéces détachées, & ſur des matiéres ſinguliéres de Droit, rangés par claſſes ſelon l'ordre obſervé dans le Corps de Droit. *Mais je n'ai pas cru devoir étaler ici la ſous-diviſion des titres qui auroit occupé trop de place.*

Les Conciliateurs du Droit; ceux qui ont recueilli les Antinomies, les Enantiophanes ou contrariétés apparentes, les variations, les différences du Droit; qui les ont conferées enſemble, les ont conciliées ou expliquées les unes par les autres.

Les Auteurs d'Obſervations, d'Emendations ou Corrections, de Remarques, de Leçons diverſes, de Mélanges, ou de choſes différentes ramaſſées ſur le Droit Civil-Romain qui ne ſe peuvent pas réduire commodément à des claſſes certaines.

Les Auteurs qui ont traité le Droit par principes. *Outre ce qui a été rapporté ci-devant de ceux qui ont écrit de ſon origine.*

Les Auteurs qui ont traité le Droit par Queſtions, par Diſputes, par Controverſes.

Les Auteurs qui ont donné des Conſeils juridiques, des Conſultations, des réponſes, des déciſions ou concluſions, de ſimples opinions, des conjectures, &c. ſur des matiéres du Droit Civil-Romain.

LE DROIT Occidental des peuples de l'Europe depuis la décadence de l'Empire Romain en Occident, ou depuis les invaſions des Barbares du Septentrion dans les Provinces de l'Empire.

Le Droit François ancien; Loix Saliques & Bourguignones; Conſtitutions de nos Rois de la premiére Race: Capitulaires & Ordonnances civiles des Rois de la ſeconde Race.

Le Droit François moderne ſous la troiſiéme Race de nos Rois: *Et premiérement,*

Ceux qui ont traité de l'origine & des progrès de ce Droit, qui en ont fait l'Hiſtoire; qui l'ont conferé avec le Droit Romain.

Ceux qui ont fait des Inſtitutions ou Inſtitutes du Droit François, qui en ont donné des Méthodes, des Abrégés, & qui ont voulu réduire en Art la maniére de l'apprendre & de l'enſeigner.

Le Droit Coutumier de France: les Coutumes générales & particuliéres du Royaume: leurs rédactions, &c.

Les Auteurs qui ont conferé les Coutumes les unes avec les autres, qui les ont conciliées, qui les ont expliquées par des Notes, qui y ont fait des Commentaires, tant en général qu'en particulier.

Edits & Ordonnances de nos Rois. Codes & Recueils qu'on en a faits.

Auteurs qui ont fait des Notes ſur ces Ordonnances, qui les ont commentées, qui les ont conferées, &c.

Arrêts ou Déciſions des Cours Souveraines du Royaume. Recueils divers qu'on en a faits.

Plaidoyers des plus célébres Avocats du Barreau François, principalement ceux où les plus belles queſtions de Droit ſe trouvent éxaminées. *Outre ce qui a été rapporté ci-devant parmi les Orateurs.*

Les Praticiens François ou Auteurs qui ont traité de la Pratique judiciaire en France, tant pour le Civil que pour le Cri-

Criminel. Ceux qui ont écrit du ſtyle du Palais, des Formules, &c.

Auteurs qui ont écrit du Droit royal & public en France, concernant les affaires de l'Etat. *Outre ce qui ſera rapporté parmi les écrits de Politique ci-après.*

Auteurs qui ont écrit ſpécialement du Droit des Particuliers en France, par Traités ſinguliers, par Factums, &c.

Auteurs de Maximes du Droit François.

Auteurs de Traités touchant diverſes parties du Droit François rangés par claſſe ſelon l'ordre des matiéres qu'ils ont traitées.

Auteurs de Queſtions de Droit François & de mélanges ou de choſes qui ne ſe peuvent facilement réduire en claſſes.

Pour ce qui eſt du Droit François Eccléſiaſtique, voyés-en les Auteurs à la ſuite de ceux du Droit Canon.

Le Droit Italien moderne diſtingué de l'ancien Droit Romain. Traités généraux de ce Droit.

Conſtitutions & Statuts des Provinces, Pays & Villes d'Italie, ſur tout de Rome, de Veniſe, de Génes, de Florence, de Piémont, &c.

Edits & Ordonnances des Princes & Chefs de Communautés; Decrets & Mandemens des Senats & autres Conſeils de Républiques dans l'Italie; Déciſions de Rote, &c.

Traités particuliers touchant les matiéres du Droit Italien.

Le Droit Eſpagnol en général depuis les Wiſigots & les Vandales. Ordonnances des Rois. Conſtitutions des Villes. Ecrits des Juriſconſultes ſur les unes & les autres.

Auteurs qui ont écrit de la pratique & du ſtyle du Barreau Eſpagnol.

Ceux qui ont écrit du Droit public de l'Eſpagne, & des priviléges des Rois Catholiques.

Le Droit particulier des Royaumes réunis à l'Eſpagne, Entr'autres,

Les Conſtitutions & les Pratiques du Royaume de Caſtille & de celui de Leon.

Les Conſtitutions & Pratiques du Royaume de Navarre & de celui de Biſcaye.

Le For ou la Juſtice du Royaume d'Arragon. Les Auteurs qui en ont fait des Traités.

Les Coutumes, les Conſtitutions & les Us de la Catalogne.

Les Ordonnances & les Réglemens du Royaume de Portugal.

Le Droit Eſpagnol établi dans les Royaumes de Naples & de Sicile. Le Droit particulier de ces deux Royaumes.

Le Droit Eſpagnol établi dans le nouveau Monde, *c'eſt-à-dire*, dans l'Amérique & les Indes qui obéiſſent au Roi Catholique.

Le Droit Alemand avant la réception du Droit Romain au-delà du Rhin & du Danube.

Le Droit Germanique-Romain, ou Alemand-Impérial. Les Juriſconſultes qui en ont écrit en général & en particulier.

Conſtitutions & Ordonnances des Empereurs d'Alemagne depuis les ſucceſſeurs de Charlemagne, & celles des Electeurs de l'Empire depuis leur établiſſement.

Déciſions de la Chambre Impériale, & maniéres d'y proceder.

Auteurs qui ont fait des Notes & des Commentaires ſur les Conſtitutions des Empereurs; & ceux qui ont écrit ſur la Bulle d'Or en particulier. Ceux qui ont traité du Droit public d'Alemagne.

Auteurs qui ont écrit ſur le Droit particulier d'Alemagne ſelon l'ordre des Provinces & des Villes, de l'uſage deſquelles il eſt queſtion dans ces Traités.

Le Droit de Pologne, de Hongrie, de Suede & de Dannemarck. Statuts & Pratiques de ces Royaumes.

Le Droit Flamand. Edits & Ordonnances des Princes du Pays. Savoir des Comtes de Flandres, de Hainaut, de Hollande, &c. des Ducs de Brabant, de Gueldres, &c. des Princes des Maiſons de Bourgogne & d'Autriche.

Loix & Coutumes particuliéres des Villes des Pays-bas.

Mais ce qui regarde le Droit de la Friſe eſt compris parmi celui de l'Alemagne, quoi qu'il lui ſoit particulier.

Auteurs des Traités divers concernant le Droit Flamand.

Le Droit Anglois ancien & moderne; public & particulier aux trois Royaumes. Loix anciennes des Iſles Britanniques.

Conſtitutions des Rois d'Angleterre. Recueils divers qu'on en a faits. Auteurs qui y ont fait des obſervations.

Cou-

Digitized by Google

Coutumes & Usages des Provinces & Villes d'Angleterre. Auteurs qui en ont écrit des Traités.

Loix, Constitutions & Coutumes particuliéres du Royaume d'Ecosse.

Le Droit Nautique ou Traités concernant le Domaine de la Mer, le Droit public & les prétentions que les Peuples ont sur elle.

Mais pour ce qui est du Droit particulier qui concerne la Mer, la Navigation & le Commerce Maritime; on en trouvera les Traités parmi ceux qui regardent le Droit Civil des Nations qui se l'attribuent.

DROIT Ecclésiastique ou Canonique.

Auteurs qui ont écrit de l'origine & de la fin du Droit Canonique, qui en ont fait l'Histoire; & qui ont donné d'autres Traités préliminaires à sa connoissance.

Auteurs qui ont conferé le Droit Canon avec le Civil: & qui ont écrit sur les différences de l'un d'avec l'autre: Ceux qui ont donné les régles de l'un & de l'autre ensemble.

Auteurs qui ont écrit des Institutions ou Institutes du Droit Canonique. Ceux qui l'ont réduit en Art; qui en ont donné des Méthodes, des Abregés, des Sommes & des Systêmes.

Droit Canonique de l'ancienne Eglise, *Savoir*,

Collections diverses des Conciles généraux & particuliers.

Auteurs Ecclesiastiques qui ont fait des Notes & des Commentaires sur les Conciles.

Collections particuliéres & Codes de Canons anciens. 1. chés les Grecs. 2. chés les Latins. Auteurs qui ont travaillé sur ces Canons séparément.

Auteurs de Nomocanons chés les Grecs; & de divers Abrégés de Canons chés les Latins.

Collections d'Epîtres Décrétales des Papes avant Gratien: & de quelques Epitres Canoniques de Peres Grecs.

Collections de Capitulaires ou Constitutions des Princes Chrétiens & des Evêques concernant l'administration & la discipline de l'Eglise.

Auteurs particuliers de Pénitentiels.

Auteurs des Recueils de Formules ou Formulaires dans l'Eglise. *Outre ce qui sera rapporté parmi les Auteurs Liturgiques.*

Canonistes anciens qui ont écrit avant la réception du Decret de Gratien, rangés selon l'ordre des tems.

Droit canonique moderne, rassemblé en un corps dans le douziéme siécle de l'Eglise & les suivans. Editions diverses du Cours-canon; corrections, gloses & notes sur tout l'Ouvrage.

Decret de Gratien en particulier. Ses éditions, ses corrections &c.

Auteurs Canonistes qui l'ont commenté.

Decretales des Papes recueillies dans le Corps du Droit canonique. Des Compilations particuliéres de Gregoire IX. de Boniface VIII. de Clement V. de Jean XXII. &c.

Auteurs Canonistes qui ont interprété particuliérement les Décretales par des Gloses & des Commentaires.

Bullaires ou Recueils de Bulles & de Decrétales postérieures à celles qui sont renfermées dans le Corps de Droit canon.

De la Chancellerie Romaine ou Apostolique & de ses Régles, c'est-à-dire, des Etablissemens faits à Rome depuis Jean XXII. & Nicolas V. & que l'on a suivis jusqu'à present en Cour de Rome.

Des autres Tribunaux Ecclésiastiques de Rome, comme de l'Inquisition, du Saint Office, &c.

Les Canonistes & Interprétes du Droit Ecclésiastique en général, qui ont écrit depuis le treiziéme siécle jusqu'au nôtre selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Les Canonistes qui ont écrit en particulier sur des matiéres détachées du Droit-canon.

Auteurs de Traités particuliers sur la Jurisdiction Ecclésiastique.

Auteurs de Traités particuliers concernant l'autorité du Pape, & les démêlés survenus dans l'Eglise touchant la puissance Ecclésiastique & la puissance Séculiére, tant en général qu'en ce qui regarde principalement l'Empire, la Seigneurie de Venise, l'Espagne & l'Angleterre. *Mais pour ce qui est des différens arrivés en France sur ce sujet, tant de la part des Papes envers les Rois, que du Clergé même du Royaume envers les Magistrats;*

on en trouvera les Traités parmi les Ouvrages qui regardent particuliérement le Droit Ecclésiastique de France.

Auteurs de Traités concernant la Hiérarchie ou la puissance des Ordinaires dans l'Eglise; les exemptions des Réguliers, & les contestations élevées de part & d'autre sur ce sujet.

Auteurs qui ont écrit en particulier des biens & revenus Ecclésiastiques, & de toutes les matiéres bénéficiales.

Auteurs qui ont écrit en particulier sur les matiéres du mariage; matiéres souvent communes à l'un & l'autre Droit.

Auteurs qui ont écrit sur d'autres matiéres détachées du Droit Ecclésiastique, rangés selon l'ordre observé dans le Cours-canon.

DROIT François Ecclésiastique en général. Ceux qui ont écrit de son origine. Ceux qui en ont fait l'Histoire. Ceux qui ont tâché de le réduire en méthode.

Auteurs qui ont traité des Libertés, Droits & Immunités de l'Eglise Gallicane; *c'est-à-dire*, des anciens usages, ou de la maniére dont l'Eglise de France s'est attachée aux anciens canons de l'Eglise Universelle, indépendemment du Droit postérieurement établi.

Auteurs qui ont écrit en particulier des matiéres contestées entre Rome & la France, sur cela, des prétentions de la Cour Romaine sur les franchises du Royaume, des entreprises des Papes sur les droits des Rois, & des bruits survenus en ces occasions entre les deux Puissances.

Constitutions Ecclésiastiques des Rois de France concernant la discipline des Eglises de leur Royaume, depuis Charlemagne jusqu'à notre tems, données sous le nom de Capitulaires, d'Ordonnances, de Pragmatiques-Sanctions, &c.

Auteurs qui ont écrit du Droit Ecclésiastique moderne de France, *c'est-à-dire*, depuis le Concordat de Leon X. & de François I.

Auteurs qui ont traité du Droit de Régale séparément. Des Indults & autres matiéres concernant les Bénéfices & les Bénéficiers de France, droits de Patronage, *&c.*

Auteurs qui ont écrit de la Pratique & des usages du For Ecclésiastique en France; des Officialités, *&c.*

DROIT Alemand Ecclésiastique, principalement en ce qui regarde les Investitures & le Concordat Germanique. *Le reste se trouvera ci-devant parmi les Traités du Droit-canon qui est commun à toute l'Eglise, aussi bien que ce qui regarde le Droit particulier des Eglises des autres Etats de la Chrétienté.*

LES POLITIQUES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont traité de l'Art de gouverner les hommes dans la vie civile, ou qui en ont publié des maximes.

Ceux qui ont écrit des avantages de la Science de la Politique, & des abus que l'on en fait: qui en ont donné des Systêmes, des Abrégés & des Traités généraux: qui ont donné des Idées & des Descriptions de l'Homme Politique.

Ceux qui ont traité en particulier de la diversité des Etats, & separément de la Monarchie, de la République, de la maniére de regner.

Ceux qui ont traité du Prince, ou des qualités & des interêts de celui qui commande aux autres; des qualités du Ministre, de l'Ambassadeur, du Sécrétaire, & des autres Officiers qui ont part à l'administration des Etats.

Ceux qui ont traité de la Noblesse & du Peuple: des droits des Magistrats & de ceux des Citoyens, des Corps de Villes & Communautés de la Bourgeoisie; des Charges & Offices, *&c. Outre ce qui en a été dit parmi les Historiens & les Antiquaires.*

Ceux qui ont traité de la Paix & de la Guerre; qui ont écrit leurs Négociations, leurs Ambassades: qui ont recueilli des Traités faits entre les Puissances, qui ont publié des Mémoires politiques.

Ceux qui ont donné des Ouvrages mêlés de Politique & de Morale. *Le reste se trouvera parmi les Auteurs du Droit & de la Philosophie.*

LES OECONOMIQUES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont traité singuliérement de l'Art de gouverner une famille ou même de mener une vie privée.

Ceux qui ont écrit de l'état des personnes ma-

mariées & de leurs devoirs; des devoirs reciproques des Parens & des Enfans; de ceux des Maitres & des Domestiques. *Le reste se trouvera parmi les Auteurs de Morale humaine, & parmi les Théologiens Moraux.*

LES MORALISTES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont écrit de la Morale humaine, indépendamment des principes du Christianisme, sur les maximes de l'équité naturelle, & sur les lumiéres de la Raison.

Ceux qui ont traité en particulier de la Volonté humaine, & de ses dépendances.
Ceux qui ont traité de l'Art de bien vivre, & de vivre heureux dans le monde; de l'usage des biens & des maux de la vie; de la Fortune, *&c.*
Ceux qui ont traité de la Vertu en général, & de ses espéces en particulier.
Ceux qui ont traité des Passions de l'Ame, soit en général soit en particulier.
Ceux qui ont traité diverses questions de Morale, soit par des Ouvrages suivis, soit par maximes détachées.
Le reste se trouvera parmi les Philosophes; & pour ce qui regarde la Morale Chrétienne, les Auteurs qui en ont écrit se verront ci-après parmi les Théologiens Moraux, & les Auteurs de Livres de dévotion.

SIXIE'ME PARTIE.

LES THEOLOGIENS, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit sur des matiéres de Religion ou de Théologie.

Ceux qui ont écrit de cette Science en général, & de la maniére de l'étudier; ceux qui en ont donné des Systêmes, des Méthodes, des Abrégés, des Introductions.
Les Auteurs qui ont traité de la Religion en général; de ses principes, de ses fondemens, de sa nécessité, de sa vérité, de son utilité.
Les Ecrivains qui favorisent l'Athéisme, le *Libertinisme*, &c. qui semblent nier, détruire ou rendre inutile toute Religion.
Auteurs qui ont combatu les Athées, les Impies & les Libertins.
Ces Ecrivains superstitieux qui abusent de la Religion. Ceux qui ont écrit de la Magie, de l'Astrologie judiciaire, des Divinations de toute espéce, des Prestiges, Enchantemens & Charlataneries, de la Cabale, & des opérations des Démons. Auteurs visionaires qui ont écrit des Visions, des Illusions diaboliques. Auteurs qui ont combatu la Superstition & les Superstitieux de quelque espéce que ce soit.
Les Auteurs qui ont écrit de la Théologie naturelle, & de Dieu, independemment de la révélation. *Où l'on trouvera les Ouvrages de Métaphysique, ou de ce qu'on appelle maintenant Science générale, qui regardent ce point, & dont il n'aura point été fait mention parmi les Philosophes & les Naturalistes.*
Ceux qui ont écrit du Naturalisme, des lumiéres de la Nature en matiére de Religion.
Ceux qui ont fait des Conciliations ou des Concordes de la Raison humaine avec la Foi.
Les Auteurs Déistes, Politiques en Religion, Juifs modernes, Mahométans.
Les Auteurs qui ont combatu par des écrits le Déisme, la Religion des Politiques, le Judaïsme, le Mahometisme.
Pour ce qui est du Polythéisme ou de l'Idolatrie des Gentils, on trouvera les Ouvrages qui en traitent dans la seconde Partie parmi les Ecrits Mythologiques, & dans la troisiéme parmi les Antiquités profanes ou paiennes.
Les Auteurs qui ont traité particuliérement de la vérité de la Religion Chrétienne.
Pour ce qui est des Ouvrages Henotiques faits pour concilier les différentes Sectes du Christianisme, j'ai cru pouvoir les remettre plus commodément après les Hérétiques modernes.

LES

LES THEOLOGIENS de Positive; premiérement ceux qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte.

Ceux qui ont écrit de la divinité de l'Ecriture, de son authenticité, de son autorité, de sa certitude.

Ceux qui ont écrit de la lecture de l'Ecriture Sainte; de sa clarté, de son obscurité, de sa suffisance ou plenitude; de l'usage qu'on en doit faire; de la maniére de l'entendre & de l'expliquer.

Ceux qui ont prétendu donner la clef de l'Ecriture Sainte.

Ceux qui ont traité de son sens naturel, & de tous ses autres sens.

Ceux qui ont traité du Canon des Ecritures, *c'est-à-dire*, des Livres Canoniques & des Livres Apocryphes.

Ceux qui ont donné des Plans, des Systêmes, des Méthodes, des Abrégés, des Notices de l'Ecriture Sainte: ceux qui en ont fait des partitions ou distributions: ceux qui en ont donné des Analyses.

Ceux qui ont fait des Concordances de la Bible; des œconomies de l'Ecriture, des Tables pour y servir d'Introduction, des Dictionnaires, *&c.*

Ceux qui ont écrit de la Grammaire de l'Ecriture Sainte, *c'est-à-dire*, de tout ce qui peut servir à procurer l'intelligence de la Lettre.

Paraphrases & Versions anciennes & modernes de l'Ecriture Sainte: ceux qui ont travaillé sur les anciennes Versions, & ceux qui ont critiqué les modernes.

Ceux qui ont traité singuliérement du droit d'interpréter l'Ecriture, & d'en déterminer le sens, tant en général que par rapport aux contestations suscitées dans les deux derniers siécles par les Protestans, contre l'Eglise Romaine: au sujet du Juge légitime des Controverses.

Critiques sacrés & Interprétes litéraux du texte de l'Ecriture Sainte.

Editions diverses de l'Ecriture: ceux qui y ont joint leurs notes & leurs corrections.

Interprétes moraux & mixtes de l'Ecriture. Ses Commentateurs rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Les Conciliateurs de l'Ecriture, *c'est-à-dire*, ceux qui ont entrepris de concilier ou d'accorder les endroits de l'Ecriture qui paroissent contraires ou se contredire.

Interprétes & Commentateurs qui ont travaillé en particulier sur tout l'Ancien Testament, ou sur quelqu'un de ses Livres à part, rangés selon l'ordre que ces Livres tiennent dans le Canon de la Bible.

Interprétes & Commentateurs du Nouveau Testament en particulier, tant litéraux que moraux, disposés selon l'ordre des tems, ceux qui en ont fait des Systêmes & des Analyses, des Abrégés. *Outre ce qui a été rapporté parmi les Historiens sacrés.*

Auteurs qui ont travaillé sur l'Evangile séparément.

Ceux qui ont fait des Harmonies ou des Concordes Evangeliques, *&c.*

Ceux qui ont travaillé sur quelques-uns des Livres du Nouveau Testament à part.

Mélanges d'Ecrits faits sur divers endroits de l'Ecriture, rangés selon l'Ordre de la Bible: *Outre ce qui est rapporté parmi les Antiquités sacrées.*

Ce seroit ici le lieu des Théologiens de Positive qui ont travaillé sur les Conciles, les Canons & les Constitutions de l'Eglise: mais je n'ai pas cru devoir les séparer des Canonistes qui se trouvent parmi les Auteurs du Droit Ecclésiastique.

LES PERES, ou la Théologie des Saints Peres: *Et premiérement*,

Les Auteurs qui ont fait des Traités touchant l'autorité des Saints Peres: l'usage & l'abus qu'on fait de leurs Ecrits & de leur nom.

Ceux qui ont traité de leurs maniéres d'écrire, de prêcher, d'interpréter les Ecritures, d'exposer les vérités Catholiques, *&c.*

Les Peres de l'Eglise, & les autres Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit des matiéres de Théologie ou de Religion, & que l'on comprend ordinairement sous le nom de Théologiens de Positive. Rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu depuis les premiers Disciples des Apôtres, jusqu'au siécle des Scholastiques en Occident, sans distinc-

tinction des Grecs d'avec les Latins.

Pour ce qui est des Théologiens de Positive qui ont paru depuis Pierre Lombard ou la fin du douziéme siécle jusqu'à notre tems, je n'ai pas cru devoir les retirer du rang des Scholastiques.

LES THEOLOGIENS Scholastiques: *Et premiérement,*

Ceux qui ont traité de l'Art de la Scholastique, de son origine, de ses progrès, de son utilité, de ses inconveniens, de l'abus qu'on en fait: & de la maniére de lire les Scholastiques avec fruit.

Ceux qui ont donné des Abregés & des Méthodes pour servir d'introduction à la Théologie Scholastique; qui en ont dressé des Systêmes, &c.

Les Théologiens Scholastiques en général, rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Commentateurs particuliers ou Interprétes du Maître des Sentences.

Commentateurs particuliers ou Interprétes de Saint Thomas.

Les Sommistes généraux ou Auteurs de Sommes Théologiques: & ceux qui ont réduit toute la Théologie en un corps achevé.

Les Théologiens Dogmatiques de l'Ecole qui se trouvent sous-divisés en un nombre de classes trop grand pour pouvoir être ici spécifiés. L'ordre qu'on y garde est celui des matiéres disposées selon la méthode des Scholastiques.

Les Théologiens Polémiques de l'Ecole, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité la Théologie éristique ou contentieuse, & les Controverses contre les Hérétiques. Rangés selon la disposition des Hérésies qu'ils ont attaquées.

Ces Controversistes sont précédés par les Auteurs qui ont traité de la Controverse en général, de l'art de disputer en Théologie, & des inconveniens qui en naissent, de la maniére de terminer les Controverses: qui ont donné des Méthodes & des Introductions à la Théologie Polémique: qui ont écrit du Juge légitime des Controverses. *Outre ce qui en a été rapporté ci-devant parmi les Auteurs qui ont écrit du droit d'interpréter l'Ecriture Sainte & d'en déterminer le sens.*

Les Théologiens Hétérodoxes des deux derniers siécles qui ont introduit de nouvelles doctrines dans la Religion, ou qui ont attaqué celle de l'Eglise Catholique. Rangés par classes sous leurs chefs selon l'ordre des tems où ils ont vécu.

Pour ce qui est des Hérétiques des douze premiers siécles, ils se trouvent parmi les Peres de l'Eglise sous le nom d'Auteurs Ecclésiastiques: & les Hérétiques des XIII. XIV. *&* XV. *siécles parmi les Scholastiques, les uns & les autres selon l'ordre des tems.*

A la téte de ces Hérétiques se trouve la classe des Auteurs qui ont traité de l'Hérésie en général; de la maniére de la découvrir & de la réfuter: de ses causes, de son origine & de ses progrès. De la conduite & des artifices des Hérétiques, de la maniére dont on doit les traiter ou les punir. *Outre ce qui a été dit de l'Inquisition parmi les Historiens Ecclésiastiques, & les Canonistes.*

Les Auteurs qui ont traité du Schisme en particulier & des Schismatiques.

Les Théologiens Hénotiques & Conciliateurs de Religions.

Ceux qui ont travaillé à réunir & à reconcilier toutes les Sectes du Christianisme ensemble. Ceux qui ont traité de la tolérance des Religions & de la liberté de conscience sur ce point.

Ceux qui ont donné des Concordes particuliéres; des Traités Iréniques ou Pacifiques de Religion, & autres projets & moyens de réunion: 1. Entre les Catholiques & les Protestans en général, ou quelques-unes de leurs Sectes en particulier. 2. Parmi les Societés des Protestans, qui se trouvent divisées entre-elles: où se voyent les Auteurs qu'on appelle Syncrétistes, & ceux qui ont traité de tout ce qui regarde le Syncrétisme dans ses différentes espéces.

Les Théologiens Moraux & les Casuistes modernes, qui ont écrit de la Théologie morale ou de pratique, & qui ont traité des Cas de conscience, parmi les Catholiques & les Protestans sans distinction de Sectes.

A la tête de ces Théologiens se trouvent les Auteurs qui ont traité des Casuistes en général, de leurs devoirs & de leurs qualités. De l'art de douter & de décider; des scrupules de conscience; de la con-

conscience droite ou erronée; de la maniére de la fonder & de la conduire; de la Probabilité; de l'Opinion; de la Régle des Mœurs.

Les Théologiens de Discipline. Auteurs qui ont traité des usages, coûtumes & pratiques établies dans l'Eglise; qui ont écrit pour les maintenir ou les rétablir, pour justifier les changemens qui y sont survenus, pour en procurer la réformation, &c. *Outre ce qui en a été rapporté parmi les Canonistes dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.*

Les Théologiens Symboliques & Catéchétiques.

Ceux qui ont dressé ou expliqué des Symboles, des Articles, des Professions ou Confessions de Foi. Ceux qui ont publié des Expositions simples de la doctrine de l'Eglise.

Ceux qui ont donné des Catéchismes, des Systêmes de créance & des Instructions familiéres sur la Religion en toutes sortes de Langues & sans distinction de Sectes.

Les Théologiens Paranétiques, ou les Auteurs d'Homélies, de Prônes, d'Exhortations publiques, ou de Sermons où l'Eloquence étudiée n'a point beaucoup de part. *Outre ce qui a été rapporté sur ce sujet parmi les Orateurs de la Chaire, ou les Prédicateurs dans la seconde Partie de cet Ouvrage.*

Les Théologiens Ascétiques, ou les Auteurs d'Ouvrages composés pour les éxercices de la vie spirituelle, que nous appellons généralement Livres de Pieté ou de dévotion. Parmi lesquels on trouvera aussi les Auteurs Hétérodoxes qui en ont écrit sans distinction des Sectes.

Les Théologiens Mystiques & Contemplatifs, ou les Auteurs de Livres de Méditations & de Priéres. Avant lesquels on trouve,

1. Ceux qui ont traité de la Méditation en général, de son utilité, du bon & du mauvais usage qu'on en peut faire; de l'Art de méditer, de la méthode qu'on y doit garder.
2. Ceux qui ont traité de la Priére ou de l'Oraison en général, de l'Oraison mentale en particulier; de la maniére de prier; de la pratique d'Oraison; des méthodes & des formules d'Oraison.

De ceux qui ont traité en particulier de l'Oraison Dominicale.

Les Théologiens Liturgiques, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit sur tout ce qui regarde le Service divin & les pratiques extérieures de notre culte.

Ceux qui ont dressé ou expliqué les Liturgies anciennes des Grecs ou Orientaux, des Latins ou Occidentaux.

Ceux qui ont écrit des Offices divins parmi les Anciens & les Modernes. Des Missels, des Breviaires, des Rituels, des Heures, des Ordinaires, des Offices propres ou particuliers, des Formulaires, des Sacramentels, des *Agenda* & Manuels pour toutes sortes de Ministres & Officiers de l'Eglise.

Ceux qui ont écrit des Rits Ecclésiastiques, des Cérémonies de l'Eglise; des Fêtes, *&c.* ceux qui ont publié des Observations Liturgiques, autant en Philologues & en Historiens qu'en Canonistes & en Théologiens. *Outre ce qui a été rapporté parmi les Antiquités Ecclésiastiques.*

Vous diriés, MONSIEUR, *que je ne vous aurois fait tout ce détail que pour vous faire comprendre plus sensiblement qu'auparavant combien l'éxecution d'un tel dessein est au dessus de mes forces. Pour moi je n'ai besoin ni de ce détail ni des remontrances d'autrui pour m'en convaincre. Mais vous m'avouerés que je ne m'engage pas beaucoup, pourvû qu'on n'exige de moi que ce que portent mes conventions avec le Public. Vous pouvés vous souvenir des termes ausquels je lui ai fait regarder mon Ouvrage comme* un essai superficiel & une épreuve fort imparfaite de ce qu'on pourroit faire sur un dessein si important (1). *Cette idée ne represente proprement qu'une Liste d'Auteurs & d'Ouvrages rangés à peu près sur le Plan que je viens de vous tracer, avec quelques réfléxions d'autrui que j'ai bien voulu appeller par honneur* JUGEMENS DES SAVANS, *quoique j'aie marqué en plus d'un endroit* (2) *combien j'étois éloigné* de

1. Avertissement num. 13. XX.
2. Tom. I. pag. 191. & Tom. III. dans l'*Eclaircissement* qui commence à la pag. 1.

de croire que ces prétendus jugemens dussent être des décisions. En mesurant ce qui reste à imprimer sur ce qu'il y a d'imprimé, on jugera aisément que ce n'est pas une affaire infinie, quelque longue & pénible qu'elle puisse être. Il ne s'ensuit pas de là que l'Ouvrage ne soit pas au dessus des forces d'un Particulier aussi mal pourvû que je le suis des talens & des secours nécessaires pour satisfaire le Public. Mais c'est pour vous marquer que comme la fin de cette entreprise m'est aussi présente que son commencement & ses progrès, je conçois mieux que personne qu'en renonçant entiérement à sa publication, comme je m'y sens assés porté, je ne ferois pas un fort grand sacrifice à ceux qui croyant qu'on doit toujours laisser le monde comme il est, craindroient que les Auteurs ou leurs Ouvrages ne fussent plus ce qu'ils auroient été auparavant.



I N

IN PRIOREM BIBLIOTHECÆ LAMONIANÆ INDICEM PRÆFATIO AD ILLUSTRISSIMUM CHRISTIANUM FRANCISCUM.

DE Bibliothecarum institutione, utilitate, ac dignitate si quid ad te præloqui conatus ero, VIR ILLUSTRISSIME, *næ ego actum agere videar post tam multos tamque doctos viros, in primis Fulvium Ursinum, Henricum Kitschium, Justum Lipsium, Judocum Dudinckium, Antonium Possevinum, Claudium Clementem, Johannem Lomejerum, Hermannum Conringium, Joachimum Johannem Maderum, &, qui nostrâ Te linguâ scripsere, Gabrielem Naudæum, Ludovicum Jacob Carmelitam, &, si lubet, Dominum le Gallois, aliosque, etiamsi, nec deesset spicilegio locus in iis quæ ipsorum diligentiam fugisse videntur. Ad rem igitur quam-proximè nostram par est accedere, ac de insolenti hactenus methodo quam in digerenda Bibliothecæ Tuæ penu inire visum est nonnulla subjicere.*

Ex quo enim sponsalibus tabulis adjudicata Tibi est ab Illustrissimo Parente locuples satis (1) *& electa Bibliotheca, quasi pro nihilo cæteras fortunæ patriæ facultates habere visus es, & cum Psalte Prophetâ exclamare*, Hæreditas mea præclara est mihi, propter hoc lætatum est cor meum (2). *Atque exinde ea Te potissimum cura sollicitavit, ut quam nactus eras Spartam, hanc splendidè simul ac diligenter ornares. Intelligebas quippe non ad spectaculum, quod ait Se-*

1. ¶. Si ce mot *satis* dit Ménage chap. 109. de son Anti-Baillet, se prend ici dans le sens du François *assés*, cette idée d'une assés grande & assés bonne Bibliotheque, *locuples satis & electa Bibliotheca*, ne s'accorde guere avec cette même Bibliotheque que la page suivante dit être remplie de toutes sortes de livres le nombre desquels excéde celui des plus amples catalogues, non seulement de Paris, mais de l'Univers, *omnigena librorum supellex, cujus census amplissimarum totius, non Urbis modo, sed & Orbis Bibliothecarum catalogos longe exsuperat.* Que si le *satis*, ajoute Ménage, est mis pour *valde*, comme en ont usé les Auteurs du 7. & 8. siécle, il ne sera pas de la belle Latinité. A cela Baillet auroit répondu deux choses, l'une que *census* ne doit pas se prendre pour dénombrement mais pour estimation, l'autre qu'on pourroit trouver de bons exemples de *satis* dans la signification de *valde*, comme quand Bacchis dans l'*Heautontimorumenos* dit *Satis pol proterve me Syri promissa huc induxerunt.*

2. Psalm. 15. v. 6.

Seneca (1), sed ad studium instructam esse à Parente Bibliothecam; nec Tua maximè referre quàm multos, aut quàm nitidos, sed quàm bonos & quam utiles Tibi libros reliquerit; studiosam fortasse, imò ne studiosam quidem esse luxuriam ac inanitatem eorum qui scientiâ & studio vacui, multos libros coemere gestiunt, iisque concinnè ornatis ac dispositis, neque unquam loco motis, inde tamen eruditionis existimationem apud imperitos aut adulatores venantur; ejusmodi Bibliothecarum cumulatores illiteratos Gibbosis esse similes, ut facetè aiebat Ludovicus XI. Rex Galliæ qui licet ingens à tergo gibbi sui gestent onus, illud tamen nusquam intuentur: aut pueris illis, ut habet Erasmus, quibus totas noctes etsi ardeant lampades, parum tamen aut nunquam ipsi invigilant. (2)

Sapientiùs igitur quàm isti Tuo nomini Tuæque dignitati consultum iisti, qui, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris, at exiguum, quod pauci solent, colere sedulus institueris: si tamen illud exiguum est, in quo omnigena librorum supellex exspatiatur, cujus etiam census amplissimarum totius non Urbis modo, sed & Orbis Bibliothecarum Catalogos longè exsuperat. Cujus Librorum Tuorum supellectilis fructum ut faciliorem simul & uberiorem perciperes, duo potissimum requiri animadvertebas, alterum quod jam occupaverat Parens Tuus, Galliarum juxta ac Literarum quondam amor nunc desiderium, ut nimirum & naris emunctioris Auctores, & notæ castigatioris editiones compararet; alterum quod Tu jampridem in votis habebas, ut ne in illud vitium aut incommodum concurreretur, quo laborant omnes ferè quotquot hactenus Bibliothecarum contexti sunt Catalogi, qui solam ac rudem voluminum frontem & antipagmentum (3) vix enunciantes incoctam ac indigestam rerum, quæ in iis jacent, molem nihil ferè juvant. Unum fortasse excipias Bibliothecæ Bodlejanæ sive Oxoniensis totâ Europâ imò & orbe præstantissimæ Catalogum cui conficiendo integrum adlaboravit novennium Vir Clarissimus Thomas Hyde hujusce Bibliothecæ Præfectus, qui eum per alphabeticam Auctorum non Rerum seriem digessit. Sed pace omnium dixerim: Hæc oportuit facere & illa non omittere (4). Illa ipsa quæ Thomæ Hydano (5) arrisit methodus, ut ad studiorum utilitatem minus necessaria, ita nec sola debuit adesse sed posterior, cui priorem argumentorum sive rerum ordinem utpote longe utiliorem præmitti oportere nemo non intelliget, plerique enim mortalium ad Rerum studia animum adjungere solent, ad Auctorum verò vix unus aut alter. Quare è latebris meis à Te arcessitus, & quantumvis rudis, ac lucis splendidioris impatiens, Bibliothecæ Tuæ addictus mancipatusque operæ prætium me fortasse facturum arbitratus sum, si post assignatum novum singulis fere voluminibus ordinem, quatenus id fieri per locorum situm atque angustias, ac per pluteorum forulorumque exigentiam (6) licuit, duplici eorum Indici contexendo non segnem operam darem, præmissâ prius (7) Bibliothecæ ac per classes majores distributâ synopsi, sive secundum loci positionem conspectu. Priorem Indicem (8) qui de rebus sive argumentis agit mensium novem spatio confeceram quidem, sed in eo nitidius pro virili meâ transcribendo, & pluteorum forulorumque notis illustrando, quindecim alios exegi menses. Ad posteriorem qui de Auctoribus erit, etiamsi jam adfectus ac tantum non confectus dici possit, tanquam ad infectum de novo me quamprimum accingam, Deo bene juvante, nisi Tu me ad aliud operis evocaveris (9). Cui tamen Auctorum Indici subsecivas aut subreptitias duntaxat horas vix impensurum me ex eo auguror quod Filii Tui, qui licet septennio minor (10) non unum aut alterum modo sed plures etiam quotidie magistros exhaurire & velit & possit, quod, inquam, Filii Tui suavissimi studiis ac lateribus assiduus volente Te ac jubente in posterum sim adsuturus. Neque ea fortasse

una

1. L. de Tranquillit. animi cap. 9.

2. Christian. Liberius pag. 110. Apophthegmat. pag. 124.

3. ¶. Menage n'aime point ce *voluminum frontem & antipagmentum*, phrase effectivement pédantesque. L'Auteur des Réflexions pag. 134. est de son avis, & traite de galimatias la période qui commence par *alterum* & finit par *juvant*.

4. Matth. c. 23. v. 23.

5. ¶. Cet *Hydanus* est ridicule après avoir dit *Hyde*. Ménage.

6. ¶. *Exigentiam* est un mot tout à-fait barbare. *Ménage*.

7. ¶.

una erit caussa cur noster ille Auctorum Index in menses aut etiam annos plures distrahendus sit, illud enim accedet etiam quòd non solâ Librorum cujusque Auctoris nomenclaturâ contentus, uti in ingenti & magnifico suo Catalogo facere satis habuit Thomas Hyde, in animo habeam, singulorum vitam, scribendi occasionem rationemque, sed paucissimis verbis, denique variorum Criticorum de eorum scriptis judicia censurasque adjicere. Sed cum sufficiat diei malitia sua, de posteriori hoc Indice plura dicere modò supersedeo (11), & quæ de ejus methodo ac ratione monenda erunt, ad ea ultrò ablegare tempora constitui, quibus negotium hoc totum mihi confectum erit. Ad prioris igitur quem de Rebus contexui Indicis institutum ut redeam, pauca pro expeditiori ejus usu subjicienda videntur.

1. *Ac primò quod ad systema seu synopsim adtinet, quia nihil magis liberum, idcircò nullum mihi ducem pedissequus proposui, sed eam mihi methodum delineandam suscepi, quæ & rationi & usui consentanea magis videretur.*

2. *Indicem universum ordine rerum alphabetico ideò digessi, quia quo in eo minùs artis ac industriæ elucet, eò plus utilitatis & compendii inesse intelligimus. Neque hic dissimulare velim eam mihi fuisse religionem sive scrupulosæ diligentiæ stimulum, ut singula ferè volumina evolverem, ne quis vel Tractatulus impunè latitans calamum effugeret meum, quod necesse omninò me habuisse facilè fatebitur quisquis ad varias Librorum, Tractatuum, Dissertationum collectiones intra unicum sæpè aut plura unius conditionis volumina compactas animum adverterit qualia sunt, exempli causâ, Bibliotheca SS. Patrum, Tractatus Tractatuum Juris, Conciliorum Collectiones, Canisii Lectiones antiquæ, Acherii Spicilegium, Mabillonii Analecta, Baluzii Miscellanea, Bollandi & aliorum Acta SS. Patrum, aliorumque quamplurimorum Scriptorum, argumenti quantumvis varii, opera simul compacta, Sebotti Hispania illustrata, Quercetani seu potiùs Duchesne (12) Francicæ Historiæ Scriptores, Pistorii, Freberi, Reuberi, Urstisii, Goldasti, Lindembrogii Germanici Scriptores, Corpus Historiæ Byzantinæ, Goldasti Monarchia Imperii, Critici sacri, Opusculorum de rebus Jansenianorum, Molinianorum & Casuistarum Congeries, denique innumerorum propemodum, quos vocant fugitivos ac volantes, libellorum simul adsutorum farragines, quæ de rebus Miscellaneis ad Ecclesiam, Civilia negotia, Privatorum statum, literas politiores, varias artes ac disciplinas pertinentibus agunt, promiscuè congestæ, ad sexaginta jam voluminum numerum excreverunt, quæ omnia nisi enucleatiùs & expeditiùs suo qualibet ordine exponantur, perinde esse mihi videretur, ac si merces suas in thecis & capsis reconditas Magnarius venditor emptorum usui & conspectui subtraheret. Quâ ex methodo fiet, ut primo quidem intuitu inveniatur tandem & appareat Tractatus seu Liber, quo Vos carere aut quem Vobis deperditum esse, Tuque & Parens Tuus identidem & frustrà querebamini, & sub uno eodemque titulo Homogeneos, ut ita dicam, & simul coactos unius ejusdemque argumenti libros habeas, qui cum Heterogeneis, seu diversi omnino argumenti Libris intra viginti & plura nonnunquam variæ formæ ac editionis volumina ultrò citròque palantes vagantur aut delitescunt.*

3. *Præter ordinem alphabeticum duos etiam alios in Titulis quibusque plerumque observare studui, Chronologicum scilicet & Geographicum, ubi potissimùm temporum ac locorum distinctio lucis quidpiam adferre videtur, non tamen severiorem in iis trutinam semper exigendam esse censui, cum utrumque hunc ordinem non rarò interturbandum fore non ignorem, accedentibus novis & locum sibi inter alios postulantibus Libris Tractatibusque, quos dies postmodum paritura est, cui licet leviori incommodo consultum utcunque volui, insertâ alternis chartâ virgine, quæ venturos in posterum Libros excipere possit.*

4. *Cum Titulorum materia paulò uberior*

7. ¶. Le *præ* du mot *præmissa* rend le *prius* superflu. *Ménage.*

8. ¶. Menage trouve un Gallicisme dans les mots suivans : *Priorem Indicem qui de rebus sive argumentis agit, mensium novem spatio confeceram.* Pour moi je n'y en trouve point.

9. On l'a acheve depuis ce tems-là.

10. C'étoit l'an *1683.*

11. C'est cette derniere partie du second Catalogue que nous donnons ici.

12. ¶. Il faloit dire *Duchesnii.* Ménage.

rior esse videtur, ne multùm operæ aut temporis in quærendis, quæ voles, impendere cogaris, Titulos Capitibus, Capita Paragraphis, Paragraphos Numeris, Numeros quandoque Articulis, & hos demum Sectionibus distinxi, uti passim videre est, v. g. titulis Biblia Sacra; Beneficia; Ecclesiastica & Civilis Potestas; Francia; Jus; Philosophi; Poetæ; Roma, &c.

5. *In Titulis Regionum ac celebriorum Urbium eam secutus sum rationem, ut primo locorum Chorographiam ac Topographiam, deinde Religionem ac Mores, tum Ecclesiasticam Historiam, posteà Heterodoxiæ, sive Schismaticorum sive Hæreticorum historiam enumerem: sequuntur Rerum sæcularium in Republica aut Imperio gestarum Scriptores; hos excipiunt Negotiorum Civilium, Politiæ, Statutorum, ac Juris cujuslibet gentis Tractatus; nonunnquam etiam literariam sive Doctorum ac disciplinarum historiam adjunxi; denique Miscellanea congessi, quæ cum ad Titulum præfixum pertineant ad certam classem redigi non potuêre.*

Hoc unum monere juvat, in Francorum Historiâ duplicem Geographiæ, quia sic oportuit, ordinem constitui, alterum in collocandis Ecclesiasticæ Historiæ Scriptoribus ex Imperii Romani veteris divisione desumptum esse, quia huc usque in Ecclesia Gallicana stetit, statque Romanorum per Provincias ac Metropoleis Galliarum partitio; alterum in recensendis Rerum sæcularium historicis ex recentiore Provinciarum Francicarum in majora duodecim, ut vocant, Gubernamenta (1) *distributione derivatum.*

6. *In iisdem Galliæ locorum Titulis assignandis non prisca Urbium, sed Civitatum, sive quod idem est, Populorum nomina substitui, utpote notiora & usui hodierno magis obvia. Absunt igitur ab hoc nostro Indice* Lutetia, Genabum, Agendicum, Durocortorum, Cæsarodunum, Cæsaromagus, Augustæ variæ, Samarobriva, Avaricum, Gergovia, Limonum, Augustoritum, *&c. quorum loco invenies,* Parisios, Aurelianos, Senones, Rhemos, Turones, Bellovacos, Ambianos, Bituriges, Arvernos, Pictones, *seu* Pictavos, Lemovices, *&c. ac pro* Augustarum *nominibus* Veromanduos, Suessiones, Treveros, *&c. Verùm ob eamdem utilitatis caussam omissis Civitatibus seu Populis, ea Urbium nomina adscripsi, quæ in ore omnium versantur qualia sunt* Rothomagus *pro Vellocassibus,* Lugdunum *pro Segusianis,* Narbo Martius *pro Arecomicis Volcis* (2), Tolosa *pro Tectosagis Volcis,* Burdigala *pro Vibiscis Biturigibus,* Vienna *pro Allobrogibus,* Avenio *pro Cavaris,* Arelate *pro Desuviatibus* (3), Massilia *pro Commonis,* Valentia *pro Segalaunis,* Augustodunum *pro Æduis,* Aquæ-Sectiæ *pro Salyis, atque alia receptiora aut vulgatiora pro desuetis propemodum & exoletis nominibus.*

Eamdem etiam rationem habui in plerisque Italiæ & Hispaniæ locorum titulis, ut notiora minus usitatis vocabula præferrem atque ob oculos sisterem.

7 *At verò nomina Patria, sive locorum ac personarum vernacula, in Latinam Linguam detorquere mihi fuit religio, ea nimirùm quæ post Imperii Romani, sive potiùs Latinitatis occasum exorta sunt, Celtica, Teutonica, Sclavonica, Gothica, Vandalica, Sarracenica, aliaque è Barbaris recentioribus arcessita vocabula, satiusque mihi esse duxi, ea prout sonant, statuere, quàm temerè in illud impingere lutum, in quo hæsisse jure deprehenduntur Historici cætera præstantissimi Paulus Æmylius (4), Petrus Bembus Cardinalis, Jacobus Augustus Thuanus, & alii qui ejusmodi instituto utile minùs quàm operosum iis facessunt negotium, qui in mediæ & infimæ ætatis Historiâ satis nondum versati sunt.*

8. *Cum Rebus contingit ut sint binomines, trinomines &c. singula quidem earum suis quæque locis nomina adposui, ne quis perperàm quærere se & de industria falli putet, sed ne repetitio nauseam pariat aut chartam inutilis occupet, sub uno quidem Titulo rem enuntiavi, ac sub altero, tertio & quarto eamdem indicare contentus ad eum Titulum redeundum esse monui, ubi enunciata res est, ut accidit Urbibus aliquot, puta* Ticino *seu* Papiæ, Patavio *seu*

Pa-

1 ¶ Ménage auroit voulu qu'il eût dit *in majores duodecim Præfecturas, Gubernamenta* vulgo *appellant.* Mais c'est chicaner.

2 ¶ Narbonne, dit Menage, est *in Volcis Tectosagibus*, & non pas *in Volcis Arecomicis.* Autre chicane. Les Auteurs ne s'accordent point là dessus. Ptolomée met Narbonne *in Volcis Tectosagibus*, mais Strabon l. 4. la met *in Volcis Arecomicis.*

3. ¶. Ar-

Paduæ, Anicio *seu* Podio, *&* *aliis. Quod idem dictum velim de rebus quæ Titulos plures habere possunt, sic* As *seu de* *Asse*, Monetæ, Nummi, *&c. sic* Spectacula, Comœdiæ, Ludi publici, Fabulæ, *&c.* Conjugium, Matrimonium, Nuptiæ *&c.* *nonnunquam etiam Titulum eumdem duplicavi, cùm Latina & Gallica diverso & scribendi & loquendi modo initialibus præsertim seu capitalibus literis procul à se distant. Verbi gratiâ*, Saltatio *&* Danse: Præconium *seu* Subhastatio, *&* Criée *seu* Enchere: Arausio *&* Orange, Aurelia *&* Orleans: *& alia quæ sub diversis Catalogi literis tibi sub hâc, mibi sub illâ, alteri sub istâ quærere videbitur, ac ne crambem recoquere cogar, cùm ad vernaculos ventum erit Titulos, tunc Lectorem ad Latinos remittendum esse duxi.*

9. *At quoniam præcipua hæc mihi cura esse debuit & fuit, ne quis divinando quæritet, & quæritando inveniendi spe cadat, postbabitâ sive penitus omissâ Latinitate plures Galliceè Titulos adscripsi, qui Latinè nisi ridiculè & insulsè subjici non potuissent. Sic habes Titulum*, Conestable, *non Comes Stabuli*; Maréchaux de France, *non Polemarchi Franciæ*; Eaux & Forêts, *non Aquæ & Sylvæ*; Parlement, *non Curia aut Senatus*; *sic* Garentie, Déguerpissement, Tiers *&* Danger; *& alia id genus.*

Neque dubitavi in hoc toto Indice licet Latino Librorum Gallicorum Titulos Gallicè exscribere, ut fidem servare me velle majorem vel inde testarer; imò & Italicos, Hispanicos, aliosque suâ quoslibet linguâ sistere, si exceperis Hebraicos & Græcos, quos ne diversus appareret caracter, Latinè versos tanquam Latinos proposui.

10. *In Personarum titulis non Prænomina, quæ hodie propria sive lustrica adpellamus, sed nomina Patronymica sive Gentis, sæpius quoque Cognomina sive familiæ, nec raro etiam Agnomina sive Toparchiæ aut loci natalis appellationem in monimentum seu Titulum erexi; eam nimirum denominationem tam virorum quàm fœminarum usurpare soleo, quâ dum viverent aut vivunt, dignosci ac distingui consuevere. Ex iis tamen excepi supremas sive Principes Personas, quales Imperatores, Reges, Duces quos vocant* independentes, *aliique Principes seu Domini nemini præterquam Deo subjecti, quorum Prænomina relictis gentilibus titulo dedi, sic nullum Francorum Regem reperies titulo* de Valois, de Bourbon, *nullum Anglorum titulo* Stuart, *nullum Hispanorum aut Germanorum titulo* d'Autriche, de Baviere, de Saxe, *nullum Pontificem Romanum nomine Gentis Patronymico*; *Medicæorum tamen Hetruriæ Ducum nomina pleraque titulo* de Medicis *reperies.*

Eorumdem etiam Autocephalorum Principum uxores ad Prænomina reduxi: sic Reginas nostras aliarumque gentium reperies titulis Anna, Catharina, Elizabetha, Henriette, Margareta, Maria, Theresia *&c. omissis Patronymicis* d'Autriche, de France, de la Grand-Bretagne, d'Orleans, de Medicis, de Savoie, de Baviere, *&c.*

11. *Quod ad Conciliorum Acta & Canones attinet, ea tantùm sub singularibus, vel Urbium vel argumenti Titulis apposui, quæ extrà Conciliorum aut Canonum collectiones, tum seorsim, tum in alienis voluminibus vagantur. Idem observavi in Vitis sive Historiâ Privatorum, sive singulorum virorum ac locorum, quæ seorsim editæ sunt, quas idcircò suis Titulis donavi; at cum eædem Vitæ ac Historiæ partem faciunt unius continuique operis de Rebus gestis putà Romanorum Imperatorum, Regum Francorum, Pontificum Romanorum, Sanctorum, Episcoporum alicujus urbis, Monachorum, &c. eas à corpore generalis Historiæ haud separare soleo, sic v. g. de* Romulo, Tarquinio, Cæsare, Antonino; Constantino, Theodosio; *sic de* Carolo *Magno*, Ludovicis IX. XI. XIII. *&* XIV. *de* Carolis VI. *&* VII. *de* Henrico IV. *sic de* Leone *ac* Gregorio *Magnis*; Johanna *Pseudopapa*, Hildebrando, Sixto V. Pio V. Alexandro VII. *Nibil ad singulares eorum Titulos adduxi, nisi quæ seorsim edita sunt, reliqua de iis scripta ad generales Titulos non injuriâ relegavi, putà tit.* Roman. Imp. Historiæ; Francor. Hist.; Romanor. Pontific. Hist. *&c. cæterorum sive*

3 ¶ Arles, dit Ménage, est *in Salyis.* Cependant les *Desuviates* de Pline sont auprès de *Cavari*, c'est-à-dire auprès d'Avignon, qui est à 13. lieuës d'Arles.

4 ¶ Pourquoi écrire *Æmylius*, l'Historien Paul Emile n'aiant jamais écrit son nom autrement que par un i. *Æmilius*? Plutarque même quoi qu'il derive ce nom d'*αἱμυλία* ne laisse pas d'écrire *Αἰμίλιος* pour conserver l'orthographe Latine.

five Principum Sæcularium five Pontificum nullam toto Indice mentionem ideò feci, qui promptum eft eorum vitas in univerfâ omnium Hiftoriâ fecundùm temporum feriem reperire. At non eadem eft ratio voluminum, quibus virorum ex omni gente & plagâ illuftrium, & maximè Sanctorum Vitæ, Elogia & Panegyrici continentur, quippe quorum acta varios plerumque Auctores nacta fint, neque ullo temporum ac locorum ordine percurrant: quare fingulos, qui hifce voluminibus comprehenduntur, five fanctos, five viros togâ & fago illuftres, fuis titulis difponendos effe cenfui, quia nullius non intereft fcire, quis adfit, aut etiam quis abfit, quod utique in Hiftoria Pontificum, Imperatorum, Regum, &c. neceffe non eft, quorum numerus certus & inconcuffus ordo neminem latet.

12. *Intactas reliqui minutiorum fchedularum collectiones, quales funt quas fub titulo Adverfariorum tomo* 1. *promifcuè congeffi, variæ Lectiones, antiquæ Lectiones, Electa, aliaque Mifcellanea Philologorum & Criticorum, & Collectanea fimul edita: non enim tam Rerum quàm Differtationum aut Tractatuum eft nofter Index* (1). *Neque aliter faciendum effe duxi, in Edictorum, Arreftorum feu Sententiarum, aliifque Actorum publicorum Collectionibus. Illa tamen tùm Regum Edicta, tùm Curiarum Decreta, quæ extrà ejufmodi collectiones errant, ac inter fugitivas fchedas delitefcunt, Titulo rerum, de quibus agunt affixi, maximè cum infignia funt, & ad Ecclefiæ feu Reipublicæ inftitutionem pertinent.*

13. *Quoniam in Indicibus, Lexicis, aliifque operibus, quæ ordine alphabetico reguntur, neceffaria in primis eft dictionum Capitalium feu Titulorum Orthographia, eam quoque partem fedulò excolendam effe duxi. Ac primò, quod infolens fortè & novum videbitur, Vocales* I & U *à Confonantibus* J & V *non diftinxi modò, fed & ab invicem ita difterminavi, ut tomo fingulari vocalem* I, *tomo alio confonantem* J *complexus fuerim; item alius vocalem* U, *alias confonantem* V, *tomus comprehendit. Exempli gratiâ, vocalis* I *feries hæc eft*, Ibas, Ic, Id, Im, In, Ir, Is, It, Ivo, *&c. Confonantis* J *feries ita ferè procedit, ut poft dictionem* Ivo, *fequantur* Jacobus, Janfenius, *&c. deinde* Je, Jo, Ju. *Atque idem ordo eft Vocalis* U *& Confonantis* V, *ita ut dictio* Uxor *dictionibus* Vabres, Vacationes, *&c. præmittatur. Idem etiam præftiti, ubi nec primas dictionum fyllabas obtinent ejufmodi Literæ duæ, five Vocales, five Confonantes, ut Vocales præcedant, fequantur Confonantes. Sic titulos* Auftria, Autroche (2) *&c. reperies ante titulos* Avalos, Avaritia, *&c.* Euxinus *ante* Eva; *atque ita de cæteris. Quòd fi, quem minùs juverit novellum ejufmodi inftitutum, per me profectò minimè fteterit, quin hunccce ordinem refigat.*

14. *Ex veteribus fcribendi erratis quæ ufu ac temporum ferie invaluerunt, alia retinui, alia expunxi. Ex iis, quæ retinui, funt* Hæres, Hæreditas, *pro* Heres, Hereditas; Hebræi, Hierufalem, *pro* Ebræi, Jerufalem; Emptio, Sumptus, *pro* Emtio, Sumtus; Fœminæ *pro* Feminæ; *&c.* Paulus, Paulinus, *pro* Paullus, Paullinus, *&c. Ex iis erratis, quæ expunxi, præcipua funt*, Sylvanus, Sylvefter, Sylvius; *quorum loco reftitui* Silvanus, Silvefter (3), Silvius; Fœlix, Fœlicianus, *quorum loco* Felix, Felicianus; Solennia, *cujus loco* Sollemnia; Saluftius, *cujus loco* Salluftius; Litteræ & Litterati, *quorum loco* Literæ & Literati, *etfi veteres Libri* T *literam non raro duplicent, & alia non pauca, quæ memoriam modò fugiunt.*

15. *Ad Orthographiam Titulorum etiam pertinet, quòd nullam eorum, qui nominibus præmitti folent, Linguæ noftratis aliarumque vernacularum articulorum rationem habuerim, neque viam errandi, quam nobis alii ftraverant fecutus fuerim; Articulis igitur minutiori charactere præpofitis Titulos fic ferè exarare folitus fum*, l'Allemant, de Laiftre, de la Lande, de Montjofieu, de Graffalio, la Noue, des Abbrevoirs (4), la Cerda, d'Avalos, *&c. etiamfi paffim fcribi videamus* Lalemantius, Delaiftre, Lalandæus, Demontiofius,

De-

1 ¶ Ménage trouve un Gallicifme dans le tour de ces mots: *Non enim tam Rerum quam Differtationum, aut Tractatuum eft nofter Index.* Pour moi je n'y en trouve point, car voici la conftruction: *Non enim nofter Index tam eft* Index *Rerum, quam Differtationum aut Tractatuum.*

2 ¶ Il faloit ecrire *Haute-Roche.*

3 ¶ *Silvanus* & *Silvefter* font pourtant moins corrects que *Sylvanus* & *Sylvefter* puifque ces mots viennent de la racine Grecque ὕλη, furquoi on peut voir

Degrassalius, Lanua, Lanovius, Desabbrevoirs, Lacerda, Davalus, *& plura alia, quæ si per literam articuli quæras, frustra quæres, tametsi ejusmodi nomina dubiæ scriptionis ad utrumque titulum revocavi, ne cui de industriâ negotium in quærendo facessam, illud unum in titulo minùs proprio Lectorem moneo, ut ad titulum genuinum revertatur. Verbi gratiâ:*

tit. L. Lanovius. *Vide tit.* Nouë. N.
tit. D. Davalus. *Vide tit.* Avalos. A.
tit. D. Lalemantius. *Vide tit.* Allemant. A.
tit. D. Desabbrevoirs. *Vide tit.* Abbrevoirs. *&c.* A.

Idem etiam præstiti in aliis nominibus, de quorum Orthographia supra dixeram. Verbi gratiâ:

tit. Heres. *Vide tit.* Hæres.
tit. Fœlix. *Vide tit.* Felix.
tit. Sylvanus. *Vide tit.* Silvanus. *&c.*

Sed ut ad Articulos redeam, eos ab istâ, quam supra statui, regula excepi; qui nominibus ita adhæsere, ut in ipsa nomina penitùs coaluerint, quemadmodum contigit in dictionibus Lamoignon, Doria, *&c. Olim quidem scribebatur* Ly Amoignon, *seu* Ly Amoins, *deinde* les Amognes, *postea* L'Amoignon, *ac demum coalescente articulo* Lamoignon, *unde ineptè omninò quidam recentiores etiam in Actis publicis & Arrestis scribunt* de la Moignon. *Ad* Doriam *quod attinet, etiamsi Carolus Sigonius passim in ejus vita* Auriam *Latinè nominet* (5), *priorem appellationem utpotè usitiorem constanter retinui. Neutrum igitur in Catalogo reperies ad literam* A, *sed alterum ad* L, *alterum ad* D. *Atque ita in aliis nominibus, quibus idem contigit.*

16. *De ratione quam in assignandis Pluteis ac Forulis habui, nihil amplius moneo, quàm quæ paucis totius Bibliothecæ synopsi præfixi.*

Librorum non materiam duntaxat, sed & formam, & editionem, & auctorem, annum quoque, & locum editionis, atque adeò ipsam Librorum pellem diligenter adnotavi, ne quis in posterum errori vel minimo superesit locus.

17. *Denique si quis miretur quod in amplissimâ hac optimorum Librorum penu non pauci reperiantur sive Religioni sive moribus noxii, aut etiam tum quoad rem, tum quoad dictionem indoctè ac inficetè ab Auctoribus triobolariis ac proletariis scripti: sciat is hanc esse Bibliothecarum conditionem, quæ fuit olim Noachi Arcæ, quæ cum mundis immunda simul servabat animalia; aut agrorum, qui cum lætis segetibus lolium infelix connutriunt; aut etiam, si conferre fas est, Christi Sospitatoris Ecclesiæ, quæ cum justis iniquos, cum electis reprobos ad decretorium usque Judicii diem in sinu fovebit. Neque profectò diffitendum est plerosque hos pejoris notæ Libros, non à Te, non à Parente Tuo quæsitos, sed Vobis in obsequii monimentum ab Auctoribus minùs prudenter oblatos, & à Vobis non tam scripti quàm scriptoris gratiâ perhumaniter idcircò acceptos, ut quemlibet de Republicâ literariâ benè mereri studentem benè sperare & confidere juberetis. Itaque si ejusmodi libri in Bibliothecâ Tuâ locum ægrè occupant, eum tamen si minùs doctrinæ, saltem observantiæ titulo utcunque tueantur.*

De cæteris æqui bonique consule, & ignosce. (6)

voir Vossius dans son Etymologicon au mot *Sylva.* J'avoue néanmoins que les Anciens écrivoient *Silva*, *Silvanus*, &c.

4 ¶ Il faloit ecrire *de Sabrevo s.*

5 De vita Andr. Auriæ, Melph. Principis.

6 ¶ On peut touchant cette Préface, s'en tenir à la Critique sensée qu'en fait l'Auteur des Reflexions dans sa troisieme Lettre. [On trouvera ces *Reflexions* dans cette Edition, au Tome VII. pag. 261. ADD. *de l'Ed. d'Amst.*]

JUGEMENS

Digitized by Google

JUGEMENS
DES PRINCIPAUX
CRITIQUES.
PREMIERE PARTIE,

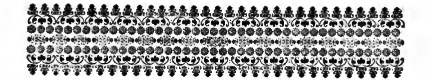
Contenant les Examinateurs ou Censeurs de Livres, les Bibliothéquaires, ceux qui ont fait les Recueils des Hommes Illustres par leurs Ecrits, ceux qui ont fait les Catalogues des Livres:

C'est-à-dire,

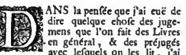
Cette premiére espéce de Critiques, dont le dévoir est de ramasser & de faire le dénombrement des Ouvrages de chaque Auteur; d'en faire le discernement, afin de ne point attribuer à l'un ce qui appartient à l'autre; de juger de leur stile & de leurs maniéres d'écrire, d'apprendre le succès qu'ils ont eu dans le Monde; & de faire voir le fruit qu'on en doit tirer.

JUGEMENS

Digitized by Google



DES
JUGEMENS
SUR LES LIVRES
EN GENERAL.



DANS la penſée que j'ai euë de dire quelque choſe des jugemens que l'on fait des Livres en général, & des préjugés avec leſquels on les lit, j'ai crû pouvoir laiſſer à ceux qui traitent de la Morale le ſoin de nous dire ſi la paſſion de faire des Livres eſt moins déréglée que celle d'en juger; & ſi pour être moins univerſelle & de moindre étenduë, elle en eſt moins violente dans ceux qui en ſont poſſedés.

Ainſi j'ai lieu d'eſperer qu'on ne trouvera point mauvais que je me renferme dans les bornes d'une ſimple expoſition de fait, pour tâcher de rendre ce Diſcours plus conforme au Recueil des jugemens particuliers que j'entreprens de publier; & que je m'applique à ne le former, autant qu'il me ſera poſſible, que des penſées & des reflexions d'autrui, pour ne me point départir de la réſolution que j'ai priſe de ne rien dire de ma tête, & de m'appuyer en toute rencontre de l'autorité des autres en leur marquant ma reconnoiſſance.

C'eſt pourquoi je me contenterai de parler dans la premiére Partie de ce Diſcours de la liberté qu'on s'eſt toûjours donnée de porter ſon jugement ſur les Auteurs & ſur leurs Ouvrages, & de rapporter dans la ſeconde quelques-uns des principaux préjugés qui préviennent cette liberté.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

I. De la liberté de juger.

COmme il n'y a point de Loix civiles qui défendent à perſonne de ſe faire Auteur, & d'écrire pour le Public: il ſemble qu'il n'y en ait pas auſſi pour retrancher ou réformer la licence que chacun prend de ſe rendre le Cenſeur ou le Juge de ces ſortes de perſones. I. PART. CH. I.

Il paroît au contraire que les Puiſſances dans les Etats les plus floriſſans & les mieux policés ont jugé à propos de conſerver au Public, c'eſt-à-dire, à tous les Particuliers, le droit d'opiner ſur les paroles & les penſées des Hommes dès le moment qu'on les met au jour; & que ſi le commerce des Lettres eſt une veritable Republique comme il en porte le nom, il ſemble que ſon veritable caractere doit être la

Digitized by Google

I. Part. Ch. I. la liberté „ *Populo libera sunto suffragia.* (1).

C'est pourquoi Monsieur de Balzac avoit raison de dire (2) que le champ est ouvert à quiconque y veut entrer, & qu'il est exposé au pillage du premier venu: Que les Loix nous laissent faire en matiere d'esprit & de Livres, & qu'elles nous abandonnent les uns aux autres.

L'experience d'une longue suite de siécles nous persuade assés qu'il n'y a peut-être pas même de Puissance qui soit capable d'arrêter cette liberté, & on a remarqué (3) que le plus puissant Ministre du Royaume avec tout son crédit, & que tout le corps entier d'une illustre Assemblée avec toute sa sagesse & toutes ses raisons n'ont pas pû effacer les impressions du Peuple, ni reformer les jugemens que les Particuliers ont faits d'une simple piece de Théatre.

CHAPITRE II.

Usage de cette liberté.

Ch. II. Mais si les Particuliers font gloire de se maintenir dans la possession de cette liberté, rien ne leur est plus agréable que d'user, sur les productions d'esprit, d'un droit dont ils sont si jaloux; & sans examiner s'il leur est naturel ou s'il est usurpé, ils l'exercent hautement & toûjours impunément tant que la Religion & l'Etat n'y sont pas offensés.

Un Lecteur ne trouve rien de si doux & de si conforme à son amour propre, que de se voir le Juge & le Censeur d'un Auteur, qui se soumet à son jugement; & il est très-rare d'en rencontrer quelqu'un qui soit assés indifferent pour laisser aller un Auteur, quel qu'il puisse être, pourvû qu'il l'entende, sans lui prononcer sa sentence.

I. Part. Ch. II. Cette conduite n'est peut-être pas si injuste qu'elle paroîtroit d'abord à ceux qui la considérent comme un effet de la corruption du cœur de l'Homme, & qui la mettent au rang des mauvaises inclinations que le peché a formé en nous. Car dès le moment qu'un Ecrivain donne un Ouvrage au Public, il le doit regarder avec la même indifference qu'il feroit des Ouvrages étrangers; il ne doit pas trouver étrange que le Public s'en fasse le juge: Et il auroit grand tort de vouloir se soustraire à la jurisdiction du moindre de ses Lecteurs depuis qu'il s'est abandonné à tout le monde.

Messieurs de l'Academie disent (4) que comme le present que les faiseurs de Livres font au Public ne procéde pas pour l'ordinaire d'une volonté tout-à-fait desinteressée, & qu'il n'est pas tant un effet de leur liberalité que de leur ambition, il n'est pas aussi de ceux que la bienséance veut qu'on reçoive sans en considerer le prix. Que puisqu'ils font une espéce de commerce de leur travail, il est bien raisonnable que ceux ausquels ils l'exposent ayent la liberté de le prendre ou de le rebuter selon qu'ils le reconnoissent bon ou mauvais. Ils se dépouillent de toute proprieté en le rendant public (5), & c'est ce qui a fait dire à Monsieur Despreaux (6) que

Dès que l'impression fait éclore un Poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achete:
Il se soumet lui-même aux caprices d'autrui,
Et ses Ecrits tous seuls doivent parler pour lui.

Ainsi comme le reconnoît Monsieur de Balzac (7) rien n'empêche les Particuliers pour passer le tems & pour fuir l'oisiveté, d'exercer chez eux une Inquisition privée, & d'y faire en toute sureté les Maîtres du sacré

1. T. Livius, lib. 7. n. 17.

2. Entretien 11. Page 197. 198. Edition d'Hollande, ou pag. 643 du Tom. II. *in fol.*

3. Despreaux, Satire IX. 231. 233.
En vain contre le Cid un Ministre se ligue...
L'Academie en corps a beau le censurer...

¶ J'ai oui critiquer ces deux Vers à Mr. Robbe:
En vain contre le Cid un Ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
Il pretendoit que pour raisonner consequemment le Poëte devoit dire:
En vain contre le Cid Richelieu se déchaine
Tout Paris pour Rodrigue a les yeux de Chimène.

4 Sentimens de l'Academie Françoise, sur la Tragi-Comedie du Cid, Page 4. 5, ou pag. 75, de l'Edition d'Amst. 1728. inserée dans les Oeuvres de P. Corneille.

¶ Mr. l'Abbé de Saint Pierre a fait une longue critique de ce passage, dans un Discours qu'il fit imprimer in-4. l'an 1725. touchant le sujet des Conferences de l'Academie.

5. ¶ Cum semel à te carmen profectum est, jus omne perdidisti. Oratio publicata, res libera est. *Symmach. ad Ausen. lib. 1. Epist.* 31. Edit. Genev. in-8 vel Epist. 25. Lib. 1. Paris. Edit. in-4.

6. Satire IX. 183. &c.

7. Entretien 11. page 198. ou pag. 642. du Tom. 2. de l'Ed. *in-fol.*

8. ¶. Balzac pag. 643. du tom. 2. de ses Oeuvres. Racan pag. 24. de ses Mémoires pour la vie de Malherbe,

Digitized by Google

I. Part. Ch. II.

ſacré Palais: de déchirer les Auteurs en maniant leurs Livres, d'effacer, s'ils veulent, tout Virgile de leur main, comme Malherbe fit tout Ronſard (8), & rien n'eſt capable de réprimer cette licence que la ſageſſe, la modeſtie, la diſcretion, le bon ſens, les lumieres & les autres bonnes qualités que pourroient avoir ces Juges volontaires.

CHAPITRE III.

Difference de cette liberté dans les Lecteurs & dans les Auteurs.

Ch. III.

CEtte liberté appartient toute entiere aux Lecteurs de Livres, ſans que les Auteurs y puiſſent avoir la moindre part: & ces derniers n'ont que celle d'écrire ou de ne pas écrire, laquelle ne ſubſiſte que juſqu'à leur détermination, au lieu que celle des premiers paſſe de génération en génération & de ſiécle en ſiécle, & qu'elle doit durer tant que dureront les Ecrits & la Mémoire des Auteurs.

On peut dire que plus la condition des premiers paroît glorieuſe & charmante, plus celle des derniers eſt-elle humiliante & miſerable, & c'eſt ce que le célébre Ariſtarque (9) de l'antiquité s'étoit bien perſuadé, lorſqu'il érigea chés lui un Bureau pour cenſurer les Ecrits des autres, ſans vouloir jamais rien écrire lui-même, pour ne point laiſſer de matiere de cenſure aux autres.

Mais ſi ce fâcheux état où les Auteurs ſe trouvent reduits eſt un mal neceſſaire & ſans reméde, il eſt conſtant qu'il ne leur étoit point inévitable, puiſqu'ils n'avoient qu'à ne point écrire. C'eſt ce qui fait voir le tort qu'ils ont de ſe plaindre de leur mauvais ſort qu'ils veulent nous faire paſſer pour une neceſſité malheureuſe, plûtôt que de le conſiderer comme une ſervitude dans laquelle ils ſe ſont jettés volontairement.

I. Part. Ch. III.

C'eſt pourquoi Caton avoit grande raiſon, ce ſemble, de railler un Conſul Romain [*A. Poſthumius Albinus Conſul l'an de la Ville 602. que Plutarque apelle Labienus* (10) *dans la Vie de Caton,*] ſur ce qu'il demandoit excuſe au Public des fautes de *locution* qu'il avoit faites dans ſon Hiſtoire Romaine, prétendant qu'elles étoient d'autant plus pardonables, qu'il l'avoit écrite en Grec, c'eſt-à-dire en une Langue fort differente de celle de ſon pays, & qui par conſequent lui étoit moins connuë. Car qui eſt-ce qui l'avoit obligé d'ecrire en quelque maniere que ce fût? & ſuppoſant qu'il y eût eu quelque engagement, qui eſt-ce qui l'avoit contraint d'écrire plûtôt en Grec qu'en ſa Langue naturelle? (11) Il étoit de ces Gens qui ſe ſoucient moins d'éviter les fautes que de les commettre pour avoir le plaiſir d'en demander le pardon, & ce Cenſeur crut devoir le rendre d'autant plus ridicule qu'il avoit voulu prévenir même ſon Lecteur par ſa Préface, & le diſpoſer par avance à lui pardonner les fautes qu'il pourroit faire plûtôt que d'attendre qu'il les eût faites. (12) Oui Albinus auroit merité le pardon qu'il demande, diſoit-il, ſi ç'avoit été par un Arrêt des Amphictyons qu'il eût été obligé d'écrire, & s'il n'avoit point pû en obtenir diſpenſe. (13)

Ceux qui en ont uſé de la même maniere que ce Romain juſqu'aujourd'hui, n'ont preſque jamais été traités plus favorablement, & il ſemble que les Lecteurs ayent toûjours pris ces plaiſantes précautions dans des Préfaces pour une inſulte qu'on a voulu faire à leur facilité & à leur indulgence, & qu'elles leur ayent donné occaſion d'exercer leur empire ſur ces ſortes d'ouvra-

herbe. Ménage pag. 547. de ſes Obſerv. ſur les Poëſies de Malherbe 2. edit.

9. ¶. L'Auteur ayant depuis reconnu qu'il s'étoit ici trompé, s'eſt corrigé en ces termes: *Je ne ſuis pas fortement perſuadé qu'il faille diſtinguer le célébre Ariſtarque, d'avec le Grammairien à qui Suidas donne plus de huit cens volumes de compoſitions, comme je l'ai marqué plus bas n. 528. C'eſt pourquoi j'abandonnerois volontiers l'autorité des garans ſur la foi deſquels j'ai dit que ce Critique s'etoit contenté de cenſurer les Ecrits des autres, ſans vouloir rien écrire lui-même.* Voyez le Tom. I. de l'Anti-Baillet Chap. 25.

10. ¶. Il ſe trompe. Plutarque l'appelle *Albinus* dans la Vie de Caton. C'eſt dans les Apophthegmes des Romains qu'il l'appelle *Labienus*. Baillet a en cela copié la faute de Voſſius le pere l. 1. des Hiſt. Grecs c. 20.

11. *Na tu, Aule, nimium nugator es, cum maluiſti culpam deprecari quam culpâ vacare. Nam petere veniam ſolemus aut cùm imprudentes erravimus, aut cùm noxam compulſi peccavimus. Tibi, inquit, te oro, quis perpulit ut id committeres, quod priuſquam faceres, peteres ut ignoſceretur?* Aul. Gell. *Noct. Attic.* l. 11. cap. 8.

12. Macrob. Saturnal. proœm.

13. Plutarque dans la Vie de Caton le Cenſeur & dans les Apophthegmes des Romains. Voſſius le pere l. 1. des Hiſt. Grecs. c. 20. Fileſac 2. Select. c. 11. p. 371.

I. Part. Ch. III.

d'ouvrages avec une rigueur encore plus inéxorable. Je pense que c'est aussi ce que le Poëte a voulu nous faire connoître par ces vers. (1)

Un Auteur à genoux dans une humble Préface
Au Lecteur qu'il ennuie, a beau demander grace:
Il ne gagnera rien sur ce Juge irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité.

En effet, quelque injustice que l'on commette dans les jugemens qu'on fait d'un Livre, cela n'en excite pas davantage la compassion pour son Auteur, & on n'est guéres d'humeur à plaindre un Ecrivain maltraité qui veut bien se plaindre lui-même de ce que „ bien ou mal, vrai ou faux, „ c'est presqu'aujourd'hui la même chose, „ & que tout le monde se mêle de juger, „ quoi qu'il n'y ait rien de si rare que le „ jugement. „ Une periode, dira-t-il au milieu de ses ressentimens, " nous aura „ coûté une journée; nous aurons distillé „ tout nôtre esprit dans un discours qui „ sera peut-être un chef-d'œuvre de l'Art: „ Et on croira nous faire grace de dire qu'il „ y a de *jolies choses* dedans, & que le langage n'en est pas mauvais. (2) Car loin d'entrer dans les ressentimens de ces sortes de mécontens, on est presque toûjours porté à s'en divertir, & quoi-qu'on puisse faire pour s'abstenir de les railler, on croit être en droit de leur demander; Pourquoi ils se mêlent d'écrire; Pourquoi ils entreprenent de traiter une matiere qu'ils n'ont pas assés étudiée; Pourquoi ils le font d'une maniere qui ne leur est point naturelle, & pour laquelle ils n'ont ni talens ni habitudes; Pourquoi enfin étant capables d'autre chose, ils se donnent la torture pour faire parade de ce que la Nature & l'Art semblent leur refuser. C'est ce qui a fait dire à Pline le jeune (3) que ceux qui étant remplis de savoir & de merite se tiennent neanmoins dans le silence, temoignent plus de force d'esprit que beaucoup d'autres qui ne sauroient s'empêcher de publier ce qu'ils savent.

I. Part. Ch. IV.

CHAPITRE IV.

Des engagemens contraires à cette liberté, & si l'on y a égard.

CE que je viens de dire de la liberté des Auteurs & du choix qu'ils ont d'écrire ou de ne pas écrire, & par consequent de subir ou d'éviter les jugemens du Public, n'est peut-être pas toûjours sans restriction. Il peut sans doute se rencontrer des Gens qui par leur ministere ou par leur vocation se trouvent dans des engagemens indispensables d'écrire. Mais le Public n'est pas toûjours assés raisonnable pour entrer dans ces considerations; ou s'il y entre, il ne croit pas qu'elles soient capables de donner à ces personnes le privilege de n'être point jugées par lui, ni qu'elles doivent les dispenser de bien écrire.

Comme le Monde est persuadé d'ailleurs que ces sortes de considerations sont assés sujettes à l'illusion, & qu'il y a peu d'Ecrivains (hors ceux qui ne travaillent que pour divertir les Peuples, pour corrompre les mœurs, pour faire perdre le tems, ou pour tâcher de troubler l'Etat ou la Religion) lesquels ne puissent couvrir leur ambition ou leur interêt de ce beau prétexte: on se soucie fort peu d'être informé de ces obligations prétenduës d'écrire, l'on ne prend interêt qu'à l'ouvrage même; on en juge par son prix interieur & veritable, & non par ces circonstances étrangeres. (4)

Le Lecteur ne s'arrête presque jamais qu'à la qualité du Livre, & se moque ordinairement des éclaircissemens qu'on veut lui donner sur les motifs qu'on a eus de le rendre public: laissant à l'Auteur le soin de consulter devant Dieu, s'il a eu un juste sujet de publier son Ouvrage. (5)

On a vû neanmoins dans ces derniers tems quelques Auteurs très-sensés & de ceux même du premier ordre, lesquels bien que convaincus de cette disposition du Public, n'ont pas laissé de croire que c'étoit une justice qu'ils se devoient à eux-mêmes, de faire voir qu'ils avoient eu quelque engagement à publier leurs Livres. Parce que

1 Despreaux Sat. IX. 187. & suiv. Cervantes dans la Preface de son Dom Quichote.

2 Balzac. Lettre 6. du Livre 4. à Chapelain, de l'an 1639. ou pag. 786. de l'Edit. in-fol. Tom. I.

3. *Illis qui tacent hoc amplius præstant quod, maximum opus silentio reverentur.* Plin. Junior. *Epist.* 25. L. 7. cité par François de la Mothe le Vayer, Preface du jugement sur quelques Historiens, parlant de Messieurs Dupuy.

I. Part. Ch. IV.

que comme il est toûjours ridicule, au sentiment de Ciceron même, (6) de parler quand il n'y en a point de necessité, ils apprehendoient d'être traités comme des Gens qui s'ingerent de dire leurs sentimens lorsque personne ne les leur demande. Mais loin de vouloir recuser leurs Juges par cette conduite, ils les engageoient encore davantage à les examiner avec plus de soin & de sévérité pour voir s'il étoit vrai qu'ils ne fussent pas du nombre des grands Parleurs.

Comme cette adresse a réüssi à la gloire & à la réputation de ces Ecrivains, & que le Public semble avoir eu assés d'égard à leurs remontrances; il s'est élevé dans la Republique des Lettres une nuée de nouveaux Auteurs qui ont voulu recourir aux mêmes artifices, dans la pensée qu'ils seroient considerés du Public comme ces premiers, & qu'en sauvant les intentions qu'ils ont eûës de se faire mettre en lumiere, ils en auroient meilleur marché de leurs Censeurs pour le reste.

Les uns nous ont voulu persuader qu'ils ont été surpris par des rencontres imprévûës; les autres, qu'ils ont été forcés par la multiplication des mauvaises Copies de leur Original; ceux-ci qu'ils ont été trahis par l'infidelité d'un ami indiscret; ceux-là qu'ils ont été obligés de déférer aux avis & à l'autorité d'une personne grave & de céder à des ordres superieurs; d'autres qu'ils ont été prévenus par l'avarice d'un Libraire interessé qu'ils ont feint avoir mis précipitamment sous la Presse quelque Exemplaire subreptice, mutilé & défectueux; & d'autres enfin qu'ils ne se sont laissés vaincre qu'à la necessité pressante ou d'obvier à quelque inconvénient fâcheux, ou de pourvoir à quelque besoin important.

Mais cette méthode de commencer les Préfaces & de préoccuper ses Lecteurs étant devenuë commune à tous ceux qui vouloient écrire à la mode, a passé bien-tôt pour une affectation grossiére & quelquefois ridicule; & n'a servi qu'à rendre généralement tous ces Ecrivains suspects de déguisement & de mensonge, & à confondre ceux qui pouvoient avoir de veritables raisons, avec ceux qui n'en avoient que de fausses. (7) De sorte que le Public a mieux aimé n'écouter aucunes de ces excuses, & supposer que toute production qui sort de la Presse n'est pas moins libre & volontaire à l'égard de son Auteur que lorsqu'elle est sortie de sa cervelle & de sa plume, sans s'amuser à faire la discussion de ceux qui parlent avec sincerité, d'avec ceux qui voudroient lui imposer dans un point qui lui paroit de nulle consequence, par raport au droit qu'il a de le juger.

CHAPITRE V.

Persone n'est exemt de la censure.

Ch. V.

On ne doit donc pas trouver étrange que dans la supposition qu'on fait qu'il n'y a presque personne de ceux qui se mêlent d'écrire qui ne s'y soient portés volontairement & par leur propre choix, on n'ait point d'indulgence pour eux quand ils se sont livrés une fois entre les mains du Public, & qu'on les traite tous indifferemment, sans avoir égard à leur mérite ni à leur qualité.

Mais on peut dire que cette égalité de conduite qui n'épargne personne ne sert pas peu pour consoler la plûpart des Ecrivains de cette rigueur si entiere & si uniforme que le Public exerce sur eux. Car de toutes les differentes especes d'Auteurs qui composent la République des Lettres il me semble qu'il n'y a gueres que ceux qui font profession de n'écrire que pour leur gloire, & pour acquerir une vaine réputation lesquels puissent être inconsolables, lorsqu'ils se voyent généralement condamnés par leurs Juges, parce qu'ils sont censés avoir tout perdu pour le tems présent & pour la posterité, & qu'ils n'ont pour l'autre vie que la ressource qu'ils peuvent trouver dans le bon usage qu'ils doivent faire de la confusion salutaire qu'ils ont d'avoir écrit si mal à propos.

Mais il est difficile que les autres Ecrivains ne trouvent toûjours quelque consolation dans cette nécessité commune d'être jugés & censurés par le Public & tous les Parti-

4 Nicole, Avertissement du 1. Volume des Essais de Morale.

5 Nicole, Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de Morale de la seconde Edition.

6. Préface des Traités de l'Education du Prince, de la premiere Edition.

7. Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de Morale.

Particuliers qui en auront la fantaisie. Les Petits se consolent aisément de se voir considerés & traités comme les Grands. Il n'y a pas d'Ecrivain du second rang qui ne regarde comme une espece de faveur de se voir confondu en cette occasion avec ceux du premier ordre.

Chœrile ne se soucie plus de passer pour un médiocre Poëte (1) voyant qu'Homere a été si rudement traité, en tant de differentes manieres & par tant de divers Censeurs.

Le Mantouan (2) ne se sent presque pas de sa disgrace, voyant que les Critiques n'ont pas épargné Virgile non plus que lui, & ne se croit pas deshonoré d'avoir part à ses humiliations, se voyant honoré d'ailleurs d'une statuë aussi bien que lui.

Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur voyant Malherbe accusé de simplicité. (3)

Libanius soufre plus patiemment qu'on le fasse passer pour un Déclamateur foible & languissant, quand il entend dire que Demosthene n'est ni pompeux, ni agréable, ni propre à peindre les mœurs.

Longolius ne doit pas trouver mauvais qu'on le fasse passer pour un Orateur gêné & contre-fait, & pour un singe ridicule de l'ancienne Eloquence Romaine, voyant que dès le siécle d'Auguste même Ciceron étoit si mal traité par les Censeurs qui trouvoient son éloquence fade & sans force, & qui le faisoient passer pour un Asiatique, c'est-à-dire, pour un grand conteur de paroles & de pensées superfluës.

Enfin la Populace des Philosophes & des Historiens peut trouver aussi de quoi se consoler de la sévérité des Critiques dans le peu d'égard qu'ils ont eu pour le mérite de Platon & d'Aristote, de Seneque, & de Plutarque, de Descartes & de Gassendi; & pour celui d'Herodote, de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite, de Josephe, de Dion, d'Ammien, de Baronius, de Monsieur de Thou & de tout ce qu'il y a de plus grand dans toute l'Antiquité & depuis la renaissance des Lettres.

On peut dire aussi que cette foule d'Ecrivains médiocres qui ont eu intention de rendre quelque service à la Religion, quoique l'Eglise n'ait point exigé cela d'eux, auroit grand tort de se plaindre des mauvais traitemens des Censeurs Publics & Particuliers, sachant que les plus grands Ecrivains de l'Eglise n'en ont pas été exemts.

Je ne parle pas de Saint Justin, de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Clement d'Alexandrie, d'Origene, d'Arnobe, de Lactance & de tous ceux qui ont donné plus de lieu à la censure par quelques défauts d'exactitude dans leurs sentimens. Mais quelles libertés n'a-t-on point prises contre les Docteurs de l'Eglise les plus autorisés & les moins faillibles? Quels exercices certains Censeurs particuliers n'ont-ils point donnés à l'humilité, à la patience, & à la générosité de Saint Jerôme & de Saint Augustin? (4) Et qui peut ignorer de quelle maniere on a traité les Ecrits & la mémoire de Saint Gregoire le Grand (5) & de Saint Thomas (6).

Ce sont-là sans doute, humainement parlant, de grands sujets de consolation pour les petits & médiocres Ecrivains qui ont au moins la satisfaction de ressembler par cet endroit à ces glorieux Modéles.

D'un autre côté les Grands Hommes, c'est-à-dire les Auteurs du premier ordre ne témoignent point avoir beaucoup de chagrin de se voir exposés aux jugemens bisares d'un aussi grand nombre de Censeurs qu'ils ont de Lecteurs. Ils ont au contraire grand interêt qu'on ne fasse grace à personne, & qu'on banisse également la faveur & l'indulgence, afin que cette rigueur inflexible contribue encore à les distinguer davantage & à relever l'éclat de leur mérite, de même que l'épreuve du feu semble donner un nouveau lustre à la pureté de l'or.

Il est vrai que ceux d'entr'eux qui ont paru dans la Gentilité semblent n'avoir eu que du mépris pour tous les jugemens qui leur étoient peu favorables, mais cette hauteur avec laquelle ils traitoient le Public ne les empê-

1 Horace vers 357. de son Art Poëtique.

2 ¶ Baillet entend le Carme Baptiste de Mantouë à qui les compatriotes ont, de même qu'à Virgile, erigé une statuë, *pia Hercle*, dit Paul Jove, *si non ridenda comparatione*.

3. ¶ Menage ch. 102. de son Anti-Baillet nie que Malherbe soit accusé de simplicité de style, sa diction étant très-figurée, & ajoute que ce n'est pas tant la froideur & la langueur qu'on blâme dans Chapelain que la dureté & le manque de politesse, quoique la politesse soit plutôt la qualité d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elegie ou de tel autre petit Poëme que du Poëme Epique.

4. S. Hieronym. initio Vit. S. Hilarionis. Item. Epist. ad

I. Part. Ch. V.

empêchoit pas de reconnoître sa jurisdiction sur leurs Ecrits.

Et ceux qui ont eu le bonheur d'écrire dans l'esprit du Christianisme, loin de prendre le parti du mépris pour toutes les censures même déraisonables, ont sû en tirer des avantages considerables autant pour eux-mêmes que pour leurs Censeurs. Car cette conduite leur a donné lieu de reconnoître encore mieux qu'ils ne faisoient auparavant, la foiblesse de l'homme dans les uns aussi bien que dans les autres; de corriger avec humilité ce qui méritoit de l'être; d'instruire ou d'adoucir avec charité ceux que l'ignorance ou la passion avoient mis au rang de leurs Censeurs; de repousser avec vigueur l'insolence sans blesser l'insolent; & enfin d'aimer & d'honorer avec reconnoissance ceux même qui les avoient censurés avec aigreur & malignité. (7)

CHAPITRE VI.

Il y a peu de Livres entierement exemts de fautes.

Ch. VI.

Il n'est pas difficile, ce semble, de dire pourquoi tout le monde est soûmis à la censure, & pourquoi de tous les Ouvrages qui ont été publiés, il n'y a que ceux ausquels l'Esprit de Dieu a travaillé, qui en doivent être exemts. C'est parce que comme il y a assés peu de Livres qui soient généralement mauvais en toutes leurs parties, il y en a encore moins qui soient universellement bons.

On juge ordinairement de la bonté ou des defauts d'un Livre par la matiere que son Auteur y traite & par la forme qu'il lui donne. Il semble qu'il y ait peu de difficulté à bien choisir sa matiere, & à moins qu'un Ecrivain n'ait le cœur & l'entendement entierement corrompus, il sauve ordinairement à ses Censeurs la peine de l'examiner en la leur faisant supofer bonne & utile. Car il ne s'agit pas ici de ces matieres frivoles & criminelles qui font le sujet des mauvais Livres qui portent avec eux leur condamnation, & qui trouvent ou qui rendent souvent leurs Lecteurs aussi vicieux & aussi malhonêtes gens que leurs Auteurs.

I. Part. Ch. VI.

Ce n'est donc pour l'ordinaire que dans la forme & dans les manieres d'écrire que péchent la plûpart des Livres qui ne sont pas faits exprès pour être mauvais, & c'est aussi en quoi les Critiques se plaisent le plus à faire voir leur industrie & leur habileté à censurer.

Mais ils ne s'accordent pas entierement dans les qualités qu'ils exigent pour faire qu'un Livre puisse passer pour bon & pour bien fait. Les uns semblent ne demander que le bon sens avec l'intelligence de la matiere qu'on y traite. Les autres nous specifient quatre qualités qu'ils prétendent sufire pour faire un bon Livre; (8) savoir, la prudence ou le discernement, la solidité, la netteté ou l'ordre, & la (9) breveté. D'autres croyent que c'est assés de la science, de l'exactitude, & de la justesse qui fait l'harmonie & les proportions. Il y en a d'autres qui soûtiennent qu'il n'y doit manquer aucune des qualités qui contribuent à la perfection de l'esprit de l'homme.

Ces derniers Critiques composent sans doute le parti le plus nombreux & le plus puissant de la République des Lettres, parce que leur sentiment est plus favorable au caprice & à la malignité de l'homme qui est naturellement porté à la censure de son semblable, & qui est bien aise de trouver ou de feindre même des défauts dans les Ouvrages les plus accomplis. Ainsi puisque leur voix l'emporte, il faut conclure qu'il n'y a peut-être pas de Livres parfaitement bien faits en toutes leurs parties, parce qu'il ne s'en trouve peut-être pas en qui l'on puisse rencontrer tout à la fois toutes ces conditions avantageuses.

Personne que je sache ne resiste à ce sentiment, d'autant moins qu'il est plus conforme à la maxime commune qu'il n'y a rien de parfait dans le Monde, c'est-à-dire, dans tout ce qui vient de la part de l'homme.

ad Pammach. pro Libris suis contra Jovinian. &c.

S. Prosper Epist. ad Augustin. Augustinus ipse passim in Epist. & Lib. contra Semipelag. &c.

5. Joan. Diac. Lib. 4. Vitæ S. Gregor. cap 69. & 70. Sigebert. Gemblac. de Vir. illustr. cap. 41. & 43. Baronius ad Ann. 664. &c.

6. Theoph. Raynaud. Erotem. de bonis & malis Libris num. 579. & seqq. in *Clausula Operis* ubi dat *fecerant mærentibus &c.*

7. S. Hieron. Præfat. in Chronic. Eusebian. Idem in Epist. 97. & alibi.

S. August. Epist. 79. & alibi non semel.

8 Christian. Liberius, de scribendis & legendis Libris pag. 26.

9 ¶ Briéveté a toujours été le mot d'usage.

I. Part. Ch. VI.

me. Mais on est convenu néanmoins qu'on apeleroit un bon Livre non pas celui qui devroit être tel à toute rigueur, mais celui qui auroit moins de défauts.

Horat. L. I. III. Sat. 68.

Optimus ille est
Qui minimis urgetur.

Ce ne peut donc pas être celui „ qui fait „ plaisir à notre malignité naturelle & qui „ flate l'injustice que nous avons de ne „ vouloir jamais donner à ceux qui excel-„ lent en quelque talent naturel toute la „ gloire qu'ils méritent, comme a préten-„ du vainement un Ecrivain moderne (1) qui soûtient qu'un Livre de cette nature est bon parce que nous sommes méchans; que nous le recevons avec aplaudissement, parce qu'il favorise la malignité de notre cœur en la secondant; & qu'il n'y a que les Livres qui supposent que le Lecteur est foible ou malin qui ont aujourd'hui beaucoup de succès. Car loin de nous persuader que ce soit-là le caractére d'un bon Livre, nous ne voudrions presque pas d'autre description d'un méchant Livre que celle-là, (2) dans ce genre de composition.

Nous en sommes donc presque toûjours reduits à appeller un bon Livre celui où il se trouve quelque chose de bon, & à confesser qu'il n'est pas nécessaire que tout y soit bon pour lui accorder cette qualité. Mais il faut au moins que le bon l'emporte sur le médiocre & le mauvais, (3) & l'on croit faire grace à un Ouvrage de ne le point traiter de méchant Livre quand le médiocre y fait la partie dominante (4) & que le bon & le mauvais y ont l'alternative. (5)

C'est pourquoi si Martial est un bon garant de son siécle, & s'il est vrai comme il le dit qu'il faille juger de la bonté des Ecrits des autres par l'idée qu'il nous donne de ses propres Ouvrages, on peut dire que dès son tems il ne se faisoit presque plus de bons Livres, puisqu'il nous assûre qu'il ne s'en publioit pas dans lesquels le mauvais n'occupât la plus grande place, où le genre médiocre ne remplît aussi fort-bien la sienne, & où par conséquent il en restoit assés peu pour les bonnes choses.

CHAPITRE VII.

Des bons Livres par raport à leur matiere.

Ch. VII.

MAis si la forme des bons Livres semble être perie de si bonne heure, soit pour la disposition, soit pour le langage, on peut assurer que la matiere en a du moins toûjours subsisté jusqu'à notre tems, même au milieu des siécles les plus barbares & les plus ténebreux; & qu'on ne laisse pas de considerer les productions de ces tems-là qui n'ont que cette partie de bon.

La plûpart de tous ces Ecrivains venus depuis la décadence de la Latinité n'ont point aspiré à la gloire de bien écrire, mais seulement à celle de dire de bonnes choses, & lorsqu'ils ont réussi en ce dernier point, les Critiques n'ont eu rien à prendre sur eux. C'est pourquoi les plus séveres même & les plus judicieux n'ont pas jugé qu'un Livre fût mauvais lorsqu'il étoit heureusement conduit à la fin que l'Auteur s'étoit proposée, quelques choses qu'ils y trouvassent à redire d'ailleurs; & ils sont convenus qu'un Ouvrage qui n'a point été fait pour le stile ne laisse pas de pouvoir être bon quoique le stile n'en vaille rien. Comme, par exemple, lorsqu'un Historien est

1. L'Abbé de Villars Traité de la délicatesse. pag. 18. 19.

2. Cleant. Tom. 2. de ses Sentimens. p. 43. 44. Horatius Satyr. III. L. I. v. 68.

3. Ap. Delect. Epigramm. L. 1. p. 6. & not. Th. Farnab. in Martial. p. 21.

4. *Tamen æquus judex compenset vitiis bona: Pluribus hisce (si modo plura, illi bona sunt) inclinet.* Horat. ¶. Ces paroles que Baillet cite comme d'Horace ne sont pas absolument de lui, elles sont de Th. Farnabius sur l'Epigramme 17. du Liv. 1. de Martial. Voici les vers d'Horace, Sat. 3. lib. 1. v. 68.

Nam vitiis nemo sine nascitur: optimus ille est,
Qui minimis urgetur. Amicus dulcis, ut æquum est,
Cum mea compenset vitiis bona; pluribus hisce
(Si modò plura mihi bona sunt) inclinet amari,
Si volet; &c. Horat. L. I. Sat: III. 68. & seqq.

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura,
Quæ legis; hic aliter non fit, Avite, liber.
Mart. Lib. I. Epig. XVII.

c'est-à-dire:

Ce Recueil que tu vois paraitre
A du bon, du passable, & du méchant aussi.
Le mechant excéde peut-être,
C'est le sort de ces livres-ci.

5. Symmach. L 4. Epist. 189.
¶. Cette citation de Symmaque marquée *L. 4. Epist.* 189.

est fidéle, judicieux, & bien instruit; lorsqu'un Philosophe est juste dans ses raisonnemens, & qu'il bâtit sur de bons principes; lorsqu'un Théologien est conforme à la Foi, & qu'il ne s'écarte ni de l'Ecriture ni de la Tradition: ils passent parmi les gens de bon goût pour un bon Historien, un bon Philosophe, & un bon Théologien. C'est ce qu'ont remarqué les Peres Antoine Possevin (6), Claude Clement (7), Theophile Raynaud (8): c'est ce qu'ont remarqué aussi Monsieur de Filesac (9), le prétendu Liberius (10), Monsieur du Cange (11), & tous ceux des Critiques qui en ont jugé le plus sainement.

Les siécles differens ont leur génie & leur goût particuliers, & comme aujourd'hui ce seroit s'attirer sur les bras l'Armée entiere des Critiques si on affectoit de mal parler même en écrivant sur les matieres qui dépendent le moins de la beauté du langage; de même, depuis principalement que l'Empire a été renfermé dans l'Eglise, il semble que c'étoit s'exposer à la censure que d'affecter le beau Langage sur tout parmi les Latins; parce qu'il paroissoit que l'éloquence & les autres ornemens du discours n'étoient plus alors à l'usage des Peuples, ausquels il faut toûjours avoir égard quand on écrit en leur Langue.

C'est particulierement cette considération qui a porté les plus judicieux Ecrivains de l'Eglise & qui pouvoient écrire & parler le mieux de leur siécle, à mépriser toutes ces vaines beautés du langage qu'ils jugeoient indignes de leur caractére & de la gravité Chrétienne, & propres seulement à des Poëtes & à des Orateurs Païens qui n'avoient rien de sollde à débiter.

Saint Jerôme les considerant comme des puerilités, témoigne souvent qu'il y avoit renoncé pour embrasser un genre d'écrire plus proportioné à la majesté de notre Religion, & à la capacité des personnes même les plus simples. (12)

Saint Augustin qui avoit autrefois enseigné l'Art de parler, & qui savoit parfaitement celui d'ecrire, s'est abaissé exprès dans son stile & dans ses manieres pour faire voir par son exemple ce qu'il en faloit juger, & pour nous faire connoître que la maniere de parler selon le vulgaire, mais qui est sans bassesse, est beaucoup plus utile que le genre sublime des doctes, & que la politesse étudiée du langage de ce qu'on apelle le beau Monde, pour l'expression & l'intelligence des choses qu'on veut enseigner aux autres. (13)

Saint Salvien de Marseille entrant aussi dans les mêmes considérations censure ces Ecrivains affectés de son tems qui alloient rechercher les mignardises & les enjouemens du stile dont la mode étoit passée, disant que pour lui il aimoit mieux écrire des choses utiles que des bagatelles simplement plausibles. (14)

Saint Gregoire le Grand semble aller encore plus loin, prétendant avoir eu raison de ne point éviter les *Metacismes*, c'est-à-dire, le concours de l'M finale avec la voyéle initiale que les Grammairiens de ces tems-là ne pouvoient soufrir, ni même les Barbarismes, parce qu'il jugeoit que c'étoit une chose tout-à-fait indigne de vouloir assujetir la Parole de Dieu aux régles de Donat. (15)

Des raisons aussi importantes & aussi justes que celles de ces célébres Auteurs ont pleinement satisfait les Critiques qui se sont relâchez de leurs maximes en faveur des

189. *ou* 185. est fausse. Baillet l'a copiée d'après son Christianus Liberius, qui n'est autre que Guillaume Salden *de scribendis Libris* pag. 190. Ils devoient l'un & l'autre citer Symmaque ou L. 5. Epitre 83. de l'édition de Genève 1598. *in*-8 ou L. 5. Epitre 85. de l'édition *in*-4. de Paris 1604. On trouve en effet dans cette Epitre adressée à Helpidius les mots suivans: *Nam mediocribus scriptis amicorum benignitas scit favere.*

6. Possevin. Bibl. sel. L. 1. de cult. ing. cap. 49. &c.

7. Claud. Clemens de Musæi instruct.

8. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. libb.

9. Joan. Filesac. Selector. tom. 2. Tract. qui inscrib. *Varro.*

(10) Christian. Liberius Germ. de leg. & scrib. Libb. Germanopol.

11. Carol. Dufr. du Cange Præfat. ad Glossar. Latino-barbar. &c.

12. S. Hieronym. Epist. 34. cap. 1. Item Epist. ad Lætam. Item Epistola 139.

Idem Epistola 21 ad Paulum Concordiens. Ubi de vitæ Pauli Monachi stylo. ¶. Au lieu de *Pauli Monachi*. Baillet avoit mis *S. Paula*, parce que ne citant que de la seconde main, & ayant trouvé par abbreviation *S. Paul.* pour *S. Pauli*, il avoit cru que c'etoit *S. Paula.*

13. S. August. enarrat. in Psalm. 38.

Idem. Lib. 2. contra Cresconium Grammat. c. 1.

14. S. Salvianus Massil. præf. ad Lib. 1. de Provid.

15. S. Gregor. Epist. ad Leandr. Hispal. Episc. præfix. Comment. in Lib. Job. ¶ Sur quoi il faut voir ce que Scioppius lui répond pag. 2. de son *Infamia Famiani.*

I. Part. Ch. VII. des Auteurs Ecclesiastiques. Mais cette dispense ne regarde pas les Ecrivains profanes ni même ceux d'entre les Chrétiens qui semblent n'avoir écrit que pour parler, pour faire parade de leur esprit, & pour occuper leurs Lecteurs par des discours étudiés. Et c'elt avec raison que les Critiques n'ont pas mis leurs Ouvrages au rang des bons Livres à moins qu'ils n'ayent été tels autant daus la forme que dans la matiere.

CHAPITRE VIII.

De l'importance & de la necessité, d'être jugé ou examiné.

Ch. VIII. ON doit juger de l'importance & de la nécessité même qu'il y a de faire le jugement & la censure des Livres pour l'avantage de ceux qui en voudront tirer du fruit, par la condition misérable de ceux qui entreprennent d'écrire, & par les engagemens fâcheux où se trouvent généralement tous les Ouvrages des Hommes de porter toûjours quelque marque de la corruption de notre Nature.

Outre ce que nous avons dit des obstacles qui empêchent qu'il puisse y avoir des Livres universellement bons; „ Il y a encore, dit l'Auteur des Essais de Morale, „ (1) des poisons dans les Livres qui sont „ visibles & grossiers, & il y en a aussi „ d'invisibles & de cachés. Il y a des Livres tout empestés, & d'autres qui ne „ sont corrompus qu'en certaines parties: „ & il y en a peu qui ne le soient en cette „ maniere.

„ Car les Livres sont les Ouvrages des „ hommes, & la corruption de l'homme „ se mêle dans la plûpart de ses actions. „ Et comme elle consiste dans l'ignorance „ & la concupiscence, les Livres se ressentent presque tous de ces deux défauts. „ Ils se ressentent de son ignorance par les „ maximes qui y sont semées. Ils se ressentent de la concupiscence, parce que „ les passions qui nous possedent s'impriment dans nos Livres, & portent ensuite cette impression insensible jusques dans „ l'esprit de ceux qui les lisent. L'homme „ se mêle par tout. Ainsi en lisant les „ Livres des Hommes, nous nous remplissons insensiblement des vices des „ hommes. I. Part. Ch. VIII.

Cela fait voir de quelle consequence il est qu'il y ait dans le monde des Critiques également sages & habiles qui sachent nous montrer au doit les défauts des Livres, & specifier les remédes qui y sont necessaires; qui puissent nous faire distinguer les véritables beautés d'avec les fausses, & nous marquer précisément ce qu'il y a à rechercher ou à fuir dans la lecture de ces Ouvrages. Et parce qu'outre la corruption qui vient des Livres-mêmes, il y en a encore une autre qui vient de nous, & qui gâte les meilleures choses que nous trouvons dans les Livres: parce que selon les vérités de notre Religion notre cœur est un vase infecté qui peut corrompre tout ce qu'il reçoit: parce qu'enfin les choses les plus utiles que nous lisons dans les Livres nous peuvent être un sujet d'erreur par la fausse aplication que nous en pouvons faire: il est nécessaire que nous ayions recours aux jugemens que les Personnes savantes & judicieuses font de toutes ces choses, afin que nous en puissions faire le discernement, & qu'ayant rejetté ce qui nous peut nuire, nous puissions avec toute assurance apliquer le reste à notre usage.

Ces considerations ont porté les Puissances Ecclesiastiques & Séculieres à établir des Censeurs publics pour l'avantage des Peuples soûmis à leur conduite, & même pour conserver l'ordre & la paix dans l'Eglise & dans l'Etat politique.

C'est dans la vûë du bien des Fidéles, que le Pape Gelase & les soixante & dix Evêques du Synode de Rome de l'an 494. après avoir déclaré quels sont les Livres Cano-

1. M. Nicole, Traité de la maniere d'étudier chrêtiennement. Tom. 2. num. 9. & 10. pag. 407. 408. de la 1. Edit.

2. Concil. Rom. ann. 494. in Editionib. Conc. & alibi passim. *Item* apud Baron. ad hunc ann. &c.

3. Conc. Trident. Session. 18. seu 2. sub Pio IV. initio.

Item Session. 25. cap. 2.

Item Bulla Pii IV. Pontif. præfix. Indici Tridentino.

Item Franc. Forerius præfat. in Ind. Lib. proh.

Item Petrus Suavis Histor. Concil. Trid. Lib. 6. ad an. 1562. & Lib. 8. ad ann. 1563. ad finem.

4. Actes divers de la Faculté de Théologie & de l'U-

I. Part. Ch. VIII.

Canoniques, mirent au rang des Apocryphes ceux des Heretiques & de quelques Catholiques-mêmes dans lesquels ils croyoient avoir trouvé quelque chose qui étoit capable de préjudicier à la pureté de la Foi ou des Mœurs de ceux qui pourroient les lire. (2)

C'est dans la même vûë que les Peres du Concile de Trente nommerent des Commissaires de diverses Nations pour examiner l'*Index* Romain des Livres défendus, & le mettre en état de pouvoir être autorisé par toute la Chrétienté, & que sur leur raport ils remirent cette affaire entre les mains du S. Pere à cause que la multitude des Livres demandoit une discussion trop longue & trop difficile. (3)

Du P. Paul IV.

Pie IV.

Les autres *Indices* qu'on a tant multiplié depuis ce tems-là, & la multitude des Decrets de la sacrée Congregation semblent avoir encore beaucoup étendu ces vûes, mais seulement dans les Pays d'Inquisition où ils ont eu une bonne partie de leurs effets conformément aux intentions de leurs Auteurs.

On n'a point été moins persuadé en France de la nécessité d'examiner les Livres. Mais le droit de le faire au moins pour les Livres concernant la Religion & la Police Ecclesiastique semble être toûjours demeuré attaché à l'autorité Episcopale, parce que les Evêques sont les Juges naturels de la Doctrine de l'Eglise, & que la décision des points de la Foi & de la Discipline Ecclesiastique leur appartient de plein droit, & par l'autorité qu'ils ont reçûë immédiatement de J. Christ. (4)

Ils ont toûjours exercé ce droit & l'exercent actuellement autant qu'ils le jugent à propos. Mais il semble que depuis l'établissement de la Faculté de Théologie, ils ayent bien voulu se décharger de cette partie de leurs fonctions sur les Docteurs, sans néanmoins rien diminuer de leur autorité en ce point.

On doit dire la même chose de tous les Pasteurs du second ordre, puisque dans les obligations qu'ils ont d'instruire les Peuples qui leur sont soumis, la nécessité de faire le discernement du vrai d'avec le faux & du bon d'avec le mauvais dans les Livres de Doctrine est d'ailleurs inséparable de leur ministere, & fait une des principales & des plus nécessaires de leurs fonctions. (5)

I. Part. Ch. VIII.

Depuis ce tems-là Messieurs de la Faculté de Théologie de Paris ont consideré „ le droit d'examiner les Livres qui se publient, & de porter son jugement sur la „ qualité de la doctrine, comme une des „ principales prérogatives de leur celébre „ Corps. (6) Quelques-uns d'entr'eux ont publié même (7) que „ comme les Papes „ lui ont donné ce pouvoir par l'autorité „ de leurs Bulles, nos Rois très-Chrétiens „ par leurs Ordonnances & par leurs Lettres Patentes, & le Parlement par la justice de ses Arrêts, elle s'y est maintenuë „ par une possession immémoriale. Que „ les Docteurs ayant reçu ce Privilége „ comme un apanage qui est attaché à „ leurs dégrés, ils en ont toûjours joui „ paisiblement sous l'autorité de la Faculté.

Ces Messieurs fixent néanmoins ailleurs cette possession qu'ils appellent immémoriale au quatorziéme siécle, & dans les Raisons d'oposition qu'ils vouloient former à la nomination de quelques Censeurs publics l'an 1650. ils disent (8) „ qu'il y a plus „ de deux cens ans que les Docteurs de „ Paris sont en possession d'aprouver les „ Livres sans être assujetis qu'à leur seule Faculté à laquelle seule ils prétendent „ être responsables de leurs approbations.

Le Pere Theophile Raynaud Jesuite s'est bien donné de la peine pour faire voir que ce privilége que les Docteurs en Théologie s'attribuent n'est nullement un droit qu'ils ayent acquis, & qu'il ne leur apartient pas en vertu de leur chaperon. Il ajoûte que des trois qualités que Gerson leur

l'Université de Paris.

Raisons d'oppositions contre les Censeurs prétendus &c. article 9. pag. 18. de la troisieme piece du Vol. des Differens de la Faculté de Théologie.

5. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 468. 470. pag. 272.

6. Voyez amplement Gerson Tom. 1. Traité de l'examen de la doctrine part. 1. considerat. 1. 2. 3. 4.

7. Considerations sur l'entreprise de Cl. M. & de M. Gr. & sur la pretention d'être commis seuls à la censure des Liv. pag. 2. [¶. Cl. M. & M. Gr. signifient *Claude Morel* & *Martin Grandin*.]

8. Raisons d'oppositions contre les Censeurs prétendus, art. 13. pag. 22.

leur donne, les deux premieres qu'il apelle *autoritative*, & *authentique* appartiennent proprement aux Curés & aux autres Pasteurs chargés des ames; & qu'il ne reste pour les véritables Docteurs que la troisiéme qu'il apelle *Doctrinale*. (1)

Quoiqu'il en soit, les Docteurs se sont acquités de cet emploi avec assés d'exactitude & de fidelité, jusqu'à ce que pour obvier à quelques désordres arrivés dans l'impression des Livres durant les troubles du „ Royaume, on vit établir en 1624. qua„ tre Docteurs de la Faculté par des Let„ tres Parentes du Roi du 22. Mars pour „ être Censeurs & Approbateurs de tous „ les Livres nouveaux qui s'imprimeroient, & pour en être responsables en leurs noms, avec défenses aux Libraires d'imprimer aucun Livre qui n'eût été examiné par deux de ces Approbateurs. (2)

Cette commission qui subsiste encore aujourd'hui, quoique le nombre ait été changé, donna quelque chagrin au reste des Docteurs qui crurent qu'on les vouloit priver du droit d'examiner & juger les Livres par cette conduite. Mais Monsieur le Chancelier les remit dans le calme par la réponse qu'il fit le 2. Janvier de l'an 1625. au Syndic de la Faculté; „ Qu'il „ n'avoit jamais prétendu faire aucun pré„ judice au moindre Docteur, ni déro„ ger aucunement à leurs droits & à leurs „ anciens Priviléges. (3)

En effet ils n'ont pas laissé de continuer depuis ce tems-là jusqu'à present dans l'exercice de la censure, & on voit dans les Editions, des Approbations publiques de toutes sortes de Docteurs indifferemment, nonobstant la commission qui en est donnée à quelques Particuliers.

Cet établissement donne encore beaucoup moins d'atteinte au droit irrévocable des Evêques, & les Prélats en ont été si bien persuadés, que lorsqu'en l'Assemblée générale du Clergé de l'an 1645. il fut proposé qu'aucun Livre concernant la Doctrine de Théologie & des mœurs ne fût imprimé ni publié sans l'Approbation & l'autorité de l'Evêque Diocesain, ils ne jugerent pas à propos de rien changer dans l'état présent des choses. (4)

La précaution que l'on a apportée en France pour tous les autres Livres qui ne regardent pas la Religion n'a peut-être pas été moins grande ni moins sage. Il semble qu'on avoit autrefois donné la commission de les examiner aux Maîtres des Requêtes qui paroissent avoir gardé cet emploi jusqu'au tems d'Henri IV. Mais il y a apparence que cette commission étoit personelle plûtôt qu'attachée à la dignité des Maîtres des Requêtes, & que d'ailleurs ils n'étoient chargés que de lire les Livres de Droit & d'Histoire où l'on a coûtume de traiter des Questions politiques & de rapporter des faits qui peuvent regarder les droits du Roi, les interêts de l'Etat, & les Loix du Royaume. C'est pour cette raison que les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris ne trouvoient pas bon que Monsieur Morel, qui avoit été commis avec Monsieur Grandin pour être les Censeurs des Livres concernant la Religion, se vantât de tenir la place des Maîtres des Requêtes dans cette fonction. (5)

Les Heretiques mêmes du Royaume ont crû que cette institution étoit de si bon ordre & d'une telle nécessité, qu'ils se sont conformés à nos usages en ce point sans songer qu'ils avoient fait Schisme d'avec nous. Dans la Discipline de leurs Eglises (6) il leur est ordonné de députer des commis de chaque Province *pour avoir le soin de prendre garde à ce qui sera écrit & publié:* Et il y est dit en un autre endroit que *les Ministres ni autres de leurs Eglises ne pourront faire imprimer de Livres composés par eux ou par qui que ce soit touchant la Religion ni autrement pour les publier, sans les communiquer aux Colloques, ou s'il est besoin, au Synode Provincial, & en cas que la chose presse, aux Academies & aux Pasteurs prochains.* Ces articles ont

1. Rayn. ut suprà partition 3. Erotem. 2 num. 470. 472. 473. pag. 273. 274.

2. Extrait abregé des Registres de la Faculté de Théol. sur ce qui s'est passé l'année 1624. & les suivantes, pag. 4.

3. Considerations sur l'entreprise de deux Docteurs commis à la censure des Livres, pag. 6.

4. Raisons d'opposit. art. 7. pag. 10. comme devant.

5. Ibid. artic. 13. num. 3. & initio pag. 22.

6. Discipl. des Eglises Ref. chap. 1. art. 15. Item chap. 14. art. 16.

ont été confirmés ensuite par les Synodes Nationaux de Montauban en 1594. de la Rochelle en 1607. d'Alez en 1620. de Charenton en 1623. d'Alençon en 1637. &c. Celui de Montauban dit: *Et quant à ceux qui s'ingerent de faire imprimer des Livres sans les avoir communiquez aux Colloques ou aux Synodes, suivant la Discipline, ils seront griévement censurés & leurs Ecrits suprimés.*

C'est ce qui a donné lieu au Synode d'Anjou de déposer un Ministre de Saumur nommé d'Huisseau, accusé d'avoir fait imprimer sans approbation le Livre de *la Réunion du Christianisme.* C'est aussi sous le même prétexte qu'ils ont si mal traité le Ministre Dysse ou Dise de Die en Dauphiné pour avoir laissé imprimer depuis trois ans le Livre des *Moyens & Propositions de Paix pour la Réunion des deux Religions en France* sans l'avoir soumis à leur censure.

Leur Synode National de Castres tenu en 1626. leur fait les mêmes défenses, sous les mêmes peines soit pour les Livres de simple méditation, soit pour ceux de controverse. Celui de Charenton tenu en 1631. ordonne, sur la réquisition du Commissaire de Sa Majesté, *que deux de leurs Pasteurs attesteront de l'examen qu'ils auront fait des Ecrits.* Celui de Loudun en 1659. veut que *ces Réglemens soient étendus même aux Sermons & à toute sorte d'Ecrits de Religion.*

Suivant ce Réglement le Synode de leur Province de l'Isle de France, a nommé les Ministres de Charenton pour examiner les Livres de Religion qui seroient mis au jour dans leur ressort, & ils se sont mis en possession de cette pratique depuis plusieurs années, comme il paroît par plusieurs Livres de leurs Ministres imprimés avec leur approbation à la tête, comme ceux d'Edme Aubertin, de Jean Mestrezat, de Jean Daillé, de Moïse Amyraut, de Mr. Claude, &c.

Sa Majesté elle-même a bien voulu leur faire l'honneur d'en vouloir connoître par un Arrêt de son Conseil donné le 9. Novembre 1670. lequel défend sous de griéves peines de débiter aucuns Livres de leur Religion, qui n'ayent été certifiés & attestés par des Ministres approuvés. (7)

Si l'examen & la censure des Livres concernant la Religion sont du ressort de la Jurisdiction Ecclesiastique, on ne peut pas nier que leur condamnation, leur supression & leur anéantissement, comme de tous les autres Livres, n'appartiennent à la Puissance séculiére qui a été dans la possession de cette pratique dès qu'elle est devenuë Chrétienne.

Nous voyons que dans les premiers siécles d'après la Persécution, les Livres qui étoient censurés par les Conciles, étoient souvent défendus & supprimés par l'autorité du Prince, non pas seulement comme étant le Protecteur des Canons, mais comme agissant par raison d'Etat. (8)

Le Concile de Nicée condamna les dogmes d'Arius: Et l'Empereur Constantin en défendit les Livres par Edit, & il les condamna au feu avec des peines afflictives pour ceux qui seroient surpris en les cachant & les retenant. (9) L'an 398. Arcadius publia un Edit contre les Livres d'Eunomius & de ceux de son opinion, des Manichéens & de quelques autres Sectaires à la sollicitation de Saint Chrysostome, comme l'on croit, après lui avoir representé que l'Eglise les avoit déja censurés, & il les condamna au feu. (10)

Theodose le jeune, après que le Concile d'Ephése eût condamné les Livres de Nestorius, fit un Edit pour les faire rechercher & les faire brûler. (11) L'an 452. l'Empereur Marcien autorisa par ses Ordonnances la censure que le Concile de Calcedoine avoit faite des Livres des Eutychiens & les fit périr par le feu. (12) Et ce fut à la priére du Pape Saint Leon que deux ans après ce Prince fit un autre Edit adressé à ceux d'Alexandrie & d'Egypte, par

7. Ut supra.
8. Fra Paolo, Trattato dell' Inquisit. cap. 29.
9. Socrat. Hist. Eccles. L. 1. cap. 9.
Item Sozomen. L. 1. cap. 21.
Item Baron. Spond. &c. ad ann. 325. n. 28.
10. L. 34. Cod. Theod. de Hæret.
11. L. ult. Cod. Theod. de Hæret.
Item in act. Concil. Ephes. &c.
12. In act. Conc. Chalcedon. Act. 3.
Item in Cod. Justinian. L. Quoniam 23. C. de Episcop. & Cler.

I. PART. CH. VIII.

par lequel il condamne au feu les Livres des mêmes Heretiques & des Apollinaristes. (1) L'Empereur Justinien fit une Ordonnance le 6. Août de l'an 536. par laquelle il défendoit & condamnoit au feu les Livres de Severe d'Antioche & des autres Heretiques censurés au Concile de Constantinople sous le Patriarche Mennas. (2) Les Livres que Photius avoit écrits contre le Pape Nicolas & le Patriarche Saint Ignace condamnés par le VIII. Concile Oecumenique dans la huitiéme Session, furent brûlés par l'ordre & en présence de l'Empereur Basile qui étoit au Concile. (3)

Il s'est trouvé aussi en Occident des exemples de cette conduite des Princes avant le tems de Charlemagne, & un de nos Historiens raporte (4) que Récaréde Roi d'Espagne suprima les Livres des Ariens sur les instructions de Saint Leandre de Seville, & d'autres disent que ce fut ensuite de leur condamnation faite au troisiéme Concile de Toléde l'an 593. (5)

Le P. Paul prétend que cette pratique a subsisté jusqu'à la fin du huitiéme siécle; que jusqu'alors il suffisoit aux Conciles & aux Evêques d'indiquer & de noter les Livres qui contenoient une Doctrine condamnée: „ Mais qu'après l'an 800. comme les Papes commencerent de se mêler du gouvernement politique, ils défendirent aussi & firent brûler les Livres „ dont ils condamnoient les Auteurs. (6) Mais cet Ecrivain ne s'est peut-être pas souvenu que les Papes Saint Leon dès l'an 444. Gelase dès l'an 492. & Symmaque en l'année 503. firent brûler de leur propre autorité les Livres des Manichéens. (7)

On ne peut néanmoins rien conclure de cette action contre la puissance des Princes séculiers sur les Livres Ecclesiastiques, non plus que de celle du Pape Adrien II. qui fit le même traitement aux Livres de Photius l'an 868. ensuite de la tenuë de son Concile de Rome, (8) ni de celle d'Innocent II. qui condamna pareillement au feu les Livres de Pierre Abailard & d'Arnaud de Bresse l'an 1140. après qu'ils avoient déja été condamnés au Concile de Sens par les soins de Saint Bernard, (9) ni enfin de celle de tous les autres Papes qui ont jugé à propos d'en user de la sorte à l'égard des Ecrits de ceux qui n'étoient pas soumis à leur puissance temporelle.

CHAPITRE IX.

De l'obligation de se soumettre au jugement des Censeurs.

CH. IX.

IL est visible par le petit nombre de faits que je viens de rapporter, que la necessité d'examiner & censurer les Livres dans l'Etat Ecclesiastique & Politique a toûjours été consideréе comme une chose très-importante pour l'un & l'autre Gouvernement: Mais il n'est pas si facile de dire si cette necessité a toûjours été autant active que passive (s'il m'est permis de me servir de ces expressions) c'est-à-dire si elle tomboit également sur les Auteurs aussi-bien que sur les Censeurs; & si un Ecrivain a toûjours été obligé de faire voir ses Ecrits & de les soumettre au jugement de ceux qui avoient droit de les censurer avant que de les mettre au jour.

Il est vrai que de tems en tems on a vû des exemples d'Auteurs qui ont eu soin de demander l'aprobation de leurs Ouvrages soit au Pape, soit aux Evêques, les reconnoissant pour les Juges & les dépositaires de

1. Baron. ad. ann. 454.
Item Spond. ex eo ad hunc ann. num. 2.
2. Novell. 42. Justinian.
Item ap. Baron. ad ann. 536. n. 109.
3. Act. Conc. œcum. 8. action 8.
Item Baron. ad ann. 869. num. 6.
4. Aimoin. L. 3. de reb. Francor. cap. 77.
5. Baron. & ex eo Spond. ad ann. 593. num. 7.
6. Hist. du Concile de Trente L. 6. pag. 451. de la version de M. de Josseval, (c'est à dire Amelot de la Houssaie.)
Item Traité de l'Inquisition. chap. 9.
7. De Leone quidem vide Prosperi Chronic. de reliquis vide Baronii Annal. ad ann. notat.
8. Baronii Epitom. Spond. ad ann. 868. num. 3.
9. Vie de Saint Bernard Livre 6. chap. 4. pag. 548. Edition in 8.
Item apud Baron. ad annum 1140.
10. Gennad. de Vir. Illustr. cap. 100. ubi suas recenset lucubrationes.
11. ¶. Il faloit dire *Hormisdas.*
12. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 475.
13. ¶. C'est le Pape *Jean VIII.*
14. Joan. Diac. præfat. vit. S. Gregorii ad Joan. Pap. præfix. operib. Gregor.

de la Foi de l'Eglise, & qui se sont particuliérement attachés à faire valoir l'autorité singuliere du saint Siége en ce point.

Gennade de Marseille envoya son Livre de la Foi au Pape Gelase pour le lui faire examiner (10). Un Evêque d'Afrique apelé Possesseur envoya au Pape Hormisde (11) les Commentaires qu'il avoit faits sur les Epîtres de Saint Paul pour les revoir. (12) Jean le Diacre adresse au Pape Jean (13) la Vie de Saint Gregoire le Grand qu'il avoit composée, comme à celui à qui il apartenoit d'aprouver ou de condamner les Livres (14). Le B. Fauste Benedictin montra la Vie de Saint Maur son Confrere au Pape Boniface (15) qui l'aprouva après l'avoir examinée. (16) L'Abbé Joachim soumit au jugement du Saint Siége tous les Ouvrages qu'il avoit composés & tous ceux qu'il pourroit faire dans la suite. C'est ce qui porta quelques Papes à prendre la défense de sa mémoire & de ses Ecrits après sa mort (17). Godefroi de Viterbe (18) adressant son Panthéon ou sa Chronique au Pape Urbain III. semble reconnoître qu'il n'y avoit point de son tems de productions qui fussent authentiques sans l'aprobation du Pape, & il ajoûte que c'est dans cette pensée qu'il lui envoye son Livre avant que de le rendre public afin qu'il puisse être honoré de son aprobation. (19)

Mais il y a grande apparence que ce n'étoit qu'une simple déference & une soumission très volontaire que ces Ecrivains témoignoient avoir pour ceux qu'ils consideroient comme leurs Superieurs & dont ils demandoient plûtôt la protection que le jugement par ces sortes de Dédicaces ou de Préfaces interessées, telles qu'étoient celles de la plûpart des Auteurs que je viens de citer.

C'est ce qu'il est aisé de juger par la maniere d'agir qu'on a remarquée dans Ambroise Autpert François de naissance, mais qui étoit Abbé de S. Vincent sur le Volterne en Italie au huitiéme siécle. Cet Auteur dédia ses Commentaires sur l'Apocalypse au Pape Etienne III. (20) vers l'an 768. & il le fit parceque quelques personnes envieuses l'avoient voulu empêcher de publier son Ouvrage, & s'étoient adressées au Pape pour ce sujet. Mais le Pape l'ayant exhorté au contraire à le publier & à continuer sur le pied qu'il avoit commencé (21) sans s'arrêter aux plaintes ni aux médisances de ses envieux, cela porta Ambroise à demander à ce Pape l'aprobation de son Ouvrage, ajoûtant une chose tout-à-fait singuliere & remarquable, qui est „ qu'il étoit le premier Ecrivain qui la „ lui eût demandée; que la liberté d'écrire „ en suivant les Peres de l'Eglise étoit publique & commune; " & que lui-même, comme il dit, „ ne prétendoit pas la blesser par cette libre, volontaire, & humble soumission. *Sed non ideo libertas „ succubuit quia humilitas semetipsam libere prostravit.* (22)

On a voulu nous persuader que cette pratique d'envoyer ses Ecrits au Pape pour les examiner & les juger étoit aussi en usage dans l'Orient, & nous faire conclure delà que cette prétenduë coûtume en avoit fait une obligation & une espéce de Loi. Il est néanmoins difficile d'en raporter des exemples, hors ce qui regarde l'aprobation ou la confirmation de quelques Canons ou de quelques autres reglemens Ecclesiastiques.

Baronius & ceux qui l'ont suivi ont crû qu'il suffisoit de nous produire celui de Jean Patriarche d'Alexandrie, qu'ils prétendent sur la foi de Photius (23) avoir envoyé au Pape Gelase un Traité Apologetique

15. ¶. Boniface III. Voyez l'annotation de J. B. Marus sur Pierre Diacre c. 2. de Viris illustribus Casin.

16. Fausti præfat. ad vit B. Mauri.

17. Honorius III. PP. Epist. ad Episcop. Lucaniæ apud Rayn. Eotem. num. 477.

Item Innocent. III. cap. Damnamus, de summa Trinitate & Fide Catholica.

18. ¶. Le Jacobin Bernard de Luxembourg dans son livre intitule *Catalogus Hæreticorum* a dit l. 1. c. 6. *Gotfridus Ordinis nostri in libro dicto Pantheon.* En quoi il s'est trompé, n'y ayant nulle preuve que Godefroi qui a fini sa Chronique en 1186. se soit fait Jacobin 30, ou 40. ans aprés, Aussi ce Bernard de Luxembourg est-il un Ecrivain fort ignorant, à qui Théophile Raynaud n'a bien voulu s'en raporter sur cet article que pour avoir occasion d'insulter à tout l'Ordre des Jacobins dans son Ouvrage Satirique *de immunitate Cyriacorum à censura.*

19. Godefrid. Viterbiens. præfat. Chronici ad Urb. III. Papam.

20. ¶. Ce Pape fut élu en 752. & mourut le 6. Avril 757. il faloit donc mettre Etienne IV. qui fut élu au mois d'Août 768.

21. *Labera scut cœpisti.*

22. Tabl. hist. & chron. de l'Off. du S. Sacre, siécle 8. nombr. 67.

23. ¶. Biblioth. c. 54. tout à la fin.

I. Part. Ch. IX.

tique contre les Pelagiens pour l'examiner. (1) Mais il n'y a point eu de Jean sur le Siége d'Alexandrie durant tout le tems du Pontificat de Gelase qui l'occupa depuis l'an 492. jusqu'en 496. Jean Talaïda ayant été chassé d'Alexandrie & étant venu à Rome pour trouver un asile auprès du Pape Felix III. fut établi Evêque de Nole l'an 484. où il mourut peu de tems après. Jean Mela ne monta sur la Chaire d'Alexandrie qu'en 498. du tems du Pape Anastase II. C'étoit d'ailleurs un Heretique, au-lieu que ce Jean en question est appellé orthodoxe. Entre Talaïda & Mela qui n'écrivirent ni l'un ni l'autre, il n'y eut sur le Siége Patriarchal que le fameux Pierre Mongus pour la seconde fois, & Athanase. Mongus mourut en 490. Athanase dura jusqu'en 498. c'est-à-dire tout le tems du Pontificat de Gelase, & deux ans audelà.

CHAPITRE X.

Qu'il est de l'interêt des Auteurs de s'assujettir à cette obligation.

Ch. X.

MAis quoique la necessité de se mettre entre les mains des Censeurs publics avant que de se mettre au jour ne soit pas fort ancienne, on ne peut pas dire qu'il y aît eu un tems auquel les Auteurs n'ayent point été obligés pour leur réputation & pour le bien public de se soumettre au jugement des personnes habiles & judicieuses dont il faut avouer qu'ils ont pourtant toûjours eu le choix jusqu'à la publication de leur Ouvrage.

Car outre qu'il n'y a point d'Auteur de bon sens qui ne se reconnoisse sujet à l'erreur, & qui ne doive se supposer aveugle & trop interessé dans la recherche de ses propres fautes : c'est que la beauté & la bonté d'un Livre consistent en tant d'excellentes parties, qu'il est impossible qu'il n'y en ait toûjours quelqu'une qui manque ou qui soit défectueuse, & que par consequent ils n'ayent toûjours besoin ou d'aides ou de réformateurs. (2)

I. Part. Ch. X.

C'est une necessité qu'on s'est faite de soi-même. L'interêt & l'amour propre l'ont produite dans la plûpart de ceux qui ont voulu réussir & acquerir quelque réputation, les Païens l'ont reconnuë & s'y sont réduits avant nous. (3) Mais si la plûpart des Saints Ecrivains de notre Religion l'ont embrassée avec joie, & s'ils l'ont encore beaucoup mieux suivie que les autres, c'est parce qu'ils l'ont établie sur d'autres principes, c'est-à-dire sur l'humilité Chrétienne & la charité qui leur a fait envisager uniquement la gloire de Dieu, le service de l'Eglise, & leur propre sanctification dans leurs Ecrits, comme il a paru particuliérement dans la conduite de Saint Ambroise & de Saint Augustin.

J'ai crû que le Lecteur ne seroit pas fâché de voir ici dans quels sentimens le premier de ces deux Saints Docteurs en écrit à un Evêque de Lodi nommé Sabin, à qui il envoyoit ses Ouvrages pour les examiner dans toute la rigueur, & les corriger de son autorité, & suivant ses lumiéres.

„ (4) Les Ecrits que vous m'avez renvoyés, dit-il, me paroissent beaucoup „ meilleurs depuis qu'ils ont passé par votre examen & qu'ils ont subi votre jugement. C'est ce qui me porte à vous en „ envoyer encore d'autres, mais aux conditions dont nous sommes convenus ensemble, afin que l'on voye que c'est la „ sin-

1. Baron. ad ann. 590. loco peregrino, & ex eo Henr. Spond. Epit. Baron. ad ann. 496. num. 6.

2. Sentimens de l'Academie sur la Tragi-Comedie du Cid page 8. ou pag. 76. de l'Edit. de 1723. des Oeuvres de P. Corneille où l'on a inseré les Sentimens &c. ¶. La Critique de M. l'Abbé de S. Pierre sur cet endroit est fort juste.

3. Th. Rayn. Erot. de bon. & mal. lib. partit. 3. Erot. 1. num. 458. 459.

4 *Ambrosius Sabino Laudensi Episcopo, rogans ut libellos quos illi mittit scrutanter discutiat, & quæ corrigenda decreverit arbitrii sui judicio corrigat.*

Remisisti mihi libellos quos tuo judicio probatiores habebo. Ideo misi alios non judicii favore delectatus, sed promissâ à te, petitâ à me veritate illectus. Malo enim tuo corrigatur judicio, si quid movet, priusquam foras prodeat, unde jam revocandi nulla facultas sit, quam laudari à te quod ab aliis reprehendatur. Itaque arbitrum te eorum quæ postulas rogavi. Neque enim legi à te mea quæ nonnunquam tribuo in vulgus, sed in tuæ calculum venire sententiæ desideravi. Non erit longi subsellii ista judicatio & mora, ut dictum est antiquitus. Facile est tibi de nostris judicare. Ego certe hunc invitatu tuo prodeundum putavi, tuum est liquidò decernere, & scrutanter discutere quæ corrigas, ne tibi

„ sincerité & la severité que vous m'avez „ promis de garder par tout qui me charme & qui me donne cette confianee, & „ non pas ces manieres obligeantes & ces „ jugemens favorables que vous avez portés de ces premiers. Car il m'est beaucoup plus avantageux de recevoir de „ vous des corrections que des louanges „ avant que mes Ouvrages soient donnés „ au Public dont il n'y a plus d'apel, & „ d'être censuré de vous presentement „ pour mériter l'aprobation des autres après „ la publication, que d'en être flaté & „ d'en être épargné pour tomber ensuite „ dans la censure des autres.

„ Quand je souhaite que vous lisiés ce „ que je suis engagé de donner au jour, „ ce n'est point pour vous donner un „ vain amusement, mais c'est pour faire „ passer mes sentimens dans les vôtres, „ & pour vous engager si bien dans mes „ interêts, que vous puissiés craindre avec „ justice qu'on ne vous attribuë mes propres fautes, qui deviennent vôtres dès „ que je vous les abandonne. Car outre „ mon peu de lumiére, outre mes foiblesses particuliéres, il y a pour l'ordinaire „ dans l'esprit de ceux qui se mêlent d'écrire un aveuglement qui les empêche „ de voir leurs propres defauts. Ces ténebres qui les environnent ne leur produisent que des fantômes vains qui les jettent dans l'illusion en leur cachant la „ diformité qui paroît aux yeux des autres. Ceux qui travaillent pour les autres, s'exposent au danger de n'en être „ pas toûjours traité favorablement, & de „ ressentir les effets de la mauvaise volonté „ des uns aussi-bien que de la juste severité „ des autres. C'est ce qui doit porter un „ Auteur à s'accommoder plûtôt au goût „ des autres qu'au sien en particulier, & à „ se dépouiller, pour ainsi dire, de ses propres sentimens pour embrasser ceux des „ autres.

„ C'est pourquoi je vous prie de n'employer toute la bonne volonté que vous „ témoignés avoir pour moi qu'à un examen exact & severe de ce que je vous „ envoye, non pas suivant les régles de „ l'éloquence du Barreau dont je ne fais „ pas profession, mais selon la sincerité „ & l'integrité de la Foi que vous avés „ embrassée, & selon ce qui est convenable à notre état. Marqués-moi sur „ toutes choses tout ce que vous ne trouverés point de *poids* & tout ce qui ne „ vous paroîtra point de *bon alloi*, afin que nos Adversaires n'en puissent „ point tirer avantage, car il est toûjours „ fâcheux qu'un Livre ne se puisse point „ défendre par lui-même, & qu'il ait besoin d'apologie. Mais je ne craindrai „ point de leur abandonner le mien, après „ que vous l'aurés apuyé de votre autorité „ & que vous l'aurés honoré de votre „ protection.

CHAPITRE XI.

De l'utilité de la Censure.

Ch. XI. AU reste cette necessité ne peut être que très-avantageuse aux Ecrivains quand ils ont affaire à des Censeurs également éclairés & libres de préjugés & de passions, parce que ceux-ci ne leur tiennent pas moins lieu de Maîtres savans que de Juges équitables. Car dans cette supposition les remarques qu'ils peuvent faire des défauts d'un Auteur ne sont pas des reproches de sa foiblesse, mais des avertissemens,

bi vitio vertant ea quæ nobis potuerunt obrepere. Nescio quo enim modo præter imprudentiæ caliginem quæ me circumfundit, unumquemque fallunt sua scripta & auctorem prætereunt: atque ut filii etiam deformes delectant, sic etiam scriptorem indecores sermones sui palpant. Incautius plerumque aliquid promitur, aliquid accipitur malevolentius, aliquid erit ambiguum, tum quia alieno examinanda judicio, non pro nostra debemus magis quam pro aliena opinione trutinare, & discutere omnes scrupulos malevolentiæ. Assume igitur benevolo animo artem versutiæ, & pertracta omnia, sermones ventila, si in iis non forenses blanditiæ & suasoria verba, sed fidei sinceritas est & confessionis sobrietas. Notam adpone ad verbum dubii ponderis & fallacis stateræ, ne quid pro se esse Adversarius interpretetur. Esto ut revincat si congredi cœperit. male se habet liber qui sine assertore non defenditur. Ipse igitur pro se loquatur, qui procedit sine interprete Habetur hic tamen, non egredietur à nobis nisi à te acceperit auctoritatem. Itaque cum eum fide tua prodire jusseris committetur tibi (*aliàs* sibi.) Tamen quoniam non in sermone est regnum Dei, sed in virtute, verbum si offenderit, virtutem Professionis interrogato, &c. *Ambros. epistol.* 40.

mens, qui lui donnent de nouvelles forces & de nouvelles lumiéres.

Quand la Censure demeure dans les bornes qui lui sont prescrites par la prudence & par l'équité, on peut dire qu'elle n'est pas moins utile dans la République des Lettres qu'elle le fut autrefois dans celle de Rome, & qu'elle ne fait pas moins de bons Ecrivains dans l'une qu'elle a fait de bons Citoyens dans l'autre.

Car selon Messieurs de l'Academie (1) c'est une verité reconnuë que la louange a moins de force pour nous faire avancer dans le chemin de la vertu que le blâme pour nous retirer de celui du vice: & il y a beaucoup de personnes qui ne se laissent point emporter à l'ambition, mais il y en a peu qui ne craignent de tomber dans la honte. D'ailleurs la louange nous fait souvent demeurer au-dessous de nous-mêmes, en nous persuadant que nous sommes déja au-dessus des autres, & nous retient dans une médiocrité vicieuse qui nous empêche d'arriver à la perfection. Au contraire le blâme qui ne passe point les termes de l'équité, decille les yeux de l'Homme que l'amour propre lui avoit fermés, & lui faisant voir en quoi il s'éloigne de la fin qu'il s'étoit proposée ou des moyens qu'il a dû employer pour y parvenir, le fait revenir de ses égaremens, lui redonne le courage, & le remet en état de réussir.

M. le Bon (2) témoigne aussi (3) que les jugemens divers qu'on fait des Livres sont toûjours extrémement avantageux, quels qu'ils puissent être, parce que quoique les Auteurs semblent donner leurs Ouvrages au Public sans aucune restriction, ils peuvent néanmoins s'y reserver légitimement le droit de corriger ce qu'il y auroit de défectueux. Ils sont toûjours utiles lorsqu'ils sont justes, & ils ne nuisent de rien lorsqu'ils sont injustes, dit-il, parce qu'il est permis de ne les pas suivre. Il ajoûte qu'il est même de la prudence qu'en plusieurs rencontres les Auteurs s'accommodent à ces jugemens qui ne leur paroissent pas justes; parce que s'ils ne leur font pas voir que ce qu'on reprend en eux soit mauvais, ils leur font voir au moins qu'il n'est pas proportionné à l'esprit de ceux qui le reprennent. Or il est toûjours meilleur, tant qu'on le peut sans inconvenient, de choisir un temperament si juste qu'en contentant les personnes judicieuses, on ne mécontente pas ceux qui ont le jugement moins exact, puisque l'on ne doit pas supposer qu'on n'aura que des Lecteurs habiles & intelligens.

Ce n'est pas seulement aux Auteurs que la Censure peut être utile pour leur faire corriger leurs fautes & les rendre plus exacts & plus habiles. On peut dire que le Public en tire encore beaucoup d'avantages quand sur des propositions indécises il naît des contestations honnêtes, dont la chaleur découvre en peu de tems ce qu'une froide recherche n'auroit pû découvrir en plusieurs années; & que l'entendement humain faisant un effort pour se délivrer de l'incertitude de ses doutes, s'acquiert promtement par l'agitation de la dispute la satisfaction qu'il trouve dans la certitude des connoissances. Plusieurs de celles qu'on estime aujourd'hui sont sorties de la contention des esprits, (4) & il est souvent arrivé que par cette heureuse violence on a tiré la Verité du fond des abymes, & qu'on a forcé le Tems d'en avancer la production.

C'est une espéce de guerre qui est avantageuse pour les deux parties qui la font & pour ceux qui y sont indifferens comme pour ceux qui s'y interessent, lorsqu'elle se fait civilement, & que les armes empoisonnées y sont défenduës: Et on peut dire que les Vaincus ont souvent plus de part aux fruits de la victoire que les Victorieux-mêmes.

C'est

1. Sentim. de l'Academie sur la Tragi-Com. du Cid. pag. 6. & suivantes, ou pag. 76. de l'Ed. de 1723. deja citée, & M. l'Abbé de S. Pierre sur cet endroit.

2. ¶. Baillet dans sa Liste des Auteurs déguisés dit que par le Sr. le Bon il faut entendre Antoine Arnaud & Pierre Nicole conjointement. Richelet dans son Dictionnaire cite l'Art de penser comme ayant pour Auteur le Sieur le Bon; & Racine, qui n'a pas toûjours été bien avec Messieurs de Port-Royal, a peut-être par rapport à eux affecté de donner dans sa Comédie des Plaideurs le nom de *le Bon* à un Sergent. Act. 2. Sc. 4. Il est parlé d'un Mr. le Bon page 267. & 268. du 3. Tome du Ménagiana; & dans la note que j'ai faite sur cet Article, j'ai dit que ce Mr. le Bon étoit Auteur de l'excellent livre intitulé la

I. PART. CH. XI.

C'est à ces sortes de contestations & de censures qu'on est redevable des grands progrès que l'on a fait depuis un siécle dans les Sciences humaines, particulierement dans la Physique, la Medecine, & les Methématiques; dans la Chronologie, & la Géographie; dans la Poëtie, dans la Philosophie, & dans quelques parties-mêmes du Droit Canonique & Civil.

Mais d'un autre côté on ne sauroit nier qu'il ne soit venu quelques inconveniens de cette Critique contentieuse dans la Republique des Lettres, lors principalement que les Censeurs particuliers qui n'avoient point d'autre autorité que celle qu'ils s'étoient acquise par l'opinion de leur capacité, ont fait entrer la passion dans leurs jugemens, & qu'ils ont mêlé leurs interêts particuliers ou d'autres considerations étrangeres avec celles du Public.

CHAPITRE XII.

De la difficulté de bien juger des Livres, & du danger qui s'y rencontre.

CH. XII.

CE que nous venons de dire doit nous faire juger de la difficulté qu'il y a de se bien acquiter de cette importante fonction, & du danger même où l'on s'expose quand on s'ingere dans cet emploi de son autorité privée, & sans être avantageusement pourvû de tout ce que l'esprit humain peut avoir d'excellentes qualités soit par sa nature, soit par son travail & son industrie.

Car s'il est difficile de parler de ses propres Ouvrages sans être soupçonné de vanité & de complaisance secrete pour soi-même: il n'est pas moins difficile de parler des Ouvrages des autres sans être accusé ou de malice ou de flaterie, ou même d'aveuglement. (5)

Si on explique ses sentimens, sur les Ecrits d'un Auteur pour qui on n'ait eu que de l'indifference, & si par un discernement trop exact on veut distinguer les bons & les mauvais endroits avec trop de severité, ou même si on les defend foiblement, aussi-tôt on est accusé d'ignorance, de prévention, & de négligence, & un Auteur s'imagine que son Censeur a eu de la jalousie de sa réputation, qu'il a voulu élever sa gloire sur les ruines de la sienne, & qu'il s'est comporté à son égard en Critique partial plûtôt qu'en Juge désinteressé.

I. PART. CH. XII.

Si d'un autre côté l'on juge des Ouvrages d'un * Ami, si la passion qu'on a pour lui les fait voir plus grands & plus beaux qu'ils ne sont en effet, & si par une tendresse deréglée on tâche de les montrer de la même maniere aux autres: Aussi-tôt le Lecteur ne manque pas de reprocher à ces sortes de Censeurs ou qu'ils se sont laissés aveugler, ou qu'ils l'ont voulu éblouïr, abuser de sa bonne foi, & surprendre son aprobation.

Il n'appartient donc pas à tout le monde, disoit Monsieur de Marolles, (6) de juger des Ouvrages d'autrui, parce qu'on se met au hazard d'en recevoir de la confusion, à moins que d'être plus habile que celui qu'on censure.

Monsieur Huet reconnoît (7) que ce métier est d'autant plus difficile & plus périlleux que le champ en est vaste & abondant, car il ne consiste pas seulement à dire sa pensée simplement sur les Auteurs, mais il s'agit de prononcer leur sentence, de faire comparoitre devant son Tribunal tout ce que l'Antiquité & les Siécles inferieurs ont eu de plus auguste, & de faire le procès à une infinité de vivans & de morts dont la réputation aura toûjours des partisans.

C'est pourquoi il ne leur est presque pas possible d'éviter l'un des deux précipices qui les environnent, puisque s'ils rendent la justice avec exactitude & severité, ils s'attirent

la Logique ou l'Art de penser; mais le plus sûr est de croire que le livre est en partie de Mr. Arnaud, en partie de Mr. Nicole.

3. Discours second impr. devant l'Art de penser, pag. 23. ou pag. 20. de l'Ed. d'Amst. 1718.

4. Sentim. de l'Acad. pag. 9. & suiv. comme devant, ou pag. 77. de l'Edit. de 1723. & M. l'Abbé de S. Pierre sur cet endroit.

5. Guillaume du Hamel dans sa Dissertation sur les Ouvrages de Mr. de Brebeuf, au commencement.

* *Vix sæpè ut amicorum dicta fallaque eâ indulgentiâ censeamus quâ plerumque singuli etiam vitia nostra diligimus.* Symmach lib. 1 Epist. 72.

6. Preface sur la Traduction de Virgile.

7. P. Dan. Huet, declar. Interpr. pag. 90. I. Edit.

tirent la haine & l'envie des esprits mal-faits ou interessés; & que s'ils la rendent mal en se laissant corrompre ou faute de capacité, ils deviennent l'objet de la risée & du mépris de tout le monde.

Louïs le Roi qui assure que rien au monde n'est si difficile que de juger des Ecrits des autres, prétend (1) que cette difficulté vient particuliérement de la diversité des génies & des qualités qui se trouvent dans ceux qui écrivent, & qui ont autant de differentes manieres d'écrire; & que si cela est vrai pour le seul stile sur la bonté duquel les Critiques ne sont pas encore bien d'accord, c'est toute autre chose pour ce qui regarde le fond des compositions.

Monsieur de Segrais nous a voulu donner aussi une forte idée de cette difficulté qui consiste à ne juger même que du stile simplement & de la seule maniere de s'exprimer. (2) „ Il prétend que de mille „ personnes qui jugent de l'esprit d'un „ Ouvrage & de la justesse des pensées „ avec assés de finesse, à peine s'en trouve-t-il un très-petit nombre qui juge de „ même de l'excellente expression. Cependant il y a bien de la difference entre „ la simple conception des choses, & la „ maniere de les dire. Ceux qui trouvent, „ dit-il, peu d'esprit dans les Auteurs qui „ pensent toûjours dans le bon sens, & „ qui ne s'écartent jamais du naturel sont „ de cette malheureuse secte qui est insensible aux attraits de la veritable éloquence.

Il met au même rang ceux qui ne peuvent sentir le tour qu'un Auteur donne à ses pensées, ni le choix ni la beauté de ses termes; ceux qui ne peuvent distinguer les expressions d'un Auteur d'avec les expressions de ceux qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi, & qui sur ce fondement l'accusent d'avoir dérobé aux premiers une notion quelquefois assés commune qui se présente aux yeux de tout le monde, & dont l'idée se conçoit facilement; ceux enfin qui jugent que les Ecrivains posterieurs ont parlé aussi-bien que les Anciens, parce qu'ils ont dit la même chose dans la même langue.

Mais d'autres Critiques estiment que cette difficulté de bien juger de l'expression des Auteurs, quoiqu'elle soit véritablement aussi grande que Monsieur de Segrais vient de nous la representer, ne l'est pourtant pas encore à l'égal de celle qu'il y a de bien juger de la conception de leurs pensées & du fond des choses qu'ils traitent, parce que les differentes passions des hommes, leurs inclinations, leurs conditions, leurs emplois, leurs qualités, leurs études; enfin toutes leurs differentes maniéres de vivre mettant de fort grandes differences dans les idées des choses qu'ils conçoivent les font tomber souvent dans un nombre infini d'erreurs. C'est pourquoi on a raison de comparer l'entendement humain à un miroir inégal qui reçoit & qui represente les objets differemment, & qui mêlant sa nature & ses qualités aux leurs, les change & les corrompt par la difformité & la fausseté qu'il semble leur communiquer. (3)

Il n'est donc rien de plus difficile que de bien juger des productions de l'esprit de l'homme. C'est ce qui fait qu'on a d'autant moins de sujet de s'étonner que l'on voye tant de temeraires Critiques qui deshonorent & qui troublent la République des Lettres, & qui ont obligé les Puissances souveraines non seulement d'établir des Censeurs publics pour exercer une Cri-

1. Ludov. Regius in Vit. G. Budæi pag. 31. edit. Fed. Morelli, *vel* 237. Collectionis Bateſianæ.

2. J. Ren. de Segrais, Préface sur l'Eneïde de Virgile, num. 25. pag. 70.

3. Le P. Mallebranche, Recherche de la Vérité chap. 2. de la 2. part. du l. 2. rapporte en Latin cette comparaison tirée du Chancelier Bacon.

4. Vitruvius Poll. Præf. L. 7. Architectur.

Ælian. Prænest. L. 11. variarum Historiarum.

Gerard. Joann. Voss. de Hist. Græc. l. 1. c. 15.

Joan. Jonsius de Histor. Philosopho. l. 1. c. 9. & *alii*. De Zoilo fuse J. Alb. Fabricius 2. Biblioth. Græc. c. 7. n. ult.

5. *Obtrectator ille infelix de corio suo mortuo Ciceroni satisfecit.* Marc. Senec. in Controvers. apud Balz. Entret. 10. pag. 189. Edit. Batav.

Item Schottus de Claris apud Senecam patrem Rhetoribus pag. 12.

¶. Baillet outre Sénéque cite Balzac & André Schott. J'ai trouvé que ces mots *Obtrectator ille infelix* &c. que Baillet, sur la foi de Balzac, produit comme de Sénéque, sont uniquement de Balzac, qui appelle même ce Rhéteur *Cestius* au lieu de *Cestius*. L'Auteur de l'Histoire des quatre Cicérons conte cette avanture de Cestius d'une maniére originale.

6. Jo. B. Gall. not. ad Hist. Thuan. Sentence du Prévot

Critique légitime dans l'examen des Livres: mais encore d'employer quelquefois leur autorité pour réprimer par des peines l'insolence de ceux qui ont scandalisé le Public par les excès de leurs censures.

Le fameux Zoïle qui a laissé son nom à tous ces Critiques passionés & médisans qui sont venus après lui, en a peut-être donné le premier exemple à la postérité. Car quoiqu'on ne soit pas sûr ni du lieu, ni du tems de sa mort, chacun convient assés qu'elle a été violente, & qu'elle a été une punition de la témerité avec laquelle il a censuré non seulement Platon & Isocrate, mais particuliérement Homere dont il a remporté le nom odieux d'*Homero-mastix*. Ceux qui l'ont fait passer de Grece en Egypte ont écrit que Ptolemée Philadelphe le fit pendre: ceux qui l'ont fait aller en Asie disent qu'il fut brûlé tout vif à Smyrne: & ceux qui l'ont laissé dans son pays prétendent qu'il y fut lapidé sans specifier le lieu de cette execution. (4)

Nous pouvons joindre à ce Grec l'exemple d'un Rheteur Latin apellé Cestius Pius à qui, selon le raport de Seneque le Pere, (5) le jeune Ciceron fit donner les étrivieres d'importance pour la liberté qu'il avoit prise mal à propos de censurer les Livres de son Pere & de décrier son éloquence.

Nous avons encore la mémoire assés fraiche de la séverité salutaire dont le Parlement & les Magistrats de la Police ont été obligés d'user pour reprimer la hardiesse de certains Critiques importuns, qui avec le seul secours de leur présomption & de leur temerité, s'étoient imaginés pouvoir sans autorité entreprendre impunément la Censure de nos plus célébres Ecrivains. On sait ce qui est arrivé au faux Gallus pour avoir entrepris de faire la Critique de l'Histoire de Monsieur le Président de Thou. (6) On sait ce qu'il en a coûté au faux Romanus pour s'être mélé de censurer la Prose & les Vers de feu Monsieur l'Evêque de Vence. (7)

Si les autres Censeurs imprudens ont échapé à la justice des Princes & des Magistrats on peut assûrer qu'ils n'ont pas pû se soustraire à celle du Public qui les a notés d'infamie & qui les a fait passer à la Posterité comme des criminels *Cauterisés* & perdus de réputation. On ne connoît aujourd'hui Anytus, Melitus & Lycon que par la malediction qu'ils ont attirée sur leurs personnes & sur leur posterité pour la hardiesse qu'ils ont euë de critiquer Socrate (8). Et si l'on veut accompagner cet exemple de l'Antiquité de quelqu'autre de notre siécle, on peut hardiment proposer celui de Gasp. Scioppius dont la mémoire semble être en horreur à tout le monde tant aux Catholiques qu'aux Heretiques, pour l'effronterie avec laquelle il a attaqué les Ecrits & les personnes que l'on consideroit le plus parmi les Savans, comme Monsieur de Thou, Scaliger, (9) Vossius, le P. Strada & la Compagnie entiere des Jesuites.

Enfin pour achever de faire voir le danger qu'il y a de censurer les Ouvrages des autres, on peut jetter les yeux sur les malheurs arrivez à divers Savans de ces deux derniers siécles, & considerer que s'ils n'y ont pas perdu leur réputation comme ceux dont nous venons de parler, ils y ont quelquefois perdu la vie, quelquefois même l'esprit & presque toûjours la charité.

On est presque assuré que le célébre Mathematicien Regiomontanus (c'est-à-dire, Jean Muller (10) de Konigsberg) fut empoisonné

Prêvot de Paris du 7. Juin 1614. &c. imp. in 4. en franç. & en lat. ¶. *Jo. B. Gallus* etoit le P. Jean Baptiste de Machault Jesuite.

7. Paul. Rom. de Elog. Aurel. Item Christian. Catholic. de Theol. P. Aur. Sentence du Prevôt de Paris du 25. d'Octobre 1646. contre Romanus. Sentence du Prevôt de Paris du 22. Fevrier 1647. contre Catholicus. Déclarat. & Arrêts donués en faveur du Clergé chap. 9. pag. 32. & suivantes. ¶. *Paulus Romanus*, & *Christianus Catholicus* étoient les PP. François Vavasseur, & François Pinthereau Jésuites.

8. Plutarch. vit. Socrat. Diog. Laërt. vit. Socrat. Lib. 2. ¶. Baillet cite *Plutarchus, vita Socratis*, c'est un ouvrage imaginaire.

Ælian. var. Histor. Lib. 2. cap. 13.

Suidæ Lexic. Vossius de Poët. Græc.

Epicteti Enchirid. ad calcem. Balzac, Entret. 10. pag. 190. Edit. in 12. de Holl. ou pag. 640. du Tom. II. in fol.

9. ¶. *Il pouvoit ajouter* Casaubon, Heinsius.

10. ¶. L'Empoisonnement de Jean Muller par les enfans de Trapezuntius (c'est ainsi qu'il faut dire), n'est fondé sur aucun bon témoignage. Paul Jove moins éloigné de ce tems-là me paroit plus croyable, lors qu'il dit que ce Mathématicien mourut à Rome de peste. La verité est que Jean de Nimegue, (Joann.

ſonné par les enfans du Trapezontin (c'eſt-à-dire, George de Trebizonde) parce qu'il avoit cenſuré les Ecrits de leur Pere, & qu'entr'autres il avoit fait voir une infinité de fautes dans la Verſion & les Commentaires qu'il avoit fait ſur l'Almageſte de Ptolomée. (1)

Perſonne n'ignore l'aſſaſſinat de Ramus executé par les pratiques criminelles de notre Philoſophe Charpentier, ſous prétexte de vanger l'honneur, les ſentimens, & les Livres d'Ariſtote que Ramus avoit attaqués avec une liberté un peu trop Picarde; & l'on prétend que la crainte du même traitement fit mourir Denis Lambin un mois après, parce qu'il avoit eu pluſieurs priſes avec le même Charpentier pour le même ſujet. (2)

François Robortel ayant cenſuré quelques Ouvrages de Baptiſte Egnace Venitien penſa être tué d'un coup de Baïonnette que cet Egnace lui donna dans le ventre pour répondre à ſa Critique. (3)

Le Trapezontin dont nous avons déja parlé s'étant perſuadé qu'il ne pourroit mieux relever le mérite d'Ariſtote qu'en abaiſſant celui de Platon de tout ſon poſſible, il s'apliqua à cenſurer ſes Ecrits & ſes ſentimens de toutes ſes forces, & il le fit impunément juſqu'à ce que le Cardinal Beſſarion l'humilia & le terraſſa de telle ſorte par ſes puiſſantes défenſes pour Platon, qu'il en perdit entierement l'eſprit & la mémoire, & qu'il tomba dans une démence qui le rendit l'objet de la riſée des uns & de la compaſſion des autres. (4)

CHAPITRE XIII.

Des qualités neceſſaires pour bien juger des Livres.

Ch. XIII. ON n'aura point de peine à concevoir que l'Art de critiquer ſoit embaraſſé de plus de dangers que nulle autre Profeſſion des Lettres, lorſqu'on voudra conſiderer que pour compoſer un bon Critique, il faut faire l'aſſemblage de toutes les excellentes qualités dont quelques-unes ſuffiſent ſéparément pour faire un habile homme dans les autres connoiſſances. Car il ne ſuffit pas à des Cenſeurs ou Critiques d'être doués de celles qui leur ſont communes avec les Auteurs qu'ils ſoumettent à leur examen, il faut qu'ils faſſent encore en eux-mêmes l'union de celles qui paroiſſent incompatibles dans les Perſonnes des autres Profeſſions, ou dont la rencontre n'y eſt pas du moins abſolument neceſſaire.

Mais avec toutes ces qualités ils ne peuvent point encore paſſer pour des Critiques accomplis, ſi elles ne ſe trouvent accompagnées de celles qui ſont neceſſaires à des Juges qui doivent prononcer ſur les Eſprits des Hommes, ſur la réputation des Auteurs, & ſur la fortune des Livres.

§. I.

1. LA principale & la plus importante de ces qualités que demande la Critique eſt ſans doute le *Jugement*, c'eſt-à-dire le bon ſens & la juſteſſe de l'Eſprit dans le diſcernement du vrai & du faux. Il n'y a rien de plus eſtimable dans la profeſſion que l'on fait des Sciences. Toutes les autres qualités d'eſprit ont des uſages bornés: il n'y a peut-être que l'exactitude de la Raiſon qui ſoit d'une étenduë infinie, & dont on ne voit pas les extrémités.

Mais s'il n'y a rien de plus conſiderable que cette juſteſſe d'eſprit & cette ſolidité de jugement, il n'y a rien auſſi de plus rare parmi les Critiques auſſi-bien que parmi les Ecrivains. C'eſt le goût de l'eſprit, c'eſt le diſcernement du vrai & du bon, c'eſt une délicateſſe pour tout ce qu'il y a de faux & de mauvais: & il y a très-peu de gens parmi ceux qui ſe mêlent d'écrire, & moins encore parmi ceux qui ſe mêlent de juger

(*Joannes Noviomagus*) dans ſa vie de Trapezuntius imprimée dès 1538. à la fin de ſon edition de la Dialectique du même Trapezuntius a écrit que Jean Muller *ob reprehensum Trapezuntium tantam sibi invidiam comparaſſe ſcribitur, ut à Trapezuntii filiis veneno extinctus quibusdam credatur.* Mais Paul Jove plus âgé de 27. ans, & qui avoit paſſé toute ſa vie à Rome devoit être mieux inſtruit du fait.

1. Corn. Toll. Append. ad Pierium de Infelicit. Literator pag. 10. Item Voſſ. Hiſt. Lat. Lib. 3. cap. 8. pag 600. & alii.

2. Scæv. Sammarth. Elog. Jac Aug. Thuan. Hiſt. Cornel. Toll Append. ad Pier. de Infelic. Lit. Pap. Maſſ. Elog. Jac. Carp &c.

3 Johan. Imperial. Muſæi Hiſtoric. pag. 61. Theoph. Spizel de Felic. Literat. Comment. 4. pag. 485.

I. Part. Ch. XIII.

juger des Ecrits qui ayent ce goût, ce discernement, & cette délicatesse.

C'est cette qualité qui aprend aux véritables Critiques à ne se pas éblouïr par un vain éclat de paroles vuides de sens; à ne se payer pas de mots ou de Principes obscurs, à ne se déterminer jamais dans leurs jugemens qu'ils n'ayent pénetré jusques au fond des choses traitées par un Auteur; à prendre subtilement & immanquablement le point dans les matiéres embarassées; à marquer précisément le fort & le foible d'un Ouvrage, ce qui y est dominant, ce qu'il y a de naturel & ce qu'il y a d'étranger; en un mot c'est-elle qui leur fait distinguer la délicatesse des choses d'avec celle des maniéres. Car comme les Ouvrages des Auteurs sont remplis de choses fausses, ils sont aussi remplis de fausses maniéres, c'est-à-dire des maniéres qui font dans l'esprit des Lecteurs des effets tout contraires à ceux que les Auteurs s'étoient proposés.

C'est ce qui a donné lieu de partager en deux classes differentes la plûpart des Ecrivains qui ont donné sur eux-mêmes quelques prises à la censure des Critiques. Car les uns ne s'étant apliqués qu'aux choses, & les autres seulement aux maniéres, ils sont tombés les uns & les autres dans un défaut oposé. Les premiers se sont rendus intelligens dans les choses & grossiers dans les maniéres; & les autres ont été délicats dans les maniéres, & peu intelligens dans les choses. Le premier défaut est ordinaire aux Ecrivains qui vivent dans la retraite, & l'autre aux gens du monde & à ceux qui écrivent plûtôt pour plaire que pour instruire. (5)

Les Critiques se sont plûs sur toutes choses à examiner & à censurer ces deux parties dont toutes les productions d'esprit sont composées. Mais quoiqu'il n'y ait rien de plus commun que leurs jugemens sur ces deux parties, il n'y a rien de moins commun que l'éxactitude de jugement dans la plûpart. On ne rencontre par tout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la Vérité, qui prennent toutes choses d'un mauvais biais, qui se payent des plus mauvaises raisons, & qui veulent en payer les autres; qui se laissent emporter par les moindres apparences; qui sont toûjours dans l'excès ou dans l'extrémité, & qui passent legerement de l'une à l'autre; qui ne font point de difference entre écrire & écrire, ou qui ne jugent de la vérité des choses que par l'air que se donne un Auteur & par les maniéres de son stile.

C'est pourquoi il n'y a point d'absurdités si insuportables qui ne trouvent des Aprobateurs aussi-bien que des Censeurs, & les plus ridicules sottises rencontrent toûjours des Critiques, c'est-à-dire des Lecteurs à l'esprit desquels elles sont proportionnées.

Cependant il n'y a rien de plus difficile à corriger que cette fausseté de jugement, parce qu'elle dépend beaucoup de la mesure d'intelligence qu'on aporte en naissant; & que le sens commun n'est pas une qualité si commune que l'on s'imagine. Il est vrai néanmoins qu'une grande partie des faux jugemens que l'on fait des Ouvrages d'autrui ne vient pas de ce principe, & qu'elle n'est causée que par la précipitation de l'esprit, & par le défaut d'attention qui fait que l'on juge temerairement de ce que l'on ne connoît que confusément & obscurément. On aime mieux suposer qu'un Auteur a raison ou qu'il a tort que de l'examiner, & quand on ne l'entend pas on veut croire que les autres ne l'entendront pas mieux. La vanité & la présomption contribuënt encore beaucoup à ce défaut de jugement. On croit qu'il y a de la honte à douter & à ignorer, & l'on aime mieux décider au hazard que de reconnoître qu'on n'est pas assés instruit des choses pour en porter son jugement. (6)

des

485. ¶. Je n'ai point vu Spizelius. Mais Imperial que j'ai vu ne dit autre chose, sinon que Baptiste Egnace ayant tiré son poignard attaqua Robortel, *ut educto jenili gladiolo, in eum impetum facere non dubitarit*.

4. Corn. Toll. Append. ad Pierium, de Infelicit. Literator. pag. 9. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. &c. ¶. Tollius est le seul qui ait dit que la reponse de Bessarion fit perdre l'esprit & la mémoire à Trapezuntius. Ce fut l'extréme vieillesse qui le réduisit en cet etat, Paul Jove l'ecrit ainsi apres Volaterran. Ecolier de Trapezuntius.

5. Nicole, premier Traité de l'Education du Prince, num. 19. & 20. pag. 13. & 14.

6. Sieur le Bon, premier Disc. sur la Log. ou l'Art de penser, pag. 7. 9. ou pag. 5. 6. de l'Ed. d'Amst. 1718.

§. II.

2. La seconde qualité nécessaire à celui qui veut juger des Livres est la *Science*, qui doit toûjours être plus grande que celle que l'on trouve dans les Livres qu'on veut juger. Il faut principalement exceller dans celle qui est traitée dans les Ouvrages qu'on censure, & tant qu'on ne juge que de ce qui est du ressort de la Science qu'on a acquise, on ne laisse pas de passer au jugement de Saint Basile pour habile & judicieux Critique. (1)

Mais si un Censeur pour faire voir qu'il est bon Grammairien ne reprend que des mots dans un Livre de Théologie; si un autre qui a quelque connoissance des tems & des lieux se contente de remarquer dans les Ouvrages d'un Jurisconsulte des fautes de Chronologie & de Geographie; si d'autres en examinant un Historien n'ont pris garde qu'à ses fautes de Philosophie & de Mathematique: ces Critiques passent dans le monde pour d'assés mal habiles gens, quoiqu'ils ayent pû exceller dans la Grammaire, & être bons Chronologistes, Geographes, Philosophes, Mathematiciens (2), parce que ces connoissances ne sont qu accessoires à la principale qui leur manque. C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de Science, parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espéce dans un Livre (3), & il prétend que c'est avec raison que Galien tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin nommé Moïse (4), pour s'être mêlé de porter son jugement sur ce qui étoit hors de sa Sphere & qui passoit ses connoissances.

Quoiqu'il soit donc encore plus nécessaire pour un parfait Critique que pour le parfait Orateur, dont Ciceron étoit si fort en peine, qu'il sache toutes choses & qu'il les sache dans la derniére exactitude; on n'ose pas néanmoins tant exiger aujourd'hui, parce que ce seroit se mettre hors d'état d'en pouvoir jamais trouver aucun, & se réduire à la nécessité de rejetter toutes sortes de jugemens & de censures, sous prétexte que leurs Auteurs ne peuvent pas être parfaits Critiques dans cette suposition.

Mais depuis que les belles Lettres ont recouvré l'éclat & le credit qu'elles avoient dans l'Antiquité la plus florissante, on est encore moins indulgent pour les prétendus Critiques qui sont à l'autre extrémité, c'est-à-dire pour ces hardis ignorans qui n'aportent que des mains impures pour manier les Livres, & qui décident avec d'autant plus d'assurance que le défaut de lumiéres & de connoissance leur fait naître moins de scrupules. Ces petits Tyrans regnoient particuliérement dans les siécles de tenebres & de barbarie durant lesquels le petit nombre de beaux esprits & de savans hommes n'osoit presque paroître, ni rien produire qui sentît tant soit peu l'érudition plus que vulgaire, sans être accablés incontinent & sans être même souvent jettés dans des Prisons comme des Magiciens. (5)

La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine du tems du Prince de la Mirande, quoiqu'elle fût dès-lors en assés bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui, qui sans avoir égard ni à la qualité de son Altesse, ni à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome, particuliérement pour le mot de *Cabale*. (6) Quelques-uns ayant eu la curiosité de demander à ce Censeur ce qu'il entendoit par ce mot de Cabale qui le rendoit si chagrin & si emporté contre ce jeune Prince; il fit réponse que „ c'étoit un „ scelerat & un homme tout-à-fait diabo„ lique qui s'appelloit *Cabale*; qu'il avoit „ eu

1. S. Basil. Epist. 75. & Append. Rayn. pag. 289.

2. Ant. Possev. Biblioth. select. Lib. 1. de Cult. ingenior. cap. 50. pag. 41. & S. Hieron. Epist. 26. ad Pammach. & Joan. Filesac select. Libr. 2. pag. 379. Varron. c. 12.

3. Gerson Tom. 1. Tract. de examination. Doctr. part. 2. considerat. 2. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. 3. Erotem. 2. num. 464. pag. 270.

4. ¶. Il faloit pour parler juste, & pour empêcher qu'on ne prit pour un autre le Rabin dont il s'agit, dire: *& il prétend que c'est avec raison que le Medecin Rabbi Moïse a blamé Galien, d'avoir eu la vanité, sur ce qu'il étoit grand Medecin, de se présumer capable de rai-*

I. PART. CH. XIII.

„ eu l'impieté d'écrire beaucoup de choses „ contre Jesus-Christ même, & qu'ayant „ formé une Heresie détestable, il avoit „ laissé des Sectateurs qui s'appelloient *Ca-* „ *balistes*.

Mais si l'on convient qu'un Critique ne sauroit avoir trop de capacité & d'érudition pour examiner & censurer les choses ou les matiéres traitées dans les Livres: il semble qu'on ne soit pas encore assés d'accord de la qualité & de la mesure de cette Science qu'il faut avoir pour bien juger des maniéres d'écrire, du stile, de la pureté du discours & de l'éloquence. Les uns estiment que pour exercer cette sorte de censure, il n'est nullement besoin de la science acquise, & que les personnes les plus ignorantes sont capables de s'en acquiter mieux que les Savans-mêmes qui auroient moins de bon sens ; & qu'ainsi les Femmes & généralement tout ce qu'on apelle le Peuple peuvent être de fort bons Juges de cette partie.

En effet on a vû souvent les Auteurs les plus graves & les mieux établis en réputation écrivant en Langue vulgaire consulter leurs Femmes & leurs Servantes même sur leur langage, leur stile, leurs mots & particuliérement sur ce que les Grecs apelloient *Euphonie*, aussi-bien dans leurs Vers que dans leur Prose, jugeant que ce qui les choquoit ne pouvoit manquer d'avoir effectivement quelque chose de choquant, & se souvenant d'ailleurs que les Femmes sont les véritables dépositaires de l'usage, au lieu que les Hommes savans s'attachent plus à l'analogie & au raisonnement.

C'est ainsi que Monsieur de Malherbe & Monsieur de l'Etoile avoient coûtume de lire à leurs servantes les Ouvrages qu'ils avoient composés avant que de les mettre au jour, pour connoître s'ils avoient bien réussi, croyant, comme le dit Monsieur Pelisson, que les Vers n'avoient pas leur entiere perfection, s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté qui se fait sentir aux personnes même les plus rudes & les plus grossiéres. (7)

C'est peut-être une persuasion semblable qui fait que souvent les ruelles des Dames sont les Tribunaux où se jugent les Livres écrits en notre Langue, & que ce sont des Ecoles où ceux de nos Ecrivains d'aujourd'hui qui se piquent de politesse, vont puiser leurs lumiéres. Le P. Malebranche attribuë ce talent particulier des Femmes à la délicatesse des fibres de leur cerveau, & il dit que c'est ce qui leur donne cette grande intelligence pour tout ce qui frappe les sens. (8)

C'est aux Femmes, dit-il, à décider des modes, à juger de la Langue, à discerner le bon air & les belles maniéres. Elles ont plus de science, d'habileté & de finesse que les Hommes sur ces choses. Tout ce qui dépend du goût est de leur ressort, mais pour l'ordinaire elles sont incapables de pénetrer des vérités un peu cachées. Car c'est la maniére & non pas la réalité des choses qui dans la plûpart remplit toute la capacité de leur esprit, parce que les moindres choses produisant de grands mouvemens dans les fibres délicates de leur cerveau, elles excitent dans leur ame des sentimens assés vifs & assés grands pour l'occuper toute entiere.

Ce que l'on vient de dire des Femmes par raport au jugement qu'elles peuvent faire de certains Livres se peut attribuer à plus forte raison au Peuple, c'est-à-dire, généralement à tous ceux qui n'ont point de Lettres ni de savoir. De Longueil & le Roi disent (9) qu'il y a beaucoup d'Orateurs qui ne veulent pas reconnoître pour Juges de leurs productions les Grammairiens ni les Critiques, mais seulement le Peuple pour lequel ils semblent travailler principalement. On peut dire la même chose des Poëtes, & sur tout de ceux du theâtre dont la bonne ou la mauvaise fortune dépend plûtôt des jugemens du Peuple

raisonner de plusieurs autres choses, comme de Médecine. Voyez Menage Tom. 1. de l'Anti-Baillet pag. 40. & 41. ch. 9.

5. Voyez l'Apologie de M. Naudé pour les Grands Hommes accusés de Magie.

6. Joan. Pic. Mirand. Apolog. advers. obtrect. suos. Quæst. 5. de Cabal. & Magia natur.

7. Mr. Pelisson. Relat. de l'Academ. Françoise, pag. 331. 332. Despreaux, Refl. 1. sur Longin, dit la même chose d'une servante de Moliere

8. Recherche de la Verité. Tom. 1. Liv. 2. part. 2. chap. 1. pag. 188. num. 1.

9. Christoph. Longolius Epist. ult & Ludov. Regius in vit. Budæi, pag 230. in collect. Bat. Edit. Londin.

ple que de ceux des Savans. C'est ce qui a paru de tout tems par la pratique qui a été en usage chez les Grecs, chez les Romains & qui se continue encore aujourd'hui parmi nous. (1) Et nous voyons dans Pline le jeune (2) qu'un faiseur de Tragédies de son tems nommé Pomponius avoit si peu de déference pour les jugemens des Savans & de ses véritables amis que lorsqu'ils étoient d'avis qu'il corrigeât quelque chose, au lieu d'y acquiescer, il avoit coûtume de dire qu'*il en appelloit au Peuple* comme à son Juge souverain. En quoi il a été pourtant blâmé par ce judicieux Auteur, parce qu'il n'y a rien de plus inconstant, de plus capricieux, ni souvent rien de plus injuste que le jugement du Peuple, de l'aveu des Auteurs les plus graves de l'Antiquité profane & Chrétienne, (3) dont les uns ont remarqué que le Peuple se détermine souvent en faveur de ce qu'il y a de pire & de plus foible; & les autres, que la populace préfére pour l'ordinaire les choses excessives à la médiocrité & à la moderation (4), la multitude au choix & au petit nombre, & le plaisant au serieux & au solide. C'est pourquoi Horace (5) conseille à ceux qui composent des Ouvrages importans de ne point s'arrêter au jugement que le Peuple en pourra porter, & de ne point se mettre si fort en peine de son aprobation. (6)

§. III.

3. Après ces deux premiéres qualités nécessaires à des Censeurs, qui sont le jugement & la science, qui supposent aussi la *force* & la *pénétration* de l'esprit, il semble qu'il n'y en ait pas de plus importante que celle qui sied le mieux à ceux qui veulent faire la fonction de Juges. C'est l'*integrité* accompagnée de la *vigueur* & de la *séverité*. Bodin dit que c'est la chose du monde le plus à souhaiter que de voir regner dans la République des Lettres cette integrité; c'est-à-dire, une équité incorruptible à l'égard des jugemens qu'on y rend sur les productions d'esprit, parce qu'autrement ce seroit d'un côté s'exposer au danger de rebuter les plus beaux esprits, & de faire perdre le courage aux meilleurs Ecrivains: & de l'autre ce seroit séduire les simples, & abuser de la facilité que les Lecteurs ont de s'en raporter de bonne foi au jugement des Critiques.

C'est particuliérement par cette integrité & par cette vigueur intrépide que se maintient la discipline & l'uniformité que l'on voit dans le monde savant, soit à l'égard des Auteurs, soit à l'égard des Livres. C'est elle qui fait qu'on n'y connoit ni dignité, ni emploi, ni charge, ni aucune autre qualité que celle de bien ou mal écrire; & que les Princes-mêmes & les Césars qui ont écrit y sont considerés seulement comme des Auteurs. (7) La difference que cette Integrité peut quelquefois y souffrir, c'est peut-être de ménager la puissance & la dignité des vivans lorsqu'il y a quelque danger que la liberté de la Critique ne diminue quelque chose de l'estime qu'on doit avoir d'ailleurs pour ces personnes, ou de l'autorité que leur donne le rang qu'ils tiennent dans le monde. Mais si la discretion oblige les Censeurs de ne se point commettre témerairement avec des Auteurs qui auroient pour se défendre & pour se vanger trente Legions, comme disoit autrefois Favorin de l'Empereur Adrien (8), elle ne les dispense pas de faire passer à la Posterité les jugemens équitables qu'ils en peuvent porter, & de les faire communiquer au Public lorsque ces considé-rations

1. Vide Terent. in prolog. Comoed. & alii Comic. Græc. Lat. &c.

2. Plin. Jun. Epist. 17. Lib. 7.

¶ Pline ne dit pas que ce Poëte fût son contemporain. Aussi Pomponius vivoit-il du tems de Germanicus & de Caligula, & n'a point passé apparemment l'Empire de Claude. Il n'est pas vrai non plus que Pline dans l'Epitre citée ait blâmé Pomponius d'avoir tant deferé au Peuple: il l'excuse au contraire, ou du moins semble l'excuser, parce qu'il donne à entendre que ce Poete écrivant pour le Peuple croyoit n'avoir besoin que de l'approbation du Peuple.

3. *Vulgus deteriori & infirmiori favet.* T. Liv. Lib. 42. n. 63.

4. *Violenta moderatis, plura paucioribus, jucunda seriis.*

S. Ambr. Lib. 1. Epist. 3. Ou plûtôt Filesac qui donne ce sens aux paroles de S. Ambr. Select. Lib. 2. cap. 12. pag. 378.

¶ Baillet ayant reconnu que S. Ambroise n'applique point ces paroles au Peuple devoit supprimer cette citation.

5. *Neque te ut miretur turba labores*, Lib. 1. Sat. X. 73.

I. Part. Ch. XIII.

tations ne subsistent plus. Elle les dispense encore moins de rendre en toute rencontre témoignage à la Vérité du vivant même de ces Auteurs formidables : & quoique la prudence puisse leur permettre quelquefois de ne point publier les mauvaises qualités des Ouvrages de ces personnes, lorsqu'ils en publient les bonnes, il seroit impossible de justifier la foiblesse & la lâcheté qui les porteroit à faire passer pour bon & pour véritable; ce qui ne l'est point en effet, puisque ce seroit tomber dans la malediction que le Prophete a prononcée aussi-bien sur les flateurs qui veulent faire croire que ce qui est *mauvais & amer* est *bon & doux*, que sur les médisans qui apellent *mauvais & amer* ce qui est véritablement *bon & doux*. (9)

On n'a pourtant pas consideré comme des témeraires ceux des Critiques de l'Antiquité qui n'ont point eu ces égards & qui ont eu assés de courage & de résolution pour reprendre les défauts des Ouvrages des Tyrans les plus jaloux de leur réputation dès leur vivant & même en leur présence.

On admire encore aujourd'hui la vigueur & la constance de Philoxene Poëte Grec vivant à la Cour de Denis le Jeune Tyran de Syracuse. Philoxene ne voulut jamais avoir la complaisance de donner la moindre aprobation aux méchans Vers que faisoit ce Prince. Ce mépris jetta Denis dans une grande colere, & il fit mettre Philoxene dans la prison que les Siciliens apelloient les Carrieres. Quelque-tems après le Tyran le fit sortir, & croyant qu'après ce traitement il auroit son aprobation plus aisément qu'auparavant, il lui lut un de ses Poëmes. La patience que Philoxene témoigna pour l'écouter put bien durer jusqu'à la fin de la lecture de la Piéce, mais le Prince n'eut pas plûtôt achevé, que Philoxene se leva brusquement, demandant qu'*on le remenât aux Carrieres* plûtôt que de se voir obligé d'aprouver une composition qui lui paroissoit pitoyable. (10)

On a donné des louanges à la liberté que Perse a prise de critiquer & de railler Neron sur l'affectation ridicule qui paroissoit dans ses Vers, quoique ce Prince fût vivant pour lors, & que ce jeune Satyrique eût sujet de tout aprehender de la jalousie d'un puissant Prince qui vouloit passer pour le meilleur Poëte de son siécle & de ses Etats. (11)

Et parmi les Chrétiens on a consideré comme une action très-genereuse & très-digne de l'immortalité, celle de deux savans & saints Evêques de France à qui le Roi Chilperic avoit donné son Livre à examiner.

Ce Prince se piquoit fort de belles Lettres, & affectoit la réputation du plus savant Homme de son Royaume. Il se mêloit même d'écrire sur toutes sortes de sujets, & particuliérement de faire des Vers Latins. Mais si ses flateurs n'osoient lui faire voir qu'il étoit fort méchant Poëte, ces Prélats ne lui dissimulerent pas qu'il étoit fort mauvais Théologien. Le premier à qui il fit lire son Livre sur la Trinité fut Gregoire de Tours qui lui en montra les fautes avec tant de liberté & de vigueur que „ le Roi ne pouvant y répondre, il lui dit „ en colere qu'il feroit voir son Livre à „ des Prélats plus doctes que lui qui assu„ rément lui donneroient leur aprobation. „ Gregoire répartit avec un peu de chaleur „ que son zéle avoit allumée, que pas un „ Homme savant ne seroit de son opinion, „ & qu'il n'y avoit que des fous à qui il „ la pût persuader. Quelque-tems après, „ Salvius Evêque d'Albi vint à la Cour, „ &,

6. Horat. de Art. poëtic. & ap. Filesac. pag. 379.

7. Cleante Tom 2. des Sentimens sur les Entret. d'Ariste & d'Eugene, Let. 9. pag. 275.

8. Spartian. in vit. Hadrian. Imperat. n. 15.

9. *Va qui dicitis malum bonum, ponentes amarum in dulce, & dulce in amarum.* Isaiæ cap. 5. vers. 20.

10. Athenæi Dipnosoph. Lib. 1. 4. 24.
Ælian. var. Histor. Lib. 12. cap. 44.
Lucian. ad indoctum multos libros ementem.
¶ Athenée ne parle nullement du fait ici raporté. Elien n'en dit pas davantage, & Lucien ne circonstancie point du tout la chose. Je ne sache que Diodore Sicilien l. 15. Stobée chap. 12. & Tzetzes Chil. 10. hist. 358. qui l'aient contée à peu près comme elle est ici rapportée. Ciceron dans la 6. Lettre du 4. livre à Atticus a designé l'histoire en deux mots. Parmi nos modernes le Payis l'a amplement brodée L. 3. de ses *Amours, Amourettes, Amourettes*, Lettre 33. Apres lui Tannegui le Fevre pag. 121. 122. de ses Vies des Poëtes Grecs y a mis un peu moins du sien, & c'est ce dernier que Bailler a copié.

11. Persius Sat. I. 93. 94. 95. *Item* 99. 100. 101. & 102. Ibi Casaubon.

Digitized by Google

I. PART. CH. XIII.

„ & le Roi auſſi-tôt lui montra ſon Livre, „ croyant le faire aprouver par ce Prélat „ qui étoit fort renommé pour ſa doctrine „ & pour ſa pieté. Mais bien loin d'avoir „ la penſée de commettre cette faute, il „ entra dans une telle indignation après la „ lecture qu'on lui en fit, qu'il tâcha de ſe „ ſaiſir du Livre pour le déchirer. Chilpe- „ ric voyant une ſi grande uniformité dans „ la cenſure de ces deux grands Evêques, „ & touché de leur reſiſtance & de leur „ vigueur eut honte de ſa folie, & ne par- „ la plus de ſon mauvais Ouvrage. (1)

Voilà quelques exemples de la fermeté & de la vigueur incorruptible que devroient avoir ceux qui portent leurs jugemens des Livres, lorsqu'ils ont affaire à des Auteurs qui veulent enlever leur aprobation par force. Mais comme le nombre de ces derniers s'eſt beaucoup accrû dans la ſuite des tems, on doit moins s'étonner que celui des premiers ſoit ſi fort diminué, & que leur foibleſſe les ait fait ſi ſouvent ſuccomber, ſoit ſous la multitude, ſoit ſous la tyrannie des mauvais Ecrivains. Et ce n'eſt peut-être pas ſans fondement que quelques Auteurs de ces derniers tems ſe plaignent qu'il y a dans le monde ſavant bien des Denis & bien des Tyrans, mais qu'on n'y voit point de Philoxene; & que tel qui juge ſouverainement de Corneille, n'a que des aplaudiſſemens à donner pour les fautes d'un Duc & Pair. (2)

§. IV.

4. Enfin on peut mettre au nombre des qualités néceſſaires à un Cenſeur des Ouvrages d'autrui la *douceur* & la *modeſtie*. Cette douceur loin d'être incompatible avec la ſéverité dont on vient de parler ne ſert au contraire qu'à lui donner plus d'éclat & plus de mérite. Elles s'entr'aident & ſe retiennent mutuellement l'une l'autre dans les bornes que la Prudence & la Juſtice leur preſcrivent. La douceur empêche que la ſéverité n'arrache le bon grain avec les chardons; & la ſéverité empêche que la douceur ne laiſſe croître les chardons parmi le bon grain.

I. PART. CH. XIII.

Mais pour ne me point égarer dans les lieux communs de ces deux vertus inſeparables dans ceux qui ſont la fonction de Juges; je me contenterai de repreſenter la conduite que l'Académie Françoiſe a jugé à propos de garder entre les extrémités de la douceur & de la ſéverité, parce que la ſageſſe & la diſcretion que l'on y voit paroitre peut ſervir de modéle à tous ceux qui entreprennent de juger des Livres, & de faire des cenſures.

„ Le Cardinal de Richelieu avoit prié „ l'Académie de n'affecter pas une ſéveri- „ té trop exacte, afin que ceux dont les „ Ouvrages ſeroient examinés ne fuſſent „ pas rebutés par un travail trop long & „ trop penible, d'en entreprendre d'autres. „ L'Académie pria le Cardinal de trouver „ bon que la Compagnie ne relâchât rien „ de la ſéverité qui étoit néceſſaire pour „ mettre les choſes qui devoient recevoir „ ſon aprobation le plus près qu'elle pour- „ roit de leur perfection. Et en expliquant „ la nature de cette ſéverité, il fut dit „ qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'ai- „ gre, ni de pointilleux; qu'elle ſeroit „ ſeulement ſincere, ſolide, & judicieuſe; „ que l'examen des Ouvrages ſe feroit é- „ xactement par ceux qui ſeroient nommés „ Commiſſaires, & par toute la Compa- „ gnie, lorsqu'elle jugeroit leurs obſerva- „ tions. Mais ſur ce que Monſieur de „ Gombaud avoit témoigné être en peine „ de ſavoir ſi on obligeroit les Auteurs de „ ſuivre toûjours les ſentimens de la Com- „ pagnie en toutes les corrections qu'elle „ feroit, bien qu'elles ne fuſſent pas entie- „ rement conformes aux leurs: Il fut re- „ ſolu qu'on n'obligeroit perſonne à travail- „ ler au-deſſus de ſes forces, & que ceux „ qui

1. Gregor. Turon. Hiſt. Franc. Lib. 5. cap. 44. Baron. ad ann. Chr. 583. num. 55. 56.

Carol. le Cointe Annal. Eccleſ. Franc. ad ann. 580. Tom. 2.

Antoine Godeau, Hiſt. Eccleſ. 6. ſiécle Liv. 2. Tom. 4. pag. 288. Edit. d'Holl. in 12.

2. M. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 108. 109.

3. Regiſtre de l'Académie Franç. du Lundi 12. Novembre 1634. Et Monſieur Peliſſon, Hiſt. de l'Academie, pag. 148. & ſuivantes.

4. Idem ibidem pag. 333.

5. Sixtus Senenſ. Biblioth. Sanct. præfat. Libri 5.

Joh. Henr. Alſted. Lib. de Critica, Tom. 4. Encyclopæd.

6. Th. Stapleton. Relect. princ. fid. controverſ. 6. quæſt. 4.

Jo-

„ qui auroient mis leurs Ouvrages au point „ qu'ils feroient capables de les mettre, en „ pourroient recevoir l'aprobation, pour„ vû que l'Académie fût satisfaite de l'or„ dre de la Piéce en général, de la jus„ tesse des parties, & de la pureté du „ langage. C'est ce que nous aprenons des Regîtres-mêmes de l'Académie, dont cet Extrait est raporté par Monsieur Pelisson dans sa Relation Historique. (3)

Mais peu d'Ecrivains se feroient peut-être accommodés de la rigueur excessive de Monsieur de l'Etoile l'un des Membres de ce célébre Corps, qui selon le même Auteur, (4) reprenoit trop hardiment & trop brusquement, & avec une séverité étrange, ce qui ne lui plaisoit pas dans les choses qu'on exposoit à son jugement. Car on l'accuse d'avoir fait mourir de regret & de douleur un homme qui étoit venu de Languedoc avec une Comédie qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il lui fit remarquer clairement mille défauts.

Il y a une autre espéce de douceur qui consiste à traiter avec *indulgence* des Ouvrages qu'on auroit pû censurer avec plus de rigueur sans blesser ni la vérité ni la justice. C'est de cette sorte de douceur dont les Critiques Ecclesiastiques ont eu besoin particulierement pour ne point juger témérairement des Ecrits de la plûpart des Ecrivains des trois premiers siécles de l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'au Concile de Nicée, & de ceux mêmes de plusieurs autres Auteurs, qui ayant écrit avec une intention droite & innocente ne se sont pourtant pas exprimés avec assés de précaution. C'est elle qui nous fait avoir divers égards à toutes les circonstances favorables qui peuvent excuser ou justifier un Ecrivain. S'il est le premier qui traite une matiére, on considere qu'il est difficile qu'il la puisse porter à sa perfection, & l'on juge que c'est beaucoup pour lui d'avoir fendu la glace & d'avoir montré le chemin aux autres (5). S'il n'écrit que pour le Peuple, pour les ignorans & pour les personnes grossiéres, on a égard à certaines libertés qu'on se donne volontiers dans ce genre d'écrire plus que dans les autres, & on n'y exige point une exactitude pareille à celle qu'on demande à ceux qui traitent des Sciences, qui veulent examiner les questions à fonds; & établir les vérités en combattant l'erreur. S'il écrit sur des matiéres contestées & s'il se propose quelque Adversaire à combattre, on considere que la chaleur de la dispute peut l'emporter quelquefois un peu trop loin, & le porter à une autre extrémité opposée à celle qu'il combat dans la crainte qu'il a de s'aprocher trop de son Adversaire. Enfin s'il écrit en Vers soit de l'Histoire, soit de la Philosophie, soit de la Théologie, la difficulté & l'*exigence* de sa matiére doit porter un Critique indulgent à excuser sa versification lorsqu'elle n'est pas toûjours heureuse, & d'un autre côté la contrainte des Vers semble quelquefois rendre excusable le défaut d'exactitude quand il paroît de petite consequence (6). C'est pour cette sorte de douceur que Vivès & le P. Raynaud ont loué particulierement le Pape Adrien VI. Ils disent que n'étant encore que Doyen de l'Université de Louvain (7) il exerçoit la censure des Livres avec une facilité & une condescendance mêlée de beaucoup de sagesse, qu'il tâchoit toûjours d'adoucir les expressions qui pouvoient paroître dures & fâcheuses, qu'il donnoit toûjours le sens le meilleur aux choses qui pouvoient souffrir quelque ambiguité, qu'il condamnoit peu & excusoit beaucoup, & qu'après les interêts de la Verité qu'il préferoit à toutes choses, il sembloit n'en avoir pas de plus chers que ceux des Auteurs.

Cette douceur est inséparable de la *Modestie* qui doit paroître dans les sentimens & les jugemens des Censeurs. On peut dire même qu'elle n'en est que l'effet & com-

Joseph. Acosta Soc. J. Lib. 2. de Christo revelato, cap. 20.
Sixt. Senens. Bibl Sanct. Lib. 6. annot. 152.
Cornel. Muss. Bitunt. Comment. in Epist. ad Rom. cap. 5.
Maldon. in Joan. cap. 6. Tolet. in cap. Ev. Joan. cap. 6.
Bellarmin. Lib. de Purgatorio, cap. 18. ad quintum argumentum. Item Melch. Can. loc. Theol. Lib. 12. &c.
And. Riv. Tract. ad auctorit. PP. cap. 11. pag. 67. & seqq. præfix. Critic Sacr. &c.
7. Ludov. Vives, Lib. 5. de tradendis discipl. ad fin Theoph. Raynaud Erotem. 3. de bon. & mal. Libr. partition. 3. num. 510. pag. 291.
¶ *Quum adhuc esset Decanus Lovaniensis*, dit Vivès, ce qui ne signifie pas *Doyen de l'Université de Louvain*, mais *Doyen de S. Pierre de Louvain*.

I. Part. Ch. XIII. comme la suite, & qu'il est difficile qu'un Censeur qui est véritablement modeste puisse traiter un Ecrivain avec trop de hauteur, & qu'étant persuadé lui-même de ses propres foiblesses, il n'ait quelqu'égard à celles des autres. Il n'y a rien, selon Saint Augustin (1), qui fasse plus d'effet sur l'esprit des honnêtes Gens, & qui vienne mieux à bout des choses les plus difficiles que cette Modestie. C'est elle qui gagne le cœur de toutes sortes de personnes. C'est elle qui établit la réputation d'un Critique, & qui lui attire sans violence l'estime des Lecteurs, & la confiance des Auteurs. C'est elle qui leur acquiert cet ascendant & cette autorité sur les autres lorsqu'ils l'affectent le moins, & qu'ils songent le moins à l'exiger & à se l'attribuer. C'est pourquoi Quintilien a trouvé le véritable moyen d'autoriser sa Critique en disant que lorsqu'il prenoit la liberté de dire son sentiment, il ne prétendoit nullement ôter au Lecteur celle qu'il a de le suivre ou de ne le pas suivre (2). Et nous voyons que ceux qui ont connu le mieux ce que c'est que la véritable Critique ont affecté de faire paroître de la modestie & d'en faire des leçons aux autres, lors même qu'ils en avoient le moins. (3)

CHAPITRE XIV.

Des Défauts des Critiques.

Ch. XIV. Après avoir parlé des principales qualités que l'on demande particulierement à ceux qui jugent des Ouvrages des autres, il ne seroit peut-être pas fort nécessaire de rien ajoûter des défauts dont ils doivent être exemts pour faire leurs fonctions, puisque sur ce que je viens de dire du jugement, de la science, de l'integrité, & de la douceur d'un légitime Critique, il n'est pas difficile de deviner ce qu'on doit penser de la privation & de l'absence de ces qualités.

Mais comme une vertu a pour l'ordinaire plus d'un vice à combattre, on ne doit pas être surpris de voir que le nombre des défauts qu'un Critique doit éviter soit beaucoup plus grand que celui des qualités qui lui sont nécessaires. Ainsi outre les défauts qui sont contradictoirement opposés à ces qualités, on peut compter encore ceux de la précipitation dans les jugemens, de la pédanterie, de la chicanerie, de la malignité & de l'aigreur, de la haine & de l'amitié particuliere, & enfin de l'amour propre & de l'interêt. I. Part. Ch. XIV.

§. I.

1. La *Précipitation* dans les jugemens est un des plus ordinaires d'entre les vices d'un Critique, & dont les suites ne sont pas les moins fâcheuses. Ce vice fait presque autant de tort à la liberté de l'esprit que la prévention ou le préjugé, parce qu'il lui fait presque toûjours prendre pour certain ce qui ne l'est pas. C'est une impetuosité de l'esprit à laquelle les Critiques les plus capables se laissent souvent emporter, soit par l'idée qu'ils se forment par avance d'un Auteur ou d'un Livre qu'ils ont à examiner, soit par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, croyant n'avoir pas besoin d'une longue méditation pour en porter leur jugement.

On peut juger de la consequence & de la qualité des fautes que leur fait faire cette précipitation, par celles que font les Juges dans l'administration de la Justice lorsqu'ils n'y aportent point assés de déliberation & d'étude. Celles des Critiques outre qu'elles sont beaucoup plus fréquentes, semblent être encore moins réparables, en ce que dans les Arrêts & les Sentences précipitées des Juges, la surséance de l'execution donne souvent lieu à leur réformation, & qu'un Accusé qui s'étoit trouvé condamné par un premier jugement, se trouve absous dans un posterieur sans ressentir aucun des effets qu'auroit produit l'injustice du premier. Au-lieu que dès lors qu'il a plû à un Critique de publier de vive voix ou par l'impression la censure qu'il fait d'un Auteur, cette pronon-

1. S. Aug. ad Macedonium 155. secund. Bened. seu 92. ut antea num. 11.
Item Macedonius Epistol. ad Augustinum. Ep. inter Augustinianas 154. sive 53. ut antea num. 1.

2. *Nemini praescribunt, dum sententias suas exprimunt neminem opprimunt.* Quintil. Lib. IX. c. 4. ¶ Ces paroles que Baillet cite comme de Quintilien l. 9. c. 4. n'en sont pas. Voici celles qui s'y trouvent

nonciation ou cette publication tient lieu de l'execution de son jugement, & s'il tend d'abord à la ruine de la réputation d'un Livre ou de son Auteur, il n'y a point de révocation de ce premier jugement qui soit moralement capable de la rétablir, & d'effacer entiérement les premieres impressions qu'il a laissées dans l'esprit de ceux qui en ont eu communication.

Enfin ce vice paroît d'autant moins excusable qu'il est plus facile de le prévenir & d'y remedier qu'à la plûpart des autres, puisqu'il ne s'agit pour cela que de s'accoûtumer à aller moins vîte dans ses jugemens, & à prendre plus de tems pour mieux considerer les choses. Il faut qu'un Censeur soit persuadé que ce qui est vrai aujourd'hui, le sera tout autant demain: que ce qui est écrit n'est pas sujet au changement, qu'il ne lui peut échaper comme feroient des paroles dites en l'air, ou des actions passagéres qui ne laisseroient aucun de leurs vestiges après elles: Et qu'ainsi il ne nuira de rien de prendre plus de loisir & de mesures pour examiner une pensée ou une expression, en moderant & arrêtant l'impetuosité de son esprit, pour l'accoûtumer à ne point faire paroître trop de legereté dans les choses même évidentes, & à ne point décider brusquement & précipitamment dans les choses douteuses & obscures. (4)

§. II.

2. LA *Pédanterie* semble être le vice propre & particulier des Critiques; on la considere comme un mal qui leur est familier & comme attaché à leur profession. On ne fait guéres de distinction entre un mauvais Critique & un Pédant. Et on peut assurer qu'il n'y a eu que les Pédans qui ayent rendu la Critique odieuse à ceux qui prennent encore aujourd'hui ce nom en mauvaise part.

Mais puisque ce bel Art semble être rentré dans sa premiére dignité par les excellentes qualités & le mérite de plusieurs grands Hommes de ces derniers tems qui en ont fait profession publique, il est visible que la Pédanterie est un vice d'esprit & non de profession, & qu'elle est seulement attachée à la personne de ceux qui font un mauvais usage de la Critique, sans qu'on en puisse tirer la moindre consequence contre ceux qui n'en abusent pas.

„ C'est une Pédanterie de relever des „ choses basses & petites, de faire une vai„ ne montre de sa Science, d'entasser du „ Grec & du Latin sans jugement, de s'é„ chauffer sur l'ordre des mois Attiques, „ sur les habits des Macédoniens, & sur „ de semblables disputes de nul usage.

„ C'est une Pédanterie de piller un Au„ teur en lui disant des injures, de déchi„ rer outrageusement ceux qui ne sont pas „ de notre sentiment sur l'intelligence d'un „ passage de Suétone, ou sur l'étymolo„ gie d'un mot, comme s'il s'y agissoit de „ la Religion & de l'Etat.

„ C'est une Pédanterie de vouloir faire „ soulever tout le monde contre un hom„ me qui n'estime pas assés Ciceron, com„ me contre un perturbateur du repos pu„ blic, ainsi que Jules Scaliger a tâché de „ faire contre Erasme; de s'interesser pour „ la réputation d'un ancien Philosophe „ comme si l'on étoit son proche parent. (5)

C'est une Pédanterie de traiter de Barbares tous ceux qui ne sont pas Italiens, qui ne témoignent pas assés de vénération pour la Cabanne de Romulus, & qui ne jurent pas en Latin par Hercule & par Castor, & qui ne s'assujettissent pas avec assés de résignation & de docilité aux formules de Ciceron.

C'est une Pédanterie de mépriser tous les Historiens pour relever le mérite de Tacite, de vouloir se distinguer par des maniéres particuliéres de critiquer, & par des affectations singulieres d'un stile extraordinaire.

C'est une Pédanterie de ne savoir souffrir les autres Critiques, & de vouloir être seul le Juge d'un Livre, de prendre occasion des fautes des autres pour les humilier & les perdre de réputation, de taxer les au-

vent dans le sens de la citation: *Etiam cum judicium meum ostendero, suum tamen legentibus relinquam.*

3. Joseph. Scaliger. in Epistolis passim ut 448. &c.

4. Nicole, Trait. des Jugemens téméraires num. 22. Tom. 1. des Essais de Morale, pag. 291. de l'Edit. d'Holl.

5. Le Bon, premier Discours sur l'Art de penser. pag. 18. ou pag. 15. de l'Edit. d'Amst. 1718.

autres d'orgueil & d'ambition pour avoir osé prendre le nom de Critique, & de prétendre que ce beau titre n'est dû qu'à soi seul.

C'est une Pédanterie de se vanter que quand il s'agira de traiter ou de censurer ce qu'il y a de plus difficile dans les Auteurs, ce seroit peut-être le loisir ou la volonté qui pourroit nous manquer, mais jamais le pouvoir ni la capacité.

C'est une Pédanterie à un homme qui professe les belles Lettres de se fâcher qu'on l'apelle Doćteur en Grammaire avec fondement, plûtôt que Monsignor della Scala sans fondement.

C'est une Pédanterie de vouloir se liguer avec tel & tel pour tenir tête à tous les autres Savans, & de présenter le défi à tout le monde sur la matiére de l'érudition; de renvoyer avec hauteur son Adversaire sur les derniers bancs des basses Classes, & de le ménacer du fouet & de la ferule, sous prétexte qu'il fait des fautes en Chronologie; de publier avec plus d'ostentation que de vérité qu'on a souvent racommodé les premiers hommes du siécle brouillés ensemble, qu'on a pacifié leurs querelles d'érudition, & qu'on les a empéché d'écrire l'un contre l'autre.

C'est une Pédanterie de vouloir nous obliger de croire que Tite-Live, Terence, Aristote, &c. ne savoient pas leur propre langue, & de se mettre sur le pied au dix-septiéme siécle de faire des leçons de Grammaire aux Anciens qui nous ont appris leur langue & qui ont écrit dans le tems qu'on la parloit le mieux; de vouloir changer les mots & transporter les periodes, même dans le texte de l'Ecriture, sans aporter d'autres raisons de cette liberté que parce qu'il nous paroit que le sens en seroit meilleur.

C'est une Pédanterie de vouloir se rendre tellement le Maître & le Propriétaire d'une pensée & d'une observation que de se mettre en colere tout de bon quand on en trouve une semblable dans les autres, & de prétendre qu'on n'a pû l'employer sans usurpation & sans attentat: d'affećter le difficile & le délicat dans le goût des bonnes choses; de louer un bon Ouvrage avec malignité.

C'est une Pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'apeller le Recueil des fautes d'autrui (1): de se croire si peu faillible & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer (2) que les Libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange; & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite pour en tirer avantage & en entretenir sa propre vanité. (3)

Enfin comme il y a des Pédans de toutes robes, de toutes conditions, & de tous sexes, on peut dire que c'est une Pédanterie cavaliére de juger cavaliérement des Livres, & de faire le procès à un Auteur dans le tems-même qu'on proteste qu'on n'est pas son Juge, & qu'on n'est point connoisseur dans les matieres qu'il a traitées. Que c'en est une de laquais de confondre par une dépravation du goût les meilleurs Auteurs avec les plus pitoyables, & de dire indifferemment:

> ...... *La Serre est un charmant Auteur,*
> *Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.* (4)

Et que c'en est une de femme, de traiter imperieusement un Livre que le hazard a soumis à une domination étrangere; de condamner un Ouvrage qui déplaît d'abord, & d'aprouver celui qui plaît; sans aporter d'autres raisons de la bonté de l'un, & des défauts de l'autre, que parce que l'un est assés heureux pour nous plaire, & que l'autre a eu le malheur de nous déplaire. (5)

§. III.

1. ¶ Ménage dit pag. 341. du Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 86. que ces paroles: *C'est une pédanterie de dire de son propre ouvrage, qu'on peut l'apeller le Recueil des fautes d'autrui*, se doivent entendre du P. Hardouin Jésuite, qui dans la Préface de ses *Nummi antiqui* de toutes les editions a dit: *Horum hic detegentur errores qui cum singulis fere sint aspersi paginis, totum ab iis opus ERRATA ANTIQUARIORUM, ni tam insolenti titulo jactantia suspicio adhareret, inscribi meritò potuisset.* La vraie raison sur laquelle Ménage devoit se fonder pour reprendre ici Baillet d'avoir désigné si clairement le P. Hardouin, étoit de n'avoir pas voulu faire attention au correćtif dont ce Pere a usé.

2. ¶ Le même pag. 342. du Tome cité reconnoît que ces paroles: *les libelles qu'on fait contre un homme* &c. jusqu'au mot *vanité*, le regardent uniquement, & tâche d'y répondre comme il peut.

§. III.

3. LA *Chicanerie* eſt encore un vice aſſés commun aux Critiques qui ſe ſont Juges des Livres. Elle a quelque choſe même de plus lâche & de plus indigne que ni la Précipitation ni la Pédanterie, parce qu'elle eſt toûjours accompagnée de la mauvaiſe foi & de l'envie de nuire à un Auteur, en cherchant les moyens de lui faire des querelles & des procès ſur toutes choſes malgré le bon ſens & malgré la raiſon. Ainſi un Critique qui entreprend d'examiner un Livre à deſſein de n'y trouver que des choſes à reprendre eſt un véritable Chicaneur, lorsqu'il cherche à triompher d'un endroit ambigu; lorsqu'il fait violence à une penſée pour lui donner un mauvais tour; lorsqu'il tâche de détourner & de rendre tortu un ſens qui paroît droit à ceux qui ont l'œil ſimple: (6) lorsqu'il donne des explications malicieuſes à ce qu'un Auteur aura dit fort innocemment; lorsqu'il forme des difficultés ſur des riens & qu'il fait des monſtres de ſimples bagatelles.

C'eſt un Chicaneur lorsqu'il condamne dans un Livre ce qu'il aprouve dans un autre, quoique les vûës, les circonſtances & les maniéres n'en ſoient nullement differentes; lorsqu'il fait un procès ſur une particule inutile, ou ſur un article qui ne change rien au ſens; & lorsqu'il veut ſans raiſon qu'un mot ſignifie autre choſe dans un Auteur, dont il a arrêté la condamnation par avance, que dans les autres.

C'eſt un Chicaneur lorsqu'il ſépare exprès les phraſes pour en changer le ſens & leur en donner un nouveau; & lorsque dans un Ouvrage en Proſe il y cherche des Vers en dépit des Muſes & contre l'intention de l'Auteur, de même que ce Philoſophe ſophiſte qui ſéparoit un mot en deux afin de trouver des Vers dans les Oraiſons d'Iſocrate. (7)

En un mot c'eſt être Chicaneur, lorsqu'on change la ponctuation du diſcours, ou lorsqu'on traite d'ignorant ou de fourbe un Auteur qui aura mis ſans y ſonger l'*hypocolon* ou le point avec la virgule, au lieu du *comma* qui eſt la virgule, ou du *colon* qui fait les deux points: Et enfin lorsqu'on impute à un Auteur les fautes de l'Imprimeur, & qu'on le tourmente injuſtement ſur celles de cette nature qui peuvent aporter quelque alteration au ſens.

Il paroit aſſés par pluſieurs monumens de l'antiquité que l'engeance des Chicaneurs, non plus que celle des Pédans, n'eſt pas née dans notre ſiécle, & que l'Art de chicaner n'a point été inconnu aux Anciens. Mais les Chrétiens ont toûjours eu grand ſoin d'en garantir l'Egliſe, & loin de le ſouffrir dans les Cenſeurs Chrétiens, ils ne l'ont pas même jugé digne d'un honnête homme. C'eſt pourquoi les Peres de l'Egliſe ſe ſont apliqués particuliérement à inſpirer aux Fidéles de l'horreur pour ce vice, & à nous faire connoître que c'eſt le vrai caractére des Heretiques qui ont toûjours eu recours à ce malicieux artifice pour tâcher de trouver à redire aux Ecrits des Catholiques; & ils ont eu raiſon de comparer ces ſortes de Chicaneurs au Loup de la Fable qui cherche toutes ſortes de faux prétextes pour tâcher de donner couleur au deſſein qu'il a de dévorer l'Agneau. (8)

Le P. Théophile Raynaud s'eſt auſſi fort étendu ſur les inconveniens que cette licence de chicaner pourroit produire non ſeulement dans la République des Lettres, mais beaucoup plus encore dans la Religion. Il fait voir qu'il n'y a point de Livre, quelque parfait & quelque ſaint qu'il puiſſe être, où on ne puiſſe trouver quelque choſe à dire à droit ou à tort, quand une fois on s'eſt mis ſur le pied de tout pervertir & de contrôler ſur toutes choſes. Mais il n'étoit pas fort néceſſaire qu'il nous en don-

3. On poura voir des exemples de toutes ces eſpéces de Pédanterie dans la ſeconde Partie du Recueil des Critiques, que j'ai appellé Critiques Grammairiens, & ſur-tout de ceux qui ont vecu dans ces deux derniers ſiecles.

4. Deſpreaux, Satyre III. 176.

5. Diſſertation ſur les Oeuvres de M. de Brebeuf. Traite de la delicateſſe. Sentimens de Cleante, Tom. 1.

6. Baſilius, Homil. de Invidia, &c.

7. G. Men. Obſ. ſur la Langue Franç. préf. Tom. 2. pag. 9.

8. S. Hilarius Lib. 2. de Trinitate. S. Gregor. Magr. Lib. 6. Moral. in Job. cap. 17. S. Gregor. Nyſſen. initio Libri de Trinitate. S. Baſilius Epiſt. 80. & ut ſupra. Agapius apud Photium B.bliot. Tmemat. 179.

Digitized by Google

donnât des preuves si sensibles & si efficaces, en voulant nous persuader qu'il savoit autant qu'aucun autre l'Art de tricher & de chicaner, lorsqu'il a publié une Censure libertine & impie du Symbole des Apôtres, dans laquelle ou lui-même (1) ou celui à qui il l'attribuë & qu'il apelle *très-Catholique & très-savant Homme*, tire en effet tous les mots de ce Symbole ou par les cheveux ou par les pieds, pour faire voir qu'il n'y en a point qui ne soient suspects, dangereux, captieux, impies & heretiques en un sens. Voilà, à dire le vrai, un essai de ce que peut produire la maudite chicane. Mais je ne vois pas bien quel jeu cet Auteur *très-Catholique* a voulu jouer, en jouant ainsi notre Profession de Foi. Je ne sai si c'est pour les personnes simples & faciles à être scandalisées, ou si c'est pour les prétendus Esprits-forts qu'il a fait cette Piéce, & s'il a voulu rendre quelque service aux Sociniens ou aux Déistes. Mais je sai encore moins par quel principe le P. Raynaud a témoigné aimer & estimer si fort cette Piéce, & a même entrepris de la justifier par l'exemple d'un nommé *Cocher* (2), qui pour montrer que les Lutheriens pouvoient abuser de l'Ecriture Sainte en faveur de leurs opinions, fit un Livre exprès tissu de passages de l'Ecriture seulement pour prouver que Jesus-Christ n'est pas Dieu, & qui l'année suivante en 1528. en composa un autre des termes de la même Ecriture sans autre mélange, pour prouver qu'on est obligé de rendre obéissance & respect au Diable, & que la Sainte Vierge a perdu sa virginité. Mais l'exemple n'est guéres moins pernicieux que la copie, & il ne faut pas douter que ces sortes de libertés indiscrétes n'ayent beaucoup contribué à faire condamner à Rome le P. Raynaud & à faire mettre son Livre à l'*Index*. (3)

Ce même Auteur prétend que c'est cet esprit de chicane qui porta autrefois Thomas Pedrovius, Jean Martinez Silicée ou Pedernalez Archevêque de Tolede, Melchior Cano Evêque des Canaries, Paschal Manzo (4) Dominicain, premier Professeur en Théologie de l'Université d'Alcala, & plusieurs autres envieux ou ennemis de la Compagnie des Jesuites à trouver diverses choses à redire au Livre des *Exercices* de leur Patriarche Saint Ignace, nonobstant l'aprobation du Pape Paul III. En quoi certes le P. Raynaud paroit avoir beaucoup plus de raison, que lorsqu'il prétend que ce n'est que par une pure chicanerie qu'on a censuré en France, & encore beaucoup plus sévérement condamné à Rome, le mauvais Livre que le Pere Rabardeau (5) entreprit d'écrire contre le séditieux *Optatus Gallus*.

§. IV.

4. ON peut compter aussi parmi les vices des mauvais Critiques la *malignité* & l'aversion particuliére dans laquelle ils se trouvent pour ceux dont ils entreprennent de juger les Ecrits. Cette malignité est une production ordinaire de l'envie & du défaut de sincerité qui fait connoître que le Juge est souvent beaucoup plus corrompu que le Livre qu'il censure, & que les défauts prétendus qu'il veut y faire voir, sont plus dans la cervelle du Critique que dans l'Ouvrage de l'Auteur, comme l'amertume & le dégoût d'une bonne viande à l'égard d'un malade consiste plus dans la mauvaise disposition de son estomac, dans la dépravation de son goût & dans le défaut de son appetit que dans la qualité de la nourriture.

Cette malignité qui est presque commune

1. ¶ Le P. Théophile Raynaud pag. 37. du 20. & dernier volume de ses Oeuvres dit que cette *censure du Credo* n'est pas de lui, mais d'un Theologien Anglois Catholique & qu'ayant été faite à bon dessein, on l'a condamnée injustement. Scioppius ennemi mortel des Jesuites la leur attribue, & la rapporte tout au long chap. 19. du livre que, sous le nom d'Alphonse de Vargas, il a fait *de Stratag. Jesuitar.* Mais Scioppius n'en doit pas être cru sur sa parole, & Baillet, au lieu de rendre suspecte l'intention soit de la censure du *Credo*, soit du P. Theophile Raynaud qui l'a produite, devoit se contenter de les reprendre d'avoir, l'un en composant, l'autre en publiant cette piéce, donné lieu aux libertins d'en faire un mauvais usage.

2. ¶ Il est vrai que dans l'édition qu'a citée Baillet il y a *Cocherus*, mais c'est une faute d'impression pour *Cochlaeus*, corrigée dans l'*errata*. Voyez Bayle au mot *Gedicus* remarque A. Et Cochlée lui même fol. 163. tourné, & 177. de ses *Acta & Scripta Lutheri*. Jean Cochlée fut en son tems un Theologien celebre, que Baillet, de la maniere dont il en parle à la fin du num. 21. §. 2. de ses *Anti*, ne paroit pas avoir bien connu.

3. Theoph. Rayn. Erotem. Partition. 3. Erot. 3. pag. 294. & seqq.

Item

ne à tous les hommes regne particuliérement parmi les Critiques. C'est elle qui empêche souvent qu'ils ne donnent à un Auteur qui excellera dans quelque talent naturel, ou dans quelque connoissance acquise par son travail, toute la gloire qu'il mérite, & qui fait qu'ils sont ravis de publier & de nous faire croire qu'un tel Auteur n'est pas digne de toute la réputation qu'il a acquise. (6) C'est cette mauvaise disposition qui leur fait voir dans les Ouvrages des autres des taches & des défauts qui paroîtroient insensibles & imperceptibles à la sincerité, à la simplicité, & à la droiture du Cœur. C'est elle qui aplique leur esprit à toutes les choses qui le peuvent porter à en faire un jugement desavantageux, & qui le détourne de tout ce qui les en pourroit faire juger favorablement. C'est elle qui leur fait sentir vivement les moindres conjectures: & qui grossit à leurs yeux les apparences les plus légeres. C'est elle qui leur fait deviner les intentions cachées d'un Ecrivain, & pénétrer le fond de son cœur. C'est par elle qu'ils le croyent coupable parce qu'ils seroient bien aises qu'il le fût, & que tout ce qui tend à les en persuader leur plaît & leur entre aisément dans l'esprit. (7) Enfin c'est elle qui leur fait fermer les yeux pour ne pas voir ses bonnes qualités, & qui les détourne de l'aplication qu'ils devroient aporter à eux-mêmes, & de l'attention qu'ils devroient faire sur leur propre ignorance & sur leurs foiblesses en jugeant de celles d'un Auteur. Il ne seroit peut-être pas difficile de produire divers exemples de cette malignité touchant les jugemens des Livres, mais il vaut mieux laisser au Lecteur le plaisir de les choisir lui-même dans la multitude.

§. V.

5. LA passion de l'*Amour* & de la *Haine* est encore un obstacle qui empêche que les jugemens qu'on fait des Livres puissent être sains & libres. Les amis & les ennemis sont également suspects, mais d'une maniére oposée selon la maxime du Droit qui veut, que le témoignage des amis de la personne dont on doit faire le jugement ne soit gueres considerable pour décharger l'Accusé, quoiqu'il le soit beaucoup pour le charger: & qu'au contraire celui de ses ennemis n'ait guéres de force pour le charger, quoiqu'il en ait beaucoup pour le décharger (8). Ainsi les amis ne paroissent pas moins recusables dans les jugemens favorables qu'ils font des Livres, que les ennemis le sont dans le blâme & la condamnation qu'ils en font. L'amitié rend ordinairement les Critiques aveugles ou muets quand il s'agit de découvrir ou de publier les défauts de l'Ouvrage de leur ami, & l'inimitié cause en eux les mêmes effets à l'égard de ce qu'il y a de bon dans celui de leur ennemi.

C'est pourquoi nous voyons que quelque vérité qu'il y eût dans les sentimens avantageux que St Sulpice Severe témoignoit avoir pour Saint Paulin son ami particulier, ce dernier ne laissoit pas de lui reprocher par une modestie Chrétienne que l'excès de son affection lui faisoit passer les bornes de la vérité, & qu'il péchoit contre la charité par trop de charité (9). C'est aussi ce dont étoit fort persuadé Symmaque, l'homme le plus qualifié d'entre les Païens de ces tems-là. Car ayant choisi un Censeur (10) d'entre ses amis pour examiner ses écrits, il témoignoit apprehender que l'amitié ne fît quelque tort à la liberté que l'on

Item pag. 300. & seqq.

4. ¶ Le P. Theophile Raynaud dit tout au contraire *Diatr. 8. in Cyriacos*, que Paschal Mançe, bien loin de trouver à redire au livre de S. Ignace, en approuva la doctrine comme tres-saine, & n'y condamna que les remarques injurieuses qu'y avoit faites Melchior Cano.

5. ¶ Charles Hersent Parisien Chancelier de l'Eglise de Mets ayant sous le nom d'*Optatus Galius* publié en 1640. le livre seditieux *de cavendo schismate*, fut refuté par divers Auteurs, entre autres par le P. Michel Rabardeau Jesuite dont l'ouvrage fut censuré en France & à Rome, au lieu que celui d'Optatus Gallus ne le fut qu'en France.

6. L'Abbe de Villars, dans son Traité de la Délicatesse, pag. 17. 18.

7. Nicole, Tom. 1. des Essais de Morale 5. Traité des Jugemens temeraires, num. 5. page 280. Edit. d'Holl.

8. Arnauld, p. 130. de la Nouv. Def. de la Tr. du N. T. contre M. Mallet chap. 15. pag. 129. Edit. 2. in 12.

9. S. Paulin. Epistol. 2. & 7. Edit. Rosweyd.

10. ¶ C'etoit Helperius. *Voyez* Symmach. 1. Epist. 78. edit. Genev. vel 72. edit. Paris.

I. Part. Ch. XIV.

l'on doit avoir dans cet office important, parce, disoit-il, (1) que l'affection amollit souvent la sévérité & l'intégrité d'un Juge & que nous avons pour l'ordinaire la même indulgence pour ce que font & pour ce que disent nos amis que pour nos propres défauts.

D'ailleurs comme il n'y a rien de plus inconstant ni de plus sujet au changement que l'amour & la haine qui passent souvent de l'un à l'autre successivement, il est aisé de voir qu'il n'y a point de fond à faire sur les jugemens qui ont été faits dans les mouvemens de l'un ou de l'autre, puisqu'ils se détruisent les uns les autres. C'est ce qu'on a remarqué, par exemple, en la personne de Joseph Scaliger le premier Critique de son tems, lequel ayant jugé d'abord qu'un homme étoit docte & avoit de l'esprit, & que son Livre étoit bon & utile, disoit après avoir changé d'inclination que ce même homme n'étoit qu'un ignorant & une bête, & que son Livre ne valoit rien & étoit très-mal fait. On a aussi observé la même chose dans Gaspar Scioppius, dans Monsieur de Saumaise & dans ceux des Critiques qu'on fait avoir été les moins maîtres de leurs passions. C'est ce que l'on experimente encore davantage parmi les Critiques vivans dont les jugemens ne sont ni plus fixes, ni plus arrêtés, ni par consequent plus raisonnables que les passions auxquelles ils seront sujets tant qu'ils vivront. C'est pourquoi les anciens avoient raison de dire que dès qu'un homme prend la qualité d'ami ou d'ennemi, il est censé incontinent dépouillé de celle de Juge.

Néanmoins il faut avouer de bonne foi que tous les jugemens des amis ou des ennemis ne sont pas toûjours des jugemens d'amitié ou d'inimitié, & qu'ainsi il y auroit une espéce d'injustice de les recuser, lorsqu'il paroît que la vérité l'emporte sur toutes les autres considérations interessées; que le jugement d'un véritable ami tend à découvrir & à reconnoître de bonne foi les défauts d'un Auteur, & que celui d'un ennemi prétendu est fait à son avantage. C'est ce qui a porté les plus sages Ecrivains de tous les siecles à rechercher avec empressement les sentimens de ceux de leurs amis qui leur paroissoient les plus sincéres, les plus judicieux & les plus capables, avant que de s'exposer à ceux de leurs ennemis, c'est-à-dire du Public, parce qu'ils ont jugé que si ces premiers, suivant les obligations d'une véritable amitié, ne leur dissimuloient rien de ce qui pourroit leur être objecté, ils se mettroient aisément à l'épreuve des insultes des derniers.

Il s'est trouvé au contraire des personnes très-judicieuses qui ont estimé qu'il valoit mieux pour la réputation d'un Auteur que son Ouvrage fût examiné & censuré par ses propres ennemis lorsqu'ils ont d'ailleurs de la suffisance, mêlée de quelque amour pour la vérité & pour la justice, parce que, comme dit Saint Jerôme, si l'envie les porte à rechercher jusqu'aux moindres petites taches d'un Livre, de l'autre c'est un grand sujet de satisfaction pour un Auteur de recevoir de son ennemi des témoignages avantageux que la seule Vérité lui a arrachés (2).

§. VI.

6. Enfin le dernier des vices que l'on remarque dans les Critiques qui censurent les autres est celui de l'*Amour propre*. On peut, à dire le vrai, le considerer comme le dernier, quoiqu'il semble naître avec l'homme & qu'il paroisse être attaché à sa nature depuis sa corruption, parce qu'il est en effet le dernier dont les Critiques aussi-bien que le reste des hommes se puissent défaire, & dont ils ne se dépouillent qu'avec leur mortalité. Il y en a effectivement très-peu qui entreprennent de juger ou examiner un Livre sans quelque raport à eux-mêmes, & qui n'en portent un jugement favorable ou desavantageux, autant qu'ils croyent que cela peut contribuer à l'interêt qui les unit ou les sépare d'avec l'Auteur ou la matiére du Livre.

C'est ce qui fait que le jugement qu'un Critique a porté d'un Auteur sert quelquefois

1. S. Hieron. Epist. ad Pammach. &c.
Theoph. Raynaud, Erotem. 3. partit. 3. num. 454. & seqq. pag. 378. & seqq.
Joann. Filelac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 377. & seqq.
Plin. Sec. Jun. Lib. 1. Epistol. 20. & Lib. 5. Epist. 3.
2. Voyés la Citation 1.

I. PART. CH. XIV.

fois plus à nous faire connoître la diſpoſition & le caractére du Critique que celui de l'Auteur qu'il a critiqué.

Mais comme il n'y a rien de plus décrié dans le monde que cet amour propre qui n'eſt pas moins contraire a l'honêteté humaine qu'à la vertu Chrétienne, on ne doit pas trouver extraordinaire qu'il n'y ait preſque pas de Critique qui n'ait tâché de le déguiſer & de le travellir dans ſes jugemens, & que ceux qui dans le Chriſtianiſme n'ont point eu aſſés de vertu ou aſſés de grace pour le détruire & l'anéantir entiérement, ont eu du moins aſſés d'honêteté & aſſés de pudeur pour le cacher aux yeux du monde.

Les Critiques qui ont employé moins d'adreſſe & moins d'artifice pour cacher leur amour propre dans les jugemens des Auteurs, ſont ſans doute ceux qui ont affecté de travailler ſur certains Auteurs plûtôt que ſur d'autres. Car en ſe regardant auſſi eux-mêmes, comme ne faiſant qu'un avec eux, ils ſemblent avoir aſſés bien ménagé cet amour propre, lorsqu'ils ont donné adroitement des louanges à leurs Auteurs avec profuſion.

C'eſt ce qui a paru particuliérement depuis deux ſiécles dans la plûpart de ces Critiques qui ont donné de nouvelles Editions ou des Traductions d'anciens Auteurs, ou qui ont fait des *Scholies*, des Obſervations ou des Commentaires ſur leurs Ouvrages. L'amour propre de ces Meſſieurs n'y eſt pas tout à-fait inviſible. Car il eſt arrivé ſouvent qu'au lieu de porter un jugement ſimple, & déſintereſſé de leurs Auteurs & de les traiter comme des étrangers avec qui ils „ n'euſſent point de liai„ ſon particuliere, ils ont pris à tâche de „ les environner de clartés & de lumiéres, „ & les ont comblé de gloire dans l'eſpe„ rance que cette gloire devoit rejaillir ſur „ eux-mêmes.

C'eſt ſans doute ce qui a porté les uns à mettre Platon au-deſſus de tous les autres Philoſophes, & les autres à donner ce rang à Ariſtote au préjudice de Platon & de tous les autres. C'eſt par le même motif que tel a voulu que Tacite fût le premier Hiſtorien du monde pour nous mieux faire valoir ſes Commentaires ſur cet Auteur, qu'un autre qui a travaillé ſur Tite-Live s'eſt déclaré en ſa faveur contre Tacite. C'eſt ce qui ſemble auſſi avoir le plus partagé les eſprits ſur la préſeance entre Homere & Virgile, Pindare & Horace, Demoſthene & Ciceron. C'eſt par une pareille attache que d'autres ont voulu nous faire croire qu'Herodote, Thucydide, Polybe, Denys d'Halicarnaſſe, Salluſte, Céſar, & même Patercule & Quinte-Curſe (3) pouvoient paſſer pour les premiers Auteurs au préjudice les uns des autres, n'y ayant pas eu aucun de ces Auteurs & de pluſieurs autres même qu'il eſt inutile de raporter qui ne ſe ſoit fait de zelés partiſans, & dont le nom n'ait ſervi de voile pour mettre à couvert l'amour propre des Critiques qui ont porté leurs jugemens ſur eux en les publiant ou en les expliquant.

Ceux qui ont travaillé ſur Origène, ſur Euſébe & ſur les autres Hiſtoriens Eccleſiaſtiques pourroient bien avoir été touchés d'une tendreſſe pour eux, & peut-être que confondant leur réputation & leurs interêts avec ceux de leurs Auteurs, ils ſe ſont crûs obligés de juſtifier les uns des erreurs qu'on leur attribuoit, & d'excuſer les autres ſur divers points dont ils étoient chargés. D'autres que le zèle ſemble avoir porté un peu plus loin, ont tâché de nous perſuader que les Auteurs Païens qui ont vécu ſous les Empereurs Chrétiens pourroient bien auſſi avoir été Chrétiens, tels qu'Eutrope, Aurelius Victor, & même les Poëtes Auſone (4) & Claudien.

Il y en a eu qui n'ayant pû faire la même grace à Ammien Marcellin & à Zoſime, ont tâché par une eſpéce de compenſation de relever leur mérite & leur bonne foi au-deſſus des Ecrivains Chrétiens, qui avoient traité le même ſujet, & quoiqu'on ait fait aſſés bonne juſtice à Ammien (5), il eſt difficile qu'il n'ait pas paru un peu trop d'amour propre dans ceux (6) qui ont porté des jugemens ſi avantageux de Zoſime.

Il

3. ¶ L'uſage veut qu'on écrive *Quinte-Curce*.

4. ¶ L'Auteur dans ſes corrections imprimées au devant du 1. volume des Poëtes a reconnu qu'il y avoit de grandes raiſons de tenir Auſone pour Chretien.

5. ¶ La Mothe le Vayer, Henri & Hadrien de Valois &c.

6. ¶ Entre autres Leunclaw.

I. Part. Ch. XIV.

Il s'est trouvé même des Auteurs dont le nom seul semble avoir réveillé l'amour propre des Critiques, & leur avoir donné occasion de nous faire songer à eux-mêmes en parlant de ces Auteurs avec éloge. Ainsi il y a grande aparence que Scaliger le fils n'a parlé si avantageusement de Joseph l'Historien, & qu'il n'a entrepris sa défense contre Baronius (1) & les autres Critiques que parce qu'il avoit l'honneur de porter son nom. Et comme il n'y a personne, quelque saint qu'il soit, qui puisse être entiérement exemt de cet amour propre, qui nous empêche de croire que Monsieur du *Saussay* n'aura peut-être songé à faire un Volume *in folio* de la gloire & des louanges de Saint *André* & de tous les hommes illustres de sa connoissance qui ont porté le nom d'*André*, que parce qu'il s'apelloit André? Le P. *Jacob* Carme a fait un Recueil d'éloges des illustres *Jacques* & *Jacob* par le même motif. On peut se persuader sans témerité que les PP. *Raynaud* & *Labbe* Jesuites n'ont fait les Recueils de témoignages avantageux & des éloges, l'un des illustres *Theophiles* & l'autre des *Philippes* que parce qu'ils s'apelloient le premier *Theophile* & le second *Philippe*. Sanderus de Gand qui étoit Chanoine de Tournay s'est aussi trouvé engagé sans doute par sa propre inclination à traiter des illustres *Antoines* parce qu'il en portoit le nom.

Il n'y a point de doute que les Critiques n'ayent un avantage particulier pour mieux réussir que les autres dans les jugemens qu'ils font des Auteurs qui ont été d'un même pays, d'une même profession, d'une même societé & institut qu'eux, parce que ces occasions leur donnent les moyens de les connoître plus à fond que ne peuvent faire les autres Critiques. Mais c'est aussi dans ces occasions que l'amour propre semble le mieux trouver son compte. Car il est difficile que ceux qui ont fait les jugemens ou recueilli les éloges des hommes illustres de leur pays n'y ayent point pris quelque complaisance, n'ayent point crû eux-mêmes augmenter le nombre de ces hommes illustres, contribuer autant ou plus qu'eux à la gloire de leur pays, & travailler peut-être pour leur propre réputation plus que pour celle de ceux dont ils font des jugemens honorables ou dont ils raportent les éloges. C'est ce qui a produit ce grand nombre d'Histoires & de Bibliotheques ou Recueils des célébres Ecrivains de diverses Provinces & de diverses Villes, & l'amour propre y a si bien joüé son jeu, qu'il ne paroît presque pas que personne de quelque Nation qu'il puisse être ait sujet de se plaindre de l'entreprise des étrangers sur les Ecrivains de son pays ou de sa Ville.

I. Part. Ch. XIV.

Cette experience n'est peut-être pas si évidente ni si générale dans les Critiques à l'égard des Auteurs qui ont été de la même Profession des Arts & des Sciences, parce qu'effectivement cette sorte de societé ne paroît pas si forte ni si étroite que celle qui est formée par la naissance & la demeure dans un même lieu. (2) Suivant ce raisonnement on peut dire néanmoins que comme la societé qui se contracte dans les Communautés est très-étroite & fort souvent indissoluble, l'amour-propre y trouve par ce moyen des commodités plus grandes pour s'y établir. Ce qui se remarque particuliérement dans les Communautés Régulieres où l'amour propre voyant qu'on cherche à le détruire & à l'aneantir pour y faire regner la charité & le pur amour de Dieu, fait souvent se travestir en *amour de Societé & de Communauté*, & rentrer par cet artifice dans les cœurs d'où on avoit prétendu le chasser. Ce n'est donc pas sans quelque probabilité qu'on peut dire que cet *amour de Societé*, que nous n'oserions plus appeller *amour propre*, a souvent porté divers Critiques Religieux à faire des jugemens avantageux de leurs Confreres, & à se restraindre pour l'ordinaire à ceux de leur Institut, de leur Ordre ou de leur Maison, seulement pour nous mieux specifier leurs amitiés particuliéres & pour nous faire songer à eux-mêmes de plus près.

C'est peut-être ce qui a animé un Carme à entreprendre la défense & les éloges de Jean Patriarche de Jerusalem accusé d'Origenisme & de Pelagianisme, mort en 416. & — Pierre Wastel.

1. ¶ Pag. 17. des Prolégomenes *de Emend. Temp.* edit. 1629.

2. Cicero, Lib. 1. Officior.

3. ¶ C'est une fable dont Baronius se moque, *ad ann.* 444. *n.* 5.

4. Le P. Noël Aléxandre *pour* S. Thomas. Le P. Ja-

I. Part. Ch. XIV.

& à ramasser sous son nom par un artifice tout-à-fait nouveau un assés grand nombre d'Ouvrages dont on ne connoit pas les véritables Auteurs, pour en faire deux Volumes *in folio* qui parurent l'an 1643. parce qu'il a crû ou qu'il nous a voulu faire croire que ce Patriarche avoit été Carme (3).

Greg. de Lauro.

On peut conjecturer que c'est par le même motif qu'un Abbé Religieux de l'Ordre de Cisteaux au Royaume de Naples publia en 1660. une grosse Apologie *in folio* pour remettre en réputation le fameux Abbé Joachim qui avoit été du même pays, pour le défendre contre les accusations dont il avoit été chargé, & pour nous le representer comme le grand Prophete des derniers siécles.

Peut-être que ceux (4) qui ont si bien réussi à défendre Saint Thomas, Savonarola, &c. auroient-ils moins bien fait, s'ils n'avoient point été Jacobins & s'ils n'avoient eu un peu de ce secours familier & domestique qui pourroit passer pour un vice spirituel dans des personnes moins vertueuses; & on n'a guéres vû que des Cordeliers (5) se soient extraordinairement interessés à la réputation & à l'autorité des Ecrits de Scot.

Enfin tous les Religieux en general qui ont eu si grand soin de faire des Recueils & des Bibliotheques d'éloges & de jugemens glorieux des hommes illustres de leur Ordre, auroient bien pû se tâter le poux & voir si cet amour particulier de société n'auroit point eu quelque part à leur travail. Car ces idées de science, de grandeur, d'esprit & de vertu même que nous voyons dans toutes ces sortes d'Ouvrages n'élévent pas seulement tous ces hommes illustres dont ils ont jugé si avantageusement; elles impriment aussi du respect & de l'estime pour tous ceux qui ont fait ces jugemens & ces éloges, que la plûpart de ces Critiques interessés n'auroient peut-être pas fait s'ils ne s'étoient imaginés qu'on les enveloperoit aussi dans la même gloire.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer „ qu'ils ayent tous donné des louanges à „ leurs Auteurs dans l'esperance du retour. „ Plusieurs en auroient eu quelque hor„ reur s'ils y avoient fait reflexion. Ils les „ ont loué de bonne foi, & sans y enten„ dre finesse. Ils n'y ont pas pensé, mais „ pour me servir des termes d'un célébre „ Philosophe du tems (6), l'amour pro„ pre y a pensé pour eux, & sans qu'ils „ s'en apperçûssent, parce qu'il en est de „ cet amour propre comme de la chaleur „ qui est dans le cœur de l'homme, & qui „ ne se sent pas, quoiqu'elle donne la vie „ & le mouvement à toutes les parties du „ corps.

„ Les Critiques ayant donc quelque ra„ port & quelque liaison avec l'Auteur „ dont ils font le jugement, leur amour „ propre leur inspire & leur fournit tou„ jours abondamment des louanges que „ l'Auteur n'a pas mérités, afin d'en pro„ fiter eux-mêmes. Et cela se fait d'une „ maniére si adroite, si délicate & si fine „ qu'on ne s'en aperçoit pas.

Il y a souvent quelque chose de plus qu'une inclination simple & volontaire pour cet amour propre dans la plûpart de ces Critiques, & il est rare qu'ils soient sans quelque espéce d'obligation de suivre ses mouvemens. L'Auteur de la Recherche de la Vérité que j'ai déja allegué a remarqué cette disposition dans les Commentateurs plus particuliérement que dans les autres Critiques. „ Ils ne louent pas, „ dit-il, les Auteurs sur lesquels ils tra„ vaillent, parce qu'ils sont prévenus d'es„ time pour eux & qu'ils se font honeur „ à eux-mêmes en les louant, mais enco„ re parce que c'est la coutume, & qu'il „ semble qu'il le faille ainsi. Il se trouve „ des personnes qui n'ayant pas beaucoup „ d'estime de certaines Sciences ni de cer„ tains Auteurs ne laissent pas de les com„ menter & de s'y apliquer, parce que leur „ emploi, le hazard, ou même leur capri„ ce les a engagés à ce travail; & ils se „ croyent obligés de louer d'une maniére „ hyperbolique les Sciences & les Auteurs „ sur lesquels ils travaillent, quand même „ ce seroit des Auteurs impertinens & des „ Sciences très-basses & très-inutiles.

„ En effet il seroit assés ridicule qu'un „ hom-

Jaques Quétif pour Savonarole.

5. ¶ Il a voulu dire *Jacobins*, ou après le mot *Cordeliers* il faut lire *qui se soient* &c.

6. Recherche de la Verité par Malebranche, 2. part du Livre 2, chapitre sept.

I. PART. CH. XIV. „ homme entreprît de commenter un Auteur qu'il croiroit impertinent, & qu'il „ s'apliquât sérieusement à écrire d'une „ matiére qu'il penseroit être inutile. Il „ semble donc que ces Critiques soient „ obligés de louer les Auteurs & les Sciences, quand les uns & les autres seroient „ méprisables, pour conserver leur réputation; & que la faute qu'on a faite d'entreprendre un mauvais Ouvrage soit réparée par une autre faute. C'est ce qui „ fait que quelquefois d'habiles Gens qui „ commentent différens Auteurs disent des „ choses toutes différentes, & même se „ contredisent. C'est aussi pour cela que „ presque toutes les Préfaces ne sont ni „ sinceres ni conformes à la vérité & au „ bon sens. Si on commente Aristote, „ c'est *le génie de la Nature*. Si on écrit „ sur Platon, c'est le *divin Platon*. On ne commente guéres les Ouvrages des hommes tout court. Ce sont toûjours les Ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur siécle, & qui ont reçû de Dieu des lumiéres toutes particuliéres. „ De même la matiére „ qu'ils ont traitée est toujours la plus „ belle, la plus relevée & la plus nécessaire de toutes, pourvû qu'on veuille s'en „ tenir à leur parole. Ces sortes de Critiques ne se contentent pas pour l'ordinaire de s'entêter tous seuls de quelque Auteur, mais leur entêtement se communique à d'autres à proportion de l'estime que l'on fait d'eux & de la réputation qu'ils ont dans le monde, & ainsi les fausses louanges qu'ils donnent aux Auteurs & les jugemens interessés qu'ils en font, sont souvent cause que des personnes peu éclairées qui s'adonnent à la lecture se préoccupent aisément & se laissent aller à l'erreur, suivant les Préjugés dont il reste à parler dans la suite de ce Discours.

SECONDE PARTIE.

Des Prejugés suivant lesquels on a coûtume de juger des Livres.

II. PART. COmme la vie est trop courte pour pouvoir lire avec fruit tous les bons & tous les méchans Livres en général ou ceux même qui ne regardent qu'une seule faculté, c'est faire plaisir sans doute aux Esprits qui ont encore leur liberté & leur indifférence de les avertir de bonne heure de ne point prendre le chemin le plus long ou le plus difficile, ou souvent le plus ingrat & le plus inutile dans le choix qu'ils doivent faire des Livres parmi cette masse confuse de la Librairie, qui accable le monde, & qui semble être si fort à charge à la République des Lettres. C'est leur faire plaisir de les déterminer par des jugemens équitables, & de les prévenir utilement sur les qualités des Livres qu'ils doivent lire devant qu'ils en fassent la lecture pour empêcher qu'ils ne soient surpris par les mauvais Préjugés qui les gâtent.

S'il n'y a personne qui puisse absolument se garentir du Préjugé & de la prévention dans la lecture des Livres, du moins jusqu'à ce qu'on soit capable d'étudier seul, & de se rendre le juge de ses propres Maîtres, il est de très-grande importance de savoir qu'il ne faut pas trop s'y laisser aller, & qu'il n'y a rien de plus sujet à l'erreur que ces Préjugés, c'est-à-dire, les impressions qui nous sont restées des jugemens des Livres que nous avons ouï faire à nos Maîtres ou à ceux pour l'autorité desquels nous avons eu une déference aveugle. Mais d'un autre côté il y auroit une espéce d'injustice à prétendre que tous ces Préjugés que l'on a des Auteurs & des Livres soient généralement faux & déraisonnables, parce que ce seroit compter au nombre des jugemens téméraires ceux des personnes intelligentes qui ont servi de fondement à ces Préjugés.

On peut juger de l'avantage qu'il y a d'être entré d'abord dans de bons Préjugés par le malheur de ceux qui sont engagés dans de mauvais, parce que les uns & les autres sont presque également irrévocables. Les bons ne déterminent & ne bouchent peut-être pas moins l'esprit de ceux qui en sont prévenus que les mauvais; & les uns & les autres ne leur permettent pas d'apercevoir d'autres objets que ceux de leur préoccupation.

Car on peut s'imaginer que ces deux espéces de Préjugés sont à l'égard de l'esprit de ceux qui sont heureusement ou malheureusement entêtés d'un Auteur ou

1. Le P. Rap. Préface generale sur ses Comparaisons & ses Reflexions pag. 3. 4. &c.

ou d'un Livre, ce que les bons & les mauvais Ministres des Princes sont à leurs Maîtres. De même que les bons Ministres ne soufrent pas que les flateurs & ceux qu'ils croyent capables de porter leur Maître à quelque injustice ou à quelque chose de contraire au bien de la Religion & de l'Etat approchent de leurs Personnes; & que les mauvais ne permettent, autant qu'ils peuvent, qu'à ceux qui sont dans leurs interêts ou qui ne peuvent les déposséder de leur faveur, de parler à leurs Maîtres: Ainsi les bons Préjugés ne se laissent pas aisément vaincre par de nouveaux sentimens, par des jugemens qui ne leur seront pas conformes, ou par des opinions qui leur seront contraires; & les mauvais ne permettent pas que l'esprit regarde fixement les choses toutes pures, & selon la vérité, mais ils les déguisent & les lui présentent d'une maniére si fort alterée & si éloignée de ce qu'elles sont effectivement, qu'il est très-difficile qu'il se puisse détromper.

Puis donc que les bons & les mauvais Préjugés ont une force presque égale sur les Esprits & qu'il est inutile d'entreprendre de les guérir, il est bon du moins de faire voir sur quels Auteurs & sur quels sujets ils s'étendent principalement pour tâcher de faire faire un bon usage de cet engagement à ceux qui ne veulent ou qui ne croyent pas pouvoir s'en défaire, ou pour donner lieu à ceux qui voudront rentrer dans leur premiere liberté, d'examiner ce qu'il y a de légitime d'avec ce qui ne l'est pas dans ces jugemens de préoccupation: & de former ensuite des jugemens nouveaux des Livres, ou confirmer ceux des autres, autant qu'ils pourront avoir d'étenduë, de lumiére & de force d'esprit.

CHAPITRE PREMIER.

Préjugés des Anciens.

Ch. I.

PArmi le grand nombre des Préjugés qui nous font agir dans la lecture & dans l'estime que nous faisons des Auteurs, il n'y en a pas qui ayent plus de poids ni peut-être une plus longue prescription que ceux où nous sommes pour les Anciens. Mais pour mieux connoître ce que ces Préjugés peuvent avoir de raisonnable & de légitime, il faut distinguer parmi les Anciens ceux qui ont écrit sur les connoissances humaines & séculiéres d'avec ceux qui ont traité des Divines & de celles de Religion. Entre ceux même du premier genre, il faut prendre garde de ne point confondre ceux qui ont cultivé l'Art de parler, c'est-à-dire, les connoissances qui dépendent particuliérement de la perfection & de la beauté des Langues, comme la Grammaire, la Poëtique, la Rhetorique, avec ceux qui ne se sont apliqués qu'à l'Art de penser, c'est-à-dire aux Sciences où le raisonnement & l'experience ont le plus de part.

Suivant cette distinction il n'est plus difficile de concevoir la vérité de ce qu'un Auteur moderne (1) a dit à l'avantage des Préjugés où l'on est pour les Ouvrages de l'Antiquité du premier genre. Car on peut convenir avec lui qu'on ne peut rien savoir en perfection dans les belles Lettres que par le commerce de ces Anciens, & que pour réussir dans les Sciences il faut avoir un goût particulier pour la plus pure & la plus saine Antiquité. Et on ne peut pas porter plus loin les Préjugés où l'on est en leur faveur qu'en disant que personne ne doute que les Ouvrages des Anciens ne soient les sources les plus pures desquelles l'on peut tirer les richesses & les trésors d'où se forme le bon sens, & d'où naît le discernement par lequel on distingue le vrai d'avec le faux, dans les beautés de la Nature, ausquelles il faut s'attacher pour bien sentir celles de l'Art.

Mais n'est-ce pas faire sortir cette verité de ses bornes, lorsqu'on prétend sans exception qu'il ne se trouve rien de sain ni rien de solide que dans le commerce qu'on peut avoir avec ces Anciens; qu'il n'y a rien de faux dans leur esprit, rien d'égaré dans leurs maniéres, rien d'affecté dans leur caractére; que tout y va au bon sens pour lequel ils avoient un goût sûr & non sujet à se laisser corrompre; & qu'on ne sauroit s'écarter de ces sources qu'on ne s'expose au danger de prendre des détours, & de ne point marcher sûrement dans la voie des belles Lettres qu'on ne peut bien aprendre que par eux?

C'est dans de pareils Préjugés que Monsieur de Balzac prétendoit (2) qu'un homme

2. Entret. XI. de Balzac pag. 198. 199. Edit. d'Holl. ou pag. 643 644. du Tom. II. in-fol.

me sage & modeste ne doit point donner à son esprit, quelqu'élevé qu'il puisse être, la liberté de juger souverainement des Anciens ; & qu'il ne doit point lui permettre de rien trouver de mauvais, non pas même rien de médiocrement bon de ce qui vient de la bonne Antiquité. Il ajoûte que c'est une espéce de sacrilége de ne pas assés estimer les Anciens qui nous ont tant obligés. Comme si nous étions obligés de croire qu'ils n'ont travaillé que pour nous, & qu'ils ont moins songé à leur propre satisfaction & à leurs besoins qu'aux nôtres, quand ils se sont divertis en Vers & qu'ils ont plaidé en Prose.

En un mot il veut qu'en certaines occasions nous portions notre culte pour ces Anciens & notre soûmission aveugle jusqu'à soûtenir *contre notre avis particulier, contre le témoignage de nos yeux, contre les objections de notre Dialectique & de notre Grammaire*, que ces grands hommes de l'Antiquité n'ont point fait de fautes, ou que leurs fautes ont été belles ; qu'ils n'avoient point de défauts, ou que leurs défauts étoient plûtôt des vertus imparfaites que des vices.

Il ne se peut rien dire de plus magnifique ni de plus specieux en faveur de l'entêtement que produisent en nous les Préjugés où nous sommes pour les Anciens. Mais Monsieur de Balzac ~~semble avoir~~ eu luimême quelque confusion d'avoir porté jusqu'à cet excès la déference que nous devons avoir pour les Anciens, & il a reconnu dans la suite qu'il peut y avoir un juste temperament entre la bassesse & la hauteur que de véritables Critiques doivent éviter, qui est le respect qu'ils doivent aux Anciens.

C'est ce temperament que les plus judicieux ont toûjours tâché d'aporter dans l'imitation des Anciens, & dans les jugemens qu'ils en ont portés : & on a eu raison de blâmer ceux qui se sont jettés dans l'une ou l'autre de ces extrémités, comme d'un côté le Cardinal Bembe & Christofle de Longueil qui ont été taxés de trop d'assujettissement & de bassesse aveugle pour les Anciens, & de l'autre Politien & Hermolaüs Barbarus qui ont été accusés de trop de mépris & de trop d'indifference pour eux (1).

Si nos Préjugés en faveur des anciens ont eu de grands partisans & des défenseurs zelés dans ces derniers tems, on peut dire qu'ils ont trouvé des Adversaires encore plus puissans qui ont entrepris de les combattre & de les détruire, si cela eût été possible, particuliérement ceux qui regardent les anciens Philosophes & les autres Auteurs qui ont traité des matiéres qui dépendent principalement du raisonnement ou de l'experience, & qui ont eu la Vérité pour objet.

Un de ces principaux Adversaires qui a fort éclaté de nos jours trouve fort mauvais que l'on se soumette aveuglément à l'autorité des Anciens, (2) & il dit qu'il est assés difficile de comprendre comment il se peut faire que des gens qui ont de l'esprit aiment mieux se servir de celui des autres dans la recherche de la Verité que de celui que Dieu leur a donné.

Il y a sans doute infiniment plus de plaisir & plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux (dit-il) que par ceux des autres ; & un homme de bonne vûë ne s'avisera jamais de se fermer les yeux, ou de se les arracher, dans l'espérance d'avoir un conducteur. C'est néanmoins ce que font ceux qui aiment mieux suivre l'autorité, que de faire usage de leur esprit.

Cet Auteur raporte plusieurs causes de ce Préjugé qu'il apelle un renversement d'esprit. 1. La paresse naturelle des hommes qui ne veulent pas se donner la peine de méditer sur quoi que ce soit, & de faire eux-mémes

1. ¶ Ceci n'est pas exact, Hermolaüs Barbarus & Politien ne meprisoient pas le style, par exemple, de Ciceron, ils meprisoient seulement une trop servile imitation de ce style, telle que depuis elle parut dans les ecrits du Cardinal Bembe, & de Longueil.

2. Recherche de la Vérité par Malebr. 2. Part. du Liv. 2. chap. 4 pag. 208. & suiv.

3. Voyes Malebr. ibid. pag. 210. & suiv.

4. Diog. Laert. in vit. Pythagoræ. ¶ Il est vrai que Diogene Laërce cite ici par Baillet écrit qu'au rapport d'Antielide l. 2. de la vie d'Aléxandre, Pythagore avoit perfectionné la Geometrie : mais on ne trouvera nulle part que Pythagore ait fait aucun Livre soit de Geométrie, soit d'Arithmetique, soit de Musique. Le plus sûr même est de croire qu'il n'a jamais rien ecrit, y ayant grande apparence que les livres allegues sous son nom étoient des ouvrages supposés.

5. Galenus Lib. 1. de usu partium cap. 9.

Suidas dit que ce sentiment de Galien pour Hippocrate

mêmes ce que les Anciens ont fait sans avoir ni de guides, ni d'autres exemples à suivre devant eux. 2. L'incapacité de le faire où l'on est tombé pour ne s'y être pas apliqué de jeunesse. 3. La satisfaction que l'on reçoit dans la connoissance des vraisemblances & de ce qui a le plus d'attrait exterieur. 4. La sotte vanité qui fait qu'on souhaite d'être estimé savant, parce qu'on apelle savant ceux qui ont le plus de lecture. 5. L'opinion fausse où l'on est que les plus Anciens sont les plus éclairés, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réussi. 6. Un faux respect mêlé d'une folle curiosité qui fait qu'on admire davantage les choses les plus éloignées de nous.

C'étoit sans doute pour profiter de cette foiblesse de notre esprit & de la force de notre Préjugé que les imposteurs de tous les siécles se sont imaginés pouvoir impunément débiter leurs mensonges & leurs impertinences, en les attribuant aux plus Anciens de ceux qu'ils avoient ouï dire qui avoient écrit quelque chose, & dont il ne nous est resté que les noms. Tels sont Zoroastre, Trismegiste, Manéthon, Bérose, Sanchoniathon, les Sibylles, Archiloque, Megasthène; & ces faux Auteurs à qui on a donné des noms en leur forgeant des écrits touchant les origines des Nations Occidentales & Septentrionales à l'imitation de ceux que nous venons de raporter, & qui avoient traité de celles des Peuples d'Orient & du Midi: pour ne rien dire des Livres Apocryphes que ces personnes oisives ont eu la hardiesse de composer sous les noms spécieux des Anciens Patriarches du Vieux Testament, & des Hommes Apostoliques du Nouveau.

Cette passion pour l'Antiquité ne se termine pas aux Auteurs & aux Livres, elle s'étend encore sur tous les monumens qui en sont venus jusqu'à nous, & les vestiges qui en sont restés. On recherche les Médailles & les Inscriptions, on honore la Cabane de Romulus, on révere des Marmouzets de bronze qui sentent la vieille Divinité du Paganisme, on garde même avec soin les Pantoufles & la Lanterne de quelques Anciens, seulement parce qu'il y a long tems que ces choses sont faites & qu'elles sont à demi pourries.

Ceux qui prétendent que l'on trouve dans les Anciens tout ce que l'on peut désirer n'auroient pas manqué de nous faire voir dans l'Histoire du Regne de Nembrot toute la politique la plus fine & même toutes les autres Sciences, si ce Prince l'avoit composée lui-même: (3) comme quelques-uns trouvent qu'Homére & Virgile avoient une connoissance parfaite de la Nature. Ils seroient prêts de jurer que si Atlas & Promethée s'étoient voulu donner la peine d'écrire sur l'Astronomie, ils n'auroient rien laissé à observer à ceux qui sont venus après eux. Qu'il n'y a rien à ajoûter à ce que Pythagore a écrit de la Géométrie dont ils veulent qu'il ait perfectionné la Science, (4) & qu'il a porté l'Arithmétique, & la Musique à leur période. Qu'il y auroit beaucoup de témérité à ne point reconnoître universellement la Principauté d'Hippocrate sur tous les Médecins, à douter d'aucun de ses axiomes ou de ses maximes, à ne point reverer *toutes ses paroles comme celles d'un Dieu*, (5) & à ne le point croire aussi infaillible pour son particulier, qu'incapable de tromper les autres. (6)

Enfin parce qu'il nous faut respecter l'Antiquité nous n'oserions accuser d'erreur Epicure, Platon, Aristote ni les autres grands-Hommes; nous n'oserions pas même croire qu'Aristote s'est trompé, sans passer à l'instant pour les Idolâtres ou les Sectateurs (7) *de quelques petits Savans du parti des nouveaux Philosophes fort satisfaits d'eux-mêmes d'avoir compris quelques principes de la Philosophie de D......* (8) *qui donne*

crate a été depuis le sentiment universel de tout le monde.

Ger. Voss. de Philosoph. cap. 11. §. 20. pag. 85.

6. Macrob. 1. in Somn. Scip. 6. & apud Voss. Loco cit.

7. Le P. Rapin, Compar. de Plat. & d'Arist. l. 4. c. 6.

8. ¶ On devine aisément *Descartes*. L'idée qu'en donne ici le P. Rapin ne paroit pas trop s'accorder avec celle qu'il en a donnée dans ses Reflexions generales sur la Philosophie, n. 18. en ces termes: *Descartes est un génie des plus extraordinaires qui ait paru dans ces derniers tems, d'un esprit fertile, & d'une méditation profonde. L'enchainement de sa doctrine va à son but; l'ordre en est bien imaginé selon ses principes, & son systême, tout mêlé qu'il est d'ancien & de moderne, est bien arrangé. A la vérité il enseigne à douter, & ce n'est pas un bon modéle à des esprits naturellement incredules, mais enfin il est plus original que les autres.* Je demande si le portrait n'a pas de quoi plaire, & si le pretendu defaut que le Peintre y laisse entrevoir n'est pas une de ces taches qui rendent la beauté plus piquante?

donne assés dans le sens des génies médiocres, & sans être accusés de suffisance & d'orgueil pour oser parler avec tant de liberté d'une Philosophie qui est un *abime de profondeur impénétrable aux esprits médiocres*, *& qu'on ne peut*, à ce qu'on prétend, *considerer de sens froid sans en être épouvanté.*

Cependant Aristote, Platon & Epicure étoient des hommes comme nous, & de même espéce que nous. Et qui plus est, c'est qu'au tems où nous vivons le monde est plus âgé de deux ou trois mille ans qu'il n'étoit lorsque ces Anciens ont écrit. Il a donc plus d'expérience, il doit être plus sage, & (1) c'est la vieillesse du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité. (2)

Ce Préjugé d'estime pour les Anciens qui nous posséde & qui nous aveugle si fort est encore souvent un artifice dont notre amour propre & notre orgueil se servent adroitement pour se conserver & se maintenir dans la possession de notre esprit & de notre cœur. „ Car lorsqu'on estime une opi„nion nouvelle & un Auteur du tems, il „ semble que leur gloire efface la nôtre, à „ cause qu'elle en est trop proche: mais on „ ne craint rien de pareil de l'honneur „ qu'on rend aux Anciens. (3)

„ D'ailleurs comme la vérité & la nou„veauté ne peuvent pas se trouver ensem„ble dans les choses de la Foi qui dépendent „ de la Tradition; & comme les hommes ne „ veulent pas faire le discernement qu'il faut „ faire entre les vérités qui dépendent de la „ Raison, & celles qui dépendent de la Tra„dition qu'on doit aprendre d'une manié„re toute differente: ils confondent la „ Nouveauté avec l'Erreur, & l'Antiqui„té avec la Vérité. Luther, Calvin, & „ les autres ont dit quelque chose de nou„veau, & ils ont erré: Donc Galilée, „ Harvée, Descartes se trompent dans ce „ qu'ils innovent. L'impanation de Lu„ther est nouvelle (4), & elle est fausse: „ Donc la circulation d'Harvée est fausse, „ puisqu'elle est nouvelle. C'est pour ce„la que quelques-uns apellent aussi indif„feremment du nom odieux de Novateurs „ les Hérétiques, & les nouveaux Philoso„phes. Les idées & les mots de Vérité „ & d'Antiquité, de Fausseté & de Nou„veauté ont été liés les uns avec les autres. „ Le commun des hommes ne les sépare „ plus, & les Gens d'esprit même sentent „ quelque peine à les bien séparer.

Ce respect deréglé que l'on porte aux Anciens produit un grand nombre d'effets assés fâcheux. Car il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que ceux qui vieillissent sur les Livres d'Aristote & de Platon puissent toûjours faire un bon usage de la liberté de leur esprit. Ils n'employent ordinairement tant de tems à la lecture de ces Livres que pour tâcher d'entrer dans les sentimens de leurs Auteurs, & leur but principal est de savoir au vrai les opinions qu'ils ont tenuës sans se mettre en peine de ce qu'il faut tenir.

S'il y a quelque chose de vrai & de bon dans quelque Ouvrage des Anciens, aussitôt on se jette dans l'excès. On publie que tout en est vrai, que tout en est bon, & que tout en est admirable. On se plaît même à admirer ce qu'on n'entend pas, & on veut que tout le monde l'admire avec la même facilité. On tire gloire des louanges qu'on donne à ces Auteurs obscurs, parce qu'on persuade par-là aux autres qu'on les entend parfaitement, c'est un nouveau sujet de vanité, & on s'estime audessus des autres hommes, à cause qu'on croit entendre une impertinence d'un vieil Auteur ou d'un homme qui ne s'entendoit peut-être pas lui-même.

En effet combien a-t on vû de Savans qui ont sué pour éclaircir des passages obscurs des Philosophes, & même de quelques Poëtes de l'Antiquité; & combien s'en estil trouvé qui ont fait leurs délices de la Critique d'un mot, & du sentiment d'un Auteur?

Mais il ne suffit pas d'avoir fait voir les deux extrémités où nous portent les Préjugés differens que nous avons des Anciens sans montrer le milieu dans lequel on les peut raisonnablement contenir pour ne point commettre d'injustice dans les jugemens qu'on en fait au préjudice des Modernes.

Il

1. *Veritas filia temporis, non auctoritatis.*
2. Malebranche de la Recherche de la Verité, 2. Part. du Liv. 2. chap. 4. 5. & 6. pag. 210. & suiv.
3. Le P. Rap. Comparaison de Platon & d'Aristote.

II. PART. CH. I.

Il faut convenir qu'il y a des choses dans lesquelles les Anciens ont eu le dessus des Modernes, qu'il y en a qui leur ont été communes & dans lesquelles ils peuvent avoir également bien réussi les uns & les autres, & qu'il y en a enfin dans lesquelles les premiers ont eu le dessous des derniers venus.

1. Parmi les choses du premier genre il faut compter tout ce que les Anciens ont écrit simplement pour parler, & pour exercer leur stile, & tous ceux de leurs Ouvrages qui nous ont conservé la pureté & les ornemens de leurs Langues, & tout ce qui concerne l'Art d'exprimer les passions de l'Homme, & les qualités de la Nature telles qu'elles peuvent être depuis sa corruption.

C'est pourquoi les anciens Poëtes & Orateurs tant Grecs que Romains n'ont point encore trouvé leurs égaux dans le genre d'écrire qu'ils ont embrassé, & on peut dire que ceux des Modernes qui ont fait leurs Poësies ou leurs Harangues en leurs Langues, sont peut-être encore plus éloignés de leur perfection que de leur siécle: & qu'ils ne les ont aprochés qu'autant qu'ils les ont ou copiés ou imités, ce qui seul suffit pour les empêcher de pouvoir jamais arriver à la gloire de leurs Originaux.

Ce n'est pas qu'il ne se soit peut-être trouvé depuis ces Anciens, des Génies aussi propres qu'eux à faire valoir l'Art Poëtique & l'Art Oratoire; mais comme la Religion Chrétienne a mis des bornes étroites à l'art de teindre & de mentir, en rétablissant la simplicité ancienne que le péché avoit ôtée à la Vérité, il n'est pas incroyable que le scrupule ait empêché ces grands Génies de porter aussi loin qu'ils auroient pû ces deux Arts ingénieux dont les beautés consistent principalement dans le déguisement, & dans le mouvement des passions.

2. Les choses qui sont communes aux Anciens & aux Modernes dans leurs écrits sont celles qui dépendent des qualités naturelles de l'esprit humain, comme sont le jugement, le sens commun, le goût spirituel, la délicatesse & la pénétration. Mais comme ces qualités sont de tous les siécles, & que la Nature n'en est pas moins liberale aujourd'hui qu'elle étoit autrefois, les Anciens n'ont peut-être pas d'autre avantage sur les Modernes en ce point que celui de leur Antiquité, qui fait que quand les choses se trouvent égales, ils doivent avoir toujours le pas devant, puisque la Nature le leur a donné en les faisant naître devant les autres.

II. PART. CH. I.

Il est vrai que ceux qui n'aiment que l'Antiquité, & qui font encore aujourd'hui un parti considerable dans la Republique des Lettres, tâchent de nous persuader qu'on ne trouve presque de solidité de jugement, de sens droit, de bon goût, de délicatesse, & de finesse d'esprit que dans les Ecrits des Anciens, & qu'on ne voit presqu'aucun de leurs Livres qui en soit dépourvû. Mais ils ne considerent peut-être pas que les siécles suivans ont laissé périr ceux de leurs Ouvrages qui n'étoient pas soûtenus par ces excellentes qualités, & que quand la Posterité aura éclairci la masse des mauvais Livres des Modernes que le nouvel Art de l'Imprimerie a multiplié presque jusqu'à l'infini, il pourra aussi ne rester que ceux où se trouvent ces qualités. Et quand on en aura fait le discernement & qu'on les aura séparé comme le bon grain d'avec la paille qui les couvre & qui les confond aujourd'hui, on pourra juger si les bons Livres de ces derniers siécles sont ou meilleurs ou en plus grand nombre que ceux des Anciens.

3. Enfin les choses du dernier genre, c'est-à-dire les connoissances dans lesquelles les Modernes sont allés plus loin que les Anciens sont principalement les Sciences ausquelles le tems qui forme & meurit toutes choses, & l'expérience qui est le fruit de l'industrie humaine ont donné de grands accroissemens; telles que sont la Physique, la Médecine, l'Astronomie, la Chronologie, la Géographie, & diverses autres parties des Mathématiques qu'on appelle Mixtes, que les Anciens ont traitées assés imparfaitement.

Mais comme ils étoient dépourvûs de tous

te, pag. 292. 291. ¶ Cette citation est fausse, parce que c'est uniquement celle du P. Mallebranche, qui est ici continuée.

4. ¶ Elle avoit été soutenuë 400. ans auparavant par l'Abbe Rupert, comme Bellarmin le reconnoit *l.* 3. *de Sacr. Euchar.* & au livre *de Scriptor. Eccles.*

Digitized by Google

tous ces grands ſecours que l'invention des nouveaux Arts & des Inſtrumens de Mathématique, les nouvelles découvertes de la Nature, & l'uſage d'une longue ſuite de ſiécles ont aportés aux Modernes, il eſt bien juſte d'avoir quelque égard à ces conſiderations quand on ſe trouve tenté de les accuſer d'ignorance & de les mépriſer ſous prétexte qu'ils ſe ſont ſouvent trompés. On doit toûjours porter du reſpect à la grandeur de leur génie, dit le P. Rapin, (1) & on ne doit pas les chicaner ſur toutes leurs fautes, puiſque les fautes même qu'ils ont faites dans les petites choſes ſont quelquefois des marques de l'aplication qu'ils ont euë pour les grandes, & pour celles qui étoient eſſentielles à la matiére qu'ils ont traitée.

Il faut même, ſelon Monſieur de Balzac (2) diſſimuler, déguiſer, & cacher autant qu'il eſt poſſible, les petits manquemens des grands Perſonages de l'Antiquité, à tout le moins en public, & pour donner bon exemple au Monde. Il ne faut pas néanmoins perdre l'uſage de notre jugement par trop de reſerve & trop d'affectation de modeſtie à leur égard, c'eſt aſſés de marquer du reſpect pour leur nom & de la civilité pour leurs perſonnes. Quand on ſe croit obligé de ſe départir de leurs ſentimens, il faut, dit-il, dorer & parfumer ſes objections. On peut ſe ſéparer de ſes Maîtres quand il s'agit de ſuivre la Vérité qui nous entraîne ailleurs, mais il faut prendre congé d'eux de bonne grace & toujours avec des proteſtations de fidélité pour l'avenir.

C'eſt une honêteté de bien-ſéance qui a paſſé pour une eſpéce de devoir en toutes ſortes de tems, & ceux même que nous comptons aujourd'hui parmi les Anciens nous ont apris cette maxime comme la pratiquant eux-mêmes envers ceux qu'ils conſideroient comme des Anciens à leur égard. (3) Et ce qui doit nous déterminer le plus à prendre le parti d'une conduite ſi raiſonable & ſi juſte, c'eſt que les Anciens eux-mêmes ont bien vû qu'ils ne pouvoient porter les choſes à leur perfection. Ils ont même reconnu que la connoiſſance des choſes qui leur étoient inconnuës étoit reſervée aux ſiécles poſtérieurs, (4) & que l'induſtrie des hommes, le tems, l'uſage, & l'experience découvriroient une infinité de choſes qui leur étoient cachées, comme l'a prévû Sénéque en plus d'un endroit de ſes Ouvrages.

Cependant cette perſuaſion ne les a point découragés, & ne les a point rebutés, ils n'ont point laiſſé de travailler pour notre ſervice, & nous ne ſaurions nier ſans ingratitude que nous ne leur ayons les premiéres obligations de nos études & de nos connoiſſances.

Mais ſi leurs fautes méritent d'être excuſées & reſpectées même pour leur vieilleſſe, & pour cette eſpéce d'immortalité qu'elles ont acquiſe, on ne doit pas pour cela les juſtifier, & moins encore s'en faire des exemples pour défendre les nôtres. Il eſt vrai, diſent Meſſieurs de l'Académie, (5) que les fautes des Anciens ne ſont preſque conſidérées qu'avec réverence, parce que les unes étant faites devant les régles, ſont nées libres & hors de leur Juriſdiction, & que les autres par une longue durée ont comme acquis une preſcription légitime. Mais cette faveur qui à peine met à couvert ces grands Hommes, ne paſſe point juſqu'à leurs ſucceſſeurs. Ceux qui viennent après eux heritent bien de leurs richeſſes, mais non pas de leurs priviléges & les vices quelques anciens qu'ils puiſſent être n'autoriſent pas ceux d'aujourd'hui, & ne ſauroient preſcrire contre la régle & le bon ſens.

Il

1. Le P. Rapin Compar. de Platon & d'Ariſtote pag. 292. 293.

2. Balzac, Entret. XI. pag. 199. 200. édit. de Holl. en pag. 641. 646. du Tom. 2. in-Fol.

3. *Veteres cum excuſatione audiendi ſunt.* Seneca Lib. 6. quæſtion. natural. cap. 5.

4. *Multa ſæculis tunc futuris cum memoria noſtri exoleverit reſervantur.* Senec. Quæſtion. nat. Lib. 7. cap. 3. *Veniet tempus, quo iſta quæ nunc latent, in lucem dies extrahat & longioris ævi diligentia.* Senec. Quæſt. nat. Lib. 7. cap. 25. & J. Fileſac. Lib. 2. ſelect. cap. 13. pag. 382.

5. Sentimens ſur la Tragi-Comédie du Cid de Corneille pag. 185. 186. de la 1. Edit.

6. Mœurs des Chrétiens, 1. part. num. 2. pag. 2. & 3. & num. 53. pag. 475.

7. Amad. Guimen. Opuſc. pag. 191. num. 4. ¶ de l'édit. de Lyon, où ce livre fut imprimé in-4. l'an 1664. ſous le nom d'*Amadæus Guimenius Lomarenſis.* Il eſt du P. Mathieu Moya Jeſuite de Madrid, Confeſſeur de la Reine d'Eſpagne Anne Marie d'Autriche, mére de Charles II. La Sorbonne, au moment qu'il parut le cenſura, & le Pape Aléxandre VII. qui le 24. Juin 1665. condamna cette cen-

II. Part. Ch. I.

Il faut faire une grande difference entre l'Antiquité, en ce qui concerne la Religion, & celle qui consiste dans les connoissances purement humaines. Celle-ci n'est qu'une pure nouveauté en comparaison de celle là, & il y a presque autant à distinguer entr'elles, qu'entre l'Erreur & la Vérité, c'est-à-dire, entre la Science de l'homme & celle de Dieu.

Monsieur Fleuri dit (6) que comme la Religion Chrétienne n'est pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord toute sa perfection aussi-bien que l'Univers; & que ce seroit une erreur détestable de croire que dans la suite des siécles on ait trouvé quelque chose non seulement pour les dogmes, mais encore touchant les mœurs & la conduite de la vie plus utile, plus sage, & plus sublime que ce que Jesus-Christ a enseigné à ses Apôtres, & les Apôtres à leurs Disciples.

On ne s'est donc pas contenté de rejetter & de condamner dans tous les âges de l'Eglise les Nouveautés que les Auteurs Hérétiques ont tâché d'introduire: Mais on a toujours eu grand soin de nous marquer même la préférence qu'on doit faire des Anciens Auteurs Catholiques sur les Modernes, parce qu'étant plus près de la source, on trouve incomparablement plus de pureté & plus de cette simplicité qui accompagne les vérités éternelles dans leurs Ecrits, que dans ceux des Auteurs des siécles posterieurs.

C'est ce qui a porté la sacrée Faculté de Théologie à censurer l'opinion du faux Guimenius, qui dit (7) que *toutes choses étant présentement beaucoup mieux examinées en Théologie qu'elles ne l'étoient dans les tems passés, il vaut beaucoup mieux suivre les Théologiens modernes que les Anciens Peres.* (8) C'est aussi ce qui a rendu un des plus fameux Hommes de ce siécle l'objet de la fable publique pour s'être vanté sottement de (9) *n'avoir jamais voulu employer ou perdre son tems à lire les Anciens Peres, parce que les Modernes*, dit-il, *ont polis avec beaucoup d'industrie & beaucoup d'étude tout ce que ces Anciens ont pû trouver & penser de beau & de raisonnable.*

J. Caramuel.

Ce sentiment de l'Eglise Catholique a été combatu par plusieurs de ses propres Ecrivains depuis un siécle, qui se sont peut-être imaginé qu'ils travailleroient pour leur propre autorité, & pour leur réputation, en diminuant celle des Anciens, & en faisant leurs efforts pour rehausser & pour apuyer celle des Modernes. Mais ceux d'entr'eux qui ont voulu employer l'autorité même de quelques Anciens pour diminuer l'autorité des Anciens semblent avoir affecté de confondre l'Antiquité profane avec la Sacrée pour pouvoir raisonner & disposer de celle-ci comme de celle-là.

Ainsi le P. Poza voulant nous faire gouter la nouveauté de ses imaginations, (10) a voulu nous persuader qu'il n'y avoit point grand fonds à faire sur les Anciens par l'autorité de Senéque. Il est vrai que ce Philosophe dit, „ que la Vérité est exposée à „ tout le monde, que nul ne l'a encore occupée; que ceux qui nous ont précédé „ sont nos guides, mais que nous ne sommes pas leurs esclaves; qu'il en reste „ encore beaucoup pour ceux qui viendront après nous, que chacun aime „ mieux croire que juger........ Mais „ que pour lui il ne s'attache à aucun particulier de ces grands Philosophes de „ l'Antiquité; qu'il a droit d'en juger & „ d'en dire son avis. C'est pourquoi, qu'il „ avoit la liberté de suivre tantôt les sentimens de l'un & tantôt de changer quelque chose dans celui de l'autre. (11)

Mais si Senéque a eu sujet de préférer la

censure, étant depuis mieux informé, condamna lui-même le livre le 10. Avril 1666. Bien des gens au reste ne distinguant point *Amadaus* d'*Amadeus*, qu'ils ont pris pour un synonyme Latin du Grec Θεόφιλος, ont mal à propos cru reconnoitre sous ce nom le P. Théophile Raynaud.

8. Censura Sac. Facul. Theol. Paris. in Lib. cui Tit. Amed. Guim. Lomar. &c.

9. *Non multum ego temporis impendo aut perdo in Veterum Libris legendis; non quod contemnam illos, sed quod omnia quæ pulchrè cogitarunt jam sint a junioribus summo studio & industriâ elimata.* J. Caramuel, 2. part. Theol. fundam. fol. 30. n. 51.

Carolus Vischius in Bibliothec. Ordin. Cisterciens. pag. 196. 197.

Nicole, sous le nom de Guill. Wendrock in Appendicib. ad not. Litter. Montalt.

10. Joan. Bapt. Posa dans la Preface de son *Elucidarium Deipara*, où il cite Seneque *de vita beata*; c. 1. L'*Elucidarium* du P. J. B. Poza, Jesuite, Professeur en Theologie au College d'Alcala, fut imprimé in-4. à Lyon 1627.

11. L. Ann. Senec. Epistol. 33.

Digitized by Google

la Raison à l'Autorité dans les choses purement humaines, & qui ne pouvoient se régler que par la Raison n'ayant point d'autre guide que la Raison : Poza qui étoit & Chrétien & Regulier ne devoit pas ignorer qu'un homme qui se mêle d'écrire dans l'Eglise des matiéres de la Foi pour l'instruction & l'édification des Fidéles, doit suivre l'Autorité plus que sa Raison ; & qu'en matiére de Religion il n'a point pû suivre cette maxime de Senéque sans ruiner l'obéïssance qui est duë à la Foi & à la Tradition, qui en est un des principaux fondemens.

En user ainsi, n'est autre chose que donner à chacun la liberté d'opiner sur les points de Religion, comme les Philosophes Païens ont fait dans les matiéres de science & des mœurs, où ils n'ont suivi que leurs sens, leurs propres pensées, & leur lumiére naturelle ; c'est traiter Saint Athanase & Saint Augustin en Théologie comme nous ferions Platon & Aristote en Philosophie.

Cet Auteur a fait le même abus d'une assés belle pensée de Lactance, qui dit que „ ceux-là se privent eux-mêmes de la sagesse qui se laissant mener par les autres „ comme des bêtes, reçoivent sans discernement tout ce que les Anciens ont inventé. Que ce qui les trompe, c'est le „ nom d'Anciens, s'imaginant ne pouvoir „ pas être plus sages qu'eux, parce qu'ils „ sont venus après eux, & qu'on les apelle „ Modernes..... Que Dieu a distribué la „ sagesse à tous les hommes selon leur „ portée, & que ceux qui nous ont précedé dans le tems ne nous précedent pas „ pour cela dans la sagesse, parce qu'étant „ donnée également à tous les hommes, „ ceux qui sont venus les premiers ne la „ peuvent pas ôter aux autres. (1)

Mais qui ne voit que Lactance n'en veut qu'à ceux qui se laissent aller aux coutumes & aux traditions humaines au préjudice de la vérité manifeste, ou qui sont trop crédules & trop timides dans la recherche des choses naturelles qui dépendent de la Raison?

Quelques-uns de ces Théologiens Modernes qui ont pensé réduire la Morale Chrétienne en problêmes, ont jugé à propos de mettre en question si l'on doit préférer les Anciens Peres & Docteurs de l'Eglise aux nouveaux Ecrivains & Docteurs de l'Ecole. (2)

Azor veut que les opinions de ces Ecrivains nouveaux des derniers tems ayent autant de poids & de crédit que les sentimens des Anciens & des Peres de l'Eglise, de sorte que si les Peres l'emportent quelquefois sur les Auteurs Modernes, ceux-ci l'emportent aussi souvent sur les Peres : & que „ *quand les opinions des uns &* „ *des autres sont égales en elles-mêmes,* „ *quoiqu'on préfere souvent celles des Anciens à celles des Nouveaux il n'y a point* „ *de Loi ni de raison assés forte pour obliger* „ *à la préferer toujours.* (3)

Cette décision a paru d'une conséquence dangereuse, en ce qu'il semble ôter l'obligation de s'assujettir aux sentimens des saints Docteurs de l'Eglise, qui ne disent dans les choses importantes que ce qu'ils ont apris d'elle, & donner la liberté de les suivre ou de ne les suivre pas. Car selon cette maxime il pourroit être permis de suivre toûjours les nouveaux & de ne suivre jamais les Peres, lorsque les raisons des Nouveaux seront aussi vrai-semblables que celles des Peres. Or il ne sera jamais difficile à ceux qui les jugeront par le sens humain & par la Raison naturelle plutôt que par la lumiére de la Foi de trouver des artifices pour faire paroître autant de probabilité & de vrai-semblance dans les opinions modernes que dans les sentimens des Anciens.

Les autres Défenseurs de l'autorité des Modernes (4) ont voulu user de distinction & partager le different, en disant que *la resolution des difficultés qui naissent touchant* la

1. *Sapientiam sibi adimunt qui sine ullo judicio inventa majorum probant, & ab aliis pecudum more ducuntur. Sed hoc eos fallit quod maiorum nomine posito, non putant fieri posse ut ipsi plus sapiant, quia minores vocantur......... Deus dedit omnibus pro virili petitionem sapientia nec quia nos illi temporibus, sapientia quoque antecesserunt. Quæ si omnibus aqualiter datur, occupari ab antecedentibus non potest.* Lactant. Lib. Divin. Institut. cap. 7.

2. Ger. de la Mor. des J. Tom. 1. L. 1. part. 2. chap. 1. art. 7. pag. 261. 262. & suiv.

3. Joan. Azor. Inst. Moral. Lib. 2. cap. 17. quæst. 1. pag. 127.

4. Valer. Reginald. præfat. in Prax. Fori Pœnitential. de casibus consc.

Ludov. Cellot. Lib. 8. de Hierarchia & Hierarchis cap. 16. pag. 714.

la Foi se doit tirer des Anciens: mais que celles qui regardent les mœurs & la vie des Chrétiens se doivent prendre des Auteurs nouveaux. La distinction paroît claire, mais elle tient peut-être un peu de l'*Escobar*, & du *Casuitisme*, & elle ne léve pas entiérement tous nos scrupules.

Car, comme écrit un autre Moderne, s'il apartient aux Anciens de déterminer les questions qui naissent sur les matiéres de la Foi, il faut nécessairement qu'ils décident aussi les difficultés de la conscience & des mœurs, puisque les Fidéles doivent vivre par la Foi: Et si nous devons prendre des Modernes les régles des mœurs & non celles de la Foi, il faut qu'on nous donne une autre régle de notre vie que la Foi, & que la Foi ne soit plus la source & la mesure des bonnes œuvres ni le principe de la vie Chrétienne. (5) S'il est vrai que nous ne devons prendre des Anciens que les régles de la Foi sans celles des Mœurs, la Foi que nous recevons d'eux sera morte & stérile: si les Nouveaux ne nous donnent que les régles des Mœurs sans celles de la Foi, notre vie quelque bonne qu'elle paroisse ne sera que Païenne.

Mais il est fort inutile de nous embarasser d'une décision qui passe pour erronée, & qui est rejettée de l'Eglise. Et quand nous n'aurions pas d'autres motifs pour nous porter à préférer les Anciens aux Modernes en tout ce qui concerne la Religion, & pour nous attacher inviolablement aux décisions de ces premiers: l'incertitude, l'embarras, l'inégalité, la témerité & les contradictions qui se rencontrent dans plusieurs de ces Théologiens modernes, & particulierement des nouveaux Docteurs de la Probabilité nous y obligeroient assés d'ailleurs.

L'Auteur de la Recherche de la Vérité fait sur la conduite & sur les sentimens de ces Modernes une reflexion qui est d'autant moins à mépriser qu'il n'est ni le seul ni le premier qui l'a faite. (6) Il dit „ qu'il „ lui semble que ce sont d'ordinaire ceux „ qui crient le plus contre les Nouveautés de Philosophie qu'on doit estimer, qui favorisent & qui défendent „ même plus opiniâtrement certaines Nouveautés de Théologie qu'on doit détester. Car ce n'est pas, dit-il, leur langage qu'on n'aprouve pas, tout inconnu „ qu'il ait été à l'Antiquité, l'usage l'autorise: ce sont les erreurs qu'ils répandent ou qu'ils soûtiennent à la faveur de „ ce langage équivoque & confus. Que „ ce sont principalement ces sortes de gens „ qui s'éfarouchent si on parle en Philosophie autrement qu'Aristote, & qui ne „ se mettent point en peine si on parle en „ Théologie autrement que l'Evangile, les „ Peres & les Conciles.

Il nous est sans doute fort peu important & peu nécessaire de savoir ce que les anciens Philosophes Païens ont cru des points qui regardent l'essence & l'existence de Dieu, la beatitude de l'homme, l'immortalité de l'ame & toute la Morale qui dépend de la véritable Théologie, quoiqu'il soit très-important & très-nécessaire de savoir que Dieu existe, qu'il fait notre beatitude, que l'ame est immortelle, & que toute la Morale ne consiste que dans le véritable culte de Dieu. Cependant il s'est trouvé un fort grand nombre de Savans, (7) qui se sont mis plus en peine de savoir, par exemple, le sentiment d'Aristote sur l'immortalité de l'Ame que la vérité de la chose en soi, & on en a vû même qui ont fait des Ouvrages exprès (8) pour expliquer ce que ce Philosophe en a écrit, & qui n'en ont pas tant fait pour savoir ce qu'il en faloit croire.

S'il y a une infinité de choses dont la connoissance est inutile, & qui ne sont que de l'invention de l'esprit humain, il est par consequent encore plus inutile de rechercher & de savoir ce que les Anciens en ont cru. „ Mais dans les questions de la „ Foi ce n'est pas un défaut de chercher „ ce qu'en a cru, par exemple, Saint Au- „ gustin

5. Mor. des J. T. 1. L. 1. p. 2. chap. 1. art. 1. pag. 269. 270.

6. Malebr. Rech. de la Ver. 2. Part. du Liv. 2. chap. 5. pag. 222.

7. Le même pag. 217. & 221. &c. ¶ Le P. Mallebranche dans l'endroit ci-dessus allegue se contente de dire que le principal but de Pomponace a été de montrer qu'Aristote a cru que l'ame étoit mortelle, quoique (devoit ajouter le P. Mallebranche) il ait témoigné que son intention étoit purement de prouver qu'à s'en tenir aux termes d'Aristote on ne pouvoit conclurre rien de certain pour la mortalité, ni pour l'immortalité de l'ame.

(8) Petrus Pomponatius en a fait un pour montrer qu'Aristote a cru l'ame mortelle.

II. Part. Ch. I.

„ gustin ou quelqu'autre Pere de l'Eglise, „ ni même de travailler avec soin pour dé- „ couvrir si Saint Augustin a cru ce que „ croyoient ceux qui l'ont précédé, parce „ que les choses de la Foi ne s'aprennent „ que par la Tradition, & que la Raison „ ne peut pas les découvrir. La créance „ la plus ancienne étant la plus vraie, il „ faut tâcher de savoir laquelle l'est en ef- „ fet, & on ne le peut faire qu'en exami- „ nant le sentiment de plusieurs personnes „ qui se sont suivies dans differens tems.

„ Mais les choses qui dépendent de la „ Raison leur sont tout-à-fait oposées, & „ il n'est pas si necessaire de se mettre en „ peine de savoir ce qu'il en faut croire.

„ En matiére de Théologie on doit ai- „ mer l'Antiquité parce qu'on doit aimer „ la Vérité, & que la Vérité se trouve dans „ l'Antiquité. Il faut que toute curiosité „ cesse lorsqu'on tient une fois la Vérité.

„ Mais en matiére de Philosophie on „ doit au contraire aimer la nouveauté par „ la même raison qu'il faut toujours ai- „ mer la Vérité & la rechercher par tout où „ elle se peut trouver. Si l'on croyoit „ qu'Aristote & Platon fussent infaillibles, „ il ne faudroit s'apliquer qu'à les enten- „ dre, mais la Raison ne permet pas qu'on „ le croye. La Raison veut au contraire „ que nous les jugions plus ignorans que „ les nouveaux Philosophes, parce que de- „ puis leur tems il s'est écoulé un grand „ nombre de siécles qui ont donné lieu à „ plusieurs expériences & découvertes „ nouvelles; que les nouveaux Philoso- „ phes peuvent savoir toutes les vérités „ que les Anciens nous ont laissées, & en „ trouver encore plusieurs autres. Mais „ cependant la Raison ne veut pas qu'on „ croye encore ces nouveaux Philosophes „ à leur parole plutôt que les Anciens. „ Elle veut au contraire qu'on les exami- „ ne sans se préoccuper ridiculement de „ leur science ni de leurs qualités d'es- „ prit. (1)

II. Part. Ch. II.

CHAPITRE II.

Préjugés des Auteurs Ecclésiastiques & Profanes.

Puisque le Préjugé où étoient plusieurs des Chrétiens de l'Eglise Primitive, à l'égard des Livres des Paiens est effacé depuis fort long-tems, il est assés inutile de faire voir quel en étoit le fondement, & en quoi consistoit le danger que l'on y trouvoit pour les nouveaux Convertis, lorsqu'ils étoient encore assiégés de Païens qui tâchoient en toute occasion de leur faire valoir les beautés de leurs Poëtes & de leurs Philosophes.

Ce seroit aussi d'un autre côté faire perdre le tems au Lecteur, si pour lui faire voir l'utilité qu'on peut retirer des Livres des Gentils, on se mettoit en devoir de lui repeter ici tout ce qu'il peut en avoir lû ailleurs (2) soit dans les Ecrits des anciens Peres de l'Eglise qui en ont fait eux-mêmes un excellent usage, autant pour le reglement de leurs mœurs, que pour combattre le Paganisme; soit dans les Traités particuliers que plusieurs Modernes ont fait sur ce sujet. (3)

A l'égard des Livres des Chrétiens, les Gentils s'étoient étrangement préoccupés contre ceux des trois ou quatre premiers siécles de l'Eglise. Ils s'étoient fortement imaginé que nos Ecrivains ne pouvoient être que des ignorans, parce qu'ils ne voyoient presque aucun de leurs prétendus Savans embrasser la Religion Chrétienne, qu'ils savoient être ennemie de l'orgueil & de l'enflure que produit la vanité des Sciences humaines. Et sur la foi des plus médisans de nos ennemis tels qu'étoient Celse, Porphyre, & l'Empereur Julien, ils publioient par tout que l'Eglise de Jesus-Christ n'avoit produit aucun Philosophe, aucun Orateur, aucun Docteur; qu'on n'y cultivoit point l'Eloquence ni les autres

1. Idem ibid.

2. S. Basil. de legendis Libris Gentil. oration.

S. Greg. Nazianzen. in oration. de laudibus Basilii Magni.

Clem. Alexandr. Origen. Arnob. Lact. & aliorum exempla.

S. Augustin. Lib. 2. de doctrin. Christiana, cap. 18. 27. & 40.

S. Cyrill. Alex. Lib. 6. contra Julian. Apostat. ad text. 4.

Petri Blesen. Epistol. 8. Item Epistol. 91.

3. Claud. Espencæus Tract. de profectu ex Lib. Gentil.

Joan. de Marchepallio disput. de citandis impunè à Concionatore legibus civilibus, id est, Litteris paganicis. ¶ Baillet après Claude Despence qui est à la

tres Arts ni les Sciences, & qu'on ne remarquoit qu'une simplicité grossiére en tout ce qui étoit sorti de la plume des Auteurs Chrétiens depuis l'établissement de la Religion.

Ce fut pour détromper le Public de cette erreur que Saint Jerôme entreprit d'écrire son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, comme il le témoigne lui-même à Dexter, (4) & il fit bien voir par ce grand nombre de savans & de saints Docteurs dont il a fait le Catalogue, que notre Religion loin de condamner ou de négliger les Sciences & les Arts, savoit au contraire en purifier & sanctifier l'usage, qui ne pouvoit pas être excellent dans la mauvaise Religion.

Il faut reconnoître de bonne foi que la pureté du discours paroît plus alterée dans la plûpart des Ecrits des Auteurs Ecclesiastiques que dans ces Auteurs Classiques des Grecs & des Romains qui ont écrit lorsque leurs Republiques & leurs Langues étoient les plus florissantes. Mais on doit faire réflexion sur les desseins de Dieu pour l'établissement de son Eglise, & considerer que ceux qui auroient pû écrire avec toute la pureté & tous les ornemens de leur Langue ont suivi l'Esprit de Dieu qui ne vouloit pas qu'on donnât par cette affectation la moindre occasion de croire que l'éloquence & l'artifice des raisonnemens humains eussent contribué la moindre chose à la conversion des Peuples & à l'affermissement de la véritable Religion.

D'ailleurs la beauté du langage étoit comptée parmi la plûpart des Chrétiens de l'Eglise Latine pour une de ces vanités du siécle ausquelles ils devoient renoncer, & nous avons un bel exemple de ce renoncement volontaire dans les Ecrits de Saint Augustin, qui, comme nous l'avons déja remarqué, avoit affecté en plusieurs occasions de négliger son stile, méprisant la réputation de bien parler pour s'accommoder à la portée des Peuples ausquels il vouloit se rendre utile.

Après tout, nos Critiques dégoûtés devroient considerer que les Ecrivains Ecclesiastiques n'auroient pas pû se garantir quand ils l'auroient voulu de la décadence de la belle Latinité, qui étoit universelle dans l'Empire, lorsqu'il a plû à Dieu de les faire naître dans l'Eglise. Et s'ils n'ont le goût entierement dépravé, ils doivent reconnoître que les Ecrivains Chrétiens n'ont été inferieurs à aucun des Auteurs Païens de leur tems, même pour la beauté du stile & de l'expression.

Le stile de Tertulien, de Saint Cyprien, de Minutius Felix, de Lactance, de Saint Jerôme, de Saint Sulpice Severe, &c. vaut bien sans doute celui d'Apulée, d'Aule-Gelle (5), de Capitolin, de Lampridius, de Spartien, de Macrobe, &c. Les plus judicieux Critiques ont crû trouver même l'air & le stile de César dans Saint Cyprien; celui de Ciceron dans Lactance; & celui de Salluste dans Saint Sulpice Severe. Et qui doute que tous ces grands hommes de la Gentilité dont nous estimons si fort les Ecrits, n'eussent été autant & peut-être plus embarassés que nos Auteurs Ecclesiastiques pour bien parler, s'ils avoient vêcu dans le même tems.

Mais si l'Eglise a voulu montrer dans ses Ecrivains de la Langue Latine qu'elle n'avoit aucun besoin de l'éloquence humaine, & qu'elle se soucioit peu de la pureté & des ornemens du discours en comparaison de la pureté du cœur & des ornemens de l'ame: Elle a bien sû faire voir dans ceux de la Grece que ce n'étoit ni par impuissance ni par aucun effet de quelque mauvais goût qu'elle en usoit de la sorte. Les anciens Auteurs Grecs de la Gentilité, sans en excepter ceux même qui ont porté la Langue Attique au comble de sa gloire & de sa perfection n'ont rien eu au-dessus des Peres de l'Eglise Greque, soit pour la force & la beauté du stile, soit pour la majesté & la délicatesse des maniéres.

Nous pouvons hardiment oposer à Platon,

la tête des Auteurs ici allégués, y en ajoute un dont il a defiguré le nom & le surnom, parce que l'ayant trouvé apparemment cité par abbréviation *J. de Marchepal*, il a cru que le nom de cet Auteur étoit *Joannes de Marchepallio*, au lieu que c'est *Jacobus de Marchepallo* Cordelier qui écrivoit l'an 1525. ou 30.

Clavigny de Sainte-Honorine. chap. 1. du discern. & de l'usage des Livres suspects.

Theoph. Rayn. Erotem. 11. integro part. 1. pag. 183.

Anton. Possevin. Biblioth. Select.

Voyés encore la plûpart de ceux qui ont traité de la maniére d'etudier & de lire les Livres.

4. S. Hieronym. Præfat. ad Dextrum, Lib. de Vir. Illustr.

5. ¶ L'usage est pour Aulu-Gelle.

ton, à Demosthene & à Isocrate, Saint Basile le Grand, Saint Gregoire de Nazianze, & Saint Jean Chrysostome. (1) Personne ne niera que Prohæresius qui professoit publiquement l'Eloquence au quatriéme siécle effaçoit généralement tous les Philosophes, les Rheteurs & les Sophistes Païens de son siécle. Et quoique la plûpart de ceux-ci s'attachassent particuliérement à l'étudier & à l'imiter, on sait qu'il avoit lui-même si peu d'attache à sa profession glorieuse, que bien que Julien l'Apostat l'eût excepté nommément de la défense qu'il fit à tous les Professeurs Chrétiens d'enseigner, pour le distinguer & faire honeur à son mérite, il aima mieux faire voir qu'il estimoit moins la gloire que lui avoit acquise l'éloquence séculiére dont il étoit apellé *le Roi*, que l'avantage d'être Chrétien qui lui donnoit lieu de prendre sa part de la persécution dont ce Prince vouloit le priver. (2)

Depuis le rétablissement des belles Letres dans l'Europe, il a falu faire ce semble une nouvelle distinction entre les Ecrivains Profanes & les Ecclesiastiques, quoique tous fissent profession du Christianisme. Les premiers sont ceux qui paroissent n'avoir presque point ambitionné d'autre gloire que celle de faire revivre la Gentilité dans leurs Ecrits, de parler & d'écrire à la Païenne en toute rencontre, d'imiter jusqu'aux défauts des Anciens, & de s'assujettir comme des esclaves à toutes leurs maniéres, sans avoir égard aux circonstances des tems, des lieux, des personnes & de l'état présent des choses de leur siécle. Les derniers sont ceux qui ont fait un choix judicieux des choses que les anciens Païens ont écrites, & qui se pouvoient apliquer à l'usage du tems auquel ils écrivoient; qui n'ont point fait difficulté d'employer des termes Ecclesiastiques pour exprimer des choses purement Ecclesiastiques, & qui par leur conduite ont montré aux autres les régles de bon sens, & l'Art de la véritable Eloquence.

On peut mettre au rang des premiers tous ces ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin. (3) Ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de Saint Paul, pour le même sujet, non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de

1. Budæus, Lancelot, & alii Critici passim.

2. S. Hieron. Chronic. Eunapius de vit. Sophist.

3. Politian. ap. Bibliograph. curios. pag. 53.

N B J'ai compris Politien parmi les Ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture-Sainte, de peur de gâter leur beau Latin, quoique je ne l'aye nommé que dans la Citation, ayant suivi quelques Auteurs Allemans, Espagnols & François: Mais Politien dans sa 10. Epitre du 4. Livre, dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture-Sainte durant le Carême. C'est ce que Barthius a remarqué aussi au 47. Livre de ses Adversaires, chap. 5 col. 2193. Consultez Melanchthon, Vivès, Du Plessis-Mornay, &c. ¶ L'Auteur dans la note rélative au chiffre 2. ayant sur la foi d'Hallervord Collecteur d'un mauvais catalogue intitulé *Bibliothèque curieuse*, fait à Politien l'injure de le marquer comme un de ces ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture de peur de gâter leur beau Latin, s'en est retracté sur ce que Politien Epitre 10 dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture Sainte durant le Carême. Pour moi je crois que ce qu'en faisoit Politien n'étoit que pour remplir par maniére d'acquit sa fonction de Théologal de l'Eglise de Florence, & que sur l'article des mœurs étant un homme notoirement fort décrié, il peut très-vrai-semblablement ne s'être pas beaucoup appliqué à lire l'Ecriture, non pas dans l'appréhension puérile de gâter son beau Latin, mais par le peu de gout qu'il avoit pour cette lecture, ce qui rend assés croyable ce qu'ont là-dessus rapporté de lui Vivès & Melanchthon, Ecrivains qui n'ont jamais passé pour médisans & qui étant voisins de ce tems-là pouvoient savoir la chose par tradition.

4. ¶ Il est vrai, comme le remarque Ménage Tom. 1. de l'Anti-Baillet c. 2. qu'*Epistolaccias* en Italien signifie proprement *une grande vilaine Epitre*, & qu'ainsi Baillet traduisant *Epistolaccias* par *de petites Lettres de néant*, n'a pas bien exprimé l'idée que donne la terminaison *accio* & *accia*.

(*a*) Quand Konigius & Scipio Gentilis font apeller par le Cardinal Bembo les Lettres de S. Paul, *epistolaccias*, ils ne prétendoient pas qu'il les regardoit comme de *petites Lettres de néant*. Car tous les mots Italiens terminés en *accio* & *accia*, *chiesaccia*, *capelaccio*, *cavallaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs qui marquent une étenduë déplaisante, & non pas une petitesse. (Anti-Baillet, Tome 1. pag. 36.)

5. Petr. Bemb. Cardinal. apud Scipion. Gentil. in Comment. in Epist. Pauli ad Philemonem, pag. 40. & apud Konigium Bibl. V. & N. ¶ Ce sont les paroles de Baillet copiées d'après Konig, où il a trouvé au mot *Bembus*, la citation du passage de Scipio Gentilis. Bayle qui auroit voulu là-dessus un garant plus ancien que Gentilis, mort l'an 1616. 69. ans après le Bembe, témoigne n'en avoir pu trouver d'anterieur à Lanlius. En quoi il s'est terriblement équivoqué, ne s'étant pas apperçu que celui-ci se fonde expressément sur Gentilis, auquel il avoit alors notoirement survécu, puisque dans l'édition même de l'ou-

II. PART. CH. II. *Apostolae-mas.*

de *petites Lettres de néant*, (4) tout revêtus qu'ils fussent eux-mêmes de la Pourpre Ecclesiastique. (*a*) (5) Ceux qui ne vouloient pas seulement souffrir la vûe d'aucun Livre de notre Religion, pour ne se point donner d'impressions étrangéres & impures, à leur avis, & qui fussent capables de deshonorer ou d'alterer la connoissance qu'ils avoient des Antiquités Romaines & Profanes. (6) Ceux qui aimoient mieux dire leur Breviaire en Grec, que de suivre leurs regles ordinaires & d'imiter leurs Confreres, quoi qu'ils fussent Réguliers, pour ne point infecter leur beau stile prétendu par le mauvais latin de la Bible & de l'Office de l'Eglise. (7) Ceux enfin qui ayant ouï dire que Saint Jerôme lisoit encore avec assiduité dans sa derniére vieillesse les Comédies de Plaute, & que Saint Chrysostome avoit ordinairement un Aristophane sous le chevet de son lict, se sont peut-être imaginés qu'il leur suffisoit d'imiter ces Saints par cet endroit pour satisfaire aux obligations du Christianisme, & qui ont fait toute leur étude dans les sujets même de Religion, de ce qui ne servoit à ces Saints que d'une récreation innocente pour se délasser de leurs fatigues (8)

II. PART. CH. II.

Le Préjugé n'est pas plus favorable pour ceux de nos Ecrivains qui se sont jettés dans une extrémité opposée à celle de ces Chrétiens profanes dont on vient de parler. Car s'ils ont eu raison d'un côté de juger que des sujets purement Chrétiens ne peuvent être que deshonorés par le mélange des Fables Païennes & par les maniéres qui étoient de l'usage de l'idolâtrie ancienne, ils ont eu grand tort de l'autre de s'imaginer que les matiéres de notre Religion puissent être embellies par de nouvelles fictions, en introduisant le mensonge & la fable dans les choses où la vérité doit paroître toute nuë. C'est de cette nouvelle licence que nous sont venus tant de mauvais Ouvrages de Poësie sainte, ces Romans spirituels & toutes ces Histoires forgées à plaisir, ou pour épouvanter le pécheur, ou pour repaître les simples de prodiges & de miracles faux ou d'événemens surprenans, & pour les entretenir dans une pieté grossiére. C'est en vain, dit le Poëte (9) que tous ces pieux inventeurs de nouvelles fictions,

Pen-

l'ouvrage que Bayle cite de ce Lansius, il se trouve une Epître de ce dernier datee de 1520. & par consequent posterieure de 4. ans à la mort de Gentilis. L'Auteur que Bayle suivant son principe pouvoit raisonnablement présumer avoir le premier attribue, quoique sans preuve, ce pretendu fait au Bembe, est un Theologien Protestant nommé Victorin Strigelius, ne l'an 1524. vingt-trois ans avant la mort de Bembe arrivée en 1547. *Bembus*, dit-il, dans l'explication du Pseaume 4. *qui postea Cardinalis factus est, cum ad Sadoletum venisset, & eum in enarratione Epistola ad Romanos aliquid opera collocare intellexisset. Omitte*, inquit, *has nugas, non decent gravem virum tales ineptia.* Bayle, par une continuation d'erreur, faute d'avoir sû que ces paroles etoient de Strigelius, les a rapportées comme d'un Gregoire Michel qui se les est appropriées dans une de ses notes sur la traduction Latine qu'il donna des Curiosités Inouïes de Gaffarel en 1676. plus de cent ans aprés l'impression du livre de Strigelius sur les Pseaumes.

6. Ger. Joh. Voss. de Hist. Lat. & alii passim. de Pomponio Læto. ¶ Ceci regarde Pomponius Lætus fameux Professeur en humanites à Rome vers la fin du quinziéme siécle. L'Idee qu'en donne ici Baillet est tiree de ce que Vossius en a compilé au 3. livre de ses Historiens Latins chap. 8. Elle est un peu outrée, comme je pourrai le faire voir dans une Dissertation expresse sur ce Pomponius. *Elle est imprimee au tom. 2.*

7. De Joan. Petro Maffejo Soc. J. id retulere. ¶ Scioppius pag. 60, de son *Judicium de Stylo Historico*, dit qu'on lui avoit certifié la chose; par où l'on voit que la pratique du P. Maffee ne s'accordoit guére avec celle de Pomponius Lætus, qui de peur de gâter son Latin, ne voulut point apprendre le Grec.

8. Ol. Borrichius de Poetis pag. 14.
Item Tan. Fabr. &c.

N.B. J'ai dit que Saint Jerôme se plaisoit encore dans sa vieillesse à la lecture de Plaute, & Saint Chrysostome à celle d'Aristophane. Le premier point n'est contesté de personne; mais le second n'a pas la même evidence, & je serois volontiers de l'opinion de Monsieur le Fevre de Saumur qui le met parmi les choses de peu de fondement. ¶ Tannegui le Fevre donna en François dans un petit volume imprimé l'an 1665. les Vies des Poëtes Grecs en abrégé. Là dans celle d'Aristophane il rejetta comme fabuleux ce qu'on disoit de la coutume qu'avoit S. Chrysostome de mettre sous son chevet les Comédies de ce Poëte, afin qu'au moment que l'envie de les lire le prenoit, il fût en etat de la satisfaire. Ménage ensuite a remarqué dans la Preface de la seconde partie de ses Observations sur la Langue Françoise, & à la fin du chap. 113. de son Anti-Baillet Tom. 2. pag. 48. que c'étoit Alde Manuce l'ancien qui dans l'Epitre dedicatoire de son edition d'Aristophane avoit le premier avancé ce conte touchant S. Chrysostome. Voila comment cette tradition, qui a régné près de deux siecles, s'est introduite; Et ce qu'il est à propos de savoir pour s'en desabuser.

9 Despreaux de l'Art Poëtique Chant III. v. 195. & suiv.

II. PART. CH. II.

Penſent faire agir Dieu, ſes Saints &. ſes Prophetes,
Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes:
Mettent à chaque pas le Lecteur en Enfer:
N'offrent rien qu'Aſtaroth, Belzebud (1), Lucifer.
De la foi d'un Chrétien les myſteres terribles
D'ornemens égayés ne ſont point ſuſceptibles.
L'Evangile à l'eſprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire, & tourmens mérités:
Et de leurs fictions le mélange coupable
Même à ſes vérités donne l'air de la fable . . . .
(2) Il ne faut point parmi les ridicules ſonges
Du Dieu de vérité faire un Dieu de menſonges.

Ces ſortes d'Ecrivains, & ſur tout ces faiſeurs de contes devots & de fauſſes Hiſtoires ont fait à l'Egliſe un tort peut-être plus conſidérable qu'on ne ſe l'eſt imaginé d'abord, lorſqu'on a cru pouvoir tolerer leur licence. Car outre qu'ils abuſent de la ſimplicité & de la crédulité de la populace qu'ils jettent dans l'erreur, c'eſt qu'ils donnent lieu aux libertins de douter des vérités plus importantes, & de les confondre malicieuſement avec ces ſortes de fictions.

CHAPITRE III.

Préjugés de la dignité & de la qualité des Auteurs.

CH. III. QUoique la République des Lettres ne reconnoiſſe point d'autre qualité ni d'autre dignité dans les jugemens qu'elle porte des Ecrivains que celle d'Auteur, & qu'elle faſſe profeſſion de ne point conſiderer davantage les Têtes couronnées ni les autres perſonnes les plus qualifiées, que celles qui paſſent pour les derniéres & les plus baſſes ſur les rangs établis dans le monde: il faut reconnoître néanmoins qu'on n'y eſt pas entiérement libre de préjugé ſur ce point, & que l'on ne laiſſe pas de mettre quelquefois autant de diſtinction entre les Livres des uns & des autres, qu'il y en a entre leurs perſonnes. Car ſi on excepte une certaine engeance de Critiques qui font profeſſion de n'épargner perſonne, & de jetter la dent ſur toutes choſes; & qui ſemblent faire tous leurs délices de la malignité & du plaiſir avec lequel ils tâchent de rabaiſſer & d'humilier ceux qui dans le monde ſont élevés au-deſſus des autres: il n'y a preſque perſonne qui ne ſe ſente porté à diſtinguer les Ouvrages des Grands d'avec les autres. On y attache ſouvent une idée de grandeur plutôt qu'à ceux des autres, ſoit à cauſe que l'on a bonne opinion de l'éducation & des études des Grands que l'on ſupoſe ordinairement avoir été plus excellentes que celles du commun des hommes; ſoit à cauſe que l'on s'imagine que leur qualité ou leur dignité les mettant dans des engagemens qui leur font regarder les autres ſous leur dépendance ou ſous leur conduite, leur donne auſſi plus d'élévation, de capacité & d'étenduë d'eſprit; ſoit enfin parce que le beſoin continuel que ceux qui ſe mêlent de juger des Livres ont des Grands auſſi-bien que les autres, plie inſenſiblement leur ame au reſpect & à l'eſtime pour leurs Livres auſſi-bien que pour leur état.

II. PART. CH. III.

Mais lorſque le Préjugé de l'eſtime que nous faiſons des Ouvrages des Grands n'a de fondement que ſur ce dernier motif, il ne dure guéres plus que la vie de l'Auteur pour l'ordinaire, ils ſont traités comme les autres lorſque la mort les leur a rendus égaux, & qu'on n'a plus rien à eſperer ni rien à craindre de leur part dans le monde.

Le peu de certitude & le peu de juſtice qu'il y a dans cette ſorte de Préjugé vient moins de l'erreur de l'eſprit que de la corruption du cœur, parce que ceux qui n'ont

1. ¶. C'eſt réguliérement *Beelzebub* qu'il faudroit écrire. Les Grecs ont ecrit *Beelzeboul*. En François le meilleur feroit d'ecrire *Belzebut*, ou même ſimplement *Belzébu*.

2. ¶. Le Poëte ayant été repris de la mauvaiſe céſure de ce vers l'a ainſi refait:

Et fabuleux Chrétiens n'allons point dans nos ſonges.

3. ¶. Gilles le Maiſtre mort le 5 Decembre 1562. On a en Latin & en François ſon Ouvrage intitulé *Deciſiones inſignes*, & *Deciſions notables*.

4. ¶. Il etoit habile dans la Juriſprudence Françoiſe ſur la pratique de laquelle il a ecrit un livre pour

Digitized by Google

n'ont que des aprobations & des éloges à donner aux Auteurs dans les Ouvrages desquels ils ne considérent que la qualité & le crédit, font plutôt le personnage de lâches flateurs que celui de Critiques sincéres. Et s'il ne se trouve point dans ces derniers siécles de Denis qui veuillent faire les Tyrans dans la République des Lettres, on peut dire qu'il se trouve encore moins de Philoxenes qui osent seulement témoigner quelque indifference pour une mauvaise piéce, ou douter devant ces Auteurs de l'excellence de ce qui ne leur paroîtroit que très-médiocre chés eux, ou dans le conseil de liberté qu'ils ont coutume de tenir avec leurs amis particuliers.

Ainsi comme on est persuadé que c'est une chose aslés rare de ne point confondre le respect qui est dû à la qualité d'un Auteur avec l'estime qui est duë à son mérite, il y a moins lieu de s'étonner que la plupart des jugemens qu'on a fait de leurs Ecrits pendant leur vivant passent pour très-suspects.

Il ne laisse pas d'y avoir souvent des rencontres où la qualité d'un Auteur peut donner un prétexte raisonnable & un fondement plausible au préjugé qu'on se forme de son Ouvrage, lors principalement que cette qualité consiste dans une dignité, dans une charge, ou dans un emploi qui supose de la suffisance & de l'habileté pour pouvoir s'en acquitter conformément aux obligations qui y sont attachées.

Tels sont particuliérement les Magistrats & les Prélats, sur tout quand ils écrivent sur des sujets qui concernent leur état & leurs fonctions. Mais dès qu'ils sortent de leur sphere & qu'ils écrivent sur des choses qui ne sont plus de leur ressort & de leur jurisdiction, on peut dire, sans diminuer rien du respect qui est dû à leur grandeur, qu'ils sont censés déchus de ce privilége de n'être pas jugés, ou de ne l'être que favorablement.

C'est pourquoi quand Monsieur le Premier Président (3) le Maistre auroit moins bien écrit qu'il n'a fait sur les matiéres concernant la Jurisprudence, le préjugé lui seroit toujours plus favorable qu'à Monsieur le Premier Président (4) Lizet qui s'est amusé à écrire des matiéres de Controverse & purement Ecclesiastiques, lui qui avoit toujours été élevé dans le Barreau. Un Archevêque de Paris (5) qui a écrit de la puissance Ecclesiastique, & qui a tâché d'en démêler les droits & les ressorts d'avec ceux de la puissance séculiére, seroit bien plus excusable & plus estimable, même quand il seroit échapé quelque chose à son exactitude, qu'un Archevêque de Thessalonique (6) qui s'est amusé à faire de grands Commentaires sur Homere, & dont la qualité n'a point empêché les Critiques de le traiter avec toute la rigueur qu'on aporteroit pour juger des Ouvrages d'un simple Grammairien ou Commentateur de Poëte.

La dignité d'Evêque n'est pas un titre vain qui soit entiérement impuissant contre la Critique, & incapable de mettre ceux qui en sont revêtus à couvert de la censure, tant qu'ils se renferment dans les bornes de la doctrine Ecclesiastique. Car sur l'assurance & sur le témoignage que nous en ont donné vingt-neuf Prélats de l'Eglise Gallicane, considérables par leur savoir & par leur pieté, on peut dire que, *comme les Evêques sont les vrais Docteurs de l'Eglise, personne n'a droit de s'élever contre leur doctrine, à moins qu'ils ne soient tombés dans des erreurs manifestes, ou que l'Eglise n'ait condamné leurs sentimens, ce qu'elle ne fait jamais qu'avec beaucoup de circonspection:* & que *les Ouvrages qu'ils publient portent leur aprobation par le seul nom de leurs Auteurs* (7). Comme le droit de juger tout ce qui s'écrit sur les matiéres Ecclesiastiques leur apartient essentiellement, ils ne reconnoissent point pour Juges de leurs Ouvrages les Censeurs particuliers, & quoiqu'ils veuillent bien soumettre quelquefois leurs écrits à leur jugement,

pour l'instruction & décision des causes tant civiles que criminelles. Etant de premier Président au Parlement de Paris devenu Abbe de S. Victor, il fit imprimer divers livres de controverse, pour lesquels les Catholiques mêmes n'eurent que du mépris. Entre les Protestans qui s'en sont moqués Beze se distingua extrémement par son Epitre macaronique sous le nom de *Magister Benedictus Passavantius*, laquelle en ce genre est un chef-d'œuvre.

5. ¶. Mr. de Marca.

6. ¶. Eustathius.

7. XXIX, Prel, approb, du Rit. de Nic. Pav, Ev, d'Alet,

II. PART. CH. III.

ment, cela ne déroge rien à la liberté & au droit qu'ils ont de pouvoir n'être jugés & censurés que par l'autorité publique de l'Eglise.

CHAPITRE IV.

Préjugés de la Réputation & de l'Autorité d'un Auteur.

CH. IV.

IL n'y a guéres de Préjugé qui soit plus général, ni peut-être plus fort sur notre esprit que celui qui nous vient de la réputation d'un Auteur.

On a beau nous prêcher qu'il ne faut point avoir acception de personnes, qu'il ne faut point se soumettre aveuglément à l'autorité, qu'il faut moins prendre garde à celui qui écrit qu'à ce qu'on écrit, en un mot qu'il faut user de sa Raison dans les jugemens qu'on doit faire d'un Livre & qu'il ne faut point se laisser aller au tourbillon qui emporte le vulgaire. On est même assés convaincu d'ailleurs qu'il n'y a rien de plus trompeur ni souvent rien de plus mal fondé que la réputation d'un Auteur, & qu'un premier Ouvrage, qui aura peut-être saisi par surprise les aprobations du Public, ne peut pas toujours servir de caution pour les suivans.

Cependant on ne se conduit presque aujourd'hui que par ce Préjugé dans l'estime que l'on fait de la plûpart des Livres, & on ne s'y gouverne que sur le bruit que fait le nom d'un Auteur. On veut connoître un Auteur devant que de connoître son Ouvrage, & souvent l'on condamne ou l'on aprouve un Livre qu'on n'a point lû sur l'idée qu'on s'est formée de son Auteur.

Ce n'est que par un effet de cette bizarrerie que l'on voit tant de méchans Livres en crédit, parce que le hazard y a mis leurs Auteurs, & que l'on en voit d'autres au contraire qui demeurent dans le mépris & dans l'obscurité, parce que leurs Auteurs n'ont point eu de Patrons ou de Crieurs publics pour les mettre en vogue.

II. PART. CH. IV.

Mais quelque raison que l'on ait de blâmer en général cette espéce de Préjugé, dont les Savans ne sont pas moins préoccupés que le vulgaire; l'expérience nous fait néanmoins assés connoître qu'il n'est pas toujours déraisonnable, & qu'il est même d'une grande utilité, quand on est parfaitement informé d'ailleurs de la capacité & de la force de l'Auteur, & quand on sait quel est son crédit & le poids de son autorité dans l'Eglise ou dans le monde. C'est pourquoi si j'avois envie de m'instruire exactement de ce que je dois croire des Sibylles, de Saint Denis l'Areopagite, de la Papesse Jeanne, des régions suburbicaires, & de tout ce qu'il vous plaira, je ne me croirois nullement blâmable de choisir parmi un si grand nombre d'Auteurs qui en ont fait des Traités singuliers, celui dont la réputation seroit plus grande & dont l'habileté seroit plus universellement reconnuë. Dans le dessein que j'aurois d'étudier Aristote, l'on me prendroit pour un fou, si pour bien entendre ce Philosophe j'entreprenois de lire les quatorze ou quinze mille Commentateurs qui l'ont expliqué chacun en leur maniére, au lieu d'en choisir un petit nombre de ceux que je saurois avoir le mieux réussi sur le bruit & la réputation où ils sont parmi les Savans qui les ont lûs.

Les effets de ce Préjugé se font encore sentir tout autrement dans la maniére dont on considére & dont on traite les Ouvrages des Peres de l'Eglise & des Auteurs Ecclesiastiques. Car, comme dit le Sieur de la Motte (t) encore qu'il semble que nous devons juger des Livres, plutôt par eux-mêmes que par le nom, la qualité & la réputation de leurs Auteurs; & que la vérité nous doive être vénérable de quelque Ecrivain qu'elle vienne; néanmoins il est souvent nécessaire & toujours utile d'examiner si les Ouvrages qu'on attribuë aux Saints Peres & aux autres Auteurs dont l'autorité est en considération, sont véritable-

1. Antoine Arnaud, Apologie pour les SS. Peres, Livre 1. page 1.

2. ¶. Voyez Du Pin Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques des IV. & V. siecles.

3. Eusebii Histor. Ecclesiast. Libro 1. cap. 13. In Edit. Latin. Epistolar. Ignatian.

4. *Neque legenti statim persuasum sit omnia quæ magni Auctores dixerint esse utique perfecta. Nam & labuntur aliquando & oneri cedunt, & indulgent ingeniorum suorum voluptati: nec semper intendunt animum & nonnunquam fati-*

II. Part. Ch. IV.

blement de ceux à qui on les attribuë, parce que cela sert beaucoup à l'intelligence d'un Auteur dont on ne peut d'ordinaire mieux découvrir les vrais sentimens que par la conférence de ce qu'il dit en differens Ouvrages.

C'est ce qui a porté tant d'habiles Critiques depuis un siécle à rechercher avec aplication les véritables Auteurs d'une infinité d'Ouvrages que l'on ne savoit à qui attribuer, ou qu'on attribuoit mal-à-propos à des Auteurs qui ont du crédit, afin de pouvoir se servir de leur autorité. C'est ce qui a porté aussi la plûpart des imposteurs à suposer aux grands Hommes des Livres & des Ecrits pour tâcher de donner du cours & de la vogue à des opinions qu'ils croyoient ne pouvoir faire passer que sous quelque nom illustre dont ils savoient qu'on respectoit l'autorité.

C'est ainsi que les Hérétiques des premiers siécles empruntoient les noms des Apôtres & des hommes Apostoliques, pour tâcher d'autoriser leurs méchans Livres & leurs rêveries; & que quelques Hérétiques modernes en ont usé quelquefois à l'égard des Peres. Il s'est trouvé même des Catholiques qui n'ont point fait de scrupule d'user de cet artifice, croyant peut-être récompenser une légére faute de mauvaise foi par la vûë de quelque plus grand bien, comme Vigile de Tapse, (2) qui n'ayant pas assés bonne opinion de lui-même, & se méfiant de sa propre autorité, crut que pour faire mieux recevoir les Ouvrages qu'il avoit faits contre les Hérétiques de son tems, il pouvoit les publier sous les grands noms de Saint Athanase & de Saint Augustin. Nous n'avons rien de plus auguste que le Nom de JESUS-CHRIST Notre Sauveur, ni rien après lui qui soit plus digne de nos respects que le Nom de la Sainte-Vierge sa mere, de sorte que nous n'aurions pas manqué de mettre au premier rang des Livres Sacrés & Canoniques les Ecrits de l'un & de l'autre si nous en avions (3). Cependant nous n'avons point fait cet honneur à la Lettre au Roi Abgare qu'Eusebe a fait passer jusqu'à nous sous le Nom du Divin Sauveur, ni à celle qui court dans le monde sous le Nom de la Sainte Vierge, comme étant écrite à Saint Ignace d'Antioche, parce que nous sommes tout persuadés que ces deux Lettres ne sont que des productions de quelques dévots indiscrets qui ont cru pouvoir par cette pieuse fourbe se jouer tout à la fois & de la sainteté de ces Noms consacrés dans notre Religion, & de la crédulité des Lecteurs simples & incapables de discernement.

Il ne faut pourtant pas se préoccuper ni s'entêter si fort de l'autorité & de la réputation des grands Hommes, (je parle de ceux qui n'ont écrit que suivant leurs lumiéres naturelles) que de croire qu'ils ayent été incapables de manquer ou de se tromper, & que tout ce qu'ils ont écrit soit dans sa derniére perfection.

Les plus grands Auteurs, dit Quintilien (4), ne sont pas toujours parfaitement accomplis en toutes choses, ils font quelquefois de faux pas & des chutes même, & plient sous le fardeau comme les autres. Ils accordent quelquefois quelque chose au relâchement & au divertissement de leur esprit, ils ne sont pas toujours dans la même aplication, ils nous laissent quelquefois des marques de leur lassitude & de leur foiblesse. Ciceron a remarqué que Demosthene s'étoit quelquefois oublié lui-même, & Horace a écrit qu'Homere s'étoit quelquefois laissé endormir sur ses Ouvrages. Ce sont de grands Hommes, mais qui ne laissent pas d'être hommes, quelque grands qu'ils puissent être. Il arrive souvent que ceux qui prennent indifferemment tout ce qu'ils trouvent dans leurs écrits pour des loix ou des regles infaillibles, choisissent ordinairement ce qu'il y a de plus mauvais pour leur usage, & que ceux qui se les proposent comme des Modéles parfaits qu'ils veulent suivre, ayant beaucoup plus de facilité pour imiter leurs vices que leurs vertus, s'imaginent fortement s'être rendus semblables à ces grands Hommes, lorsqu'ils

II. Part. Ch. IV.

fatigantur, cum Ciceroni dormitare interim Demosthenes, Horatio etiam Homerus videantur. Summi enim sunt, homines tamen: acciditque iis qui quidquid apud illos reperêrunt dicendi legem putant, ut deteriora (quod facilius est) imitentur, ac se abundè similes putent si vitia magnorum consequantur. Modestè tamen & circumspecto judicio de tantis viris pronunciandum est, ne (quod plerisque accidit) damnent quod non intelligunt. Ac si necesse est in alteram errare partem, omnia eorum scripta legentibus placere quam multa displicere maluerim. Quintil. Instit. Orat. Lib. 10. cap. 1.

II. Part. Ch. IV.

qu'ils n'ont pris que leurs défauts. On doit toujours néanmoins aporter beaucoup de modestie, de respect, & de circonspection quand on est engagé à parler de leurs manquemens, de peur que la précipitation & la témérité ne nous portent souvent à reprendre ou à condamner en eux des choses que nous n'entendons pas & qui sont au-dessus de nous. De sorte que si nous étions obligés de commettre quelque excès dans les jugemens que nous devons faire des Ouvrages de ces grands Hommes, il vaudroit mieux, à son sens, que ce fût dans l'aprobation que dans la censure, & qu'on péchât plutôt par indulgence que par trop de rigueur.

CHAPITRE V.

Préjugés des Titres honorables & des surnoms donnés aux Auteurs pour marque d'estime.

Ch. V.

SI parmi les Titres d'honneur & d'estime qu'on a donné à divers Auteurs, il s'en trouve qui puissent nous servir pour nous régler dans les jugemens que nous devons faire de leurs Ecrits, on ne peut pas douter qu'il n'y en ait aussi beaucoup qui ont imposé à la Postérité, & qui ont été souvent l'effet de l'amitié & de la faveur plutôt que de la justice. Il est difficile de croire que les premiers qui ont été honorés de ces sortes de Titres & de surnoms ne les ayent pas mérités, parce que le Public ne se porte pas aisément à rien innover en faveur de personne, sans quelque puissant motif, & qu'il n'est point d'humeur à commencer ce dont il n'a point encore d'exemple sans avoir de fortes raisons.

Mais depuis que l'exemple & la coutume se sont glissés parmi les vûës du mérite, on a vû confondre un grand nombre de médiocres Savans avec ceux du premier ordre, de sorte que des Titres qui servoient d'abord à la distinction des personnes qui s'étoient élevées au-dessus des autres Ecrivains par leur savoir extraordinaire & par l'excellence de leurs Ouvrages, sont devenus ensuite des Titres communs & affectés à de certaines professions, dont l'acquisition n'a plus été difficile à personne.

II. Part. Ch. V.

C'est ce qui paroît particuliérement dans l'aplication qu'on a faite des Titres de *Théologien*, de *Sophiste*, de *Grammairien*, de *Scholastique*, de *Maitre*, de *Docteur*, & d'autres appellations qui ont passé dans la suite pour des qualités qui s'acquierent avec quelque solemnité & ausquelles on a attaché des distinctions de rang, & quelquefois des priviléges & des récompenses.

§. I.

Titre de Théologien.

LE premier à qui on ait donné le Titre de *Théologien* par excellence, a été Saint Jean l'Evangeliste, qu'on a voulu ce semble preférer aux trois autres par cette qualité, par laquelle on a eu intention de reconnoître la sublimité avec laquelle il a traité de la Divinité du Verbe Eternel fait Homme, qu'il a pénétrée & qu'il nous a expliquée avec plus d'élévation & d'étenduë que les autres Evangelistes. Ce surnom lui étoit déja ordinaire du tèms de Saint Athanase, (1) & d'Origéne méme, s'il est vrai que le Discours de la consommation du monde & de l'Ante-christ soit véritablement de Saint Hippolyte le Martyr, qui

1. Sanct. Athanas. Synops. sacr. Script. bis.
2. Sanct. Hippolyt. Mart. de Consumm. sæc. & de Antichr.
3. Apud Baron. ad ann. 97. num. 12.
Sanct. Cyrill. Hierosolym. Catech. 12.
Sanct. Epiphan. Salam. hæres. 51.
Sanct. Chrysostom. procem. in Psalm. 37.
Cyrill. Alexandr. Libro 3. de Trinitate.
4. Joan. Hierosolym. seu quis alius inter Chrysostomi Opera, Tom. 5. Orat. 5.
5. S. Simeon Abb. S. Mamant Monast. C. P. apud Dominic. Magr. in Hierolex. pag. 619.
6. Mr. Hermant, Vie de S. Basil. & de S. Gregoire de Nazianze, Tom. 2. Livre 8. chap. 21. page 123. 124.
¶. Menage pag. 59. du Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 16. fait voir que ce n'est point S. Gregoire de Nazianze qu'on a cité sous le nom de *νέε Θεόλογος*, mais ou Simeon Metaphraste, selon l'opinion de Joseph, Evêque de Modon, ou Siméon Prevôt de S. Mammets Xérocerque, selon celle de Leo Allatius pag. 143. *de Simeonibus*, suivi en cela par le Cardinal Bona dans sa Notice des Auteurs cités dans ses livres de la Psalmodie.
7. Joan. Pitseus, Leland. &c. de Scriptor. Angl. ad ann. 1240.
8. Ant. Possevin in Appar. sac. & Valer. Andr. in Bi-

qui avoit étudié sous Clement Alexandrin avec Origéne. Car Saint Jean y est apellé seulement Saint Jean le *Théologien* & le bien aimé de Jesus-Christ (2). Et nous aurions lieu de croire que ce titre seroit aussi ancien que Saint Jean même si nous avions quelque raison probable pour nous persuader que les Lettres qui portent le nom de Saint Denis l'Areopagite fussent d'un Auteur contemporain à ce Saint Evangeliste, parce qu'il est qualifié de Jean le Théologien dans l'inscription de la dixiéme Lettre qui lui est adressée dans cette suposition. Mais il est très-constant que dans le quatre & cinquiéme siécle c'étoit le titre ordinaire par lequel on le distinguoit des autres, & dont on se servoit pour marquer le respect & l'estime particuliére qu'on en faisoit, comme il paroît par Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Epiphane, Saint Chrysostome, Saint Cyrille d'Alexandrie (3), & plusieurs autres Ecrivains de l'Eglise Grecque.

Le second à qui on ait donné par honneur le titre particulier de *Théologien* dans l'Eglise, est Saint Gregoire de Nazianze, qui l'a mérité par l'excellence de ses Ecrits en général, & en particulier pour les quatre Discours admirables qu'il a fait sur la Théologie où il prouve à fond la Doctrine Catholique sur la Trinité, & ruine tous les faux raisonnemens des Hérétiques. Et quand il est apellé par les uns le second Théologien (4), & le jeune par les autres (5), il faut entendre selon la pensée de ceux qui l'apellent ainsi, que c'est toujours par raport à Saint Jean l'Evangeliste qu'ils apelloient le premier & l'ancien Théologien. (6)

Depuis le tems de Saint Gregoire on ne voit presque personne qui ait porté en titre le surnom de *Théologien*, si ce n'est un Anglois nommé Richard Chanoine Régulier de l'Abbaye de Saint Victor de Paris qui vivoit cent ans après le célébre Richard de S. Victor qui étoit Ecossois (7). Quelques-uns veulent que Jean Thaulére ait porté aussi ce nom (8), mais ce n'étoit pas une apellation simple comme celle dont il s'agit ici, & ceux qui l'ont voulu honorer de leur estime particuliére ne l'ont pas apellé le *Théologien* tout court, mais le *Théologien illuminé*. Enfin ce titre, d'une marque d'estime qu'il étoit auparavant, est devenu une qualité & un nom de Profession qu'on a abandonné aux Théologaux (9) des Chapitres de Chanoines &, généralement, à tous ceux qui enseignent ou qui étudient la Théologie.

§. II.

Titre de Sophiste.

Le titre de *Sophiste* étoit anciennement un préjugé avantageux de l'estime qu'on faisoit de ceux à qui on le donnoit. Il n'étoit point attaché particuliérement à la Philosophie, mais on le donnoit indifferemment à tous ceux que l'on croyoit exceller dans quelque Art & dans quelque Science que ce fut (10), selon Suidas.

Ainsi l'on trouve dans l'Antiquité des Jurisconsultes (11), des Médecins (12), des Musiciens (13), des Poëtes (14), des Orateurs (15) & des Théologiens même (16), à qui on a cru faire honneur en leur donnant ce Titre glorieux comme un témoignage de l'estime qu'on en faisoit. On en qualifioit même quelquefois ceux qui se distinguoient dans le monde par leur sagesse & par

Biblioth. Belgic.

9. ¶. V. Du Cange au mot *Theologus*.

10. Suidas in Lexic. voce *Sophist.*

11. Jac. Rævard. in opere posthumo Lib. 2. Conjectancor. cap. 10.

12. Suidas iterùm col. 1324. & Edit. Latin. duntax. col. 911.

13. Hesych. ill. in Lexic. ¶ Il faloit citer *Hesych. au mot* Σοφιστὴς simplement, & supprimer cet *ill.* abbréviation d'*illustris*, ou d'*ἰλλούστριος*, comme parloient les Grecs, titre d'honneur d'Hesychius de Milet, qui ne doit pas être confondu avec le Grammairien Hesychius d'Alexandrie.

Item Athenæus Dipnosophist. Lib. 14. ex Æsch. ¶. *ex Æschylo*, tout au long, parce qu'on pourroit croire que c'est *ex Æschine*.

14. Pindari Isthmia Ode 5. ejusque Scholiastes Græcus. Vide fusè Ger. Joan. Voss. de Rhetorices nat. & constit. pag. 4. 5. & seqq.

15. Plutarch. in Lycurgo. Item Juvenal. Satyr. 7. vers. 166. ¶. Plutarque dans la Vie de Lycurgue n'a pas employé le mot *Sophiste* uniquement comme un Synonyme de *Rhéteur*, mais a dit Σοφιστὴς λόγων, phrase qui signifie un *Rhéteur artificieux*.

16. Sic Tertullian. vocat Miltiadem, Ecclesiarum Sophistam, sic Claud. Mamert. Augustinum, sic & nonnulli mediæ ætatis Theologi dicti.

par leur gravité, & c'est en ce sens que Solon fut apellé *Sophiste*. (1)

Mais il semble néanmoins que ce titre ait apartenu plus spécialement aux Philosophes d'abord, & dans la suite aux Rhéteurs & aux Déclamateurs qui faisoient profession d'éloquence avec quelque exterieur de Philosophie. C'est pourquoi Saint Augustin dit qu'on apelloit *Sophistes* même parmi les Latins ceux qui écrivoient élegamment, & qui parloient le mieux en cette Langue. (2)

La qualité de *Sophiste* a donc été fort honorable & parmi les Grecs, & parmi les Latins. On l'a considerée allés long-tems comme un Préjugé suffisant pour nous faire porter un jugement avantageux des Ecrits de ceux à qui on l'a donnée, & les Chrétiens même n'ont point fait difficulté de l'attribuer aux Ecrivains Ecclesiastiques, pour marquer l'estime qu'ils faisoient de leurs Ouvrages.

C'est dans cette pensée que Claudien Mamert semble apeller Saint Augustin un *Sophiste* (3), & que Tertulien (4) apelle Miltiade célébre Ecrivain & défenseur de notre Religion sous Commode, *le Sophiste des Eglises*, quoique M. Valois semble prétendre que c'étoit moins un titre honorifique, que le nom de sa profession qu'il croit avoir été celle de Rheteur. (5)

C'est aussi pour faire honneur au mérite de Rabanus Maurus qu'on lui a donné ce titre de *Sophiste* par excellence, (6) & que l'Abbé Trithéme dit qu'il étoit le plus considérable & le plus en réputation de tous les *Sophistes* de son siécle. (7)

L'idée honorable qu'on avoit attachée à ce nom paroît avoir duré beaucoup plus long-tems en Occident, c'est-à-dire parmi les Latins, que chés les Grecs. Et l'on voit qu'au douziéme siécle on s'en servoit encore en bonne part pour faire les éloges des Savans, comme il paroît en divers endroits de l'Histoire d'Oudri Vital, Moine Normand, contemporain de Saint Bernard. (8)

Au lieu que ce beau titre commença de s'avilir dans la Gréce dès devant le tems de Platon & de Philippe de Macédoine. Car, selon la remarque de M. le Président du Faur de Saint Jori (9), depuis que Protagoras, Hippias, Prodicus & Gorgias en ont fait un trafic sordide avec leurs Ecoliers, & qu'ils ont voulu mettre la sagesse & l'Eloquence à prix d'argent, incontinent on a vû flétrir la gloire de ce beau nom de *Sophiste*.

Les plus honnêtes Gens ont fait difficulté de recevoir cette qualité de la bouche de ceux qui en vouloient honorer leur savoir & leur mérite, voyant qu'elle étoit si fort deshonorée par tous ces Marchands de Philosophie qui s'attribuoient le titre de *Sophiste* avec d'autant plus d'arrogance qu'ils le méritoient moins. C'est ce qui fit tomber ce nom dans la disgrace & qui pensa l'exterminer entiérement de la société des vrais Philosophes & des vrais Rhéteurs, comme nous l'aprenons de Themistius. (10)

Voilà ce qui a fait dire à Ciceron (11), „ qu'on apelloit *Sophistes* ceux qui profes„ soient la Philosophie avec une vaine os„ tentation de paroles pour le gain sordide. Et Senéque les nomme des *Sophistes*„ *Charlatans* qui couroient de Ville en Vil„ le pour débiter leur science & leur pré„ ten-

1. Isocrat. Orat. de Antidos. seu retribution.
2. S. Augustin. Lib. 2. Locution. in Exod.
3. Claudian. Mamert, Lib. 2. de animæ statu, cap. 10.
4. Tertullian. Lib. advers. Valentinian.
5. Henric. Valesius in observationib. ad Eusebii Hist. Ecclesiast. Lib. 5. cap. 17. ad fin. ¶. Tout le monde dit aujourd'hui Mr. *de* Valois, & même des 1650. bien des gens ne parloient pas autrement.
6. Ap. Auct. vit. Rab. Maur. Arch. Mog.
7. Jo. Trithem. & ex eo Dominic. Magri in Hierolexic. pag. 574.
8. Orderic. Vital. Histor. pag. 352. 460. 475. 570. &c. & ante illum Theodulf. Lib. 3. carm. & alii passim.
9. Petrus Faber Sanjorian. Comment. ad L. 1. de Justitia & Jure pag. 6. & 7. Comment. de Reg. Juris.
10. Thenustius Oration IV. in Sophista.
11. Ciceron. Academic. Quæstion. Lib. 2.
12. Seneca Epist. XXIX. Item apud Vossium seniorem, Lib. de Rhetor. nat. & constitut. cap. 1. pag. 6.
13. Aristides in sua communi Apologia.
Item apud Petr. Fabr. ut supra. ¶. Aristide étant ici mal à propos cité au lieu d'Isocrate, il faut corriger la citation de la maniere qui suit: *Isocrates in Orat. contra Sophistas.*
14. Synes. Ptolemaïd. Episcop. Epist. ad Orum. ¶. La citation de l'Epitre de Synesius à Orus n'est point corrette. C'est une meprise causée par ce peu de mots mal entendus : προσέθηκα τὸν περὶ τοῦ δώρου, qu'on lit à la fin de la 154. Epitre où l'article τὸν suppose le substantif λόγον, savoir le πρὸς Παιόνιον ὑπὲρ τοῦ

„ tenduë éloquence, & qui auroient eu „ plus d'honneur d'abandonner la Philosophie, que de la porter vendre ainsi de „ côté & d'autre. (12) C'est contre ces sortes de *Sophistes* qu'Isocrate a fait une Oraison toute entiére, dans laquelle il entend sous ce Nom déja devenu odieux de son tems, ces gens qui s'apelloient Dialecticiens & Rhéteurs, quoique leur Profession ne consistât que dans de pures chicanes de mots & dans des disputes frivoles, & qui prétendoient que les Philosophes n'étoient que ceux qui s'apliquoient aux affaires civiles & politiques. (13)

Ainsi le Préjugé où l'on avoit été d'abord en faveur des Ecrivains qu'on avoit apellé *Sophistes*, se tourna contre eux-mêmes, dès que l'on vit changer la notion & l'idée de ce nom. De sorte qu'on s'est accoutumé peu à peu à juger qu'un *Sophiste* n'est proprement qu'un grand diseur de rien, un Auteur de discours inutiles & captieux, un Déclamateur qui n'a que du babil, qui se forge lui-même les questions sur lesquelles il veut disputer, qui fait un jeu & un simple divertissement de la Rhétorique & de la Dialectique; qui n'aime que la contestation, la chicane & la vetillerie; qui fait paroître dans ses Ecrits comme dans ses Discours le caractére d'une ame vénale & d'un esprit fourbe; qui par une vanité grossiére ne parle que de lui-même; & qui songe plutôt à sa réputation & à ses propres interêts qu'au bien public ou à l'utilité de ceux à qui il parle & pour qui il écrit; qui ne s'occupe que de vaines subtilités; & qui met toute son étude à nous surprendre par ses sophismes & ses sophistiqueries. (14)

Voilà la définition que les Anciens ont donnée des *Sophistes*, depuis qu'ils ont abandonné l'étude de la véritable Sagesse & de la véritable Eloquence. Et ceux qui se sont attachés serieusement à cette étude voyant que ces Gens-là retenoient le nom ambitieux de *Sophistes* pour eux, se sont contentés par modestie de prendre ou celui de Philosophes ou celui de Rhéteurs.

Mais rien n'a tant multiplié la race des *Sophistes* que l'introduction de la Scholastique commencée dans les Ecoles de la Philosophie & de la Théologie, dans les Universités de l'Europe, & particuliérement en France. C'est ce qui nous a attiré ce grand déluge de productions monstrueuses de l'esprit humain évaporé dans ses propres pensées, c'est-à-dire, tous ces gros fatras d'*Anteprédicaments*, de *grandes & petites Logicales*, de *Principes Sophistiques*, de *Conclusions Sophistiques*, de *sens composés & divisés*, de *Sophismes choisis & subtilisés*, de *conséquences* & d'*antécédences*, de toutes sortes de *Quodlibétiques* & de *Quolibets*, des *puissances actives & passives*, des *Instances*, des *Quiddités*, des *Formalités*, des *Formules*, des *Fallaces*, des *insolubles* ou *Questions inexplicables*, des *Impossibilités*, sans parler d'un grand nombre de Commentaires Scholastiques sur Aristote. (15) Mais la défaite de tant de Monstres n'a pas couté bien cher à la République des Lettres qui a cru qu'il suffisoit de les mépriser pour les faire périr, & leurs Auteurs même sont tombés si avant dans l'oubli, qu'outre Pubwel, & Jean Hinton, nous ne connoissons presque plus de Scholastiques modernes qui ayent porté ou qui ayent voulu retenir le nom odieux de *Sophiste*. (16)

§. III.

τῦ ὀιῶν λόγου, le discours dont Synesius accompagna le present qu'il fit d'un Astrolabe à Peonius. Au lieu de τῦ ὀιῶν Rulinger en 1556. & Cornarius en 1560. ayant lu τῦ Ὤρυ prirent cet Orus pour un Officier considérable de la Cour de l'Empereur Arcadius, & publierent sous la forme d'une Epitre adressée au prétendu Orus, le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe. Cette erreur, quoique remarquee par le P. Petau, n'a eté reconnuë ni par Baillet, ni même par Jean Albert Fabrice qui page 227. du huitieme volume de la Bibliotheque Greeque ne prend pas garde que cette Epitre à Orus qu'il dit qui manque dans l'édition de ce Pere, n'est autre chose mot pour mot que le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe, qui de son aveu n'y manque pas.

Quintilian. Lib. 11. Institut. Orator. cap. 1.

Aul. Gell. Lib. 10. Noct. Attic. cap. 22.

Theophil. Spizelius in Felic. Literat. Comm. 5. num. 3. 4. 5. pag. 576. & seqq. & alii plurim.

Seneca in Epist. passim. puta 45. 48. 49. &c.

Diog. Laert. Lib. 2. in vit. Socratis. ¶. Je ne vois rien dans la Vie de Socrate par Diogene Laërce qui regarde tant soit peu les Sophistes, hors les vers où Timon fait passer Socrate lui-même pour un Sophiste.

S. Greg. Nazianz. Orat. de Laudibus Basilii M.

Lactantius Lib. 3. Institut. Divin. cap. 16. & alii plur

15. Vid var. script. Catalog. ap. Pitseum de Angl. Wadding. & Altamuran. de Minorit. & Dominic. Launoïum & Bulæum de Coll. Navarr. & de Hist. Universitat. Paris. &c.

16. Joan. Pits. in Append. alphabetic. de Script. Angl.

§. III.

Titre de Grammairien.

LA qualité de *Grammairien* a paſſé parmi les Gens de Lettres pour un titre d'honneur & pour une marque de l'eſtime qu'on faiſoit du ſavoir de ceux à qui on l'avoit donné. En effet on apelloit autrefois *Grammairiens* non pas ſeulement ceux qui n'étoient habiles qu'en Grammaire, ou dans la Critique, ou même dans tout ce qu'on apelle Philologie ; mais généralement tous ceux qui paſſoient pour Savans dans toutes ſortes de connoiſſances. (1)

Voſſius témoigne qu'on donnoit auparavant à ces ſortes de Savans qui paſſoient pour univerſels, le nom de *Polyhiſtor* qui ſignifioit autant que celui de *Grammairien*, & que les titres de *Philologue* & de *Critique* dont on a qualifié quelques-uns de ces Savans, marquoient une auſſi grande étenduë de connoiſſances. (2)

Les principaux d'entre ceux qu'on a honoré du nom de *Polyhiſtor* (3) parmi les Auteurs ſont Cornelius *Alexander* ; *Apion* d'Alexandrie, contre qui Joſeph l'Hiſtorien a écrit ; *Hygin* l'Affranchi d'Auguſte ; & *Solin* qui en avoit fait le titre de ſon Livre. (4)

Entre ceux qui ont porté le titre honorable de *Grammairien* comme une marque de leur grande Literature ; ſans pourtant avoir fait aucune profeſſion particuliére de Grammaire, on remarque particuliérement Jean *Philopone* fameux Philoſophe du tems de Juſtinien, que l'on prétend avoir été très-verſé dans toutes ſortes de connoiſſances (5), mais qui étoit de la Secte impie des Tritheïtes.

Chrétien *Druthmar* (6) Moine de Corbie en Picardie au neuviéme ſiécle, a été qualifié auſſi du ſurnom de *Grammairien*, quoiqu'il n'ait écrit que ſur l'Ecriture-Sainte.

Jean *Tzetzès* (7) frere d'Iſaac dans le douziéme ſiécle paroît avoir acquis ce titre non pas tant pour ſes ſcholies ſur Héſiode qui ſont aſſés peu de choſe, que pour ſon Hiſtoire diverſe qu'il a écrite en Vers Politiques Grecs.

Rolandin de Padouë qui vivoit au treiziéme ſiécle, n'a peut-être point écrit autre choſe que l'Hiſtoire de la tyrannie des quatre Ecelins dans ſon pays. On lui donne pourtant le titre de *Grammairien* (8), & il y a aparence qu'il ne l'a acquis que parce qu'il a compoſé ſon Ouvrage avec plus d'induſtrie, plus de jugement, plus de prudence, & plus de capacité que le commun des Ecrivains n'en faiſoit paroître dans ces tems-là.

Dans le même ſiécle un Hiſtorien de Dannemark nommé Saxon (9), aſſés célébre & aſſés eſtimé même, hormis en quelques traits fabuleux, ne s'eſt fait connoître à la Poſterité que par le ſurnom de *Gram-*

1. Gerard Joan. Voſſ. Lib. 1. de Arte Grammatica cap. 1. pag. 6. & cap. 6. pag. 30. Edit. 2.
Diomed. Lib. 2. pag. 414. Ed. Putſch. de Arte Grammatica.
Car. Dufreſn. du Cange Gloſſ Latin. col. 646. voce, *Grammaticus*: & in Gloſſario Græco-barbaro, voce, *Γραμματικός*.
2. Voſſ. de Arte Grammat. Lib. 1. cap. 6. pag. 30.
3. Alex. Polyhiſtor ſæpe citatur à Joſepho, ab Euſebio & aliis de Apione cymbalo mundi : Vide Voſſ. de Hiſt. Græc.
C. Julius Hyginus Polyhiſtor dicitur Suetonio in Illuſtr. Gram. & Euſebio in Chron.
4. ¶. Voſſius dans l'endroit ci-deſſus marqué prouve qu'effectivement Alexander Cornelius, (car c'eſt ainſi qu'il faloit dire) Apion d'Alexandrie & Hygin ont eu le nom de *Polyhiſtor*, mais il ne met nullement de ce nombre Solin, qui n'a pas eu le même titre quoiqu'il l'ait donné à ſon livre.
5. Photii Biblioth. Item Suidæ Lexicon. Voſſius de Sc. Mathem. parte 2. c. 1. §. 7. pag. 311.
Joan. Jonſ. Hiſt. Philoſoph. Lib. 3. cap. 18. pag. 302.
6. ¶. Son Commentaire ſur S. Mathieu a été imprimé in-8. à Haguenau l'an 1530. & à Cologne l'an 1618. Il a écrit ſur S. Luc. Ce qu'on a de lui ſe trouve dans la Bibliotheque des Peres, Tom. 15. Du Pin Biblioth. Eccleſ. IX. ſiécle.
7. ¶. Jean *Tzetzès* etoit Grammairien de profeſſion, mais quoiqu'il ſoit quelquefois appelé *σοφώτατος γραμματικός*, ce n'eſt pas à dire qu'il eût par excellence le titre de Grammairien, en ſorte que par *Jean le Grammairien*, on entendit *Jean Tzetzès*.
8. ¶. Dans la baſſe Latinité *Grammaticus* a ſignifié, de même que *γραμματικός* dans le bas Grec, un Notaire, un Tabellion, un Greffier, ou Secretaire. Et comme le pere de Rolandin avoit eté Secretaire de la Ville de Padouë, c'eſt en ce ſens que Rolandin qui exerçoit la même charge, a eté nommé *Grammaticus*, ce qui en François ne doit pas être traduit *Grammairien*, mais ou Secretaire ou Greffier.
9. ¶. Le nom de batême de *Saxon le Grammairien*, ce qui n'a peut-être pas eté remarqué juſqu'ici, etoit *Jean*. Agrippa, du moins Epit. 1. du 5. livre l'appelle

Grammairien qu'il a mérité particuliérement pour la beauté extraordinaire de son stile, qui ne se sent nullement de la corruption de son siécle, ni de la barbarie de son pays.

Enfin il n'y a que cent ans que ce titre se communiquoit encore aux Personnes de mérite pour marquer l'estimé qu'on faisoit de leur érudition, quoiqu'elles ne fissent aucune profession de Grammaire, comme il paroît en Thomas d'Averse (10) Jurisconsulte Néapolitain vivant en 1580. dont nous n'avons point d'autres Ecrits que sur le Droit, & qui néanmoins n'a point aujourd'hui d'autre surnom que celui de *Grammairien*.

§. IV.

Titre de Scholastique.

LE nom de *Scholastique* a passé aussi fort long-tems dans le monde pour un titre d'honneur. Dès le siécle d'Auguste on le donnoit aux Rhéteurs qui se signaloient au-dessus des autres par leur Eloquence & par la beauté de la Déclamation.

Depuis le tems de Néron il semble que ce nom ait été affecté à ceux qui s'exerçoient à la plaidoirie dans les Ecoles de Droit. (11) Ensuite on l'a attribué aux Avocats plaidans de véritables Causes, comme nous le voyons en la personne de Socrate l'Historien Ecclésiastique, Avocat de Constantinople; d'Eusébe (12) qui plaidoit dans le même tems & dans le même lieu; d'Evagre d'Epiphanie Auteur de l'Histoire Ecclesiastique qui avocassoit dans le Barreau d'Antioche; d'Agathias de Murine (13) Historien de l'Empereur Justinien & Avocat à Smyrne; de Jean d'Antioche qui nous a donné la Collection Grecque des Canons rangés par matiéres, & le premier Nomocanon, & qui d'Avocat devint Prêtre & Patriarche de cette Ville sous Justinien, & de plusieurs autres dont l'Histoire nous fournit des exemples (14). Et ce nom paroît avoir subsisté assés long-tems en cette signification parmi les Grecs, puisque Constantin Harmenopule le portoit encore au douziéme siécle, comme une marque de sa profession. On a vû aussi le tems auquel ce nom de *Scholastique* se donnoit indifféremment à toutes sortes de Jurisconsultes, mais il ne paroit pas que cela ait été universel ni de longue durée.

Depuis l'établissement des Ecoles Ecclésiastiques fait par nos Rois de la premiére race, & remis en vigueur par l'Empereur Charlemagne, ce nom de *Scholastique* a été donné aux Maîtres de ces Ecoles, c'est-à-dire, à ceux qui étoient commis pour les gouverner, & pour enseigner les Clercs de chaque Eglise. Quelques-uns prétendent que celui qu'on apelloit le *Scholastique* dans ces Eglises n'avoit été établi d'abord que pour enseigner les Langues, les Humanités, & tout ce que l'on comprend

pelle *Joannem Grammaticum*, *Saxoniensem Historiographum*. Quant à sa diction qu'on dit lui avoir acquis le surnom de *Grammairien*, je conviens que par rapport au tems de l'Auteur elle a du tour, & quelque elégance, mais on doit aussi convenir qu'on ne laisse pas d'y trouver quantite de mauvais mots, de mauvaises phrases, d'expressions obscures, & presque toujours affectees.

10. *Tomaso Grammatico* Jurisconsulte & Gentilhomme Napolitain, originaire d'*Averse*, n'a ecrit qu'en Italien. Il ne faisoit nulle profession de Grammaire; & *Grammatico* etoit purement son nom de famille comme *l'Avocat* est celui de quelques particuliers qui n'ont jamais pris de licences.

11. Ger. Voss. Etymologic. Ling. Lat. pag. 454. Idem de Rhetoric. nat. & constitut. cap. 1. pag. 9. 10.

Henricus Valesius in Prolegomen. ad Hist. Eccl. & Evagr. à se vers.

J. Doujat Hist. du Droit Can. ch. 15. p. 43.

Car. du Cange Gloss. Latinit. Tom. 3.

Voss. de Hist. Græc. pag. 270. ubi de Agathia &c.

Dominic. Macr. Hierolex. p. 551. 552.

12. ¶. Dit le Scholastique Auteur d'un Poëme de IV. Livres en vers heroiques intitule *Gainea* du nom de *Gainas* fameux Goth qui en etoit le sujet.

13. ¶. La Mothe le Vayer dans son Jugement d'Agathias, ayant dit *Murine* a eté copié en cela par Moreri, qui n'a pas manqué de l'être ensuite par Baillet; mais comme de *Myra* Ville de Lycie on dit *Myre*, & non pas *Mure*, je crois de même que de *Myrina* Ville de l'Eolide il faut dire *Myrine* & non pas *Murine*. Il a mieux nomme cette ville, articl. 1201.

14. Francis. Florent. ad cap. 3. extra de vita & honor. Cler. fusè. ¶. Remarquez la bevuë de Baillet qui ayant trouvé par abbréviation *de hon.* a lu *de honor.* au lieu de *de hone!*.

Francisc. de Roye ad Can. Ego Berengarius 41. de consecrat. distinct. 2. sive Tract. de Vita, Hæresi & Pœnitentia Berengarii pag. 12. & seqq.

Innocent. Cironius ad Titul. de Magistris pag. 379. in Lib. 5. Decret.

Le Pere Thomassin, ancienne & nouvelle Discipline sur les Benefices.

prend sous le nom de belles Lettres, & qu'il y en avoit un autre dans la même Eglise pour enseigner la Théologie & qui portoit en titre la qualité de *Théologien*. Mais il paroît du moins que ces fonctions différentes ont été réunies depuis en une seule & même personne dans les Chapitres, & que celui qui portoit le nom de *Scholastique* étoit tenu par sa profession d'enseigner publiquement aux Chanoines & aux autres Ecclesiastiques de leur Eglise non seulement les belles Lettres, mais encore la Théologie, & même la Liturgie. Sur quoi l'on peut voir Monsieur Florent, Monsieur Ciron, Monsieur de Roye & plusieurs autres des Modernes qui ont traité doctement cette matiére. (1)

(*a*) Ainsi celui qu'on appelloit par honeur le *Scholastique* de l'Eglise n'étoit autre que celui qui s'apelloit en certains lieux le *Primicier*, ou le *Maitr'Ecole*, & en d'autres l'*Ecolâtre* ou le *Théologal* à la fonction duquel il y avoit une Prébende attachée pour sa subsistance.

C'est en ce sens qu'Adelman, un des principaux Défenseurs de la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, avoit porté le nom de *Scholastique* de Liége avant que d'avoir été fait Evêque de Bresse.

Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité avant que d'être tombé dans ses erreurs, mais ce ne fut qu'à cause de la Théologale de Saint Martin de Tours qu'il avoit exercée avec réputation auparavant que de passer à Angers où il eut son Archidiaconé, & où il commença de publier son Hérésie. Adelman dont on vient de parler écrivant contre lui l'apelle son *Conscholastique*, soit parce qu'ils avoient l'un & l'autre fait l'Office de Théologal, soit parce qu'ils avoient tous deux étudié ensemble sous Saint Fulbert de Chartres (2).

Le B. Alger qui écrivit aussi contre Berenger portoit le nom de *Scholastique* parce qu'il avoit été Théologal ou Ecolâtre de Liége devant que de se faire Moine de Cluni.

Le jeune Berenger (3) qui entreprit de défendre Pierre Abailard contre Saint Bernard, & dont nous avons parmi les Oeuvres de ce Sophiste une misérable Epître, dans la-

1. ¶. Ménage Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 59. remarque plusieurs fautes de Baillet sur cet article tant dans les mots que dans les choses. Ses remarques meritent d'être luës.

(*a*) La Dignité de *Scholastique* & celle de *Théologal* sont deux Dignités differentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole, apelle en quelques Lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université*. Le Théologal est un Chanoine de l'Eglise Métropolitaine ou Cathédrale, institué pour enseigner la Théologie à ses Confreres, & pour leur precher la Parole de Dieu. Ces Théologaux furent institués à l'egard des Eglises Métropolitaines par le Concile géneral de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. Et à l'egard des Eglises Cathedrales, ils furent institués par le Concile de Bâle, qui commença en 1431. & comme le Concile de Bâle n'est point gardé en France pour la Police, la Pragmatique Sanction au paragraphe *statuimus* du Titre des Collations, établit les Theologaux dans les Eglises Cathedrales & Métropolitaines: Et l'Ordonnance d'Orleans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathedrales ou Collegiales. Berenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a fait tomber dans cette erreur, c'est que Berenger étoit Maitr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'y est tout-à-fait trompe, en disant qu'il n'avoit jamais été Maitr'Ecole dans cette Eglise. Dans un Titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius scholæ D. Martini Magister.* La Chronique de Tours; *Anno MLX. clarebat Berengarius Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus & Thesaurarius nec non Magister scholarum & Camerarius sancti Martini:* On pretend, pour le marquer en passant, qu'il a aussi ete Maitr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au Livre 3. de ses Annales de France: de Louis Servin Avocat Général du Parlement de Paris dans son Plaidoyer pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans son Traité manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'eloge de Berenger: De Maan, dans son Histoire des Archevêques de Tours au Chapitre d'Hildebert. De Cesar Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris, & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais M. de Roye, Professeur en Droit de l'Universite d'Angers, dans son Livre de la Vie, de l'Heresie & de la Pénitence de Berenger, & M. de Launoy dans son Livre *de scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais ete Maitr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: Fondes sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'est une question que j'ai traitée problématiquement dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Theologien de l'Eglise d'Angers, qui fut depute au Concile de Bâle par l'Evêque & le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Bâle vers le Pape Eugene IV. Mais je croi présentement que Berenger n'a point ete Maitr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, il avoit pris la qualité de Maitr'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable; & dans le Titre du don de la Comtesse Grecia, qui est dans la même Abbaye, Berenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*, & un Rainaldus y pre-

laquelle il déchire ce Saint par des injures les plus atroces, est apellé Berenger le *Scholastique* aussi-bien que l'autre, & il y a bien de l'aparence qu'il étoit aussi Théologal.

Olivier le *Scholastique* qui vivoit au commencement du treiziéme siécle & qui nous a laissé une Histoire des Croisades, avoit acquis ce titre étant Théologal de Cologne avant que d'être Cardinal.

Il est probable que tous les autres Ecrivains Ecclésiastiques de l'Occident qui ont porté ce surnom depuis Charles le Chauve, ne l'ont pris que comme la marque de l'emploi qu'ils avoient dans leur Eglise, & que ce terme n'a presque plus été en usage parmi les Latins depuis le tems de ce Prince pour marquer l'estime particuliére qu'on faisoit de l'esprit, de l'érudition, ou de l'éloquence des Savans.

Il s'en trouve néanmoins encore quelques exemples, tel que celui d'Anselme Doyen & Chanoine de Laon, mort en 1117. Nous le distinguons des autres de même nom, par la qualité de *Scholastique* qui lui fut donnée non pas à cause de la célébre Ecole qu'il ouvrit chés lui; mais à cause de son érudition extraordinaire dans la plupart des Sciences Humaines & Divines, qu'il accompagnoit d'une beauté d'esprit & d'une éloquence qui étoit fort au-dessus de la portée de son siécle. C'est ce qui l'a fait apeller par Guibert la gloire & l'ornement du Pays Latin pour les bonnes Lettres & les belles connoissances; & par Jean de Sarisberi, *le Docteur des Docteurs* (4).

Si nous en croyons Genebrard (5), le titre de *Scholastique* étoit aussi chés les Grecs un nom d'Office ou de Dignité Ecclesiastique, qui avoit du raport ou à la Théologale des Occidentaux ou au Notariat Apostolique, & cet Auteur veut que Zacharie le *Scholastique*, qui vivoit du tems de Justinien, ait eu un emploi de cette nature dans quelque Eglise, qui lui a fait porter ce nom jusqu'à ce qu'il devînt Archevêque de Metelin. Néanmoins Jean Tarin écrit avec plus de probabilité (6) que ce n'étoit point un Titre d'Office, mais un terme d'Honneur dont on avoit voulu reconnoître son mérite, & par lequel on avoit marqué

y prenant celle de *Chancelier*, c'est-à-dire, de *Maitre-Ecole*.

A l'egard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholastique, c'étoit une Dignité differente de celle de Scholastique. Mr. du Cange dans son Glossaire, raporte plusieurs significations du mot *Primicerius* parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croyent que le *Primicerius* avoit le soin d'enseigner les Ecclesiastiques de son Eglise. Mais il est tres-vrai-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des Offices Divins. Je veux dire que la fonction de ce *Primicerius* étoit de montrer aux inferieurs le Chant & les Cérémonies, afin que la decence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce *Primicerius* n'etoit donc à proprement parler, que ce qu'est le Chantre; ce qui a eté remarque par Monsieur du Cange.

Le *Primicerius* de l'Eglise de Mets (on l'apelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun, ce qui est remarquable, n'a pas cette fonction.

C'est la premiére dignité du Diocese après l'Evêque. Et il preside même aux Assemblees du Clergé à l'exclusion de l'Evêque; ce qui convient bien à son nom: Car *Primicerius* c'est le premier, c'est le Chef, *Primus in cera*, c'est-à-dire, *in Catalogo*. On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis*, *Primicerius Fabricensium*, *Primicerius Mensorum*, *Primicerius sacri Cubiculi*, *Primicerius Officiorum & scriniorum*, *Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*: On a dit de même *Secundicerius* pour dire le second; *Secundicerius Notariorum* dans le Code Théodosien, & la Loi 2. de *petitionibus*. Voyés le Glossaire de Monsieur du Cange. On a dit aussi *Capicerius*, d'où nous avons fait le mot de *Chevecier*. Et quoique le Princier & le Chevecier soient deux Dignités differentes, ces deux mots quant à l'etymologie, sont de même signification. C'est pourquoi l'Auteur de l'ancienne Version Françoise des Decretales, a traduit le Titre *de Officio Primicerii*, par ces mots, *de l'Office du Chevecier*. Le Princier, c'est le premier de l'Eglise. Le Chevecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise; c'est-à-dire, du fond de l'Eglise, depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Necrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par M. Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est apellé *Capitiarius*. (Anti-Baillet, Tom. 1. pag. 133.)

2. Ph. Labb. Diss. Hist. Phil. de Script. Ecclesiast. Tom. 1. pag. 7.

Item Franc. de Roye de Vita Bereng. pag. 8. 9. &c.

3. ¶. Celui-ci étoit de Poitiers, l'autre étoit de Tours.

4. Guibert Novigent. Lib. 3. cap. 4.

Item Joan. Sarisberiens. Epist. 202. ad M. Richardum Episc.

Item Bulæus Tom. 1. Hist. Universit. pag. 559.

5. Gilb. Genebrard. præf. in vers. Latin. Zach. Mitylen. de mundi creation. contra Philos. ejus æternit. asserentes.

Item apud Car. du Cange in Glossar. Latinit.

6. Joan. Tarin. In not. ad Zachar. Dialog. de Mundi opificio p. 708. post Origen. Philoc.

que l'estime qu'on faisoit de son éloquence, & de ses grandes connoissances, sur tout dans la Philosophie Platonicienne.

En effet la qualité de *Scholastique* sembloit apartenir proprement à tous les Gens de Lettres en général, pourvû que leur érudition fût reconnue du Public, & elle leur avoit été attribuée long-tems auparavant qu'on eût entrepris de la restreindre, & de la déterminer à ne plus spécifier que des Rhéteurs, des Déclamateurs, des Avocats, des Ecolâtres & des Théologaux (1).

Casaubon prétend que Théophraste le Disciple d'Aristote est le premier qui ait employé ce terme dans cette signification, & que depuis ce tems-là (2), quoiqu'on l'ait apliqué à divers usages, on l'a pourtant toujours attribué d'une maniére plus particuliére aux personnes de bel esprit, ou de grande érudition.

Ainsi Saint Jérôme témoigne que Serapion ancien Auteur Ecclésiastique fut surnommé le *Scholastique* à cause de la beauté & de la délicatesse de son esprit (3). Saint Jean Climaque fut aussi qualifié du même titre, qu'on lui donne encore aujourd'hui, quoiqu'il l'eût généreusement compris dans le renoncement qu'il fit aux vanités du monde. Il l'avoit d'autant plus mérité qu'outre les qualités naturelles de son grand génie, il avoit été encore très-instruit dans les Sciences humaines, & dans les belles Lettres avant sa retraite. Et selon Monsieur d'Andilly (4), ce nom de *Scholastique* ne se donnoit en ce tems-là qu'à des personnes éclairées des lumiéres de la Raison & de l'Eloquence, & en qui les dons de la Nature se trouvoient joints avec l'étude des Arts & des Disciplines.

Ce n'est que dans la vûë de ces mêmes qualités que Walafrid Strabon apelle le Poëte Prudence le *Scholastique* de l'Espagne (5), & que Pallade d'Hélenople donne le même titre à Euloge qui étoit un homme consommé dans toutes sortes de connoissances, & qui en avoit, pour le dire ainsi, renfermé l'Encyclopédie au dedans de lui-même (6).

Quelques-uns ont voulu même enchérir sur le mot de *Scholastique*, & voulant marquer un dégré éminent d'érudition dans les Savans, ils ont cru pouvoir porter ce nom au souverain dégré en leur faveur, c'est pour cela qu'on trouve que Fortunat & Sedulius ont été apellés *Scholasticissimes* (7).

§. V.

Titre de Maître.

Le nom de *Maître* (*Magister*) étoit plutôt un titre de puissance & d'Office que de sagesse & d'érudition, avant qu'on l'eût fait passer de l'Empire dans l'Eglise, & de l'Eglise dans la République des Lettres.

Il ne se donnoit même dans les commencemens qu'aux Maîtres qui enseignoient publiquement dans les Ecoles, & aux Préfets des Colleges (8), & ce fut

allés

1. Voss. du Cange, Magri, & alii loc. citat. ex variis Auctorib.
2. Isaac Casaubon. in not. ad Capitolin. pag. 416. 417. in Maximo juniore.
3. S Hieron. Catal. de Scriptorib. Eccl. cap. 99.
4. D'Andilly, Vie de saint Jean Climaque chap. 3. pag. 8.
5. Walafrid. Strab. de reb. Eccles. seu Off. Divin. cap. 25.
6. Pallad. Lausiac. Hist. cap. 26.
7. Lib. 3. de Miraculis sanct. Dionis. &c. Chronic. Fontanellens. cap. 12. & ex iis. Mr. du Cange Tom. 3. Gloss. de la Latin. Item Domin Magr. dans l'Hierolexic. pag. 552.
8. Ger. Vossius Etymologic. pag. 303. 304.
9. ¶. Ce *Maitre Odon* étoit un Moine Anglois de l'Ordre de Citeaux. Pitseus qui le met en 1181. sous Henri II. Roi d'Angleterre l'apelle *Odo Ceritonensis*, vel *Shirton*, & non pas *Serton*.
10. ¶. *Michel Blanpain* dit vulgairement *Maitre Michel*, étoit de Cornouaille. Pitseus qui le fait vivre en 1250. le confond avec un Poëte qu'il dit que Textor cite quelquefois *in Cornu Copiæ*, il devoit dire *in Epithetis*. Mais ce Poëte que cite Textor étoit postérieur à l'autre de plus de 200. ans. Il est apellé en Latin *Michaël Anglicus*, n'étant néanmoins Anglois que de nom, & non pas de nation. Simler & Valére André qui font le dénombrement de ses Poësies disent qu'il étoit de Beaumont en Hainault.
11. ¶. *Maitre Conrad* de Marpurg a écrit la Vie, & a été Confesseur de Sainte Elisabeth qu'on apelle Reine d'Hongrie, parce qu'elle étoit fille d'André II. du nom Roi d'Hongrie.
12. ¶. *Henri d'Eimbeck*, & non pas d'*Eimeck* comme l'écrit du Cange, ni d'*Eymeric*, comme Baillet, étoit un Saxon, Docteur en Theologie, qui a écrit sur les Sentences, composé un Vocabulaire, & un Traité de Logique. Il mourut l'an 1450.
13. ¶. Du Cange pag. 36. de la docte & curieuse Préface qu'il a mise au devant de son Glossaire de la basse Latinité dit qu'au rapport d'Hépidannus Moine de S. Gal, Iso Magister mourut l'an

872.

assés tard qu'on s'avisa d'en faire, d'un titre d'Office qu'il avoit été auparavant, un titre d'honneur pour ceux qui excelloient dans la connoissance des Arts & des Sciences, & enfin pour les Docteurs en Théologie, ausquels il semble être demeuré seulement comme un titre de Profession.

Ainsi le Préjugé n'a presque rien à prendre sur la qualité de *Maitre* pour régler l'estime qu'on pourroit faire du savoir & du mérite de ceux qui l'ont portée, soit en *prénom* comme *Maitre* Odon (9), qui étoit Eude Serton ; *Maitre* Michel, qui étoit Michel Blan-pain (10) ; *Maitre* Conrard (11), qui étoit Conrard de Marpurg; *Maitre* Auge, qui étoit Henri d'Eymeric (12); & une infinité d'autres Ecrivains particuliérement de l'Université de Paris: soit en *surnom*, comme Iso *Magister* (13) Moine de Saint Gal au neuviéme siécle; Florus *Magister* (14), soit l'Archidiacre de Lyon, soit le Moine Bénédictin au même siécle; Simeon *Magister* (15) le Logothéte, Thomas *Magister* (16) & plusieurs autres Grecs modernes qui prenoient ordinairement ce surnom de leur emploi.

Il s'est néaumoins trouvé des Auteurs à qui on a donné ce Nom comme une marque du jugement avantageux que l'on faisoit de leurs Ouvrages, comme il paroit en la personne de Pierre Lombard (17), de Pierre le Mangeur, & de Gratien. Le premier fut nommé le *Maitre* des Sentences, le second le *Maitre* de l'Histoire Scholastique ou Savante, & le troisiéme le *Maitre* des Canons ou des Décrets.

C'étoit vouloir persuader à la Posterité la bonne opinion où le Public de ces tems-là étoit de leur capacité & de l'excellence de leurs Livres. C'étoit nous dire en un mot qu'on consideroit Lombard comme le premier & le chef des Théologiens, le Mangeur comme un excellent Historien, & Gratien comme le plus habile des Canonistes. Cependant on est assés revenu aujourd'hui d'une opinion si peu raisonable & d'un Préjugé si mal établi.

Il est vrai que Pierre Lombard n'est pas tout-à-fait indigne de ce Titre glorieux, quoique l'Eglise & la Sacrée Faculté n'ayent pas cru devoir aprouver & recevoir généralement toutes ses opinions sans exception. Et le grand nombre joint au mérite de tant d'illustres Commentateurs qui ont travaillé sur ses quatre Livres des Sentences a beaucoup contribué encore à le maintenir dans la possession de cette qualité. Mais il ne se trouvera pas aujourd'hui un Critique de bon goût qui veuille juger aussi favorablement de Pierre Comestor ou le Mangeur dont l'Histoire n'est qu'un pot-pourri, confus & indigeste de bonnes & de mauvaises choses entassées sans jugement & sans discernement, & qui a rendu un très-mauvais office à la Vérité en la confondant avec le Mensonge. Il faut avouer que Gratien a conservé sa réputation & sa qualité de *Maitre* des Décrets plus longtems que le Mangeur n'a fait celle de *Maitre* de l'Histoire; Mais les Critiques du siécle passé (18) & sur tout Antoine Augustin, étant venus aporter le jour dans sa

871. Il ajoute qu'au sentiment de Goldast Iso étoit le véritable Collecteur du grand Dictionnaire qu'on trouve sous le nom de son disciple Salomon aussi Moine de S. Gal, & depuis Evêque de Constance mort l'an 909. Ce Dictionnaire dont il y a des raisons de croire que Papias a tiré une partie du sien, n'a jamais été imprimé, mais les Gloses d'Iso sur Prudence extraites des Manuscrits de Charles Widman, & de Jaques Bongars se voient à la fin des Oeuvres de ce Poete dans l'edition d'Hanau qu'en a donnée Weitzius l'an 1613. en un gros in-8.

14. ¶. Touchant *Florus Magister* Diacre, & non pas Archidiacre de l'Eglise de Lyon, Ecrivain du IX. siécle, voyés Du Pin dans sa Biblioth. Ecclesiastique. Le prétendu Moine Benedictin de ce nom n'a été connu que de Trithême.

15. ¶. Touchant les divers *Siméons* ou *Syméons*, qui ont eu le surnom de *Maitres*, voyés la Dissertation *de Symeonibus* de Leon Allatius.

16. ¶. *Thomas Magister* vivoit au commencement du 14. siécle. Jean Albert Fabrice a diligemment, quoi qu'en petit, ramassé ce qu'on en peut savoir.

17. ¶.. Ce qu'on a dit autrefois que Gratien, Pierre Lombard & Pierre Comestor étoient freres, est une fable, dont il y a long-tems qu'on est revenu. Gratien étoit de Chiusi dans la Toscane, Pierre Lombard de Novare en Lombardie, d'où le surnom de Lombard lui est demeuré, & Pierre Comestor de Troies en Champagne. Leur grande conformité est d'avoir écrit dans le douziéme siecle, & d'y être tous trois morts à quelques années l'un de l'autre.

18. De Mouchi, Le Comte, les Corr. Rom. ¶. En parlant des Correcteurs de Gratien Antoine de Mouchi, Antoine le Comte, & Antoine Augustin, il ne faloit pas oublier d'y joindre Etienne Baluze dont nous avons de très bonnes remarques tant sur le dernier & principal de ces trois Correcteurs Antoine Augustin, que sur Gratien même, desquelles Bailler ne pouvoit pretendre cause d'ignorance, puisque leur edition, qu'on fait être de 1672. a précedé de 13. ans celle de ce volume (*imprimé en* 1685.)

Digitized by Google

sa grosse compilation, ils y ont découvert tant de fautes de toutes espéces que les Canonistes d'aujourd'hui auroient honte de le reconnoître pour leur *Maître*.

§. VI.

Titre de Docteur.

LE nom de *Docteur* est un des plus récents d'entre les titres d'honneur dont on ait voulu qualifier les Gens de Lettres. Mais comme ce n'est qu'un titre de Profession & de Societé qui ne s'acquiert que dans certaines Facultés particuliéres, il est difficile qu'il puisse nous servir de Préjugé certain pour fixer légitimement l'estime ou les jugemens que nous devons faire de ceux qui publient leurs Ouvrages en cette qualité, & il n'y a presque personne de ceux qui s'occupent à la lecture des Livres, lequel ne se fasse un plaisir ordinaire de distinguer le Docte d'avec le Docteur.

Il semble que ce titre ait été créé vers le milieu du douziéme siécle pour succéder à celui de *Maître*, & on en attribuë l'établissement avec celui des autres degrés Scholastiques tels que nous les voyons aujourd'hui à Pierre Lombard, à Gilbert de la Porrée qui étoient les principaux Théologiens de l'Université de Paris dans ce tems-là, & à Gratien dans l'Université de Boulogne. Néanmoins ces deux noms de *Maître* & de *Docteur* n'ont pas laissé de subsister ensemble dans une assés longue suite d'années, & ils avoient même leurs fonctions ou du moins leurs notions distinctes & séparées.

On prétendoit que le *Maître* étoit celui qui enseignoit de son propre fond les Sciences qu'il avoit acquises par son industrie & par les lumiéres naturelles de son esprit comme sont toutes les connoissances humaines : & que le *Docteur* étoit celui qui enseignoit les Sciences qui dépendent de la révélation & qui ne s'acquiérent que par la Foi.

Les uns soutenoient alors que le titre de *Docteur* étoit plus magnifique, plus ambitieux & plus pompeux que celui de *Maître* qui n'avoit que de la simplicité. Les autres au contraire prétendoient qu'il y avoit plus d'arrogance & plus de l'air de domination dans celui de *Maître*, que dans celui de *Docteur*, & que c'est pour cela que Jesus-Christ avoit défendu de prendre le premier (1).

Mais il y a peut-être plus de subtilité que de solidité dans ce rafinement de Scholastique, & l'Auteur de qui M. du Boulay raporte ces prétenduës differences entre l'un & l'autre titre nous fait conclure sagement que nous n'y pouvons point faire de fond pour en tirer quelque conséquence raisonnable & assurée de l'habileté de ceux qui les possédent. Et il prétend qu'ils mettent dans leur esprit beaucoup plus de vanité que de Science. *Scholasticus gradus* (Magistri & Doctoris) *non scientiam sed superbiam sæpius probatur augere.*

Ceux donc qui depuis l'établissement de la Scholastique dans les Universités ont voulu laisser à la Posterité un Préjugé de l'estime qu'on devoit faire de l'esprit ou des Ecrits de ceux qui se signaloient le plus dans les Ecoles des Arts, de la Médecine, de la Jurisprudence & de la Théologie, voyant que le simple titre de *Docteur* ne leur suffisoit pas, & qu'il ne servoit de rien pour les distinguer des autres Docteurs, ont cru devoir y joindre une *Epithete spécifique* pour nous marquer plus particuliérement en quoi consistoit leur mérite.

C'est de cette nouvelle invention que nous sont venus les Titres fameux de Docteurs *Angelique*, *Seraphique*, *subtil*, *très-résolu*, *irréfragable*, *illuminé*, *famigeratissime ou très-renommé*, *solide*, *abondant*, *très-ordonné*, *très-fondé*, *singulier*, *admirable*, *extatique*, *très-Chrétien*, *notable*, *suffisant*, *resplendissant*, *clair*, *solennel*, *universel*, *profond*, *authentique*, *entier*, *incorruptible*, *divin*, & une infinité d'autres dont l'École a voulu honorer ses Maîtres.

Ceux qui savent l'Histoire des Lettres des treize, quatorze & quinziéme siécles jugeront aisément si le Préjugé n'a point eu la meilleure part dans l'aplication de la plu-

1. Autor. Dialogi Hierarchiæ subcœlestis cap. 4 prologi apud Cæs. Eg. Bulæum de Hist. Universit. Paris. sæc. 4. pag. 682. & 683. Item 681.

2. Possevin. in Apparat. Sacr. Tom. 1. Item Script. de rebus Minorit. var.

3. ¶ Le 15. Juillet, 4. mois après S. Thomas mort le

plupart de tous ces nouveaux Titres.

Irrefragabilis. Alexandre de Hales qui mourut en 1245. est apellé communément le Docteur *Irréfragable*, & la *Fontaine de Vie*. Et Possevin prétend (2), qu'il a justement mérité ce Titre magnifique par l'excellence de ses Ecrits; c'est pourtant tout ce que nous pourrions dire de Saint Paul ou d'un Evangeliste.

Angelicus. Il n'y a personne d'entre les Critiques Catholiques, qui jusqu'à present se soit avisé de contester à Saint Thomas la qualité de *Docteur Angelique*, & qui ne reconnoisse que les services signalés qu'il a rendus à l'Eglise par ses Ecrits Théologiques, l'ont justement fait passer parmi nous pour l'Ange, pour le Chef & pour le premier Docteur de l'Ecole de la Théologie.

Seraphicus. Les Ouvrages de saint Bonaventure sont estimables en un autre genre que ceux de Saint Thomas son ami & son compagnon d'étude qu'il suivit l'an 1274. (3) même de près en l'autre monde. Cependant tout le monde ne convient pas que le Titre de *Docteur Séraphique* soit assés précis pour nous marquer le mérite de ses Ecrits au plus juste. On estime qu'il signifie trop ou qu'il signifie trop peu pour ce Saint. Il signifie trop, si l'on prétend par cette qualité l'élever au-dessus de Saint Thomas, comme les *Séraphins* le sont au-dessus des Anges dans le systême qu'on nous fait des Ordres differens de ces Intelligences spirituelles au Ciel. Il signifie trop peu, si l'on prétend ne le considerer que comme un simple Docteur de l'Ordre *Séraphique*, c'est-à-dire, de Saint François.

Subtilis. On n'est pas encore aujourd'hui bien d'accord du sens que l'on doit donner à la qualité de *Docteur subtil* que l'on attribuë à Scot, c'est-à-dire à Jean Duns Ecossois mort en 1308. Car si d'un côté les uns prennent cette subtilité pour une pénétration & une vivacité d'esprit dans l'art de la dispute, les autres la prennent pour une obscurité & un embaras affecté dans l'explication des vérités Théologiques (4).

Illuminatus. Raimond Lulle l'ancien qui fut martyrisé l'an 1315. est apellé le *Docteur Illuminé*, mais si ses Sectateurs & ceux qui ont pris sa défense veulent que ce soit à cause des lumiéres extraordinaires qu'il avoit reçûës de la Nature & de la Grace pour écrire ses Livres, ses ennemis qui n'ont pas été en petit nombre, & une bonne partie de ses Lecteurs indifferens ont pris ce terme d'*Illuminé* pour une antiphrase.

Mirabilis. Roger Bacon Cordelier Anglois qui mourut en 1284. porte encore aujourdhui le Titre de *Docteur admirable*. Il l'étoit en effet, ou du moins étoit-il admiré de presque toute l'Europe pour tant de rares connoissances où la beauté & la force de son génie l'avoient fait parvenir dans un siécle auquel elles étoient presque généralement ignorées. Cependant il n'a point tenu aux demi-doctes de ces tems-là que nous ne l'ayons pris pour un Sorcier & un Magicien, & on sait ce qu'il lui couta pour avoir eu plus de savoir que les Savans du commun de son siécle (5).

Solemnis. Henri de Gand ou Goethals dont nous avons entr'autres choses un Catalogue d'Ecrivains Ecclésiastiques, & qui mourut en 1293. a été proclamé *Docteur solemnel*. Mais ce Titre paroit plutôt un témoignage de sa grande réputation que de son profond savoir. En effet s'il n'étoit pas le plus habile Scholastique de l'Université de Paris, il ne laissoit pas d'être un de ceux qui faisoient alors le plus de bruit dans la Philosophie & dans la Théologie de l'Ecole.

Universalis. Alain de l'Isle, dit le Convers, parce qu'il mourut Frere-lai de Cisteaux en 1294. a été honoré du nom de *Docteur Universel* étant Recteur de l'Université de Paris. Il pouvoit mériter ce titre dans un tems comme le sien auquel l'encyclopédie des Sciences avoit beaucoup moins de circonference qu'aujourd'hui, parce qu'effectivement il a embrassé un assés grand nombre de matiéres diverses dans ses Ecrits. Mais s'il étoit revenu au monde dans notre siécle, il auroit pu rencontrer un assés bon nombre de Savans qui auroient été en état de lui contester son Universalité de doctrine, & il en trouveroit peut-être peu qui voulussent le

le 7. Mars précédent:

4. Sixt. Sen. Paul. Jov. Theoph. Spizel. & alii.

5. Joannes Pitseus & alii Angl. Scupt. Bibl. Item Vossius de Scient. Mathemat. Naudé, chap. 17. de son Apologie des grands Hommes accusez de Magie.

I. PART. CH. V.

le reconnoître pour leur Docteur *Particulier*.

C'étoit l'Université de Paris qui étoit la *distributrice* de tous ces Titres d'honneur, & s'il s'en est donné quelques-uns dans les Ecoles Etrangéres, c'est elle qui leur en a donné l'exemple & l'envie.

On peut dire qu'elle en a été prodigue à l'égard d'un Anglois nommé Richard de Midleton (1), que Monsieur de Launoy apelle de Moienville & les autres Ecrivains, François de Myville, & qui n'est connu dans les Ecoles que sous le nom Latin de *Mediavilla*. Car elle lui en a accordé quatre devant que de le laisser sortir de son sein, comme si un seul n'eût point été suffisant pour marquer à la Posterité l'estime qu'elle vouloit que l'on fit de son mérite & de sa science. Et elle l'a fait apeller le *Docteur solide*, le *Docteur abondant & riche*, le *Docteur très-fondé*, & le *Docteur mis à l'enchere & au plus haut prix*, sans néanmoins que l'on sache bien positivement toutes les raisons qui ont donné lieu à toutes ces apellations differentes.

Solidus, Copiosus, Abundantissimus, Auctoratus.

Gilles de Rome ou Colonna Archevêque de Bourges mort en 1316. porte aussi le nom de *Docteur très-fondé*, & l'on juge qu'il l'avoit assés justement acquis par la réputation où il a été du plus fidéle des Disciples de Saint Thomas & d'un de ses meilleurs Défenseurs. On trouve encore parmi ses Titres celui de *Docteur heureux*, & ce sont les Protestans même qui nous en avertissent (2).

Fundatissimus.

Beatus.

Pierre Oriol de Verberie, dit *Aureolus*, qui mourut Archevêque d'Aix l'an 1321. est surnommé le *Docteur éloquent* & le *Docteur insigne*. Mais ces deux Titres ne nous servent presque point pour nous faire connoître le caractére de ses Ecrits ni l'estime qu'on en faisoit, quoiqu'elle fût grande alors; parce que le premier lui a été donné à cause du talent qu'il avoit pour parler en public, & le second à cause du zele qu'il avoit témoigné dans la défense de l'opinion de la Conception immaculée de la Sainte Vierge.

Facundus. Insignis.

II. PART. CH. VII.

François Mayronée ou de Mayronis qui mourut en 1325. en a porté deux aussi, celui de *Docteur illuminé* & celui de *Docteur Aigu*. Il avoit aparemment eu le dernier de la succession de son Maître Scot dont il a tâché de prendre l'air & la subtilité; & pour le premier nous ferions scrupule de soutenir qu'il lui fût fort légitimement acquis, sachant que ses lumiéres n'ont pas paru entiérement pures, même au saint Siége (3).

Illuminatus. Acutus.

Le Titre de *Docteur très-résolu* dont on a qualifié Durand de Saint Pourçain, qui du Siége du Puy passa à celui de Meaux où il mourut en 1333. paroît assés juste, & tiré du caractére de son génie. Car il passoit pour un Théologien un peu hardi, & quelquefois trop décisif au jugement de quelques-uns.

Resolutissimus.

On ne convient pas assés du Préjugé que la qualité de *Docteur singulier* attribuée à Guillaume Ockam mort en 1347. doit former en nous avant que de nous mettre à la lecture de ses Livres. Les uns croyent qu'on a voulu nous marquer la beauté de son esprit & la rareté de ses conceptions: les autres estiment qu'on a voulu nous faire entendre par ce Titre équivoque, cette singularité de sentimens si extraordinaire dans un Religieux, qui paroît dans les Livres qu'il a faits pour la défense de l'Empereur Louïs de Baviere contre le Pape Jean XXII. dans ceux qu'il a faits sur la pauvreté des Apôtres & sur la proprieté des Mendians, &c.

Il paroît au reste que personne n'étoit si curieux de ces Titres de Doctorat que les Freres Mineurs. Car outre que la plus grande

1. Launoy des Prescript. touchant la Conception de la Vierge Marie.
Labbe de Script. Eccl. Pits. de Angl.
¶. *Auctoratus* est ici très mal interpreté, il faudroit pour signifier *mis à l'enchere & au plus haut prix*, qu'il y eût dans un sens passif *auctionatus*, ce que l'usage n'admet point; & ce qui d'ailleurs, quand même l'usage l'admettroit, ne produiroit pas un sens bien net. *Auctoratus* obligé par serment à faire quelque chose, comme un Soldat qui s'enrolle, ou un gladiateur qui s'engage à prix d'argent. Les Docteurs contemporains de Richard n'étoient pas assés habiles pour entendre ce mot dans une signification si Latine, laquelle de plus, bien loin d'être honorable, ne pouvoit être qu'injurieuse. Ces bonnes gens dans le style de ce tems-là prirent *auctoratus*, qu'ils ecrivoient *autoratus*, ou *authoratus* pour autorisé, enseignant avec autorité, comme dans l'Evangile il est dit que faisoit J. C.

2. Matth. Flacc. Illyric. Catal. Testium veritatis. Item Guill. Crowæus in Elench. Script. in Bibl. sacr.

II. PART. CH. IV.

grande partie de ceux dont nous venons de raporter des exemples ont été Cordeliers, on peut ajouter que c'est de cet Ordre que *Ordinatissimus.* sont sortis le Docteur *très-ordonné* qui est Jean de Bassoles mort vers 1340. *Sufficiens.* le *Docteur suffisant* qui est Pierre d'Aquila ou Scotel; *Fundatus.* le *Docteur fondé* qui est Guillaume d'Oona *Notabilis.* ou Varon; le *Docteur notable* qui est Pier- *Illibatus.* re de l'Isle; le *Docteur illibat* ou *sans tache* qui est Alexandre l'Allemand de Saxe; le *Refulgens.* *Docteur resplendissant* qui est Pierre Philargi de Candie depuis Pape sous le nom d'A- *Venerandus.* lexandre V. le *Docteur vénérable* qui est Geoffroi des Fontaines; & plusieurs autres Docteurs titrés à plaisir que l'on peut voir particuliérement dans Willot & Waddingue, & dans les autres qui ont recueilli les Ecrivains Ecclésiastiques.

Mais ces Titres honoraires ne se donnoient pas à si bon marché hors de la Maison de Saint François.

Profundus. Celui de *Docteur profond* a bien couté des sueurs & des travaux à Thomas Bradwardin Archevêque de Cantorbie qui mourut vers l'an 1350.

Gregoire de Rimini Général des Augus- *Authenticus.* tin n'acquit celui de *Docteur authentique* qu'après des assiduités incroyables & une aplication très-opiniâtre sur les opinions des Nominaux ou Ockamistes dont il suivoit la Secte, & qui passoient pour les plus obscurs & les plus difficiles dans la Philosophie contentieuse. Et si nous en croyons Cornelius Curtius (4), ce Docteur s'étoit rendu si *authentique* que „ quiconque ne „ le reconnoissoit point pour son Maître, „ passoit incontinent pour un parfait ignorant en toutes choses, & qu'il sembloit „ qu'il y avoit de la folie à ne lui pas acquiescer, & à ne le pas suivre en tout. Mais nous n'avons pas besoin de ces sortes d'éloges, quand nous ne cherchons que des vérités.

Jean Taulere, qui mourut en 1355. (5) avoit porté à juste titre le nom de *Docteur* *Illuminatus.* *illuminé*, parce qu'en effet ses Ouvrages sont remplis de l'esprit de Dieu. Mais parce qu'il eut le malheur de plaire à Luther, & d'être loué par sa bouche comme un Docteur véritablement illuminé d'en-haut, Eckius & quelques autres Catholiques ont cru devoir en tirer de mauvaises conséquences contre les Ouvrages de cet Auteur. Ils ont traduit en ridicule & rendu odieux ce Titre légitime qui formoit en nous un Préjugé favorable pour lui, & il n'a point tenu à quelques-uns d'eux qu'il ne passât pour un visionaire. Mais l'Abbé de Blois, dit Blosius, & le Chartreux Surius l'ont heureusement défendu, & on lui a conservé son Titre dans sa signification naturelle.

Jean de Ruysbroeck ou Rusbrochius qui mourut en 1381. a presque eu le même sort que Taulere à cause de son Titre de *Docteur Divin*. Cette glorieuse qualité n'a *Divinus.* point manqué de lui susciter des envieux, & Gerson lui-même s'étoit persuadé que Ruysbroeck s'étoit égaré dans ses visions, & que l'enthousiasme lui avoit un peu trop échauffé l'imagination. Cependant Jean Schonaw, Surius & d'autres ont entrepris sa défense, & Denis le Chartreux en faisoit une estime particuliére.

A dire le vrai, on est encore aujourd'hui extrémement partagé sur le jugement qu'on doit faire de la plûpart des Méditations, des Visions & d'autres Ouvrages ascetiques des Auteurs purement contemplatifs (6).

Mais de tous ceux dont l'Ecole a voulu honorer le Doctorat par des Titres *honorifiques*, il n'y en a point après Saint Thomas qui ait eu plus universellement & plus légitimement l'aprobation du Public, que Jean Gerson pour la qualité de Docteur *très-*

3. Clemens VI. P. R. apud Possevin. Appar. sacr. Tom. 1. pag. 526. Spond. A. C. 1315. n. 7.

4. Cornel. Curt. Elog. Vir. Illust. Ord. Erem. S. Aug pag. 121.

5. ¶. Ceux qui font vivre *Taulére* en 1370. se trompent. Il mourut non pas en 1355. mais le 17. Mai 1361. à Cologne ou cette date est marquée dans l'inscription de son tombeau Les curieux pourront voir dans la 1. Centurie des Lettres de Martin Ruar les sentimens de ce Ruar & de V. Grunewalde sur *Taulére* en cinq Lettres à compter depuis la 3. jusqu'à la 7.

6. De his omnibus vide Possevin. in Appar. passim. Labbe de Scriptorib. Eccles.
Crowæum in Elencho Scripr. in Bibl. sac.
Du Cange in Indice Auctor. præfix. Pitf. &c.
Voss. de Histor. Lat. passim.
Val. Andr Vilchium, &c. ¶. Toutes ces citations sont vagues, & ne peuvent tout au plus servir qu'à connoitre le nom des Auteurs appellés Mystiques. Il vaut mieux pour savoir juger de leur doctrine consulter le livre intitulé *Instruction sur les états d'oraison* par J. B. Bossuet Evêque de Meaux.

Christianissimus.

très-Chrétien (1). Il l'a merité non pas seulement par la pureté de sa doctrine jointe à une pieté très-solide; mais particuliérement pour avoir fait une guerre sainte au Pharisaïsme de son siécle, & pour avoir heureusement triomphé de ceux qui vouloient introduire dans le Christianisme diverses nouveautés contraires à la liberté Evangelique & à la simplicité de la Religion, & qui vouloient accabler les Fidéles sous le joug de plusieurs préceptes onéreux & de divers établissemens dans la discipline, dont la plûpart étoient inouïs jusqu'alors dans l'Eglise, & qui étoient encore plus insuportables que ceux dont Saint Pierre se plaint dans les Actes (2). On trouve encore dans divers Auteurs & dans quelques Titres des Livres du Cardinal d'Ailly son Maître, & des siens propres les noms de *Docteur très-résolu* & de *Docteur Evangelique*, qui sont des témoignages qu'on a voulu rendre à la liberté Chrétienne qui regne dans ses Ouvrages.

Resolutissimus. Evangelicus.

Il paroît que le Cardinal de Cusa mort en 1464. a été honoré pareillement du Titre de *Docteur très-Chrétien* (3). Je ne sai pas précisément ce qui pourroit le luiavoir fait acquerir. Les uns l'ont loué de son bel esprit, de sa capacité, & de son habileté dans les affaires Ecclesiastiques & Politiques; les autres l'ont fait passer pour un excellent Canoniste; d'autres ont admiré la connoissance exquise qu'il avoit des Mathématiques & de quelques Sciences humaines (4). Mais il ne paroît pas que les Critiques ayent rien remarqué de fort singulier dans tout ce qu'il a écrit concernant la Religion Chrétienne & la Théologie qui ait dû le faire distinguer des autres par la qualité de très-Chrétien, & Sixte de Sienne entre les autres n'y a rien trouvé d'extraordinaire que de l'obscurité affectée, comme nous le pourrons voir ailleurs (5).

Christianissimus.

Le Titre de *Docteur Extatique* convient assés à l'Institut d'un Chartreux, & particuliérement à un homme aussi pieux & aussi attaché à la contemplation qu'étoit Denis Ryckel de Leeuwis que nous apellons Denis le Chartreux & qui mourut en 1471. Mais ce ne nous est pas un Préjugé suffisant pour nous faire croire que ses Ecrits ne sentent que la vision & le ravissement: au contraire ceux qui savent quelle est la multitude prodigieuse de ses Ouvrages jugeront aisément qu'il ne s'est guéres donné le loisir de méditer, & de se laisser endormir dans l'extase durant qu'il écrivoit.

Extaticus.

Il ne feroit pas difficile d'ajoûter ici plusieurs autres exemples de Titres donnés aux Auteurs pour honorer leur merite, & particuliérement à ceux qui ont excellé dans l'un & l'autre Droit depuis Irnere & Gratien: mais ce que nous en avons raporté, & que nous avons pris de la Théologie Scholastique suffit pour nous faire voir quel a été le goût & le genie de ces siécles, jusqu'au changement que le rétablissement des belles Lettres y a aporté.

On ne peut pas nier que les Anciens n'en usassent avec plus de simplicité & moins de flaterie dans l'emploi de ces sortes de surnoms, & qu'ainsi ils ne soient plus propres pour régler nos Préjugés dans l'estime des Auteurs à qui ils les ont donnés. Car si d'un côté nous trouvons dans l'antiquité des Auteurs à qui on a donné les surnoms de *Muse Attique*, de *Theophraste*, de *Chrysostome*, &c. de l'autre on en a vû qui ont porté ceux de *Demosthene de village* ou *de paille*, d'*Epitimée* au lieu de Timée, de *Rabienus* au lieu de Labienus, & d'autres propres à nous faire remarquer les défauts des Auteurs, comme ceux de devant ont été employés pour nous marquer leurs vertus (6). Ils

1. Edm. Rich. de Vit. Gerson. post Apolog. pag. 298. Item Lugdunens. Ecclesia in Epist. ad Christophorum Basiliensem Episcopum post Apol. pag. 313. anni 1504. Stephan. Berney in tumul. Gerson. pag. 334. post Ap. Jo. de Launoy Hist. Colleg. Nav. Par. Natal. Alexand. animadversion. in Launoian. observat. circa Simoniam. pag. 71. Petrus Schottus Argentorat. in compendiosa laude Gersonii ann. 1489. post Apol. pag. 315.

2. Act. Apostolor. cap. 15. vers. 10. Joan. Gerson. lectione 4. Libri de Vita spiritual.

3. Defense des Libertez de l'Eglise Gall. p. 10. in 4. de l'Edition de 1662. au sujet des Th. des J.

4. Voss. de Scient. Mathemat. non semel. Possevin. Appar. sacr. Tom. 2. Labb. de Script. Eccles. & alii passim.

5. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct.

6. Xenophon dict. Musa Attica; Tyrtamus dict. Euphrastus, tum Theophrastus; Dio Prusæus & Joannes

II. Part. Ch. V.

Ils ne se servoient même quelquefois que des Lettres de l'Alphabet, c'est-à-dire, des nombres de leur chifre pour nous faire connoître le rang que les Auteurs tenoient dans leur estime. Ils ont apellé Moïse *Alpha*, & ils auroient été sages & judicieux de dire avec nous qu'effectivement ce Prophéte Legislateur est le Chef de tous les Ecrivains du monde, & qu'il est le premier en toutes choses. Mais ils en sont allé feindre la plus sotte & la plus impertinente raison du monde, pour faire croire aux Gentils qu'il avoit eu ce nom du mot d'ἄλφος qui veut dire la galle & la ladrerie dont les Auteurs Païens ont écrit faussement que les Israëlites étoient incommodés quand ils sortirent de l'Egypte (7).

Ils ont nommé Eratosthene *Beta* à cause qu'il tenoit le second rang dans leur esprit pour toutes sortes de Sciences, & que les ayant embrassées toutes avec une étude & une aplication égale, il n'avoit pû s'y rendre si profond & si acompli que ceux qui ne s'étoient adonnés qu'à l'étude d'une seule (8).

Pythagore a été surnommé *Gamma* selon Ptolemée Chenne fils d'Hephestion (9) qui ne nous en dit point la raison. On a donné le nom de *Delta* à cet Antenor qui a écrit l'Histoire de Crete, parce que c'étoit un homme de bien & qu'il aimoit son Pays. Car δέλτος signifioit autrefois *bon* en la langue de ces Insulaires selon le même Auteur, qui ajoute qu'on a attribué le nom d'*Epsilon* à Apollonius célébre Astronome du tems de Ptolemée Philometor *, à cause de la figure de cette Lettre qui semble tourner avec la Lune au cours de laquelle il s'étoit fort apliqué.

* ¶ Il y a *Philopator* dans Photius.

On a qualifié du nom de *Zeta* Satyre l'ami particulier d'Aristarque à cause de l'industrie & de l'aplication qu'il avoit aportée à la recherche des principes des choses. Et on dit qu'Esope fut surnommé *Theta* par son Maître Idmon à cause qu'il étoit rusé & adroit, & qu'il conservoit toujours l'humeur d'esclave sans se soucier de la liberté.

II. Part. Ch. V.

CHAPITRE VI.

Préjugés des engagemens des Auteurs.

Ch. VI.

IL arrive souvent que l'esprit & la plume d'un Auteur ne sont pas libres de ne pas suivre les engagemens où il est, soit par sa profession, soit par ses habitudes.

Ainsi il est très-avantageux pour bien juger d'un Livre, de savoir avant que d'en faire la lecture quels ont été les engagemens, le genre de vie, l'humeur & la disposition de l'esprit, les premieres impressions & l'éducation, la profession & la Religion des Auteurs; aussi-bien que les desseins, les vûës & les motifs qu'ils ont eus.

Il est assés rare & assés difficile même qu'on se défasse de ses premieres impressions, & que l'on renonce volontiers à l'éducation que l'on a reçûe, & il n'est rien de plus ordinaire dans les Ouvrages des Auteurs, que d'y trouver des marques des Préjugés qui leur sont venus des premiers Maîtres qui les ont instruits, ou des premiers Livres qu'ils ont lûs.

C'est de-là que viennent ces entêtemens ridicules qui forment les partis & les factions dans la République des Lettres. C'est ce Préjugé qui produit cette obstination, & cette chaleur avec laquelle les uns veulent que nous retenions la prononciation vicieuse de la Langue Grecque qui s'est glissée chés les Modernes dans la corruption & la barbarie des siécles: & que les autres

nes Antioch. dict. Chrysost. Dinarchus dict. Demosthenes Hordearius vel Agrestis, &c.

Voss. de natur. Rhetoric. pag 77. 83. pag. 105. &c.

Idem de Histor. Græc. pag. 83. 84. ubi de Timæo & de Hist. Lat. ubi de Labieno. l. 5.

7. Ptolem. Hephæstionis filius cognomento Chennus & Helladius Besantinous in Chrestomathiis, apud Photium in Bibl. cod. 190. & 279. & ex recentiorib.

Joan. Jonsius lib. 2. Histor. Philosoph. cap. 7. pag. 147.

P. Dan. Huet Demonstrat. Evangel. propos. 4. cap. 2. num. 48. & 58. pag. 54. & 55.

8. Artemidor. Ephes. Epitom. pag. 95.

Martian. Heracl. peripl. p. 95. Edit. Aug.

Suidæ Lexic. Hesychius Milesius &c.

Voss. Histor. Græc. Lib. 1. cap. 17. pag. 109. Ubi de Eratosthene.

Jonsius de Histor. Philosoph. ut sup.

9. Ptolemæus Chenn. Hephæstionis fil. lib. 5. Histor. apud Photium cod. 190. ut sup.

Item apud Jonsium.

autres blâment ceux qui ne prononcent point mal le Latin comme nous faisons. C'est dans ce Préjugé que nos Grammairiens & nos Regens prétendent que pour nous aprendre une Langue que nous ne savons pas, il faut que nous nous accoutumions à tourner d'abord la nôtre en celle que nous voulons aprendre : au lieu de tourner celle-ci, & de tâcher d'en acquerir l'intelligence par le moyen de la nôtre, ou en la conferant avec une autre Langue que nous savons déja.

C'est dans cette prévention que quelques-uns trouvent à redire que l'on quitte la Grammaire Latine de Despautere pour aprendre le Latin, quoiqu'ils ne soient point d'avis, non plus que nous, que l'on se serve de la Grammaire Grecque de Gaza pour aprendre le Grec, ni de la Grammaire Hébraïque de Kimhi pour aprendre l'Hébreu, parce que leurs Maîtres ne leur ont point mis entre les mains les Originaux de Gaza & de Kimhi pour leur enseigner ces deux derniéres Langues.

C'est peut-être par de pareils engagemens que les Partisans de l'Antiquité & de la grandeur des Romains, soutiennent qu'il faut exprimer en leur Langue les Actes publics & les Inscriptions des Monumens d'aujourd'hui, plutôt qu'en celle du Prince à la gloire duquel elles sont faites, & des Peuples pour lesquels & dans le Pays desquels elles sont representées.

(1) Enfin, c'est suivant le Préjugé & les impressions de l'éducation & des premiéres études, qu'on se croit engagé au moins par bien-seance de retenir toute sa vie les maximes dans lesquelles on a été élevé, de demeurer dans une Secte qu'on a une fois choisie, & de défendre ou d'attaquer toujours Platon, Aristote, Averroës, Scot, Ockam, Paracelse, Descartes & les autres pour lesquels on aura eu soin de nous inspirer de l'inclination ou de l'aversion (2).

On se défait encore moins de son humeur & de son naturel que de l'éducation & de la teinture de ses Maîtres, parce que comme cette humeur & ce naturel naissent avec l'homme & se fortifient à mesure qu'il croît, & qu'il prend des forces, il ne s'en peut ordinairement dépouiller qu'en perdant la vie.

Il n'y a presque point d'Ecrivain dans les Ouvrages duquel cette humeur ne se fasse plus ou moins connoître, mais il semble qu'il y ait peu de raison de l'attribuer à certains climats, & à certains siécles plutôt qu'à d'autres. Elle est personelle sans doute, & elle fait partie du caractére de l'esprit. C'est ce qui a fait dire au Poëte.

Souvent, sans y penser, un Ecrivain qui s'aime,
Forme tous ses Heros semblables à soi-même.
Tout a l'humeur Gascone en un Auteur Gascon (3).

Car l'on voit des humeurs Gascones & des caractéres de rodomonts dans des Auteurs de toutes sortes de pays, de toutes sortes d'états & de conditions.

Les Engagemens où les Auteurs se trouvent par leur Profession ou leur Institut d'écrire plutôt d'une certaine maniére que d'une autre, ne sont pas les moins puissans, ni les moins incommodes. C'est ce qui nous doit porter à rechercher plus particuliérement de quelle profession & de quel institut ont été ceux dont on veut examiner les Livres. Et quoiqu'en ait écrit un Moderne (4), il n'y a pas d'injustice à remonter jusqu'à la Profession d'un Auteur, pour voir si ce qu'il écrit y est conforme ou non, & pour faire le discernement de ce que l'on peut attribuer à ces sortes d'engagemens, d'avec ce que la liberté & le dégagement de l'esprit y ont pû produire.

Il y a, dit-on, dans chaque Societé un esprit particulier qui sert à les *caractériser* & à les distinguer entr'elles, & qui étant généralement répandu par tout le corps, ne peut manquer de se communiquer à tous les membres. Ceux qui se piquent de finesse dans le discernement des caractéres & des maniéres differentes des Ecrivains, prétendent que cet esprit particulier & cet air de singularité est moins imperceptible dans les Professions & les Societés Regulieres que dans les autres, parce

1. *Ut ferè quisque initio studiorum nactus est Magistros aut Interpretes, sic solet pronus esse ad argumentandum vel propensus ad celebrandum Aristotelem &c.* Possevin.

II. Part. Ch. VI.

ce que la distinction d'avec le commun des hommes y est plus grande & plus réelle que dans les Societés séculiéres.

Ces Critiques veulent nous persuader par exemple, qu'il n'est pas difficile de reconnoître les Ecrits des Moines d'avec ceux des Mendians, en ce que ceux des premiers ont pour l'ordinaire plus d'onction & de simplicité Chrétienne, & ceux des seconds plus de secheresse & de scholastique. Ceux des premiers qui traitent des matiéres Théologiques sont assés souvent composés sur le stile de l'Ecriture-Sainte, & de quelques anciens Peres de l'Eglise, & leur force ne consiste pour la plûpart que dans les autorités tirées de l'une & des autres; au lieu que ceux des derniers sur les mêmes sujets ne sont presque apuyés que sur le raisonnement, dont les principes sont néanmoins tirés de l'Ecriture & de la Tradition. Hors des matiéres Théologiques, les premiers sont plus volontiers Historiens, & les derniers plus ordinairement Philosophes.

Le caractére de societé paroît peut-être moins sensible dans les Ecrits des autres Reguliers, & principalement de ceux qui sont de récente institution.

Asinius Pollio, apud Quint. l. 1. c. 5. & l. 8. c. 1.

Mais comme au siécle d'Auguste il se trouvoit de certains esprits plus délicats & plus difficiles que les autres, lesquels prétendoient avoir remarqué dans Tite Live un goût de *Patavinité* que le commun des Critiques n'y pouvoit sentir, de même il y a au siécle de Louïs le Grand de certaines gens dans la République des Lettres, qui poussent si loin le raffinement de la Critique; qu'ils se croyent capables de pénétrer jusques dans le fond des esprits des Ecrivains de societé, de developer les ressorts differens qui donnent le mouvement à leur langue & à leur plume; de discerner les vûës & les motifs qu'ils peuvent avoir suivant leurs engagemens; en un mot de nous faire la distinction du génie & du caractére ordinaire, non seulement des Carmes d'avec celui des Capucins, mais même de celui des Ecrivains de la Compagnie de Jesus, d'avec celui des Ecrivains de l'Oratoire de Jesus.

II. Part. Ch. VI.

Quoique les esprits semblent avoir plus de liberté dans les Professions séculiéres, ils ne peuvent souvent s'empêcher de nous faire voir l'inclination & la pente qu'on leur a une fois donnée, & de se faire sentir même dans les Ecrits qui ne sont pas de leur Profession. Ainsi un Jurisconsulte répand souvent sans y songer quelque chose de son Droit dans les Ecrits aussi bien que dans ses conversations. Ainsi Monsieur Maimbourg a trouvé de la Médecine dans les Vers du Chancelier de l'Hospital, quoiqu'il ne fit pas même profession de cette Science, & qu'il ne fût que le fils d'un Médecin. C'est aussi ce qu'on a remarqué de Fracastor & de quelques autres.

Il y a encore divers autres engagemens qui ont obligé les Auteurs d'écrire d'une autre maniére qu'ils n'auroient peut-être fait s'ils en avoient été dégagés. Ainsi Baronius, Bellarmin & du Perron s'étant trouvés revêtus de la Pourpre Romaine, se sont cru obligés de soutenir de tout leur possible les interêts de la Cour Ecclesiastique dont ils étoient devenus les Princes.

On peut dire la même chose de la plûpart des Ecrivains qui ont pris parti dans la querelle de leurs Maîtres. Il y a une grande difference à observer entre les Auteurs Allemans & les Italiens qui ont écrit durant les brouilleries des Papes avec les Empereurs, où chacun se faisoit une conscience selon ses interêts & ses engagemens. Les Alpes ou les Pyrenées & quelquefois même une simple riviére, ont souvent fait ces differences. Les raisonemens & les maniéres *Ultramontaines* ne sont pas toujours les mêmes que celles de deça les Monts, & on a vû des Auteurs changer de plume & de stile, selon qu'ils passoient ou qu'ils repassoient les Alpes.

Les Ecrivains qui ont été ou Domestiques, ou Créatures, ou Pensionaires des Grands, n'ont pas été sujets à de moindres engagemens, & ces considerations sont de grands Préjugés à des Critiques contre leur liberté & leur désinteressement. On est assés revenu de l'affectation de leur prétenduë sincerité, & on est assés insensible aux protestations qu'ils font la plûpart de

2. Ant. Possevin. Lib. 12. Biblioth. Select. Tract. 5. cap. 1. pag. 34.

3. Desp. Art. Poëtiq. Chant III. 127. & suiv.
4. L'Abbé de Villars, de la Delicatesse, pag. 30.

de prendre le parti de l'indifference. On s'accommode mieux, par exemple, de la naïveté sincere de cet Evêque Italien (1) qui déclaroit bonnement qu'il avoit une plume d'argent & une de fer, pour l'usage different que ses intérêts lui en faisoient faire, & qu'il changeoit alternativement selon l'alternative de la création ou de la suppression de ses pensions; on s'accommode mieux, dis-je, de cette franchise cavaliere que de la feinte & de la dissimulation des Auteurs interessés, qui ne sert qu'à nous les rendre suspects, & à nous retenir dans une reserve & dans une précaution perpetuelle à leur égard.

Enfin on peut mettre parmi les engagemens qui donnent le mouvement & les impressions aux Auteurs, diverses passions de l'ame qui les possédent, comme l'amour, la haine & l'envie, qui fournissent une grande matiére à la Librairie; & les habitudes même que le hazard semble avoir formées, & qui ont quelquefois assés de force pour tourner & changer les dispositions de l'esprit d'un Auteur. C'est ainsi qu'un Ecrivain Moderne après avoir vécu longtems dans l'aversion du *Casuitisme* & avoir même souffert l'éloignement de son Pays & de son Eglise pour s'être rendu suspect de séverité excessive, s'est trouvé engagé d'écrire (2) en faveur de l'usure & des billets par les habitudes agréables qu'on dit qu'il a contractées avec des Marchands & d'autres personnes d'un commerce séculier.

Ce qui nous fait connoître que quelque chose que nous ayons dite des premiéres impressions & de l'éducation, le changement d'habitudes, aussi-bien que celui d'état & de condition en fait souvent un considérable dans les engagemens que l'on a d'écrire, sans parler de celui de Robe & d'Institut, de pays, de tems, & de Maître, & particuliérement de Secte & de Religion. C'est ce qui nous doit porter à faire le discernement des Ouvrages qu'un même Auteur auroit écrit dans divers Etats. Car il ne faut point confondre par exemple Æneas Silvius avec Pie Second; ni le *Pere* N. avec *Monsieur* N (3).

CHAPITRE VII.

Préjugés des Nations ou du Pays des Auteurs.

Ch. VII.

Quoique nous ayons dit plus haut que les qualités de l'esprit de l'homme sont personnelles, & qu'il y ait une espéce d'injustice à rejetter sur un climat, sur un territoire, ou sur une Province les vices & les vertus qu'on remarque dans les Auteurs: Néanmoins plutôt que de faire schisme avec le plus grand nombre des Critiques, il faut convenir avec eux que les Auteurs étant composés de matiére corporelle aussi-bien que de substance spirituelle, ils participent au moins par cet endroit à la qualité de l'air qu'ils respirent, & du terrain qui les nourrit.. Et on peut leur accorder que le génie particulier des lieux se communique à l'esprit, soit par l'organe des Sens, soit par telle autre impression qu'il leur plaira, & que

Les climats font souvent les diverses humeurs (4).

Aristote estimoit que les Peuples qui naissent dans les Pays froids & généralement dans toute l'Europe sont naturellement courageux & robustes, mais qu'ils ne sont point propres aux exercices de l'esprit, qu'ils ne sont point capables de méditation, & qu'ils n'ont point d'industrie pour les Arts. Il jugeoit au contraire que les Peuples

1. Paul Jove Evêque de Nocere. ¶. Bayle qui au mot *Jove* rapporte ce fait n'en cite pour garant que Teissier, Auteur sans autorité. Le P. Garasse dans sa Recherche des Recherches d'Etienne Paquier attribue ce pretendu mot de Paul Jove à du Haillan mal satisfait de n'avoir pas reçu d'Henri IV. les récompenses qu'il en attendoit. Sur quoi il ajoute que le Roi avoit dit que si du Haillan avoit eu une plume d'or, il y avoit long-tems qu'elle lui auroit passé par le bec, pour donner à entendre que gueux comme étoit du Haillan il auroit été obligé de vendre cette plume pour avoir de quoi manger. Mais le P. Garasse n'est pas, comme on sait, un témoin fort sûr, non plus que Teissier.

2. ¶. L'Ecrit ici designé n'est autre, dit-on, que le *Traité de la pratique des billets entre les Negocians* in-12. *par un Docteur en Theologie* nommé le Correur. J'en ai vu la 2. *edition revuë & augmentée*, pretenduë *imprimée à Mons chez Gaspard Migeot à l'enseigne des trois Vertus* 1684. *avec Approbation.* Sans pourtant qu'il en paroisse aucune au commencement du Livre ni à la fin.

3. ¶. Baillet désigne le P. Maimbourg Jesuite, qui étant

ples de l'Asie ont beaucoup de talent pour les exercices de l'esprit, qu'ils sont ingénieux, spirituels, propres à la méditation & au raisonnement, & adroits à trouver & à perfectionner les Arts (5).

Mais si l'on vouloit se départir du respect dû à l'antiquité & au mérite de ce Philosophe, on pourroit demander à ses Sectateurs où est la solidité de cette pensée. Car sans entrer en discussion de ce qu'il dit des Asiatiques, qui ne sait que Regiomontanus ou Muller de Konigsberg (6), que Copernic, que Tycho Brahé, que Kepler & plusieurs autres Mathematiciens, Astronomes & Philosophes sont sortis des Pays les plus froids (7)? Et qui sont les Asiatiques plus capables de méditation & de contemplation que ces Septentrionaux? Où a-t-on trouvé les Arts de l'Imprimerie & de l'Artillerie si ce n'est dans les Pays froids, & où a-t-on perfectionné les autres Arts les plus beaux & les plus utiles à la vie si ce n'est en Europe? Et qui est-ce qui voudroit soutenir aujourd'hui que les Européens ne sont point propres aux exercices de l'esprit, eux qui sans contredit ont passé généralement tous les Peuples des autres parties du Monde en ce point.

Peut-être qu'Aristote n'a voulu parler que de l'état où avoient été avant lui & où étoient de son tems les Pays froids & l'Europe. Mais le célébre Anacharsis né dans le fond de la Scythie & dont il ne pouvoit ignorer la réputation, pouvoit lui répondre tout seul pour tous les Pays froids; & la seule Ville de Marseille dont il connoissoit la gloire pouvoit bien lui servir de caution pour toute l'Europe, puisqu'il en avoit bien voulu excepter la Gréce.

Quoiqu'il semble donc qu'il y ait quelque témerité à paroître si décisif sur la distribution des talens & des dons particuliers que la Nature ou plutôt le Dieu de la Nature a faite aux Nations differentes & à chaque Peuple en particulier, on peut croire néanmoins que la Providence a fait ce partage d'une telle sorte qu'en donnant quelque avantage particulier à une Nation ou à un Pays plûtôt qu'à un autre, elle a récompensé celui-ci par quelqu'autre avantage (8), afin que l'un n'eût point occasion de s'élever au-dessus de l'autre, & qu'ils fussent dans des dépendances mutuelles & dans des besoins réciproques les uns des autres.

C'est ce qui a porté Virgile à dire que nous ne sommes point tous capables de toutes choses, que les uns ont des talens pour certaines choses seulement, & les autres pour d'autres; qu'il n'y a point de canton ni de pays qui puisse seul produire & porter toutes choses, mais que la Nature a disposé sagement de ses divers presens selon la diversité des lieux (9).

Mais Dieu n'ayant pas voulu donner à l'état de l'Homme une stabilité de fortune sur la terre, a établi dans toutes les Nations une vicissitude sur les esprits aussi-bien que sur les corps, afin que par le moyen de ces révolutions chaque Nation eût son tour dans la communication ou dans la privation des talens & des avantages de l'esprit, & que l'une ne pût au préjudice de l'autre se vanter d'autre chose que de les avoir eus ou de les avoir perdus un peu plutôt ou un peu plus tard.

La Providence a voulu faire connoître à l'Homme, qu'en quelque lieu qu'il demeure il n'y posséde rien en propre que sa propre misere, & en faisant passer de Province en Province les lumiéres de l'esprit aussi-bien que celles de la véritable Religion, elle avertit les Peuples qui les possédent présentement de profiter de l'exemple des Peuples qui les ont perduës. La Sagesse des Grecs les a quittés, & ils sont tombés dans la Barbarie

étant sorti de la Societé en 1682. par ordre du Pape Innocent XI. fut appellé Mr. Maimbourg.

4. Despreaux, Art Poëtique, Chant III. 174.

5. Aristot. Polit. Lib. 7. cap. 7. p. 543. M.

6. ¶. Ce fameux Astronome n'étoit pas de Konigsberg dans la Prusse, mais de Konigshoven Forteresse de Franconie dans l'Evêché de Wirtzbourg. Voyés Melchior Adam & Gassendi dans sa vie.

7. —— —— *Prudentia monstrat*
Summos posse viros & magna exempla daturos,
Vervecum in patria crassoque sub aëre nasci. Juvenal. Satyr. X. 48. &c.

8. Nic. Ant. Biblioth. Hisp. p. 1. præfat.

9. *Non omnia possumus omnes.* Eclog VIII. 63.
Nec vero terra ferre omnes omnia possunt. Georg. II. 109.
Hic segetes, illic veniunt felicius uvæ,
Arborei fœtus alibi. Georg. I. 54. 55.
Continuo has leges æternaque fœdera certis
Imposuit Natura locis. Georg. I. 60. 61.

Digitized by Google

II. PART. CH. VII.

barie dont ils avoient autrefois tant d'aversion & de mépris. La gloire des Lettres qui n'étoit que posterieure à celle des armes dans la République des Romains a été néanmoins la premiére qui s'est effacée, & sa chute a prévenu la décadence de leur Empire de plus d'un siécle.

Mais la politesse jointe à l'exercice des plus beaux Arts & à la profession des Sciences les plus sublimes, a succedé à la grossiéreté des Peuples Septentrionaux & des Occidentaux; & ceux-ci sont menacés de s'en voir privés à leur tour.

Plusieurs ont remarqué que le progrès des Sciences & des Arts suit ordinairement celui des Armes. C'est une reflexion qu'ils ont faite sur l'Histoire de l'état des Grecs, des Romains & des Arabes même, & on peut dire qu'elle se vérifie encore aujourd'hui dans notre Monarchie. Mais il est difficile qu'on en puisse faire une régle universelle, puisque le succès prodigieux des armes Ottomanes n'a été encore suivi d'aucun effet semblable jusqu'ici.

Voilà peut-être une partie de ce qu'on pourroit dire de moins déraisonnable en général sur les diverses Nations qui ont composé le monde savant jusqu'à present. Mais puisqu'on veut que chaque Pays different ait un caractére particulier pour distinguer ses Ecrivains d'avec ceux d'un autre, il faut voir en peu de mots ce qu'on en dit de plus plausible, pour donner lieu à chacun de reconnoître la justice ou l'injustice du Préjugé sur lequel il méprise ou il estime un Auteur, pour être plûtôt d'un Pays que d'un autre.

§. I.

Des Orientaux.

Orientaux.

MOnsieur Huet a remarqué (1) que tous les Ecrivains des Pays Orientaux sont grands amateurs de fictions, & que dans cette inclination ils ont suivi entiérement le génie de leur Nation. La plûpart des grands Romanciers de l'Antiquité sont sortis, selon lui, de ces Peuples du Levant, c'est-à-dire de l'Egypte, de la Syrie, de l'Arabie, & de la Perse. Les Ecrivains de ces Pays ont toujours conservé jusqu'à present l'esprit Poëtique, & ont encore aujourd'hui autant de talent & de disposition pour l'invention, & de facilité pour l'imagination qu'ils en ont toujours eu. Tous leurs Discours sont figurés, ils ne s'expliquent que par allégories. Leur Théologie, leur Philosophie & principalement leur Politique & leur Morale sont toutes envelopées sous des fables & des paraboles.

II. PART. CH. VII. Orientaux.

Juifs & Syriens.

On peut faire le même jugement des Ecrivains de la *Palestine* & même de tous les *Juifs*, qui depuis leur double dispersion se sont répandus dans les differentes contrées du Monde. Le P. Simon prétend (2), que la plûpart d'entr'eux, & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animés de l'Esprit saint, & qui n'ont suivi que leurs lumiéres naturelles ont écrit sans solidité; qu'ils n'ont que des puérilités cabalistiques, des allégories frivoles, de grossiéres paraboles, & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture-Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrés ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.

Egyptiens.

Il ne nous est resté qu'un fort petit nombre d'Ecrits des *Egyptiens*. Mais ils suffisent pour nous faire connoître que cette Nation étoit toute mystérieuse dans l'expression de ses pensées, tout s'expliquoit chés eux par images, tout y étoit déguisé sous des Hieroglyphes (3). Et il n'est pas hors d'aparence que ces maniéres énigmatiques ayant rebuté la Posterité, n'ont pas moins contribué que la longueur des tems & les di-

1. Petr. Dan. Huet, Origine des Romans pag. 11. 12.

2. Rich. Simon, Hist. critique du V. Testament en plusieurs endroits.

3. ¶. *D'Hieroglyphes*: Il faut écrire & prononcer *Hiéroglyphes* sans aspiration, quoi qu'on dise la Hiérarchie.

4. Huet ut supra, pag. 13.

5. Jacob. Golius præfat. in Grammat. Arab. Erpenii.

6. Frideric. Spanhem. Frid. fil. Ezechielis Fr. in Sermon. Academ. anni 1674. præfix. Cat. Biblioth. Lugdun. Bat.

II. PART. CH. VII. Orientaux. Arabes.

diverses révolutions du Pays à nous faire perdre la plus grande partie des Livres de ces Peuples (4).

LES Auteurs *Arabes*, selon Golius (5), sont pour l'ordinaire subtils & industrieux. Monsieur Spanheim le jeune Bibliothéquaire de Leyde prétend (6) qu'ils sont beaucoup plus Poëtes que tous ceux des autres Nations & que l'on voit plus de versifications en Arabe seulement qu'en toutes les autres Langues ensemble. On ne peut pas nier aussi qu'ils ne se soient signalés dans la Philosophie, la Géometrie, l'Astronomie, & la Médecine, sur tout depuis leurs conquêtes en Asie, en Afrique & en Espagne. Le P. Rapin remarque (7) que les Sciences qui étoient passées de la Gréce en Italie, passérent ensuite d'Italie ou de chés les Latins en Afrique, c'est-à dire, chés les Arabes aussi-bien que la domination; que cet amour des Sciences continua sous les Rois d'Egypte, de Fez & de Maroc; & que ces siécles qui furent ceux de l'ignorance en Europe, furent des siécles savans en Afrique, en Egypte, & dans toute l'étenduë de leur grand Empire, qui dura 500. ans. Mais ils ont infecté la plûpart de leurs Livres de l'Astrologie judiciaire & de diverses autres superstitions, qui ne nous ont pas laissé une grande idée de la force de leur esprit, ni une opinion fort avantageuse de la solidité de leur génie. Et d'ailleurs M. Huet assure qu'on ne trouve presque dans leurs Ecrits que métaphores tirées par les cheveux, que similitudes & que fictions (8). Ce qui regarde particuliérement leurs Livres de Religion & de Morale qui semblent pour la plûpart avoir été composés sur le plaisant Modéle de leur Alcoran.

Perses.

LES *Perses* n'ont point cédé aux Arabes dans l'art de feindre & de mentir agréablement, & quoiqu'autrefois le mensonge leur fût très-odieux dans la conversation & le commerce de la vie civile, il leur plaisoit infiniment dans les Livres & dans les Lettres qu'ils s'écrivoient mutuellement (9). Strabon raporte qu'on n'ajoutoit pas beaucoup de foi aux anciennes Histoires des Perses, des Medes & des Syriens, à cause de l'inclination que leurs Ecrivains avoient à conter des fables (10). Depuis l'établissement du Mahometisme, la Langue Arabe est devenuë la Langue des Savans dans la Perse aussi-bien que dans la Turquie, & leurs Livres même qui sont en Persan ne laissent pas d'être écrits en caractéres Arabiques, & c'est sans doute par la communication de ces Arabes que les Perses sont devenus amateurs de l'Arithmetique, de la Géometrie, de l'Astronomie jointe à l'Astrologie judiciaire, de la Physique, de la Morale & de la Medecine, de la Jurisprudence, de l'Eloquence, & particuliérement de la Poësie. La plûpart de leurs Piéces d'éloquence sont en Vers & toujours accompagnées de beaucoup d'Histoires & de Sentences de moralité. Tout le Pays est plein de Poëtes, mais de la médiocre & de la derniére taille aussi-bien que de la premiére. Ils sont fort scrupuleux rimeurs, mais fort peu exacts dans l'observation du nombre des Syllabes. Toute la Nation n'est presque curieuse que de galanterie, d'histoires amoureuses, & de Romans, & on ne voit point de moralité dans leurs Livres qui ne soit enveloppée de fictions (11).

Indiens.

ON prétend qu'il en est de même des Auteurs *Indiens* que du reste des Orientaux. Ils ont embarassé & obscurci leurs Histoires par leurs fictions affectées, & pour l'ordinaire ils ont renfermé leur Philosophie morale dans des Allégories ou dans des Apologues ou des Fables d'Animaux, comme ont fait Locman & Esope, si toutefois ce ne sont point deux noms differens d'une même personne. Les principaux de leurs Livres que l'on nous propose pour nous faire remarquer le véritable caractére de l'esprit de ces Peuples, sont pour le premier genre l'Histoire de leurs prétendus Patriarches Brammon & Bremau, & pour le second, le fameux Ouvrage qui a

7. R. Rap. Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 281. 282. Edition in 4. de l'an 1684.
8. Huet, des Romans, pag. 14.
9. Idem Huet ibid. depuis la page 27. jusqu'à la 37.
10. Strab. Geograph. Lib. X. pag. 507. Ed. 1610.
11. Voyes diverses Relations, Voyages du Levant.

Voyés encore le Catalogue des Manuscrits que Warner a legués à la Bibliotheque de Leyde. C'est ce qui paroit aussi par les Manuscrits Persans de la Bibliotheque de M. de Lamoignon, raportes de la Perse par Tavernier.

II. Part. Ch. VII. Orientaux.

a été si fort recherché dans tout l'Orient sous le titre de *Kilile* & *Dimne* & qui comprend toute la sagesse & la morale de ces Peuples (1).

Ainsi nous ne pourrons presque conclure autre chose en faveur des Nations Orientales, que de dire que comme leurs Ecrivains n'ont point travaillé pour notre usage, ils ne sont bons & utiles la plûpart que pour leur Pays; que le goût des Occidentaux est un peu different (2) du leur; que le génie des uns est peut-être plus éloigné de celui des autres, que n'est la distance des lieux qui les sépare. Et rien n'empêche que nous ne prenions toutes leurs fictions, leurs allégories, & leurs autres maniéres d'écrire que nous avons remarquées pour des puérilités, des bassesses, des badineries, & des fadaises; comme il leur est permis de faire passer chés eux le sérieux, la gravité, la sincerité, & la solidité des Ecrivains d'Occident pour des grossiéretés, des simplicités, & tout ce qu'il leur plaira.

§. II.

Des Grecs.

Grecs.

Nous avons remarqué plus haut qu'Aristote avoit fait une exception en faveur des Grecs dans le Paralléle qu'il nous a donné des qualités des Peuples de l'Asie & de ceux de l'Europe. Il vouloit d'un côté que les Grecs eussent la force & la valeur des Européens sans en avoir la stupidité & la grossieté d'esprit, & de l'autre qu'ils eussent toute l'industrie & la délicatesse des Asiatiques sans en avoir la mollesse & la lâcheté (3). Il attribuoit ces bons effets à la situation avantageuse de leur Pays qui se trouve entre les extrémités du froid & du chaud. Eusebe témoigne avoir été aussi dans ce sentiment. Car il dit que de tout tems les Grecs ont paru être nés pour la Science, à cause du temperament du climat & de la subtilité de l'air (4)

II. Part. Ch. VII. Grecs.

Mais s'il avoit prévû l'état où sont les Grecs d'aujourd'hui, ou il auroit aporté quelque restriction à sa pensée pour ne la point rendre si universelle, ou il auroit été obligé de nous montrer que l'air & le climat du Pays devoient changer avant les esprits.

Ciceron semble avoir voulu aussi rafiner sur les differentes impressions que les differentes qualités de l'air faisoient sur les esprits dans la Gréce. Il dit que les lieux de cette Nation où l'air étoit subtil portoient des esprits plus subtils comme à Athénes, & que ceux où il étoit grossier ne produisoient que des esprits grossiers & stupides comme à Thébes en Beotie (5). Mais s'il faloit s'arrêter à ces reflexions, Pindare & le Philosophe Cébès qui étoient de Thébes, Hésiode, Plutarque & plusieurs autres grands Hommes, auroient bien abusé de l'estime de tant de siécles, puisqu'ils étoient Beotiens, & qu'ils ne devoient être, au raisonnement de Ciceron & des autres (6), que des esprits grossiers. C'est aussi suivant ce vieux préjugé que les Arcadiens passoient dans l'esprit du monde pour des grossiers & des gens d'une simplicité rustique parmi les Grecs, parce qu'ils vivoient dans un air grossier: cependant ils ne laissoient pas d'être fort bons Musiciens, & Poëtes même; & Polybe qui étoit d'Arcadie n'étoit assurément pas une bête.

Au reste il faut convenir que les Grecs ont eu le dessus de toutes les Nations du monde jusqu'apresent pour la sagesse & les Sciences humaines. C'est ce qui a donné lieu à Saint Paul de les opposer tantôt aux Barbares (7) comme les Savans aux ignorans, & tantôt aux Juifs comme les Sages du siécle aux personnes simples & grossiéres, disant que ceux-ci se conduisoient par les

1. L'Auteur du Journal des Savans du 6. Decembre 1666.

Leo Allatius tract. de Symeon. &c. P. Possin. post Pachym.

Nous en parlerons plus amplement au Traité des Auteurs déguisés au titre corrompu de *Lelo Demne*.

2. ¶. Il falloit dire, ce semble, *est très-different du leur*.

3. Aristot. Lib. 7. Politicor. c. 7. ut sup.

4. Euseb Cæsar. Lib. 8. de præparat Evangel. ¶. L'exactitude demandoit que Baillet citât Philon le Juif, des termes duquel, tirés de son Ouvrage de la Providence, Eusebe a composé le dernier chapitre de son VIII. Livre de la Preparation Evangelique.

5. *Athenis tenue cœlum, ex quo etiam acutiores putantur Attici: crassum Thebis itaque pingues Thebani.* Cicero Lib de Fato.

6. Joan. Filesac. Selector. cap. 1. sive lib. quem *Varronem* inscripsit cap. 1.

7. *Græcis ac Barbaris, sapientibus ac insipientibus.* Rom. I. 14.

8. *Judæi signa petunt & Græci sapientiam quærunt.*

les miracles, & ceux-là par la sagesse, & que la Croix de Jesus-Christ étoit un scandale pour ceux-ci & une folie pour ceux-là, parce qu'elle choquoit également la simplicité des uns, & la sagesse des autres (8). Et Saint Clement d'Alexandrie témoigne que la Philosophie, c'est-à-dire la Sagesse & les Sciences, étoit comme un *Testament* & un partage que Dieu avoit laissé en propre aux Grecs, de même qu'il avoit donné aux Juifs la Loi, les Prophetes & tout ce qui compose l'ancien Testament de notre Religion (9).

C'est pourquoi cette Nation se considérant sans doute comme la dépositaire ou plutôt comme la propriétaire de toute la Sagesse, à l'exclusion de tous les autres Peuples qu'elle traitoit de Barbares, a pris un très-grand soin de la conserver chés elle durant plusieurs siécles, de l'entretenir, de la cultiver, & de la faire valoir avec tout le succès & l'éclat possible, en faisant fleurir chés elle les Arts & les Sciences comme l'a remarqué Cicéron (10).

Quoiqu'on trouve des marques de cette sagesse seculiére & de cette politesse répanduë dans les écrits de la plûpart des Grecs, soit Européens soit Asiatiques, il faut reconnoître néanmoins l'avantage que la Ville d'Athénes avoit sur le reste du Pays pour tous les exercices de l'esprit.

Elle étoit, selon Thucydide (11), l'Ecole de toute la Gréce pour toutes sortes de Sciences : elle en étoit l'abrégé selon Euripide (12); l'ame, le soleil, & la prunelle selon Demosthene, & la plûpart de ses Ecrivains se sont distingués des autres Grecs par la beauté de leur génie aussi bien que par la pureté & par l'élégance du stile Attique.

Les Athéniens, selon M. Cousin (13), avoient mis la plûpart des Sciences & des Arts dans leur perfection, avant que les autres Peuples eussent commencé de s'y adonner. Et selon le P. Rapin (14), ils étoient ceux de tous les Grecs qui avoient la plus grande delicatesse pour tous les Arts en général, & le goût le plus exquis " pour l'éloquence en particulier. Il s'étoit élevé „ parmi eux tant d'excellens Orateurs, „ qu'insensiblement la connoissance des „ plus belles choses leur étoit devenuë „ comme naturelle. Periclès avoit si bien „ accoutumé leurs esprits à ne rien souffrir que de pur, d'élégant, & d'achevé: „ que ceux qui avoient à parler en Public „ regardoient jusques aux moindres d'entre le Peuple comme autant de censeurs „ de ce qu'ils alloient dire. "

Mais si les Grecs ont surpassé même les Orientaux dans la politesse & la delicatesse d'esprit, & dans l'industrie qu'ils ont fait paroître à inventer, à cultiver & perfectionner les Arts & les Sciences: on peut assurer qu'ils n'ont pas été moins grands amateurs de fictions & de mensonges. On a remarqué que la plûpart de leurs Auteurs ont été superstitieux, & on considére particuliérement leurs Poëtes comme les Peres de la plûpart des fausses Divinités, & les Inventeurs de presque toute la Théologie du Paganisme. C'est ce qui a porté Saint Paul & les Ecrivains Ecclésiastiques des premiers siécles à se servir du même terme pour marquer les Grecs & les Gentils, & à les prendre indifféremment les uns pour les autres (15), & c'est aussi ce qui a fait apeller la Gréce *la mere des Fables* par Nonnus de Panople (16).

Ἕλληνες.

Μυθοτόκος Ἑλλάς.

La posterité n'a point trouvé ce caractére tout-à-fait étrange dans les Poëtes de cette Nation, dont la profession étoit de feindre & de mentir, mais elle l'a jugé entiérement insuportable dans ses Historiens. Les Critiques de bon sens n'ont pû souffrir que des Peuples qui feignoient d'être si amoureux de la sagesse ayent traité si indignement l'Histoire dont l'ame est la verité sans mé-

Judæis scandalum, Græcis stultitiam. 1. Cor. I. 22. 23.

9. Clem. Alex. Stromat. Lib. 6. sub finem.

10. *Hæc illa est Regio quæ famâ, quæ gloriâ, quæ doctrinâ, quæ pluribus artibus diu floruit, quæ præclara custos & altrix omnis sapientiæ fuit.* ¶. Ces paroles que Baillet cite comme de Ciceron *l. 2. de Finib. c. 28.* ne s'y trouvent point.

11. ¶ Thucydide l. 2. apelle Athenes Ἑλλάδος παίδευσιν. Mais ce n'est pas Euripide qui l'a nommée l'*Abrégé de la Gréce* Ἑλλάδος Ἑλλάδα. Il faloit dire qu'elle étoit ainsi nommée dans l'Epitaphe d'Euripide attribuée par Athénée à Thucydide, & par d'autres à Timothée Musicien & Poëte.

12. Apud Athenæum in Dipnosophist. &c.

13. M. Cousin, Avertissement sur la Traduction de Zosim. Xiphil. &c.

14. R. Rap. Compar. de Demosth. & Cicer. chap. 12.

15. Paul. ad Rom. I. 16. & alibi. Orig. in Cels. Clem. Alex. in Strom. & alii passim.

16. Nonn. Panopolit. Lib. 1. Dionysiac. v. 31.

II. Part. Ch. VII. Grecs.

mélange. Quintilien ne met guére de difference entre la licence des Poëtes & celle que les Historiens Grecs se sont donné dans leurs Ecrits (1), & on étoit entiérement persuadé à Rome du déreglement de leur conscience dans le tems que Juvenal a dit (2),

quidquid Græcia mendax
Audet in historia ......

Nous verrons ailleurs que les Ecrivains de l'Histoire Grecque sont redevables de cette méchante réputation à Hérodote, & qu'effectivement plusieurs d'entr'eux se sont gâtés sur ce modéle dangereux.

Ce qu'il y a de surprenant c'est de voir que le Christianisme même n'ait pas pû entiérement réformer ce caractére de la Nation, & si on en excepte les Saints Peres & un petit nombre d'Auteurs Ecclesiastiques que la Grace de Jesus-Christ a mis à part, & qu'elle a prévenu d'un puissant amour pour la Verité, on ne peut pas dire que les autres se soient garantis de cette infection qui paroît avoir été universelle dans tous les tems, & dans tous les lieux, où cette Nation avoit répandu son esprit.

C'est une plainte qui a été formée contre les anciens Grecs par tout ce qu'il y a eu d'Auteurs les plus graves, tels que Ciceron, Tite-Live, Plutarque, Pausanias, Origene &c. (3). Et pour ce qui est des Grecs modernes, le P. Rapin après Scaliger & Saumaise témoigne (4) qu'ils ont eu peu de sincérité en tout ce qu'ils ont écrit, qu'ils ont eu recours aux visions & aux avantures extraordinaires pour satisfaire leur génie & imposer à la posterité, & que c'est ce qui est cause que la connoissance que nous avons de ce qui est arrivé dans le bas Empire de Constantinople n'est pas entiérement sûre ni fort exacte.

Les autres Critiques de ces deux derniers siécles n'en ont pas jugé plus favorablement; prétendant les avoir convaincus en diverses rencontres de mauvaise foi, de legereté, de perfidie & de mensonge, & long-tems devant eux Joseph l'Historien écrivant contre Apion avoit accusé tous les Grecs en général d'imposture & de mauvaise conscience (5).

Pline le jeune trouvoit encore un autre vice considérable parmi ceux de cette Nation qui est le grand babil & l'excès des paroles dans leurs discours, renfermant souvent assés peu de sens dans de grandes périodes, & n'ayant que de la fluidité de langue pour toute abondance (6). Mais il semble que cette accusation ne regarde que les Grecs de l'Asie où étoit le gouvernement de Pline, parce que c'étoit effectivement le vice de ceux de ces quartiers-là d'être trop diffus dans leurs Ouvrages & de grands parleurs, mais discurs de rien, & l'on disoit en proverbe que l'*enflure Asiatique ne s'apaisoit que par le sel Attique*.

Enfin on a trouvé à redire jusqu'à l'ostentation avec laquelle les Grecs ont affecté de mettre à la tête de leurs Ouvrages des Titres magnifiques qui promettant ordinairement plus qu'il n'y avoit d'exécution dans la suite, étoient plutôt les Titres de la vanité naturelle de cette Nation que de la matiére de leurs Livres (7).

§. III.

Des Romains.

Romains.

CE n'est point sans fondement que nôtre Préjugé nous porte à préférer les Ouvrages des Grecs à ceux des Romains pour la délicatesse de l'esprit, & pour la politesse & les autres agrémens de la Langue, & Monsieur Cousin a eu raison de dire que les Ouvrages des Latins ont cedé à ceux des Grecs l'avantage de l'excellence aussi-bien que celui de l'antiquité (8).

A

1. Quintilian. Institut. Orat. Lib. 2. c. 4.
2. Juvenal. Satyr. X. 174.
3. Cicer. Orat. pro Flacco. Item ad Quintum Fratrem.
Tite-Live Lib. 28. n. 43.
Plutarch. in Vit. Solon.
Pausan. in Corinthiac.
Origenes Lib. 4. adversus Celsum.
Et maximè Voss. sen. de arte Historiæ cap. 9. pag. 47.

4. Scalig. Baron. Casaub. Salmas. Voss. Barth. & alii. Marin Le Roi de Gomberville, des Vertus de l'Hist. pag. 25. 26. &c.
Le P. Rap. Instruc. pour l'Histoire §. 28. pag. 147. & §. 8. pag. 31. 32. de l'Edit. in 12.
5. Joseph. Lib. 2. contr. Apion.
6. *Mos est plerisque Græcorum ut illis sit pro copia volubilitas: tam longas, tamque rigidas periodos uno spiritu quasi torrente contorquent. Aliud autem est eloquentia, aliud loquentia, &c.* Plin. Epist. 20. Lib. 5.

Item.

II. PART. CH. VII. Romains.

A dire le vrai il semble que la Providence avoit destiné les Romains pour autre chose que pour cultiver les beaux Arts & les Sciences purement spéculatives. Elle avoit formé l'esprit des Grecs pour la Peinture, la Sculpture, l'Eloquence, la Poësie, & les autres Arts ; & celui des Orientaux, surtout des Chaldéens & des Egyptiens, pour l'Astronomie & les autres Sciences Mathématiques. Mais comme elle avoit reservé les Romains pour l'Empire du Monde, il semble qu'elle ne leur avoit donné de talens & de disposition d'esprit, que pour aprendre & exercer l'Art de commander.

C'est pourquoi Virgile abandonne de bon cœur aux autres Nations la gloire des Arts & des Sciences, pourvû qu'on accorde aux Romains celle de la véritable Politique.

D'autres Peuples sauront l'Art d'animer le cuivre,
Leurs marbres sembleront & respirer & vivre:
D'autres de l'Eloquence emporteront le prix,
Ou décriront l'Olympe, & son riche lambris:
Ton Art, Peuple Romain, ton illustre Science
Sera d'asservir tout à ta vaste puissance,
De te rendre en tous lieux dans la guerre & la paix
L'effroi des ennemis, & l'amour des Sujets (9).

Néanmoins ils ne crurent pas devoir toujours demeurer dans ces termes, & le succès de leurs armes ayant ouvert le passage aux autres Nations, ils entrerent dans leur commerce par le droit de leurs conquêtes, & surtout dans celui des Grecs, dont ils comprirent les Arts & les Sciences parmi les dépouilles qu'ils remporterent de leur Pays. C'est ce qui a fait avouer ingénument à Ciceron & à Horace, que les Romains étoient redevables aux Grecs de la Philosophie, des belles Lettres, & de toutes les connoissances qui servent d'ornement à l'Homme, & qui font sa perfection (10).

Ce commerce avec les Grecs aporta dans ces Ecrivains de Rome un changement & une difference très-sensible entre ceux qui avoient paru jusqu'à la fin de la seconde guerre Punique & ceux qui vinrent depuis. On a vû peu à peu la rudesse des premiers faire place au bon goût & à un genre de délicatesse, qui n'alla point si loin sans doute que celle des Grecs, mais qui n'eut peut-être pas moins de solidité, & qui n'ayant rien d'efféminé dans sa politesse comme celle des Grecs, conserva toujours dans les Ecrivains du premier rang un caractére mâle, vigoureux & convenable à la Majesté de l'Empire.

Mais on peut dire que cette gloire des Romains a été de très-petite durée en comparaison de celle des Grecs, & qu'elle s'est trouvée presque toute renfermée dans l'espace des deux siécles dont l'un fut le dernier de la Republique, & l'autre le premier de la Monarchie. C'est dans ces bornes étroites de la féeondité de cette Nation qu'il faut rechercher tous ces célébres Auteurs que nous apellons Classiques, c'est-à-dire, en qui se rencontre la pureté de la Langue jointe au bon goût des choses.

Le nombre en est fort petit, & il n'est presque composé que de Poëtes & d'Historiens. Il ne nous est resté d'entre leurs Orateurs & leurs Philosophes que le seul Ciceron, qui a très-bien soutenu les deux personnages, & si l'on veut compter Senéque, parmi les Philosophes de la Langue Latine, on ne peut néanmoins pas lui donner le rang des Auteurs Classiques, que nous ne refuserions pas à Varron, s'il nous étoit resté de lui quelque chose qui fût assés digne de

Item. Jo. Filesac. Varro Lib. 2. Selector. cap. 15. pag. 181.

7. Plin. Sen. Præf. ad Hist. nat. p. 2. & 3.

8. Cousin, Avertiss. sur l'Hist. de Zozim. Xiphil. Zonar. &c.

9. Virgil. 6. de l'Eneide vers 847. & suiv. de la Trad. de Segrais.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem: vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt caussas melius, cælique meatus
Describent radio, & surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento:
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

10. *A Græcis Philosophiam & omnes ingenuas disciplinas habemus.* Cicero Lib. 2. de Finib. n. 21.

Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agresti Latio. Horat. Epist. Lib. II. Ep. I. 156.

II. PART. CH. VII. Romains.

de la réputation où il a été du premier des Philosophes Romains.

Les meilleurs de leurs Historiens ne sont pas exemts de défauts comme on le fera voir au Recueil des Jugemens suivans (1). Ils ont été cause même que la Posterité a chargé toute la Nation d'une partie des vices des Grecs, & qu'on les a accusés de trop de présomption pour eux-mêmes & trop de mépris pour les Peuples des Pays de Conquêtes & pour les Barbares, sans se souvenir qu'ils avoient été de leur nombre durant l'état florissant des Grecs. Il faut avouer qu'ils ont eu plus de bonne foi, & qu'ils ont été moins curieux de fictions & de mensonges; mais peut-on excuser la négligence qu'ils ont euë de s'informer exactement des affaires des Nations étrangeres, ou le peu sincerité qu'ils ont témoigné en voulant bien leur imposer des faussetés.

Les Romains n'ont point eu de goût pour la plûpart des Mathématiques, & peu de leurs Ecrivains y ont réussi. Ils traitoient ces connoissances avec trop d'indifference, ils ne les consideroient quasi que comme des exercices propres à rendre les esprits effeminés & plus convenables à des Grecs & à des Asiatiques nés pour obéir, & accoutumés au joug, qu'à des Romains destinés pour commander aux autres, & pour gouverner le Monde.

§. IV.

Des Italiens.

Peuples de l'Empire & Provinces.

JE n'ai pas crû devoir m'arrêter aux Préjugés que l'on a des Ecrivains de la Langue Latine qui sont venus après les siécles de pureté, parce que si on excepte les jugemens que l'on fait de leur stile, qui est plus ou moins corrompu selon les tems ou les lieux dans lesquels ils ont écrit, il n'y a presque point de régles générales à suivre dans les observations que divers Critiques ont faites sur les particuliers.

II. PART. CH. VII. Italiens.

On a pourtant distingué le caractére des *Africains* & des *Espagnols* d'avec celui des autres Peuples de l'Empire, & on a remarqué que les premiers sont obscurs pour l'ordinaire, irréguliers dans leurs compositions, durs dans leur stile & embarassés dans leurs expressions, quoique cela ne soit point universel; & que les derniers ont presque tous quelque chose d'affecté, un air qui n'est pas toujours naturel; & un stile Poëtique, enflé & *ampoullé*; ce qui s'est observé particuliérement dans la savante famille des Annéens d'où étoient sortis les Senéques, Lucain, Florus, &c.

Depuis la décadence de l'Empire & de la Latinité, il s'est formé divers Etats dans l'Europe, où les Nations qui avoient été de l'Empire se firent une Langue particuliére pour l'usage commun de leurs Peuples, & ne laissérent pas de conserver la Langue Latine pour celui de leurs Savans & de leurs Ecrivains. Les autres pays ayant été éclairés dans la suite par la Foi de l'Evangile introduisirent aussi cette Langue dans leurs Eglises & dans leurs Ecoles publiques & particuliéres. C'est ce qui nous a produit par toute l'Europe, hors la Moscovie, & ce qui est présentement sous la domination des Turcs, deux sortes d'Ecrivains qui ont écrit, soit en Latin, soit en Langue vulgaire.

Entre tous ces Peuples les *Italiens* ont été considerés comme les successeurs légitimes, & les héritiers les plus proches des anciens Romains, pour les Lettres & les Sciences comme pour le reste. C'est en partie sur cet avantageux Préjugé qu'on a établi la bonne opinion qu'on a euë de leur esprit & de leurs bonnes qualités pour écrire.

Monsieur Naudé estime (2) que les Esprits

1. ¶. Baillet avoit dessein de donner les Jugemens sur les Historiens.

2. Gabr. Naudé Mascurat, ou Jugement des Piéces sur Mazarin. pag. 213. ¶. Naudé page 213. de son Dialogue intitulé, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin*, livre, que, pour abréger, on cite sous le titre de *Mascurat* un des personnages du Dialogue, dit très-intelligiblement que l'esprit des Italiens est plus gentil que le nôtre: mais quand Baillet lui fait dire que *les esprits d'Italie ont plus de gentillesse que ceux du nôtre*, je ne puis m'imaginer à quoi se raporte le *nôtre*.

3. Paul. Jov. Elog. 112.

4. In L. de Vir. Ill. Ligur. & Reip. Gen.

5. Epist. Bass præfix. 3. parti Catal. Nundin. Francof.

6. Despreaux Art Poëtiq. Chant I. v. 39. &c.

7. R. R. Instruct. pour l'Histoire §. 21. pag. 95. de l'Edit. in 12. & pag. 145. ¶. Le P. Rapin ch. 21. de

II. Part. Ch. VII. Italiens.

prits d'Italie ont plus de gentilleſſe que ceux du nôtre, & qu'ils ſont ſans comparaiſon plus adonnés à la Poëſie. Il n'y a point de doute que les Ecrivains de ce pays n'ayent de la délicateſſe, que quelques-uns d'eux n'ayent eu quelque choſe de plus fin & de plus délié même que la plûpart de ceux des autres Nations.

On veut attribuer ces belles qualités à la bonté du climat & à la ſubtilité de l'air que reſpirent les Italiens, & quoiqu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de diſcrétion de s'opoſer à un Préjugé ſi univerſellement répandu dans le monde, on pourroit néanmoins demander où étoit cette grande délicateſſe d'eſprit & toutes ces autres excellentes qualités dans ces Italiens qui ont vêcu depuis Janus & Saturne juſqu'aux guerres Puniques, & depuis l'invaſion des Gots juſqu'au ſiécle de Petrarque? Ils ont pourtant été nourris & élevés dans le même climat & dans le même air que ceux qui ont paru depuis les guerres Puniques juſqu'à la domination des Gots, & depuis Petrarque juſqu'à nous.

C'eſt par un pareil raiſonnement que Paul Jove prétend (3) que les Liguriens ont le génie épais & groſſier, & que leurs productions n'ont que de la rudeſſe & de la ruſticité, que l'air n'y eſt pas ſi ſubtil que dans tout le reſte de l'Italie, & il dit que quelques-uns comparoient les génies de cette Province aux rochers ſteriles & au méchant terrain de ce pays. Cependant le Soprani & l'Abbé Juſtiniani (4) nous ont fait connoître un aſſés grand nombre de beaux eſprits & de ſavans hommes de toute la Ligurie ou de la riviére de Génes.

Quoiqu'il en ſoit, les Auteurs Italiens ont écrit pour la plûpart avec plus de politeſſe, plus d'élegance & plus d'artifice que ceux du reſte de l'Europe (5), & ils ſemblent avoir eu un génie tout particulier pour la Poëſie, pour les Antiquités, pour les Arts liberaux, pour la Juriſprudence & pour cette connoiſſance compoſée de celle de l'Hiſtoire & de la Juriſprudence que nous apellons Politique.

II. Part. Ch. VII. Italiens.

Pour ce qui eſt de leur Poëſie, elle a pour l'ordinaire plus de brillant que de ſolidité, & elle tend plus à l'agréable & au plaiſant qu'à l'utilité & à l'honnête. Monſieur Deſpreaux prétend que les Italiens s'attachent rarement à la droite Raiſon & au ſens commun dans leurs Poëſies, & qu'ils y ont témoigné peu de juſteſſe d'eſprit; mais que voulant s'élever de peur de ſe rencontrer avec le commun, ils ſe ſont rendus irréguliers & monſtrueux & n'ont eu qu'un faux éclat (6).

La plûpart emportés d'une fougue inſenſée,
Toujours loin du droit ſens vont chercher leur penſée.
Ils croiroient s'abaiſſer dans leurs Vers monſtrueux,
S'ils penſoient ce qu'un autre a pu penſer comme eux.
Evitons ces excès: laiſſons à l'Italie
De tous ces faux brillans l'éclatante folie.

Et pour ce qui regarde la Politique & la Morale des Italiens, le P. Rapin remarque (7) qu'ils ſont exceſſifs en réflexions pour la plûpart, & il juge que c'eſt leur Corneille Tacite qui les a gâté, & qui les a fait échouer dans les Livres qu'ils en ont voulu écrire.

Scaliger dit (8) qu'ils ſont naturellement grands parleurs, qu'ils aiment à employer beaucoup de diſcours pour dire peu de choſes, & que par exemple ils font des chapitres tout entiers d'une ſimple conjecture.

Mais on ne peut pas excuſer d'injuſtice l'opinion peu avantageuſe que la plûpart des Critiques du Nord ont témoigné avoir de l'érudition des Italiens. Ils ſe ſont imaginés fauſſement que l'aplication laborieuſe à l'étu-

de ſes Réflexions ſur l'Hiſtoire page 278. de l'édition d'Amſterdam 1686. dit en general que Tacite par ſon habitude à juger des hommes en mauvaiſe part a gâté l'eſprit à bien des gens, mais il ne ſpecifie point les Italiens.

8. Poſter. Scaligeran. pag. 126. ¶. Ce Jugement de Joſeph Scaliger regarde principalement les *Variæ lectiones* de Victorius, & ſe trouve au mot *Italiens* dans le *Scaligerana* que Baillet appelle *poſteriora*, parce que des deux *Scaligerana*, celui-ci, quoiqu'il ait paru le premier, n'a été pourtant recueilli qu'en Hollande par Jean & Nicolas de Vaſſan, quelques années après que Scaliger eut quitté la France; au lieu que l'autre, qui n'a paru que le ſecond, ne laiſſe pas d'être intitulé *Prima Scaligerana*, parce qu'il a été recueilli par François Vertunien quelques années avant que Scaliger paſſât de France en Hollande. Voyés la note ſur l'article 235. au tome 2.

l'étude étoit incompatible avec cette gentillesse naturelle de leur esprit, qu'ils ont voulu nous faire passer pour une simple legereté (1), & ils n'avoient pû se persuader qu'il pût se trouver en Italie un homme qui fût véritablement & solidement savant, jusqu'à ce qu'ils eussent vû les diverses Leçons de Castalion d'Ancone, comme nous l'apprend un Ecrivain Italien (2). Ces Messieurs n'apelloient véritable & solide Science que cette érudition qui s'acquiert par la grande lecture, & qui ne consiste qu'en observations, corrections, scholies, & lieux communs. Mais ils devoient considerer que l'Italie loin d'être dépourvûë de ces sortes de Savans, en avoit elle-même fourni les premiers exemples à l'Allemagne & aux Pays-bas depuis le quinziéme siécle, comme il sera aisé de le remarquer dans notre Recueil des Critiques Grammairiens, & qu'il y a quelque sorte d'ingratitude de ne pas reconnoître qu'on est redevable aux Italiens, d'avoir fendu la glace aux autres pour cette espéce d'érudition.

Il n'est peut-être pas si aisé de justifier les Ecrivains Italiens du reproche qu'on leur a fait de deux défauts considérables, quoiqu'il ne soit pas juste de les attribuer universellement à toute la Nation.

Le premier de ces défauts qu'on a prétendu trouver dans la plûpart de leurs Ecrits, est un certain air de cette vanité Romaine qui leur fait mépriser toutes les autres Nations, jusqu'à nous traiter tous indifferemment de Barbares (3), comme si les Sciences & la politesse n'avoient jamais passé les Alpes, & comme si la Providence les avoit fait les seuls héritiers de toute la sagesse des Grecs & des anciens Romains. C'est ce qui les a rendu eux-mêmes méprisables & odieux à la plûpart des Allemans, des Anglois & des Hollandois, qui leur ont donné le change, & les ont condamné à la peine du Talion. Et si l'on veut se donner la peine de consulter le Livre qu'un Italien a fait touchant les calamités arrivées aux Gens de Lettres (4), il ne sera pas difficile de juger par le nombre des malheureux Savans de l'Italie, qui surpasse de beaucoup celui des autres Nations ensemble, que Dieu semble avoir pris plaisir à rabaisser leur hauteur, & à confondre leur orgueil.

L'autre défaut est le peu de pieté & le peu de sentiment de Christianisme que l'on a remarqué dans ceux de leurs Ouvrages qui n'ont point été composés exprès pour le service de l'Eglise.

Nous avons vû plus haut avec quelle indignité Pierre le Calabrois, dit Pomponius Lætus, Politien, le Cardinal Bembe (5), & quelques autres Italiens traitoient l'Ecriture-Sainte, & généralement tout ce qui concerne la Religion; & Kempius n'a point fait difficulté d'apeller l'Italie *la boutique fameuse de l'iniquité* (6). Injure qu'on ne peut point exempter de mensonge, à moins qu'on ne l'entende de divers Ecrivains de perdition qui ont été Italiens, comme (7) Bernardin Ochin de Sienne, Mathieu Gribaldi Jurisconsulte de Padouë, les deux Socins de Sienne, Nicolas Paruta sujet de la République de Venise, Jean Valentin Gentil de Cosenza, Jean Paul Alciat du Milanez, George Blandrate de Saluces, François Lisinanini Cordelier de Corfou, mais Italien d'adoption; Pierre Pomponace

1. Janus Nicius Erythræus in Pinacothec. part. 1. pag. 167. 168.

2. Id. ut supra.

3. Voyés dans les Ecrits du Card. Bembe & des autres Italiens de son tems. ¶. Lipse Epist. 57. Cent. 2. Miscell. a interprété ainsi un passage du Cardinal Bembe dans son Histoire de Venise sur ce que parlant du Roi de France Louïs XII. il affecte d'user du mot *Aloysius* comme plus Latin que *Ludovicus: Quale illud*, ce sont les termes de Lipse, *de Ludovico Gallorum Rege, quem Aloysium, magis ρωμαϊκῶ scilicet, ubique appellat, & alibi cum faceta additiuncula, quem isti (qui isti? barbari nos & inepti) Ludovicum appellant.* Petrarque Epitre 1. du Livre IX. *rerum senilium* déclare hautement qu'il ne faloit chercher ni Orateurs ni Poëtes hors de l'Italie. Les beaux esprits de son pays prés de 200. ans aprés étoient encore dans le même sentiment, du moins à l'égard des Poëtes, si ce que Beze rapporte de ses premiéres Poësies Latines est vrai, que Flaminius les ayant vuës s'écria, qu'à la fin les Muses avoient passé les Alpes & pénétré dans les Gaules. Il paroit même qu'en 1587. ils n'étoient pas tout-à-fait gueris de cette prévention, temoin les beaux Phaleuques de Joseph Scaliger imprimés audevant de toutes les éditions de la Pancharis de Bonnefons.

4. Pierii Valerian. de Infelicit. Literatorum.

5. Partie 2. de ce Discours au 2. chap. des Préjugés sur les Auteurs Ecclef. & Profan. pag. 52. 53.

6. Mart. Kemp. Charism. sacror. Triad. seu Biblioth. Anglor. pag. 351.

7. ¶. De ces 18. Italiens *Pierre Pomponace* de Mantouë que de son tems on nommoit vulgairement *le Peretto*, & l'*Arétin* qu'on auroit du nommer *Pietro Bacci* d'Arezzo, s'il

II. Part. Ch. VII. Italiens.

ce de Mantouë, Pierre l'Aretin d'Arezzo, Marcel Squarcialupi Médecin de Lombardie, Michel Gittichi Venitien, Jules César Vanini de Naples, Jules de Trevigi, Alexandre Vitrelini, Jaques de Chiari, François Nigri, & de quelques autres enfans infortunés de l'Italie, qui ont misérablement abandonné leur Religion & leur Patrie pour aller répandre dans tous les Pays du Nord & de l'Occident les semences malheureuses du Photinianisme, du Déisme, & même de l'Athéïsme.

§. V.

Des Espagnols.

Espagnols.

LES Espagnols ont été en réputation de gens d'esprit & de belles Lettres même, depuis qu'ils ont été réduits entiérement sous l'obéïssance des Romains, c'est-à-dire, depuis le tems d'Auguste. L'Espagne a donné à l'Empire & à la Ville de Rome divers Orateurs, divers Philosophes, & quelques Jurisconsultes, mais elle a été encore plus féconde en Poëtes (8).

Depuis qu'elle a été assujettie au joug des Sarazins & des Maures, elle n'a point laissé de produire au milieu de ses tribulations & de ses calamités un assés grand nombre d'Ecrivains Arabes & Juifs, la plûpart Médecins, Astronomes, Philosophes ou Rabins, & on peut dire que ceux d'Espagne surpassoient tous les autres Auteurs de ces Sectes répanduës dans les diverses Provinces du monde.

Néanmoins ces tems ausquels fleurissoient les Mahometans & les Juifs d'Espagne furent des siécles de ténebres & de Barbarie pour les Sciences & les Lettres Chrétiennes & Humaines, jusqu'à ce que les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle ayant purgé le pays de ces hôtes incommodes, & réuni une bonne partie des Royaumes de l'Espagne, on y vit refleurir les Arts & les Sciences par la communication de la France & de l'Italie (9).

II. Part. Ch. VII. Espagnols.

Mais pour dire quelque chose des Préjugés sur lesquels on se forme l'opinion qu'on a des Ecrivains Espagnols, on a remarqué que la gravité est le caractére de la plûpart d'entr'eux, mais une gravité qui est oposée à la subtilité & à la gentillesse d'esprit qu'on a attribuée à quelques autres Nations.

Nicolas Bassé parlant des talens & des dons que chaque Nation a reçûs de la Providence, témoigne (10) que les Historiens sont convenus de dire que les Italiens ont écrit élégamment, les François subtilement, & les Espagnols prudemment.

Le P. André Schott écrit (11) qu'entre les Peuples divers de l'Espagne, les uns avoient toujours été jugés plus propres pour un certain genre d'écrire, & les autres pour un autre; & que tous ne réussissoient pas également bien dans le même emploi & la même profession. Que la Ville & le Territoire de Cordouë avoient produit plusieurs Poëtes dès le tems de Ciceron, mais qu'au jugement de cet Orateur, ils n'avoient ni délicatesse, ni subtilité, ni agrémens.

Il ajoute qu'on a remarqué volontiers que les Ecrivains de Toléde sont ordinairement délicats & subtils; que ceux du Portugal

s'il est vrai qu'il fût fils naturel de Luigi Bacci, ont été soupçonnes d'Atheisme, quoiqu'ils soient morts en apparence Catholiques, le premier l'an 1526. le second, l'an 1556. J'ignore sur quel fondement le P. Rapin qui ne les connoissoit l'un & l'autre que de nom, les a faits Platoniciens, dans sa Comparaison de Platon & d'Aristote chap. 5. de la 4. partie. Pomponace, comme tout le monde sait, étoit un Péripatéticien juré, & l'Arétin, le plus ignorant des hommes, ne savoit absolument ce que c'étoit que Philosophie. *Jule César Vanini*, grand Plagiaire, moins ignorant mais qui avoit moins d'esprit que l'Aretin, est mort professeur & martyr de l'Atheisme à Toulouse où il fut brûlé vif dans la place de Salin le 9. Février 1619. *Francesco Negro*, car c'est ainsi qu'il se nommoit, & non pas *Nigri*, étoit de Bassano, Auteur de la *Tragedia del libero arbitrio*, Satire outrée contre l'Eglise Romaine. Il la traduisit depuis en Latin. On peut voir dans les Bibliothéques de Gesner, de Simler, & de leurs Continuateurs la liste de ses autres Ouvrages. Il étoit disciple du vieux Socin, & mourut un peu au delà du 16. siecle Maître d'école à Chiavenne dans les Grisons. *Jule de Trevis*, & *Jaques de Quiers* disciples du même Socin n'ont laissé aucun écrit. Les douze autres sont aussi rangés parmi les Anti-Trinitaires; & Sandius dans sa Bibliothéque en fait mention plus ou moins ample.

8. Nicol. Anton. part. 1. præfat. in Biblioth. Hispaniæ. pag. 5. & seqq.

Item Latin. Pac. Panegyr. ad Theodos. sen.

9. N. Anton. ibid. pag. 12.

10. N. Bassé, Lettre au Comte d'Hanaw, 3. partie des Catal. des Foires de Francfort.

11. A. S. Peregrini Biblioth. Hispan. in 4. Ep. Limin.

II. PART. CH. VII.

Espagnols.

tugal s'adonnent avec plus de succès à la Musique & à la Poësie; que les Castillans sont meilleurs Médecins & plus habiles Jurisconsultes que les autres; & que ceux du Royaume de Valence ont passé pour bons Orateurs & bons Médecins.

Dom Nicolas Antoine prétend (1) que ceux d'Andalousie ou de la Betique sont en réputation depuis fort long-tems d'avoir excellé au-dessus des autres Espagnols dans l'étude de la sagesse, & dans les productions de leur esprit, & il apuie cet éloge sur l'autorité de Strabon le Géographe.

Enfin on a remarqué que les quartiers de l'Espagne exposés au Midi & à l'Orient, mais sur tout le long des côtes de la Mediterranée, ont été assés fertiles en beaux esprits, & ont produit beaucoup de savans hommes; mais que les esprits sont plus pesans dans la Navarre, la Biscaye, les Asturies & la Galice, ce qu'on n'a point manqué d'attribuer à la constitution de l'air, & à la stérilité du terrain.

Belles Lettres.

Jean Barclay & le Président de Gramond ont prétendu (2) comme plusieurs autres que l'Espagne n'a point été si heureuse dans la production des gens de belles Lettres, que dans celle des autres espéces de Savans, & qu'on n'y a point vû fleurir la Philologie & la connoissance des Langues, comme dans l'Italie & dans la France (3). Le Bibliothequaire Espagnol, homme judicieux & discret, reconnoît qu'il y a quelque aparence de vérité dans cette observation (4), pourvû qu'on veuille avoir égard seulement à la quantité & non pas à la qualité de ces Philologues: mais que si on veut les peser plutôt que de les compter, on trouvera que l'Espagne a fourni dans ces deux derniers siécles des personnes capables de tenir tête aux plus habiles gens des autres Nations de l'Europe dans la connoissance des Langues Hébraïque, Grecque & Latine, dans la Poësie, dans l'Eloquence, dans l'Histoire, dans toutes sortes d'Antiquités & dans la Critique des Auteurs.

Historiens.

Les Historiens Espagnols & particuliérement ceux qui onr écrit en Langue vulgaire, ont pour l'ordinaire assés de pureté & d'ornement dans leur stile, & ont eu en ce point le dessus de ceux qui ont écrit en Latin. Mais les uns & les autres sont accusés d'avoir trop négligé leur propre réputation & leur propre gloire, par un excès de passion pour celle de leur Pays, de s'être aveuglés volontairement pour marcher avec plus de hardiesse dans les ténebres & dans les précipices, & de n'avoir point assés compris l'importance qu'il y a de ne jamais s'écarter des régles de l'exactitude & de la fidélité, quand on écrit l'Histoire. Ils se sont laissé abuser la plûpart aux impostures d'Annius de Viterbe, & de Cyriaque d'Ancone (5), & ils n'ont fait remonter leurs Généalogies & leurs Origines jusqu'à Thubal & Japhet que par des fictions plus impertinentes les unes que les autres, & puisées dans le faux Berose, & dans d'autres égoûts aussi corrompus (6). Leurs Histoires & leurs Antiquités Ecclesiastiques n'ont pas de meilleures cautions, & j'espére faire voir ailleurs dans quelles Boutiques de mensonge on a forgé toutes ces fausses Chroniques, & ces Mémoires suposés sous les noms spécieux de Flav. Lucius Dexter fils de Saint Pacien de Barcelone, de M. Maxime Evêque de Sarragosse, d'Helecas, de Braulion, de Taion & de Valderede ses successeurs, de Luitprand Diacre de Pavie, de Julien l'Archidiacre de Tolé-de,

1. Nic. Anton. Bibl. Hispan. præfat. part. 1. & apud illum Strabo Geograph. Lib. 3.

2. Joan. Barcl. Satyrici part. 4. sive Iconis anim. cap. 7. Item citante Nicol. Ant.

3. Barthol. Gramond. Hist. Gall. Lib. 1. pag. 21.
Georg. Hornius in Orbe Polit. part. 4. pag. 29.
Abraham Golnitz. in Compendio Geographico pag. 100.
Thom. Lansius in consultatione de Principatu Europæ, Orat. contra Hispaniam.
Paul. Merula Cosmograph. part. 2. cap 8.

4. Nic. Ant. Præfat. part. 1. pag. 17. 18. 19. 20. 21.

5. ¶. On est comme en possession de traiter d'imposteur *Cyriaque d'Ancone* pour les Inscriptions qu'il a produites, & *Annius de Viterbe* pour les Auteurs qu'il a publiés. Je n'éxaminerai point s'ils ont été trompeurs ou trompés. Je remarquerai seulement qu'Annius étant mort le 13. Novembre 1502. est mort quelques 56. ans après Cyriaque. Celui ci avoit commencé vers 1427. à rechercher les inscriptions antiques, comme on l'apprend d'une Lettre de Philelphe datée de cette année-là: c'est la 12. du l. 1. On voit par la 4. du 4. qu'il etoit prêt à partir de Constantinople en 1440. Par les 21. & 22. du 5. qu'il etoit en 1443. sur le point d'arriver à Venise, chargé des plus curieuses inscriptions de la Grece & de l'Asie. Par la 48. du même 5. livre, qu'il avoit envoyé à Philelphe *quatuor pulcherrima Epigrammata quæ nuper ex Peloponneso in Italiam advexerat*. Cette Lettre est du 31. Octobre 1444, & c'est la derniere qu'il paroit que Phi-

II. PART. CH. VII. Espagnols.

de, d'Athanase premier Evêque de Sarragosse, de Festus Avienus, d'Isidore de Beja, de J. Gilles de Zamora, des livres & des lames de plomb trouvées auprès de Grenade, des Écrits de Saint Gregoire d'Elvire, de la Chronique du Moine Aubert, & de quelques autres fruits de l'imposture, dont un savant Espagnol nous a promis une bonne & solide censure (7). Un Critique de nos jours a remarqué aussi dans les Historiens Espagnols un esprit de partialité pour leur Etat qui les rend fort suspects, trop d'affectation dans la maniére de debiter leurs maximes, & trop de réflexions inutiles dans leurs Écrits de Politique & de Morale humaine, en quoi il prétend qu'ils ont aussi mal réussi que les Italiens, les uns & les autres ne s'étant apparemment formés que sur le Modéle de Tacite (8).

Poëtes.

Les Poëtes Espagnols ont un caractére tout-à-fait singulier, c'est dommage qu'ils n'ont point apporté assés d'art, & qu'ils ont négligé l'érudition, selon le témoignage même de Dom Nicolas Antoine (9), qui prétend que ses compatriotes ne se sont apliqués qu'à limer leurs mots & leurs phrases, sans se soucier d'aller puiser l'esprit Poëtique dans l'Aganippe, ni de se former sur les anciens Grecs & Romains. Ils ne se sont pas voulu donner la peine d'étudier la Fable ni les Belles Lettres qui sont absolument nécessaires aux Poëtes. C'est pourquoi ils n'ont point réussi dans le Poëme Epique au moins pour la plûpart, & s'ils ont fait quelque chose de suportable dans le genre dramatique, ce n'est point pour avoir suivi les régles d'Aristote ni d'Horace, mais pour s'être quelquefois laissé aller assés heureusement à leur propre génie, dont les saillies quelques irréguliéres qu'elles fussent n'ont point laissé d'emporter les applaudissemens des peuples. C'est ce qu'on voit dans Garsilasse, Lopé de Vega, Carpio, Gongora, les deux Argensoles, & le Portugais Camoes. (10)

Orateurs.

Pour ce qui est des Orateurs en Langue vulgaire, on peut dire qu'ils ont été encore plus rares en Espagne qu'en Italie. Il ne paroit pas qu'on y ait beaucoup cultivé l'éloquence du Barreau, mais celle de la Chaire y a fleuri en la personne de quelques Prédicateurs, dont le plus considérable & le plus éloquent a été Grenade sans doute.

Philosophes.

L'Espagne a nourri aussi quelques Philosophes d'importance dans le Christianisme aussi-bien que dans le Mahometisme. Si l'on en croyoit ceux du pays, il ne s'en trouveroit point parmi ceux des autres Nations qui les auroient surpassés, & fort peu même qui les auroient égalés (11). Mais il faut considerer cette opinion, plutôt comme un véritable sentiment de tendresse pour leur Patrie, que comme un jugement fort sain ou fort sincere. Au reste on n'y voit presque point d'autres Philosophes que des Peripateticiens, qui sont devenus subtils dans leurs raisonnemens, Formalistes, & Métaphysiciens par le caractére de leur esprit né à la Dialectique & aux Réflexions, comme l'a remarqué le Pere Rapin dans ses Réflexions sur la Philosophie (12).

Mathématiciens. Jurisconsultes.

Les Espagnols n'ont pas moins bonne opinion de leurs Mathematiciens & de leurs Jurisconsultes que de leurs Philosophes, & je croi qu'il est assés inutile de les troubler dans leur complaisance, & dans la pensée où ils sont qu'il ne se peut rien trouver de meilleur hors de leur pays.

En-

Philelphe lui ait écrite, en sorte qu'on pourroit croire que Cyriaque seroit mort en 1445. ou 46. au plus tard; n'y ayant nulle apparence, s'il avoit vécu aussi long tems que le suppose Pierre Apien, qu'étant si grand ami de Philelphe celui-ci n'en eut point reçu de Lettres pendant tant d'années. Une forte preuve que Cyriaque est mort dans le tems que je presume, c'est que Blondus dans son *Italia illustrata* qu'il écrivoit sous Eugene IV. parlant d'Ancone dit qu'elle avoit perdu Cyriaque depuis peu. Cela prouve qu'il étoit mort avant l'année 1447. tems auquel commença le Pontificat de Nicolas V. d'où s'ensuit qu'Apien, & ceux qui sur son témoignage ont écrit que ce Pape avoit employé Cyriaque à cette recherche d'inscriptions, se sont trompés.

6. G. Voss. de Hist. Latin. Lib. 1. pag. 609. & alii.

7. Nicol. Anton. var. in locis Tomi utriusque Biblioth.

Cette Critique des faux Auteurs a pour titre; *Trophaeum historic. Ecclesiastic. erectum ex manubiis Pseudo-Dextri &c.* Tom. 2. pag. 119. ubi de suis scriptis.

8. R. Rap. Instruction pour l'Histoire §. 21. pag. 95.

Idem ibid. pag. 145. & pag. 148. Edit in 12.

9. Nic. Anton. praef. part. 1. pag. 23. 24.

10. ¶. De tous les Poëtes ici nommes Lope de Véga seul a cultivé le genre dramatique.

11. Nic. Anton. praef. part. 1. pag. 16.

12. R. Rap. Refl. sur la Philos. num. 18.

II. Part. Ch. VII. Espagnols. Théologiens.

Enfin on ne peut pas refuser à l'Espagne la gloire d'avoir porté de grands Théologiens, & d'habiles Interpretes de l'Ecriture-Sainte parmi un si grand nombre de médiocres. A dire le vrai, elle a donné à l'Eglise fort peu de ces Théologiens Polémiques que nous apellons Controversistes. Ce n'est pourtant pas un effet de sa stérilité, mais comme la Bonté Divine l'a préservée du venin de l'Héresie, tant qu'il n'y a point eu d'ennemis, on n'a point eu besoin d'armes ni de combattans, & ç'auroit été se battre contre des spectres & des fantômes, disent les Critiques Espagnols, si l'on s'étoit amusé à écrire de la Controverse dans un Pays qui ne produit point d'Hérétiques (1). Mais puisque l'Espagne a bien été capable de mettre au monde des Déistes tout autrement pernicieux que ne peuvent être les Hérétiques, elle n'auroit point mal fait de se mettre en devoir de leur oposer de fidéles & de vaillans soldats capables de défendre la Religion Chrétienne, contre des ennemis de la Trinité & de l'Incarnation aussi détestables qu'étoient Jean Valdez, Michel Servet, & Benoît d'Espinose que nous apellons Spinosa.

Controversistes.

Casuistes.

En compensation du défaut de Controversistes, l'Espagne a répandu dans le monde une abondance de Casuistes ou de Théologiens de la Morale, laquelle peut-passer pour une profusion & une véritable prodigalité. C'est de son sein qu'on a vû sortir comme du ventre du Cheval de Troye tous ces braves, Escobar, Guimenius ou Moya, Castro, Soto, Lugo, Dicastillo, Castro-Palao, Sanchez, la Torre, Vasquez, Martinez, Vivaldez, Polanco, Villalobos, Truxillo, Fernandez, Fagundez, Pelaëz, Leander, Suarez, Lopez, Mascarenhas, Avellaneda, Fr. d'Avilla, Ledesma, Padilla, Alvarado, Hurtado, Trullenc, Velasquez, Porcel, Prado, Medina, Zambrano, Urrutigoyti, Corduba, Horozco, Rodriguez, Saa, Toledo, Azor, Rocafull, Mendoza, Loarte, Caramuel, Mercado, Rebullosa, & plus de deux cens autres Théologiens Moraux, dont le nombre est sans doute plus considérable que l'autorité, puisqu'à peine en trouvera-t-on trois ou quatre dans une si grande foule dont les opinions n'ayent été censurées & condamnées par l'Eglise du tems de nos Peres & du nôtre. Ainsi tous ces Ouvriers demeurans flétris pour la Posterité, ont frustré l'Espagne leur Mere de la gloire qu'elle devoit esperer de leurs travaux.

II. Part. Ch. VII. Espagnols.

Ascetiques.

Mais c'est faire justice à la Nation Espagnole de reconnoître qu'elle a excellé en Ecrivains Ascetiques, qui ont enrichi l'Eglise de Livres spirituels & de devotion. C'est ce qu'il sera aisé de voir dans le Recueil que j'espére en donner. C'est aussi ce que Dom Nicolas Antoine nous fait remarquer à la tête de sa Bibliotheque. Et le Cardinal Bentivoglio reconnoissant pareillement cette vérité dans sa Lettre à Tobie de Mathieu ou Matthew Anglois, dit que la Langue Espagnole a une qualité particuliére pour ces sortes de compositions spirituelles, parce que sa gravité naturelle donne beaucoup de poids aux choses qui y sont enseignées, & les imprime aisément dans les cœurs de ceux qui lisent ces sortes de Livres (2).

§. VI.

Des Allemans & des autres Peuples du Nord.

Allemans & Septentrionaux.

C'Est à la Religion Chrétienne que les Allemans & les autres Peuples du Septentrion sont rédevables du changement de leurs esprits aussi-bien que de leurs cœurs, & on peut dire que nos Rois y ont fait entrer les belles Lettres, les Sciences, la Police, & les Sentimens de l'humanité, avec les lumiéres de l'Evangile. Car jusqu'alors les esprits de ces Peuples (selon leur propre aveu) avoient suivi la constitution du climat (3); ils n'avoient rien eu que de grossier & de sauvage, rien que de bar-

1. Nic. Anton. præfat. part. 1. pag. 14.
2. Guido Bentivogl. pag. 624. delle Opere stampate in Parigi 1648. fol. & apud Nic. Ant. part. 1. Præfat. Bibl. Hisp. pag. 14. 15. ad marg.
3. Jo. And. Quenstedt de Patriis vir. illust. Dialog. pag. 135. 139.
4. *Amant inertiam, oderunt quietem.* Cornel. Tacit. Lib. de German. morib.
5. Joan. Bodin. Lib. 5. de Repub. Gallic. & Method. Histor. cap. 5. *non procul a fine.* ¶. Mais il ne dit rien de tel dans le 5. l. de sa Repub. cité ici par Baillet.
6. Bodin. Meth. Histor. cap. 5. pag. 143.

II. PART. CH. VII.

Allemans & Septentrionaux.

barbare & de brutal ; & ils avoient toujours été couverts des tenebres les plus épaisses de l'ignorance.

Ils avoient même témoigné dans les occasions une aversion particulière pour les Sciences & pour les Arts, & quoiqu'ils fussent grands ennemis du repos & de la paix, ils aimoient pourtant l'oisiveté & la paresse (4). De sorte que quand ils n'avoient point de guerres, ils s'abandonnoient à la débauche plutôt que de se resoudre à faire le moindre exercice pour l'utilité de la vie.

Mais depuis qu'ils se sont laissé aprivoiser, on a vû leurs esprits se décrasser peu à peu, & produire dans la suite des siécles des Ouvrages qui semblent le disputer en solidité & en érudition avec ceux des Nations les plus polies. Et leur exemple a fait assés connoître qu'il n'y a point sous le Ciel d'air si grossier, point de climat si froid, point de Pays si sauvage, ni de terre si inculte, qui ne puisse produire de bons esprits quand on a soin de les cultiver avec application & assiduité : & que les habitans du Septentrion ont peut-être autant d'aptitude, & de disposition pour les Arts & les Sciences que ceux des Regions tempérées, lorsqu'ils veulent faire une épreuve sérieuse de leur industrie & de leurs forces par l'étude & la méditation.

Jean Bodin, qui d'ailleurs ne paroissoit pas trop affectionné pour les Allemans, n'a point laissé de dire (5), que depuis que ces Peuples se sont dépouillés de leur ferocité, ils ont fait de si grands progrès dans toutes sortes d'exercices & de professions, que non seulement ils ont effacé de notre memoire cette aversion qu'ils avoient pour les Lettres & les Sciences, mais qu'ils paroissent aussi avoir surpassé les Asiatiques même en humanité, les Romains dans l'Art & la Discipline militaire, les Hébreux dans la Religion, les Grecs dans la Philosophie, les Egyptiens dans la Géometrie ; les Phéniciens dans l'Arithmétique, les Chaldéens dans l'Astrologie, & toutes les Nations dans l'invention & la perfection des Arts & des Manufactures.

II. PART. CH. VII.

Allemans & Septentrionaux.

Cet éloge joint aux témoignages désobligeans que Bodin a rendus en divers endroits de ses Livres à la Nation Allemande, est pour nous un Préjugé du peu de stabilité de son esprit, qui ne savoit se contenir dans le milieu des extrémités, plutôt que des bonnes ou des mauvaises qualités des Ecrivains Allemans. Il paroît néanmoins avoir assés bien trouvé ce juste milieu dans un autre endroit du même Livre (6), lorsque voulant faire voir quelle est la force de l'habitude & de l'accoutumance, il dit que l'opiniâtreté du travail & l'aplication assidue à l'étude pour les connoissances humaines & naturelles, & que les sentimens de Religion pour les divines, sont bien capables de tourner l'esprit de l'homme & de le rendre plus poli & plus parfait, mais qu'ils ne peuvent pas changer la constitution de sa nature.

C'est pourquoi les Allemans sont toujours Allemans (7) dans leurs Ecrits. C'est-à-dire que, quoiqu'il n'y ait point de Science si difficile & si abstraite à laquelle ils ne soient parvenus par leurs travaux immenses, par leurs longues meditations, & par leur industrie particulière, tant de peines & tant de mérites n'ont pas pu leur acquerir des qualités que la Nature n'a point jugé à propos d'accorder aux esprits qu'elle a renfermés dans des corps robustes, & environnés d'un air froid & grossier.

Ainsi il ne faut point chercher dans les Ouvrages de la plus grande partie des Allemans, la gentillesse, la subtilité, le brillant, la vivacité, la délicatesse, la politesse, l'air enjoué, l'ordre, la méthode, & toutes les beautés qui se trouvent dans les Ecrits des Grecs, & des Romains, & l'on ne doit point exiger d'eux autre chose que de la solidité, de l'exactitude, du jugement & de l'érudition.

Casaubon dit dans M. Huet (8) qu'à dire le vrai, les Allemans ne sont pas beaucoup avantagés de la Nature, mais qu'ils repa-

7. ¶. Morhof l. 1. c. 18. n. 56. du Tom. 1. de son Polyhistor trouvant ici sa nation trop maltraitée, en a temoigné sa douleur en ces termes : *Quam enim invidiosum hoc*, les Alemans sont toujours Alemans, *Quasi non & apud cateras gentes homines inepti essent neque apud Germanos viri docti.* En quoi il n'a pas pris garde qu'en s'exprimant de la sorte il faisoit plus de tort aux Alemans que Baillet même, qui sans user d'un mot aussi dur qu'est celui d'*inepti* ne leur refuse pas l'honneur de l'erudition, mais uniquement celui de la politesse.

8. Petr. Dan. Huet. de Clar. Interpret. p. 168. edit. Paris. in-4.

II. Part. Ch. VII. Allemans & Septentrionaux.

reparent ce défaut innocent par l'aplication au travail, par le long usage des choses, & qu'ils sont plus diligens & plus industrieux que les autres Peuples à faire valoir leurs talens naturels, & à polir leur rudesse.

C'est pour cela qu'un rieur d'Italie voyant combien cette Nation est laborieuse, ne put s'empêcher de dire autant par admiration que par raillerie, que les Allemans ont l'esprit, non pas dans la cervelle comme les autres hommes, mais sur le dos (1); & que Minerve avoit ses Mulets dans les Ecoles & les Académies de ce Pays, comme la Ville de Rome avoit autrefois entretenu les Mulets de Marius dans ses Armées.

Poëtes.

On ne doit donc pas s'étonner de ne point trouver dans les Ouvrages en Vers que les Allemans ont produits ce génie heureux de la Poësie que l'on admire dans les Italiens modernes & dans les anciens Grecs & Romains.

Orateurs.

Ils ne sont pas beaucoup plus heureux dans les Piéces d'éloquence qui ne demandent guére moins de feu, de vivacité & d'imagination que la Poësie.

Historiens.

Leurs Historiens ne sont pas non plus fort réguliers pour la plûpart. Car sans parler ici de leur peu d'exactitude, de la partialité, & de la mauvaise foi des uns, de la simplicité & de la crédulité excessive des autres, on peut dire avec Barth. Keckerman, qui étoit Allemand lui-même (2), qu'ils sont remplis de trop de *verbiage* & de *fatras*, qu'ils retardent mal-à-propos & qu'ils jettent dans l'impatience un Lecteur qui ne cherche que le solide, & qui veut aller droit aux faits qu'il y cherche. C'est ce qui a fait dire au P. Rapin que les Allemans ont de vastes projets sur leurs Histoires, mais rien de reduit dans l'ordre naturel que demanderoit un dessein exact (3).

Belles Lettres.

Mais la partie que les Allemans semblent avoir le mieux remplie est cette espece d'érudition qui s'acquiert par la grande lecture des Auteurs, qu'ils ont tâché de répandre avec profusion, non pas dans leurs Livres d'Humanités & de Philologie seulement, mais dans ceux-même qu'ils ont fait sur la Philosophie, la Médecine, les Mathématiques, la Jurisprudence, & la Théologie. Et on peut dire que ce grand Pays a produit plus de bons Philologues, Grammairiens, & Commentateurs, que de bons Ecrivains dans les Arts & les Sciences qui ne sont point du ressort de ces Humanistes.

C'est ce qui a donné lieu au reproche dont on charge les Allemans d'entasser trop de citations dans leurs Ecrits; d'user trop de fanfare dans les Eloges qu'ils donnent indifféremment & avec prodigalité sans distinguer le merite: & de faire paroître trop d'affectation pour les Antiquités Grecques & Romaines.

Bodin témoigne (4) qu'ils se sont plus apliqués à multiplier le nombre de leurs Livres, & à les faire bien gros qu'à les rendre bons. Scaliger le fils dit (5) que c'est la maniére des Allemans de ramasser des passages & des lieux communs, & de faire des Recueils plutôt que de produire rien du leur.

Et Jules Cesar son pere écrit (6) que les Allemans ont l'esprit tourné d'une telle maniére, qu'ils ne sauroient presque rien écrire qu'ils n'y mettent toujours quelque chose de naïf, de plaisant & d'assés peu serieux: mais que par ces maniéres ils aprêtent plutôt à rire au vulgaire, qu'ils n'attirent sur eux l'admiration des Sages.

Un Auteur de nos jours semble avoir voulu mettre en question de savoir *si un Allemand peut être bel esprit* (7) parce que c'est comme un prodige, dit-il, qu'un Allemand fût fort spirituel. D'autres ont considéré cette proposition comme une injure & une insulte qu'on auroit voulu faire à une Nation très-considérable dans l'Europe, qui fait paroître une inclination particuliére pour les Lettres, qui les fait si bien allier avec

1. Præf. in Edition. Lugdunens. Encyclopædiæ Alstedii.

2. Bartholom. Keckerman. de Histor. natur. & proprietatib. pag. 47.

N B. Quand je dis que Keckerman étoit Allemand, je veux dire qu'il étoit du nombre des Septentrionaux, qui sont compris dans ce Paragraphe avec les Allemands. Il est vrai que cet homme avoit été longtems Professeur à Heidelberg dans le Palatinat du Rhin: mais il étoit né à Dantzic dans la Prusse Royale, quoique d'un pere de la Pomeranie, qui le fit élever en sa jeunesse dans cette partie de la basse Allemagne.

3. R. Rap. Instruct. pour l'Hist. §. 28. pag. 158.

4. J. Bodin. Method. Hist. cap. 5. p. 143.

5. Prima Scaligeran. pag. 79, 80, verbo *Erasmus*.

Digitized by Google

II. Part. Ch. VII. Allemans & Septentrionaux.

avec les armes, qui a trouvé pour la gloire & l'utilité du Genre humain des choses tout-à-fait admirables dans les Arts & les Sciences, telles que sont l'Imprimerie, l'Artillerie, le Compas de proportion, & quelques découvertes qui ont paru nouvelles dans l'Astronomie & dans les autres Mathématiques. Mais l'Auteur n'a point prétendu ôter aux Allemans la gloire d'être de *bons esprits* laquelle est tout autrement solide que celle de *bel esprit* qu'il paroît lui vouloir disputer. Et tout homme de jugement doit convenir qu'un Allemand qui s'est rendu *bon esprit* par son industrie & par son travail, est beaucoup plus louable qu'un Italien ou un François qui étant né *bel esprit* n'a soin de l'entretenir que dans la vanité ou dans l'oisiveté.

§. VII.

De ceux des Pays-bas.

Pays-bas.

LA plûpart des Ecrivains des Pays-bas qui ont paru jusqu'au commencement du seiziéme siécle sont considerés comme des esprits simples, crédules & grossiers; & on auroit pû ne les point séparer des Allemans, puisqu'ils semblent en avoir pris le caractére aussi bien que les mœurs & la Langue, & qu'il y a toujours eu beaucoup de conformité entre les uns & les autres, soit pour la complexion des corps, soit pour la constitution de l'air & du climat.

Mais depuis deux cens ans, les Pays-bas sont parvenus à un dégré éminent de gloire & de réputation par le mérite singulier de divers Ecrivains qu'ils ont produits. Et ceux qui jugeroient de l'étenduë du Pays par le nombre de ces Auteurs auroient peut-être peine de se persuader que tous les Pays-bas fussent renfermés dans un petit coin de la terre.

Il n'y a presque point d'Arts ni de Sciences sur lesquelles ils n'ayent tâché de faire des merveilles. Et si le succès ne les a pas toujours suivis, il semble qu'on devroit plutôt accuser la Nature, s'il étoit permis de s'en plaindre, que de s'en prendre aux particuliers qui n'ont rien épargné pour faire profiter les talens qu'elle leur a confiés.

II. Part. Ch. VII. Pays-bas.

Hollandois.

Depuis la séparation des Provinces-unies d'avec les Catholiques, vous diriés que la Providence ayant abandonné les Hollandois à eux-mêmes, ait bien voulu les laisser joüir d'une espéce de felicité temporelle, dans le grand nombre de Savans qui sont nés, ou qui se sont assemblés chés eux des autres régions de l'Europe. Et les autres Nations n'ont point pû regarder sans jalousie la gloire que ces nouveaux Républicains se sont acquise en si peu de tems, par le mérite & la réputation de tant de grands Hommes de Lettres, qui ont excellé dans presque toutes sortes de connoissances humaines, plutôt que par le bonheur de leurs grands Capitaines & le succès de leurs armes.

Mais si d'un côté nous ne pouvons voir sans compassion & sans gémissemens la perte de tant de bons sujets, que le Schisme & l'Hérésie ont rendus ou nuisibles ou inutiles à l'Eglise Catholique: nous ne pouvons de l'autre ne point concevoir de déplaisir & d'indignation, voyant que les Hollandois laissent impunément glisser parmi le nombre de leurs Ecrivains & de leurs Gens de Lettres non seulement des Sociniens, des Anabaptistes, & des Memnonites, mais encore des Déistes & des Athées même de profession. C'est ce qui a porté Kempius (8) à nommer leur Pays *une nouvelle Afrique en monstres fanatiques.*

Pour revenir au Préjugé où l'on est à l'égard des Ecrits des Flamans & des Hollandois, sous le nom desquels nous comprenons tous les Auteurs des dix-sept Provinces, on peut dire que ceux qui tiennent le premier rang des Savans dans leurs Pays, conservent ce même rang dans la pensée de tout le monde. Ils ne cédent le pas à aucun

6. Jul. Cæs. Scaliger. Lib. 6. Poëtices 4. ubi de Melanchth. & Germanis. p. 798.

7. Le P. Bouhours, Entret. 4. d'Eugene & d'Ariste touchant le bel esprit. Et Sentim. de Cleanthe Tom. 1. Let. 4. p. 131. & 5. Lett. p. 156. 157. ¶. On fait que Cléante, car c'est ainsi que ce nom est écrit dans le livre, n'est autre que Barbier Daucour, aidé, comme on l'a cru, dans cette composition, par un habile homme de Port Royal. Et c'est sur quoi Furetiere dans son second Factum, & Baillet dans sa Liste des Auteurs deguisés ont douté que l'ouvrage fût de Barbier Daucour.

8. Martin. Kempius Charismat. Triad. seu Bibl. Anglic. pag. 350.

II. PART. CH. VII. Hollandois.

aucun des plus doctes des autres Nations pour la connoissance des Langues, de la Critique des Auteurs, de la Philologie, & de la plûpart des choses qui dépendent du travail, de l'étude, & de l'industrie humaine.

Mais dans celles qui ne dépendent que de la beauté du génie, & de la délicatesse de l'esprit, on les regarde comme des Eratosthénes, par raport à la politesse des Ecrivains des Climats où l'air est plus subtil, plus pur, & plus doux. Quoique l'on puisse dire que les Erasmes, les Lipses, les Grotius, les Heinsius & quelques autres puissent faire faire une grande exception à cette régle, & qu'ils avoient vérifié du moins pour eux le témoignage que Barthius (1) rend aux Ecrivains des Pays-bas, d'être *des esprits fins & ingénieux*.

§. VIII.

Des Anglois.

Anglois.

LEs Ecrivains des Isles Britanniques se sont rendus recommandables dans la République des Lettres long-tems avant ceux de l'Allemagne, & des autres pays du Nord. Si l'on veut s'en raporter à la bonne foi des Bibliothequaires du pays, on se persuadera peut-être qu'il y en a eu long-tems même avant la naissance de Jesus-Christ. Mais il est aisé d'imposer de loin quand on ne supose que des Manuscrits.

A dire le vrai, nous ne connoissons point de Savans sortis de ces Isles devant le commencement du cinquiéme siécle de l'Eglise. Il n'est pourtant pas juste de faire honneur de cette antiquité à des gens d'aussi mauvaise réputation que sont le Philosophe Morgan (2) qui n'est connu que sous le nom du fameux Hérésiarque Pelage: & Fastidius Priscus Evêque de Londres sectateur du même Pelage, dont on nous a donné du Cabinet de Monsieur Holstenius un Livre qui avoit été imprimé auparavant parmi les piéces supposées à Saint Augustin.

II. PART. CH. VII. Anglois.

Ainsi je croi qu'on ne peut honorer & obliger davantage la Nation Angloise qu'en lui donnant pour chefs de ses Ecrivains dont il nous est resté des Monumens, Gildas le Sage, Saint Adelme de Shireburne, & Béde le Vénérable, tous trois célébres pour leur doctrine & leur sainteté, & l'ornement de leur pays durant les six, sept & huitiéme siécles.

Depuis ce tems-là on peut assurer que l'Angleterre n'a point cessé de porter de beaux esprits, & de produire de savans Hommes, au-delà même de ce que la barbarie des siécles a pû en accorder aux autres Nations; & on n'a point manqué d'attribuer cette fécondité à la temperature de l'air, & à la bonté du climat (3).

Un Théologien de Zurich prétend que les Anglois ont un génie transcendant, qui a quelque chose de plus subtil & de plus divin que les autres Nations (4). C'est le sentiment d'un Allemand qui a cru que pour louer dignement un Ecrivain particulier de l'Angleterre, il falloit dire de toute la Nation, ce qu'il vouloit nous faire croire de lui. Mais les Anglois qui se connoissent mieux eux-mêmes que ne font les étrangers, ont trop de modestie pour ne pas supprimer une pensée semblable à celle-là, si elle leur étoit jamais venuë dans l'esprit, & ils sont trop sages pour ne point prévenir tout ce qui pourroit faire naître la jalousie entre des Nations voisines & amies, qui s'étudient avec une émulation & un zele égal à l'avancement & à la perfection des Arts & des Sciences.

Il faut pourtant reconnoître avec un Auteur moderne (5) que les Anglois ont une profondeur de génie qui est particuliére & ordinaire à leur Nation: & que c'est pour cela qu'ils aiment les méthodes profondes, abstruses, recherchées, & que par un attachement opiniâtre au travail, ils s'apliquent à

1. Gaspar Barthius au Livre 52. de ses Adversaires, apelle ceux des Pays bas, Esprits fins & ingénieux. Qualités qui conviennent peu aux genies de ces climats. ¶. Barthius à l'endroit cité n'y dit rien de tel, ce qui n'est pas un grand malheur pour les Ecrivains des Pays-bas.

2. ¶. En langage Britannique de ce tems là *Morgan* etoit synonyme de *Pelagius* qui signifie *Marinus*, nom qui convenoit à Pélage que S. Jérome dit avoir tiré son origine d'Ecosse, mais que d'autres maintiennent Anglois.

3. Mart. Kempius in præfat. ad Charism. pag. 14. & 15.

4. Joan. Henric. Heidegger. Tigurin. Theol. præfat. super opera Theologica Joannis Prideaux, Præfat. Kempii pag. 17.

II. PART. CH. VII. Anglois.

à observer la Nature plus que ne font les autres Nations.

La chose du monde à laquelle les Anglois se sont le plus apliqués, sur tout depuis la Mission du Moine Saint Augustin, est la Théologie sans doute, & on a vû leurs Catéchistes & leurs Théologiens se répandre dans l'Allemagne & dans la France dès le huit & le neuviéme siécle.

La Scholastique s'étant introduite dans l'Université de Paris, & s'étant communiquée de-là aux autres Ecoles de l'Europe, les Anglois ont fait paroître une inclination & un talent particulier pour cette espéce de Théologie. Jean Pits Catholique Anglois prétend qu'ils ont passé les autres Nations non seulement par le nombre de leurs Ecrits Scholastiques, mais plus encore par la subtilité de leurs raisonnemens, & par les artifices de leurs disputes (6). Il ajoute qu'il se trouve dans la seule Angleterre plus de Commentateurs sur les Livres des Sentences de Pierre Lombard, qu'il n'y en a dans tout le reste de l'Europe, & qu'au raport de quelques-uns (7) cet art de disputer & de chicaner dans la Philosophie & dans la Théologie de l'Ecole que l'on apelle *la Scholastique*, a été en usage chés les Anglois, avant que de passer dans l'Université de Paris.

Mais pour le peu d'interêt que la France a de conserver la gloire qu'elle a acquise par cette nouvelle invention, elle ne se feroit peut-être pas grand tort de l'abandonner à ceux qui voudroient la lui disputer.

Le Chancelier Bacon a trouvé diverses choses à redire aux Ouvrages de Théologie composés par les Anglois ses compatriotes (8). Il dit premierement que la masse en est trop grosse & trop confuse, ensuite qu'ils se sont trop égarés dans les lieux communs, qu'ils se sont trop étendus dans leurs digressions, qu'ils sont trop longs & trop diffus dans leurs explications, trop ennuyeux & trop chicaneurs dans leurs disputes, trop affectés & trop embarassés dans leurs méthodes. Mais ce judicieux Magistrat pouvoit considerer que ces défauts ne sont point particuliers à ceux de son pays, qu'ils leur ont été communs avec ceux des autres Nations, & qu'il ne leur étoit pas plus possible qu'aux autres de se garantir de cette espéce de contagion, dont trois ou quatre siécles ont été presqu'entierement infectés, sous le regne absolu de la Scholastique.

Bacon ne juge pas plus favorablement de leur Théologie positive, & de leurs Ouvrages exegetiques & ascetiques, c'est-à-dire, de tous leurs grands Commentaires sur l'Ecriture, & de leurs Livres de devotion.

Mais on nous vante les Sermons des Prédicateurs Anglois, & un Moderne n'a point fait difficulté de dire (9) qu'ils ont effacé leurs voisins en ce genre de parler & d'écrire. Ce témoignage paroît un peu trop suspect étant sorti de la plume d'un Protestant, & le Suisse Hottinger homme de leur communion n'y a point remarqué une excellence si achevée, puisqu'il a dit (10) que pour faire quelque chose d'excellent des Sermons des Anglois, il en faudroit retrancher leurs longues digressions, les fréquentes aplications qui ne regardent souvent pas leur sujet, & ramasser en un corps celles de leurs observations qui sont les plus propres pour la pratique, & qui sont répanduës de côté & d'autre.

Romains.

La séparation de l'Eglise Anglicane d'avec la Catholique a causé un changement considerable au caractére des Esprits du pays, & une grande altération à la véritable Théologie. Le mélange de toutes sortes d'Hérétiques & de quelques fanatiques qui ont été reçûs dans cette nouvelle Communion, pour la désolation de la véritable Religion, a causé encore beaucoup de troubles & de confusion dans leurs sentimens. Néanmoins c'est une espéce de jus-
tice

5. Le P. Rapin. Reflex. sur la Philos. num. 18.
6. Jo. Pitseus de illustr. Angl. Scriptorib. proœm. pag. 7. 7. Pitseus dans l'endroit marque cite un *Alexander Minutianus* que je pense être un Imprimeur qui avoit quelque literature, & mettoit des Préfaces de sa façon au devant des livres qu'il imprimoit. Il étoit Milanois, ou tenoit du moins sa boutique à Milan vers l'an 1502.

7. Alexander Minutianus in Epist. apud eundem Pit.
8. Franc. Verulam. de augment. Scientiar. circa finem.
9. M. Kempius Triade Charism. præfat. pag. 16.
10. Joan. Henric. Hottinger. in Bibliothecario quadripartito, cap. 3. pag. 35. & apud Kempium Præfat. pag. 20.

II. Part. Ch. VII. Anglois.

tice que l'on doit aux Episcopaux, de les distinguer des autres, non seulement à cause de leur capacité & de leur érudition, mais encore parce qu'ils ont témoigné moins d'emportement & d'entêtement dans leurs Ecrits contre nous, & que dans les choses de la Discipline Ecclésiastique & dans la Hiérarchie ils ont paru moins éloignés de l'Eglise Catholique que les autres. Et nous ne désesperons pas de nous voir bien-tôt réunis dans le sein de l'Eglise (1) par la miséricorde de Dieu qui vient de regarder favorablement un pays si célébre autrefois par son zele pour la Religion Catholique & pour le saint Siége.

Au reste quoique l'espace qui s'est écoulé depuis le Schisme d'Henri VIII. jusqu'à present ait été un tems de nuages & d'adversité pour la Théologie orthodoxe, on peut assurer que ç'a été un siécle de lumiére pour les Lettres & les connoissances humaines, & on y a vû fleurir les Arts & les Sciences avec autant de succès & d'éclat qu'en aucun autre pays du monde, par l'industrie & les travaux de plusieurs Hommes, qui se sont signalés dans la Philosophie, la Critique, la Philologie, la Médecine & les Mathématiques, & dans la Poësie même, au jugement d'un Critique de ce siécle (2). Car selon cet Auteur, les Anglois ont plus de génie pour la Tragédie que les autres Peuples, tant par l'esprit de leur Nation qui se plait, dit-il, aux choses atroces, que par le caractére de leur Langue qui est propre aux grandes expressions.

§. IX.

Des François.

François.

LEs Ecrivains François ont eu leurs défauts comme ceux des autres Nations. Et il auroit été à souhaiter que les Etrangers qui ont voulu prendre le soin de nous les marquer, eussent eu plus de pénétration pour les découvrir, ou plus de charité & de désinteressement pour ne leur en attribuer que de véritables.

II. Part. Ch. VII. François.

Il est vrai que les uns leur ont reproché leur vanité & leur ostentation; les autres leur legereté & leur inconstance; ceux-ci leur curiosité & l'amour des nouveautés dans leurs sentimens (3); ceux-là leur mauvaise foi particuliérement dans leurs Histoires (4); d'autres enfin ont publié que le grand vice des François étoit de se contenter d'effleurer les Sciences sans les aprofondir, de vouloir tout embrasser sans rien retenir, de vouloir goûter de tout, sans vouloir digerer rien de solide, en un mot de ne savoir les choses que superficiellement (5).

De tous ces vices que l'on a objectés aux Ecrivains de notre Nation, le premier est peut-être le seul dont ils puissent être convaincus. Il n'est pas difficile de les justifier & de les disculper de tous les autres que la passion, l'ignorance, ou le défaut de jugement dans leurs Censeurs a bien voulu leur imposer.

Mais qui oseroit se vanter de n'avoir pas suivi quelque mouvement de vanité en voulant écrire pour le Public, hors les Saints qui n'ont pris la plume que par néceffité, & dans qui la grace avoit corrigé cet orgueil qui nous est devenu comme naturel, & qui est dans nous le premier vivant & le dernier mourant des vices (6)? Plusieurs d'entre les Anciens & les Modernes peuvent avoir écrit par un principe de charité, mais quel est l'Auteur dont on ait dit qu'il a écrit *par humilité*? Personne ne s'est jamais avisé d'écrire dans le dessein purement d'en tirer de la confusion, & de n'en recueillir pour le fruit de ses peines que le mépris des Hommes, & peut-être même que cette affectation ne seroit pas exempte de vanité. Il n'y a point d'Ecrivain qui n'ait

1. ¶. Baillet en auguroit ainsi par rapport au nouveau Roi d'Angleterre Jaques II. qui faisant profession ouverte de la Religion Catholique en favorisoit l'exercice dans ses Etats.

2. Le P. Rapin Reflex. sur la Poëtique part. 2. §. 23. pag. 201.

3. Martin. Kempius Charismat. Triad. pag. 350. 351. &c.

4. Jacob. Meyer Fland. ubi de Phil. Cominæo.

5. *Scire in omnibus aliquid, in toto nihil.* Præf. Encyclop. Alsted. Edition. Lugd.

6. *Quo primo vitio lapsa est anima, hoc ultimum vincit.* Saint Augustin. in Psal. VII. fol. 9. Litt. L. M. Edit. Nivell.

7. Cicero pro Archia.

8. Blaif. Pasc. Pens. chap. 24. pag. 180. 181 182.

9. *Qui sine peccato est, primus in illam lapidem mittat* Joan. Evang. cap. 8. vers. 7.

II. PART. CH. VII. François.

n'ait envie d'avoir des Aprobateurs de ce qu'il écrit, & qui ne soit bien aise même d'avoir aussi quelques admirateurs. Ceux même qui écrivent contre la gloire, (7) veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit. Ceux qui écrivent pour s'exposer au Public sont ordinairement assés présomptueux pour vouloir être connus de toute la Terre, & même des Gens qui viendront après eux quand ils ne seront plus. Ils ne se contentent pas de la vie qu'ils ont en eux-mêmes, & dans leur propre être, ils veulent vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire, selon la pensée d'un des Sages de notre siécle & de notre Nation (8). S'ils ont de l'esprit, du jugement, de la lecture, de l'érudition, & de la suffisance, ils s'empressent de le faire savoir, afin d'attacher ces belles qualités à cet être d'imagination: ils les détacheroient plutôt d'eux-mêmes pour les y joindre, & ils consentiroient volontiers d'être ignorans & bêtes pour acquerir la réputation de Savans & de Bel Esprit.

Telle est sans doute la disposition de la plûpart des Ecrivains, & ils ne pourroient se porter à la nier ou à la cacher que par un autre mouvement de cet orgueil. Ce n'est pas le vice d'une Nation particuliére, c'est le vice de tout le Genre humain; & il est assés difficile que les Ecrivains d'un pays puissent sans vanité taxer ceux d'un autre pays de vanité. Ainsi l'on pourroit en toute sureté permettre à ceux des autres Nations qui en sont exempts, & qui en accusent les François, de jetter la premiére pierre sur eux, sans craindre de les trop exposer (9).

Ceux qui dans ces derniers siécles ont prétendu charger nos Ecrivains de legereté & d'inconstance, pourroient bien avoir pris à contresens ce que César, Tacite, Trebellius Pollio, & peut-être quelques autres anciens Auteurs ont écrit de la legereté d'esprit, qu'ils ont attribuée aux Gaulois de leur tems. Car au jugement de quelques-uns (10) cette legereté ne doit se prendre que pour cette facilité & cette vivacité d'esprit que l'on a remarquée plus volontiers parmi les Peuples des climats temperés que chés les autres; & c'est une qualité aussi louable dans ceux de notre pays, qu'elle l'étoit dans les Asiatiques, les Grecs & les Syriens, ausquels Tite-Live l'a attribuée dans son Histoire (11). Au moins César semble-t-il s'en être expliqué, en parlant de la docilité & des dispositions que les Gaulois avoient pour les Lettres (12).

Gaulois.

A dire vrai, il est assés difficile de prendre quelque couleur de justice, pour accuser d'inconstance & de legereté une Nation qui a toujours persisté constamment dans l'amour des Lettres, des Arts, & des Sciences, qui a non seulement devancé ses voisins de plusieurs siécles, mais qui a donné même à la République des Lettres de célébres Ecrivains long-tems auparavant que la Ville de Rome se fût avisée de lui faire de pareils présens.

On peut juger par les témoignages des anciens Grecs (13) & Romains (14) de quelle antiquité sont parmi nous les Druides, les Bardes, les Sarronides & les Eubages, c'est-à-dire, toutes sortes de Gens de Lettres & de Savans.

Les *Druides* étoient non seulement les Philosophes & les Théologiens du pays, ils en étoient encore les Jurisconsultes, les Rhéteurs, les Orateurs, les Mathématiciens, les Astrologues, & les Médecins (15). Ils ne se contentoient point de connoître toutes ces Sciences, ils les professoient publiquement & les enseignoient à la jeunesse dans leurs Ecoles: mais par une raison un peu bizarre, ils ne nous ont rien laissé par écrit, pour ne pas communiquer leurs Sciences & leurs mystéres à la populace qu'ils regardoient avec le dernier mépris, & pour obliger leurs Ecoliers à faire plus de fond sur leur mémoire que sur leurs cahiers (16).

Les *Bardes* (17) étoient les Poëtes des Gau-

10. J. Bodin. de la Républiq. Liv. 5. chap. 1. pag. 698.

11. *Levissima hominum genera.* Tit. Liv. Hist. Lib. 36. cap. 17.

12. Cæsar. Commentar. de bello Gallic. Lib. 6. cap. 4.

13. Diodor. Sicul. Biblioth. Lib. 5.
Strabo Geograph. Lib. 4.

14. Cæsar. Comment. Lib. 6. ut supra.
Plin. sen. Histor. natur. Lib. 16. cap. 14. & Lib. 30. cap. 1.
Ammian. Marcellin. Lib. 15. Hist. cap. 9. Ed. Paris. 1681.
Pompon. Mela in Geogr. l. 3. c. 2.

15. C. Egass. Bulæi Histor. Universit. Paris. Tom. 1. de Academ. Druidar. pag. 6. 7.

16. Comment. Cæsaris, Lib. 6. cap. 4. ut sup.

17. ¶. De Valois l'aine sur Ammien Marcellin pag. 98.

II. Part. Ch. VII. François.

Gaules, & ils excelloient particuliérement dans la Poësie Héroïque & Lyrique (1).

Les *Sarronides*, & les *Eubages* ou *Vates* ont été moins célébres, & se sont dans la suite aisément confondus avec les Druides: les premiers s'apliquoient principalement à la Philosophie en general & à la Physique en particulier; & les seconds ne s'adonnoient presque qu'à l'Astrologie judiciaire & à la Magie.

Depuis les Peuplades des Phociens (2) & des Ioniens à Marseille on a vu nos Gaulois se rendre habiles dans l'érudition Grecque dès le tems des Rois de Perse. Ils y ont formé dès-lors cette célébre Académie qui n'a point eu de superieure dans le Monde, & qui a sérieusement disputé le rang de préséance à celle d'Athénes. Il n'y a point d'Art, ni de Science qu'on n'y cultivât avec autant de succès que de pompe & d'éclat. On ne se contentoit pas d'y enseigner & d'y parler communément les trois Langues, savoir la Grecque, la Celtique ou Gauloise, & dans la suite des tems la Latine, qui s'y introduisit après la prise de Rome par les Gaulois: ce qui a fait donner à la Ville de Marseille le nom de *Triglotte* par les Grecs & de *Trilingue* par les Latins, comme Saint Isidore de Seville le raporte de Varron (3).

On y professoit encore publiquement l'Eloquence, la Philosophie, les Mathématiques, la Médecine, la Jurisprudence & la Théologie fabuleuse. C'est ce qui a fait apeller cette Ville le Siége & la Maîtresse des Etudes & des Sciences par Tacite (4), qui releve la gloire de son beaupere par l'avantage qu'il avoit eu d'y faire ses études. Ciceron mettoit l'excellence de ces Ecoles à un si haut point, qu'il semble avoir preferé cette savante Ville non seulement à toute la Gréce, mais à toutes les Nations du Monde, tant pour sa belle discipline, que pour l'importance & la gravité des Sciences qu'on y professoit (5), & il l'apelle la nouvelle Athénes des Gaules, l'abord universel & le constant des belles Lettres & la Politesse.

Car il y avoit cette difference entre la maniére d'enseigner les Sciences à Marseille & celle des Druides, que ceux-ci tenoient leurs Ecoles dans les bois & dans les grottes, & avoient quelque chose de plus severe & de plus retiré: au lieu qu'à Marseille (6) on y aprenoit le beau monde, la civilité des mœurs, l'art de vivre en galant homme, l'honnêteté dans les actions & les paroles, la complaisance & la bienveillance dans les devoirs de la société civile, en un mot tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus délicat, de plus poli & de plus achevé chés les Grecs.

La Gaule avoit même cet avantage audessus de la Gréce qu'elle possedoit toutes les richesses & toutes les commodités de celle-ci, sans en avoir les défauts, & que selon Tacite (7) la Ville de Marseille avoit fait un heureux mélange de la politesse Grecque avec la temperance Gauloise. C'est pourquoi Strabon nous témoigne que ceux des Romains qui étoient touchés du desir de bien apprendre les belles Lettres quittoient la Ville d'Athénes pour venir les étudier à Marseille (8), où l'on voyoit aborder dans le même dessein les meilleurs Sujets de toute l'Europe, sans en excepter les Grecs, & ceux-mêmes de l'Asie mineure, qui malgré la distance des lieux & la hau-

98. fait voir par de bonnes autorités que ces *Bardes* etoient des especes de parasites & de plaisans qui couroient les tables des Seigneurs du pays à la louange desquels ils jouoient & entonnoient des chansons sur leurs instrumens. Tels ont eté ceux que depuis on a nommes Jongleurs & Chanterres.

1. Lucan. Lib. 1. Pharsal. v. 447. &c.

2. ¶. *Phocéens*, de Φώκαια, ville d'Ionie, auroit été mieux que *Phociens*.

3. S. Isidor. Orig. Lib. 15. cap. 1. ex Varr. &c.

4. Corn. Tacit. Vit. Jul. Agricol. soceri. n. 4.

5. *Non solum Græcia, sed haud scio an cunctis Gentibus anteponendam jure dicam*, &c Cicer. Oration. pro Flacco. N. 26. edit. Amst. 1669. in-4.

6. *Literarum & civilitatis emporium*. Cic. ¶. Ces mots ne sont pas de Ciceron qui n'a jamais dit *Civilitas*.

7. *Massilia sedes & Magistra studiorum, locus Græca comitate & Provincialium parsimonia mixtus, beneque compositus*. Tacit. Vit. Agric.

8. Strabon. Geograph. Lib. 4. p. 181. &c. ¶. Ὥστε τοὺς φιλομαθεῖς ἐχχειρεῖν Ῥωμαίους μηδ' εἰς Ἀθήνας, ἀλλ' εἰς Μασσαλίαν ἀποδημεῖν. Ces paroles que, dans l'édition *in*-12. Baillet, après du Boulay, cite comme de Strabon l. 4. n'en sont pas. Elles sont tirees de l'Epitome de ce Géographe faite par un Ecrivain du 10. siecle, comme le presume Dodwel.

9. Cæs. Egass. du Boulay de Acad. Massiliens. pag. 18. 19.

J. Bap. Guesnay de Antiq. Massil. &c.

10. G. Vossius de Hist. Græc. pag. 467. &c.

Jo. And. Quenstedt de Patr. vir. illustr. Dial. pag. 62.

Apud

haute réputation de leurs Académies, ne laissoient pas de leur préferer quelquefois celle de Marseille (9).

Quand on fait reflexion sur cette antiquité & sur cet établissement de l'Académie de Marseille, on n'a point lieu de s'étonner que les Gaules ayent porté des Ecrivains illustres dès le tems d'Alexandre le Grand, c'est à-dire, plus de cent ans devant que Rome en eût produit. Pytheas & Eumenide ou plutôt Eudimenes tous deux de Marseille (10) avoient publié leurs ouvrages sur les pays étrangers, avant que Livius Andronicus, Nevius & Ennius les premiers des Romains qui ont rendu leurs Ecrits publics, eussent mis au jour ce qu'ils avoient composé sur leur propre pays.

Tant que la Langue Grecque a pû subsister avec honneur dans la Gaule Narbonnoise & Viennoise, c'est-à-dire, jusqu'à l'irruption des Bourguignons, des Gots & des Vandales, on peut assûrer qu'elle n'a rien témoigné de cette inconstance dont quelques-uns ont voulu charger notre Nation, & qu'elle a toujours produit des hommes savans, soit à Marseille, soit à Arles, soit dans les autres Villes de la Province des Romains.

Il ne seroit peut-être pas difficile de montrer de l'érudition Grecque dans l'Aquitaine & dans la Celtique ou Lyonnoise, avant même qu'on y eût introduit la Langue des Romains, & il s'est trouvé des personnes savantes qui l'ont fait voir, & qui ont pleinement satisfait la curiosité de nos jaloux sur ce point (11). Les lieux même où l'on parloit la Langue vulgaire ne laissoient pas de se servir de caractéres Grecs, comme Cesar le témoigne des Druides (12).

Mais quelques sentimens de piété & de tendresse que nous puissions avoir pour notre patrie, ils ne nous aveugleront jamais jusqu'au point de nous faire croire, que *ce sont les Gaulois qui ont appris aux Grecs & aux Asiatiques les belles Lettres, les Arts liberaux, & les Sciences les plus nobles, loin de les avoir reçuës d'eux.* C'est néanmoins ce qu'Annius de Viterbe a voulu persuader il y a près de deux cens ans aux personnes simples dans ses Commentaires sur le prétendu Berose (13). Mais il faut le pardonner à quelques-uns de nos François qui se sont laissés séduire aux fictions gratuites d'un Italien qui ne pouvoit avoir aucun interêt de mentir en faveur de notre Nation (14), & qui ont cru qu'Aristote avoit reconnu que la Philosophie devoit son origine aux Gaulois de la Celtique, & que la Gaule avoit été la Maîtresse de la Gréce.

La sincérité & l'amour de la Vérité nous obligent de reconnoître franchement que ce qu'il y a eu de politesse & de Sciences dans les Gaules, est dû pour la plus grande partie à la Gréce, & particuliérement aux Ioniens, par la transmigration de ceux de Phocée. Et s'il y a eu au contraire quelque rudesse & quelque grossiéreté parmi certains Grecs, soit de l'*Hellade*, soit de l'Asie Mineure, on peut sans craindre notre chagrin attribuer ces défauts aux plus rustiques d'entre les Gaulois qui ont été porter leurs armes & leur barbarie dans la Macédoine & dans l'Asie où ils se sont habitués par le droit de leurs conquêtes.

(15) C'est dans cette pensée que Saint Jerôme dit que l'Aquitaine étoit heureusement fertile en Orateurs éloquens, non pas

Apud Strabonem octies, novies, passim.

Apud Hipparchum, Geminum, qui laudavere.

¶. Toutes ces citations, à une près très-obscurement designée, ne regardent que le seul Pytheas de Marseille, & point du tout son compatriote le pretendu *Euménide* ou *Eudimenes*, il faloit dire *Euthymanès*, ou *Euthymenès* vraisemblablement même nom, comme, pag. 367. de ses Historiens Grecs, le presume Vossius, que Baillet s'est contenté de citer par un ... On sait au reste que Pytheas vivoit en la 130. Olympiade, mais l'epoque d'Euthymanes n'est point connuë.

11. Petr. Pith. præfat. in declamat. Quintil. ad Christ. Thuan.

Bulæi Prolegom. ad Histor. Universit.

Cl. Joly chap. 3. 4. du Traité des Ecol. Episcopales.

12. Lib. 6. Comm. de Bell. Gallic. cap. 4.

13. *Neque Galli a Græcis, sed potius a Gallis Græcia & Asia Litteras & Disciplinas consecuta sunt.* Joan. Ann. Vit. Comment. in Beros. Lib. 5. de Regib. Babylon. pag. 154. Edit. in-12.

Item Comment. in Lib. de Regib. Assyr. pag. 212.

14. Bulæus de Academ. Pictavieus. & alias. pag. 22. 56. Tom. 1. Hist. Univ. Paris.

15. *Quod nunc Oratorum fertiles sunt Galli non tam ad Regionis diligentiam quam ad Rhetoricum clamorem pertinet: maxime cum Aquitania Græcâ se jactet origine & Galata (Stulti & ad intelligentiam tardiores appellati) non de illa parte terrarum (Aquitania) sed de ferocioribus Gallis sint profecti.* S. Hieron. præfat. Lib. 2. Comm. in Epist. ad Galat. Paul.

II. PART. CH. VII.

François.

pas tant par la bonté du terrain que par l'éducation des anciens Grecs dont elle faifoit gloire de tirer fon origine: & qu'au contraire les Galates étoient des efprits pefans, difficiles à gouverner & qui ne comprenoient pas aifément les chofes, au jugement même de Saint Paul, parce que ces Peuples étoient venus des quartiers des Gaules, qui n'avoient point été civilités ni cultivés par les belles Lettres.

Depuis que les Gaulois ont reçû la Langue Latine, on peut dire qu'ils n'ont pas fait plus de deshonneur aux Romains qu'ils en avoient fait aux Grecs jusqu'alors. C'eft une chofe même affés finguliere & qui mérite d'être remarquée que c'ait été un Gaulois qui a le premier introduit dans Rome l'art de bien parler la Langue Latine, & qui y a enfeigné le premier la Rhétorique.

Jufqu'alors on avoit ignoré cet Art dans la Capitale du Monde. On n'y connoiffoit point d'autre éloquence que la force du bras, & felon Ovide (1), quiconque favoit bien jetter un dard, étoit difert & éloquent:

Qui bene pugnabat, Romanam noverat artem:
Mittere qui poterat pila, difertus erat.

Les paroles & les difcours des Romains n'avoient fenti jusqu'alors que le chou, l'ail & l'oignon, felon l'expreffion de Varron même (2); & ils étoient d'autant plus miférables, fi l'on en croit Voffius le Pere (3), qu'ils ne connoiffoient point leur mifére au milieu de cette dureté militaire à laquelle ils étoient accoutumés.

Lyonnois.

Mais depuis que L. Plotius (4) Gaulois (c'eft le nom de ce chef des Rhéteurs Romains) a trouvé le moyen de les apprivoifer, & qu'il leur a ouvert la porte de l'Eloquence, on les a vû courir avec tant d'avidité & de fuccès dans cette carriére, que peu s'en faut qu'ils n'ayent égalé le nombre des Orateurs de la Gréce.

C'eft donc à notre Plotius que la Ville de Rome eft redevable de fes plus grands Orateurs, & de fes premiers Rhéteurs; & perfonne ne peut nier qu'il n'ait inftruit & formé tous ceux qui ont vêcu jusqu'à Ciceron, qui n'étoit encore qu'un enfant quand Plotius commença d'enfeigner la Rhétorique en l'Olympiade 173. & qui feul fuffiroit pour combler la gloire de fon Maître en Rhétorique (5) & celle du pays qui le lui a donné.

Orateurs & Rhéteurs.

Mais pour ne point faire de peine aux Succeffeurs de ces illuftres Romains de l'Antiquité, & pour ne leur point donner lieu de croire que ce recit des obligations qu'ils ont aux Gaulois ne fût comme un reproche fecret de ce qu'ils ne les reconnoiffent peut-être point affés (6), nous nous contenterons de remarquer que depuis le tems de Sylla & de notre Plotius, les Gau-

1. Ovid. Faftor. Lib. 3.

2. *Allium ac cepe eorum verba olebant.* Varro & ex eo Voff. de Rhetoric. natura & conftitutione cap. 13. pag. 90. & præfat de vitiis fermonis. ¶. Il n'y avoit qu'à renvoyer aux paroles de Varron dans Nonius au mot *Cepe*.

3 Tull. Cicero Epift. ad Titinnium, & ex eo Quinctilianus, Lib. 2. Inftitut. cap. 4.

Et Andr. Schot. de Rhetorib. pag. 24.

Sueton. Lib. de claris Rhetoribus.

Pet. Pithœus Epift. ad Chrift. Thuan. in Declamat. Quintil

Ger. Joh. Voff. de nat. & conftitut. Rhetor. pag. 89 cap 13.

4. ¶. De Plotio vid. Quintil. & Sueton. loc. cit. Item Seneca 2 Controv 5.

5. ¶ Le paffage que Suetone nous a conferve de l'Epitre de Ciceron a Titinnius fait voir que Plotius n'enfeigna point la Rhetorique a Ciceron qui nonobftant l'envie qu'il avoit de l'avoir pour Maitre, en fut empeche par des gens habiles dont le fentiment étoit qu'il lui feroit beaucoup plus utile de s'exercer à declamer en Grec qu'en Latin.

6. *Iftbæc commemorari quafi exprobratio eft immemoris beneficii.* Terent. Andr. Act. 1. Scen. 1. v. 15. 16.

7. De Montano, vide Marc. Senec. Controverf. 29. pag. 213.

Andr. Schottus de Claris apud Senecam Rhetorib. pag. 21. in operibus Senecæ, & Konig. Bibl. V. & N pag. 550.

De Vibio idem Senec. Lib. 2. Controv. 9. *ad infaniam venit e[illegible], dum in aures imitari conatur.*

5. Hieronym. in Chronic. paffim. ¶ Seneca 3. Controv. 20 de *Votieno Montano.* De eodem Hieronymus in Eufebii Chron. De *Vibio* autem *Gallo*, Idem Seneca 2. Controv. où il dit que ce *Vibius* pour avoir trop bien voulu decrire les extravagances de certains fous, le devint. On pouvoit le paffer d'en faire un Gaulois. *Gallus* étoit fon furnom, & fi parce qu'il s'appelloit *Gallus*, on devoit le croire Gaulois, il s'enfuivroit que par la même raifon *A[illegible] Gallus*, *Anicius Gallus*, *Afinius Gallus*, & plufieurs autres le feroient.

8 ¶ *Domitius Afer*, *Clodius Quirinalis*, & *S[illegible] Virginius* conftamment étoient Gaulois. Mais pour Caftor, ce n'eft, au raport de Suedas, que par erreur qu'on

Gaules n'ont point cessé de produire de savans hommes, & particuliérement de célébres Rhéteurs & des Orateurs Latins, qui ont éclaté tant à Rome dans le Barreau & dans les Ecoles, que dans les Villes de leurs Provinces jusqu'à la décadence de l'Empire d'Occident.

Votienus Montanus de Narbonne passoit pour un des plus célébres Orateurs de l'Empire du tems d'Auguste, & Vibius Gallus étoit un Rhéteur très-éloquent sous le même Prince ; quoique le premier ne fût pas sans défauts, & que le second soit tombé dans une disgrace humiliante sur la fin de ses jours (7).

On sait de quelle réputation étoient sous Tibere l'Orateur Domitius Afer natif de Nismes, & le Rheteur Clodius Quirinalis natif d'Arles. Tandis que ce dernier professoit la Rhétorique à Rome, Statius Ursulus de Toulouse, & Castor de Marseille l'enseignoient dans les Gaules avec beaucoup d'éclat. & Oscus ou Oscius Provençal professa l'éloquence, tantôt à Rome, tantôt à Marseille avec beaucoup de concours (8).

On peut voir avec quels éloges Quintilien parle de Julius Florus l'oncle de Julius Secundus célébre Orateur de son tems. Il apelle Florus le Prince de l'Eloquence des Gaules, il lui donne un des premiers rangs entre les plus éminens de Rome, & il le juge digne du bon siécle (9).

Depuis le tems de Neron ou la fin de la famille des Césars jusqu'à Trajan ; le Barreau Romain n'a point été moins rempli ni moins honoré d'Orateurs Gaulois, & les Ecoles d'Eloquence & de Droit ont presque toujours été gouvernées par des Maîtres nés & formés dans les Gaules. Minutius Pacatus & Sextus Julius Gabinianus n'ont pas été des moins considerés d'entre les Rhéteurs sous Galba & Vespasien. Mais Marcus Aper qui hantoit le Barreau avec Julius Secundus son Compatriote s'est beaucoup distingué parmi les autres, tant pour la beauté de son esprit que pour la force de son éloquence (10).

Et quoique l'éloquence Romaine ait été presque ruinée & anéantie à Rome depuis le jeune Pline, elle n'a point laissé de se maintenir glorieusement avec la Greeque dans les principales Villes des Gaules, & particuliérement à Marseille, à Arles, à Besançon, à Autun, à Lyon, à Narbonne, à Toulouse, à Bourdeaux & ailleurs.

La plûpart des Orateurs & des Panegyristes de l'Empire ont été Gaulois. Eumenius étoit d'Autun. Nazarius étoit ou d'Aquitaine si l'on regarde sa naissance, ou de Provence si l'on considére ses habitudes. Latinus Pacatus Drepanius étoit d'Aquitaine; Claud. Marius Victor, & Corvinus (11) étoient de Provence.

Mais pour ne point abuser de la patience du Lecteur, j'aime mieux le renvoyer à ce que

II. Part. Ch. VII. François,

qu'on l'a dit Rhéteur de Marseille, d'autres l'ayant cru ou Rhodien ou Galate. A l'egard d'*Oscus* toute la preuve qu'on ait qu'il etoit Provençal c'est qu'un de ses amis le rencontra un jour à Marseille. Du reste ce que Seneque dans la preface du 5. Livre de ses Controverses a outre touchant la manie qu'avoit cet Oscus de mettre par tout des metaphores fait voir que ce ne seroit pas un grand honneur à la Gaule d'avoir ete la patrie d'un Orateur de si mauvais gout.

9. Quintilian. Lib. 10. Institut. Oratoriar. cap 3. ¶. Il y a ici plus d'une bevue. Ce n'est pas a Florus, qui exerçoit son eloquence dans les Gaules, que Quintilien *donne un de premiers rangs entre les plus éminens de Rome*, c'est a Julius Secundus qu'il juge digne d'avoir eu un tel parent que Florus, ce qui ne signifie pas qu'*il le juge digne du bon siecle.*

10. Dialog de caus. corrupt. Eloq. initio, & deinceps ¶. Le *Pacatus* dont parle Seneque a precedé l'Empire de Galba, & le *Pacatus* Panegyriste de Theodose est venu long-tems apres. Ni l'un ni l'autre n'avoient nom *Minutius*. Celui ci dont Suidas fait mention etoit un Grammairien Grec d'Alexandrie, & non pas un Rheteur Latin ne dans les Gaules. Il est parlé de *Gabinien* dans le Dialogue des Causes de la corruption de l'Eloquence, & dans la Chronique d'Eusebe. Ce que Suetone en disoit dans son Traite des Rheteurs celebres est perdu. *Aper* etoit & contemporain & compatriote tant de Julius Secundus Orateur comme lui, que du Poete Maternus, ausquels adressant la parole, il apelle les Gaulois *Gallos nostros* n. 10. du Dialogue ci dessus allegue *de causis corruptæ eloquentiæ*. Ce *Maternus* François etant precisement celui que Domitien, au rapport de Dion Cassius, fit mourir ne doit pas être confondu avec l'Espagnol *Maternus* dont Martial Epig. 37 du l. 7. fait mention, & qui vivoit encore du tems de Trajan.

11. ¶. Ce *Corvinus* n'est point connu. Baillet l'a tire de du Boulay, qu'il n'en devoit pas croire sur sa parole. L'erreur peut venir de ce qu'Apulee ayant, sur la fin de son Apologie, fait mention d'un Corvinus Clemens, on a cru que c'etoit le même Clemens dont au premier livre de ses Florides il a parlé en ces termes : *meus Clemens eruditissimus & suavissimus Poëtarum*, en sorte que ce Corvinus Clemens en qualité de compatriote d'Apulee, qui etoit ne à Madaure

que le Poëte Ausone, & Sidoine Apollinaire entre les anciens (1), M. Pithou l'aîné, M. du Boulay, & M. Joly parmi les Modernes (2) ont écrit de cette foule d'Orateurs & de Rhétoriciens des Gaules, qui recompensoient amplement l'Empire de la sterilité des autres Provinces de l'Occident.

L'Eloquence des Gaulois a donc été toujours une maniére de parler fort commune dans l'Empire depuis Auguste (3), & le proverbe n'en est venu que de l'opinion constante où l'on avoit été depuis longtems que les deux principales occupations des Gaulois étoient l'*Eloquence* & l'Art Militaire (4). Et il faloit que les Gaules fussent en réputation de produire plus d'éloquens Orateurs & d'Avocats que les autres Nations, puisque Juvenal y a trouvé matiére pour la Satyre, disant que la Gaule étoit la nourrice des Avocats, & que c'étoit-elle qui dressoit & instruisoit les Avocats de ses voisins & des Etrangers. (5)

Grammairiens.

2. Les Grammairiens Latins de notre Nation ne sont pas beaucoup moins anciens que les Rhétoriciens & les Orateurs. Marc Antoine Gniphon, qui fut le Maître de Jules César, de Ciceron & de plusieurs autres personnes illustres de la République, & Valerius Caton tous deux Gaulois se sont rendus très-recommandables dans cet Art, & dans le même tems. Ils ont écrit & ont enseigné tous deux avec grand succès. Mais la méthode du premier tendoit plutôt à faire des Orateurs, & celle du second étoit plus propre à faire des Poëtes, comme il paroit par ce qu'en a écrit Suetone (6). Les Grammairiens qui enseignoient les deux Langues dans nos Provinces n'étoient peut-être pas moins habiles que ceux qui professoient à Rome (7).

Poëtes.

3. A l'égard de la Poësie, il faut avouer que la Gaule de deçà les Alpes n'a point produit de génies comparables à ceux de delà, qui sont nés dans la Gaule qu'on apelloit Cisalpine par raport aux Romains. Elle n'a pourtant pas laissé de produire de tems en tems des Poëtes qu'on n'a point jugé tout-à-fait méprisables.

P. Terentius Varron (8) qui vivoit du tems de Ciceron, étoit d'Atace sur Aude au quartier de Narbonne. Cornelius Gallus (9) qui vivoit sous Auguste étoit de Frejus. Caton le Grammairien dont on a parlé ci-dessus faisoit aussi le métier de Poëte, & ses Piéces ont eu l'aprobation de son siécle. Petrone (10) qui vivoit sous Claudius, & Neron étoit natif de Provence. Pline le jeune témoignoit être charmé des Poësies de Sentius Augurinus (11) Poëte Gaulois qui vivoit de son tems, & disoit que depuis plusieurs années on n'avoit rien vû de plus juste, de mieux sensé, & de plus achevé même que ses Vers (12).

Nous ne prétendons rien à la naissance de Juvenal ni de Stace, quoique quelques-uns l'ayent voulu mettre dans les Gaules sans fondement. Mais on peut compter encore parmi les Poëtes Gaulois Ausone de Bourdeaux, Saint Paulin Evêque de Nole

daure entre la Gétulie & la Numidie, dans le payis des Massyles, ayant été peut-être quelque part appellé *Corvinus Massylus*, un ignorant, tel que ce Jaques Philippe de Bergame, cité par le P. Guesnay pag. 68. de ses Annales de la Province de Marseille, aura bonnement pris *Massylus* pour *Massiliensis*, & fait de là un *Corvinus* de Marseille.

1. Ausonii Commemorat. Professor. Burdigal. & Tolos. carmine inter ejus opera.

Item carm. de Mosellæ accolis

Sidon. Apollinar. Lib. 5. Epistol. 10. ubi illustres aliquot Rhetores ac Declamatores recenset, & in suo Narbone.

2. Petr. Pithœus Prolegom. ad Declamat. Quintiliani ad Christoph. Thuan.

Cæs. Egass. Bulæus de veterib. Galliar. Acad. præmiss. Tomo 1. Histor. Universit. Parisiens.

M. Claude Joly, Traité historique des Ecoles Episcop. chap. 1. 3. & 4.

3. Gallicæ Eloquent. Princeps Florus. Quintil. Lib. 10. cap. 3.

4. Fragment. Catonis. Senec. de originib. apud Charisium, Sosipatr. & ex iis Joan. Queussedt Germanus pag. 36. de patr. Viror. Illustr. ¶. M. Cato Orig. 2. apud Sosiparrum l. 2. *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem & argute loqui.*

Martian. Heracleot. Strab. Geograph. Tacit. &c.

5. *Gallia -- nutricula Causidicorum.* Juv. Sat. VII. 147. *Gallia Causidicos docuit facunda Britannos.* Idem Sat. XV. v. 111. ¶. Ces mots du 147. vers de la 7. Satyre de Juvenal, *Nutricula Causidicorum Gallia*, regardent l'Afrique plutôt que la Gaule.

6. Sueton. Tranq. de Grammaticis illustribus.

7. Vid. Auson. Carm. de Professorib. ubi varios affert Grammat. Græc. & Lat.

8. ¶. Eusebe dans sa Chronique, Olympiade 174.

9. ¶. Le même Eusebe, Olympiade 188.

10. ¶. C'est l'opinion d'Henri & d'Hadrien de Valois fondée sur le dessein de l'ouvrage, sur le style de l'Auteur, & principalement, ce semble, sur le passage de Sidonius Apollinaris au Poëme 23. intitulé *Narbo*. A quoi si Baillet avoit fait attention il auroit

Digitized by Google

II. PART. CH. VII. François.

Nole natif d'Aquitaine. Saint Prosper de la même Province, Alcime Avite Archevêque de Vienne, Sidoine Apollinaire Evêque de Clermont, & quelques autres qui n'ont point deshonoré entiérement leur Patrie.

Historiens.

4. On ne se plaindra pas que notre Nation ait été toujours dépourvûë d'habiles Historiens. Trogue Pompée qui vivoit dans le bon siécle, étoit de la premiére Viennoise. Il avoit eu pour pere un habile homme Sécretaire du Cabinet & de quelques Ambassades sous Jules César, & il composoit les Lettres, les Réponses, les Relations & les Harangues de ceux qui l'employoient. (13)

Mais son fils porta la gloire de sa Nation encore plus loin, & au jugement des grands Hommes de son tems & du siécle suivant, il a fort bien soutenu la dignité de l'Histoire par la grandeur & la gravité de son sujet, par son habileté & son expérience, par la beauté & la force de son éloquence.

On ne trouvera peut-être pas mauvais que l'on ait rendu en cet endroit quelque témoignage au mérite de cet Historien célébre (14), parce que nous n'aurons pas la satisfaction d'en parler au Recueil de nos Historiens, à cause de la perte que le Public a faite de ses Ouvrages par le mauvais office que lui a rendu Justin en prétendant l'abreger.

On peut joindre à Trogue Pompée Sulpice Severe d'Aquitaine, qui est considéré comme le plus bel Auteur de la Latinité depuis sa diminution, & comme le dernier de ceux que la Barbarie a respecté.

II. PART. CH. VII. François.

Philosophes & Mathématiciens.

5. Elle a eu aussi ses Philosophes & ses Mathématiciens. Nous avons déja parlé de deux anciens Cosmographes de Marseille, qui ont écrit autant en Philosophes & en Mathématiciens qu'en Géographes dès auparavant les guerres Puniques. On les pourroit accompagner d'un Eratosthene Gaulois, d'un Lydanus, (15) & de deux Freres Provençaux nommés Telon & Gyarée qui vivoient du tems de César, qui étoient très-habiles dans les Mathématiques, & surtout dans l'Astronomie & dans la Marine, & qui selon Lucain n'honoroient pas moins la fécondité de leur Patrie que celle de leur mere (16).

Mais de tous les Philosophes Gaulois qui ont paru dans la Gentilité, personne n'a tant éclaté que Favorin d'Arles, qui a été assés heureux pour pouvoir vivre sous l'Empereur Adrien, quoiqu'il fût plus savant que lui. Ce qui passoit pour une merveille & pour une rareté singuliére de ces tems-là. Il étoit Académicien de Secte, mais cela n'empêchoit pas qu'il n'effaçât encore les Rhétoriciens, les Géométres & les Astrologues. Il enseigna d'abord à Marseille, & ensuite à Athenes, où il eut A. Gelle entre les autres pour Ecolier. * Il s'est acquis outre cela un rang très-considerable parmi les Historiens de son siécle, & il n'y avoit que le seul Plutarque de son tems

roit placé *Pétrone* sous les Antonins, plutôt que sous Néron.

11. ¶. Pline le jeune l. 4. Ep. 27. Gyraldus, & après lui Glandorpius, donnent pour pere à ce Poëte un Gaulois nommé *Cneius Sentius*, qu'ils disent avoir fait de grands exploits dans la Grande Bretagne & contre les Juifs. Eutropius à la vérité l. 7. parle de *Cn. Sentius* un des Généraux de l'Empereur Claude dans la Grande Bretagne, mais il ne le fait ni Gaulois, ni Commandant contre les Juifs, ni pere de *Sentius Augurinus*.

12. Plin. jun. Lib. 4. Epistol. 27. ad Falconem.

13. ¶. *Trogus Pompeius*, ce sont les paroles de Justin sur la fin du 43. livre, *dicit patrem quoque sub Cajo Cæsare militasse, Epistolarumque & Legationum, simul & annuli curam habuisse.* Ce qui signifie que le Pére de cet Historien après avoir porté les armes sous Jule César, avoit été son Secrétaire, chargé des depêches des Ambassades, & avoit eu conjointement la garde de son seau. Voila le sens tel à peu près que l'a rendu la Mothe le Vayer, copié par Moreri, Baillet qui copie ordinairement ce dernier, auroit suivant sa coutume mieux fait d'en suivre les expressions que d'y ajouter une paraphrase ridicule.

14. Plin. senior vocat severissimum Auctorem, & crebro ejus meminit in Histor. natur. maximè in Indice Auctorum è quibus profecit.

Justinus in præfat. vocat Virum priscæ eloquentiæ.

Vopiscus in Probi Vit. cum disertissimis viris accenset.

V. & Vossium Lib. 1. de Histor. Latin. cap. 19. pag. 99.

15. ¶. Cet *Eratosthène* & ce *Lydanus* sont deux illustres imaginaires tirez de quelque mauvais répertoire par du Boulay.

16. *Gemini fratres fœcunda gloria Matris.* Lucan. De Telone & Gyareo l. 3. à v. 591. usque ad 616.

* N B. Quoiqu'il soit vrai qu'Agellius, ou Aulu-Gelle a écouté les Leçons de Favorin à Athenes, néanmoins l'omission du mot de *Rome* change la pensée que j'en aurois voulu donner. Je voudrois donc rétablir ainsi la phrase : *Favorin enseigna d'abord à Mar-*

tems qui lui pût disputer le premier rang parmi les Philosophes (1).

Medecins.

6. Les Médecins n'y ont pas été en moindre réputation. On voit dans Pline que Crinas professoit la Médecine à Marseille sous l'Empereur Claudius d'une maniére qui le metoit au-dessus des autres Médecins de son tems (2). Il parle aussi d'un autre nommé Carmis qui s'étoit rendu célébre pour certaines maximes tout-à-fait singuliéres.

Mais un des plus renommés d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aetius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, (3) & que Galien admiroit particuliérement pour sa grande expérience & son exactitude achevée (4).

Jurisconsultes.

7. Nos Gaules ont eu aussi leurs Jurisconsultes, & il est aisé de juger par ce que nous avons raporté de Juvenal que la Jurisprudence s'y enseignoit universellement, & que tout étoit plein de Gens très-versés dans le Droit. La mémoire de quelques-uns des principaux d'entr'eux n'a point laissé de passer jusqu'à nous, quoique le tems nous ait envié leurs Ecrits.

Artanus paroissoit à Narbonne avec beaucoup d'éclat du tems de l'Empereur Domitien, & Martial nous a fait connoitre qu'il étoit de ses amis (5). Dans la Provence on a vû Menecrate qu'on apelloit un second Scævola, Charmolée, & son fils Zenoténe célébres par leur expérience & par l'équité de leurs Oracles (6), & plusieurs autres qui ont mieux aimé servir leur Patrie & le Public de vive voix que par leurs écrits.

Theologiens.

8. Enfin depuis qu'il a plû à Dieu de nous envoyer du Ciel les principes de la véritable Théologie, les Eglises des Gaules ont donné aussi des témoignages de leur fécondité pour les Sciences, en produisant un grand nombre de Docteurs excellens, & de savans Théologiens. Les premiers & les principaux d'entr'eux sans doute sont Saint Irenée de Lyon, qui a écrit en Grec sous Marc Aurele & Commode, & Saint Hilaire de Poitiers qui s'étoit formé une maniére d'éloquence tout-à-fait singuliére.

Tertulien apelle Saint Irenée, *omnium Doctrinarum curiosissimum exploratorem*. Tert. adversl. Valentinian.

Que si les Grecs vouloient nous envier la possession du premier, en vertu de sa naissance charnelle, nous trouverions de quoi nous récompenser de cette perte en reprenant sur les Italiens par le même droit, Saint Ambroise Docteur de l'Eglise Universelle, qui est né dans les Gaules, soit que ç'ait été à Tréves, soit que ç'ait été à Lyon, ou même à Arles.

L'Empire Romain courant à sa ruine vers l'Occident, entraînoit avec lui les Belles Lettres, & la politesse, qui se trouvérent enfin accablées sous le poids de sa chûte. L'Eglise de son côté ne pouvoit manquer de souffrir très-considérablement dans ces effroyables révolutions de l'Empire. Les ravages des Barbares qui ruinerent celui-ci ne nuisirent pas moins à la discipline & aux mœurs de celle-là, que la corruption des derniers Romains & des Gaulois qui vivoient encore à la Romaine.

Cependant ce fut dans ces fâcheuses conjonctures que les Gaules se signalérent encore autant que jamais par le grand nombre d'illustres Théologiens, qui voyant les desseins de Dieu sur l'Empire & sur l'Eglise, les ont suivis d'une maniére honorable pour

Marseille, puis à Athenes, & ensuite à Rome, où il eut A. Gelle pour écolier. Parce que A. Gelle temoigne en deux endroits, (*Lib.* 14. *chap.* 1. & *Lib.* 16. *chap.* 3.) qu'il avoit eu Favorin pour Maitre dans Rome. ¶. Il y a dans cette Correction beaucoup de choses peu correctes. Baillet y écrit indifferemment *Agellius*, *A. Gelle*, & *Aulu-Gelle*: il n'y a cependant que le dernier qui soit reçu. Pour *Favorin* ou *Phavorin* il faloit opter & s'en tenir à l'un des deux sans varier. Le nom étant originairement Latin il vaut mieux écrire Favorin. Il me semble aussi qu'on ne devoit pas avancer sans preuve que Favorin ait enseigné à Marseille, ni qu'Aulu Gelle l'ait oui à Athenes.

1. Suidas in Lex. voc. Φαβωρῖ.

Lucian. in Eunucho.

Philostrat. in Vita Sophistar. Lib. 1.

Galen. Lib. de optimo genere interpr.

Voss. de Hist. Græc. Lib. 2. cap. 10. pag. 212. 213.

C. Eg. Bulæus de veterib. Acad. Franc. pag. 20. 21.

2. Plin. Lib. 29. Histor. nat. cap. 1. ¶. Pline l. 29. c. 1. parle asses au long de ce *Crinas* & de ce *Charmis*. Je serois volontiers de l'avis de ceux qui croient, dit Hermolaus Barbarus, qu'au lieu de *Crinas*, il faut lire *Critias*.

Ludov. Cæl. Rhodig. antiquit. lect. Lib. 23. cap. 34.

3. ¶. Voyez sur cet endroit les remarques de l'Anti-Baillet tom. 1. chap. 20.

4. Galen. apud Bulæ. de Acad. Vet. p. 19.

5. Martial. Lib. 8 Epigra. ad Librum suum. Epigr. 72. ¶. *Artanus* dont sur la foi de du Boulay il a plu

ici

Digitized by Google

II. Part. Ch. VII. François.

pour l'Empire Romain & utile pour l'Eglise de Jesus Christ.

Car on peut dire que les Lettres humaines & la politesse qui faisoient la gloire de cet Empire avant sa ruine, ont heureusement trouvé après cette disgrace une retraite ou une sépulture honnête dans leurs Ecrits: & que l'Eglise y a trouvé aussi son avantage, se servant de leurs Ouvrages & de leurs personnes pour faire passer la Religion aux Barbares, & les incorporer insensiblement aux Romains sous un même Chef.

Les principaux de ces saints & savans Théologiens, sont Saint Eucher de Lyon, Salvien de Marseille, & plusieurs de ses Disciples, Claudien Mamert, Vincent de Lerins, Musée de Marseille, Saint Prosper, Saint Hilaire d'Arles, Saint Honorat de Marseille, Sidoine Apollinaire, Alcime Avite, Saint Cesaire d'Arles, ausquels on pourroit joindre Jean Cassien (7), & Gennade de Marseille s'ils n'avoient fait quelque tache à leur réputation, & quelques autres qu'on peut apeller les derniers Ecrivains des Gaulois, & les premiers Maîtres des François dans l'établissement de notre Monarchie.

Il n'est pas aisé, suivant ce que nous venons de dire, de nous montrer en quoi consiste cette legereté & cette inconstance que quelques-uns ont cru trouver dans ceux de notre Nation pour les Lettres & les Sciences. Saint Jerôme n'y reconnoissoit pas ce défaut lorsqu'il a dit que la Gaule étoit la seule qui n'avoit point produit de Monstres, mais qu'elle avoit toujours été très abondante en Personnages très-savans & très-éloquens (8).

Et le Poëte Claudien estimoit toute la Nation si constamment & si universellement savante, qu'il semble avoir voulu persuader à la Posterité qu'il y avoit dans les Gaules autant de savans hommes que de Citoyens, & qu'il a cru ne pouvoir pas faire plus d'honneur à l'Empereur Honorius que de lui donner pour Compagnie les *Doctes Gaulois avec le Senat Romain* (9).

Quelques-uns trouveront peut-être à dire que je n'aye point compris les Grands hommes de la Gaule Cisalpine * parmi ceux de notre Nation, quoique les Peuples de ses quatre Provinces fussent censés être véritablement Gaulois par les Anciens, tant pour leur origine que pour leurs mœurs (10). Ce seroit le moyen d'enlever à l'Italie une bonne partie de sa gloire, & de lui faire perdre tout d'un coup, Virgile, Catulle, Valerius Flaccus, Statius Cæcilius; Tite-Live, Cornelius Nepos, & Valere Maxime; les deux Plines, Asconius Pedianus, le Philosophe Thrasea Pætus, l'Orateur Titus Cassius Severus, le Grammairien Oppius Chares, & plusieurs autres personnes illustres, même parmi les Chrétiens.

* Au regard des Romains.

Mais si l'on ne peut étouffer & anéantir la vanité que notre Nation voudroit tirer de ses doctes Ancêtres, il est bon de lui donner des bornes & de tâcher de la renfermer au deçà des Alpes: Il y auroit même de la charité à nous faire voir le peu de solidité qui se trouve dans la gloire que l'on supose être passée de ces Gaulois jusqu'à nous, & dans le Préjugé qu'on s'en forme en faveur des Ecrivains d'aujourd'hui, sous prétexte qu'ils sont nés dans le même climat que ces Anciens. Car quand elle ne leur

ici à Baillet de faire un Jurisconsulte de Profession né à Narbonne, etoit un Officier appelé par le devoir de sa charge à Narbonne pour y rendre la justice. L'Epigramme de Martial ne donne point d'autre idée que celle-là.

6. Lucian. Samos. in Toxari. ap. Bul. pag. 20. ¶. Ni *Charmolée* ni son fils *Zenothemis*, car c'est ainsi que ce nom se devoit écrire, ni *Ménecrate* n'étoient des Jurisconsultes. A la vérité ce dernier étoit Magistrat à Marseille, mais bien-loin d'y faire paroitre l'habilete tout ensemble, & l'intégrité d'un Scevole, il eut au contraire la honte d'y perdre l'honneur & les biens pour avoir rendu une Sentence injuste. C'est de quoi Baillet auroit pu s'instruire, si au lieu de copier du Boulay, il avoit consulte Lucien,

7. ¶. En qualité de Prêtre à Marseille quoique Scythe d'origine.

8. *Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper doctissimis & eloquentissimis abundavit.* ¶. Il y a dans S. Jerome *viris semper fortissimis.*

9. ——— ——— *Te Gallia doctis*
Civibus & toto stipavit Roma Senatu. Claudian. Panegyric. in quartum Consulatum Honorii. V. 582. 583.

10 De Liguribus quidem sic Lucanus illos Galliæ comatæ accensens:

Et nunc tonse Ligur quondam per colla decora
Crinibus effusis toti prælate comatæ.

De cæteris Galliæ togatæ, vid. Pithœum ex Cassiodoro &c, ut supra.

II. Part. Ch. VII.

François.

leur feroit pas propre, & quand elle auroit pû passer à leurs héritiers légitimes; quel est le François d'aujourd'hui qui peut assurer qu'il vient directement de ces Gaulois célébres plutôt que des Allemans qui ont détruit leur politesse & l'état florissant des Lettres, en y introduisant la barbarie? & quel est celui au contraire, qui lorsqu'il s'agit des conquêtes des Francs sur les Gaulois & sur les Romains, n'est bien aise de prendre part à leur gloire comme si elle rejaillissoit sur lui-même, & de compter ses Ancêtres parmi les Victorieux plutôt que parmi les vaincus?

Ce qu'il y a d'incontestable, est que les deux Nations des Francs & des Gaulois se sont mêlées d'une telle manière qu'elles se sont étroitement alliées ensemble, & n'ont plus fait qu'un peuple. Les François ont donné leur nom aux Gaulois, en échange de ce que ceux-ci leur avoient donné leur Pays. Ils se sont entre-communiqués leurs bonnes & leurs mauvaises qualités. Et comme dans le mélange de deux couleurs, chacune perd de sa force, & qu'il en resulte une troisiéme qui les efface (1): ainsi les Francs s'adoucirent par le commerce & les habitudes des Gaulois, mais les Gaulois devinrent plus ignorans & plus grossiers.

De sorte que dès le commencement du sixiéme siécle s'il n'étoit pas vrai de dire que les François fussent barbares comme avoient été les Francs ou Allemans, il ne l'étoit pas non plus de dire qu'ils fussent polis, délicats & instruits dans les Lettres, comme avoient été les Gaulois.

La Langue Latine qu'on avoit parlé communément dans le pays depuis les Empereurs dégénera en Langue *Romaine*, c'est-à dire *Rustique* (2), & qui n'étoit nullement Latine, quoique c'en fût comme une émanation, mais monstrueuse & toute corrompuë, qui ne se reconnoissoit presque plus que par le caractére de ses Idiômes (3).

Ainsi il fallut que ceux qui vouloient se distinguer & passer pour savans étudiassent la Langue Latine comme une Langue étrangére.

II. Part. Ch. VII.

Plusieurs Ecrivains de ces siécles malheureux, & particuliérement ceux qui étoient nouvellement venus d'Allemagne s'habituer dans nos Provinces, se contentérent même d'un Latin écorché, & de mettre des terminaisons & des inflexions Latines à une infinité de mots Allemans, qu'ils étoient obligés de substituer à la place de ceux qu'ils ne savoient point en Latin (4). Pratique qui n'étoit pas moins ordinaire en Italie, en Espagne, en Afrique, & par tout où les Barbares avoient enfin fixé leur demeure, qu'en France.

Ceux qui avoient quelques talens plus que les autres, les employérent à catechiser les Ignorans, & à écrire pour la conversion de ceux des Barbares qui étoient ou Païens ou Hérétiques, plutôt qu'à cultiver les Belles Lettres.

On négligea d'étudier les Historiens, les Poëtes, les Orateurs, & les autres Auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardoit directement la Religion: à qui toutefois ces études étrangeres ne sont pas inutiles pour conserver la Critique & la connoissance de l'Antiquité (5), comme l'a judicieusement remarqué Monsieur Fleury. „ Faute de ces secours, ajoute cet Auteur, „ on reçût aisément des Ecrits supposés sous „ des noms illustres d'Auteurs Ecclesiastiques, & on devint trop crédule pour les „ miracles. Il étoit si constant que les Apôtres & leurs Disciples en avoient fait „ une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les „ jours aux tombeaux des Martyrs, qu'on „ ne les examinoit plus. Les Histoires qui „ en contenoient un plus grand nombre & „ de plus extraordinaires, étoient les plus „ agréables.

Il ne paroissoit plus de Grammairiens, ni de Rhéteurs, ni de Poëtes, ni de Philosophes, ni de Mathématiciens, ni de Médecins, ni de Jurisconsultes dans la République des Lettres qui fut très-long tems enveloppée dans les ruines de l'Empire. On n'y appercevoit plus que des Théologiens

1. Mr Fleuri, Mœurs des Chrétiens, chap. 46. pag. 410. 411.

2. ¶. Baillet se feroit mieux fait entendre, s'il avoit dit: dégénera en Langue *Romaine*, ce qui signifioit alors en Langue *Rustique*.

3. Car. du Fresne du Cange, præfat. ad Gloss. Latinitat. num. 13. pag. 11 12.

4. Id. ibid. num. 14. ex Guillimanno Lib. 1. de Reb. Hel-

II. Part. Ch. VII. François.

giens & des Historiens. Les premiers se soucioient peu de la pureté du discours, & ne recherchoient que celle de la Foi orthodoxe & des mœurs. Les seconds n'avoient presque pas d'autres qualités remarquables que la naïveté & la bonne-foi; mais comme la plûpart étoient faciles, simples & crédules, ils se laissoient volontiers imposer, & le défaut d'exactitude & de précaution les faisoit aisément tomber dans la séduction & dans l'erreur.

Voila peut être quel est le préjugé le plus raisonnable où l'on se trouve aujourd'hui à l'égard de la plûpart de ces Ecrivains qui ont suivi le démembrement de l'Empire Romain. Les gens du siécle ne témoignant ni goût ni inclination pour les Lettres & les Sciences, l'Eglise se crut obligée d'en sauver elle-même les débris, autant que la bien-séance & son utilité particuliére sembloient le demander.

C'est pourquoi l'on vit en France un grand nombre de Prélats ériger dans leurs Palais des Ecoles publiques pour succéder en quelque sorte à tant d'illustres Académies ruinées, principalement par les Gots & les Bourguignons: & on y enseignoit les bonnes Lettres & les Humanités, aussi-bien que la Théologie & les exercices ou devoirs de la vie Chrétienne.

Mais comme les Ecoles Episcopales n'étoient pas toujours également maintenuës, & que le changement d'Evêques y causoit souvent de l'alteration: les Bénédictins eurent la charité d'ouvrir même aux Séculiers leurs Ecoles que Saint Benoît sembloit n'avoir instituées que pour ses Disciples & ses Religieux, & pour y enseigner les Lettres Saintes & Ecclesiastiques au plus: au lieu que depuis ils se sont trouvés engagés de professer publiquement dans leurs principales Maisons toutes sortes de Sciences humaines, & à toutes sortes de personnes.

C'est ce qui a donné lieu au Préjugé où l'on a été qu'il n'y avoit point durant tous les siécles de ténebres, d'hommes de Lettres ni de Savans en France hors des Monastéres, ou du moins qui n'eussent été instruits dans les Ecoles Monacales.

L'érudition n'étoit que fort médiocre, & les lumiéres de ces prétendus Savans étoient assés bornées. Ils ne savoient ce que c'étoit qu'Arts Liberaux, & on passoit pour fort habile, lorsqu'on étoit venu à bout de la Syntaxe Latine, & qu'on étoit parvenu à lire du Grec. Et la Science la plus à la mode sembloit être celle du Plainchant.

Mais on avoit au moins cet avantage que l'on devenoit savant dans l'Ecriture Sainte par les soins de ces Religieux qui tenoient les Ecoles. Et s'ils se sont relâchés dans la suite de cet assujettissement à enseigner les Lettres profanes à des Laïcs qui troubloient leur régularité & leur discipline, ils n'ont point laissé de rendre un service considérable à la Posterité par la multiplication & la conservation des Manuscrits des anciens Auteurs, pour les tems heureux de la délivrance des Lettres ausquels on en devoit faire un plus grand usage.

Charlemagne entreprit de rétablir l'étude des beaux Arts & des Sciences, il y porta ses Sujets autant par son exemple que par ses liberalités. Il crut que les Ecoles Episcopales & Monacales n'étoient pas suffisantes pour les généreux desseins qu'il avoit de rendre la France savante, & de chasser la barbarie des autres pays qu'il avoit conquis. C'est ce qui le porta à en établir de nouvelles qui fussent publiques & universelles, & l'on peut dire que son chef-d'œuvre est l'Université de Paris, (6) qui est devenuë la Maitresse de toute l'Europe dans la suite, & qui a formé la plûpart des grands hommes qui ont paru dans l'Eglise Latine durant près de six siécles.

Charlemagne avec tout son zele & toute son autorité ne put venir à bout de rétablir le bon goût des Anciens, & de faire reprendre aux Ecrivains François la politesse des Grecs & la délicatesse des Romains qui avoient regné si long-tems parmi nos Gaulois.

Louïs le Debonnaire & Charles-le-chauve

Helvetior. pag. 80.

5. Monsieur Fleury, Mœurs des Chrét. pag. 411. 412. chap. 46.

6. ¶. L'Université de Paris n'a point commencé sous Charlemagne. Pasquier dans ses Recherches, & apres lui Andre du Chesne au devant des Oeuvres d'Alcuin, & ailleurs, ont prouvé par de tres-bonnes raisons qu'elle étoit moins ancienne de 400. ans,

ve qui tâcherent de marcher sur ses pas, suspendirent pour quelque tems les tristes effets de la barbarie & des ténebres qui se répandirent sur les Lettres au siécle suivant.

C'étoit le dixiéme de l'Eglise : mais il ne fut pourtant pas si malheureux pour la France que pour l'Italie, quoique Baronius & Bellarmin considerant les désordres & l'ignorance de l'Eglise particuliére de Rome en ce siécle, ayent voulu conclure de-là, qu'il n'y avoit ni saints ni savans hommes dans l'Eglise universelle durant tout ce même siécle, & qu'ils ayent tâché d'une maniére peu obligeante & peu discréte d'enveloper toutes les Provinces d'Oc― cident dans la disgrace arrivée au saint Siége durant ce tems-là (1).

Les Auteurs conservoient encore dans leurs Ecrits un certain caractére de simplicité qui se fait aimer même aujourd'hui, nonobstant la délicatesse de notre siécle. On y trouve un air naturel qui nous fait connoître qu'ils n'avoient pas perdu le bon sens, quoiqu'ils n'eussent pas le goût fin ; & on remarque dans ceux de leurs Ouvrages qui concernent la Religion, une onction qui paroît s'être séchée depuis qu'on s'est accommodé du stile de la Scholastique.

Il semble que Saint Bernard ait emporté ou enseveli avec lui toutes ces bonnes qualités & tant d'autres qui l'ont rendu la gloire & l'ornement de son siécle, de son pays, & de l'Eglise universelle.

Après lui & de son tems même, les études commencérent de se rétablir avec plus d'ardeur que jamais. Mais on fit succéder à la simplicité & à l'air naturel des siécles d'auparavant, une passion singuliére pour les subtilités, & un esprit de chicane, qui a paru particuliérement dans la Dialectique & dans la Métaphysique Péripatéticienne. Il y a grande aparence que les Ecrivains de France avoient contracté ce vice des Arabes par la communication des Espagnols (2).

Cet amour pour les études s'allumoit de jour en jour par cette émulation que produisoit dans nos François le concours surprenant des Etrangers qui venoient de tous les quartiers de l'Europe dans l'Université de Paris. Mais la rareté des Livres anciens & la difficulté de les entendre à cause du changement de la Langue & des mœurs, les portoit plutôt à s'apliquer davantage au raisonnement & à la lecture des Auteurs modernes.

On ne lisoit presque que le Maître des Sentences pour la Théologie, Gratien pour le Droit Canon, l'Aristote des Arabes & ses Commentateurs Mahometans pour la Philosophie. Et parce qu'on étoit dépourvû du secours de la Critique, & de la connoissance des Langues & de l'Antiquité, on négligeoit les Peres, les Canons des Conciles, & généralement tous les Ouvrages des Anciens.

Mais enfin la lumiére des Belles Lettres par un heureux retour & par un bon effet de cette vicissitude qui l'avoit fait autrefois disparoître, est revenuë éclairer nos Provinces depuis environ deux cens ans, & leur a rendu leur ancien éclat, même avec usure.

Il semble que la bonté Divine ait voulu dédommager la France de tout ce qu'elle avoit souffert durant près de mille ans de ténebres & d'ignorance. Car si on considére la multitude & les excellentes qualités des grands hommes qu'elle y a fait naître depuis le regne de Louïs XII. on peut se persuader sans manquer de respect pour l'Antiquité, que ces illustres Modernes ont été beaucoup plus loin que nos Ancêtres qui vivoient du tems des Grecs ou des Romains, & qu'ils ont traité les Arts liberaux & les Sciences humaines avec beaucoup plus de succès & plus d'avantage.

C'est proprement aux Ecrivains de ces deux derniers siécles qu'il faut apliquer les jugemens divers que l'on fait des François.

Le Préjugé où nous sommes aujourd'hui veut que le siécle précédent ait été simplement un siécle d'érudition dans lequel on s'apliquoit particuliérement à la profonde lecture, à l'étude des Langues, & à la critique des Ecrits des Anciens plutôt qu'à celle

1. Voyés la défense du 10. siécle à la fin de la petite Perpetuité de la Foi de l'Eucharistie, 3. partie chap. 6. & 7. page 360. & suiv. Et le 3. §. de la préface de Dom Mabillon sur le 5. siecle des Actes des Saints de l'Ordre des Benédictins.

2. Le P. Rapin Compar. de Platon & d'Aristote. 4. part.

II. Part. Ch. VII. François.

celle de leur esprit, & où l'on faisoit regner principalement la Philosophie & les Humanités que l'on employoit dans toutes sortes de Sciences.

Ce même Préjugé veut au contraire que le siécle où nous vivons soit un siécle de délicatesse, où l'on tâche d'introduire le bon goût dans les Arts & les Sciences, de joindre la Politesse avec l'Erudition, de faire le discernement des esprits aussi-bien que des choses, d'examiner ce que l'on doit recevoir ou rejetter des écrits & des exemples des Anciens, & de juger de la maniére dont on pourroit réformer ou perfectionner leurs vûës & leurs pensées, sans se borner à ce qu'ils ont inventé, & à ce qu'ils nous ont apris en suivant simplement leurs lumiéres naturelles.

Cette idée générale que nous-nous formons des Ecrivains François, pourra bien être réformée ou par ceux qui viendront après nous, ou par ceux des Nations étrangéres, qui auront lieu de prétendre qu'elle n'apartient pas moins aux Ecrivains de leurs pays qu'à ceux du nôtre. Il n'est pas juste de leur vouloir ôter cette pensée, & je ne croi pas qu'il faille briguer trop ardemment la préséance de literature & d'érudition sur eux: mais aussi n'est-ce pas une injustice ni une témerité de faire voir aux censeurs des Ecrivains de notre Nation qu'il y a sans doute plus qu'une *teinture legere* & plus qu'une *écorce superficielle* dans leurs Ouvrages. Et l'on pourroit sans sortir des bornes de la bienséance & de la modestie non seulement apeller d'un jugement si précipité, mais défier encore les Etrangers, c'est-à-dire, ceux qui ne sont point François, sur la solidité, l'étenduë, & la profondeur.

Grammairiens.

1. Et pour commencer par la Grammaire, les Etrangers trouveront sans doute parmi eux des Ecrivains capables de tenir tête en Hébreu à Genebrard, à Cinqarbres, à Dacquin & à Messieurs de la Boderie: mais qu'ils nous en produisent quelqu'un auquel nous ne puissions opposer Vatable ou Ouate-blé, Mercerus ou le Mercier, Capel, Bochart, & quelques autres que l'Auteur de la France Orientale pourra indiquer à ceux qui seroient curieux de les connoître.

Paul Colomies.

Pour le Grec ils pourront présenter les plus habiles de chés eux contre Toussaint (3), Lambin, Dorat, Goulu, Henri Estienne (4); mais peut-être ne seroit-il pas trop sûr d'en faire de même contre Budé, Danès, Turnèbe, Chrestien, Casaubon, & Monsieur Valois. (5)

Et pour ce qui est de la connoissance de la Langue Latine, quoique nous n'ayons peut-être personne à produire au-dessus des Etrangers, il n'en faut pas conclure que tous nos Ecrivains n'ayent sû cette Langue que legerement & superficiellement, le seul Passerat entre deux ou trois mille peut servir de caution pour toute la Nation.

Je ne parle point de la connoissance de notre Langue, puisque les Etrangers n'y ont point de part, & qu'ils ne peuvent nous porter envie en ce point; comme la connoissance parfaite qu'ils ont de leur Langue ne nous donne point de jalousie.

Pour ce qui regarde la corruption, les changemens & le mélange des Langues Grecque & Latine avec les vulgaires & les Barbares, ils pourroient peut-être opposer à Monsieur Pithou le jeune, à Monsieur Rigaut, & à Monsieur Fabrot, Meursius, Lindembrogius, Spelman, & Vossius: Mais on leur donne volontiers un siécle pour chercher ou pour forger parmi eux de quoi mettre au bassin de la balance contre les Glossaires de la Latinité & de l'Hellenisme du moyen & du bas âge de Monsieur du Cange.

Traducteurs.

2. Dans l'Art de traduire on a tout sujet de supposer que les bons Traducteurs Latins de notre Nation ne sont peut-être pas inferieurs à ceux des autres ni en nombre ni en mérite, jusqu'à ce qu'on puisse s'en convaincre par la lecture du Recueil qu'on en donne dans la suite de ce dessein.

Et s'il falloit mettre en paralléle les Traductions en Langue vulgaire, les Etrangers persuadés qu'il n'y a point de Nation qui se soit tant exercée dans ce genre d'écrire que la nôtre, n'hésiteroient pas sur la

4. part. chap. 6.
M. Fleury, Mœurs des Chrét. chap. 53. pag. 471.
3. ¶. *Toussaint* plus connu par son nom Latin *Tusanus*.

4. ¶. Henri Etienne pouvoit bien trouver sa place pour le Grec à côté de Budé, de Turnebe &c.
5. ¶. Comment a-t-il pu oublier Muret, Lambin, Bunel, Louis le Roi, & tant d'autres?

II. Part. Ch. VII.

François.

la déference, au moins à l'égard de la multitude.

Car soit que l'on considere les Traductions Françoises qui ont paru avant la réformation de notre Langue, soit qu'on jette les yeux sur celles qui ont été faites depuis, on remarquera aisément qu'il ne se trouve presque plus de Livre en Grec ou en Latin, tant soit peu considerable, qui n'ait été tourné en notre Langue & même plus d'une fois.

Il est vrai que de toutes celles du premier genre, il n'y a presque que celles d'Amiot & de Vigenere qui se soient maintenuës dans leur premiére réputation & dans l'estime publique. Mais combien s'en trouve t-il parmi celles de ce siécle qui aprochent des Originaux les plus parfaits de l'Antiquité, & qui égalent ou qui passent même leurs Originaux quand ils ne sont pas de la premiére classe? C'est ce qui se voit dans toutes ces belles Versions qui sont sorties, soit de l'Académie Françoise, soit de la Societé de Port-Royal, soit du Cabinet de quelques Particuliers qui nous ont donné les Historiens de l'Eglise & de l'un & l'autre Empire. (1)

Critiques.

3. Les Etrangers nous font valoir le mérite de leurs Critiques & de leurs Philologues, & nous reconnoissons avec eux l'importance des services que ces grands Hommes ont rendus à la République des Lettres. Mais ils souffriront bien au moins qu'on leur donne pour compagnons de leur gloire des Critiques François qui les valent comme Pellissier, les deux Scaligers (2), Brodeau, Turnèbe, Lambin, Dubois, de Billy, Muret, Vaillant (3), Dorat, Pithou, du Faur de saint Jory, Chrestien, Passerat, le Mercier des Bordes, le Févre (Nic.), Casaubon, du Duc, Rigaut, du Puy, de Maussac, Saumaise, Petit, Bochart, Gaumin, le Févre (Tann.), Valois: & s'il ne falloit avoir égard à la modestie des vivans on en pourroit nommer encore un grand nombre du premier ordre.

Et pour ce qui est de la Critique Ecclesiastique on sait jusqu'où les grands noms de Sirmond, de Marca, de Launoy, &c. portent leur ombre.

II. Part. Ch. VII.

François.

Poëtes.

4. Notre Nation a porté comme les autres & porte encore des Poëtes Latins qui ont leur mérite, & qui empêchent sans doute que les autres n'ayent entiérement l'avantage sur elle en ce point.

Il n'est peut-être pas si aisé de décider sur les Poëtes François. Si nous ne sommes pas contents de nous-mêmes pour le Poëme Epique, c'est peut-être parce que nous serions plus difficiles & plus délicats en ce genre que ni les Italiens ni les Espagnols. Car on ne peut point dire que ce soit le génie qui ait manqué jusqu'ici à nos Poëtes non plus qu'aux Italiens. Ils ont eu même tout l'art & toute l'érudition que Dom Nicolas Antoine auroit souhaité aux Poëtes Espagnols. Avec tout cela nous ne pouvons pas nous vanter encore d'avoir un Poëte héroïque qui soit capable de nous faire prendre le dessus de nos voisins, même après que de Malherbe & Messieurs de l'Académie ont tâché de faciliter le chemin, pour arriver à ce point de perfection que nous cherchons.

Il n'en est pas de même pour le genre dramatique. Le Théâtre François s'est élevé trop haut depuis cinquante ans pour se contenter d'être mesuré avec celui des Modernes, & il semble avoir voulu même passer celui des anciens Romains, pour atteindre à l'élevation & à la gloire de celui des Grecs. Et si nous étions sûrs du désinteressement & de la liberté entiére de nos Critiques, nous pourrions nous persuader sur leur autorité que la Comédie des François ne céde point à celle des Grecs, comme il est indubitable que leur Tragédie a effacé celle des Romains.

La Satyre a trouvé enfin son homme parmi nous, c'est-à-dire un homme qui a sû la purifier & la perfectioner, en joignant les deux caractéres de Juvenal & d'Horace sans prendre part à leurs vices : & qui s'étant mis facilement au-dessus du premier, n'a été inferieur au second que pour le tems,

1. ¶. Il designe le Président Cousin.

2. ¶. *Scaliger* le pere étoit natif de Vérone en Italie, mais ayant obtenu en 1528. au mois de Mars des Lettres de naturalite en France où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 21. Octobre 1558. il peut être reputé François.

3. ¶. Ce *Vaillant*, c'est-à-dire *Germain Vaillant de Guelis* n'est pas un Critique fameux. Il auroit mieux valu

II. Part. Ch. VII. François.

tems, au jugement même des Etrangers (4).

Et pour ce qui est du genre Lyrique & de celui qui renferme les diverses espéces des petits Vers, les Etrangers ne reprocheront pas à la France son peu de fécondité dans la production des Poëtes qui y ont réussi, même avant que notre Langue eut reçû sa perfection.

Romans.

5. Je ne parlerai pas ici de l'Art des Romans. Car quoique selon des Essarts (5) & Monsieur Huet (6) nos François en ayent communiqué l'invention & la perfection aux Espagnols, aux Italiens, & aux autres Peuples de l'Europe: & quoique nos Auteurs Romanesques ayent emporté le prix de ces sortes de compositions sur eux avec tant de hauteur, que leurs plus beaux Romans n'égalent pas les moindres des nôtres: néanmoins je ne pense pas qu'on nous puisse justifier & encore moins louer devant Dieu d'un Art qui fait juger autant de la corruption de nos mœurs, que de la politesse de notre galanterie.

Aussi voyons-nous ces sortes d'ouvrages tomber peu à peu dans le mépris & l'oubli, depuis qu'on s'est avisé de nous donner des divertissemens plus honnêtes, plus solides, & plus utiles, soit par des Traductions nouvelles des plus beaux Ouvrages des Anciens, soit par des compositions en notre Langue où l'on a délicatement & judicieusement mêlé l'agréable avec le serieux.

Orateurs & Rhéteurs.

6. Nos Orateurs n'ont pas entiérement dégénéré des Anciens Gaulois en matiére d'éloquence. Ils en ont même augmenté ou diversifié les especes par la différence de l'emploi qu'on a été obligé d'en faire, & on en a introduit au moins de trois sortes, dont la premiére est l'Eloquence Scholastique que l'on exerce dans des causes feintes & chimériques, & dans toutes sortes de sujets arbitraires; la seconde est celle du Barreau ou des Gens de la robe; & la troisiéme est celle de la Chaire, c'est-à-dire, des Prédicateurs de l'Evangile.

Nous avons eu plusieurs Orateurs de la premiére espéce sur tout en Langue Latine durant ces deux derniers siécles, mais pour ne point trop exposer leur réputation, il faut se contenter d'opposer Muret seulement à ceux des autres Nations.

II. Part. Ch. VII. François.

L'Eloquence du Barreau est sans doute la plus difficile à pratiquer; aussi ne l'a-t-on point encore rencontrée en France telle qu'on la souhaiteroit absolument, quoique personne n'ait pû jusqu'ici exprimer bien nettement ce que l'on demande. C'est pourquoi tant que l'on aît enfin trouvé cet *Orateur parfait* si difficile à dépeindre, que nous attendons tous les jours, & que nous attendrons long-tems, Monsieur le Maistre se maintiendra toujours dans le premier rang qu'il tient sur tous les Orateurs du Barreau François. On s'étoit promis de le voir dégrader par Monsieur Patru, dont on a depuis quelque tems redonné les Plaidoyers avec un nouveau lustre. Mais le Public qui est l'arbitre naturel & le dispensateur ordinaire de ces sortes de rangs, a souhaité pour cet effet quelque chose de plus que la pureté du langage & que le bon sens; il n'a point crû que l'Art de l'Eloquence dût se terminer à la politesse & à l'élégance: il a demandé de l'élévation & de la force: en un mot il a voulu un Orateur, & non pas un Grammairien & un Critique simplement.

Quoique l'Eloquence de la Chaire paroisse la plus aisée de toutes, on n'a point encore néanmoins pu venir à bout en France de la faire passer toute entiére sur le papier, & de la rendre aussi sensible à des Lecteurs qu'elle le peut être à des Auditeurs.

Ainsi il est de la justice d'en abandonner la gloire aux Etrangers, parmi lesquels on ne trouvera peut être que Grenade qui ait pu y réussir en Espagne, les Prédications des Italiens n'étant pas moins squelettes que celles des François dès qu'elles sont dépouillées de leur charnûre, & destituées du feu qui les animoit dans la Chaire par le ministere de la voix & du geste.

Historiens.

7. A l'egard des Historiens du Royaume, on peut dire que le nombre en est devenu

valu supprimer ici son nom, & mettre un peu plus bas celui du P. *Petau* compatriote de *Vaillant*.

4. M. Spanheim, Préf. sur sa Traduction des Cesars de Julien.

5. Apud Nicol. Anton. Biblioth. Hisp. Tom. 2. in addendis ultim anonymor.

6. M. Huet, Traité de l'origine des Romans, &c. p. 74. Edit. de 1711.

devenu presque infini, si l'on y veut comprendre ceux qui ont écrit l'Histoire des Villes, des lieux & des maisons particuliéres, & ceux qui ont composé aussi l'Histoire Etrangére.

Cette multitude a peut-être été plus onéreuse à notre Nation qu'elle ne lui a été glorieuse. Si l'on s'en raporte au témoignage de Monsieur de Gomberville. „ Les „ Histoires de France sont remplies de „ confusion, d'impertinences & d'ordures, „ parce que les uns mettent indiferétement „ les usurpateurs de cette Couronne au „ nombre de nos Rois: les autres emplissent leurs Livres d'ignorances, d'impostures, & d'invectives, & presque tous „ y apportent peu de prudence (1). Ce Censeur prétend ailleurs que les Etrangers ont sujet de nous accuser de brutalité, de voir que tous nos Historiens n'ayent jamais eu ni de jugement, ni de science, ni d'éloquence (2).

Cette sévérité de M. de Gomberville pouvoit avoir son utilité pour ceux à qui il vouloit apprendre les vices & les vertus de l'Histoire, & elle pouvoit être salutaire à ceux qui de son tems entreprenoient d'écrire l'Histoire sur des Originaux peu exacts: mais elle paroît outrée & excessive sans doute, quand on veut comparer nos Histoires avec celles des autres Nations. Il est vrai que quelques-uns de nos Historiens sont allé chercher nos commencemens dans la Fable. Mais quelle est la Nation dont les origines ne soient pour le moins aussi fabuleuses & impertinentes à commencer depuis les Orientaux, les Grecs & les Romains, jusqu'aux Frisiens & aux derniers des Peuples du Nord? (3)

La nôtre a du moins cet avantage qu'elle a été des mieux disposées à reconnoître & à rejetter l'imposture, & elle ne s'est pas tenuë fort obligée aux Allemans qui nous ont forgé des imposteurs pareils à Walstad & à Hunibaud.

Nos Historiens ont été chargés par un Flamand d'une accusation qui n'est pas moins atroce. Cet Auteur n'étant pas satisfait de Philippes de Comines & de Robert Gaguin, n'a point crû devoir se contenter de leur dire des injures, mais ayant laissé répandre sa bile sur toute la Nation, il n'a point fait difficulté d'en attaquer les mœurs & les actions aussi bien que les écrits, & de dire généralement que *les François sont d'aussi mauvaise foi dans leurs Histoires que dans leurs actions* (4). Mais un Auteur des Pays-bas tout autrement célébre que celui ci, nous a dispensé d'examiner la vérité ou le fondement de cette accusation, & nous a appris qu'elle n'étoit que l'effet d'une passion trop aveugle pour son pays (5).

Dans une si grande multitude d'Historiens, il ne nous seroit peut-être pas difficile d'en trouver, lesquels avec leurs défauts peuvent légitimement être comparés, je ne dis pas aux plus excellens d'entre les Modernes de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, mais à ceux qui tiennent le premier rang parmi les Grecs & les Romains.

Philippes de Comines n'est inferieur ni à Tacite, ni à Polybe ni à Thucydide, ni à aucun des Anciens au jugement même d'un des plus célébres Critiques d'entre les Etrangers (6), & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'avoit obligation de ses lumiéres & de sa suffisance à aucun de ces Anciens qui ont servi de modéle aux plus parfaits d'entre les Modernes.

Paul Emile selon le même Auteur est presque le seul dans ces derniers siécles qui ait découvert la voie veritable & ancienne de l'Histoire, & qui y soit entré avec succès, il témoigne qu'il est égal aux Anciens, &

1. Mar. le Roi de Gomb. Epist. dedic. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 7. 8.

2. Gomberville ibid. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 46.

3. ¶ L'Abbé Trithême fit imprimer *in folio* à Mayence l'an 1515. un abrege *de Origine Francorum* extrait des six pretendus livres de Walstad, où il est parlé de l'irruption des Sicambres dans la Germanie le long du Rhin, à quoi il joignit une continuation tirée des douze derniers livres d'Hunibaud, jusqu'au siecle de l'Empereur Arnoud. C'est une Chronique fabuleuse en style Latin-barbare, laquelle est universellement décriée.

4. *Per suas Galli non maiori solent scribere fide quàm gerere.* Jac. Meyer rer. Fland. Hist. Lib. 19.

5. Ger. Jo. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. cap. 11. pag. 664. in R. Gaguino.

6. Just. Lips. not. ad Lib. 1. Politic. fol. 12. 13.

Quoi-

II. PART. CH. VII. François.

& qu'on ne peut pas ne le pas goûter, sans faire connoître quelque mauvais goût & quelque défaut de jugement.

Ce ne sont pas les François seulement, mais les Etrangers (7) sur tout qui ont donné à Monsieur le President de Thou la préséance sur tous les Historiens de ces derniers temps, & qui l'ont égalé aux Anciens, soit pour la grandeur du sujet, soit pour la disposition & la proportion des parties, soit enfin pour le choix d'un stile convenable à la majesté de l'Histoire. Et si nous voulions joindre Monsieur de Mezeray à ces grands Hommes, il ne leur feroit peut-être pas beaucoup de deshonneur, mais on attend de jour en jour quelque chose de plus des vivans.

Chronologistes.

8. On avoit ignoré dans le monde la Science de la véritable Chronologie jusqu'au tems de deux François que la Providence semble avoir fait naître pour tirer cette Science de son enfance & des ténébres qui l'avoient environnée jusqu'alors; pour lui prescrire des régles certaines; pour lui donner son accroissement, la mettre dans toute l'étenduë qu'elle peut avoir, & la porter presque au comble de sa perfection.

Ces deux grands Hommes sont, comme personne n'en doute, Scaliger le fils & le Pere Petau. On peut dire qu'ils sont d'autant plus au-dessus de l'envie des Etrangers, que d'un côté ils n'ont encore trouvé personne parmi tous les Modernes qui ait été capable de les suivre de près & de les atteindre, & que de l'autre il n'y a personne parmi les Anciens que l'on voulût mettre en paralléle avec eux dans une Science qui n'étoit pas assés estimée, ni assés connuë dans l'Antiquité.

Geographes.

9. Les Hollandois & les Flamans avoient été considerés depuis plus d'un siécle comme les Maîtres des autres Peuples en Géographie, & personne ne leur disputoit un honneur & un avantage que leur avoient justement merité Gerard Mercator, Abraham Ortelius, Paul Merula, Pierre Bertius, Guillaume Jansson, de Blaew, & même Philippe Cluvier (8), quoique né hors de leurs Provinces.

Mais enfin M. Sanson (9) les ayant tous effacés, a fait passer cette gloire à la France au jugement même des Hollandois (10), & de tout ce qu'il y a de personnes habiles & de bon goût.

Depuis M. Sanson la France a produit d'autres excellens Géographes, qui sauront empêcher que l'avantage qu'il lui a procuré ne passe aux Etrangers.

Philosophes.

10. Pour ce qui est des Philosophes, on ne peut pas dire que la France en ait été sterile, puisque c'est elle qui a formé & perfectionné tous ceux des Nations étrangéres même, sur tout depuis l'introduction de la Scholastique dans l'Université de Paris, du tems de Pierre Lombard & de Pierre Abailard (11) jusqu'à celui de la Ligue ou des guerres civiles.

Il faut avouer néanmoins qu'il n'a rien paru de trop extraordinaire dans la plûpart de nos Peripatéticiens & de nos Averroïstes, & qu'ils se sont souvent laissés égaler & passer même par ceux des Nations voisines en subtilité pointilleuse, en raffinement de chicane, & en spéculations creuses & abstraites.

Mais nous pouvons produire trois Chefs de Secte qui sont assés considérables dans la Philosophie moderne pour être opposés à tout ce que les Etrangers ont eu de grands Philosophes.

Le premier est la Ramée qui a eu le malheur de passer pour un brouillon, & qui s'est vû accablé sous l'effort de ses envieux. Il a encore aujourd'hui un assés grand nombre de sectateurs, sur tout en Allemagne, mais ceux de France paroissoient être

Quoique Philippes de Comines & Paul Emile ne fussent pas nés actuellement en France, neanmoins ils sont consideres comme de veritables François, à cause de leur établissement, de même que S. Irenée, Alcuin, Pierre Lombard & plusieurs autres.

7. Vossius Præfat. de Histor. Lat.
Christian. Mathias Theatr. Histor. p. 821.
Mart. Zeillers de Historicis, parte 2. pag. 151.
Science de l'Hist. chap. 4. pag. 79. 80.

8. ¶. *Philippe Cluvier* étoit de Dantzic capitale de la Prusse: il mourut à Leyde en 1623. agé de 43. ans.

9. ¶. *Nicolas Sanson* d'Abbeville mort à Paris le 7. Juillet 1668. âgé de 68. ans 7. mois.

10. M. Baudrand Catalog. Geogr. post Lexic. Ferrarii.

11. ¶. Plusieurs ont écrit *Abaillard*, mais on prononce & l'on devroit toujours ecrire *Abalard*.

Digitized by Google

II. Part. Ch. VII.

François.

être fondus pour la plûpart dans les autres séctes.

Le second est Gassendi qui est estimé le plus savant de tous les Philosophes modernes, & qui, quoi qu'il n'ait voulu passer que pour le restaurateur de la Philosophie d'Epicure & de Démocrite, ne laisse pas d'avoir encore des Disciples qui le considérent comme leur premier Maître & leur véritable Chef.

Le troisiéme est Descartes apellé par excellence *le fils de la Nature*. Sa Secte est aujourd'hui la plus puissante & la plus considérable de toutes celles de la Philosophie moderne. Elle se fortifie de plus en plus, & elle reçoit tous les jours de nouveaux accroissemens, autant par le mérite que par le nombre de ses sectateurs.

Mathématiciens.

11. Les Mathematiques n'ont pas été traitées en France avec moins d'ardeur & de succès que les autres Sciences, & il seroit difficile de trouver chés les autres Peuples plus de Mathématiciens qui ayent été au-delà des Anciens.

On peut sans sortir de notre siécle proposer entre plusieurs autres Monsieur Viéte, M. Mydorge, M. Descartes, M. Pascal, M. de Fermat, le P. Pardies s'il eût vécu, & quelques-uns de ceux qui vivent aujourd'hui comme des personnes capables de soûtenir l'honneur & le rang de leur Nation, tant que les Mathématiciens seront en considération parmi les Hommes.

Médecins.

12. Depuis que la Médecine s'est soumise aux nouvelles experiences, il semble qu'elle ait changé de Maîtres & de Chefs en changeant de méthode.

Auparavant cette revolution, la France avoit en la personne de Fernel un Médecin que les Etrangers même consideroient comme le Prince des Modernes, de même que Galien l'étoit de ceux du moyen âge, & Hippocrate des Anciens.

Mais le dix-septiéme siécle en a disposé autrement, & nous sommes encore à chercher ce Médecin accompli auquel toutes les Nations puissent déferer la Principauté, d'un commun consentement. Cependant Fernel trouve de quoi se consoler dans le sort d'Hippocrate & de Galien, & quoiqu'il n'ait point gardé son rang aussi long-tems que ces deux grands Hommes, il est toûjours glorieux pour lui & pour sa Nation de l'avoir mérité, & d'en avoir eu même la possession.

II. Part. Ch. VII.

François.

Jurisconsultes.

13. La Jurisprudence ne s'est trouvée nulle part plus honorée, ni plus dignement exercée qu'en France. On l'y a cultivée & perfectionnée en toutes ses parties, de sorte que quand elle auroit pû périr chés les autres Nations, on auroit toujours eu lieu de la retrouver chés nous, & de la rétablir sur les lumiéres de nos Jurisconsultes, selon l'aveu même des Etrangers (1).

Notre Nation ne prétend pas ôter à l'Italie la gloire d'avoir fait revivre la Jurisprudence Romaine en Occident, quoiqu'on puisse dire que quelques-uns de nos François y ayent eu quelque part, comme Placentin (2) natif de Montpellier qui vécut sur la fin du douziéme siécle, Pierre de Belleperche, Jean Favre ou le Févre, & quelques autres qui y ont travaillé dans le treiziéme siécle (3).

Mais elle peut légitimement s'attribuer celle d'en avoir exterminé la barbarie, & d'avoir purifié & embelli cette Science par le secours des belles Lettres & des autres connoissances. Car personne ne pourra nier que ce ne soit à Budé que la Jurisprudence a cette obligation.

C'est principalement depuis ce tems-là qu'on a porté cette Science si loin dans les diverses Ecoles de France, qu'il semble qu'on l'ait fait toucher à son periode, du moins en ce qui regarde le Droit écrit ou Romain. De sorte que si les Etrangers ont eu chés eux beaucoup de gens de la portée de Rebuffy (4), de Corras, de Doneau, de le Comte, de Fournier & de la plûpart de nos

1. Petr. Hallæi Orat. de Jurisprud. civ. autorit. in Gall. pag. 6. 7.

2. ¶. *Placentinus* a professé à Montpellier, il y est mort l'an 1192. & y a été enterré au cimetiére S. Barthelemi, mais on ne prouve pas qu'il soit né à Montpellier ni en autre ville de France. C'est donc un peu bien legérement que Nicolas Boyer & après lui Pancirole ont dit que *Placentinus fuit genere Gallus*, & que *in Monte Pessulano originem sumpsit*. Le nom seul *Placentinus* fait voir que ce Jurisconsulte étoit de Plaisance.

3. ¶. Il faloit dire dans le treiziéme siécle & dans le quatorziéme, puisque *Pierre de Belle Perche* est mort le 17. Janvier 1307. que suivant le calcul Romain on comptoit 1308. Et que *Jean Faber*, car c'est ainsi qu'on doit dire, & non pas *Favre* ni *le Févre*, étoit con-

II. Part. Ch. VII. François.

nos Jurisconsultes du commun, on peut dire qu'ils en ont eu très-peu de la force de Tiraqueau, Duarein, Connan, Rançonnet, Eguinaire Baron, Bourdin, Baudoin, du Moulin, de Brisson, Hotman, & d'un grand nombre de ceux qui ont éclaté dans notre siécle: mais qu'ils n'ont encore eu personne capable de tenir contre Cujas.

Théologiens.

14. Enfin si l'on vouloit s'arrêter à considerer les Théologiens de France; on n'auroit pas de peine à juger qu'il a salu des benedictions particuliéres du Ciel sur notre Nation pour en produire un si grand nombre, de si excellens, & durant tant de siécles.

Ils ont été de tout tems en réputation d'être les premiers Théologiens du Monde. Les Peuples, les Princes étrangers, & les Papes mêmes se sont soûmis à leurs décisions, non pas qu'ils se crussent dépendans de leur autorité, mais simplement, parce qu'ils étoient entiérement persuadés de leur mérite & de leur capacité au-dessus des Théologiens des autres Nations.

On fait l'Histoire de Jean XXII. que la Faculté de Paris obligea à la retractation de quelques erreurs qu'il avoit avancées.

Il ne faut pourtant pas dissimuler deux sortes d'accusations dont on charge les François sur la Théologie. La premiére est de l'avoir renduë trop contentieuse par les subtilités de la Dialectique; & la seconde est d'entretenir impunément une certaine race de Théologiens libres, qui mettent en question les vérités les plus importantes. Mais ces objections ont été réponduës par plusieurs savans Hommes avant nous.

Ils ont fait voir pour le premier point que si on s'est crû obligé dans la Faculté de Théologie de France d'introduire & d'employer cet Art qu'on apelle la *Scholastique*, ce n'a été que pour donner de l'ordre & de la méthode au raisonnement.

Cette sage Faculté a consideré que quoique notre Raison doive être soumise à la Foi, & que nous devions recevoir toutes les vérités de notre Religion sans raisonner; nous pouvons néanmoins rendre compte de notre soumission, & de l'acceptation que nous faisons de ces vérités; & que nous y sommes même obligés, soit pour combattre ceux qui attaquent notre créance, soit pour instruire ceux qui l'ignorent (5).

II. Part. Ch. VII. François.

Elle a pris de la méthode des anciens Philosophes & sur tout d'Aristote, ce qu'elle a jugé de plus propre pour détruire le Mensonge & pour établir la Vérité. En quoi elle a crû pouvoir imiter Saint Jean de Damas qui s'étoit formé long-tems auparavant de pareilles idées avec assés d'ordre & de succès.

¶ Vers le milieu du huitiéme siécle.

Il est vrai que l'on a eu quelque peine de voir qu'on pût objecter aux Chrétiens qu'ils sont redevables de cet Art à des Arabes & des Mahometans, sur ce que Saint Thomas, qui est consideré comme le Fondateur de la Secte des Scholastiques (6), semble avoir plutôt pris la méthode d'Averroës que celle d'Aristote. Mais outre que ce Saint l'a rectifiée, & qu'il lui a fourni du sien ce qui lui manquoit: c'est qu'avant lui Gilbert de la Porrée depuis Evêque de Poitiers, Pierre Abailard depuis Moine de Cluni, Pierre Lombard depuis Evêque de Paris, & Lanfranc (7) Prieur du Bec depuis Abbé de Saint Estienne de Caën & Archevêque de Cantorberi, qui étoient les principaux Théologiens de la Faculté de Paris au douziéme siécle, avoient déja jetté les fondemens de la Scholastique, & ébauché cette méthode sans la communication des Arabes.

Il faut avouer que cette Scholastique a dégénéré de tems en tems en chicane & en fausse Dialectique. Mais si l'on veut prendre la peine de voir l'Histoire de l'Université, loin d'en rejetter la faute sur les Théologiens François, l'on trouvera que cette corruption & ces désordres ne sont venus le plus souvent que des Théologiens étrangers (8), qui ont été à charge à

contemporain de Bartole qui mourut l'an 1355. n'ayant que 46. ans & même selon quelques-uns que 44.

4. ¶. L'Orthographe la plus reçuë est d'écrire *Rébuffe, Coras, Le Conte, Ranconet, de Connan, Brisson.*

5. Le P. Rapin, de l'usage de la Philosoph. §. 6. pag. 380.

6. Le même, Réflexions sur la Philosophie, §. 16, pag. 285. de l'Edition in 4. 357.

7. ¶. *Lanfranc* seul n'a point vu le douziéme siécle étant mort l'an 1089.

8. De quelques Espagnols. Voyés D. Nic. Ant. Bibl. d'Espagn. Tom. 1. pag. 404. col. 2.

De plusieurs Hibernois, Ecossois, & quelques Anglois.

Voyés Du Boulay, Histoire de l'Université.

II. Part. Ch. VII. François.

à la Faculté de Paris, & qui en ont été considerés comme les membres vicieux & pourris.

Il est certain d'ailleurs que cette même Faculté a eu soin de tems en tems d'y aporter des remédes, & d'ordonner par ses Decrets (1) qu'on enseigneroit l'Ecriture-Sainte, les saints Canons, les Saints Peres, & la Théologie ancienne, avec toute la pureté & la simplicité possible, & qu'on en baniroit toutes les vaines subtilités.

François I. &c.

Nos Rois-mêmes n'ont pas dédaigné d'en prendre connoissance (2), & par leurs Ordonnances également salutaires & severes ils ont purgé ce célébre Corps de toutes ces mauvaises humeurs autant qu'il leur a été possible.

Au reste cet Art & cette Méthode Scholastique, toute desséchée & toute désagréable qu'elle est, n'a point laissé d'avoir son utilité, & de produire ses effets contre l'imposture & l'erreur. On peut dire même qu'elle a rendu la Doctrine de notre Religion redoutable à tous les Novateurs des derniers siécles, & que ne pouvant y résister, ils ont entrepris de la décrier, en déclamant indifferemment contre tous les Scholastiques, sans en vouloir distinguer les abus, d'avec son usage légitime.

Quant au second point dont quelques Etrangers ont bien voulu accuser notre Nation, on auroit pû le considerer avec d'autant plus d'indifference & de mépris qu'il a moins de fondement.

Car on peut dire sans faire tort aux Etrangers, que la France par raport à ses Ecrivains est au milieu des deux extrémités que l'on doit fuir également dans la Religion, entre l'impieté des Libertins & la superstition des faux Devots.

II. Part. Ch. VII. François.

Ce n'est pas qu'elle soit entiérement exemte de cette double vermine; mais sur le peu de connoissance que l'on peut avoir de la Librairie & du commerce des Lettres, on oseroit assurer qu'il se trouve en France plus qu'ailleurs de bons Ecrivains qui savent pénétrer, & qui enseignent le véritable esprit de la Religion Chrétienne: & que le nombre de ceux qui en ont écrit indignement, quoique toujours trop grand, en est peut-être moindre que dans les pays étrangers.

Il faut avoir peu de connoissance de notre Nation pour se laisser surprendre à certaines fictions comme ont fait quelques Allemans (3), qui prenant les imaginations frivoles du P. Zacharie de Lizieux pour des vérités plausibles du *Petrus Firmianus* (4), ont écrit sur sa bonne foi que la France, & particuliérement la Ville de Paris, est toute remplie d'Athées; qu'il y en a même des Colleges & des Académies; & que les assemblées de ces nouveaux Docteurs ne se tiennent que la nuit.

C'est sans doute sur ces fictions ridicules, & peut-être sur ce qu'on avoit fait accroire au bon Pere de Mersenne (5) le plus facile des hommes (6), que les Calvinistes méconteus ont pris sujet de calomnier les Catholiques de France (7), & de dire qu'il y a parmi eux *un grand Parti composé de Déistes, de Sociniens, &c.* comme si cette accusation regardoit moins les Huguenots du même pays: comme si le Calvinisme n'étoit pas plus près du Socinianisme & du Déisme que la Religion Catholique (8).

Un Auteur séditieux & qui a tâché de commettre tout le monde, a prétendu que M. Huet avoit publié la même chose (9) & qu'il avoit dit que la France est remplie *de*

1. Recueil des Piéces concernant l'Université, sur les troubles de la Faculte de Théol. pag. 8. 9. Edit. in 4. parch.

2. Alph. Garf. Matamor. de Academ. & clar. Hispan. Vir. in Hispan. Illustrat. Schotti, & in Bibl. Hispan. Nic. Anton. Tom. 1. pag. 404.

3. Theophil. Spizel. in Felic. Litterat. Tract. 1. pag. 304. 109.

Martinus Kempius In Triad. charism. seu Bibl. Anglic. pag. 351.

4. Petr. Firmian. Sæculi genius. ¶. L'Auteur de ce livre est le P. Zacharie de Lisieux Capucin.

5. Sc. qu'il y avoit plus de 50000. Athees dans Paris vers l'an 1623. ¶. Sur ce pied là le nombre des Impies diminua bien dans la suite à Paris, puisque Patin dans une Lettre du 17. Novembre 1662. n'y compte que dix mille Athees, à la tête desquels le Duc de Roquelaure disoit en plaisantant qu'il se mettroit pour aller faire la guerre au Pape Alexandre VII.

6. Marin. Mersenn. Commentar. in Genesim., pag. 671.

Item in præfat. ad Lector. & in Epist. ad Jo. Franc. de Gondy Arch. Parisiens.

7. Jurieu, Politique du Clergé de France, pag. 96. jusqu'a 109. Edit. de 1681. in 12.

8. Voyés l'Apologie pour les Catholiques contre cet Auteur de la Politique du Clerge.

9. P. Dan. Huet, præfat. ad Delphin. Demonstrat. in Evangel. num. 2. &c.

Digitized by Google

II. Part. Ch. VII. François.

de Déistes & de Libertins, qu'il y avoit un grand nombre de ces malheureux Esprits-forts: que l'impieté s'avançoit & faisoit de grands ravages à la Cour & dans le Royaume; & que c'étoit même l'esprit comme général de tous ceux qui vouloient paroitre d'une habileté un peu distinguée. Mais ce malheureux Ecrivain voulant gratifier ses Confreres les Calvinistes, impose à M. Huet (10), feignant malicieusement qu'il ne parle que de la France, de la Cour, du Clergé & du Royaume, quoiqu'il n'en dise pas un mot; que ce qu'il raporte des Déistes & des Libertins soit général à toute sorte de pays, & qu'il n'en nomme & n'en spécifie aucun que la Hollande, où toutes les méchantes Religions, & nommément le Déisme & le Socinianisme sont reçûs sous la protection du Calvinisme. (11)

Après tout, il est bon de remarquer pour la justification de la France, qu'elle n'a eu aucune part ni aux conseils ni aux entreprises diaboliques de tous ces Ministres de l'Antechrist, & de ces détestables ennemis de la Sainte Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui sont sortis en ces deux derniers siécles de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Hollande & de l'Angleterre.

De tous ces quarante Ouvriers de Satan qui sortirent de l'École du vieux Socin (12) pour aller dans l'Occident & le Septentrion renverser les fondemens de la Religion, il n'y en avoit pas un qui fût François. Et l'on sait que Servet, Ochin, Memnon, l'Aretin, Hoffman le Prophete, Gentil, Vanin, Browne, Spinosa, Beverland n'ont point pris naissance dans ce Royaume (13), & que ceux qui ont osé y mettre le pied, ont été punis du dernier supplice dès qu'ils ont été découverts. En un mot c'ont été les Etrangers qui ont gâté ce qu'il y a de Libertins en France.

Voila ce que le devoir d'un bon Citoyen m'a obligé de répondre aux Etrangers sur les défauts que le Préjugé leur a fait trouver dans les Ecrivains François. L'on jugera peut-être que je l'ai fait avec trop d'étenduë par raport au dessein que je me suis proposé dans ce Discours; ou trop superficiellement & trop imparfaitement, si l'on considere l'heureuse abondance d'une si belle matiére. Mais il faut pardonner le premier aux sentimens de pieté que l'on doit à sa Patrie, s'il y a de l'excès; & l'on doit excuser le second, s'il y a du défaut, puisqu'il n'est pas possible de renfermer en si peu d'espace ce qui devroit faire le sujet d'un gros Livre à part.

Je n'ai pas prétendu ravir aux autres Nations la gloire d'avoir donné aussi-bien que la France de grands hommes à la République des Lettres & d'avoir heureusement cultivé les Arts & les Sciences. Mais j'ai souhaité seulement de faire remarquer deux choses.

La premiere est, que la plus grande & la plus saine partie des Etrangers reconnoit que notre Nation n'est dépourvûë d'aucune des excellentes qualités qui ont rendu recommandables à la Posterité les Grecs, les Romains, & eux de nos voisins qui ont le plus de réputation & de mérite. Et que c'est avec quelque sorte de justice que quelques-uns d'entr'eux l'ont apellée *la Mere & la Princesse des Arts* (14); quelques autres, *un Peuple né dans la délicatesse de l'esprit, naturellement poli, vif & subtil* (15); d'autres, *une Nation habile à tout, soit aux Lettres, soit aux armes, généreuse, sincére, & gardant la foi plus constamment qu'aucun autre Peuple* (16), &

10. Jurieu, Esprit de M. Arnaud, Tom. 1. observat. 6 pag. 164 195.

11. ¶. Le fait n'est pas ici éxactement rapporté: le voici au vrai. Ce fut en 1675. que la Démonstration Evangelique de Mr. Huet parut pour la premiere fois. Là dans la Préface au Dauphin, n. 1. & non pas 2, il est dit que la corruption generale des hommes, etoit alors si grande, qu'ils trouvoient les plus foibles raisons asses fortes pour rejetter le Christianisme, & les plus fortes au contraire trop foibles pour le recevoir. De là n. 2. l'Auteur dit qu'etant à Amsterdam, il y eut de frequentes conversations avec un très habile Juif qui se moquoit des preuves les plus convaincantes, que les Chrétiens, pour établir la vérité de leur Religion, tiroient du Vieux Testament. Y a-t-il rien là qui tombe sur les Hollandois?

12. Chr. Sand. in Bibl. Anti-Trinitarior. pag. 18.

13. ¶. *Servet* etoit Espagnol. *Ochin*, l'*Aretin*, *Gentil* & *Vanin* Italiens. *Menno*, car c'est ainsi qu'il faut ecrire, Frison. *Hoffman* Alemand. *Browne* Anglois. *Spinosa* & *Beverland* Hollandois.

14. Dan. Heinsius Belga in monum. Scalig. memor. Decret.

15. Anton. Lullus Balear Lib 7 de Oration. cap. 5.

16. Jul. Cæsar. Scaliger. Veronensis in Cardan. Exerc. 167. & apud Bodin. Lib 5. de Repub. cap. 1. pag. 698. & Voss. pag. 664. de Histor. Lat.

P 3

& d'autres enfin, *un Pays généralement savant jusqu'au miracle & au delà de ce que l'on pourroit s'en imaginer* (1).

La seconde, qu'il y a souvent peu de fondement à faire sur les jugemens généraux que l'on fait d'une Communauté ou d'un Peuple tout à la fois, & qu'il se trouve pour l'ordinaire beaucoup d'injustice & de vanité dans cette sorte de Préjugé. Il y a de l'injustice à donner à toute une Nation les vices & les défauts que l'on aura remarqués dans quelques particuliers, comme à rendre de bonnes qualités universelles lorsqu'elles ne sont que personelles. Il y a de la vanité & de l'ingratitude à réduire les differences des esprits par climats, & à renfermer tous ceux d'une même trempe & d'une même espéce entre des riviéres, des côtes ou des montagnes, & souvent même entre des bornes civiles & arbitraires qui sont sujettes à changer à mesure que le pays change de Maître.

Nous reconnoissons avec Hippocrate, Platon, Aristote, Seneque & les autres (2), que la temperature de l'air & la bonté du climat contribuë quelque chose à la disposition naturelle des esprits qui en ont plus de mollesse, & de ce qu'on apelle gentillesse & délicatesse. Mais nous ne pouvons consentir à ce que quelques-uns d'entr'eux ont avancé que les Peuples de l'Occident & du Septentrion n'ont ni génie ni disposition pour les Arts & les Sciences.

Ce brillant & cette vivacité que l'on veut bien accorder aux esprits qui ont été élevés dans un air subtil & temperé de plus qu'aux autres, est peu de chose en comparaison de la solidité, de la pénétration, de la fermeté, de la force & de l'industrie que l'on a remarqué dans un million d'autres qui n'ont pas eu cet avantage, & cela ne sert peut-être qu'à les rendre un peu meilleurs Poëtes que les autres.

Et ce qui fait que le Préjugé que l'on a de certains pays, n'est pas toujours faux, ce n'est pas tant la constitution de l'air que c'est la rencontre de plusieurs personnes d'un même pays qui se sont appliqués aux mêmes études, soit par les exemples mutuels de leurs Citoyens, soit par la coutume, soit par l'occasion qui s'est présentée à eux.

C'est ainsi que les Toulousains, les Parisiens, les Angevins, les Poitevins, les Bretons, les Bourdelois, &c. sont ordinairement bons Jurisconsultes: parce que les Universités de ces Villes présentent l'occasion & la commodité d'étudier en Droit: qu'on a vû sortir de Toulouse Cujas, Corras, Pybrac, du Faur de saint Jory, Ferrier, Duranti & un grand nombre d'autres célébres Jurisconsultes, particuliérement dans notre siécle; qu'on a vû naître dans Paris Budé, Danès (3), Connan, Seguier, de Thou, le Maître, Bourdin, du Moulin, Mangot, du Mesnil, Hotman, le Fevre, Pasquier, &c. (4); à Angers, Ayrault, Choppin, Bodin, &c. (5); à Fontenay en Poitou Tiraqueau, Brisson, &c.; en Bretagne Duarein, Baron, Dargentré, &c.; à Bourdeaux Rauconet, du Ferron, &c.

C'est par une autre espéce de Préjugé que l'on a voulu faire passer les Picards pour des gens laborieux, & que l'industrie a souvent rendus Philosophes & Médecins: parce qu'on a vû paroître avec éclat dans la Philosophie Vatable ou Ouâte-bled de Gamaches, Ramus ou la Ramée du Vermandois, Carpentier (6) de Clermont (7) en Beauvaisis; & dans la Médecine Trigaut

1. Nicol. Anton. Hispan. præfat. Biblioth.

2. Hippocrat. Lib. de aëre, aquis & locis section. Operum 3.

Plato in Timæo. Item Chalcidius paraphr. in Platonis Timæum.

Aristotel. Lib. 7. Politicor. cap. 7. pag. 543.

Senec. Lib. 2. de Ira, cap. 16.

Joan. Filesac. Varro seu Selector. Lib. 2. cap. 1. pag. 316. 318.

3. ¶. *Danès* n'a jamais fait profession de Jurisprudence, ni en qualité d'Avocat ni en qualité de Jurisconsulte.

4. M. Loysel prétend que les Parisiens sont meilleurs Avocats que ceux du reste du Royaume.

Loysel Dialog. des Avocats du Parl. de Paris, pag. 556.

5. Le Roi Charles V. dans les Lettres Patentes qu'il octroya pour les Priviléges de l'Université d'Angers, rend un temoignage avantageux à cette Ville en ces termes.

Inter Regiones alias Regni nostri Civitas Andegavensis veluti fons Scientiarum irriguus Viros alti consilii solet ab antiquo propagatione quasi naturali providere. Du 1. Aoust 1373. Bodin. Liv. 5. de la Republ. Ch. 1. pag. 682.

6. ¶. Il faloit dire *Charpentier*, & non pas *Carpentier*.

gaut (8), du Bois ou Silvius & Fernel au Diocése d'Amiens (9), Grevin & Patin dans celui de Beauvais, Ruelle à Soissons, &c. On veut attribuer cet amour du travail au climat qui est plus froid que dans les autres Provinces de la France, & qui semble tenir quelque chose de la proximité des Pays-Bas & de l'Allemagne. Mais on peut dire que c'est plûtôt aux malheurs de la guerre & aux autres afflictions fréquentes de cette Province que l'on doit les fruits des travaux de la plûpart des gens de Lettres qui sont venus de ces quartiers, sur tout au siécle passé, & qui ont tâché de vaincre leur mauvaise fortune par leur industrie. Et si dans ce siécle on s'est persuadé que les Picards, sur tout ceux d'Abbeville, sont meilleurs Géographes que les autres Peuples de la France & de l'Europe même, c'est moins le climat que l'exemple de Monsieur Sanson qui les a rendus tels en montrant le chemin, non seulement à Messieurs ses enfans, mais encore au P. Briet, à Monsieur du Val & aux autres qui l'ont suivi par une louable émulation.

On dit que la Normandie est fort inégale pour l'air, qu'il est subtil en quelques endroits, temperé en d'autres, & fort grossier en d'autres. Néanmoins cette inégalité n'a encore été suivie d'aucune bizarrerie dans la production des beaux Esprits & des savans hommes dont cette Province a toujours été fort liberale pour toutes sortes d'Arts & de Sciences.

On prétend que dans l'Auvergne ceux qui viennent sur les montagnes sont des esprits fins, délicats & transcendans; & que ceux qui naissent dans les vallées sont grossiers & stupides pour l'ordinaire. Il n'est donc plus question pour confirmer ou pour démentir ce Préjugé que de savoir si le Chancelier de l'Hospital, Genebrard, Savaron, le P. Sirmond & M. Pascal sont venus sur les montagnes ou dans les Vallées.

Il seroit ennuyeux & inutile de parcourir ainsi toutes les autres Provinces du Royaume. Nous dirons seulement qu'on a jugé que les lieux les plus agréables d'autour des riviéres de la Loire, de la Seine, & du Rône ont paru plus fertiles en Poëtes que les autres, si on en excepte la Provence, qui depuis plusieurs siécles semble en avoir été le séjour le plus ordinaire.

C'est dans ces quartiers que regnoient autrefois nos anciens Trouverres ou Trobadours, nos Chanterres, nos Jongleurs & nos premiers Romanciers, comme on le peut voir dans ce qu'en ont écrit le Président Fauchet & Jean de Nostredame. Et quoique l'on convienne que la douceur & la pureté de l'air puisse contribuer quelque chose à la gentillesse d'esprit nécessaire aux Poëtes, on peut dire que c'étoit autant la Coutume & la Cour des Comtes de Provence, que la Nature qui les rendoit Poëtes s'ils en méritoient le nom.

Enfin ce n'est que par une concession fort gratuite & fort volontaire que nous avons accordé que les esprits ne sont pas ordinairement fort délicats dans un air grossier, quoiqu'ils puissent devenir aussi savans que les autres par leur travail & leur industrie.

Car pour ne point chercher d'exemples du contraire hors du Royaume, le Limousin a toujours été consideré comme un pays mal-sain & couvert d'un air grossier, néanmoins il n'a point laissé de produire des esprits très-fins & très-beaux. Qu'y a-t-il de plus poli que Muret, soit dans

tier. Le nom de famille du fameux Marigny de Nevers étoit Jaques Carpentier.

7. Nous parlons ici de la Picardie selon l'ancien département, qui comprenoit aussi le Beauvaisis, le Soissonnois & le Laonnois.

8. ¶. Il faloit aussi dire *Tagaut*, & non pas *Trigaut*: *de la Ruelle*, & non pas *Ruelle*.

9. N B. Je me suis contenté de marquer ici en général, que Fernel etoit Picard, parce qu'il s'agit seulement des Medecins de toute la Picardie. Et si je l'ai fait du Diocése d'Amiens, c'est pour le suivre lui-même qui s'est dit d'Amiens, & la plûpart des Ecrivains de son tems; & pour ne point entrer dans une question qui n'est pas absolument de mon sujet. Il est vrai que Fernel étoit de Clermont en Beauvaisis selon l'opinion constante de ceux de ce pays, & selon les preuves que Monsieur Hermant en a chés lui, & dont il a eu la bonté de me donner avis. Mais cela n'ôte pas Fernel à la Picardie, puisque Clermont étoit alors de cette Province, & c'est tout ce que j'ai voulu dire dans cet endroit. ¶. Mr. Simon Conseiller au Présidial de Beauvais pag. 41. de son Supplément aux Mémoires d'Antoine Loisel, & de Pierre Louvet touchant les hommes illustres du Beauvoisis, écrit que Fernel etoit de Mondidier (petite Ville de Picardie entre Amiens & Compiégne) que son pére vint tenir hôtellerie dans le fauxbourg de Clermont, & que son nom étoit Fournel.

dans ses Vers où il a égalé Catulle, soit dans sa Prose où il a marché sur les pas de Ciceron? Qu'y a-t-il de plus délicat que Dorat ou Auratus, autant pour les Vers que pour la belle Critique (1)? Et que n'eût pas fait Simeon du Bois ou Bosius par la beauté de son génie jointe à son érudition, si les assassins l'eussent laissé vivre plus long-tems?

La basse Picardie est un pays fort rude & dont l'air est très-impur selon Monsieur de Sainte Marthe (2). C'est pourtant d'Etaples qu'étoit ce Jacques le Févre qui rétablit à Paris le bon goût des choses dans la Théologie, dans la Philosophie & dans quelques autres Sciences; il falloit par conséquent qu'il en eût lui-même plus que les autres qui étoient nés dans un air plus pur. Et c'est de Montreuil qu'étoit Lambin, que le même Auteur nous dépeint comme un bel esprit, & qui avoit quelque chose de plus délicat que n'en donne ordinairement l'érudition de College. La haute & la moyenne Picardie n'ont pas non plus le bruit de produire des esprits fort fins ni fort déliés. Cependant l'Abbé de Billy né dans la haute étoit d'un sérieux également délicat & solide; & Voiture né dans la moyenne a passé en délicatesse & en fine galanterie tout ce qu'il y avoit de beaux esprits à la Cour de France de son tems.

Les extrémités de la Gascogne passent pour un pays peu favorisé du Ciel, & néanmoins qui est-ce qui ne sait que le Cardinal d'Ossat & Monsieur de Marca ont été des génies très-fins, très-délicats & très-polis, quoiqu'ils fussent nés au milieu des brouillards épais des Pirenées.

Ainsi ce seroit faire une espéce d'injure à la Providence Divine, de vouloir lui prescrire des régles sur la distribution de ses dons, & de prétendre l'assujettir à la disposition des élemens & des climats, elle qui les maîtrise & qui les gouverne. Et ce seroit en connoître les effets assés-mal, de nier sa liberalité pour les talens de l'esprit envers les pays même qui se sont sentis le plus de la malédiction du Créateur; de nier que les lieux temperés & environnés d'un air pur & subtil ne portent souvent autant & quelquefois plus d'esprits stupides & grossiers en un tems, qu'ils n'en ont porté de polis & de délicats en d'autres, comme on peut le justifier par l'exemple de la Gréce d'aujourd'hui comparée à celle des siécles passés, quoique le climat n'y soit pas changé.

Enfin l'on ne sauroit nier qu'il n'y ait des pays très-agréables & très-avantagés du Ciel, lesquels ont été néanmoins destinés par la Providence à ne produire que des esprits simples & grossiers. C'est ce qu'on peut assurer de la Palestine qui étant une terre de bénédiction, & coulant le lait & le miel aux termes de l'Ecriture, n'a pourtant presque jamais rien produit dans cette délicatesse dont il s'agit, & qui au contraire semble n'avoir point imprimé dans les Juifs d'autre caractére que celui de la simplicité & de la grossiéreté qui nous est marquée même dans les Livres Saints.

CHAPITRE VIII.

Préjugés de l'humeur des Auteurs, c'est-à-dire, de l'aigreur & du chagrin; de l'honêteté & de la douceur que les Auteurs font paroître dans leurs Ouvrages.

Ch. VIII. NOus pouvons apliquer sans exception à tous ceux qui lisent les Livres la remarque qu'un Auteur judicieux a faite sur lui-même (3), & dire avec quelque assûrance que nous avons presque tous la foiblesse d'étudier souvent dans les Livres l'esprit de l'Auteur beaucoup plus que la matiére qu'il a traitée, & que pour l'ordinaire nous sommes plus touchés de la maniére de dire & d'écrire les choses que des choses mêmes. L'impression que cette maniére fait sur le Public est assés forte pour faire souvent approuver ou condamner un sujet, sur la conduite que garde son Auteur en le traitant, ou du moins elle contribuë beaucoup plus à nous faire connoître la disposition d'un Auteur, que l'état même de la chose sur laquelle il écrit.

Comme il n'est pas aisé aux Auteurs de

1. ¶. Nous n'avons rien de *Dorat* en matiére de Critique. Il ne s'y seroit pas acquis beaucoup d'honneur, s'il n'y avoit pas mieux réussi qu'en vers.

2. Scæv. Sammarthan. in Elog. Lambini. Item Elog. Jac. Fabri initio.

3. Relat. histor. de l'Académie Franç. de Monsieur

de déraciner ce Préjugé de l'esprit de leurs Lecteurs, il faut qu'ils prennent le parti de s'y accommoder s'ils veulent travailler à leur propre réputation, & s'ils veulent retirer de leurs Ouvrages les fruits & l'utilité qu'ils s'y sont proposée. Ils ne peuvent parvenir à l'une ni à l'autre de ces deux fins qu'en tâchant de cacher leurs défauts & leurs foiblesses, s'ils en ont, comme personne n'en est exemt; en arrêtant le plus qu'ils peuvent les mouvemens des passions dont ils pourroient être émus; & en étouffant les sentimens d'animosité ou de tendresse, sur tout lorsqu'ils écrivent pour réfuter ou pour défendre quelqu'un.

Quoique l'art de dire des injures & d'écrire avec aigreur, soit fort ancien dans la République des Lettres, il n'est pourtant point encore venu à bout de se faire recevoir parmi les honnêtes gens, & on ne peut point dire qu'il y ait un tems auquel cet usage ait été à la mode.

Il est vrai que cette licence semble avoir eu quelque cours parmi les Grecs, mais ce n'est pas ce qui a mis leurs Livres en réputation. C'est au contraire une tache qu'ils y ont faite, & qui leur est demeurée jusqu'aujourd'hui. Ciceron en a été très-persuadé, tant qu'il a écrit de sens rassis, & de tête libre: & il a eu soin de nous avertir de ne les point imiter dans une conduite si peu raisonnable & si peu conforme à la sagesse dont ils faisoient profession. „ Laissons, dit-il, aux Grecs cette coutume „ de malhonnêtes gens, qui attaquent avec „ des paroles injurieuses les personnes contre lesquelles ils disputent, & qui passent de la censure de l'Ouvrage à la satyre contre l'Auteur (5).

Mais Ciceron ne s'est pas toujours souvenu lui-même d'une si belle leçon, & s'étant souvent laissé aller à l'impétuosité de son stile & de sa passion contre ses parties, il a donné matiére à la Posterité de le blâmer d'avoir perdu la modération & la gravité nécessaire à un Orateur & à un Magistrat, & d'avoir deshonoré lui-même sa mémoire en souillant le Barreau Romain par des injures & des bassesses prises du langage des halles.

Il semble même que ce mauvais exemple des Grecs & des Romains avoit voulu s'introduire parmi nos Avocats & nos Orateurs François, & qu'il s'étoit déja glissé insensiblement dans le Palais. Quelques-uns n'y gardoient plus cette modération si nécessaire pour régler les mouvemens de l'action, & pour persuader leurs Juges. Mais enfin l'on y est aujourd'hui parfaitement guéri d'un mal si honteux, & le P. Rapin attribuë à Monsieur le Premier Président de Lamoignon la gloire d'avoir purgé le Barreau de ces ordures (4).

Depuis le rétablissement des belles Lettres, il semble que ce mal soit devenu beaucoup plus familier aux Grammairiens & aux Critiques qu'aux autres Savans.

Comme la plûpart de ceux de cette Profession n'ont travaillé que dans des vûës entiérement humaines, c'est-à-dire, basses & grossiéres, ils ont pris un air tout-à-fait profane, en déterrant & en étudiant les Auteurs Profanes. L'orgueil & l'envie ont été les principaux ressorts qui les ont fait remuer les uns contre les autres, & qui les ont fait recourir à la médisance, aux injures & à une infinité de saletés, dont ils ont tâché de se noircir mutuellement, pour se détruire les uns les autres avec plus de facilité, & dresser leur réputation sur la ruine de celle des autres.

C'est ce qui a fait beaucoup diminuer le prix des Ecrits de la plûpart de ces savans Italiens qui vivoient à la fin du quinziéme siécle, comme nous le verrons dans la suite de notre Recueil. C'est ce qui a perdu la réputation des deux Scaligers, de Sciopp-pius, de Garasse, de Gretser, de Gruter, de Feuardent, de Saumaise & de plusieurs autres, même de ceux d'entre les Catholiques qui ont écrit avec trop d'aigreur contre les Hérétiques, quoique ce soit plutôt le caractére de ceux-ci contre nous. Et c'est ce qui a rendu odieux le nom de Critiques & qui a pensé en avilir la profession & l'exercice.

Mais on peut dire que cette mal honnêteté est encore plus scandaleuse & d'une conséquence tout autrement dangereuse dans

sieur Pelisson, pag. 234. de la 2. édit.

5. *Sit ista in Græcorum levitate perversitas qui maledictis insectantur eos a quibus de veritate dissentiunt.* Ciceron, Lib. 2. de Finib. n. 25.

4. Le P. Rapin, Réflexion sur l'Eloquence du Barreau. §. 9. pag. 29.

dans des Théologiens & dans ceux qui écrivant sur des sujets de Religion tâchent d'insinuer leurs interêts particuliers parmi ceux de l'Eglise, & de faire passer leur chagrin & leur passion pour un zele nécessaire à la défense de la Vérité & de la Justice. Ce seroit peu de chose s'ils n'exposoient par cette conduite que leur propre réputation. Ils perdent volontairement l'avantage que la bonté de leur cause leur donne sur leurs adversaires, & souvent ils laissent dans l'esprit de ceux qui ne prennent point de part à leurs querelles, un Préjugé qui est quelquefois aussi préjudiciable à la Vérité qu'à leurs Livres & à leurs propres personnes.

Il leur est inutile, principalement dans la conjoncture des affaires de notre siécle, d'alleguer pour leur justification quelques exemples de la sévérité de Saint Pierre, de Saint Paul & de Saint Jude dans leurs Epîtres, puisque les termes de rigueur que ces Saints ont employés contre les Hérétiques de leurs tems, tombent plus sur la corruption de leurs mœurs que sur les erreurs de leur esprit (1). Il ne leur est pas plus avantageux de se couvrir de l'autorité de quelques anciens Peres de l'Eglise, puisqu'on peut raisonnablement douter qu'ils ayent autant de sainteté, de désinteressement, de simplicité & de charité que ces Anciens, & qu'ils n'ont pas les mêmes raisons qu'eux pour en user de la sorte.

On ne peut pas nier qu'il ne paroisse quelque aigreur dans la maniére extérieure dont Saint Jerôme a jugé à propos de traiter Vigilance, Helvide, Jovinien, Pélage, les Luciferiens, les Origénistes, & particuliéremenr Rufin; que Saint Epiphane (2) n'ait employé souvent des termes forts contre les Hérétiques dont il avoit à parler; que Lucifer de Cagliari & Saint Hilaire n'ayent parlé vigoureusement de l'Empereur Constance (3); que Saint Gregoire de Nazianze & Saint Bernard n'ayent témoigné beaucoup de zele contre quelques Philosophes qui faisoient les Théologiens, le premier contre Maxime le Cynique, & le second contre Pierre Abailard (4).

Mais l'Eglise a été satisfaite de leurs raisons, & persuadée de la droiture de leur cœur & de la pureté de leurs intentions, & on a regardé comme une grande témérité la licence qu'Erasme & quelques-uns des Hérétiques de ces derniers siécles ont prise de taxer ces Saints de passion & d'emportement (5). S'il s'est trouvé des Catholiques qui ont jugé que Saint Jerôme auroit été peut-être un peu trop aigre contre Rufin & contre quelques autres Moines de son tems; s'ils ont crû qu'il auroit pû porter trop loin l'insulte & la raillerie (6), ils n'ont pas estimé qu'on en dût faire un exemple à la Posterité, parce que les raisons & les circonstances qui peuvent avoir contribué à justifier ce Saint ne subsistent plus dans la même espéce (7), ou bien elles ne paroîtroient point suffisantes pour la justification des Ecrivains de notre siécle.

Je ne sai si c'est une marque d'une délicatesse plus grande, ou plutôt d'un orgueil plus fin, de ce qu'on n'est point d'humeur de souffrir dans notre siécle la mal-honêteté & l'incivilité des Ecrivains que l'on toleroit davantage, ce semble, dans les siécles passés. Ou si c'est que notre Langue ne s'accommode pas aisément des injures & des ordures dont on rougiroit moins en Latin ou en Grec. Quoiqu'il en soit, nous sentons bien que notre cœur ne sauroit se laisser persuader aux injures, & il nous arrive souvent d'oublier ou de mépriser même les raisons d'un Auteur, quand nous-nous voyons arrêtés & distraits par les traits de sa passion & par l'impétuosité de ses emportemens.

La colere & le chagrin offusquent le jugement d'un Auteur & blessent sa liberté, au lieu que la modération le tient toujours dans le calme & l'insinuë agréablement dans l'esprit de son Lecteur.

En un mot le Préjugé veut qu'un Livre où

1. II. Epistola Petri, cap. 2. vers. 1. 2. 10. 12. Epist. 2. Paul. ad Timoth. cap. 3. Epistola Judæ, vers. 7. 10. 11. 12. 13. 16. 19.

2. In Panario adv. Hæretic.

3. Lucifer in Libris pro S. Athanas. de Regib. apostaticis, de non conveniendo cum Hæreticis, &c. S. Hilar. Lib. adv. Constantium quem in vivis adhuc esse existimabat.

4. Gregor. Nazianz. Orat. 28. contra Max. Cynic. Item carmine de vita sua, num. 51. & seqq. S. Bernard. in Epist. 188. Item 189. de Petr. Abail. Item 191. 192. 193.

5. Erasm. præfat. ad Librum S. Hieronymi contra Vigilantium. Scaligerana 2. *verbo* Hieronym. &

où l'Auteur a répandu quelque chose de sa bile & de son fiel ne puisse pas être un bon Livre, quelque excellente qu'en soit la matiére, quelque belle & quelque savante qu'en soit l'ordonnance & l'execution.

On lui fait son procès d'abord, & il est condamné avant qu'on se soit donné la patience de l'écouter & de le lire. Un Auteur a beau protester qu'il n'est point aggresseur, & qu'il n'use que de récrimination. On lui répondra toujours que quand il voudroit renoncer aux obligations du Christianisme, il ne lui seroit jamais permis de se départir de celles de l'honêteté humaine, qu'il n'est jamais permis de blesser, même selon les maximes du monde, pour imiter ceux qui l'ont blessée à notre égard.

L'unique moyen de conserver & d'augmenter sa réputation & d'abaisser en même tems ou de perdre celle de ses adversaires est de prendre surement leur contre-pied.

C'est ainsi qu'en usa autrefois Saint Gregoire de Nysse à l'égard d'Eunomius. Car jugeant sagement que les injures & les calomnies dont cet Hérétique l'avoit chargé, ne faisoient rien au sujet qu'ils avoient à traiter, loin de vouloir les relever ou les repousser par d'autres injures: il aima mieux les laisser tomber & les regarder comme les fruits d'une tête légere & d'un jeune déclamateur (8).

Si & ego tibi vellem pro maledictis maledicta respondere, quid aliud quam duo maledici essemus?

C'est aussi comme Saint Augustin jugea à propos de se comporter à l'égard de Petilien „ pour ne point multiplier le nombre „ des médisans, disoit-il, pour ne point „ scandaliser les personnes graves qui en „ auroient horreur & pour ne point achever de gâter ceux qui seroient déja dans „ de mauvaises dispositions.

„ Quand j'ai à répondre à quelqu'un „ qui m'a attaqué par des injures & des calomnies grossiéres, je tâche sur toutes „ choses de retenir mes ressentimens & „ les mouvemens d'indignation que j'en „ pourrois avoir d'abord. C'est un respect „ & une considération que j'ai pour le „ Lecteur, dont je tâche de ménager l'esprit & le cœur par ce moyen, afin qu'il „ soit persuadé que si je souhaite avoir le „ dessus de mon adversaire, ce soit en „ bonnes raisons & non pas en injures & „ en outrages comme lui. Ceux de nos „ Lecteurs, dit-il à Petilien, qui auront „ tant soit peu d'esprit & de jugement, „ n'auront pas de peine à juger si vous avés „ eu raison de quitter le sujet que nous „ avions à traiter entre nous, & qui est „ comme la cause du Public, pour vous „ jetter dans le parti de l'insulte & de la „ calomnie; & pour me charger d'injures, „ comme si vous n'aviés entrepris que la „ cause d'un particulier; & comme s'il „ ne s'agissoit que d'informer le Public de „ mes defauts, & de me déchirer pour „ triompher de la cause que je défens. Il „ faut, continuë-t-il, que vous ayés eu „ bien mauvaise opinion, je ne dis pas de „ tous les Chrêtiens seulement, mais même de tout le Genre humain, pour croire que vos écrits ne pourront pas trouver „ un Lecteur prudent & judicieux qui saura distinguer notre cause d'avec nos personnes, & nos raisons d'avec nos emportemens, & qui sans se soucier de savoir quels nous aurons été vous & moi, „ n'examineront que ce que nous aurons „ écrit, pour la Vérité ou contre l'Erreur. „ Vous deviés avoir quelque considération „ pour le jugement de ceux dont la censure est à craindre pour vous, & leur ôter „ sujet de croire que vous n'auriés eu rien „ à dire, si vous n'aviés cherché en moi „ dequoi médire. Il semble que vous „ n'écriviés que pour certains petits génies, pour des esprits vains & legers qui „ aiment que l'on soit disert en sottises & „ en niaiseries, & qui ne se soucieront pas „ que je vous aye convaincu par la force „ de la Vérité, pourvû qu'ils voyent que „ vous m'ayés injurié en beaux termes. „ C'est un artifice dont vous avés voulu „ vous

& multi seu Lutherani seu Calvinistæ propemodum sine numero.

6. S. Hieron. in Apolog. contra Rufin. Lib. 1. passim. Item Lib. 2. 3. sæpe.

Carol. du Fresne du Cange, præfat. Gloss. Latinit. num. 72. pag. 61.

7. Sulpit. Sever. Dialog. 1. ubi Posthumian. de S. Hieronym.

Vide Theophil. Rayn. de bon. & mal. Libris partition. 1. Erotem. 9. fuse.

Vide & Dn. de Clavigny de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects c. 3. pag. 35.

Vide & Claud. Clem. Musæi instruct.

8. S. Gregor. Nyssen. Oration. 4. adv. Eunom.

„ vons servir sans donte pour me détourner moi-même du sujet qui est en „ question, pour ne m'occuper que des „ reproches que vous me faites, & pour „ m'arrêter à ma propre défense sans son„ ger davantage à celle de la Vérité, mais „ j'aurai soin de me tenir dans des précau„ tions nécessaires en abandonnant tou„ jours ma propre canse pour m'attacher „ uniquement à celle de Dieu que j'ai en„ treprise d'abord (1).

Voilà sans doute un modéle achevé sur lequel doivent se régler les Auteurs, je ne dis pas seulement ceux qui ne travaillent que pour la gloire de Dieu, ponr l'utilité de l'Eglise, & pour l'édification des Peuples, mais ceux même qui ne travaillent que pour leur propre réputation ou par quelque vûë purement humaine.

Car selon la pensée de Monsieur de Chanteresne (2), lors même que l'amour propre auroit intention de décrier ses ennemis, de les rendre odieux & de les faire condamner par tout le monde de bassesse & d'injustice; il ne ponrroit mieux faire que de suivre les pas de la charité. Il n'y a rien d'ordinaire qui fasse mieux remarquer le procedé bas & peu honnête dont on use envers nous, que d'y opposer nn procedé plein de modération & d'honêteté. Cette opposition qni fait remarquer la difference de ces deux conduites contraires met l'une & l'autre dans un plus grand jour. L'honêteté en paroît plus belle d'un côté, & la mal-honêteté plus honteuse de l'autre. Et ainsi l'amour propre des Auteurs a par cette voie même tout ce qu'il peut prétendre, qui est qu'ils se rélévent, & qu'ils rabaissent ceux qui les ont choqués; qu'ils attirent sur eux l'estime publique de tout le monde; qu'ils laissent dans l'esprit de leurs Lecteurs nn Préjngé avantageux pour la cause qu'ils défendent, & pour le snjet qu'ils traitent; & qu'ils établissent surement leur réputation sur les ruines de celle de leurs Adversaires.

Comme c'est une prudence qui est propre aux enfans du siécle, selon le langage de l'Ecriture, & qu'elle n'a point besoin de grace surnaturelle pour parvenir à ses fins: Il y a quelque sujet de s'étonner que les Hérétiques & principalement ceux des deux derniers siécles n'ayent point préferé ce parti de l'honêteté à celui des outrages & des calomnies. Ils vouloient introduire des nouveautés, & pour cet effet ils avoient besoin de s'insinuer adroitement dans les esprits de ceux qui ne les aiment pas. La Politique demandoit donc qu'ils se servissent du premier moyen comme étant le plus sûr & le plus efficace. Mais par un effet tout particulier de la Providence & de la Miséricorde de Dieu sur l'Eglise Catholique ils en ont usé autrement.

Cette conduite qui étoit autant une marque du déréglement de leur cœur que de l'aveuglement de leur esprit leur a fait perdre créance parmi tous ceux qui ont bien voulu user de leur Raison pour les examiner, & n'a servi qu'à affermir les Catholiques dans la Religion de leurs Ancêtres & des Apôtres avec plus de zele & de fidélité qu'auparavant.

Néanmoins quelques-uns d'entr'eux n'ont pas laissé par nne pénétration d'esprit dangereuse pour nous, de reconnoître la facilité de cette méthode, & de la suivre avec le succès qu'ils s'en étoient promis. Et Sebastien Munster avertissant Erasme que son stile picquant & outrageux faisoit mépriser ses raisons, lui propose l'exemple de Simon Grynée qui avoit l'adresse de se servir de la modération & de l'honêteté ponr insinuer ses opinions (3).

C'est aussi par cette affectation de douceur & d'honêteté que les Sociniens se sont rendus encore beaucoup plns pernicieux & plns redoutables à l'Eglise qu'ils ne l'auroient été s'ils avoient imité, en nous attaquant, les pratiques grossiéres & barbares des Lntheriens & des Calvinistes. Leurs maniéres sont insinuantes, le poison y est présenté honêtement & d'une maniére plus délicate & plns humaine. Et l'on sait assés par quelle adresse Grotius devint la proye d'un Socinien après avoir écrit avec assés de snccès contre Socin (selon les Dogmes des Arminiens.) Car ayant lû la réponse que

1. S. Augustin. Lib. 3. contra Literas Petiliani cap. 2. & Apol. Theoph. Rayn. num. 137. Erot. 9. pag. 18.

2. Nicole, Second Traité du troisiéme Tome des Essais de Morale, de la charité & de l'amour propre, §. 10. pag. 147. Edition d'Hollande.

3. M. de Clavigny, du discernem. & de l'usage des.

que Crellius avoit faite à son Livre de la *Satisfaction de Jesus-Christ*, il fut moins touché de ses raisons que de son honêteté, de sa déférence, & de ses maniéres décevantes: de sorte qu'au milieu de cet enchantement, il lui en écrivit une Lettre de rémerciment, & lui manda les effets du charme & du sort qu'il avoit jetté sur lui (4).

Un Auteur de notre tems voulant distinguer la vigueur d'avec l'aigreur dans la maniére d'écrire, dit qu'il y a trois conditions à observer, sur tout lorsqu'on écrit contre ses amis, & qui consistent à ménager ce que l'on doit à la Vérité, ce que l'on doit à la Justice, & ce que l'on doit à l'Amitié. Il veut d'un côté que l'on fasse voir avec force les absurdités des erreurs que l'on refute, mais qu'en même tems on ait beaucoup de douceur pour la personne que l'on croit coupable de ces erreurs. C'est, dit-il, satisfaire tout à la fois à ce que l'on doit à la Vérité & à l'Amitié (5).

Il ajoute que ce n'est point blesser l'Amitié que de se servir, pour combattre le sentiment d'un Ami que l'on croit faux, de cette sorte de preuves qu'on apelle dans l'Ecole *par réduction à l'absurde*. Car ces argumens ne consistent pas à tirer une absurdité de la Doctrine que l'on combat, en attribuant cette absurdité à celui contre qui l'on dispute, mais en esperant au contraire que la vûë de cette absurdité que l'on fait voir être une suite de son opinion l'obligera de demeurer d'accord que son opinion est insoûtenable.

Il est donc permis de faire voir que de ce que l'on combat il suit des absurdités que les Hommes peuvent apeller des extravagances quand ils apellent chaque chose par son nom, mais l'Amitié veut que l'on cherche des expressions plus douces. Quand on répond à un argument, il est permis d'en faire voir le défaut, mais c'est traiter un Adversaire en Ami de ne point faire sur cela de réflexion desobligeante. On ne doit point dire que son Ami tient une opinion ou une autre sans en avoir de grandes assurances, ni chercher des sujets de querelle hors de la matiére que l'on traite. On doit donner à ce que l'on reprend le nom le plus favorable, apeller sentiment ou opinion ce que l'on pourroit traiter d'erreur, & chercher quelque tour pour accommoder les contradictions les plus apparentes.

A l'égard des devoirs de la Justice, il dit avec beaucoup de raison qu'on ne doit jamais employer de moyens injustes quoiqu'ils nous paroissent avantageux à la cause de la Vérité. Quelques personnes pourroient s'imaginer que lorsqu'un homme qui soutient l'erreur la répand plus facilement à cause qu'il passe pour habile, pour sincére, & pour homme de bien, il seroit peut-être utile pour la Vérité de lui faire perdre cette réputation. Néanmoins il prétend sagement qu'il n'est pas permis de le faire si l'on ne peut prouver ses accusations par des preuves publiques, certaines & indubitables. Ainsi quelque bonne fin qu'on eût, on ne doit jamais, dit-il, employer pour cet effet des soupçons sans preuves, & des jugemens téméraires fondés sur ce qui est caché dans le cœur des Gens, comme de dire qu'*on n'écrit point pour l'amour de la Vérité, mais pour faire sa fortune, ou pour se remettre bien à la Cour, ou de peur de perdre ses Bénéfices, ou par complaisance pour ses Amis, ou par chagrin contre quelqu'un, ou pour se maintenir en considération dans un parti.*

JE M'ETOIS proposé de parler des differens Préjugés où l'on est à l'égard des Libelles diffamatoires & des Piéces satyriques; des Livres de curiosités dangereuses, de vanités, d'obscenités, & de ceux qui tendent des piéges à la pureté des mœurs; des Livres de Magie & de l'Astrologie judiciaire; des Livres d'Hérésie, & de nouveautés ou contestations entre ceux d'une même Religion; des Livres de Mahométisme, de Judaïsme ou Déisme; & enfin des Livres d'Athéisme & de libertinage.

Mais parce que cela me porteroit trop loin,

des Liv. susp. chap. 3. p. 35. ex Sebast. Munst. 219. & suivantes jusqu'à 233.

4. In Bibl. Fratrum Unitar. inter Crell. Oper.

5. Défense de Monsieur Arnaud, part. 4. pag. Et Nouv. de la République des Lettres, Septembre 1684. pag. 112.

II. PART. CH. VIII.

loin, & me feroit fortir des bornes que je me fuis prefcrites dans ce Difcours, je me contenterai d'indiquer à ceux qui auroient la curiofité de favoir ce qu'on a penfé & ce qu'on a dit de ces fortes de Livres, quelques-uns des Auteurs qui ont écrit fur ces matieres: jufqu'à ce que notre fiécle en produife d'autres qui les puiffent traiter plus à fond & plus exactement.

On peut donc voir fur ce fujet le *Théotime* de Gabriel du Puy-Herbaut (1), Moine de l'Ordre de Font-Evraut, c'eft-à-dire, les trois Livres qu'il a faits touchant la condamnation, l'abolition & la purgation des mauvais Livres; celui que Gerfon a fait contre le Roman de la Rofe; les deux que Gretfer a écrits fur le droit & la coutume de défendre les Livres dangereux & pernicieux; la Differtation que Jacques Laurent a faite pour oppofer à ce que Gretfer avoit dit de la tolérance des Livres des Gentils, des Juifs, des Mahométans, & de ceux des Catholiques qui fe fentent de la foibleffe & de l'ignorance humaine, & à ce qu'il avoit ajouté pour la condamnation & la réprobation totale des Livres des Proteftans; la Differtation du Pere Jules Nigroni Jefuite Italien, touchant la lecture des Livres de galanterie, d'amourettes & d'obfcenités; les Livres du Pere Claude Clement Jefuite Fran-Comtois touchant la maniére de bien dreffer & de bien fournir une Etude ou une Bibliothéque (2); les *Erotémes* ou Queftions du Pere Théophile Raynaud fur les bons & les mauvais Livres (3). Le Traité de Monfieur Sorel touchant la connoiffance des bons Livres (4); le Traité que Monfieur de Clavigni de Sainte Honorine a fait fur le Difcernement & l'ufage que l'on doit faire des Livres fufpects; l'Ouvrage du Pere Thomaffin touchant la lecture des Poëtes; le Traité de Paganinus Gaudentius touchant la fuppreffion des Livres ineptes & impertinens (5); le Bouclier célefte de Jean-Baptifte Nocette Génois contre les Libelles diffamatoires; les Prolégoménes & les Régles générales qu'on a coutume de mettre à la tête des Indices des Livres défendus par les Cenfeurs de l'Inquifition d'Italie & d'Efpagne; ce que l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres écrivit l'année derniére fur la difference du fiécle d'Augufte & du fuivant, d'avec le nôtre touchant la bien-féance, la modeftie & la véritable *Urbanité* dans les Satyres, les Piéces de théâtre & les Poëfies galantes (6). Mr. Bayle.

CHAPITRE IX.

Préjugés de l'âge & de l'état des Auteurs c'eft-à-dire, de la jeuneffe, de la vieilleffe d'un Auteur & des Livres Pofthumes.

CH. IX.

Quoique dans le Senat des Critiques on ne paroiffe point fi exact ni fi rigoureux à l'égard des jeunes Gens & des vieillards que dans le Parlement, & qu'il n'y ait point de Conftitution qui nous marque l'âge auquel on eft capable ou incapable d'écrire, comme il y a dans la Jurifprudence des Loix qui prefcrivent l'âge légitime pour les actions & les fonctions de la vie & de la Societé civile: on n'y eft pourtant pas plus perfuadé de la bonté des productions qui paroiffent avant ou après l'âge auquel l'efprit de l'Hom-

Lipfe & les autres l'apellent ainfi, *In Sat. Menippaa:* ¶ Lipfe devoit écrire *Menippea.*

1. ¶. Touchant ce *Gabriel du Puy-herbaut* voyés la Croix du Maine, & du Verdier dans leurs Bibliothéques, & la note de Mr. le Duchat à la fin du 32. chap. du 4. liv. de Rabelais.

2. Claud. Clem. Mufæi inftruct. Lib. 2. fect. 3. capitib. feptem à pag. 389. ad 412.

3. Theoph. Raynaud Erotem partition. 1. ferie 1. 2. 3. per Erotemata quindecim à pag. 9. ad pag. 230.

4. De la cenfure des Fables, des Romans, des Nouvelles ou Hiftoriettes libertines & fcandaleufes, & de leur defenfe. Second Traité depuis la page 71. jufqu'à la 188. Edit. d'Hollande, & le Traité de la Comédie & de la condamnation du Théatre depuis la page 258.

5. C'eft la onziéme Differtation de fon Ouvrage qui a pour titre *Obftetrix litteraria* fur la maniere de compofer & de publier les Livres.

6. M. Bayle, Nouv. de la Republique des Lettres du mois de Juin de l'an 1684. pag. 362. 364. 365. 366. où l'on fait voir que les loix de la bien feance font à prefent plus feveres & plus etenduës qu'elles n'ont jamais été; que notre fiécle eft plus poli & plus honnête du moins pour l'exterieur, que celui d'Augufte & des Empereurs fuivans, que Juvenal & Horace font bien éloignes de la perfection qu'on a donné depuis peu à la Satyre Françoife, que Martial & Ca-

II. PART. CH. IX.

l'Homme est censé être dans sa force & dans sa liberté.

Quelque tendresse & quelqu'indulgence que l'on ait pour les compositions de l'esprit qui se font dans l'enfance & dans la premiere jeunesse, le Préjugé ne laisse pas de nous faire supposer que ces Ouvrages se sentent toujours de la foiblesse de l'âge. S'ils sont effectivement au-dessus de la portée ordinaire & de la force du commun de cet âge, le Préjugé les compte parmi les fruits précoces, & il semble condamner ces esprits mûrs avant le tems à tomber aussi avant le tems.

C'est une remarque qu'on a faite presque de tout tems, dit Quintilien (7), qu'une maturité trop avancée & trop précipitée n'est pas pour l'ordinaire d'une longue durée; que l'esprit de l'Homme semble avoir son cours fixé & limité; que plus il s'avance, plus il approche de sa fin, & que quelques efforts qu'il fasse, il lui est souvent inutile de vouloir prévenir son rang & gagner le devant. Car il y a une espéce de fatalité, s'il est permis de parler comme ces Anciens, laquelle lui arrête le cours, & qui portant envie au bonheur de l'Homme, rend presque toujours vaine l'espérance qu'on auroit pû se former de le voir passer les bornes prescrites par la Nature aux autres esprits du commun.

Si l'on veut joindre l'exemple à l'autorité on peut se souvenir de celui d'Hermogéne de Tarse, qui après avoir enseigné la Rhétorique avec grand éclat, même à Marc Auréle, dès l'âge de quinze ans, & s'être distingué si fort de tout ce qu'il y avoit de Rhéteurs de son tems autant de vive voix que par la publication de quelques Livres qui lui attirerent une réputation merveilleuse, oublia à vingt-quatre ans tout ce qu'il avoit su jusqu'alors, & perdit l'esprit & l'érudition tout à la fois. De sorte qu'on disoit de lui qu'il avoit été un vieillard en son enfance par sa sagesse, & qu'il avoit été un enfant en sa vieillesse par son ignorance & par sa stupidité (8).

Senex inter pueros, puer inter senes.

Ceux d'entre nous qui ont vû Innocent X. assis sur le saint Siége ont été témoins d'une autre bizarrerie de la Nature encore plus étonante dans cet enfant de dix à onze ans, lequel répondoit à Rome sur toutes les Sciences avec une clarté d'esprit & une mémoire si prodigieuse, qu'on a cru qu'il y avoit ou du miracle ou du sortilége. Un Religieux Servite l'avoit instruit dès son enfance, & il devoit être un Homme admirable. Depuis la mort du Maître, l'Enfant a oublié tout ce qu'il savoit & est devenu comme un stupide, & s'il est encore au monde, comme il est très-possible, il peut tenir lieu d'une preuve vivante à ceux qui en douteroient (9).

Si la nature se plaît quelquefois à faire ces efforts extraordinaires dans les esprits, elle ne peut pas les soutenir long-tems, & on remarque que ce grand feu s'éteint ordinairement ou par la stupidité (10) ou par la mort.

Il faut avouer que les exemples de semblables disgraces sont rares, mais il n'est rien de plus commun que ces Ecrivains précipités qui se mêlent de mettre au jour leurs cahiers de Collége, les instructions de leurs Maîtres, & leurs études encore toutes cruës & toutes indigestes, comme dit M. Valois l'aîné après un Ancien (11).

Lorsqu'on fait reflexion sur leur âge, on ne sauroit se persuader qu'ils ayent eu le loisir d'étudier ce qu'ils veulent enseigner aux

Catulle étoient des esprits grossiers & rustiques, & plus propres pour les conversations d'un Corps-de-Garde, que pour celles d'une Ruelle, & que c'etoit le défaut de leur siécle, mais que si la delicatesse & la modestie moderne est plus grande, les Livres de galanterie & de medisance n'en sont pas plus innocens, & que cette retenuë exterieure ne sert qu'à les rendre encore plus dangereux que ceux de ces anciens, dont il est aisé d'éviter le poison qui est plus découvert & plus grossiérement préparé.

7. *Observatum illud ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem, & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat invidiam, ni videlicet ultra quam homini datum est nostra provehantur*, Quintilian. Lib. 5. Institut. Oratoriar. in procemio.

8. Eunap. de Vit. Sophist. Jul. Capitol. in Marco Antonino. ¶. Baillet ici & dans ses Enfans célébres cite touchant cet *Hermogéne* deux Auteurs qui n'en parlent pas, Eunapius dans ses Vies des Sophistes, & Capitolin dans celle de Marc Antonin le Philosophe.

Philostrat. de Vit. Sophist. & Suidas ab eo.

Claud. Clemens Mus. Instr. pag. 200.

Voss. in Rhetor. & alii passim.

9. M. Godeau, Histoire de l'Eglise, fin du siécle 2. Liv. 2. pag. 492. Edit. d'Hollande.

10. ¶ Il faloit dire: par la stupidité, ou par une *mort prématurée*.

11. Henric. Valesius in orat. funebr. Jac. Sirmondi.

aux autres (1). Et lorsque ceux d'entr'eux, qui étoient d'ailleurs doués d'excellentes qualités d'esprit, sont enfin parvenus à une veritable maturité, & à la solidité de jugement par la suite des années par des études plus serieuses & plus importantes, & par une plus grande experience, ils ont été eux-mémes des premiers à reconnoître les défauts & les imperfections de leur jeunesse dans les Ouvrages qu'ils avoient publiés en cet âge.

C'est ce qui a porté Monsieur de Saumaise au repentir d'avoir donné son *Florus* si jeune & avec tant de précipitation (2). C'est ce qui a fait connoître à Monsieur Heinsius le pere, qu'il y a quelque difference entre les traductions & les éditions qu'il a faites d'Hésiode & de Théocrire en sa jeunesse, & celles qu'il a faites des autres Auteurs dans un âge plus avancé. C'est enfin ce qui a fait juger à Monsieur Vossius le fils qu'il auroit bien pû retoucher dans la suite à son prétendu Scylax.

Plus les Auteurs ont eu de prudence & de sagesse plus ils ont reconnu la vanité & la temerité qu'il y a de se jetter si tôt & si brusquement entre les mains de l'Imprimeur, & ceux qui n'ont pû se resoudre à publier les fruits de leur jeunesse ont fait connoître au Public qu'ils avoient la maturité des vieillards dans cet âge.

Platon s'est acquis l'estime & la vénération de l'Antiquité par la sagesse & la prudence qui l'empêcha de se produire sitôt dans le Monde, & qui le porta à ne rien publier qu'il n'eût été consulter tout ce qu'il avoit pû trouver de Sages & de Philosophes en ses divers voyages. En effet il avoit quatre-vingts ans quand il mit au jour ses Dialogues, qui renferment toute sa Philosophie, après les avoir tenus longtems supprimés dans l'obscurité de son Cabinet (3). (*a*).

Ce n'est pas une petite louange que Monsieur Rigaur donne à M. du Puy le Conseiller d'État d'avoir differé long-tems malgré les instances de ses amis à mettre ses productions au jour, & d'avoir voulu épargner à sa vieillesse la confusion où il en voyoit d'autres pour les fautes de leur jeunesse, & qui avec tout leur repentir ne pouvoient effacer les marques de leurs premieres folies, pour avoir voulu si-tôt les rendre immortelles (4).

Monsieur Valois n'avoit pas non plus mauvaise raison de nous vanter la discrétion & la conduite du P. Sirmond, qui ne pût se resoudre à rien publier de ses Ouvrages qu'après l'âge de 40. ans, quoi qu'il se fût rendu habile de bonne heure (5).

Ces grands Hommes feignant de mépriser la gloire que les jeunes Ecrivains poursuivent avec tant de passion & d'aveuglement, travailloient plus sûrement à l'acquerir

1. Cl. Salmas. Epistol. ad Gronovium de suo Floro. ¶. Voici les paroles de Claude Saumaise dans sa Lettre à Gronovius qui est la cxi. des imprimées. *Præter mea errata tot alia de suo accumularunt opera: ut fœtum illum* (il parle de son edition de Florus à Heidelberg 1609.) *nunquam pro meo agnoverim. Habeo tamen ad editionem paratum elegantissimum illum auctorem, qui ubi prodierit, si unquam prodit, ostendet quid intersit inter puerilia rudimenta, & majoris ætatis curam.* Il avoit commencé par dire: *Scio me auctorem illum olim in Germania curasse edendum cum vix quindecim essem annorum*, d'où il s'ensuivroit que Saumaise seroit né l'an 1594. & non pas 1596. comme il est dit pag. 18. de sa Vie imprimee au devant de ses Epitres, ni 1592. comme l'insinuë un autre endroit de cette même Vie pag. 22. Cependant feu Mr. Philibert de la Mare dans sa Vie manuscrite de Saumaise que j'ai luë y declare lui avoir souvent oüi dire qu'il étoit ne l'an 1588. & qu'à cette occasion il avoit coutume d'appliquer ce vers de Tibulle tout ensemble & d'Ovide, à l'annee de sa naissance,

Cum cecidit fato Consul uterque pari:

entendant par là qu'à l'exemple de ces deux Poëtes qui naquirent l'annee que les deux Consuls Hirtius, & Pansa perirent dans la bataille donnée l'an 711. de Rome auprès de Modéne contre Marc Antoine, il étoir ne lui l'annee que les deux fréres de Guise, le Duc & le Cardinal, furent tués aux Etats de Blois. Cette epoque a été suivie par Adolphe Vorstius dans l'Oraison funebre de Saumaise, & par Claude Barthelemi Morisot dans l'Eloge du même Saumaise son compatriote & son ami familier; ce qui me fait croire que dans la Lettre à Gronovius il y avoit en chiffre XX. & que le second X. étant négligemment formé, l'Imprimeur au lieu de XX. ayant lu XV. a imprimé *quindecim* tout au long: à moins qu'on ne veuille dire que Saumaise, pour rendre plus excusables les fautes qui lui etoient echapees dans sa premiére édition de Florus, n'ait jugé à propos de se faire plus jeune de six annees qu'il n'étoit lorsqu'il la donna.

2. Anton. Clem. in Vita Salmasii pag. 27. 28.

3. Theoph. Spizel. Infel. Liter. Tractat. 19. pag. 467. de Cacoëthe scribendi.

(*a*) Il est vrai que Platon fut long-tems avant que de publier ses Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre-vintieme année de son âge: qui etoit une circonstance à ne pas oublier, si elle eût été véritable. En ce cas, il les auroit publiés l'annee de sa mort: car selon Hermippus dans

querir que ceux-ci, quoique d'une maniére plus fine & plus délicate; & comme ils ont su dans leur jeunesse même faire le discernement de ce qu'il y a de vain d'avec ce qu'il peut y avoir de solide dans cette gloire, ils ont de bon cœur abandonné le premier à ceux de leur âge, pour ne s'attacher qu'au second.

C'est ce qui les a fait mettre au rang des sages vieillards durant leur jeunesse, au lieu que les autres étoient encore comptés parmi les jeunes gens durant leur vieillesse.

L'indulgence & la facilité avec laquelle on a coutume d'excuser les imperfections des Ecrits qui viennent du défaut de l'âge, ne servent de rien pour leur réparation. Il n'y a qu'un moyen de le faire qui est celui que saint Augustin a montré à tous les esprits raisonnables.

Il a cru en devoir faire même un exemple à la posterité, & il l'a voulu pratiquer le premier pour épargner aux autres la peine & la confusion de commencer, & pour leur faire voir que s'il est glorieux de ne point faire de fautes, ce n'est point une chose honteuse de reconnoître celles qu'on a faites en sa jeunesse, & de se mettre en devoir de les réparer dans un âge plus avancé & plus mûr.

C'est le dessein & la fin de ses Retractations, dans lesquelles il s'est fait en sa vieillesse le censeur de sa jeunesse. Néanmoins il semble qu'il a fait connoître par une conduite si généreuse & si extraordinaire, qu'il n'y a que les esprits les plus forts qui soient capables de se relever, & qui remarquant d'eux-mêmes leurs propres défauts par leur pénétration & leur solidité, sans attendre que le Public leur rende cet office, puissent les effacer d'une maniére à faire croire, que ce qui paroît des fautes de jeunesse à leurs yeux auroit pu passer pour des perfections ou des fruits murs de la vieillesse dans des esprits du second ordre (6).

Si ce Saint avoit eu des imitateurs dans la suite des tems, il nous seroit plus aisé de voir par quels dégrés l'esprit de l'homme passe dans ses âges différens pour arriver à sa perfection, & comment il prend son accroissement & ses forces à mesure que le corps prend les siennes. Nous sommes assés persuadés que plus un homme écrit, plus il doit se perfectionner, plus son stile & ses maniéres doivent se former, son imagination se régler, & le bon sens prendre la place du brillant (7). Mais le grand nombre de petits Ecrivains qui ont commencé par des Ouvrages médiocres & qui ont fini par de pitoyables, nous oblige à faire le discernement de deux sortes d'esprits, & nous fait juger que l'âge & le travail ne servent, ce semble, qu'à gâter les uns comme ils contribuënt à perfectionner les autres.

Il

dans Laërce, il mourut dans la quatre-vingtiéme année de son âge. Jonsius a écrit au chapitre huitieme du Livre premier de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fut publié la centiéme Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit eté publié huit ans avant la mort de son Auteur: car Platon mourut la premiére année de la cent-huitiéme Olympiade. Il est au reste très-faux que Platon ait tenu ses Dialogues supprimés dans l'obscurité de son Cabinet. Il les lisoit & les donnoit à lire à tout le monde. Athenée a ecrit au Chapitre dernier du Livre II. de ses Dipnosophistes, que Gorgias ayant lu dans une Assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui etoient presens à cette lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui faisoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute que Phædon avoit dit de lui la même chose, après avoir lu le Dialogue de l'immortalité de l'ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a ecrit que Protagore ayant lu le Dialogue qui porte son nom, dit que Platon savoit brocarder *ὡς καλῶς οἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν* & Diogene dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lu son Dialogue de Lysis a Socrate, Socrate dit en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moi.* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que Platon lisant son Dialogue de l'ame, tout le monde se retira, à la reserve d'Aristote qui l'entendit tout entier. (Antib. t. 1. p. 82.) ¶. Il y a dans cette Remarque contre Baillet, d'ailleurs fort bonne, une erreur très reconnoissable, puisque c'est une erreur de calcul. On convient que Platon est mort la premiere année de la 108. Olympiade, d'où il s'ensuit que si le Dialogue intitulé *Gorgias* a été publié en la centiéme Olympiade, il aura été publié sept Olympiades entiéres, c'est-à-dire *vingt-huit* ans, & non pas *huit* ans, avant la mort de Platon, puisqu'une Olympiade est une durée de quatre ans revolus, & que par consequent sept Olympiades font vingt huit ans. Il est donc visible que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a omis le mot *vingt* avant *huit*, & qu'au lieu de *huit* ans, il faut nécessairement lire *vingt huit* ans.

4. *Sero se permisit Typographis quorum opera præfestinata pœnitentiam nonnullis induxit & conservavit videnda senibus cunabula.* Nic. Rigalt. in Vita P. Puteani, pag. 664. Collection. Batesian. Edit. Londin. in-4. 1681.

5. Henric. Vales. in Orat. funeb. Sirmondi, pag. 690. ejusd. Edit.

6. *Inveniet quomodo scribendo profecerim quisquis opuscula mea ordine quo scripta sunt legerit.* S. Aug. Retractation. Prolog.

7. L'Abbé de Villars, de la Délicatesse, Dial. 1. p. 3.

II. Part. Ch. IX.

Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire des Ouvrages de la jeunesse des Auteurs, quelle est l'estime & la vénération que le Préjugé nous donne pour ceux de la vieillesse, c'est-à-dire, de cet âge où l'on supose que l'érudition soit accompagnée d'une prudence consommée, & qu'une longue expérience ait porté le jugement à sa maturité.

Il y a pourtant des compositions d'esprit ausquelles il semble que l'on soit moins propre dans le grand âge que dans la jeunesse. Ce sont principalement celles qui dépendent de la vigueur & de la chaleur de l'imagination. C'est ce que les Critiques ont remarqué sur tout de la Poesie, qui pour l'ordinaire cesse d'être heureuse dans les meilleurs Poëtes, lorsqu'ils sont sur le declin de leur âge.

C'est pour cela qu'au sentiment de Longin (1) l'Odyssée d'Homére est moins estimée que son Iliade, & qu'on ne trouve plus dans celle-là ce feu & cette force d'esprit qui semble éclater dans celle-ci.

Et pour joindre quelques exemples des Modernes, on sait ce que M. de Sainte Marthe a remarqué de Jean Dorat le premier Poëte Lyrique de son siécle pour les Vers Grecs & Latins, mais qui perdoit beaucoup de sa vigueur & de sa beauté dans les dernieres années de sa vie (2). Et le Gyraldi témoigne que le fameux Baptiste Mantouan qui faisoit des Vers médiocres & suportables en sa jeunesse n'en fit plus que de pitoyables dès que la chaleur de cette jeunesse commença de se rallentir en lui; & qu'il a verifié en sa personne la remarque que l'on a faite, que ceux qui dans la fleur de leur âge ont plus de brillant que de solidité, & plus de complaisance que de docilité pour ce qu'ils font, ne manquent point de décroitre de jour en jour, & de tomber dans la disgrace des personnes inutiles, quand ils arrivent au déclin de leur âge (3).

II. Part. Ch. IX.

Ce n'est pas dans les Poëtes seulement que le nombre des années fait une revolution d'esprit. On a remarqué de Monsieur Patin le Pere qu'à mesure qu'il vieillissoit ses Lettres devenoient plus froides & plus arides, ce qui les rendoit moins agréables. On auroit peut-être dit la même chose de celles de M. de Balzac s'il n'eût eu besoin de ce temperament de l'âge pour faire tomber ses hyperboles & ses *ampoulles*. Enfin personne n'ignore que les dernieres Oeuvres de M. de la Motte le Vayer ne soient bien moins raisonnables que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge. (4)

Des Posthumes.

Après avoir parlé de l'opinion que l'on a des Livres que les Auteurs composent dans les deux extrémités de leur vie, on peut ajoûter quelque chose sur l'estime qu'on a de coutume de faire de ceux qui ne paroissent qu'après leur mort.

On doit considerer des Ouvrages posthumes comme des pupiles qui ont besoin de protection, & qui, ayant perdu leurs Peres avant le tems, méritent qu'on ait de la condescendance & de l'indulgence pour leur foiblesse & leurs imperfections.

Ce seroit une espece d'inhumanité de maltraiter des Auteurs à qui Dieu n'a point donné le loisir de mettre la derniére main à leurs Ouvrages. Il vaut mieux, selon le langage de Pline (5), considerer un Ouvrage qu'on n'a point pu achever, comme un Ouvrage qu'on n'a point commencé, que de décrier un Auteur & de juger de lui par un Ouvrage qui n'est pas entiérement digne de lui.

Pro non inceptis habere, quæ non absolveris.

Ce n'est pas assés pour rendre la disgrace des

1. Longin. du Sublim. Chap. VII. de la Trad. de Despreaux, Edit. de la Haye 1722. ou Chap IX. de l'Ed. de Tollius à Utrecht. Madame Dacier prétend avoir de bonnes raisons pour n'être pas du sentiment de Longin.

2. Scævol. Sammarthan. Elog'or. Lib 3. pag. 100. ¶. Scevole de Sainte Marthe a eu de l'indulgence pour Dorat son contemporain, dont les vers, de quelque tems qu'on les date, n'ont jamais eté que très-mediocres. On en peut dire tout autant de ceux de Mantuan.

3. Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. 1. de Poet. sui seculi: & apud Voss. de Hist. Latin. Lib. 3. cap. 11. pag. 665.

4. ¶. Je demande si les neuf Dialogues Sceptiques composés dans la premiere jeunesse de la Mothe le Vayer, sous le nom d'*Orasius Tubero*, sont plus modestes & mieux ecrits que l'*Hexameron rustique* imprimé un an avant la mort de l'Auteur âgé pour lors de 85. ans

5. ¶ Baillet cite bien à la marge le sens de Pline le jeu-

des Livres posthumes complete, qu'ils n'ayent point été conduits jusqu'à la perfection que leur Auteur étoit capable de leur donner. Il arrive encore très-souvent qu'ils tombent en des mains étrangéres & peu intelligentes, & quelquefois même entre celles de personnes interessées qui étant portées par l'amour d'un gain sordide, prennent la liberté de mettre les noms spécieux des Auteurs qui ont quelque vogue à la tête de quelques cahiers imparfaits, ou de quelques copies, sinon entiérement fausses, au moins alterées par les additions, par les retranchemens & par les autres changemens qu'il leur a plû d'y faire.

Ainsi ces personnes par un zèle un peu trop officieux, & par une affection aveugle & indiscréte, ruinent quelquefois ou affoiblissent la réputation des grands Hommes, sous prétexte d'obliger le Public, ou d'executer leurs derniéres volontés.

Car il ne faut pas s'imaginer que tous les Auteurs ayent été aussi heureux que Monsieur de Marca l'a été de rencontrer Monsieur Baluze, & Spelman de trouver Monsieur Dugdale pour l'édition de ses Conciles d'Angleterre. On sait ce que Monsieur Cujas a souffert dans la publication de ses Oeuvres posthumes, & la plainte qu'Heinsius en a faite à Casaubon. (6)

Monsieur de Sainte Marthe a remarqué que les Oeuvres posthumes de Guillaume Rondelet sont fort au-dessous de la réputation de leur Auteur par la même raison (7).

Tous les habiles Mathématiciens de la fin du dernier siécle ont voulu faire le procès à Clavius, pour avoir brouillé les cahiers posthumes d'Aloisius Lilius, & pour avoir causé du desordre & de l'abus dans la reforme du Calendrier, faute d'avoir bien compris les Ecrits de cet habile Italien (8).

Les Oeuvres de Louïs de Gongora qu'on veut faire passer pour le Prince des Poëtes Espagnols ne sont défectueuses & pleines de fautes que parce qu'elles sont posthumes, selon le témoignage de Dom Nicol. Antoine (9).

C'est aussi pour cette raison que la seconde partie du Glossaire barbare de Spelman ne répond nullement à la premiére, étant assés difficile de bien entrer dans la pensée & dans l'esprit d'un Auteur qui n'est plus (10).

On sait ce qui s'est dit & ce qui s'est fait touchant l'autorité de certains Opuscules posthumes de Monsieur de Marca donnés au jour par les soins de Monsieur l'Abbé de Faget (11).

On convient que la plûpart des Ouvrages posthumes de Vossius le Pere ne lui font point d'honneur, quoiqu'ils soient en assés grand nombre (12).

Les Mémoires de Monsieur de Ribier sont pleins de fautes grossiéres parce qu'ils sont posthumes.

La plûpart des Opuscules Géographiques, Historiques, Théologiques & Critiques d'Holstenius qui ont paru après sa mort sont fort imparfaits.

L'Ouvrage des Riviéres de France par Papyre Masson auroit encore été meilleur qu'il n'est, s'il n'étoit posthume.

Les Oeuvres posthumes de Monsieur de Brebœuf sont infiniment au-dessous de sa Pharsale.

Monsieur l'Evêque d'Amiens dit que le Livre posthume de Monsieur Pascal, c'est-à-dire, le Recueil de quelques-unes de ses pensées qui ont été trouvées dans son Cabinet après sa mort parmi ses papiers, auroit eu besoin des derniers soins de son Auteur; & qu'un „ Ouvrage si peu achevé „ nous remplit d'admiration & de douleur „ de ce qu'il n'y a point d'autre main qui „ puisse donner la perfection à ces pre- „ miers

jeune, mais non pas les paroles qui sont telles: *Nam si ratione posteritatis habeas, quicquid non est peractum, pro non inchoato est*. Plin. jun. Epist. 8. Lib. 5.

6. Daniel Heinsius Epistol. ad Casaubon. de morte Scaligeri.

7 Scævol. Samm. Elog. Lib. 2. p. 48. in Elogio Rondeletii.

8. Vossius de Scientiis Mathemat. in Clavio, in Vieta, in Scaligero & aliis Chronolog. & Mathem, c. 41, n. 37. p. 235. 236.

Jacob. August. Thuan. Histor. suor. temp. &c. l. 129. p. 1060.

9. Nic. Anton. Biblioth. Hispan. tom. 2. pag. 30.

10. Journal des Savans du cinquieme Janvier 1665.

11. V. les Lettres de Mr. de Faget & de M. Baluze sur ce sujet, imprimées en 1668.

12. Jons. Histor. Philos. pag 383. 384. Konigii Bibl. Bibliograph. curios. & alii passim.

„ miers traits, que celle qui en a su graver „ une idée si vive & si remarquable, ni „ nous consoler de la grande perte que „ nous avons faite par sa mort (1). Et Monsieur l'Evêque de Grenoble parlant de ce même Ouvrage posthume, dit que si ces „ Diamans brutes épars çà & là jettent tant d'éclat & de lumiére, ils auroient sans doute ébloüi tous les esprits, „ si ce Savant Ouvrier avoit eu le loisir de „ les polir & de les mettre en œuvre. Que „ s'il eût vêcu plus long-tems, ses secondes pensées auroient été sans doute dans „ un meilleur ordre que ne sont ces premiéres, mais qu'elles ne pouvoient être „ plus sages; qu'elles auroient été plus „ polies & plus liées, mais qu'elles ne „ pouvoient être ni plus solides ni plus lumineuses (2).

Ceux qui ne goûtent pas la Critique de Melchior Cano en certains endroits de ses Lieux Théologiques, ont recours à ce prétexte pour affoiblir ou éluder son autorité, quoiqu'ils reconnoissent d'ailleurs la haute suffisance de cet Ecrivain. Et ils tirent avantage de ce que Cano étant mort avant que d'achever son ouvrage, il n'a point pû à plus forte raison le revoir & le corriger (3).

Il n'est pas difficile sur ce que je viens de raporter de s'imaginer quelle peut être la fortune des autres Ouvrages posthumes, c'est-à-dire, de ceux ausquels les Auteurs n'ont pû mettre la derniére main.

Mais de tous ces Ouvrages imparfaits, il semble qu'il y en ait peu qui soient plus indignement traités que les Sermons des grands Prédicateurs dont le talent principal consistoit dans l'action. Ces sortes de Piéces posthumes ne sont pour le dire ainsi, que comme les cendres de ces grands Hommes, & nous ne considerons presque le papier que comme un tombeau où sont étendus les cadavres de ces Discours, qui la plûpart n'ont eu de beauté que lorsqu'ils étoient animés, & que lorsqu'ils sont sortis de la bouche de leurs Auteurs, & non pas de leur plume; & qui ont été faits plutôt pour les oreilles de l'Auditeur que pour les yeux du Lecteur.

C'est ce qui paroît assés par ce que nous avons du P. de Lingendes (4) & de quelques autres Prédicateurs qui pensant conserver leur réputation par le soin qu'ils ont eu d'empêcher qu'on n'imprimât rien d'eux, ont été privés des fruits de leur prudence & de leur discrétion par les mauvais offices qu'on leur a rendus après leur mort en mettant leurs restes au jour.

Ceux même dont la réputation n'étoit pas fondée sur les graces de l'action, mais sur l'abondance des pensées & sur la force des raisonnemens & dont par conséquent les Discours ne devoient point paroître moins beaux sur le papier qu'ils l'étoient dans leur bouche, n'ont pas été beaucoup plus heureux que les autres dans la publication qui s'en est faite après leur mort, & nous en avons un exemple dans celle des Panégyriques posthumes de Monsieur Biroat (5).

CHA-

1. Aprobat. de Monsieur Faure Evêque d'Amiens, pour les Pensées de M. Pascal, à la tête de l'Edition, in-12. 1670.

2. Approbat. de M. le Camus Docteur en Théol. depuis Evêque de Grenob.

3. Anton. Possevin. in Apparat. Sac. & in Bibl. Select.

Gabr. Naudæus in Bibliograph. Politic.

Baron. in Annalibus Eccles. ubi de Dial. S. Greg. M. & alibi.

4. Nath. Sotwel Contin. Alegamb. Bibl. Soc. J. pag. 153.

Et Monsieur Galois Journal des Savans du 4. Avril 1667.

5. Journal des Savans du 5. Decembre 1667. &c.

6. *Ne ad scribendum cito prosilias, & levi ducaris infamia. Multo tempore disce quod doceas.* Hieron. ad Rusticum l. 1. Epist.

Lucil. Lib. 9. Satyr. ait:

Labora
Discere, ne te res ipsa, ac ratio ipsa refellat.

7. Corn. Tacit. Lib. 15. Annal. ait
Compositius cuncta quam festinantius, &c.

Epicteti Enchirid. cap. 69.
Tanti periculi res est statim evomere quod non concoxeris.

Erasm. Comment. in adagium, *Canis festinans cæcos parit catulos.*

Hadrian. Junius Lib. 4. Animadvers. c. 16.

Claud. Minos seu Minault ad Emblem. 208. Alciati.

Fran-

CHAPITRE X.

Préjugés de la Précipitation & de la Lenteur des Auteurs. De la grosseur & de la petitesse des Livres, de ceux qui se sont étudiés à faire beaucoup de Livres, & de ceux qui en ont fait peu.

La Précipitation & la Lenteur sont deux extrémités que l'on a toujours blâmées en général dans ceux qui se mêlent d'écrire.

Si le Préjugé n'est point favorable aux jeunes gens qui mettent leurs productions au jour de trop bonne heure, comme on l'a vû plus haut, ce n'est que parce qu'on suppose qu'elles ne peuvent être que les fruits d'une trop grande précipitation, & que selon l'avis de Saint Jerôme & de toutes les personnes sages, on ne doit point se presser de s'exposer au Public, & qu'il faut employer de longues années à étudier & à méditer ce que l'on veut enseigner aux autres (6).

On a raison d'apliquer à la composition des Livres ce que le célébre Zeuxis disoit de ses Tableaux. „ *Que c'est peindre pour* „ *l'éternité que d'être long-tems à faire une* „ *Piéce*. Les écrits des Anciens & de quelques Modernes, nous fournissent quantité de beaux traits de Moralité contre ceux qui ne veulent point se donner la patience & le loisir nécessaire pour digerer ce qu'ils ont à écrire & pour limer & polir ce qu'ils ont déja écrit (7).

Et à dire le vrai, l'aveuglement & la passion de l'homme produisent peu d'effets plus bizarres que ne le sont ceux qui viennent de cette folle précipitation. Car au lieu que l'homme tâche ordinairement de reculer sa peine & son suplice, les Ecrivains précipités & impatiens avancent le leur le plus qu'il leur est possible, & cet avancement n'en diminue point la durée, puisque cette peine n'étant autre que la confusion de n'avoir point réussi, elle ne finira point tant que la mémoire de leurs ouvrages vivra dans l'esprit des hommes.

On ne peut pas dire de ces gens que ce sont des Auteurs qui écrivent & qui composent, puisque pour me servir des termes de Pline le jeune (8), ils aiment mieux avoir écrit que d'écrire, comme ces juges qui n'aiment point à juger, mais seulement à terminer les procès. Et ainsi comme ils ont plutôt écrit qu'on ne peut dire qu'ils écrivent, ils ont pour le repentir ce loisir qu'ils ne se sont pas voulu donner pour écrire.

C'est à ces sortes de gens qu'un de nos Maîtres en l'art d'écrire s'adresse pour leur donner cette importante leçon (9).

Travaillés à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piqués point d'une folle vitesse.
Un stile si rapide & qui court en rimant,
Marque moins trop d'esprit, que peu de jugement.
J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle aréne
Dans un pré plein de fleurs lentement se proméne,
Qu'un torrent debordé qui d'un cours orageux
Roule plein de gravier sur un terrain fangeux.
Hâtés-vous lentement, & sans perdre courage
Vingt fois sur le métier remettés votre ouvrage.

Po-

Francisc. Bencius Soc J. Orat. de stilo, &c.

Joannes Filesac. Selector. Lib. 2. ejus Varro de multiplici Scriptorum genere, cap. 4. pag. 347. 348.

Item cap. 11. pag. 375. 376.

Christian. Liberius de scrib. & leg. Lib. num. 9. pag. 27. 28.

Theophil. Spizelius in Infelic. Liter. Tractat. 19. de Cacoëthe scrib. pag. 467. ¶. Baillet entasse ici beaucoup de citations tirées la plûpart d'*Hadrianus Junius 4. Animadv.* 16. & du livre que Filesac a intitulé *Varro*. Je remarquerai seulement que ce qu'on fait dire à Zeuxis qu'il peignoit pour l'éternité n'est pas vrai à la lettre. Il avouoit simplement, comme l'écrit Plutarque dans la Vie de Periclès & dans le Discours touchant le grand nombre d'amis, qu'il mettoit beaucoup de tems à peindre, se contentant de donner à entendre que quand on peint pour la durée il est bon de peindre les tableaux. Erasme l. 6. de ses Apophthegmes, n. 39. est le premier qui ait dit que Valere Maxime avoit exprimé la réponse de Zeuxis en ces termes : *Diu pingo, quia pingo æternitati*. Hadrianus Junius dans l'endroit cité, a, sur la foi d'Erasme, répeté la même chose. Cependant on auroit beau chercher dans Valere Maxime, on n'y trouveroit rien de tel.

8. Plin. jun. 6. Epistol. 2. ¶. Il y a dans Pline parlant des Avocats de son tems: *egisse malunt quam agere*.

9. Despreaux de l'Art. Poëtique Chant. I. v. 161. &c.

de leurs Auteurs avoit fait éclorre (6).

Et pour joindre quelques exemples d'Auteurs modernes avec ces Anciens, on sait que Gobelin Persone a employé près de vingt-neuf ans à son Cosmodrome ou son Histoire, quoique d'autres veuillent qu'il lui ait donné même quarante-deux ans (7).

Chrétien Massé de Cambray a travaillé cinquante ans durant à la compilation de sa Chronique (8).

Thomas Linacer Anglois, quoique très-habile & très-savant au raport d'Erasme, étoit fort lent à composer, étant persuadé de l'importance & de la nécessité de bien écrire. (9)

Paul Emile employa trente ans entiers à son Histoire de France (10). Santès Pagninus en mit autant à faire sa version Latine de l'Écriture-Sainte (11).

Sannazar fut vingt ans à faire son Poëme des Couches de la Sainte Vierge (12). Paul Jove employa trente-sept ans à la composition de son Histoire (13). Gomesius Pereira Medecin Espagnol fut trente ans à composer son *Antoniana Margarita*, pour prouver que les Bêtes n'ont point de sentiment (14).

Jean de la Case Archevêque de Benevent passa la meilleure & la plus longue partie de sa vie à faire & à polir son Galatée. C'est un Livre de l'épaisseur de deux Almanachs, dit M. de Balzac (15). Ce n'est pas, ajoute-t-il, que la Case eût l'esprit stérile, car jamais homme n'eut de plus grands avantages de la Nature. Mais c'étoit l'éloquence Attique qu'il cherchoit, & non pas l'éloquence Asiatique. Il rejettoit les premières pensées comme autant de tentations du malin esprit, il ne se servoit pas indifféremment de toutes les bonnes choses. Mais entre les bonnes, il choisissoit les meilleures, & celles-ci étant en fort petit nombre, il étoit bien difficile d'en composer un gros Livre.

Scipion Tetti Neapolitain avoit employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, avant qu'on l'envoyât aux Galeres. C'est un ouvrage de deux feuilles, mais le Public qui l'a trouvé bon (16) n'a point crû que ni la petitesse du corps, ni la longueur du tems, ni la disgrace de l'Auteur dût lui en faire perdre l'estime & le goût (17).

Sebastien Ackern ou Acernus Polonois employa dix ans entiers à son Poëme de la Victoire des Dieux, & il n'y a point perdu son tems (18).

Mathieu Farinator (19) employa trente ans

mais censure ne fut plus mal fondée que celle-là. Scipion Tetti ne dogmatise nullement dans son *Commentarius de Apollodoris* dedié à un Cardinal d'une piété reconnuë, & le bon Jaques Edouard auroit fait un meilleur usage de sa Critique, si ayant envie de reprendre ici Baillet, il l'avoit repris d'avoir sans aucune preuve avancé que le Tetti employa plusieurs années à la composition du petit Traité dont il s'agit. Colomiés, qu'allegue Baillet pour son garant, ne dit rien de tel. Aussi n'y a-t-il pas d'apparence qu'un ouvrage si court, quoique plein d'erudition, ait demandé un travail de plusieurs années. Un Scaliger, un Saumaise, n'y auroit pas mis trois jours; & supposé qu'il en ait couté vingt, ou même quinze au Tetti, ce n'a pu guere être que parce que les livres, qu'il avoit besoin de citer, étant alors plus rares, il ne les avoit pas sous sa main, comme on les a eus depuis.

17. P. Colom. Mêlang. Hist. pag. 843. de l'Edit. de ses Oeuvres in-4.

Item Jac. Aug. Thuan. In Vita sua. p. 13.

18. Ghilini Tom. 2. Theatr. homin. Literator. pag. 225.

Simon Starovolski in hecatontade seu Centur. Polonor. illustr. pag. 225.

19. ¶. Ce Compilateur, dont le nom de Batême étoit *Mathias*, mettoit à la manière de ce tems là son nom de famille au genitif. *Ego*, dit-il dans un avant-propos qui précede les deux tables de son livre, *Frater Mathias Farinatoris de Vienna*, il entend de Vienne en Autriche, *sacri Ordinis beatæ Dei genitricis, & Virginis Mariæ de Monte Carmeli, Lectorum sacræ Theologiæ minimus*. Après quoi dans le Prologue qui suit les tables, il rend compte à ses Lecteurs de l'Ouvrage qu'il avoit entrepris; que se defiant de ses forces, il avoit pendant deux ans hesité à produire les materiaux; que cependant le Pape Jean (XXII.) ayant oui parler de ce dessein, souhaita qu'il fût executé, mandant l'Auteur par un Bref exprès, & voulant que le livre fût intitulé *Lumen animæ*; qu'assisté de trois habiles coadjuteurs Leon, Amand, & Severin que le Pape lui avoit donnés, il avoit travaillé sans relâche jour & nuit vingt-neuf ans entiers, *triginta annis minus uno* à perfectionner son ouvrage. Qui ne croiroit là-dessus que ce seroit un chef-d'œuvre. C'est bien cependant la plus impertinente rhapsodie qu'on se puisse imaginer. On y debite dans la premiere partie sous 75. titres ou chapitres, la plûpart très-longs, de ridicules observations physiques, d'où l'on tache de tirer une morale tendante à salut. Dans la seconde partie qui contient jusqu'à 257. chapitres mais fort courts, la morale est plus simple, mais tout aussi fade. Les citations y sont tirées d'une infinité d'Ecrivains apocryphes, supposés, qui n'ont jamais existé. L'Auteur peut avoir été trompé à quelques-uns, mais en general il est difficile qu'on ne doute de sa bonne foi, d'autant plus que tout ignorant qu'il est, faisant dans son Prologue l'énumération de certains

Digitized by Google

ans à son Livre de la Lumiére de l'Ame (1).

Jacques Godefroy (2) a mis aussi trente ans à son travail sur le Code Théodosien, mais la grandeur de l'Ouvrage & le succès de l'execution font assés voir que ce terme auroit été petit pour un homme moins capable & moins diligent que lui.

L'Académie della Crusca de Florence a été près de quarante ans à son Vocabulaire (3); & il y en a déja cinquante & plus, que Messieurs de l'Académie Françoise travaillent au Dictionnaire de notre Langue.

Le Chancelier Bacon a employé dix-huit ans à son nouvel Organe, & on en a trouvé plus de douze copies toutes differentes l'une de l'autre dans son Cabinet après sa mort (4).

M. de Vaugelas avoit été trente ans sur sa Traduction de Quinte-Curse, la changeant & la corrigeant sans cesse (5).

M. de l'Etoile n'a laissé que deux petites Piéces de Théâtre qui fussent achevées, parce qu'il travailloit avec un soin extraordinaire à polir tout ce qu'il faisoit & qu'il repassoit cent fois sur les mêmes choses, comme nous l'apprend Monsieur Pelisson (6).

M. Heinsius le jeune a employé trente ans à son Virgile, c'est-à-dire à revoir ce Poëte & à y corriger les fautes des Copistes (7).

Et M. Despreaux dit de lui-même, ou d'un homme fait comme lui. Depuis

Qu'un Démon jaloux de mon contentement
M'inspira le dessein d'écrire poliment,
Tous les jours malgré moi, cloué sur un Ouvrage
Retouchant un endroit, effaçant une page,
Enfin passant ma vie en ce triste métier
J'envie en écrivant le sort de Pelletier (8).

Il paroit assés par l'estime que le Public a faite de la plûpart de ces Auteurs dont je viens de raporter les exemples que le Préjugé est plus favorable à la lenteur qu'à la précipitation. Mais il est difficile qu'on en puisse faire une regle universelle & infaillible pour juger de la bonté des Ouvrages.

Car si d'un côté cette lenteur est louable dans les Auteurs qui en font un loisir judicieux & toujours actif, elle est blâmable dans ceux qui la convertissent en paresse, qui ne savent pas en faire un bon usage, & qui s'en servent pour leurrer & entretenir le Public de vaines espérances.

Il y a d'ailleurs des esprits à qui la durée du tems, la longueur du travail, & l'opiniâtreté de l'aplication est souvent inutile, & quelquefois même nuisible, comme il y a des fruits qui ne font point de garde, & qui se gâtent quand on les laisse trop longtems sur l'arbre.

Pline le jeune avoit raison de dire que ces esprits si difficiles font quelquefois du tort à leurs ouvrages à force de les vouloir retoucher trop souvent, & que ce n'est plus les polir, mais les affoiblir & les user que de passer si souvent la lime pardessus. *Non jam splendescit limâ sed atteritur* (9). Et nous voyons dans l'Histoire de son oncle qu'Apelles se vantoit d'avoir au moins cet avantage sur Protogéne qu'il savoit finir, avouant que les ouvrages de celui-ci étoient d'un travail immense, mais d'une exactitude trop scrupuleuse, l'excès de cette extrémité

livres imaginaires d'Hermès, d'Algazel, de Palæmon, de Morienes & de Belinus, il a l'impudence de dire que *proprio labore* il les a traduits en Latin, lui qui est la barbarie même, & qui bien-loin d'entendre le Grec ne paroit pas l'avoir su lire. Une chose qui m'a surpris en le parcourant, c'est qu'alleguant plusieurs Medecins, Philosophes, & Theologiens du 13. siécle, il ne fait nulle part le même honneur à S. Thomas d'Aquin. J'ai vu deux éditions de ce livre, toutes deux *in folio*, la premiere du 3. Septembre 1477. à Ausbourg d'un caractere entre carré & Gothique par Antoine Sorg qui se qualifie *civem Augustensem, artis impressoria magistrum*, & dit s'être servi de caractéres d'étain pour cette impression. La seconde édition est du 22. Mars 1482. en lettre Gothique, *Stagneis Karacteribus*, sans nom de lieu ni d'Imprimeur.

1. Matth. Konig. Bibl. V. & N. p. 296.
Ex Dieterico part. 1. Ant. Bibl. pag. 127.

2. ¶. Claude Barthelemi Morilot, qui a la fin des deux Centuries de ses Lettres a fait imprimer quatre éloges, le premier desquels est celui de *Jaques Godefroi*, restraint à vingt ans le travail de ce Savant homme sur le Code Théodosien. *Cui operi*, dit-il, *per viginti annos insudavit.*

3. Relat. Historiq. de l'Académie Franç. de M. Pelisson, pag. 159. Préface de la Grammaire Italienne de Dom Lancelot pag. IX. n. V.

4. Henning. Witten in Memor. Philosoph. hujus sæculi Tom. 1. Vita Verulamii Baconis ab anonymo scripta pag. 286. ¶. Il est dit dans l'endroit cité que Bacon avoit employé beaucoup de tems à faire & refaire

mité n'étant pas moins préjudiciable à la bonté des ouvrages que le défaut de l'autre (10).

C'est peut-être pour avoir trop fatigué & impatienté le Public que la Pucelle en a été si mal reçûë, la dureté & la contrainte des Vers de Monsieur Chapelain sont les fruits de sa lenteur, & la longueur des années qu'il a employées à ce Poëme, n'a servi qu'à ralentir l'ardeur avec laquelle on l'auroit lû d'abord s'il avoit eu l'adresse de surprendre son Lecteur.

La version Latine d'Athenée n'en est ni meilleure ni plus exacte pour avoir été trente ans entiers à se former & à se polir entre les mains de Dalechamp, & le Public se soucie peu s'il en faut attribuer les retardemens & les défauts aux frequentes visites qu'il étoit obligé de rendre à ses malades, puisque rien ne l'obligeoit de se faire mauvais Traducteur pour devenir bon Médecin (11).

On prétend aussi que ce n'est pas la longueur du tems qui a donné la perfection à celle de Vaugelas, puisque des huit ou neuf maniéres differentes qu'on a trouvées dans son Cabinet après sa mort, la premiere paroissoit souvent aussi bonne, & quelquefois meilleure même que les postérieures, & que celles qui étoient le plus travaillées au jugement de ceux qui revirent cette version (12).

Emmanuel Sâ fut quarante ans à composer son petit Livre des Aphorismes pour les cas de conscience, cependant c'étoit un assés mauvais Livre, jusqu'à ce que le Maître du sacré Palais en eût fait retrancher ou corriger plus de quatre-vingt endroits erronés (13).

Enfin il semble que le Public n'ait point grand égard à la longueur de vingt années que le Pere Esprit Sabathier employa pour faire une seule Carte qui fut apellée *Ombre idéale de la Science universelle*, & qui ne put même voir le jour qu'après que le Pere François Marie de Paris y eut encore donné trois ans de son loisir (14).

Si les Critiques ont témoigné quelquefois de vouloir bien user d'indulgence pour la lenteur des Ecrivains, en la considerant comme un effet de la crainte & du respect que ceux-ci ont envers le Public: ils n'ont pas eu la même disposition ni la même facilité pour excuser leur précipitation. C'est avec grande raison qu'ils ont voulu mettre cette difference entre ces deux extrémités, parce qu'ils ont toujours pris cette précipitation, non seulement pour un mépris injurieux que les Auteurs font du Public & de la Postérité; & pour une maniére de le servir trop cavaliérement; mais encore pour la Source & pour la Mere de deux espéces monstrueuses qui accablent de plus en plus la République des Lettres, je veux dire, de la *Multitude* & de la *Grosseur* des Livres.

Il y a long-tems que Salomon s'est plaint de la multitude des Livres, & de cequ'on ne finissoit point d'en faire tous les jours de nouveaux (15). Les Païens même qui sembloient n'avoir point d'autre moyen de se rendre immortels qu'en tâchant de vivre dans l'esprit & la mémoire de la Posterité, & en multipliant leurs Livres dans cette intention, n'ont pû approuver cette démangeaison d'écrire beaucoup (16).

Mais que n'auroient pas dit ces Auteurs Sacrés & Profanes sur l'état de ces derniers tems,

faire son *Nouvel Organe*, mais le nombre des années n'y est point compté.

5. M. Pelisson Relat. Histor. de l'Acad. Franç. pag. 319. Preface de Du Ryer sur la Traduction de Quinte-Curce de Vaugelas.

6. Id. ibidem pag. 334.

7. Journal des Sav. de l'année de sa mort 1681.

8. Despr. Satir. III. v. 7.

9. Plinius junior. Lib. 5. Epistol. 11.

Item Lib. 9. Epist. 35.

Theophil. Spizel. Labyr. Insel. Lit. seu vit. & mor. Liter. commonefact. 19. pag. 471. 472.

10. *Aliam gloriam usurpavit (Apelles) cum Protogenis opus immensi laboris ac curæ supra modum anxia miraretur: dixit enim, omnia sibi cum illo paria esse, aut illi meliora, sed uno se præstare, quod manum ille de tabula nesciret tollere: memorabili præcepto, nocere sæpe nimiam diligentiam.* Plinius senior. Lib. 35. Histor. natural. cap. 10. pag. 691. col. 2.

11. ¶. Casaubon. Præfat. ad suas animadvers. in Athen.

12. Pelisson, Histoire de l'Académie, p. 319. 320.

Du Ryer, Preface de la Trad. Françoise de Quinte-Curse, par Vaugelas.

13. Alegamb. Bibl. Soc. Jes. Scriptor.

Possevin. Appar. Sacr. Tom. 1.

Ecrits des Curés de Paris, &c. pag. 316.

14. Journal des Savans, &c.

15. Eccles. cap. 12. v. 12. *Faciendi plures Libros nullus est finis.*

16. Juvenal. Satir. VII. v. 51. 52.

tenet insanabile multos
Scribendi cacoëthes & ægro in corde senescit.

tems, & particuliérement depuis l'usage de l'Imprimerie, s'ils avoient pu connoître les débordemens des esprits & de la Librairie qui se sont faits ensuite dans le monde?

Les savans & les ignorans prennent indifferemment la plume, comme par une espéce de conspiration pour accabler, ou du moins pour fatiguer & rebuter le genre humain; pour distraire & faire égarer les esprits; pour charger & confondre la mémoire; pour gâter & falsifier le jugement, & pour faire évaporer l'imagination des hommes par la multiplication inutile des Livres.

C'est le moyen que les uns & les autres ont trouvé pour tendre des piéges à la curiosité que nous avons naturellement de vouloir apprendre tout ce que nous ne savons pas, & de voir & lire pour cet effet tout ce qu'on apelle *Nouveautés* ou *Livres nouveaux*.

Ainsi les uns & les autres, quoiqu'ils ayent pris & qu'ils prennent encore tous les jours des routes differentes, ne laissent point d'arriver tous à un même but, & d'aboutir malgré leurs vûës & leurs intentions à une même fin, qui est de nous faire perdre le fruit de nos études; notre loisir & notre tems, c'est-à-dire, le prix de l'éternité; & souvent même nos fortunes temporelles & nos petites finances. C'est ce qui nous rend doublement ridicules dans l'esprit des Financiers publics & de tous ceux qui ne sont point atteints ou qui sont guéris de l'amour des Livres. Car depuis que les Auteurs se sont avisés de se découvrir ou de se trahir les uns les autres, nous avons mieux reconnu qu'auparavant quelle est la source & le sujet de tous ces inconvéniens qui nous arrivent de leur lecture, & on nous a fait remarquer qu'ils ne viennent que de ce que cette multitude affreuse de Livres n'est pour l'ordinaire qu'une multiplication des mêmes Livres; que plusieurs Livres n'en sont souvent qu'un en plusieurs façons. Et d'autant que par l'artifice des Synonymes & des Epithetes, on lit souvent les mêmes choses sous des titres differens & sous divers noms d'Auteurs: il ne faut point chercher ailleurs l'origine du dégoût & du rebut des uns, & celle du rétardement des autres dans le progrès qu'ils feroient s'ils n'étoient abusés par tant de Répetiteurs & de hardis Plagiaires.

C'est ce que le Pere Théophile Raynaud a remarqué des Interprétes & Commentateurs de l'Ecriture-Sainte qui ne font presque que se copier les uns les autres (1).

C'est ce que Petrus Aurelius (2) & quelques autres Critiques (3) ont trouvé dans la plûpart des Théologiens Scholastiques, soit qu'ils ayent écrit sur le Maître des Sentences & sur Saint Thomas, soit qu'ils ayent traité la Morale en particulier.

C'est ce qui a formé le sujet de tant de plaintes que l'on fait contre tous ces *fatras* & ces masses monstrueuses de Commentaires sur Aristote, & contre la plûpart des Cours ennuyeux de nos Philosophes Scholastiques.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs que si on retranchoit les Répétitions de tout ce qui s'est fait sur le Code & le Digeste, sur le Décret & les Décrétales, on seroit moins rebuté de l'étude de l'un & l'autre Droit; & que les Canonistes & les Jurisconsultes pourroient se rendre habiles à moins de frais & en moins de tems.

C'est ce qui nous a fait croire que si la plûpart des Historiens, des Géographes, des faiseurs de Chroniques & d'Itineraires s'étoient contentés de polir leurs Originaux sans les transcrire, il y auroit eu moins de menteurs; & que si l'on obligeoit tous les faiseurs de Vers de faire restitution à Homére, à Virgile, à Horace & aux autres Anciens, nous ne serions pas en peine de lire tant de Modernes.

Voilà les effets du Préjugé contre la multitude des Livres, qui d'ailleurs ne laisse pas d'avoir son utilité, au moins pour ceux qui traitent des vérités de la Religion Chrétienne selon Saint Augustin (4).

C'est

1. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Libb.

2. Petrus Aurel. Vindiciæ censur. Sorb. adv. spongiam Herm. Loëmelii, pag. 241. 242.

3. Theol. Mor. des J. Lettres de Montalt. Fact. & Ecrits des Curés de Paris: & autres Livres pag. 115. 116.

4. *Utile est plures Libros à pluribus fieri, diverso stilo, non diversa fide, etiam de quæstionibus iisdem, ut ad plurimos res ipsa deveniat, ad alios sic, ad alios autem sic.*

Neque enim omnia quæ ab omnibus conscribuntur in omnium manus veniunt. Et fieri potest ut nonnulli qui etiam hæc nostra intelligere vellent, eos non inveniant Libros, in hos saltem incidant.

S. August. Lib. 1. de Trinit. cap. 3. Tom. 3. Operum.

C'est une chose avantageuse au Public & particuliérement à l'Eglise, dit ce Saint, qu'il se trouve plusieurs Ecrivains qui fassent plusieurs Livres tous differens quant à la forme, quoiqu'ils travaillent tous sur une même matiére; que n'ayant tous qu'une même foi & de mêmes principes, ils prennent un stile divers & des manières differentes pour expliquer les mêmes questions: afin que leurs Livres étant ainsi multipliés, ils puissent tomber entre les mains de plus de gens qui pourront s'instruire d'une même vérité, les uns d'une façon & les autres d'une autre; & que comme on ne peut point avoir tous les Livres qui se font, on puisse du moins trouver dans ceux que l'on peut acquerir, ce qui est traité dans ceux qui ne nous pourroient pas aisément tomber entre les mains.

Il est même à souhaiter, dit encore ce Saint dans un autre endroit de ses Ouvrages (5), que dans les lieux où l'hérésie a quelque cours, tous ceux qui ont quelque talent pour écrire prennent la plume pour la défense de leur Religion & de la cause commune de leur Eglise, quand ils devroient écrire tous la même chose & dans les mêmes manières, ne dussent-ils en diversifier que les termes & les expressions. Car il est à propos, ajoute-t-il, que les Hérétiques sachent que l'Eglise Catholique n'a point pour un ou deux Ecrivains à son service, mais qu'elle en peut produire des légions entiéres capables de la défendre contre les attaques & les insultes de ses ennemis. Qu'il arrive encore cet avantage de la multitude des Livres, qu'on les peut avoir plus commodément, c'est-à-dire à moins de frais & avec moins de peine que s'ils étoient plus rares, & qu'on en peut faire le choix plus facilement.

En effet les Auteurs Ecclésiastiques n'ont pas crû que ce seroit entiérement perdre sa peine que de prendre la plume contre les Ariens après Saint Athanase, quoiqu'il eût parfaitement traité la matiére, & que ce qu'il en avoit écrit eût pû suffire contre tous les ennemis de la Divinité du Fils de Dieu.

Saint Basile le Grand, Saint Epiphane, Didyme d'Alexandrie, les deux Grégoires de Nazianze & de Nysse, les deux Cyrilles de Jerusalem & d'Alexandrie, Saint Hilaire, Saint Ambroise, Saint Augustin, Gregoire de la Bétique ou d'Elvire, Idacius Clarus, Saint Fulgence, Saint Phebade d'Agen, Lucifer de Cagliari, Cerealis, Victorin & plusieurs autres anciens Auteurs Grecs & Latins, sans parler des Modernes qui ont écrit contre les nouveaux Ariens & Photiniens, que nous apellons Sociniens, n'ont pas cru rendre mauvais office à l'Eglise en multipliant les Ecrits contre ces Hérétiques, & en repetant si souvent la même matiére.

La plûpart de ces Saints & savans Auteurs ont tant de raport & de ressemblance entr'eux, selon la remarque même du Cardinal Bellarmin & du P. Possevin (6), qu'ils semblent avoir écrit de concert & conspiré ensemble pour raporter les mêmes passages de l'Ecriture dans le même ordre, pour les expliquer de la même manière, & pour se servir des mêmes argumens contre les Hérétiques. Ils repetent tous & inculquent les mêmes choses comme s'ils n'avoient fait que copier tous un même Original. Mais loin d'avoir merité le moindre blâme par cette conduite, loin d'avoir incommodé l'Eglise par cette multiplication d'ouvrages, ils s'en sont fait un mérite devant Dieu & devant les hommes, & ils ont assuré à l'Eglise une Victoire que ses ennemis lui auroient peut-être disputée plus long-tems.

Si donc ils ont fait tant de Livres sur une matiére, il faut s'en prendre au zele de la Religion & aux mouvemens que Dieu donnoit à tous ces Saints d'étaler les richesses de ses dons & de les faire profiter à sa gloire & au service de l'Eglise. Et s'ils ont écrit la même chose il faut se souvenir qu'ils puisoient dans une même source, qu'ils étoient animés d'un mê-

5. *Optandum est, ubi hæreses vigent, ut quicumque aliquâ scribendi facultate præditi sint, ii scribant omnes, etsi non modo de rebus iisdem scripturi sint, sed eadem etiam aliis verbis fortasse scripturi. Expedit enim ut hæretici intelligant in castris Catholicorum non unum aut alterum esse, sed multos qui cum iis adversa fronte congredi audeant.* Idem Lib. contra mendacium ad Consentium, Tom. 4. Operum.

6. Rob. Bellarmin. tom. 1. Controvers. Præfat. ad Lector.

Anton. Possevin. Biblioth. Select. Lib. 1. cap. 49. pag. 39.

même esprit, qu'ils avoient la même fin, les mêmes secours, les mêmes ennemis à combattre, le même sujet à traiter, la même cause à défendre & le même Maître à servir.

Multitude de Livres d'un seul Auteur.

On peut faire le même raisonnement à proportion de celui-ci sur tous les autres sujets Sacrés ou Ecclésiastiques, Profanes ou Séculiers qui ont été traités plusieurs fois par plusieurs Auteurs: & conclure que la multitude des Livres qui sont répandus dans le monde n'est point blâmable par raport au grand nombre des Auteurs, mais seulement lorsqu'elle vient d'un Auteur que la demangeaison d'écrire porte plutôt à faire beaucoup de Livres qu'à les faire bons.

La fécondité d'un petit nombre de bons Ecrivains qui ont enrichi le Public d'un grand nombre de présens considérables, a été d'un exemple très-préjudiciable à une infinité d'autres qui aspirant à leur gloire, quoiqu'ils n'eussent ni leur tête, ni leurs forces, ni leur bonheur, n'ont pas laissé de gâter souvent plus de papier que ceux-là n'en avoient utilement employé.

Mais ces derniers ont été à leur tour aussi préjudiciables aux premiers, & la multitude de leurs mauvais Livres ayant dégoûté le Public, pourroit bien lui avoir donné lieu de confondre avec eux ceux de ces bons Ecrivains: & avoir rebuté les Copistes qui se sont enfin lassés de faire passer jusqu'à nous les bons Livres aussibien que les méchans, & peut-être parce que leur multitude seule les aura épouvantés.

Car, pour ne rien dire des miliers de Sentences, de Paraboles, de Vers, de Cantiques, de Proverbes, de Traités des Plantes, des Animaux & des autres productions de la Nature que Salomon avoit composés (1), & où il n'y avoit rien que d'excellent; à quoi pourrions-nous raisonnablement attribuer la perte que nous avons faite des Livres de Trismegiste, quel qu'ait été cet Auteur? Car s'il est vrai que cet homme seul ait composé Six mille cinq cens vingt-cinq Volumes, ou plutôt comme d'autres l'ont écrit Trente-six mille, ou selon quelques-uns même Trente-six mille cinq cens vingtneuf Livres touchant la sagesse des Egyptiens, il n'est pas possible qu'il ne se soit trouvé bien du fatras, & de la rêverie dans tout ce grand nombre de compositions, qui aura détourné les Copistes d'en faire le discernement & de nous communiquer ce qu'il y auroit eu de bon (2). Mais il est aisé d'attribuer ce que l'on veut à un fantôme, & si l'on veut faire prendre quelque couleur & quelque aparence de vérité à ce conte, on peut se persuader avec la Croix-du-Maine (3) que c'étoit anciennement la coûtume des Egyptiens de publier tous les Livres qu'ils composoient sous ce spécieux nom de Trismegiste, ou d'un autre équivalent en Langue vulgaire, soit pour se faire honneur, soit que ce fût un titre ordinaire de Livres. Ainsi rien ne nous empêche dans cette supposition de croire qu'il y ait eu dans l'Egypte plus de Trente-six mille Trismegistes.

Si nous en croyons Liberius (4) le faux Trismegiste ne passera que pour un fort petit Ecrivain avec ses Trente-six mille volumes auprès de Callimachus le Cyreuien, dont nous avons les Poësies & qui fut

1. Lib. 3. Regum cap. 4. v. 32. 33.
Joseph. Antiq. Judaic. Lib. 8. cap. 2.

2. Jamblich. de Ægypt. Sap. ¶. Iamblique sect. 8. c. 1. dit qu'au compte de Seleucus ce *Mercure* avoit composé deux mille volumes, ou au compte de Manéthon trente-six mille cinq cens vingt cinq. Il dit de plus au chapitre suivant que de l'histoire des Dieux Empyrées le même Mercure avoit composé cent livres, autant des Ethériens, & mille des Célestes. Voyés Conring. *de Hermetic. medic. c.* 4. & surtout J. A. Fabrice au tom. 1. de sa Bibl. Grecque chap. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 13.
Nicol. Anton. in Vincentio Marinerio, tom. 2. Bibl. Hispan. pag. 263. initio.
Christ. Liberius de scrib. Lib. p. 8.

3. Franç. de la Croix du Maine, Discours de ses propres Livres, page 546. à la fin de sa Bibliothéque. ¶. Ce n'est pas un moderne tel que la Croix du Maine qu'il faloit citer, mais l'Auteur ancien d'où la Croix du Maine a tiré cette remarque.

4. Christ. Liberius de Lib. scrib. leg. &c. pag. 7.

5. ¶. On dit en François *Ptolomée*, & non pas *Ptolimée*. Callimaque n'a point été Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe comme l'ont dit Raphaël de Volterre l. 14. Morof. l. 7. de son Polyhistor. c. 2. n. 17. & d'autres modernes qui ne citent pour garant aucun ancien.

6. Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 13. pag. 307. M.

7. Suidæ Lexic. voce *Callimach.*

8. Voyés les beaux & judicieux Catalogues de Livres & d'Auteurs que fit ce Callimachus dans Jonsius,

fut Bibliothéquaire de Ptolemée (5) Philadelphe entre Zenodote & Eratosthene. Car il prétend qu'il a composé plus de Huit cens mille Livres, ce que huit cens des plus laborieux Ecrivains auroient peine de faire aujourd'hui. Il a été abusé par Lomejer sans doute (6), & il y a grande aparence que ce dernier est tombé sur un endroit de Suidas mal cité par quelqu'un, & que lui-même s'y est trompé en prenant *huit cens mille* pour *huit cens* (7). A moins qu'on ne veuille dire que cet Auteur avoit fait le Catalogue de plus de Huit cens mille Livres (8), encore la Bibliothéque d'Alexandrie n'en contenoit-elle pas plus de Sept cens mille au raport d'Aule-Gele (9).

Ce que l'on dit des autres Auteurs anciens qui se sont plû à la multitude des Livres n'est pas si fort au-dessus du vraisemblable, & surtout si l'on se souvient d'expliquer le mot de *Livres* par celui de *Cahiers* ou *Rouleaux*, c'est-à-dire, de simples feuilles ou cartes roulées d'où nous est venu le mot de *Volume*.

Ainsi il n'est pas tout à fait incroyable qu'ARISTARQUE le Grammairien qui vivoit sous Ptolemée Philometor en ait fait un mille (10) en ce sens (11), quoique Suidas se contente de dire que le bruit commun lui en donnoit plus de Huit cens (12).

On dit que ZENON le Pere des Stoïciens avoit composé Sept cens cinq Opuscules différens (13), qui nonobstant leur multitude étoient d'une si grande force que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour le refuter, de prendre auparavant de l'ellebore blanc pour se purger & se fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomach ne lui envoyât des vapeurs au cerveau (14). Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zenon, & quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade (15).

Cela nous doit être d'autant plus suspect qu'EPICURE passoit dans le Monde pour celui des Philosophes qui avoit le plus écrit, selon Diogéne Laërce (16), qui ajoute dans sa Vie que la multitude de ses Volumes montoit jusqu'au nombre de Trois cens dans lesquels il n'avoit mis aucun témoignage, ni passage, ni aucun mot qui fût pris d'autrui. Tout y étoit de lui, & l'on juge de là quelle étoit la force & la fécondité de son esprit.

Quoique Laërce ait dit qu'Epicure avoit surpassé généralement tous les Philosophes par la multitude de ses Livres, (17) il ne laisse pas en un autre endroit d'en excepter CHRYSIPPE, disant que Zenon avoit fait beaucoup de Livres à la vérité, mais que Xenophane en avoit fait plus que lui; que Démocrite en avoit fait plus que Xenophane; qu'Aristote en avoit fait plus que Démocrite; & Epicure plus qu'Aristote; mais que Chrysippe en avoit fait plus qu'Epicure (18).

Ce Chrysippe n'étoit proprement que le singe d'Epicure pour les compositions, & le Parasite de ses Livres, comme l'apelloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure, c'est pourquoi il le copioit souvent, & quand il le vouloit surpasser, il alloit mandier divers passages des autres Philosophes, ce qui a fait dire à Zenon & à Aristote que tous ses Livres

sius, Liv. 2. chap. 5. des Ecrivains de l'Hist. Philos. p. 133. & suiv.

9. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 6. cap. 17.

10. ¶. Un *mille* pour un *millier* n'est pas François.

11. Christ. Liber ut supra pag. 7.

12. Suidas in Lexic. voce *Aristarch*.

13. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ¶. Liberius se trompe touchant ces prétendus sept cens cinq Opuscules de Zenon inconnus dans toute l'Antiquité.

14. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 17. c. 15. Item Plin. senior Hist. Nat. Lib. 25. c. 5. Voss. de Philosoph. sect. c. 19. p. 79. 99.

15. Jac. Oyselius in not. ad Aul. Gell. pag. 768.

NB. J'ai dit sur la foi de Pline l'Ancien, d'Aulu-Gelle, de Vossius &c. que Carnéade Philosophe Academicien se purgeoit le cerveau avec de l'ellebore blanc pour écrire contre Zenon le pere des Stoïciens; S. Augustin (*lib. contra Cresconium c. 19.*) dit, que c'étoit lorsqu'il vouloit disputer contre Chrysippe. Mais quoique l'autorité de Saint Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celle des Auteurs profanes; cela nous fait toujours penser que la plûpart de ces relations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajoûté après Oyselius & quelques autres, *que l'on doute que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carneade.* ¶. Voyés cependant Ménage tom. 1. de l'Anti-Baillet c. 41.

16. Diog. Laërt. in Vita Epicuri, Lib. 10. pag. 273. col. 2. n. 26. de multitud. Libror. Epicuri.

Item Origenes Lib. 1. advers. Celsum.

17. Πάντας ὑπερβαλλόμενος πλήθει βιβλίων.

18. Diog. Laërt. Proœm. n. 16. Lib. 1. pag. 4.

vres n'étoient pleins que de témoignages & de paroles d'autrui (*a*). Et Diogéne Laërce (1) dit que comme il écrivoit tout ce qui lui venoit dans la pensée avec une précipitation étrange, il ne faisoit rien de bien, & ne se soucioit pas d'être exact pourvû qu'il surpassât Epicure dans le nombre des Livres. Et en effet il avoit composé plus de Trois cens volumes sur la Dialectique seule (2), sans parler de ce qu'il avoit écrit sur divers autres sujets.

Cependant, à bien considerer la chose on ne peut pas dire que Chrysippe ait surpassé Epicure dans la multitude des Livres, selon le raisonnement d'Apollodore d'Athénes dans Laërce (3), puisque si l'on eût ôté des Livres de Chrysippe tout ce qui n'étoit pas de lui, il ne lui seroit presque rien resté, aulieu que ceux d'Epicure n'étoient composés que de ce que sa cervelle & son fonds lui avoient fourni (4). Cela fait voir le peu d'équité qu'Hesychius l'Illustre, & ceux qui l'ont suivi (5) ont fait paroître, lorsqu'ils ont confondu le mérite d'Epicure avec celui de Chrysippe, & qu'ils ont dit que l'un & l'autre pour s'être trop pressé d'écrire & de multiplier leurs ouvrages ont été peu exacts & peu solides en ce qu'ils ont mis au jour (6). Ce qui n'est vrai que de Chrysippe (7), quoi qu'on ait soupçonné Epicure d'avoir mis au rang de ses Livres ceux de Démocrite sur les Atomes, & ceux d'Aristippe touchant la volupté pour en grossir le nombre, & en acquerir de la gloire comme s'il en avoit été l'Auteur (8).

Outre ce que l'on a dit de ces laborieux Ecrivains, on nous a encore voulu persuader que THEOPHRASTE disciple d'Aristote avoit mis au jour Trois cens volumes (9); que DIDYME LE CHALCENTERE, c'est-à-dire aux entrailles de cuivre, ainsi nommé à cause qu'il étoit extraordinairement laborieux, avoit composé jusqu'à Trois mille cinq cens Traités différens (10), & Séneque en met jusqu'à Qua-

(*a*) Aristote n'a pu parler des Livres de Chrysippe. Il etoit mort avant que Chrysippe fût au monde. Aristote mourut l'an troisiéme de la cent quatorziéme Olympiade, & Chrysippe mourut dans la cent quarante-troisiéme. Monsieur Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'édition d'Angleterre; M. Baillet n'a point lu le Grec de cet endroit de Laërce, mais en ayant lu la version d'Aldobrandinus, que voici: *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est, quemadmodum Carneades ait, Parasitum ejus librorum ipsum appellans: si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat. Quocirca & eadem sæpe scripsit, & ea, quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione parum emendata; testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*; & l'ayant lu ponctuée de la sorte que je viens de la representer, & telle qu'elle est imprimée dans l'Edition d'Angleterre; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe avoit eté remarqué par Zenon & par Aristote: & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce defaut de raporter trop de témoignages dans des Traités Philosophiques, qu'on blâmoit dans les Ecrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zenon & d'Aristote. (ANTIB. t. 1. p. 27.) ¶. A quoi j'ajoute qu'à l'égard de Zénon il n'y a guére d'apparence qu'etant mort en la 129. Olympiade, il eût pu faire une remarque pareille à celle dont il s'agit contre Chrysippe, qui étant né au commencement de l'Olympiade 125. c'est-à-dire quelque 18. ou 20. ans auparavant, n'étoit pas en âge d'avoir composé beaucoup de livres.

1. Laërt. Lib. 10. de Vita Epic. p. 273.

2 Petr. Gassend. de Vita Epic. Lib. 3. pag. 90. cap. 4 Diog. Laërt. in Chrysippo n. 199.

3. Laërt. Lib. 7. de Vita Zenonis. Idem in Chrysippo n. 182. ¶. Diogéne Laërce l. 7. in Chrysippo n. 182. dit ὅτι τὰ Ἐπικούρου οἰκείᾳ δυνάμει γεγραμμένα καὶ ἀπαράθετα ὄντα. Et l. 10. n. 26. il dit que dans les trois cens volumes d'Epicure il n'y avoit nul témoignage emprunté d'ailleurs, que c'étoient toutes maximes originales. Κύλινδροι μὲν γὰρ πρὸς τριακοσίους εἰσί. γεγράφθαι δὲ μαρτύριον ἔξωθεν ἐν αὐτοῖς οὐδὲν ἀλλ' αὐταί εἰσιν Ἐπικούρου φωναί.

4. P. Gassendi. Lib. 1. de Vit. Epic. c. 9. pag. 34. & seqq. Laert. in Chrysippo n. 182. & l. 10. n. 26.

5. Joan. Filesac. Varro Lib. 2. select. cap. 11. pag. 376. ex Hesychio illustri, &c. ¶. Ni Diogéne Laërce ni par conséquent Hesychius qui ne fait ici que le copier mot à mot, ne disent point qu'Epicure écrivoit avec trop de précipitation; c'est uniquement Filésac qui chap. xi. de son livre intitulé *Varro* accuse faussement Hésychius d'avoir repris Epicure de ce défaut. En quoi d'un côté Baillet a raison de justifier Epicure, & de l'autre tort de croire avec Filésac qu'Hésychius a fait une faute qu'il n'a point faite.

6. Ger. Jo. Vossius de Philosophor. sect. cap. 8. §. 16. pag. 55.

7. ¶. Il n'y a qu'à lire Diogéne Laërce l. 10. n. 27. & son copiste Hesychius depuis les mots ἐζήλου δὲ αὐτὸν Χρύσιππος jusqu'à γράφειν τὰ βιβλία, pour reconnoitre cette vérité que Baillet n'a pas reconnuë à l'égard d'Hésychius.

8. Dict. Hist. de Moreri, pag. 465. de la premiére Edit. ¶. Voila un beau garant d'un fait de cette consequence, pour la preuve duquel il étoit si naturel de citer Diogéne Laërce l. 10. n. 4. sans parler de Clément Aléxandrin Strom. 6. & des autres témoignages recueillis curieusement par Menage dans sa note sur Diogéne à l'endroit ci-dessus allegué.

9. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ex Genebrardo, &c. Vid. & Laërtium & Hesychium. ¶. Liberius &

Quatre mille (11). Ce qui a fait dire à Athénée que Didyme avoit oublié le nombre de ses Livres (12).

Quelques-uns ont écrit que Diomede le Grammairien en avoit fait Dix mille (13) quoiqu'avec assés peu de vrai-semblance (14).

Parmi les Romains Servius Sulpicius (15) en avoit fait Cent quatre-vingt-huit sur le Droit Civil seulement (16). Varron à l'âge de quatre-vingts quatre ans avoit déja composé Quatre cens quatre-vingts dix Livres dont il se perdit une bonne partie durant sa proscription par le pillage qu'on fit des Bibliothéques de la Ville, comme nous l'aprend Aule-Gelle (17). C'est ce grand nombre des Ouvrages de Varron qui a fait dire à Saint Augustin (18) qu'il s'étonnoit qu'ayant tant lû, il eût eu le loisir d'écrire; & qu'ayant tant écrit, on auroit eu de la peine à se persuader qu'un homme eût été capable de tant lire. (19).

Galien avoit composé plus de Quatre cens Livres sur la Médecine, & plus de Deux cens quarante sur les autres Sciences (20), & le grand nombre de ceux qui nous sont restés nous fait assés connoître qu'il n'est pas impossible absolument de beaucoup écrire & de bien écrire tout à la fois (21).

Il ne nous seroit pas difficile de trouver aussi parmi les anciens Auteurs de l'Eglise de ces habiles & laborieux Ecrivains à qui les ouvrages tomboient de la plume avec une facilité qui fait encore aujourd'hui le sujet de nôtre étonnement.

Car sans parler d'Esdras à qui les Rabins donnent Deux cens quatre Livres sur divers sujets, & Soixante & douze sur la seule Cabale (22); qui pourroit croire qu'Origene avec les exercices journaliers de son école en auroit pû composer Six mille? Néanmoins Saint Jerôme nous assure qu'il en avoit lû autant de lui, Saint Epiphane & Rufin (23) nous ont aussi spécifié

& Génébrard doivent être ici comptés pour rien. Hésychius suppute le nombre des Auditeurs, mais non pas des volumes de la composition de Theophraste. Diogéne Laërce qui en a dressé le Catalogue les fait monter à près de 500.

10. Moreri Dict. Hist. ex var. Auctorib. Suidas. voce *Διδυμον*. Athenée, l. 4. c. 6.

11. Luc. Senec. Epist. 88. & ap. Morer.

12. Athænei Dipnosoph. Lib. 4. & ap. Morer. ¶. C'étoit Demetrius de Trezéne qui au rapport d'Athénée appeloit par cette raison *βιβλιολάθας* ce Didyme, duquel on peut voir à ce sujet le conte que fait Quintilien l. 1. c. 8.

13. ¶. C'est un songe. On n'a jamais rien écrit de tel de ce Grammairien: Et Baillet lui-même qui renvoie au chapitre où il en parle, n'y dit pas un seul petit mot de ces pretendus dix mille volumes.

14. V. notre Rec. des Gramm.

15. ¶. Pomponius dans la Lettre 43. *de Orig. Jur.* ne dit point que *Servius Sulpicius* ait composé jusqu'à 188. volumes sur le Droit, mais seulement près de 180. Hotman que cite Baillet n'en compte pas davantage.

16. Franc. Hotoman. descript. Jurisconsultor. qui à Pomponio citantur, pag. 442. Christ. Liber. & alii.

17. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 10. ad finem.

18 D. Augustin. Lib. 6. de Civit. Dei. cap. 3. Ant. du Verdier de Vauprivas Biblioth. pag. 1034.

19. ¶. Ayant été ami particulier du célebre Pierre Palliot Parisien, Imprimeur, Libraire & Graveur établi à Dijon, où il mourut le 6. Avril 1698. âgé de 89. ans, j'aurois tort de ne pas prendre ici l'occasion d'en faire l'éloge comme d'un des plus laborieux Ecrivains de l'Europe, qui sans literature, & sans savoir autre Langue que sa maternelle, a eu assés de génie pour composer l'Histoire du Parlement de Bourgogne, augmenter de pres de moitié l'*Indice armorial* de Géliot, graver toutes les armoiries contenuës dans ces deux volumes *in-folio* & de plus laisser autres treize gros *in-folio* de Mémoires Généalogiques du Duché de Bourgogne, actuellement conservés dans le cabinet de Mr. Joly de Blaisy Président au Grand Conseil. Je me souviens les avoir vus plus d'une fois tous écrits de la main de l'Auteur, ce qui me donna lieu de lui appliquer dans les vers suivans, la pensée de Saint Augustin ci-dessus rapportée touchant Varron:

Vrai regitre vivant, oracle plein de foi,
Tresor en recherches fertile,
Fameux Palliot explique-moi
Cette énigme si difficile:
Comment à toujours lire occupant ton esprit,
Tu sus trouver le tems d'ecrire?
Et comment ayant tant écrit,
Tu sus trouver le tems de lire?

20. ¶. Il est difficile de marquer au juste le nombre des ouvrages de Galien. Les Curieux pourront examiner là-dessus ce qu'en a écrit Jean Albert Fabrice l. 4. de sa Bibliothéque Gréque c. 7.

21. Ph. Labb. de Vit. Claud. Galen. & alii, &c.

22. Lib. Mazor. num. 12. apud Christian. Liberium de scrib. Lib. pag. 7. ¶. Cela ne quadre pas tout-à-fait avec ce qu'on lit dans le 4. livre d'*Esdras*, chap. 14. depuis le 21. verset jusqu'à la fin.

23. ¶. *Rufin* parloit des six mille volumes d'*Origéne* sans les avoir vus. Il avançoit même faussement que Saint Epiphane se vantoit de les avoir lus, quoique ce Saint n'ait fait autre chose que produire dans son dis-

cifié le même nombre (1). Et Saint Jérôme écrivant à Pammachius (2), femble dire qu'il n'y avoit perfonne qui en pût autant lire en fa vie qu'Origéne en avoit écrit ou diĉté à fes copiftes, qu'Ambroife lui entretenoit en grand nombre & avec beaucoup de libéralité (3).

L'on pourroit mettre S. AUGUSTIN au rang des plus laborieux & des plus infatigables Ecrivains, je ne dis pas de l'Eglife, mais de toute l'Antiquité même, fans craindre de donner lieu de croire que le grand nombre de fes Livres auroit pû préjudicier à leur excellence. Et plût à Dieu que le tems eût eu autant de refpeĉt pour eux que l'Eglife a toujours témoigné d'en avoir, nous aurions aujourd'hui un tréfor qui nous confoleroit aifément de la perte que nous avons faite de la plûpart de ceux que l'on vient de nommer.

Si l'on veut paffer dans les fiécles poftérieurs, on y trouvera peut-être que ce zele que les Anciens avoient fait paroître pour remplir le monde de leurs Livres, a dégéneré en une efpéce de manie, fur tout depuis l'ufage de l'Imprimerie. Et fi l'on confidere qu'un de nos *in-folio* peut bien contenir la valeur de cinquante & quelquefois de cent volumes des Anciens, on jugera aifément fi les Modernes ont été moins laborieux & moins curieux de gloire qu'eux par le petit nombre que je citerai ici fuccinĉtement à ne commencer que depuis l'établiffement de la Scholaftique.

Les Oeuvres d'ALBERT LE GRAND font en Vingt & un volumes in-folio de l'édition de Lyon de 1651, & d'ailleurs en Dix-neuf.

Celles de Saint THOMAS font en Dixfept volumes de l'édition de Rome, en Seize de Venife, en Vingt & un ou en Vingt-trois de Paris.

RAIMOND LULLE a fait plus de Quatre mille volumes fi l'on s'en tient à ce qu'on en a publié. Et il y a dans la Bibliothéque de Monfieur l'Avocat Général de Lamoignon un Catalogue Manufcrit de fes Ouvrages qui comprend Quatre-vingt-fept volumes ou Livres de fon Art qu'on apelle des *Lulliftes*; Trente-cinq fur la Phyfique; Trente & un fur la Métaphyfique; Cent vingt-cinq fur la Théologie, & fur divers fujets qui ont raport à la Religion; Vingt & un fur la Médecine; plus de Soixante fur la Chimie, mais qu'on lui a fuppofés mal-à propos pour la plûpart; Vingt fur la Morale; Dix-huit fur les Mathématiques; Huit fur le Droit; avec un Supplément de Quatre-vingt-fix fur la Théologie, & de Dix-huit fur la Logique. Mais il eft dit à la fin du Catalogue qu'il y a encore un grand nombre d'autres volumes tant imprimés que manufcrits qui fe confervent dans les Bibliothéques de Majorque, de Barcelone, de Rome, de la Sorbonne, de Saint Viĉtor, des Chartreux de Paris, & des autres endroits de la Chrétienté.

WICLEF qui mourut en 1387. avoit compofé plus de Deux cens volumes, felon le témoignage du Pape Pie Second raporté par Verheiden (4), & ce que nous en avons n'eft qu'un refte que les Proteftans ont fauvé du feu.

ALPHONSE TOSTAT Evêque d'Avila mort en 1454. a fait un nombre innombrable de Livres felon le Langage de quelques-uns. Ce que l'on en a imprimé eft renfermé dans Quatorze volumes in-folio Vingt-fept tomes de l'édition de Venife; en Quinze volumes de Cologne; & en Dixhuit d'ailleurs. Le Pelerin, c'eft-à-dire, André Schott Auteur de la petite Bibliothéque d'Efpagne (5), dit que Toftat a fait un fi grand nombre de volumes feulement fur

difcours contre la 64. Héréfie qui eft celle des Origéniftes, un long extrait de Méthodius, où celui-ci dans fon livre de la Réfurreĉtion, écrivant contre Origéne, lui dit entre autres chofes, que s'il étoit vrai qu'il eût fait 6000. volumes, comme le bruit en couroit, il fe plaindroit fort de s'être donné tant de peine pour entaffer erreurs fur erreurs. On voit que ce raifonnement, qui ne roule que fur un *fi*, n'eft pas d'ailleurs de faint Epiphane. Quant à Saint Jerôme, bien loin d'affurer qu'il eût lu ces 6000. volumes, il nie formellement qu'Origéne en eût tant fait: Examinés vous-même, dit-il à Rufin, dans fa 2. Apologie, les liftes qu'Eufebe a publiées de ces livres; je fuis fûr que, fi vous comptés bien, vous n'en trouverés pas le tiers de 6000.

1. Anton. Thyfius in Not. ad Aul. Gell. Lib. 3. cap. 10. ad fin.
L. de Moreri Diĉt. Hift.
Le Galois, Traité des Biblioth. pag. 75.
Chr. Liber. de fcrib. Libr. pag. 7.
P. Dan. Huetii Origenian. & alii.

2. ¶. S. Jérome n'a rien écrit de tel dans aucune Lettre à Pammachius.

3. Eufeb. Hiftor. Ecclefiaft. Lib. 6. cap. 23. & feqq. Item

H. Part. Ch. X.

Il n'a vécu que 40. ans.

sur l'Ecriture-Sainte, que si on en vouloit compter les feuilles par les jours de sa vie, on trouveroit qu'il n'y en auroit pas un à compter depuis le moment de sa naissance auquel il n'eût rempli plus de trois feuilles. Sixte de Sienne dit qu'on peut juger de la grosseur & de la masse de tous ces épouventables volumes par le petit abregé que Pierre Ximenes Evêque de Coria son disciple tâcha de faire de son Commentaire sur Saint Matthieu seulement. Et quoiqu'il fît tous ses efforts pour réduire cet Abregé à la cinq ou sixiéme partie du Commentaire au plus, quelques retranchemens qu'il y eût faits, il ne put venir à bout d'en faire moins d'un gros & d'un grand in-folio de 1020. pages du plus grand papier qu'on apelle *folio regali* en caractéres très-menus & très-serrés, & dont on auroit pû faire Quatre justes volumes à l'ordinaire (6).

Denis Rickel de Leeuwis, dit le Chartreux qui mourut en 1471. a beaucoup plus écrit que Saint Augustin, & on n'est point encore revenu de l'étonnement où l'on a toujours été de voir qu'il ne se soit jamais servi de copiste, & qu'il ait tout écrit de sa propre main (7) comme on le voit dans Swert, dans Valere André, & dans Petrejus. Ce que l'on a imprimé de ses Ouvrages est renfermé en Douze gros volumes in-folio, quoiqu'il se trouve divers autres Traités imprimés séparément.

Jean de Hagen ou de Indagine Chartreux d'Allemagne, qui mourut en 1475. composa plus de Trois cens Livres divers qu'il adressa à divers Princes & Prélats (8), & l'on trouve de lui plus de Quatre cens trente-trois Traités, sans un grand nombre d'autres raportés par Trithéme (9).

On prétend que le fameux Paracelse qui mourut en 1541. avoit écrit près de Trois cens volumes, & s'il eût vécu du tems des Anciens, ils auroient pû faire monter toutes ces compositions jusqu'au nombre de Trente mille volumes en la maniére qu'ils les prenoient, suivant la supputation du Sieur de la Croix du Maine (10). D'autres se contentent de dire que Paracelse avoit écrit Deux cens trente Livres sur la Philosophie, Quarante-six sur la Médecine (11), & Soixante-six sur les choses occultes; sans compter tous ceux qui se glissoient sous le manteau des curieux (12).

II. Part. Ch. X.

Les Hérétiques du dernier siécle ont été fort curieux aussi de peupler le monde de Livres aussi-bien que d'enfans, s'imaginant pouvoir accabler l'Eglise par la multitude des uns & des autres, & croyant pouvoir fournir par ce double expédient assés d'armes & de soldats pour entretenir l'une & l'autre guerre qu'ils avoient entreprise contre elle. Luther avec ses Sept volumes in-folio de Wittemberg ou ses Quatre de Steinmann; Zuingle avec ses Quatre de Zurich; Melanchthon avec ses Cinq de Bâle ou ses Quatre de Wittemberg sont des premiers sans doute, mais ils ne sont pas des plus féconds. Les Quatorze de Calvin réduits à Neuf dans la derniére édition d'Amsterdam, les Huit de Brentius, les Dix de Bullinger, les Neuf ou Dix de Musculus, les Treize de Rodolphe Gualter, sans parler des *in-quarto* & des *in-Octavo* de Moïse Amyraut qui montent jusqu'au nombre de Quarante ou Cinquante, ont fait un peu plus de montre & de parade.

Mais si l'Eglise vouloit se contenter de leur opposer Homme pour Homme & Livre pour Livre, elle trouveroit aisément dans une seule de ses Sociétés Régulieres de quoi leur tenir tête, & de quoi les enveloper

Item Lib. eod. cap. 32.

4. Jac. Verheiden in Vit. Theologor. Protest. initio. ¶. Pourquoi ne pas citer le Pape Pie II. lui-même, *Historia Bohemica cap.* 35.?

Christian. Liberius de scrib. Lib. pag. 8.

5. A. S. Peregrin. Biblioth. Hispan. Scriptor. Tom. 2. pag. 207.

G. Math. Konig. Biblioth. V. & N. pag. 815.

6. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct. pag. 192.

7. Theodor. Petrejus in Biblioth. Carthusian. à pag. 50. usque ad 84.

Francisc. Swertius in Athenis Belgic.

Valer. Andr. Dessel in Biblioth. Belgic. pag. 185.

8. Justus in Chronic. Francof. pag. 57. apud G. M. Konig. Biblioth. V. & N. pag. 427.

9. Joan. Trith. à pag. 164. ad 193. Catal. Script. Eccles. & post eum Bibl. Carthus.

10. Franç. de la Croix du Maine, Bibl. Franç. pag. 519.

11. Matth. Konigii Bibl. Vet. & Nov. pag. 608. initio.

12. Melchior. Adam in Vita Paracelsi, pag. 32. Tom. de Medic. German.

veloper sans déployer ses autres forces.

Pour ne rien dire de SALMERON, de BELLARMIN & de LUGO; ni même de TURRIEN, GRETSER, d'ANDRE' SCHOTT, &c. on n'a qu'à jetter les yeux sur les Ouvrages de SUAREZ, qui composent Vingt grands volumes ou plutôt Vingt-six si l'on vouloit les ramasser tous ensemble (1).

Ceux de VASQUEZ sont en Dix ou Neuf ou en Huit volumes selon leurs differentes éditions in-folio.

Ceux de LORIN en Dix ou en Onze in-folio.

Ceux de Corn. à LAPIDE sont en Seize in-folio, & il disoit sur la fin de ses jours & de ses travaux, qu'ayant épuisé tous ses esprits vitaux & animaux à écrire pour le service & la gloire de Dieu, il ne lui restoit plus que son sang qu'il auroit bien souhaité épuiser pareillement ou répandre pour la même cause (2).

Ceux de Th. SANCHEZ sont en Huit in-folio; & de Gasp. SANCHEZ en Dix ou en Douze volumes.

Ceux de Corn. HAZART sont en plus de Trente-cinq in-Octavo sur les matiéres de Controverse, & en Sept in-folio sur l'Histoire.

Ceux de JEAN EUSEBE DE NIEREMBERG montent à Seize volumes in-folio, & à près de Trente tant in-quarto & in-octavo qu'en moindre forme.

Ceux du P. PETAU dont le mérite doit être distingué de celui des autres, sont en Huit volumes in-folio sans parler de plusieurs autres Ouvrages mis en d'autres formes & de ce qu'il a fait sur les anciens Auteurs.

Ceux de THEOPHILE RAYNAUD sont en Dix-neuf volumes in-folio sans y comprendre l'*Apopompée* qui fait le Vingtiéme & qui n'est pas le moins curieux.

Ceux du P. LABBE ne sont pas aisés à compter, pour les raisons qui ne sont point inconnuës au Public. Si l'on veut s'en raporter au Catalogue qu'il en a fait publier, on se persuadera aisément que dès l'an 1662. il en avoit déja fait Soixante & seize volumes dont les titres seuls comprennent Cinquante-cinq pages in-quarto dans ce Catalogue.

ESCOBAR avoit déja publié Quarante-trois volumes de sa façon la plûpart in-folio à l'âge de soixante & dix ans; & dès-lors il en disposoit encore Onze autres de la même force qu'il a eu le loisir de pousser à leur fin, puisqu'il a vécû encore onze ou douze ans après, & qu'il passoit pour le plus laborieux & le plus fécond Ecrivain de son pays & de sa Societé (3). Il mourut en 1669. âgé de 81. ans.

Enfin ATHANASE KIRCHER a mis au jour près de Trente volumes in-folio & près de Quinze in-quarto.

Ce n'est pas seulement dans cette Societé qu'on s'est étudié à multiplier & à grossir les Livres. La seule Théologie Morale d'ANTONIN DIANA surnommé l'*Agneau de Dieu* étoit en Douze volumes in-folio, au milieu du désordre & de la confusion où son Auteur l'avoit laissée, & le Chartreux d'Alcolea lui ayant donné de l'ordre & de l'arrangement elle s'est trouvée réduite à Neuf volumes de l'édition de Lyon (4).

PIERRE D'ALVA & ASTORGA qui s'étoit crû choisi & député du Ciel pour venir défendre & orner de ses Ecrits le mystére de la Conception de la Sainte Vierge, & les Priviléges de son Ordre Séraphique, avoit composé plus de Quarante-huit gros volumes in-folio sur ces deux sujets, quoiqu'il y en ait eu plus d'un tiers de supprimé depuis. Entr'autres il y avoit un A, B, C, D, ou Abécédaire de la Vierge Marie en Vingt & un volumes, dont la premiére Lettre A avoit été imprimée à Madrid en Trois grands volumes in-folio à l'Imprimerie Royale l'an 1648.; une Bibliothéque de la Conception en Six volumes; un Bullaire de la même Conception; un Bullaire de son Ordre en Dix volumes. Il fit encore divers autres Livres en moindre

1. Nathan. Sotwel. Biblioth. Soc. J. post Alegamb., &c.

2. Alegamb. & Sotwel, Bibliothec. Soc. J.

3. Nicol. Anton. Bibl. Hisp. Tom. 2. in Append. ult. pag. 655.

A la tête de son Commentaire sur le Cant. des Cant. on voit son Portrait avec cette Inscription, *Antonius de Escobar & Mendoza Soc. Jes. fere septuagenarius post quadraginta tria Volumina edita, alia undecima digerit.*

4. Nic. Anton. Tom. 2. Bibl. Hisp. pag. 72. col. 2.

5. Decret. sacr. Congreg. 22. Junii 1665. in collect. Decret. pag. 94. Decret. 85. pag. 294.

Index Libror. prohibitor. Alexandri VII. P. pag. 100.

dre forme, tant pour attaquer que pour repousser ses Adversaires sur l'opinion de la Conception. Mais s'étant fait condamner à Rome plus d'une fois, & sous divers noms (5) il tomba dans une disgrace qui le rendit le jouet des Dominicains, la confusion des Cordeliers, & le rebut de l'Eglise: & il s'en alla mourir hors de son pays l'an 1667.

Mais se trouveroit-il quelqu'un parmi les Modernes & les Anciens-mêmes, qui osât faire comparaison avec l'incomparable CARAMUEL? C'étoit peu de chose pour lui d'avoir publié près de Quarante volumes in-folio & Vingt in-quarto. Il avoit dans la tête une capacité locale d'une trop vaste étenduë pour pouvoir être remplie & entiérement occupée d'un si petit nombre de productions. Il avoit entrepris de renouveller ou de réformer tous les Arts & toutes les Sciences Divines & Humaines; de châtier & de corriger la plûpart des Auteurs qui les avoient traitées; de fournir lui seul toutes les Ecoles publiques & tous les Cabinets des Particuliers; & de suffire lui seul à tout le Monde pour toutes sortes d'études & d'exercices.

Quiconque en voudra douter, pourra consulter le magnifique Catalogue de ses Livres & de ses projets extraordinaires qu'il en a composé lui-même, dans le dessein de faire un enchaînement des uns avec les autres, qui fût si étroit & si necessaire, qu'on fût obligé non seulement de ne les point acheter les uns sans les autres, en nous assurant que quiconque n'auroit point tout seroit censé n'avoir rien du tout; mais encore, pour comble de misére, de les lire tous indispensablement les uns après les autres. Et je suis sûr qu'après la lecture de ce Catalogue on aura lieu de douter si les Gascons de France sont plus Gascons & plus fanfarons que ceux d'Espagne (6).

JOSEPH PELLIZER DE SALAS a déja donné près de Soixante volumes de toutes sortes de grandeurs au Public, & s'il n'est mort depuis dix ou douze ans, il n'aura pas manqué d'en publier encore beaucoup d'autres. Car Dom Nicolas Antoine son ami, dit qu'il faisoit encore espérer dans peu de tems la publication des Annales d'Espagne en Douze volumes; l'Histoire de la Maison d'Autriche en Quatre; l'Histoire généalogique d'Espagne en Quatre; & qu'il gardoit encore plus de Cinquante autres Livres chés lui, jusqu'à l'occasion de les produire (7).

FELIX LOPE DE VEGA CARPIO étoit une autre espéce de génie que tous ceux dont on vient de raporter les exemples, pour sa fécondité surprenante. Jamais homme n'eut une facilité plus grande pour la composition. Du moins n'est-il arrivé jamais à personne qu'à lui, d'avoir fait Dix-huit cens Comédies & plus de Quatre cens Actes Sacramentels ou Piéces dramatiques qu'on a coutume de reciter à la Fête du Saint Sacrement en Espagne. Dom Nicolas Antoine dit que si l'on vouloit mesurer la grandeur de ses Ouvrages sur la longueur de sa vie, l'on trouveroit qu'il n'y auroit point de jour dans un si long espace de tems auquel il n'eût rempli cinq grandes feuilles de papier, à compter dès le premier moment de sa naissance.

Après tant de Géants, & quelques Hercules de la République des Lettres, je crois qu'il est assés inutile d'en citer d'autres comme Vossius, Meursius, Gruter & tous ces Critiques laborieux qui ont mieux aimé travailler sur les Anciens ou à leur imitation, que de produire de nouvelles imaginations de leur tête; Baronius, Raynaldi, Ughelli, Argaez, & divers autres Espagnols entre les Historiens; Cardan, Aldroand, Liceti parmi les Philosophes & Médecins; & parmi les Jurisconsultes Bartole, Cujas, Antoine Favre (8) le pere de Monsieur de Vaugelas; Barbosa qui composa Vingt & un volumes in-folio sur le Droit Canon; Farinas ou Farinacci qui en fit Seize (9) plus estimés que leur Auteur

100. 101.
Vide & Nic. Ant. Tom. 2. pag. 133. 134.

6. Carol. Visch. Biblioth. Cistercienf. pag. 179. & seqq.
Nic. Anton. Tom. 1. Biblioth. Hisp.

7. Idem Ibid. Tom. 1. pag. 621. 622. 623.
Item Tom. 2. in Appendic. pag. 307. col. 1. & 2. & pag. 663.

8. ¶. Baillet avoit écrit *Faure* par un *u* voyelle dans l'*errata*, mais mal, il faut écrire & prononcer *Favre*, comme *Cadavre*.

9. ¶. Les Oeuvres de *Prosper Farinaccio* ne contienent que treize volumes, & c'est bien asses.

II. PART. CH. X.

teur qui passoit pour un grand fripon & un débauché, ce qui faisoit dire au Pape Clement VIII. que la *farine* en étoit bonne, mais que le *sac* n'en valoit rien.

Car il n'est pas difficile de juger par ce peu d'exemples que, quoi que le Préjugé ne soit pas favorable pour l'ordinaire à la multitude des Livres, c'est pourtant une chose assés commune aux bons & aux mauvais Ecrivains de faire indifféremment beaucoup de Livres.

Et comme cette conduite ne peut pas nous servir de régle certaine pour savoir le jugement que nous devons faire en particulier de ces Auteurs laborieux, il y a lieu de s'étonner qu'il se soit trouvé de tems en tems des hableurs & des fourbes pour vouloir surprendre le Public, & lui enlever son estime par une fausse ostentation ou par une vaine promesse de lui produire incessamment une multitude de Livres.

C'est sans doute par cet artifice que VINCENT MARINIER a prétendu dans notre siécle se mettre en reputation en voulant nous persuader qu'il avoit composé plus de Cinquante volumes importans sans compter plus de Trois cens quatre-vingt-mille Vers tant Grecs que Latins, qu'il soutenoit avoir faits. Comme le Public n'en voyoit point de preuves, & qu'il sembloit douter de la vérité des paroles de Marinier, notre Auteur spéculatif, au lieu de réduire ses promesses en pratique & de faire mettre quelques-uns de ses grands Ouvrages sous la Presse, se contentoit d'écrire aux uns & aux autres pour les en assurer. Il leur faisoit de longues listes de titres de ses prétendus Livres dans ses Lettres, & lorsque quelqu'un lui paroissoit un peu trop incrédule sur ce sujet, il tâchoit de l'abatre & de le persuader en lui opposant l'exemple des Trente-six mille cinq cens vingt-neuf Livres de Trismegiste (1): & en venant même jusqu'au détail des circonstances de ses travaux, il lui spécifioit le nombre des mains de papier qu'il y avoit consumé, la petitesse de son caractére, & la maniére dont il serroit ses lignes, pour en grossir l'idée.

II. PART. CH. X.

C'étoit sans doute par de semblables mouvemens de vanité qu'un jeune homme de vingt-sept ans dont parle du Verdier de Vauprivas (2), voulant imiter les Auteurs qui envoyoient à celui-ci la liste de leurs Livres pour être insérée dans sa Bibliothéque Françoise, lui mit entre les mains un grand Catalogue, & un Inventaire bien fourni des Livres qu'il se vantoit d'avoir composés à cet âge. Il montoit jusqu'au nombre de Cinq cens volumes & plus. C'étoient les titres les plus beaux & les plus magnifiques que l'on se pût imaginer, & ils occupoient plus de cent pages dans ce Catalogue. De sorte, dit du Verdier, que la vie de l'homme la plus longue & la plus des-occupée n'auroit point été suffisante même pour lire le quart des volumes qui paroissoient dans cette belle montre.

Le même Auteur parlant des fourbes de Pierre Paschal (3) qui tiroit de gros appointemens de l'Epargne pour faire l'Histoire de France feignant d'y travailler incessamment, quoiqu'il n'en fît rien, nous raporte encore un trait de fanfaronade que lui fit un esprit à peu près du même caractére, qui soûtenoit avoir écrit Huit cens volumes contenans Trente mille cahiers & qui non content de lui en avoir dressé le Catalogue, avoit la sottise de le publier par des Lettres & des écrits divers (4).

Nous avons encore la mémoire toute fraiche d'un magnifique Catalogue de Livres imprimé à Bourges le dix de Mars de cette année 1685. où l'on voit plus d'une centaine d'Ouvrages importans d'un Auteur de cette même Ville publiés seulement depuis l'an 1682. dans le même lieu, avec ceux qui doivent bien-tôt paroître au jour. La Posterité qui n'en entendra peut-être parler

Nicolas Catherinot.

1. Nic. Anton. Bibl. Hisp. Tom. 2. pag. 262. & 263.
2. Ant. du Verdier Bibl. Franç. p. 1034.
3. Touchant *Pierre Paschal*, outre Antoine du Verdier dans l'endroit marqué, voyés la 10. Lettre du 9. Livre de Paquier. Le P. Goulu Général des Feuillans l'a inserée tout au long dans une de celles que sous le nom de Phyllarque il a écrites contre Balzac.
4. Ant. du Verdier Bibl. Franç. pag. 1034. 1035.
5. Franç. de la Croix du Maine, Epitre au Roi, pag. 513. 514. 515. aprés la Bibliothéque.
6. ¶. Ces paroles sont de Gueret pag. 178. de sa Guerre des Auteurs imprimée *in* 12. à Paris 1671. La Métamorphose des yeux de Philis en Astres, Poëme de 660. vers, est de Germain Habert Abbé de Cerisi.

II. PART. CH. X.

parler qu'en cet endroit, ne pourra pas s'imaginer que tout ce grand nombre de Livres & de Traités joint à plusieurs autres Ouvrages que le même Auteur avoit déja fait imprimer auparavant seront à peine suffisans pour faire un juste volume *in-quarto* étant tous reliés ensemble.

Mais c'est un divertissement d'entendre la Croix-du-Maine compter au Roi Henri III. tous ses beaux exploits de plume & d'imagination, dont il a bien voulu nous conserver la mémoire en mettant au jour le Discours de ses projets. Il dit qu'il avoit dans sa Bibliothéque Huit cens volumes de Mémoires ou Recueils divers tous de son invention, tous recherchés par lui & extraits de tous les Livres qu'il avoit lûs jusqu'alors, dont le nombre, dit-il, étoit infini, comme il étoit aisé de le voir par ses Vingt-cinq ou trente mille cahiers, & chapitres de toutes sortes de matiéres, qui peuvent tomber dans la connoissance des hommes. Il y étoit traité, si on l'en croit, de tant de choses differentes qu'il est presque impossible de parler de quelque chose ou même de s'en imaginer quelqu'une, dont il n'eût fait une très-curieuse recherche. Et pour en spécifier quelque chose, il dit que la description qu'il avoit faite du Spirituel & du Temporel de la France contenoit plus de Cent volumes, & qu'il en avoit écrit plus de Cinquante sur la Noblesse & les Familles du Royaume. Pour faire voir qu'il n'étoit point hableur ni rodomont, quoiqu'à sa mine & au peu d'âge qu'il avoit alors il fût en grand danger de passer pour menteur, il prie le Roi de députer des Commissaires pour aller visiter sa Bibliothéque & examiner la vérité de ce qu'il lui disoit. Il avoit disposé toutes ces riches productions de son esprit en cent Buffets différens de sa Bibliothéque, & il ne demandoit au Roi que deux cens écus pour chaque buffet, afin de faire part au Public de tant de trésors précieux, qu'il étoit honteux d'avoir mis à un prix si bas & si vil, croyant avoir fait injure à Sa Majesté de l'avoir taxée à si peu de chose (5).

II. PART. CH. IX.

Grosseur & petitesse.

CE QUE j'ai raporté au préjudice ou même à l'avantage de la quantité des Ouvrages faits par un seul Auteur, se doit entendre pareillement de leur grosseur. C'est le même Préjugé qui regle l'estime bonne ou mauvaise que nous en avons. Comme ce n'est point la quantité, ce n'est pas non plus la grosseur qui donne l'immortalité à l'Auteur d'un Livre, dit un Moderne (6). „ L'Abbé Cerisi ira plus „ loin avec sa seule *Métamorphose* des „ yeux de Philis en Astres que beaucoup „ d'Auteurs qui occupent de grandes pla„ ces dans nos Bibliothéques, & le *Tem„ ple de la Mort* forcera plus aisément la „ rigueur des tems que les Six cens vo„ lumes de Monsieur l'Evêque du Bel„ lay.

Le petit Livre de la Vie & des vertus de la Sainte Vierge par le Sieur de Grandval vivra plus long-tems & toujours plus honorablement dans l'esprit des personnes de bon goût & de pieté solide, que toutes ces grosses masses d'Alva & Astorga, de Poza & d'une infinité d'autres Ecrivains de cette trempe.

Le petit Mercator de Righerius (7) a rompu le coû de nos jours aux deux grands volumes du Pere Garnier.

Et la plus saine partie de la République des Lettres fait le même jugement de la plupart de ces petits Mémoires, de ces cahiers, de ces observations en feuilles volantes, & de ces petits Traités divers publiés depuis trente ou quarante ans sur la Physique, la Médecine, les Mathématiques, après lesquels on court avec avidité au mépris de tous les gros Commentaires sur Aristote. On loue le Sieur Madelenet du petit nombre de Vers qu'il a laissés, beaucoup plus que ni le Mantouan

si, frere de Philippe Habert Auteur du Temple de la Mort, Poëme de 268. vers. Ce qu'on ajoute des six cens volumes de Jean Pierre Camus Evêque de Belley, pourroit être reduit à cent. Guéret, dont Baillet a copié la faute, a fort mal écrit *du Bellay* nom de famille, pour *Belley* nom de Ville Episcopale dans le Bugey en Bresse.

7. ¶. *Righerius* est le nom sous lequel avoit coutume de se deguiser Dom Gabriel Gerbéron Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. C'est sous ce nom qu'il fit imprimer *in* 12. à Bruxelles en 1673. son Marius Mercator. A l'égard de la phrase *a rompu le cou*, on peut voir ce qu'en a dit, Lettre à l'Auteur de Reflexions sur ces Jugemens des Savans.

touan (1), ni l'Auteur des *Virgile & Ovide Chrétiens*, ni le Marinier avec ses Trois cens quatre-vingt mille Vers dont on a parlé plus haut.

Scaliger estimoit plus le petit Atys de Catulle (2) que tous les grands Vers de Lucain. Car en effet il n'est presque pas possible de se soutenir toujours avec une force égale dans un Ouvrage de longue haleine, & de donner à un grand corps des proportions aussi justes qu'à un petit.

C'est sans doute ce qui a porté parmi les Anciens Térence & Horace, & parmi les Modernes Malherbe & Monsieur Despreaux à mettre si peu de chose au jour, quoique ceux-là n'ignorassent pas les applaudissemens que la populace ignorante & grossiére donnoit aux gros volumes d'Antimachus, selon Catulle (3). Ils ne portoient point envie à Lucilius (4) qui faisoit Deux cens Vers en se mettant à table, & qui en faisoit Deux cens autres avec la même facilité en se levant de table. Et ils n'en estimoient pas Cassius Severus meilleur Poëte, pour avoir laissé suffisamment de quoi brûler son corps de la grosseur de ses papiers & de ses écrits, comme Varus s'avisa de faire, après l'avoir tué de la part d'Auguste sur ses propres Livres.

La fortune d'un Livre est faite dès que sa grosseur nous frappe l'imagination, & souvent il passe pour lû dès qu'on l'a vû. C'est pourquoi on ne s'avise plus gueres de lire les Vingt-quatre Livres des Commentaires de Thomas Hasselbach sur le premier Chapitre d'Isaïe, & quoiqu'il n'ait point eu le loisir d'achever ce premier Chapitre du Prophéte par une continuation de plusieurs autres Livres, ni de travailler de la même force sur tout le reste de l'Ecriture sainte comme il en avoit envie, cela ne nous a point fait plaindre son mauvais sort, ni la perte que nous avons faite d'un Ouvrage qui auroit été rare à voir & singulier dans son espéce (5).

Le Pere Simon n'a pû s'empêcher d'admirer le gros volume du P. Phelippeau, Jesuite, sur les quatre premiers Chapitres du Prophéte Osée, jugeant que si on en retiroit les digressions & les matiéres étrangéres il ne resteroit de ce qui appartient à son sujet & à son titre que peu de chose pour faire un fort petit Livre (6).

Le Pere Malebranche raille assés agréablement Savilius sur la maniére de son Commentaire de quelques-unes des premiéres propositions d'Euclide. Ce célébre Auteur avoit mis au jour un *in-quarto* de près de trois cens pages pour expliquer les définitions, les axiomes, les demandes & les huit premiéres propositions du Géométre. Et le Pere Malebranche le rend ridicule en ce qu'une heure étant suffisante à un esprit médiocre pour apprendre toutes ces choses ou par lui-même ou par le secours du plus petit des Géométres, il parle de son entreprise comme de quelque chose de fort grand & de fort difficile; qu'il a peur que les forces ne lui manquent; qu'il laisse à ceux de ses successeurs qui auront plus de santé & plus de vigueur de corps & d'esprit pour continuer cet Ouvrage important le soin de pousser & d'étendre les choses plus loin; & enfin de ce que si l'âge le lui eût permis, il nous auroit laissé Douze ou Quinze gros volumes sur les élémens de Géométrie (7).

Monsieur Despreaux en la personne d'un de nos Ecrivains Modernes

dont

1. ¶. C'est le Carme *Baptista Mantuanus* qu'on appelle tout simplement en François *Mantuan*. Le *Virgile & l'Ovide Chrétiens* sont du P. Laurent le Brun Jésuite dont il sera parlé au nombre 1500. des Poëtes §. 2.

2. ¶. Ce que Baillet dit ici de *Scaliger* par rapport à Catulle & à Lucain se doit entendre de Scaliger le pére qui dans sa Poëtique lorsque l'occasion s'offre de parler de l'*Atys de Catulle* loue toujours extremement ce petit poëme, jusqu'à le traiter de divin, & critique au contraire en toute rencontre les vers de Lucain, du génie & des expressions duquel il n'est presque jamais content. Voyés-le touchant l'Atys l. 3. c. 21. & l. 6. c. 4. & c. 7. voyés-le touchant Lucain l. 3. c. 25. & 26. l. 5. c. 15. l. 6. c. 6.

3. Catull. carm. 96. ait: ¶. [*Secundum emendatiorem lectionem & quasi duo hi versus aliud constituant Epigramma, quod 97. numerari ex Achillis Statis sententia debuit*].

Parvi mei mihi sunt cordi monimenta laboris,
At populus tumido gaudeat Antimacho.

Vid. & Turneb. adversar. Lib. 28. c. 38. ubi exponit quo sensu *τὸ tumido* hic dicatur.

4. ——— ——— *amet scripsisse ducentos*
Ante cibum versus, totidem cœnatus: Etrusci
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni

Inge-

dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume:

censure avec beaucoup de raison ceux qui ne s'étudient qu'à grossir & à multiplier leurs Ouvrages, sans se mettre si fort en peine d'y faire entrer le bon sens (8), & il semble vouloir nous faire connoître que le goût & que la délicatesse de notre siécle sur ce sujet n'est guéres moins grande que celle du tems de cet ancien Callimachus (9), qui ne mettoit point de différence entre *un grand Livre & un grand mal*.

Ainsi les Calvinistes, & entr'autres Scaliger, Melchior Adam, Crowæus, Monsieur Morus & quelques autres de la même Communion n'ont pas trop mauvaise raison de témoigner de l'étonnement de ce que Calvin ait fait de si gros Livres & en grand nombre sans néanmoins avoir jamais voulu se rétracter de rien ni connoître le moindre de ses défauts (10).

Des Ecrivains de cette espéce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, quelqu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croiroient estropiés s'ils s'étoient retranché quelque chose. Et ceux principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, en retirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ouvrages.

C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louïs Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Ryer & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagés par les Libraires se sont trouvés obligés d'allonger & de grossir de tout leur possible les écrits qu'ils mettoient sous la Presse. De sorte que pour sauver & conserver leur vie ils ont bien voulu fletrir & perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire des Traductions à trente sols ou à un écu la feuille : les autres de faire des Vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le raporte Monsieur Furetiere (11).

Mais qui n'admireroit la bizarrerie & l'inconstance des Critiques dans leurs jugemens, & qui croiroit qu'après s'être tous si généralement déclarés contre la grosseur des Livres, il s'en trouveroit qui ne fussent point favorables à leur petitesse?

Le Préjugé en faveur des petits Livres paroitroit d'autant moins déraisonnable qu'il est mieux fondé en raisons. On les suppose ordinairement meilleurs que les gros, quand ils sont de la même espéce & sur le même sujet, parce qu'on a plus de loisir de les travailler ; qu'on ne les perd point de vûë comme les vastes Ouvrages ; & qu'on en a devant les yeux le commencement, la suite & la fin presqu'en même tems, comme dans une carte & dans un tableau.

Cependant Scaliger n'a point laissé de chicaner Drusius sur ce qu'il ne faisoit que de petits Livres (12).

Les Libraires qui sont aujourd'hui les arbitres de la fortune des Livres & des Auteurs n'ont pas toujours été curieux de Livrets, parce qu'effectivement ils n'étoient pas au goût de tout le monde, & que le debit n'en étoit pas facile. On fait que Moret célébre Imprimeur d'Anvers successeur &

Ingenium : capsis quem fama est esse, librisque Ambustum propriis.
Horat. Satyr. X. v. 60. Lib. I.
Vid. & Voss. de Antimacho pag. 42. 43. de Poëtis Græcis.
5. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 4. pag. 292. ¶. Il devoit citer lib. 3.
6. Hist. critiq. de l'Anc. Testam. l. 3. c. 12.
7. Recherche de la Verité, Tom. 1. Liv. 2. 2. Part. chap. 6. pag. 416. de l'Edit. de Paris 1712.
8. Satyr. II. à Moliere, V. 77.
9. Callimach. Grammat. apud Athenæum in Dipnos. Lib. 3. cap. 1.
Costar préf. de la seconde partie de ses Lettres.
Chr. Liberius de scrib. Lib. Tract.
Jo. Filesac. Varro Lib. 2. Select. cap. 11. pag. 376. & alii plures.
10. Joseph. Scalig. in Scaligeranis posteriorib. pag. 41. voce *Calvin*.
Melch. Ad. in Calvini Vita pag. 109.
Guill. Crowæus in Elencho Script. in Bibl. sacr. pag. 201. ex Mori Calvino.
11. Nouv. Allegoriq. pag. 161. des troubles du R. d'Eloq. ou pag. 133. de l'Edition in-8. 1658.
12. Poster. Scaligeran. pag. 67. ad finem voce *Drusius*.

& gendre de Plantin eut querelle un jour sur ce sujet avec Erycius Puteanus qui avoit succédé à la réputation de Lipse pour les belles Lettres. Et sur ce que cet Imprimeur lui reprochoit qu'il ne faisoit que de petits Livres qu'il ne pouvoit débiter, parce qu'on méprisoit leur petitesse; Puteanus voulut se justifier sur l'exemple de Plutarque qui n'a fait que de petits Livres, & qui néanmoins ne laissent pas d'être de grand prix. La colere & l'indignation saisirent Moret à cette comparaison, & prenant Puteanus par les épaules, il le jetta hors de sa Boutique en lui reprochant la vanité qu'il avoit de croire que ses Livres valoient ceux de Plutarque (1).

Enfin l'Auteur de l'*Esprit de M. Arnaud* n'a point crû pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à M. Colomiez son confrere de Religion, qu'en témoignant de le mépriser, & en le raillant assés froidement sur ses petits Livres de peu de feuilles. Il l'apelle *le grand Auteur des petits Livrets*, ajoutant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour se mettre en rang avec les Auteurs de la premiere & de la seconde taille (2).

CHAPITRE XI.

Préjugés des Abregés, des Sommaires, des Extraits, des Recueils, & Compilations que l'on a faites des Ouvrages des Anciens.

Ch. XI. Les Savans sont toujours extrémement partagés sur le jugement que l'on doit faire des Abregés, des Extraits des Livres, & de tous ces autres Monumens qui nous sont restés des Anciens, par le canal des Ecrivains posterieurs, qui ont employé toute leur industrie à racourcir, à démembrer & à mutiler les bons Auteurs qui leur paroissoient trop étendus.

Les Critiques & généralement tous les studieux qui sont ordinairement les plus grands ennemis de ces sortes d'Abregés & d'Extraits, prétendent que la coutume de les faire, ne s'est introduite que long-tems après ces siécles heureux, ausquels fleurissoient les belles Lettres & les Sciences parmi les Grecs & les Romains. C'est à leur avis un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantise, où la Barbarie a fait tomber les siécles qui ont suivi la décadence de l'Empire. Les gens de Lettres & les Savans de ces siécles, disent-ils (3), ne cherchoient plus qu'à abreger leurs peines & leurs études, surtout dans la Lecture des Historiens, des Philosophes & des Jurisconsultes; soit que ce fût le loisir, soit que ce fût le courage qui leur manquât.

Ainsi ceux de ces tems-là qui s'appliquoient à écrire ou pour acquerir de la gloire, ou pour rendre service au Public, connoissant le génie & le goût de leur siécle, mettoient toute leur industrie à faire des Abregés ou des Extraits des meilleurs Auteurs, qu'on ne lisoit plus à cause de leur grosseur. Ils savoient d'ailleurs que le moyen le plus sûr de perdre sa peine & de tomber dans le mépris, étoit de faire des Livres nouveaux, & surtout de les faire un peu longs.

C'est ce qui rendit insensiblement les Ecrivains semblables aux Lecteurs, c'est-à-dire, négligens & de mauvais goût. Ils se contentérent de tirer des Auteurs ce qu'ils croyoient demander le moins d'application aux Lecteurs, ce qui devoit leur plaire davantage & les moins fatiguer: & peu à peu ils perdirent eux-mêmes ce discernement necessaire pour faire de bons Abregés & des Extraits judicieux.

Mais quoiqu'ils n'eussent tous qu'une même fin qui étoit celle de ne point dégoûter leurs Lecteurs, & de venir à bout de se faire lire: ils n'ont pourtant pas pris tous une même route pour y parvenir.

1. Les uns ont réduit leurs Auteurs en *Epitome*, en gardant réguliérement les propres termes & les expressions de leurs Originaux, en tâchant de renfermer tout leur sens en peu de mots, & en n'y apportant que le moins de changement qu'il leur étoit possible.

2. Les

1. Paul. Colomes. Recueil des Particularités n. 125. ¶. Colomiés dit que ce fut Puteanus qui sortit en colére de la boutique de Moret sur la réplique injurieuse que celui-ci lui avoit faite.

2. Jurieu *Esprit de Mr. Arn.* 2. partie, pag. 298.

3. Claud. Salmas. præfat. in Luc. Ampelii Edit. post Florum.

4. C'est de quoi se plaignent les Scaligers, Is. Casaub.

II. Part. Ch. XI.

2. Les autres ont fait leurs *Abregés* à leur mode, & en un stile qui leur étoit particulier. Ils ont quelquefois même pris la liberté de tirer des autres Auteurs ce qu'ils croyoient manquer au leur, pour former le sens qu'ils lui vouloient donner.

3. Quelques-uns se sont contentés de faire des *Centons* ou des *Rapsodies* de plusieurs Auteurs, dont ils ont pris divers morceaux pour composer leurs compilations.

4. D'autres ont fait des *Lieux communs* où ils ont réduit comme dans des classes differentes les endroits des Auteurs qui pouvoient se ranger sous les mêmes Titres, & appartenir à une même matiére.

5. Plusieurs ne songeant qu'à leur utilité particuliére dans leurs études, faisoient des *Recueils* de ce qu'ils lisoient, se contentant quelquefois de mettre leurs *Remarques* à la marge de leurs Livres. Mais souvent ils les mettoient dans des cahiers à part, & les copistes les multiplioient dans le même ordre qu'ils les trouvoient dans ces cahiers.

6. Enfin on en a vû d'autres qui n'y ont point apporté d'autre finesse que celle d'extraire de suite tout ce qui leur frapoit l'imagination & qui leur paroissoit digne d'être remarqué, sans rien changer dans l'ordre de leurs Auteurs. Ce n'étoient que des morceaux coupés sans aucune liaison, & souvent sans beaucoup de sens, mais ils pouvoient servir à rafraichir la mémoire de ceux qui avoient fait ces *Extraits*.

Toutes ces maniéres d'abreger les Auteurs pouvoient avoir quelque utilité pour ceux qui avoient pris la peine eux-mêmes de les faire: & peut-être qu'elles n'étoient point entiérement inutiles à ceux qui avoient lû les Originaux. Mais ce petit avantage n'a rien de comparable à la perte que la plûpart de ces Abregés ont causée à leurs Auteurs. Et on peut dire que la République des Lettres n'a point encore trouvé aucun de ces Abregés qui ait pû la consoler d'une perte de tant d'excellens Originaux qu'elle est en danger de ne pouvoir jamais recouvrer (4).

II. Part. Ch. XI.

Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrés tels que sont les Livres des Rois, les Paralipomenes, & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques surtout entre les Modernes (5) ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, du Prophete *Jehu*, des Mémoires de *Salomon*, de la Chronique des Rois de Juda, de celle des Rois d'Israël, des cinq Livres de *Jason le Cyrenien*, & de quelques autres dont ils se sont imaginés que ces Livres saints qui nous sont restés ne sont que des Extraits ou des Abregés.

Mais de quelle malédiction n'a-t-on point chargé *Tribonien*, *Dorothée*, *Théophile* & tous ces Avocats & *Antecesseurs* qui ont travaillé sous eux par les ordres de Justinien à la compilation du *Digeste*? N'a-t-on point perdu par cet artifice près de deux mille volumes des plus excellens Jurisconsultes de l'Antiquité? Si l'on s'en raporte aux plaintes qu'en font tous les jours nos Jurisconsultes, l'on ne pourra jamais assés regretter la perte des Ouvrages de *Julien*, de *Papinien*, des trois *Scevoles*, d'*Alphene*, de *Sabin*, de *Procule*, de *Labeon*, de *Nerace*, de *Celse*, de *Pompone*, de *Valens*, de *Mæcien*, de *Javolene*, de *Marcel*, d'*Africain*, de *Florentin*, de *Cajus*, de *Mauricien*, & *Clemens*, de *Tertullien*, de *Marcien*, de *Venulese* (6), de *Tryphonin*, de *Callistrate*, & particuliérement de *Paul*, d'*Ulpien*, de *Modestin*, & d'un grand nombre d'autres Auteurs que ces Compilateurs ont, pour ainsi dire, assassinés pour composer leurs Pandectes prétenduës que plusieurs ne traitent que de *Centon* & de *Rapsodie* assés mal tissuë (7).

Plusieurs estiment qu'on a négligé & qu'on a laissé périr un grand nombre des Ouvrages des Peres Grecs depuis *Origene* ou Saint *Irenée*, même jusqu'au Schisme, quand on a vû toutes ces *Chaines* d'Auteurs Anonymes sur divers Livres de l'Ecriture Sainte; telles que sont celles que nous

saub. Jean Ger. Voss. & divers autres Critiques.

5. F. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 2.
Ben. Spin. Tract. Theol. Politic.
Rich. Simon Hist. critiq. du V. Test. & plusieurs autres.

6. ¶. De *Venuleius*, il faloit dire en François *Venulée*, comme de *Pompejus*, on dit Pompée, d'*Apulejus* Apulée.

7. Salmas. Prolegomen in Jul. Solin. Polyhist. & quis non Jurisconsultorum?

nous ont données les Peres Balthasar Cordier, & Pierre de Poussines; Leon Allatius & divers autres Critiques sur la Genese, sur les Prophetes, sur les Evangelistes, sur Job, sur les Pseaumes, sur les Actes des Apôtres, les Epîtres des Apôtres. Sans parler de plusieurs autres qu'on découvre tous les jours dans les Bibliothéques (1) sur la plûpart des autres Livres de l'Ecriture.

Quelque louables que soient les Extraits ou lieux communs que l'Empereur Constantin Porphyrogenete fit faire des plus excellens Auteurs de l'Antiquité Grecque & Romaine, sur l'Histoire, la Politique & la Morale, on ne laisse pas de dire que c'est à l'excès de son industrie & de sa bien-veillance que nous sommes redevables de la perte que nous avons faite de l'Histoire Universelle de *Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des Livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denis d'Halicarnasse*, & de quelques Chroniques d'Auteurs Grecs du moyen âge (2).

Ce même Prince a fait faire encore d'autres Recueils ou Abregés d'Auteurs sur la Vie Champêtre & les exercices de la Campagne sous le Titre de *Geoponiques*, s'étant servi pour cet effet du travail & des soins de Cassianus Bassus, quoique l'inscription des Imprimés les donne à l'Empereur Constantin Pogonat (3). Et si nous en croyons M. Valois (4), c'est encore au même Porphyrogenete que l'on doit le Recueil qui a été fait de divers endroits des Auteurs qui ont traité du Parfait Maréchal & de la cure des Chevaux sous le Titre d'*Hippiatriques*. Mais quoique les intentions de ce Prince studieux fussent très-bonnes, quoique son dessein ne fût autre que de rendre en quelque façon la vie à tant d'Auteurs qu'on ne lisoit presque plus, qu'on laissoit ensevelis dans l'oubli à cause de leur multitude & de leur grosseur: il n'a point laissé de faire un tort considerable à la Republique des Lettres sans y songer. Car sous prétexte de vouloir obliger & soulager les paresseux & les personnes à qui les occupations & les affaires ne donnoient pas le loisir de lire tant de Livres, il a été cause que les plus studieux se sont contentés de ces *Recueils* par une inclination naturelle que tout le monde a de vouloir abreger ses peines. Ainsi comme on ne lisoit plus les Originaux, on ne les copioit plus, & on ne se soucioit pas de les conserver à la Postérité. Voila ce qui a fait dire aux Critiques (5) que les *Geoponiques* & les *Hippiatriques* de l'Empereur Constantin Porphyrogenete nous ont fait perdre tout d'un coup divers Ouvrages d'*Anatolius*, d'*Africain*, de *Damageron* ou *Demogeron*, de *Democrite*, de *Didyme*, de *Diophane*, de *Fronton*, d'*Hierocle*, de *Leontin*, de *Pamphile*, de *Pelagon*, de *Sotion*, de *Simon*, de *Theomneste*, de *Xenophon*, & de plusieurs autres anciens Philosophes & Médecins.

Ceux qui n'ont fait leurs Abregés & leurs Epitômes que d'un seul Auteur, semblent n'avoir voulu pour la plûpart établir leur reputation que sur la ruine du même Auteur, & n'avoir voulu faire vivre leur nom que par la mort ou l'anéantissement de leur Original.

Si Festus Pompejus n'a pas détruit entierement VERRIUS FLACCUS lorsqu'il en a fait l'Abregé: du moins ne sauroit-on nier que Paul Diacre en voulant abreger FESTUS, c'est-à-dire faire un second Abregé du premier, ne l'ait presque entierement massacré (6).

Quel qu'ait été ce Florus qui a reduit TITE-LIVE en Epitômes, on n'a jamais eu grande idée de son merite. Le peu de cas qu'on a fait de son Ouvrage n'a pas peu servi, ce semble, à le justifier & à le faire croire innocent de la perte que nous avons faite de la plûpart des Livres de ce célébre Historien. Car on ne peut pas soutenir rai-

1. P. Lambec. Biblioth. Cæsar. Vindobon. pass.
A. Possevin. in Append. ad Apparat. sac.
Ph. Labb. in Bibl. nov. Manuscript. Edit. in 4. seu specimen antiquar. lect.
Sixt. Senens. in Biblioth. sanct. &c.

2. Ger. Jo. Voss. de Hist. Græc. Lib. 2. cap. 26. ¶. C'est tout au commencement de ce chap. 26. où il faut prendre garde qu'au lieu de *Dubium vero non est quin hac minima fuerit causa, cur tot nobiles Græciæ Historici perierint:* il faut lire: *Dubium vero non est quin hac non minima*, &c.

3. Salmas. in Solin exercitat. Plin. Prolegom. Vales. & alii Crit. ¶. L'opinion de Saumaise est que ces *Géoponiques* ont été compilés par Cassianus Bassus qui les a dediés à Constantin Porphyrogénéte. Mais de la maniére dont Valois s'exprime dans l'endroit cité il paroit ne reconnoitre point d'autre Auteur de collection que ce Constantin lui-même, en quoi il se trompe. A l'égard de Constantin Pogonat, Cornarius est le seul qui la lui ait attribuée.

4. Henr. Vales. præfat. ad Lect. in excerpt. seu Eclog. ex Collectan. Constant. Porphyrogen.

raisonnablement, comme quelques-uns se le sont assés legerement imaginés, qu'un Abregé de si petite consequence ait été capable de faire oublier ou negliger un Original de cette importance.

Mais on ne doute presque plus que JUSTIN ne nous ait fait perdre le TROGUE POMPÉE entier par l'Abregé qu'il en a fait, d'autant que cet Ouvrage a été assés bien reçu, & qu'on a crû qu'il avoit fort judicieusement renfermé tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans les Quarante-quatre livres de son Original, ayant gardé assés religieusement son ordre, sa méthode & d'autres choses moins importantes, même jusqu'au nombre des Livres. Quoiqu'il ait omis toutes ces descriptions des pays, des mœurs, de la Religion & des coutumes des Peuples qui composoient les Sept premiers Livres de Trogue Pompée (7).

Plusieurs sont dans la même opinion à l'égard de Xiphilin neveu du Patriarche de Constantinople, qui nous a donné un Abregé ou un Extrait de DION, mais seulement de ce qu'il avoit écrit depuis Cesar & Pompée jusqu'au tems d'Alexandre Severe. Mais si ces Messieurs veulent que ce travail de Xiphilin nous ait fait perdre les Vingt derniers Livres de Dion, à qui attribueront-ils la perte que nous avons faite de ses Trente-cinq premiers Livres, ausquels Xiphilin n'a pas touché? Et pourquoi les Vingt-cinq autres Livres qui nous restent de cet Historien ne sont-ils point peris avec les autres, puisque Xiphilin les a abregé comme les autres?

Mais je ne sai ce que l'on doit penser de l'opinion d'un célébre Critique de ce siécle (8) sur les Livres des Actions & paroles remarquables que nous avons sous le nom de VALERE MAXIME. On est persuadé que cet Auteur vivoit du tems de Tibere & de Caligula au plus tard. On est encore plus persuadé que le stile de l'Ouvrage qui porte son nom est fort mauvais, & que ce n'est nullement du Latin de ce siécle qui passoit encore pour celui d'Auguste. C'est ce qui a porté Vossius à croire que nous avons perdu l'Original de Valere Maxime, & que ce que nous avons n'en est que l'Abregé fait par Jules Paris (9), qui pourroit bien avoir causé la perte de son veritable Auteur.

Monsieur de Saumaise prétend que l'Ane de Lucien n'est qu'un Abregé de ce que LUCIUS DE PATRAS avoit écrit sur ce sujet, qui composoit les deux premiers Livres de ses Metamorphoses; comme celui d'Apulée en est une Paraphrase: mais ce n'est que sur de simples conjectures qu'il veut supposer que ces *Metamorphoses* de Lucius n'ont été perduës que parce que l'on s'est contenté de l'Ouvrage de Lucien & de celui d'Apulée, disant que l'Abregé de Lucien surtout est beaucoup plus proportionné à la paresse naturelle qui nous fait apprehender de lire les gros Livres (10).

Plusieurs ont cru que Cassiodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'EPIPHANE *le Scholastique* en l'abregeant. Mais on n'a point grand sujet de croire que la compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozomene & Theodoret, de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession ne nous en seroit avantageuse (11).

Quoique l'assemblage des Vies des Empereurs Romains depuis Adrien jusqu'à Diocletien que nous apellons le *Corps de l'Histoire Auguste* ne soit point un Abregé de la nature des autres: cela n'empêche pas les Critiques de vouloir nous persuader que ce Recueil & ce choix que l'on a fait de quelques-unes des Vies écrites par SPARTIEN,

5. Salmas. & alii Crit. ut supra.
6. Vossius de Philologia, cap. 5. §. 12. pag. 36. Scaliger, Dacier, & alii.
7. Vid. Prologos à Jacobo Bongarsio editos in 7. priores Trogi Libros.
8. G. J. Voss. de Histor. Lat. Lib. 1. c. 24. pag. 123. 124.
9. Præfat. in Libell. de Prænominibus Roman.
10. Salmasius Prolegom. in Polyhistor. Jul. Solin.
11. Petr. Dan. Huet. de clar. Interpr. p. 153. Bailler, comme l'a remarqué Ménage chap. 17. de l'Anti-Bailler, s'est ici terriblement mépris Il devoit dire: *Plusieurs ont cru que l'Histoire Tripartite de Cassiodore nous avoit fait perdre la traduction entiere qu'Epiphane le Scholastique avoit faite de l'Histoire Ecclesiastique de Socrate, de celle de Sozoméne, & de celle de Théodoret. Mais en cela Cassiodore ne nous a pas causé une grande perte: & l'ouvrage d'Epiphane, comme l'abregé nous le fait voir, n'étant recommandable ni par l'exactitude ni par le style, ne mérite pas d'être regretté.*

TIEN, CAPITOLIN & les autres au préjudice de celles que l'on n'a point fait entrer dans ce Corps, a causé la perte de celles-ci (1).

Mais on prétend qu'il n'y a point d'Auteurs à qui l'art des Abregés & des Extraits ait été plus pernicieux qu'aux anciens Grammairiens, aux Critiques & aux Philologues. Nous avons perdu le veritable Ouvrage des Dipnosophistes d'ATHENE'E, ou si ce que nous en avons n'en est pas l'extrait, du moins est-il fort estropié (2). Plusieurs soutiennent que le Lexicon d'HESYCHIUS *le Grammairien* qui court aujourd'hui dans le monde, n'en est qu'un racourci (3), que l'on nous a substitué à la place de celui qu'on a negligé pour sa grosseur. On est dans le même sentiment à l'égard du STEPHANUS ou ESTIENNE DE BYSANCE (4) dont les Ethniques étoient un veritable ouvrage de Grammaire & de Philologie. L'Abregé ou plûtôt l'Extrait qu'en a fait Hermolaus pour les noms des Villes seulement, a été traité par d'autres Abbreviateurs de la même maniere qu'Hermolaus avoit traité Estienne, au sentiment de quelques-uns qui croyent que ce que nous avons n'est que l'Extrait d'Hermolaus, c'est-à-dire l'Extrait de l'Extrait d'Estienne (5). Enfin je ne doute nullement que le Lexicon de Scapula n'eût fait perir entierement le Tresor de la Langue Grecque d'HENRY ESTIENNE, s'il n'avoit trouvé un azyle dans les Bibliothéques & les Cabinets des Savans par la faveur de l'Imprimerie, qui donne aux gros Livres l'avantage de l'immortalité que les Anciens ne pouvoient pas aisément avoir par le moyen de leurs Copistes.

Sans ce merveilleux Art nous serions en grand danger de perdre les grandes Collections des Conciles, les Annales de Baronius, & tous ces grands corps de Librairie dont les Abregés & les Extraits se multiplient si fort tous les jours. Néanmoins cet avantage que la République des Lettres retire de l'Imprimerie n'a point empêché Monsieur Gallois de dire (6) qu'il est toujours à craindre que ces faiseurs d'Extraits ou de Compilations des Notes qu'on apelle de *Variorum* ne soient enfin cause de la perte des Originaux; & que les anciens Commentaires sur les Auteurs ne se r'imprimant plus un jour, au lieu des Remarques entiéres des meilleurs Critiques, comme de *Lipse*, de *Casaubon*, de *Saumaise* & des autres Interpretes, on n'en ait plus que des Abregés imparfaits, comme il est arrivé des Commentaires de *Servius* sur Virgile & de plusieurs autres excellens Ouvrages de l'Antiquité, dont la perte ne se peut attribuer qu'aux Abregés & aux Extraits qu'on en a faits.

Monsieur de Saumaise comparant ces faiseurs d'Abregés, de Compilations & d'Extraits avec les Plagiaires, dit que cette premiere maniére de profiter du travail des autres est plus honnête sans doute que celle de ces derniers, mais qu'elle n'est pas moins préjudiciable aux Lettres. Il ajoûte qu'il ne sait pas même s'il se peut trouver une methode plus pernicieuse que celle-là pour faire perir les meilleurs Auteurs (7), & il prétend qu'il n'y a point de moyen plus sûr pour introduire la paresse & ensuite l'ignorance dans la République des Lettres. Mais il veut bien néanmoins qu'on puisse leur faire grace, puisque le tort qu'ils ont fait aux Auteurs est plus un effet de leur imprudence que de leur malice. Car il est assés vrai-semblable que plusieurs d'entr'eux ne songeoient qu'à leur utilité particuliére en faisant leurs Recueils ou leurs Abregés.

Ce même Critique paroît avoir changé de sentiment depuis ce tems-là (8). Car loin d'accuser ceux de l'espéce dont nous venons de parler, il n'a pas voulu dans la suite reconnoître pour coupables même ceux qui en faisant leurs Abregés & leurs Compilations n'ont songé qu'à faire ensorte qu'on pût se passer de leurs Originaux, pour pouvoir substituer à leur place leurs Copies ou leurs Extraits.

Il témoigne dans sa Préface sur Ampelius

1. Salmas. in Hist. August. Scriptor. 7. Idem Prolegom. in Solinum, p. 12. Item, Vossius & alii Critici.
2. Casaubon, Præfat, in Athenæum, Item Godeau, Histoire de l'Eglise, tom. 1. &c.
3. Corn. Schrevelius, præfat. in Edition. Hesych.
4. ¶. On ne dit que *Stephanus* en parlant de cet Auteur.
5. Theod. Ryck. Præfat. in notas & Cast. Holstenii

II. Part. Ch. XI.

pelius qu'il n'eſt plus dans la penſée que ces ſortes d'ouvrages ayent pû cauſer la perte qu'on a faite des anciens Auteurs. Il prétend au contraire que la République des Lettres leur a des obligations toutes particuliéres d'avoir ſauvé l'ame & l'eſprit de ces Auteurs dans les Abregés, & une bonne partie de leurs membres dans les Extraits. Depuis que les Barbares avoient inondé l'Empire, la bétiſe & la brutalité des ſiécles avoient porté les Lettres à des extremités ſi fâcheuſes, que les plus excelens Ouvrages des Grecs & des Romains ſeroient infailliblement peris dans ce naufrage univerſel, ſans l'induſtrie de ces faiſeurs d'Abregés & d'Extraits, qui nous ont au moins ſauvé quelques planches de ce débris. Au reſte, nonobſtant le chagrin de Meſſieurs nos Critiques, il vaut encore mieux avoir les reſtes de ces Auteurs tous eſtropiés & tous démembrés qu'ils paroiſſent, que de n'en rien avoir du tout; & il ne faut pas que le déplaiſir que nous avons de leur perte nous faſſe rejetter avec tant de fierté ces petits ſujets de conſolation.

Apre's avoir expoſé une partie des ſentimens où l'on eſt à l'égard des Abregés & des Recueils qui ſe ſont faits autrefois des Ouvrages des Anciens qu'on a perdus, il ſemble que ce ſeroit tromper le Lecteur ſi l'on ne diſoit rien de ce que l'on penſe de la plûpart de ceux qui ſe ſont faits dans ces derniers tems, & dont les Originaux par conſequent ne ſont point perdus. On peut aſſurer que le Préjugé eſt encore moins favorable à ces derniers, qu'on a d'autant moins de complaiſance pour eux qu'il n'y a rien à riſquer dans leur cenſure & leur condamnation, tant que l'on ſera en poſſeſſion de leurs Originaux.

1. La plûpart de nos Critiques ſont prévenus d'un grand mépris pour tous ces *Abregés*, ces *Epitomes*, ces prétenduës *Methodes courtes & faciles*, ces *Tables Analytiques* qui ont été faites des Ouvrages des Anciens: parce qu'ils ſupoſent que ces Originaux ſont trop éloignés pour pouvoir être exprimés & repreſentés avec aſſés de fidelité.

Ces Abregés, hors ceux qui ont été faits par les Auteurs mêmes des Originaux, ne ſont propres pour l'ordinaire qu'à ceux qui les ſont. Mais ceux-ci ſe trompent lorſqu'ils s'imaginent que parce que ces petits Abregés leur ont ſervi à conſerver la mémoire de ce qu'ils avoient appris dans les Auteurs, ils peuvent être auſſi utiles aux autres. Une note ou une penſée abregée n'eſt connuë que de ceux qui en ont vû une explication étenduë. Il eſt impoſſible de ne pas ſupoſer & omettre dans ces Abregés beaucoup de choſes qui ſont établies & expliquées dans les Originaux. Ainſi l'on peut dire qu'il n'y a perſonne à qui ces ſortes d'Abregés ſoient ſi pernicieux qu'à ceux-même pour qui on prétend les faire, c'eſt-à-dire aux enfans & à ceux qui commencent d'étudier quelque Science, à qui il eſt de la derniere conſequence de leur bien expliquer toutes choſes d'abord, de ne rien ſupoſer tant que l'on peut, d'établir profondement les grands principes, & de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à les affermir, pour pouvoir enſuite élever ſur ces fondemens en toute aſſurance tel édifice que l'on y voudra bâtir.

S'il y a donc quelque utilité dans ces Abregés, elle ne regarde proprement que ceux qui ſavent déja par avance les matiéres qui ſont traitées avec plus d'étenduë dans les Originaux, c'eſt-à-dire, pour parler François, qu'ils ne peuvent ſervir qu'à ceux qui n'en ont pas beſoin. Cependant pluſieurs aiment & recherchent ces Abregés parce qu'ils ſont commodes à leur pareſſe, qu'ils veulent ſe contenter d'effleurer la ſurface des choſes, & qu'ils s'eſtiment habiles quand ils ſavent les définitions générales, les diviſions & les termes des Arts (9). Mais les perſonnes judicieuſes eſtiment avec raiſon qu'il eſt plus à propos d'ignorer entiérement certaines choſes que de les ſavoir mal; & que tant que l'on peut commodément puiſer à la ſource, on n'eſt jamais excuſable d'aller chercher les petits ruiſſeaux.

2. Les Critiques ne jugent pas plus favorable-

mii ad Steph.
Item Thom. De Pined. Paul Colomiés, Biblioth. Choiſie, n. 48. Voſſ. de Hiſtor. Græc. &c.
6. Journal de Savans du 7. Fevrier 1667.

7. Salmaſ. Prolegom. in Solinum, pag. 12. & 13.
8. In L. Ampel. Præf. poſt Flori Edit.
9. Le P. Lamy, 6. Entret. ſur les Sciences, pag. 242. & ſuiv.

II. PART. CH. XI.

rablement de ces *Recueils* de ces *Extraits*, de ces Magazins de *Lieux communs*, & de toutes ces autres *Compilations* où l'on a ramassé tout ce que les Auteurs ont dit sur chaque matiére. Un ramas si bizarre, dit un Ecrivain moderne (1), ne peut guéres produire que des monstres. Il est impossible de faire de tant de parties differentes un Tout proportionné, & qui ait cette uniformité qui fait l'agrément des beaux Ouvrages. Ceux qui lisent ces piéces décousuës dans ces grands *Repertoires*, ne peuvent savoir le dessein de leur propre Auteur, & il est difficile qu'ils ne les apliquent mal, & contre l'usage pour lequel elles ont été faites. Ainsi quelque ingénieuse que l'aplication en puisse être, ils ne font rien qui soit naturel. Quand on a quelque sujet à traiter il est très-dangereux, au jugement du même Auteur, d'avoir recours à ces *Lieux communs*, parce que tant de differentes choses, & ce grand nombre de divers sentimens confondent l'esprit, & l'occupent tellement qu'il n'est pas libre pour consulter attentivement la Vérité, & se former une image nette de ce qu'il doit dire. C'est ce qui nous devroit donner de l'éloignement & de l'aversion pour toutes ces grosses Compilations que nous avons sous le nom de *Théâtre de la vie humaine*, de *Polyanthée*, de *Parterre des Orateurs*, & plusieurs autres dont les beaux Titres ne servent qu'à nous éblouïr.

Mais on ne doit pas faire le même raisonnement des *Collections* que les particuliers font pour eux-mêmes, & on peut dire qu'autant que celles des autres nous sont nuisibles, autant celles que nous faisons pour notre usage nous sont-elles avantageuses. C'est perdre son tems de lire ces ramas faits par d'autres, mais ce n'est point le perdre de les faire soi-même, c'est-à-dire, de recueillir avec soin ce qu'on trouve d'excellent dans les Livres, & de travailler à donner de l'ordre à ses propres *Collections*. Elles ne peuvent servir qu'à celui qui les fait, parce que, selon le Critique que j'ai déja cité, on ne peut appercevoir la pensée d'un Auteur dans un discours détaché. Un homme, dit-il, renferme dans deux paroles tout ce qu'il a lû dans deux pages; mais peut-on entendre ces deux paroles, si l'on n'a lû comme lui ces deux pages entiéres? En faisant ces Extraits, il a eu plusieurs vûës qu'il n'exprime & ne represente pas sur le papier. Et tout le monde ne peut pas deviner ce qui l'a porté à remarquer de certaines choses qui à d'autres qu'à lui, paroissent être de nul usage.

CHAPITRE XII.

Préjugés des Livres Anonymes & des noms des Auteurs.

CH. XII.

LA suppression & la supposition des noms ne sont pas toujours un mauvais préjugé contre les Livres, parce qu'on est assés persuadé qu'il peut y avoir également de bons & de méchans motifs, qui portent les Auteurs à ne point exprimer le leur, ou à en substituer un autre à la place.

Les uns suppriment leurs noms pour éviter la peine ou la confusion d'avoir mal écrit, ou d'avoir mal choisi un sujet. Les autres pour éviter la récompense ou la louange qui leur pourroit revenir de leur travail; ceux-ci par la crainte de s'exposer au Public & de faire trop parler d'eux, ceux-là par un mouvement de pure humilité pour tâcher de se rendre utiles au Public sans en être conus; d'autres enfin par une indifference & par un mépris de cette vaine réputation qu'on acquiert en écrivant: parce qu'ils considérent comme une bassesse & comme une espéce de deshonneur de vouloir passer pour Auteur, de même qu'en ont usé quelquefois les Princes en publiant leurs propres Ouvrages sous le nom de leurs domestiques.

Plusieurs ont estimé qu'il est à propos & nécessaire même que les Auteurs mettent leur nom à la tête de leur Ouvrage, parce que c'est comme une caution & une assûrance publique de la doctrine qu'ils enseignent

1. Le P. Lami, Entret. sur les Sc. p. 242. jusqu'à la page 246.

2. Concil. Trident. sess. 4. Decret. de usu & edition. sacror. Libror.

3. Instruct. post. Regul. de Libror. prohibit. §. 1. de Libror. impression.

4. *Non agnoscendum opus quod non erigat frontem, quod nullam constantiam praeferat, nullam fidem repromittat de* glo-

II. Part. Ch. XII. gnent. On s'est confirmé dans cette opinion encore plus qu'auparavant depuis qu'on a découvert l'artifice des Hérétiques & de ceux qui étant notés publiquement ou soupçonnés de nouveautés ont voulu surprendre le Public en supprimant leur nom pour n'être point reconus.

C'est ce qui a porté le Concile de Trente à défendre qu'on imprimât dans la suite aucun Livre sur les matiéres de Religion sans le nom de son Auteur (2).

Ceux qui ont dressé les instructions de l'*Indice* des Livres défendus sous Pie IV. ont jugé qu'il falloit étendre cette défense sur toutes sortes de Livres & que l'on devoit obliger les Auteurs à marquer leur nom, leur surnom & celui de leur pays. Mais comme ils reconnoissent en même tems qu'il peut y avoir des raisons suffisantes de cacher son nom, ils veulent que celui des Censeurs & des Approbateurs y paroisse pour cautionner l'Anonyme (3).

En effet on peut dire que le nom d'un Auteur sert de Préjugé pour son Livre, dont on fait tout d'un coup le jugement sur l'idée qu'on a déja de la personne. Et quoique la méthode de se faire Anonyme soit devenuë à la mode depuis un demi siécle, on ne laisse pas de régler ses inclinations & son estime sur l'idée que l'on a de celui que l'on sait ou que l'on devine en être l'Auteur, & alors cette idée nous tient lieu de son nom.

Mais lorsque l'on ne peut pas connoître l'Auteur d'un Livre Anonyme par aucune marque qui soit sensible, ou par quelque apparence, cette ignorance produit dans les esprits deux effets assés differens selon la difference de leur disposition.

Dans ceux qui sont accoutumés à juger d'un Livre par son Auteur, elle produit ordinairement cette indifference & ce froid qu'ils ont pour tout ce dont ils ne sont pas prévenus, n'aimant point à lire un Livre dont ils ne savent point l'histoire, l'occasion & le sujet par avance, & ne voulant point s'exposer au hazard d'être trompés & de perdre leur peine.

Dans ceux qui sont assés dégagés de préoccupations pour ne s'attacher qu'à la matiére & au sujet que traite un Livre, elle II. Part. Ch. XII.
produit un autre effet qui est beaucoup plus dangereux, comme il paroît particuliérement dans les Livres hérétiques dont on a eu soin de cacher les Auteurs pour ne point détourner de leur lecture ceux qui s'en donneroient de garde s'ils connoissoient ces Auteurs.

Cette pernicieuse addresse n'est pas nouvelle dans les Hérétiques, & nous voyons que Tertullien s'en plaignoit dès les premiers siécles écrivant contre les Marcionites (4). Leurs successeurs ont eu grand soin de conserver une pratique qu'ils ont toujours jugée très-utile à leurs fins, & ce n'a point été un petit exercice pour les Critiques de l'Eglise Catholique de pouvoir faire le discernement de tant d'Anonymes qui s'étoient glissés parmi les Ouvrages des Peres de l'Eglise & des autres Auteurs Orthodoxes, & qui enfin d'*Anonymes* étoient devenus *Pseudonymes*, pour me servir de ces termes, par l'ignorance des Lecteurs ou des Copistes, ou même par l'indiscretion des Relieurs, qui pour la commodité de ceux qu'ils servoient ayant joint & cousu ensemble des Traités de divers Auteurs inconnus ont donné lieu de croire dans la suite des tems moins éclairés, qu'ils étoient d'un même Auteur, parce qu'ils étoient reliés dans un même volume.

C'est ainsi que dans le siécle passé & au commencement de celui-ci l'on a vû porter aux Fidéles de l'Eglise Catholique des priéres de Calvin à la Messe sans savoir qui en étoit l'Auteur, parce que la malice ou l'ignorance les avoit fait relier d'abord par un Libraire de Lyon au bout des Heures de la Vierge, comme nous le témoigne Scaliger (5).

C'est ainsi qu'à Rome on débita durant tout un an entier des Lieux communs de Théologie d'un Luthérien sous le nom de Terra Nera sans savoir que ce fût Melanchthon (6).

Mais ce n'est pas ici le lieu de rapporter ces

plenitudine tituli & professione debita Auctoris. Tertullian. Lib. 4. contra Marcion. cap. 2.

5. Scaligeran. prior. pag. 220. Edit. prior. verbo *Rota* in fine.

6. Ibidem initio & Paul. Colomes. in not. ad Scaligeran. ¶. *Terra nera* est le synonyme Italien du Grec Μελάγχθων, & de l'Aleman *Schwartzerd*. La conformite cependant auroit été plus grande, si on avoit écrit *Nera terra*.

ces sortes d'erreurs qui regardent moins les Anonymes, que les *Imposteurs* qui ont supposé leurs Ouvrages à d'autres, ou les *Pseudonymes* qui ont joint le desir de nous tromper à celui de demeurer cachés & inconus.

Car il y a pour les Auteurs qui veulent se donner au Public plus d'une maniére de s'écarter du chemin ordinaire, & d'éluder le Public quand ils veulent user de déguisement.

Outre celle de ne point mettre de nom, ni d'autres marques qui puissent nous donner la connoissance de l'Auteur, il y en a encore trois autres qui semblent s'éloigner davantage des regles de la sincérité.

La premiére est celle de prendre un masque pour se déguiser, c'est-à-dire, un nom contrefait ou qui ne puisse s'attribuer visiblement à personne. Ce que nous appellons *Pseudonymes* ou *Cryptonymes*. La seconde est celle de publier son Ouvrage sous le nom d'un autre pour lui donner de l'autorité & du cours, soit que ce soit le nom d'un ancien Auteur, soit que ce soit celui d'une personne de crédit & de grande reputation : c'est ce que nous appellons *Imposteurs* soûmis à la peine de *supposition de part*, s'il est permis de se servir de ce terme.

La troisiéme est celle de mettre son nom à l'Ouvrage d'autrui; comme l'Empereur Caligula qui faisoit mettre sa tête sur les troncs des statuës de Jupiter & des autres Divinités, & de voler les Auteurs en supprimant leurs noms & en effaçant les marques qui pourroient servir à faire reconnoître ses véritables Peres, comme le Cyclope Cacus (1) qui tiroit les vaches d'Hercule par la queuë, afin qu'on ne pût tirer aucune conséquence contre lui par la route des vestiges; c'est ce que nous appellons *Plagiaires* soûmis à la peine portée par la Loi *Fabia de plag. aut de Furt. xij. Tabb.*

Je n'ai pas crû devoir m'engager à parler ici des Préjugés dans lesquels on est pour ces trois sortes de faux Auteurs quelque raport qu'ils ayent avec les Anonymes, parce que s'il paroît qu'il y ait quelque utilité de les faire connoître au Public, j'espererois pouvoir le faire dans un Recueil à part, pourvû qu'en découvrant ceux qui auroient voulu demeurer toujours cachés je ne m'exposasse point à blesser la charité qui se doit dans le Christianisme, ou l'honnêteté qui se pratique dans le Monde.

Mais quelque chose qu'on ait pû dire au désavantage de ceux qui suppriment leurs noms dans leurs écrits (2), nous sommes un peu revenus de l'aversion qu'on nous avoit inspirée pour les Anonymes, & nous-nous sommes défaits d'une partie de ces Préjugés qui nous les rendoient suspects, depuis que nous avons consideré qu'il s'est trouvé des Auteurs qui ont eu des raisons & des motifs très-louables & très-justes, & quelquefois nécessaires pour en user ainsi.

Car enfin peut-on blâmer ceux qui pour ne point se rendre inutiles aux personnes pour lesquelles ils écrivent, & qui pour ne point choquer ou chagriner ceux qui sont déja mal intentionés & mal disposés à leur égard, suppriment leur nom qui pourroit faire tort aux bonnes choses qu'ils ont à écrire.

C'est ainsi que Saint Jerôme, après Saint Clement d'Alexandrie, prétend (3) que Saint Paul en usa dans son Epître aux Hébreux, dans l'esprit desquels il croyoit être mal pour avoir quitté le Judaïsme; & que non content d'y avoir supprimé son nom, il n'y voulut pas même mettre celui de ceux à qui il l'adressoit pour ne les point exposer à l'insulte de ceux des Juifs qui n'étoient pas convertis. C'est aussi la pensée de Saint Chrysostome & de Saint Augustin (4). Quelques Modernes disent avec assés de vrai-semblance que Saint Paul, après avoir quitté le nom de Saul, crut qu'il ne pourroit mettre le nom de Paul sans choquer les Juifs qui considéroient

1. ¶. On n'a jamais dit que *Cacus* fût un Cyclope. De la maniére dont il est décrit dans Virgile, c'étoit plûtôt un Satyre, étant appellé *Semi-homo* & *Semifer*, qu'il vaut pourtant mieux, avec Servius, interpréter simplement *homme sauvage*. Properce, 4. Eleg. 9. en fait un monstre à trois têtes, figure bien différente de celle d'un Cyclope.

2. Theoph. Raynaud Erotem. de bon. & mal. Lib. partition. 1. Erotem. 19. pag. 231.

Clav. de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects, chap. 14. pag. 115. 116.

Johan. Deckerrus Conjectur. de Lib. adespotis &c. pag. 7. 8. 9. 10.

3. S. Hieron. Lib. de Scriptorib. Eccles. in Paulo.

Clem. Alexandrin. apud Euseb. Lib. 6. Hist. Eccles. cap. 14.

4. S. Jo. Chrysostom. Hom. 61. Tom. 5. Edit. Græc.

S. Augustin. Exposit. inchoat. Epistolæ ad Rom.

Franc. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 4. Tract. de

roient ce nom Romain comme un témoignage du mépris qu'il avoit fait de leur Religion; & que d'un autre côté il ne devoit point reprendre ſon ancien nom de Saul pour ne point donner lieu aux nouveaux convertis d'entre les Gentils de croire qu'il ſeroit retourné à ſon ancien Judaïſme (5).

Peut-on blâmer ceux qui par une ſage défiance de leur propre capacité ſe contentent de laiſſer aller leurs écrits au jour, ſans s'y expoſer eux-mêmes, afin d'écouter avec plus d'indifférence & de ſûreté les jugemens differens que l'on pourroit porter de leurs Ouvrages, & pour laiſſer à tout le monde la liberté de le faire ſans que la conſideration pour l'Auteur les puiſſe arrêter.

C'eſt ainſi qu'Apellès s'étoit caché derriére ſon tableau pour entendre les ſentimens divers qu'on en auroit ſans paroître. C'eſt dans cette penſée que Saint Gregoire de Nazianze dit qu'il avoit prié un de ſes amis de retirer ſon nom du Livre de *la Foi* qu'il avoit compoſé, & de n'en pas découvrir l'Auteur, afin que les perſonnes éclairées & prudentes à qui il le donneroit à lire puſſent en porter un jugement plus libre & plus ſain (6).

Peut-on blâmer ceux qui connoiſſant un peu le génie du ſiécle où ils vivent, tâchent de ſe ſouſtraire aux langues du commun, & qui par la ſuppreſſion de leur nom veulent ſe maintenir dans le pouvoir de renoncer ou de reconnoître leur Ouvrage? C'eſt peut-être ſuivant ces vûës qu'un Auteur moderne voulant modérer ſans doute l'opinion que nous avons de ſon mérite parloit en ces termes il y a quelques années. „ *Pour ne me pas faire honneur*, dit-il, „ *d'une fauſſe modeſtie en ſuprimant mon* „ *nom, j'avoue que c'eſt un peu par vanité* „ *que je me cache: car je ſuis trop fier pour* „ *me montrer, connoiſſant que dans un ſié-* „ *cle auſſi éclairé & auſſi critique qu'eſt le* „ *nôtre on s'humilie dès qu'on ſe déclare Au-* „ *teur* (7).

Enfin peut-on blâmer ceux qui par modeſtie, & par un mouvement d'humilité & de mépris pour la gloire tâchent de ſe cacher en faiſant du bien aux autres? On prétend que c'eſt par ce motif que Moïſe, les autres Auteurs Anonymes de l'Ecriture Sainte & les quatre Evangeliſtes avoient ſupprimé leur nom, afin de laiſſer à Dieu toute la gloire de leur travail. Du moins eſt-ce le ſentiment de Saint Chryſoſtome (8).

Arnaud de Bonneval ne s'eſt pas contenté de cacher ſon nom dans le célébre Traité des Oeuvres Cardinales de Jeſus-Chriſt, il a bien voulu même apporter des raiſons pour juſtifier ſa conduite, quoiqu'il n'y ait eu que ſon humilité qui ait pû lui faire croire qu'elles lui convinſſent. „ Il eſt vrai, „ dit-il, que chacun a coutume de mettre „ ſon nom à la tête de ſon Livre, afin „ que le ſtile puiſſe ajoûter quelque choſe „ à la réputation de ſon Auteur, & que „ l'Auteur puiſſe donner du poids & du „ crédit à ſon ſtile, & que l'un & l'autre „ ſe ſoûtiennent mutuellement par cette „ communication de gloire. C'eſt ce qu'ont „ juſtement mérité les Hommes Illuſtres „ par la beauté & par la force de leur eſ- „ prit, & c'eſt ce qui a fait paſſer leur nom „ célébre juſqu'à nous, ſans qu'il y ait „ ſujet de craindre que les tems en puiſſent „ effacer la mémoire. Mais pour moi, „ continuë-t-il, qui ſuis ſi éloigné de ces „ grands Hommes & pour l'eſprit & pour „ la Science, & pour l'éloquence, je n'ai „ pas crû que mon nom méritât de faire „ le titre de mon Livre, parce qu'il ſeroit „ plus capable de deshonorer la matiére „ que j'y traite & qui eſt noble & élevée „ par elle-même, que de lui apporter au- „ cun nouvel ornement (9).

La

de falſa Librorum inſcriptione pag. 321. Col. 1.

5. Theoph. Ray. de bon. & mal. Libb. Erot. 19. num. 406. pag. 237.

6. S. Gregor. Theol. in præfat. ad Lib. de Fide, & ex eo Sixt. Senenſ. loc. cit. pag. 321.

7. Le P. Rap. de l'Inſtruct. pour l'Hiſtoire.

8. Sanct. Chryſoſtom. initio Expoſ. Epiſtol. Paul. ad Roman.

9. De Cardinal. Chriſti Operib. inter Cypriani Opera, ubi ait: *In capite Libri ſui quiſque Auctorem ſe poſuit, ut & ſtylus auctori & ſtylo auctor famularetur, & auctoritate altrinſeca communis gloria muniretur. Hoc Virorum illuſtrium præclara meruerunt ingenia, & per hoc vivax eorum fama & gloria indelebilis perſeverat. Nos vero qui vix intelligimus quæ ab eis dicta ſunt, ſenſu & eloquentiâ omninò iis impares, ſi quid aliquando ſcribimus indignum titulo judicamus, ne forte nobilis materia, cujus explanationi ſtudium adhibemus, decoloratam potiùs quàm ornatam noſtra præſumptione queratur.*

La modestie de cet Abbé a néanmoins été cause d'un petit inconvénient, car elle a donné lieu à l'erreur de quelques-uns qui l'ont attribué à Saint Cyprien. Elle n'a point laissé d'être suivie depuis ce tems-là & embrassée par un grand nombre de personnes vertueuses & savantes que l'on a reconnuës à la fin les unes après les autres pour la plûpart (1).

Le premier Livre que la Société des Jésuites ait jamais produit étoit *Anonyme*, mais l'utilité du Livre a excité la curiosité du monde avec tant d'efficacité, qu'on a découvert enfin qu'il étoit dû à Canisius (2).

Au reste il n'y a point de siécle qui ait été plus fécond que le nôtre dans cette espéce d'Auteurs sans noms ou sous des noms supposés que la modestie & l'humilité ont dérobés à notre connoissance. Nous ne pouvons pas en choisir un exemple plus éclatant que celui que nous proposent Nosseigneurs du Clergé dans l'éloge qu'ils ont fait de cet Auteur inconnu qu'ils appellent le *Protecteur de la Hierarchie* & le *Défenseur des Evêques*. Après avoir publié quelques-unes des vertus qu'ils ont bien voulu lui attribuer; & avoir fini „ par son humilité sincere, jointe à sa prudence & à sa gravité, ils ajoûtent, que „ le seul regret qu'ils ayent, c'est de n'avoir pû découvrir jusqu'alors la main „ qui avoit porté des coups si funestes aux „ ennemis de l'Eglise, & qui l'avoit fait „ triompher avec tant de gloire. Que le „ Clergé de France a fait tous ses efforts „ pour témoigner sa gratitude & pour tirer „ cet Homme à qui la Hiérarchie est si „ sensiblement obligée, des ténébres où il „ se tenoit caché. Mais que quelque honorable députation que l'Assemblée de „ 1635. ait ordonné qu'on lui fît en quelque part du monde qu'on sût le rencontrer, quelque récompense & quelque „ gratification qu'on lui ait proposée, jamais on ne l'a pû obliger de se découvrir, & de passer les bornes que sa modération lui avoit prescrites. Qu'il s'est „ contenté d'avoir infatigablement employé ses veilles & ses travaux pour l'Eglise qu'il a toujours uniquement aimée. „ Que comme il a combatu en secret pour „ la gloire de Dieu, de même il n'a voulu „ recevoir qu'en secret sa couronne des „ mains adorables de celui pour qui il a „ combatu. Qu'il a fui l'estime, l'honneur, & les applaudissemens avec le „ même empressement que les autres les „ recherchent, & que lorsqu'il a donné „ ses Ouvrages au Public, ce n'a été qu'en „ supprimant son Nom, afin de se priver „ par-là de la gloire que méritoit la doctrine extraordinaire qu'il y a fait paroître. „ Que si c'est une chose merveilleuse d'avoir composé tant de savans Livres, d'avoir rendu de si fréquens combats avec „ tant de succès, & d'avoir imposé un „ profond silence aux plus fiers ennemis „ de la Vérité, c'en est une incomparablement plus surprenante de ne vouloir „ point jouïr de la réputation qu'on s'est „ acquise par tous ces travaux (3).

Ainsi tant que la modestie, l'humilité, & le mépris généreux mais Chrétien de la gloire de ce monde passeront pour des vertus estimables, on n'aura jamais raison de blâmer ceux qui par leur mouvement cachent leurs Noms dans leurs Ouvrages.

Saint Salvien de Marseille après avoir blâmé la vaine curiosité des Lecteurs qui cherchent plutôt à connoître le Nom d'un Auteur qu'à profiter des bonnes choses qu'il écrit, apporte une belle raison pour justifier la modestie de ceux qui cachent leurs noms. C'est, dit-il, que les jugemens que la plûpart des hommes portent des Ouvrages qui paroissent au jour sont si foibles, si mal fondés, de si peu de conséquence, qu'ils font plus d'état du Nom de celui qui écrit, qu'ils ne goûtent la force & la beauté des choses écrites (4). Ce qui pou-

1. Six. Senens. Loc. cit. pag. 321. ut supra.
Theoph. Rayn. Erot. 19. num. 401. pag. 234.

2. Matth. Raderus in Canisii Vita. ¶. Ce livre anonyme parut d'abord sous le titre de *Summa doctrinæ Christianæ*, on ne lui donne plus que celui de *Catechismus Canisii*.
Item ex Raynaudo, pag. 236, num. 404.

3. P. Aurelii elogium à Patribus generalis cœtus Cleri Gallicani anno 1646. congregatis præfix. Operib. P. Aur. ¶. Personne aujourd'hui n'ignore que *Petrus Aurelius* n'est autre que Jean du Verger d'Hauranne Abbé de S. Cyran, mort à Paris l'an 1643.

4. *Ne scripta quæ in se habent plurimum salubritatis, minora forsitan fiant per nomen Auctoris.* Salvian. Epist. ad

II. PART. CH. XII.

pouvant faire craindre avec raison à un Ecrivain que le peu d'éclat de son Nom n'empêche le fruit que l'on pourroit retirer de la lecture de ses Ouvrages, il est bon souvent qu'il ne le fasse pas connoître (5).

APRE'S avoir parlé des Préjugés sur les Livres qui ne portent point le nom de leurs Auteurs, on pourroit ce semble dire quelque chose de ceux où l'on est à l'égard des Ouvrages dont les Auteurs ont eu *des Noms qui frappent l'imagination.*

On ne peut pas nier qu'il n'y ait certains Noms qui font des impressions particuliéres sur l'esprit des Lecteurs, mais on peut dire avec quelque assûrance qu'il n'y a rien de plus bizarre ni peut-être de plus déraisonnable que les conséquences que quelques-uns ont prétendu en tirer au préjudice ou à l'avantage des Ouvrages. C'est à quoi les Hérétiques & quelques Rieurs n'ont pas voulu faire beaucoup de reflexions, lorsqu'ils ont cherché à faire des railleries sur certains noms des Auteurs qui ne leur plaisoient pas (6).

Mais il y a souvent plus de bassesse dans l'esprit de ces railleurs, comme dit l'Auteur de l'Art de penser (7), que dans les Noms sur lesquels on veut se jouer. Néanmoins il s'est trouvé quelques Auteurs qui ont témoigné n'être pas insensibles à cette fausse délicatesse, & qui ont voulu faire quelques changemens dans leurs noms pour tâcher de détourner la bassesse ou la dureté de l'idée qu'on auroit pû s'en former.

Les uns en quittant le nom de leur famille pour prendre celui de quelque terre, comme a fait Monsieur de Balzac, qui s'imaginant que le nom de Monsieur *Guez* n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa Terre près d'Angoulême, pour tâcher d'en rehausser le prix, croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues (8).

Les autres ont retranché leur surnom entiérement, en se contentant de leur nom propre, comme le Poëte Théophile *Viaut*, qui craignant que son surnom ne fût souvent traduit en ridicule, & ne lui attirât de tems en tems des brocards & des railleries de la part des Rieurs, s'en défit entiérement, & ne retint que celui de *Théophile* qui n'avoit rien que de beau & de glorieux.

D'autres se sont contentés de joindre l'article avec leur nom pour en détourner l'idée qu'on y attache quand ces noms servent à marquer autre chose, & pour ôter tout sujet d'y faire de sottes allusions comme on voit dans les noms de *Lerat*, *Leporcq*, &c.

D'autres enfin sans en vouloir changer la signification, se sont contentés d'en changer la langue comme de *Gaucher* en *Scevole*; de *Le Borgne* en *Strabo*; de *Boulanger* en *Artopœus* & *Pistorius*; de *Charpentier* en *Fabricius*; de *Foullon* en *Cnaphæus*; de *Valet* en *Servilius* ou *Servius*; de *la Grenouillere* en *Batrachelius*; de *Vieilleau* en *Palæonydorus*; de *Bout d'homme* en *Virulus*; de *Couvreur* en *Tectorius* ou *de Tecto*, & de plusieurs autres (9).

CHAPITRE XIII.

Préjugés du Titre des Livres.

CH. XIII.

LE Titre d'un Livre doit être son abregé, & il en doit renfermer tout l'esprit autant qu'il est possible. Il doit être le centre de toutes les paroles & de toutes les pensées du Livre, de telle sorte qu'on n'y en puisse pas même trouver une qui n'y ait de la correspondance & du raport.

C'est pourquoi Pline avoit beaucoup de raison de dire que pour bien écrire, il faut toujours avoir le Titre de son Livre devant

ad Saloninum.

5. Mr. de la Rocque, Journal de Sav. du 2. Mars 1682.

6. Voyés les railleries sur les mots d'*Holcot*, *Trivet*, *Dormisecure*.

Voyés celle que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud fait assés froidement sur le nom de Mr. *Soulier*.

Celles qui se sont faites sur les noms de *Labbe*, de quelques *Casuistes*, d'*Arnaud*, de *Saci*, *&c.*

7. Logique de Port-Royal touchant les termes barbares des figures pour les argumens. pag. 14. de l'edition in-12. Amst. 1718.

8. Sorel, Traité de la connoissance des bons Livres, chap. 2. pag. 27. 28. Edit. d'Hollande.

9. *De his ac similibus passim in larvatis nostris.* ¶. Baillet entend son livre des Auteurs deguisés.

II. Part. Ch. XIII.

vant les yeux, le méditer souvent & ne jamais s'en écarter. Et que quand on ne sort jamais de sa matiére, & quand on éxécute ponctuellement les promesses du Titre on ne peut pas dire que le Livre soit trop long; mais qu'il l'est toujours trop, quand on y fait entrer quelque chose d'étranger, & qui ne s'y peut raporter que par accident & par une espéce de contrainte (1).

Néanmoins on ne doit pas toujours prendre tellement cette maxime à la rigueur, qu'on ne puisse quelquefois malgré son Titre inserer dans son Livre d'autres choses qui ont leur utilité, comme ont fait Budé dans son Livre de *Asse*, où il se trouve beaucoup de choses qui concernent plutôt l'Etat & l'Histoire de France que les monnoyes; Monsieur de Thou dans sa Vie; Monsieur Gassendi dans celle de Monsieur de Peiresc, &c. Mais alors il seroit bon d'en avertir le Public & de le comprendre même dans son Titre comme on l'a vû judicieusement pratiqué par l'Auteur des Vies de Saint Athanase, de Saint Basile, de Saint Ambroise, &c. qui ayant eu soin de renfermer dans ses Titres ce qu'il avoit dessein d'écrire touchant les personnes illustres & les principaux événemens de l'Eglise & de l'Empire arrivés du tems de ces Saints, a trouvé le secret de ne jamais sortir de son sujet, & de satisfaire en même tems & ceux qui y cherchent la Vie du Saint qu'on y promet, & ceux qui demandent une Histoire exacte de l'Eglise universelle de ces siécles.

Le Titre d'un Livre est souvent la marque du jugement de son Auteur, & rien n'est plus ordinaire que de voir condamner ou approuver un Livre sur un simple Préjugé où son Titre nous aura mis d'abord.

C'est pourquoi il est de la derniére importance pour la fortune d'un Livre & pour la réputation de son Auteur que son Titre soit juste, simple, naturel, modeste, en termes propres, sans figure, sans affectation, sans obscurité, sans équivoque, sans finesse, sans raffinement, sans fourbe, sans hablerie, sans fanfare, sans rodomontade, sans enflure, sans impertinence, sans expression ridicule, sans superfluité, & sans aucun air qui soit rude & choquant.

II. Part. Ch. XIII.

On ne peut pas dire même qu'un Titre qui auroit la plupart de ces excellentes qualités puisse encore être une caution suffisante pour la bonté d'un Livre. Il peut quand il est en cet état répondre de la bonne volonté qu'a eue l'Auteur de réussir & de ne point abuser de la confiance des Lecteurs, mais il ne peut pas répondre de la suffisance de l'Auteur, ni du succès de l'éxecution de l'Ouvrage.

Aussi voyons-nous que Vincent Pinelli le Pere & le Fauteur des Lettres dans l'Italie & le premier connoisseur des Livres de son tems ne se fioit jamais aux Titres quels qu'ils fussent. Comme il n'étoit pas d'humeur à se laisser éblouir aux Titres spécieux & magnifiques, il ne se laissoit pas non plus trop gagner à la simplicité ni à la sincerité apparente des autres.

Mais avant que d'acheter les Livres, il passoit souvent par la permission des Libraires les heures & quelquefois les jours entiers à les examiner pour n'avoir pas le déplaisir de se voir abusé, & pour ne point voir dans sa Bibliothéque qu'il tâchoit de rendre précieuse & bien choisie, quelque sot Livre insulter à sa facilité sous un titre spécieux (2).

1. En effet un Titre juste auquel un Ouvrage corresponde parfaitement est quelque chose d'assés rare dans le Monde. Car pour commencer par les JUIFS & les autres Peuples Orientaux, on ne peut pas dire que la plûpart des Titres qu'ils ont donnés & qu'ils donnent encore tous les jours à leurs Livres soient conçûs dans cette justesse & dans cette simplicité naturelle que nous cherchons. Tout y est presque figu-

1. Plin. jun. Epist. 16. Lib. 5.
Et ap. Filesac. Varron. Lib. 2. Selector. cap. 13. pag. 385.
2. Paul. Gualdus in Vita Pinelli, pag. 334. Collectionis Batcianæ.

3. C'est du Rab. Aharon Chajein.
4. Du Rabin Joseph Aben Ezra.
5. De Joseph Aben Virga.
6. Du R. Joseph. Ben Gikatalia.
7. Du R. Isaac Abuhab.

II. PART. CH. XIII.

figuré, & hors du sens litteral dans leurs Titres comme dans leurs Livres.

Ainsi il faut deviner que le *cœur d'Aaron* veut dire un Commentaire allégorique sur quelques Prophêtes & quelques autres Livres de l'Ecriture (3): que *les os de Joseph* sont une explication de régles & de Canons pour expliquer la Loi (4): que les *réliques de Joseph* sont une introduction au Talmud (5); que le *Jardin des Noix* est un Livre de cabale (6): que le *Fleuve Phison* signifie des Sermons sur la Loi & les Prophêtes (7); que les *Pommes d'or* sont des questions de Théologie (8); que le Livre *de la Grénade avec sa fleur* traite des cérémonies anciennes des Juifs qui ne sont plus en usage parmi eux (9); que le *bouquet de Myrrhe* est un commentaire sur le Pentateuque (10).

En un mot la plupart de leurs Livres ne sont que du *Pain*, des *habits*, de *l'eau*, de l'*or* & de l'*argent*, des *vases*, des *chariots*, des *tonneaux*, des *puits*, des *fontaines*, des *montagnes*, des *vallées*, des *déserts*, des *arbres*, des *herbes*, des *lys*, des *roses*, des *citadelles*, des *maisons*, des *licts*, des *tables*, des *coûteaux*, des *chaînes*, des *besaces*, des *yeux*, des *mains*, des *pieds* & tout autre chose que ce qu'ils ont voulu dire.

Il n'y a peut-être pas eu beaucoup moins d'affectation dans la plupart des titres que les GRECS mettoient à la tête de leurs Livres. Pline l'ancien dit qu'ils avoient une adresse toute extraordinaire pour trouver & donner à leurs Ouvrages des Inscriptions magnifiques; que les uns les avoient apellés *Rayons de miel*, les autres *Corne d'abondance*, d'autres, *Muses*, *Pandectes*, *Enchiridions*, ou *Manuels*, *Limones* ou *Prairies*, *Pinakidions* ou *Tablettes*, & d'autres Titres encore qui avoient beaucoup de parade & d'ostentation: mais que souvent après ces grandes portes & ces superbes entrées, on ne voyoit rien dans le milieu ni dans le fond de leurs édifices (11); que ce n'étoit que du plâtre peint & fardé pour tromper leurs Lecteurs.

Aulu-Gelle encherit encore sur Pline par la maniére dont il represénte cette affectation des Grecs dans leurs Titres trop recherchés, parmi lesquels il met encore ceux d'*Anthéres* ou *Florides*, d'*Eurémes* ou *Inventions*; de *Lychnes* ou *Flambeaux*; de *Stromates* ou *Tapisseries* ou plutôt *Stromatées* ou *Tapissiers*, d'*Héliconi*, de *Problémes*, de *Paraxiphides* ou de *Glaives*, de *Peples*, de *Pragmatiques*, de *Parergues*, de *Didascaliques*, de *Pancarpes* ou toutes sortes de fruits (12).

Le même Auteur comprend aussi les LATINS dans l'accusation ou plutôt dans la raillerie qu'il fait de ces sortes de pratiques, & entre ceux de leurs Titres qu'il juge être trop affectés il nomme les *Silves*, les *Muses*, les *Leçons particuliéres*, les *Leçons antiques*, les *Mémoires*, les *Conjectanées*, les *Epitres morales*, les *Questions Epistolaires*, & d'autres où il a trouvé à redire, ce semble, avec assés peu de raison, puisqu'il ne paroît pas en quoi la plupart de ces Titres pourroient marquer trop d'affectation particuliére. En effet Pline opposant les Grecs aux Romains en ce point, dit que ceux-ci étoient beaucoup plus simples & plus grossiers, & n'avoient point trouvé de Titres plus spirituels ni plus étudiés que ceux d'*Antiquités*, d'*Exemples*, d'*Arts*, &c. (13).

Si ces deux Auteurs ont témoigné être délicats & si difficiles en Titres, que n'auroient-ils pas dit de l'affectation de tant de *Modernes* de ces deux derniers siécles, auprès desquels toutes ces grandes & magnifiques inscriptions que nous leur avons vû blâmer dans les Anciens n'auroient paru avoir que de la simplicité & de la bassesse. Combien d'allégories & de métaphores, combien d'expressions bouffantes, combien d'*ampoulles* & d'enflure voyons-nous dans les Titres de Livres composés par les Modernes, & particuliérement dans ceux qui traitent des matiéres Ascetiques & de la

8. Du R. Jechiel Mili.
9. Du Rab. Isaac Cohen.
10. Du R. Abraham Seva.
11. *Inscriptiones propter quas vadimonium deseri possit. At cum intraveris, Dii Deæque, quam nihil inveneris!* Plin. sen. Hist. Natur. præfat. ad Vespasian.

12. A. Gellius præfat. Noct. Atticar.
13. V. Claud. Salmas. in præfat. ad Julii Solini Polyhistor. fuse.
Et si lubet, Anton. Thysius in not. varior. ad Aul. Gell. præfat.

Digitized by Google

la dévotion populaire? Il est visible que ce sont plutôt les productions de la chaleur de leur cœur, que de la lumiére de leur esprit; & de la force de leur imagination, que de la solidité de leur jugement. Car que pourroit-on penser autre chose par exemple des *Allumettes du feu divin* (1) de Pierre Doré; du *Fusil de Pénitence pour battre le caillou de l'homme & prendre le feu avec ses Allumettes* par un Anonyme du commencement de l'autre siécle (2): *de la Boutique de l'Apotiquaire spirituel, &c.* de Wichmans pour dire un Recueil de quelques Passages des Peres; *de la Rose blanche & rouge* du même Auteur pour dire l'histoire de la mort d'un Catholique des Pays-bas tué par les Hérétiques (3): du *Lis entre les épines* par le même pour dire la Vie de Sainte Dimpne: *de la Vignette de la Vierge chargée de Pampres Mystiques* par H. Lancelot (4): de *Soupirail pour laisser évaporer les fumées du vin nouveau des Hérétiques*, par le Pere Jean David (5): d'*Eteignoir du flambeau fumeux de l'hérésie* par le même; de *Jardin de l'Epoux & de l'Epouse* en deux Parties, où l'on voit la *Moisson de Myrrhe & de parfums* dans celui de l'Epoux, & le *Pancarpe de la Sainte Vierge*, c'est-à-dire, la cueillette de toutes sortes de fruits dans celui de l'Epouse, par le même; du *Roi des enfans du Catechisme sortant des Ecoles de la Charité*, par le Pere le Roi (6); de *l'Astre qui ne s'éteint & ne se couche pas*, pour dire que l'Empereur d'Allemagne n'avoit ni le droit ni le pouvoir de donner aux Jesuites les Abbayes & les biens Ecclésiastiques qui appartenoient aux Bénédictins avant que les Lutheriens s'en fussent saisis, par le Pere Hay; de l'*Eclipse de cet Astre qui ne s'éteint & ne se couche point*, pour marquer la réponse au Livre précédent par le Pere Jean Crusius (7).

Mais je n'ai pas prétendu m'assujettir à faire ici de longues listes de Livres ausquels les Titres trop recherchés, trop magnifiques, ou trop tirés par les cheveux ont fait quelque tort. Ceux qui souhaiteroient s'en divertir pourroient satisfaire leur curiosité sur les Quais ou dans la poussiére des petites boutiques, où ils trouveroient des *Soleils de l'Ame*, des *Flambeaux* de toutes les façons; des *Ailes du cœur dévot*; des *Braziers de l'amour divin*, des *Encensoirs fumans de pensées mystiques*; des *Brise-têtes du Dragon infernal*; des *Paradis en terre*; des *Avant-goûts du Paradis*; des *Clefs du Paradis*; des *Trésors inestimables de Saint Joseph*, des *Bouquets sacrés*, des *sept Trompettes*; le *Château du Palais de la Vierge d'Amour contenant quarante Chambres, révélé de Dieu à Marie Tessonniere* par le Pere de la Riviere Minime; *le Temple de la dévotion de la Mere de Dieu, orné des Tableaux de ses Augustes grandeurs, répréseutés par les élévations d'esprit*, par le Pere d'Orleans Cordelier (8); des *Tapisseries œconomiques tissuës du fil de la sagesse*, par Antoine de la Nativité Augustin; des *fleurs de Lys de la Charité*; des *Monëlles Theologiques*; des *Vergers*, des *Arrosoirs*, des *Labyrinthes*; des *Horloges*, des *Eponges*, des *Miroirs*, des *Portes*, des *Brasselets* & des *Colliers d'or*, du *Sucre spirituel*, des *œufs de Pâques*, des *Rossignols spirituels*, des *Collires*, des *Sortiléges de la sagesse sacrée*, des *Couronnes de douze étoiles*, des *Zodiaques spirituels*, des *Tours de Babel*, *&c.* pour ne rien dire d'une infinité de Livres sur les autres Sciences dont les Titres ne sont pas moins équivoques.

Ces affectations de Titres extraordinaires ne viennent pas toujours des Auteurs des Livres, mais quelquefois de leurs Traducteurs ou de ceux qui en procurent l'édition. C'est ainsi que Jacques le Vasseur a

1. ¶. Le livret intitulé *Allumettes du feu divin* fut imprimé à Paris in-8. par Etienne Caveillier 1539. & sur la fin il est dit que son Auteur est Frére Pierre Doré Religieux de l'Ordre de S. Dominique au Couvent de Ste Avoie à Blois. Quelques-uns ont cru que c'étoit lui que Rabelais à la fin du chap. 21. de son 2. livre appeloit *nostre Maistre Doribus*, & n'ont fait nulle distinction entre le Docteur Oris Inquisiteur de la Foi, & le Jacobin Pierre Doré. Beze parle du premier pag. 10. de la premiére partie de son Histoire Ecclésiastique, & du second sur la fin de son *Passavant*, où il le nomme *Asinum auratum*, *id est*, ajoute-t-il, *Fratrem Auratum*.

2. V. la Bibl. de la Cr. du Maine, & de du Verdier. ¶. L'un & l'autre dans le catalogue des Oeuvres de Pierre Doré n'ont pas manqué de rapportes les *Allumettes du feu divin*, mais je doute qu'ils aient fait mention du *Fusil de pénitence*.

3. V. Valer. Andr. Bibl. Belg. in Augustino Wichmans.

4. Valer. Andr. ibid.

5. Alegamb. Biblioth. Soc. J. & Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 490.

6. Charles le Roi Minime l'an 1645.

Digitized by Google

a publié *les deux Chérubins du Tabernacle*, voulant marquer deux Sermons sur la Sainte Vierge par Radbod second Evêque de Noyon, & *le cri de l'Aigle provoquant ses petits au vol* pour dire quelques Homelies de Saint Eloy (9).

Néanmoins ces Titres ne sont pas toujours ridicules lorsqu'ils sont symboliques ou que par leur figure ils font assés connoître la chose figurée, comme P. E. *l'Aigle qui a fait la poule devant le Cocq* par Claude Chappuis (10), pour dire la suite de l'Empereur Charles-Quint devant François Premier à (11) Landrechy (12).

Ce n'est point assés pour nous donner un Préjugé certain & utile d'un Livre qu'un Titre soit simple & naturel, mais il faut aussi qu'il soit juste, & qu'il exprime si bien tout le Livre qu'on puisse dire de chaque endroit que c'en est le titre ou la suite.

C'est ce qui a fait dire aux Critiques qu'on ne voit pas bien en quoi consiste la justesse du Titre d'*Epîtres Familiéres* qu'on a donné à la premiére partie des Lettres de Ciceron (13).

„ En effet ce Titre ne se trouve point „ dans les anciens Manuscrits, & jamais „ ceux qui ont cité ces Lettres anciennement ne se sont avisés de les distinguer „ & de marquer leur caractére par-là. A „ dire le vrai, il s'y en trouve quelques-„ unes qui sont écrites assés familiérement, „ mais leur nombre est si petit en comparaison de celles où l'on traite gravement „ des choses très-importantes, qu'il n'y „ auroit rien de plus mal conçu que de „ donner au tout un nom emprunté d'une „ petite partie. Outre qu'il y a beaucoup „ plus de Lettres écrites familiérement parmi celles qui s'adressent à Attique (14) „ l'ami intime de Ciceron que parmi les „ autres : de sorte qu'on auroit plus de raison de donner le Titre de *Familiéres* à „ celles-ci qu'aux autres.

„ Le mal n'en seroit pas si grand si l'on „ ne voyoit beaucoup de gens qui se rebutent par le Titre d'*Epîtres Familiéres*, & „ qui sur ce Préjugé de mépris se privent „ d'une lecture très-curieuse & très-profitable. Car on peut dire qu'il n'y a point „ de Livres qui méritent plus d'être consultés que les Oeuvres de Ciceron, & „ qu'il n'y a point d'Ouvrage de Ciceron „ qui soit plus digne d'être lû que ces Lettres, comme l'a remarqué l'Auteur des „ Nouvelles de la République des Lettres.

M. de la Mothe le Vayer trouvoit aussi (15) que M. de Balzac n'avoit pas donné à son Livre *de la Cour* un Titre qui fût tout-à-fait juste en l'appellant *Aristippe*, parce, disoit-il, que cet Aristippe étoit un fort mauvais Courtisan, & que par conséquent il ne pouvoit servir de Modéle, comme Monsieur de Balzac sembloit avoir voulu le proposer.

Mais on n'a jamais demandé un compte trop exact aux Auteurs des raisons qui leur ont fait mettre en titres de Livres les noms de leurs amis ou de personnes de considération, & qui avoient paru singuliérement sur le sujet qu'ils traitoient.

C'est ce qui se peut assés remarquer par la conduite de Ciceron, qui a donné à ce qu'il a fait sur les Orateurs le titre de *Brutus*; à ce qu'il a fait sur l'amitié, celui de *Lelius*; & à ce qu'il a fait sur la vieillesse, celui de *Caton l'ancien*. C'est aussi ce qu'on a vû pratiquer à Lucien qui a donné le Titre de *Nigrin* à son Dialogue des mœurs des Philosophes; de *Menippe* à celui de la Necromance; d'*Hermotime* à celui des Sectes de Philosophie; d'*Anacharsis* à celui des études & des exercices de la jeunesse.

Les Modernes ont crû les pouvoir imiter dans cette liberté.

Ainsi Sepulveda a donné le Titre de *Gonsalve*

7. Roman. Hay Benedictin, sive ut quibusdam Gasp. Sc.
Alegamb. Bibl.

8. Voyés les Bibliographies du P. Jacob.

9. J. du Launoy Hist. du Collége de Navarre pag. 825.

10. ¶. J'ai fait autrefois plusieurs recherches touchant ce Claude Chappuis, une partie desquelles a été employée sur le 8. chapitre du 1. livre de Rabelais, & l'autre sur le Dizain 93. de S. Gelais, avec cette différence que la note sur S. Gelais n'est encore que manuscrite.

11. ¶. Baillet en bon Picard écrit *Landrechy* pour Landrecy.

12. V. la Croix du Maine, Bibl. Franc. au nom *Claude Chappuis*.

13. Nouvelles de la République des Lettres du mois de Mai 1684. tirées de P. Victorius, & des autres Critiques.

14. ¶. Il faloit avec Bayle dire *Atticus*.

15. ¶. Cette critique se trouve dans la cinquiéme journée de l'Hexaméron rustique de la Mothe le Vayer.

II. PART. CH. XIII.

falve à son Traité de la Gloire, & celui de *Démocrate* à ce qu'il a fait sur l'Art Militaire. Gesner celui de *Mithridate*, à son Traité des Langues. Fracastor a donné le nom de *Nauger* à son Livre de la Poëtique; Loisel celui de *Pasquier* à son Dialogue des Avocats de Paris; Freher celui de *Sulpitius* à son Traité de l'Equité, & celui de *Pomponius* à son Livre posthume des Médailles anciennes. Jansenius d'Ypre celui d'*Augustin* à son Livre de la Grace. Filesac celui de *Varron* à son Traité des Livres & des Ecrivains. Heinsius celui d'*Aristarque* à ses Observations Critiques sur la Paraphrase de Nonnus. Drusius celui de *Cadmus* à son Traité des mots qui ont passé d'Orient en Occident. Monsieur Bochart celui de *Phaleg* à sa Géographie sacrée. Ben. Arias Montano pareillement celui de *Phaleg* à son Traité des premiéres Peuplades du monde: celui de *Caleb* à son Livre du partage de la Terre Sainte: celui de *Néhémie* à ce qu'il a écrit touchant la situation & le plan de l'ancienne Ville de Jerusalem, celui de *Noé*, *Beséléel* & *Ariel* à son Ouvrage des édifices sacrés: celui de *Daniel* à son Traité des siécles & de la Chronologie: celui de *Joseph* à son Recueil des mots cachés & difficiles qu'il explique: celui de *Jeremie* à son Traité de l'Action ou Recueil des Verbes: celui de *Thubal-Cain* à ce qu'il a fait des poids, mesures & monnoyes: & celui d'*Aaron* à son Traité des habits & des ornemens & vaisseaux sacrés.

Je ne doute presque pas que tous ces Auteurs, tant Anciens que Modernes, ne soient redevables de cette invention, ou plutôt de cette licence à Platon, qui n'a point donné d'autres Titres à ses Dialogues que les noms des personnes qui y avoient quelque part, ou quelque raport quel qu'il pût être. Car je crois que c'est toute la raison qu'il a euë d'appeller son Dialogue de la Religion, *Euthyphron*; celui des Actions humaines, *Criton*; celui de l'Ame, *Phædon*; celui de la Sagesse *Theages*; celui de la Dispute, *Euthydeme*; celui des Sophistes, *Protagoras*; celui du Mensonge, *Hippias*; celui de la véritable explication des mots, *Cratyle*; celui de la Rhétorique, *Gorgias*; celui de la Poëtique, *Ion*; celui de la Volupté, *Philebe*; celui de la Vertu, *Menon*; ceux de la Nature de l'Homme & des Vœux, les deux *Alcibiades*; celui de la Prudence, *Charmide*; celui de la force, *Laches*; celui de l'Amitié, *Lysis*; celui de l'Avarice ou de l'Amour du gain, *Hipparque*; celui de la Loi, *Minos*; celui de la Nature, *Timée*; celui de l'Atlantique, c'est-à-dire, de l'Origine & de l'établissement des Peuples dans le monde, *Critias*; celui des idées, *Parménide*; celui de la beauté, *Phædre*. Et il y a grande apparence que ce n'est qu'à cause de cette affectation, qu'on lui a attribué les Dialogues de la Mort, de la Consultation, de la Déliberation & des Richesses, dont le premier s'appelle *Axioque*, le second *Démodoque*, le troisiéme *Sysiphe*, & le dernier *Erasistrate* ou *Eryxias*.

Il y a encore d'autres maniéres de se relâcher de la justesse de son Titre, sans néanmoins aller chercher des termes impropres, obscurs ou figurés comme ceux dont nous venons de parler. Nous en avons des exemples dans la maniére avec laquelle deux célébres Ecrivains de nos jours ont voulu exprimer les Titres de quelques-uns de leurs Livres.

Quoique le premier ait donné à son Ouvrage le Titre de *Démonstration Evangelique*, il n'a point fait difficulté d'y inserer des probabilités, des conjectures & des convenances: & bien que le second ait donné au sien celui de *Doutes sur la Langue Françoise proposés à Messieurs de l'Academie*, il n'a point laissé au jugement des Critiques (1) d'y décider souvent plûtôt que de proposer. Ainsi tout le monde n'a point cru que tout fût *demonstratif* dans le premier, & que tout fût *douteux* dans le second, quoique leurs Titres semblassent le promettre ainsi.

Il y a un autre défaut de justesse & de vérité dans les Titres qui est beaucoup plus considérable, & qui consiste à abandonner son sujet dès qu'on a perdu son Titre de vûë.

1. Gill. Ménage Chap. 90. du Tom. I. de ses Observat. sur la Langue Franç. de la 2. Edit. partie 1.
2. Ant. Godeau, Hist. de l'Eglise 5. siecle, Livre 1. en l'année 411. pag. 110. 111. Edition d'Holl. section. 37.
3. Barbier Daucour sous le nom de Cleante sur les En-

Digitized by Google

II. PART. CH. XIII.

vûë. C'est ce que Monsieur Godeau a prétendu remarquer dans le Livre de Synesius Evêque de Ptolemaïde touchant *la Providence de Dieu* qui est, dit-il, plus Oratoire que Chrétien, & qui represente plûtôt l'idée d'un bon & d'un mauvais Prince qu'il ne traite du sujet que son inscription promet aux Lecteurs (2).

Mais quoique nous puissions dire sans blesser le respect dû aux Anciens, qu'il leur étoit assés ordinaire de s'égarer de leurs Titres, il ne faut pas prétendre qu'ils puissent nous servir de Modéles en ce point, & que nous puissions légitimement profiter de cette liberté.

Notre siécle est plus délicat & plus difficile que les leurs sur ce sujet, & quiconque entreprendroit aujourd'hui de suivre cette méthode, s'exposeroit à perdre une bonne partie de sa réputation. Car, comme dit un Auteur moderne (3) quand il n'y auroit point de malice, & quand un Auteur n'auroit pas eu dessein d'abuser & de se jouer de la bonne foi des Lecteurs, c'est toujours un égarement qui marque un esprit distrait & déréglé.

Mais il est difficile d'excuser de malice & de mauvaise foi ceux qui abandonnent leur Titre volontairement & pour toujours, parce que ce n'est pas une chose si ordinaire, ni si facile même de ne toucher jamais son sujet, que de ne s'en éloigner jamais.

Ainsi on a eu raison de blâmer Estienne d'Alvin de n'avoir parlé que des *Abbés* ou des *Abbesses* dans son Livre, dont le Titre est des *Evêques*, & ce n'est pas sans sujet que Dom Nicolas Antoine a trouvé mauvais que Dom Jean Mathieu grand Veneur de Philippe IV. Roi d'Espagne ait donné à son Livre le Titre de l'*Origine & de la Dignité de la Maison Royale*, parce que non seulement il ne dit pas un mot de ce que son Titre semble nous insinuer, mais qu'on ne peut pas même deviner par cette inscription que son Livre ne traite que de la Chasse (4).

Cleanthe a formé des plaintes presque semblables contre celui d'un Livre qui parut en 1671. & qui portoit *de la Délicatesse*, parce que dans tout cet Ouvrage il n'y a pas, dit-il, une page, pas un raisonnement, pas une ligne qui se raporte à ce Titre (5).

II. PART. CH. XIII.

Monsieur de Chanteresne, qui sait autant qu'Auteur du monde l'art de bien faire un Livre, a été très-persuadé de l'importance & de la nécessité qu'il y a de faire en sorte que toutes les parties d'un Livre ayent du rapport avec son Titre, & il a crû devoir prévenir le Public sur la liberté qu'il a prise de joindre plusieurs Traités de differentes matiéres sous un même Titre de l'*Education du Prince*, auquel il ne „ paroissoit pas qu'ils eussent tous un rapport „ fort naturel. Il témoigne (6) qu'en effet la plûpart de ces Traités avoient été „ faits sans aucun rapport exprès à l'instruction d'un Prince & par des vûës toutes différentes de celle-là. Néanmoins „ il prétend qu'on n'a point eu sujet de le „ blâmer de les avoir rassemblés sous ce „ même Titre, parce, dit-il, qu'ils s'y „ rapportent en quelque sorte. Il se met ensuite en devoir de nous montrer ce rapport, afin de conserver dans nos esprits cette union qu'il vouloit faire de ces differens Traités avec celui de l'Education d'un Prince. Mais il a reconnu dans la suite (7) que ce rapport prétendu „ étoit assés „ éloigné, & que l'inclination de la plûpart du monde s'est portée à regarder ces „ Traités plûtôt comme séparés que comme réunis sous un même Titre & sur un „ même sujet. C'est pourquoi il s'est crû obligé de satisfaire cette inclination publique en retranchant dans les Editions suivantes le Titre courant de *l'Education d'un Prince* qui en étoit l'unique lien, & en remettant ces Traités sous celui des *Essais de Morale*.

Cette justesse de Titre est sans doute necessaire pour toute sorte d'Ouvrages de quelques sujets qu'ils puissent être, mais elle est de la derniere conséquence pour ceux qui regardent les choses essentielles de la Religion, & qui traitent des principes de notre foi, parce qu'il est toujours à craindre que les moindres inconveniens qui en pour-

Entretiens d'Ariste & d'Eugéne Lett. 1. Tom. 2. pag. 15.
4. Nicol. Anton. Bibl. Hispan. Tom. 1. pag. 565.
5. Cleanth. Tom. 2. Lettre 1. pag. 12, 13.
6. Nicole, sous le nom de Chanteresne, Préface de l'Educ. d'un Prince.
7. Id. Avis au Lect. sur le 2. Tome des Essais de Morale.

pourroient naître n'eussent des suites dangereuses.

C'est ce qui a obligé un grand Prélat de ces derniers tems de modifier le titre de la Version Françoise qu'il avoit faite du Nouveau Testament (1), avant que de la mettre entre les mains des Fidéles, & de l'appeller *Version expliquée, &c.* pour se mettre à couvert de la censure. C'est aussi ce qui a fait resoudre l'Auteur anonyme (2) de la Traduction du même Livre en notre Langue qui a fait tant de bruit depuis vingt ans, d'ajouter à son Titre qu'elle avoit été faite sur la Vulgate *avec les differences du texte Grec*, croyant appaiser par ce moyen une partie des plaintes que l'on commençoit de former contre cet Ouvrage.

On peut raporter encore à ce sujet les suites incommodes & fâcheuses qu'ont les Titres choquans & rebutans qui font qu'on s'éloigne quelquefois de la lecture des Livres, qui d'ailleurs ne laissent pas d'être fort utiles. Il y a bien des personnes, par exemple, que le seul Titre du Journal *des Savans* détourne de la lecture de cet Ouvrage, se persuadant qu'il faut être savant & habile pour y comprendre quelque chose. C'est ce qui a porté l'Auteur à changer ce Titre, ou plûtôt à y en ajouter un second qui puisse servir d'explication au premier, pour ne plus épouvanter le commun des curieux, & pour faire voir que les ouvriers même y peuvent trouver de quoi se divertir, & de quoi s'instruire aussi-bien que les plus savans (3). On a vu même que ces Titres ont été seuls capables de faire quelquefois de mauvaises affaires aux Auteurs, quoiqu'il n'y eût rien de choquant & de mauvais dans leurs Livres. On n'ignore pas que le P. Gilles Gabrielli fut obligé depuis quelques années de s'aller justifier à Rome sur le Titre qu'il avoit donné à son Livre d'*Essais de la Morale Chrétienne & Diabolique*, & quoique son Ouvrage fût jugé fort sain, il ne laissa point d'en changer le Titre dans une seconde édition qui fut approuvée par le Maistre du sacré Palais, & qui parut à Rome l'an 1680. (4).

Ce n'a jamais été une chose honteuse à un Auteur de changer son Titre dans des secondes éditions pour tâcher de le rendre plus juste, non plus que de changer ou corriger dans son Livre les choses qui ne paroissent point avoir assés de rapport avec son Titre.

On a vu pratiquer ces changemens de tout tems avec toute sorte de liberté, & particuliérement dans ces derniers siécles, & on a toujours consideré cette permission comme le privilége des secondes pensées. Mais les personnes qui ont intention de nuire, abusent des usages les plus indifférens & les plus innocens.

Nous avons vu des exemples de cette licence en ces derniéres années dans la publication de deux des plus misérables Livres, que l'Imprimerie ait jamais enfantés, dont l'un est né pour la corruption des esprits, & l'autre pour celle des cœurs. On ne s'est point contenté de les changer de la Langue en laquelle ils avoient été composés en la nôtre, pour en communiquer le poison à toute notre Nation: mais on en a même changé les Titres pour tâcher de surprendre ceux qui étoient dans des précautions suffisantes sur la connoissance qu'ils en avoient par leurs premiers Titres. Ainsi c'est une espéce de charité d'avertir ceux qui ont quelque soin de conserver la pu-

1. M. Godeau, Ev. de Vence, Trad. du N. Testam.
2. ¶. Isac le Maistre, *vulgo* de *Saci*, anagramme d'*Isac*.
3. Préface du Journal des Savans de l'an 1683.
4. Journal des Savans de l'an 1681. pag. 131.
5. *Tract. Theologico-Politicus.* ¶. Touchant ce Traité & les trois différens titres qu'on lui a donnez dans la traduction Françoise qui en a paru, voyés Bayle au mot *Spinosa*, remarque H.
6. *Aloisia Arcana Sotad. &c.* ¶. Quant à *Luigia Sigea* fille d'honneur de Dona Maria sœur de Jean III. Roi de Portugal, il est certain que le livre intitulé *Aloïsia Sigea Toletana Satira Sotadica de arcanis Amoris & Veneris*, n'est pas une traduction de l'Espagnol, mais un original Latin supposé à Meursius homme grave incapable d'avoir une pareille idée. On sait à n'en pouvoir douter que cet Ouvrage divisé en sept Dialogues, dont le dernier qui a pour titre *Fescennini*, fait lui seul le second Tome, est de Nicolas Chorier Historien du Dauphiné. Ce septiéme Dialogue ayant été imprimé à Geneve, Chorier en corrigea de sa main un exemplaire qu'on a depuis vu dans le cabinet de Mr. Vachon de la Roche Conseiller au Parlement de Grenoble mort en 1708. Mr. du May Avocat Général au même Parlement fit, dit-on, les frais de la premiére édition qui notoirement passe pour être de Grenoble. Chorier lui-même dans l'Epitre dedicatoire de ses Poësies Latines imprimées in 12. l'an 1680. en cette ville-là, convient qu'avant que d'avoir rien lu d'*Aloïsia Sigea* il avoit fait des vers

pureté & l'innocence de l'esprit & du cœur de se donner de garde d'un Livre qui a pour Titre *Reflexions d'un esprit desinteressé*; ou suivant une autre édition du même Livre, *La Clef du Sanctuaire*; & d'un autre qui a pour Titre *Entretiens de Tullie & d'Octavie*, ou même *Academie des Dames*, parceque le premier n'est autre que le Livre de Spinosa (5), & le second celui de Louise Sigée de Tolede Dame Espagnole, dont la traduction latine est attribuée à Meursius ou Moërs (6).

Nous voyons encore une autre espéce de changemens arrivés aux Titres des Livres, mais sans la participation des Auteurs pour le plus souvent. Ce sont les Copistes qui ont fait la plûpart de ces changemens dans ceux des Anciens, tant des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques que des Gentils & Profanes dont nous avons assés d'exemples (7).

Quelquefois aussi les faiseurs d'Abregés étoient cause de ces changemens, & non contens de nous avoir fait perdre la plûpart des Originaux ausquels ils ont touché, ils nous en ont fait perdre aussi les Titres. C'est ce qui paroît entr'autres par l'Ouvrage d'Estienne de Bizance, dont Hermolaüs a fait un Extrait que nous avons aujourd'hui sous le Titre *des Villes* (8). Mais ce n'est pas le Titre de l'Auteur, aussi n'avoit-ce pas été sa pensée ni son intention de ne nous donner que des noms de Villes dans son grand Lexicon, à qui il avoit donné le Titre d'*Ethniques* ou des *Nations* (9). Son dessein avoit été de donner un Ouvrage de Grammaire pour expliquer les noms dérivés des Peuples, des Villes & des Provinces, autant en Grammairien qu'en Geographe & en Historien.

Enfin il est arrivé aussi quelquefois aux Anciens de changer eux-mêmes le Titre de leurs Ouvrages, lorsqu'il ne leur paroissoit pas assés propre ou assés magnifique pour soutenir leur rang, comme Monsieur de Saumaise l'a remarqué de Jules Solin, qui dans sa premiere édition avoit donné à son Ouvrage le Titre de *Recueil de choses memorables*, mais qui dans la seconde le changea en celui de *Polyhistor* par un mouvement de cette vanité & de cette ostentation que nous avons remarquée plus haut dans les Grecs (10).

Un Titre ne sauroit être juste qu'il ne soit encore en même tems simple, naturel & modeste. Il est difficile que des Lecteurs raisonnables & de bon goût puissent avoir bonne opinion d'un Auteur qui donne un Titre fanfaron à son Livre, & ils croyent lui faire grace de n'en point tirer un Préjugé désavantageux pour son Ouvrage. Ces fanfaronades étoient presque devenuës à la mode vers le commencement de notre siécle, & elles ont continué assés avant jusqu'à ce qu'enfin nous les voyons presque entierement dissipées de nos jours.

Si l'on n'eût arrêté le cours de cette manie par le mépris & les railleries qu'on en a faites: nous aurions vû la République des Lettres toute remplie de *Palais d'Honneur*, de *Palais d'Eloquence*, de *Palais du Parnasse*, de *Palais d'Apollon & de Pallas*, de *Palais des Muses*, de *Temples de l'Honneur*, de *Temples de la Sagesse*, de *Temples de Memoire*, de *Temples de l'Immortalité*, &c. de *Théâtres d'Honneur*, de *Théâtres de la vie humaine*, de *Théâtre des beaux Esprits*, d'*Amphithéâtres d'Honneur*, d'*Amphithéâtres de la Providence*, &c. de *Phares*, de *Lauriers*, de *Triomphes*, de *Trophées*, de *Tableaux*, de

vers à la louange de la Dame, sur ce qu'on lui avoit dit que c'étoit contre l'impudicité qu'elle avoit écrit. Il ajoute que ces Vers furent imprimés à son insu au devant du livre, dont il proteste que l'infamie ne lui étoit pas encore connuë, & qu'il ne les fait reimprimer dans son recueil, que parce que les ayant fait innocemment, il se croit bien fondé à ne les pas supprimer comme criminels. Il est aisé de voir que ce sont là de vains détours pour se mettre à couvert du soupçon d'avoir composé un Ouvrage, auquel Louise Sigée n'a nulle part pour l'invention, ni Meursius pour la traduction. Les vers de Chorier intitulés *de laude eruditæ Virginis quæ contra turpia Satiram scripsit*, consistent en 67. Héxamétres mal conçus, pleins de fautes contre la quantité, & de barbarismes, dont sa prose n'est pas exemte. Il est dit dans une note de Moller au bas de la page 81. du Polyhistor de Morof tom. 1. liv. 1. que le véritable Auteur du livre dont il s'agit est un certain Jean Westréne Jurisconsulte de la Haie, & l'on ne cite pour toute preuve de ce fait qu'un Journaliste Alemand aussi peu connu que ce Jean Westréne.

7. Joseph. Antiquit. Jud. ¶. Les deux livres de Joseph contre Apion, si l'on en croit quelques Critiques, n'avoient en tête le nom d'aucun adversaire. Quelques exemplaires Latins, les uns manuscrits les autres imprimés, ont Manéthon au lieu d'Apion.

S. Augustin. Lib. de gestis Pelagii.

8. ¶. Voyés Bayle au mot *Stephanus*.

9. V. Critic. in recentior. Stephani de Urbib. Editiones.

10. Claud. Salmas. Prolegomen. in Solin.

de *Trésors*, de *Clefs d'or*. Et les Citoyens de cette République n'auroient plus été qu'*Ames*, qu'*Esprits*, que *Génies*, que *Heros*, que *Miracles*, que *Prodiges*, *&c.* ou pour mieux dire de grands riens sous de pompeuses fanfares.

Le Titre de *Science Héroïque* que M. de la Colombiere a donné à son grand Livre du Blason, peut être mis aussi au rang des Titres fanfarons, quoiqu'il semble ne l'avoir point fait à dessein. Car on croit que c'est une bévûë dans laquelle il est tombé par surprise, & que le mot d'*Héroïque* lui est échapé pour celui d'*Heraldique*. Erreur qui a continué même dans la derniére Edition, & dont l'Imprimeur a témoigné qu'il auroit souhaité se corriger, s'il n'en avoit été averti trop tard pour pouvoir la réparer (1).

Après ce qu'il y a de *Divin* nous ne connoissons rien de plus auguste, ni de plus grand dans le monde que ce qui est *Royal*. Nos fanfarons ont cru sans doute qu'il y auroit de l'impieté d'employer le Titre de *Divin* à des usages communs, en quoi je les trouve plus modestes que ce Drusius des Pays-bas, qui au lieu de donner ce Titre à ses Livres, se l'est reservé pour lui par une usurpation & une arrogance qui n'a point encore eu d'exemple (2).

Mais ils n'ont pas cru devoir témoigner le même respect pour le Titre de *Royal* qu'ils ont cru pouvoir mettre à toutes leurs sausses pour en rehausser le goût, c'est ce qui a tant multiplié les Titres de *Chemin Royal*, de *Manuel Royal*, d'*Exercices de l'Ame Royale*, d'*Année Royale*, d'*Heures Royales* de plus de cinquante façons, de *Dictionnaire Royal*, de *Grammaire Royale*, de *Philosophie Royale*, de *Géographie Royale*, de *Venerie Royale*, de *Medecin*, de *Maistre d'Hôtel*, de *Cuisinier*, de *Jardinier Royaux*, quoique les Auteurs n'eussent pas plus envie d'instruire ceux de ces Professions qui sont au service des Rois que les autres.

Le Titre de *Méthode Royale* qu'un Moderne a donné à une espéce d'introduction au Blason a choqué si fort le Pere Menestrier qu'il n'a point fait difficulté de l'apeller un Titre monstrueux (3).

Et on a vu dans ces derniers tems un Ecrivain si passionné pour tout ce qui avoit l'air *Royal*, que non content de rechercher les matiéres qu'il jugeoit regarder les Rois & leurs familles pour les rendre l'objet de ses productions Royales, il honoroit encore les Abregés & les Compilations qu'il faisoit des Ouvrages d'autrui de ce Titre magnifique, sans se soucier d'examiner s'il y avoit du raport & de la convenance. C'est ce qui le fait encore aujourd'hui apeler par quelques-uns le *Plagiaire Royal*, comme s'il avoit eu autant de passion de se saisir des Titres du Roi que des Ecrits des Auteurs (4).

Il y a une autre espéce de fanfare qui consiste plus dans la pensée que dans les mots du Titre d'un Livre, & qui est encore plus préjudiciable à la réputation des Auteurs & des Livres, que celle dont on vient de parler. C'est ainsi que Bucelin (5) voulant nous faire voir que tout l'Empire d'Allemagne, & particuliérement la Maison d'Autriche est ou *toute Benedictine*, ou *toute Benie*; & qu'en récompense saint Benoist est Archiduc des Moines; & prétendant nous montrer les liaisons étroites de ces deux familles, c'est-à-dire, des Benedictins & des Imperiaux comme venant d'une même souche, a tâché de faire un Titre conforme à son Livre qu'il a apellé, *l'Aigle Benedictine de l'Empire dont on dépeint les services immortels en faisant voir le bel arrangement de ses plumes*.

Des Anciens.

Nous n'avons pas une idée plus avantageuse du Livre que le Pere Alegre de Casanate a fait pour honorer son Ordre sous le Titre de *Paradis ou Jardin de l'ornement &*

1. Cramoisy, avis au Lecteur sur la 2. Edition de la Science Héroïque de la Colombiere. ¶. La seconde édition de la Science Héroïque est de 1644. in-fol. à Paris chez Cramoisy. L'Auteur du livre s'appelloit Marc de Vulson Sieur de la Colombiére Huguenot, Conseiller au Parlement de Grenoble. Ayant l'an 1618. surpris sa femme en adultére, il la tua elle & le galant, ensuite de quoi étant parti en poste pour la Cour, il obtint sa grace. Depuis ce tems-là on menaçoit à Grenoble les femmes coquettes de la *Vulsonade*.

2. ¶. Au devant des deux Dialogues *delle Corti* de l'Arétin, imprimés in-8. à Venise en 1538. on voit son portrait avec cette inscription au bas: *Divus P. Aretinus, acerrimus virtutum ac vitiorum demonstrator.* Et à la fin du livre au dessus du même portrait: *Divus F. Aretinus, flagellum Principum.* Drusius n'étoit pas encore au monde & n'y est venu que 12. ans après.

3. Cl. Franc. Menestrier, Pref. de l'Abregé métho-

& des agrémens du Carmel, où l'on montre l'Original Archetypique du grand Patriarche Élie le Prophete, où l'on découvre la source, & où l'on fait voir les Trophées qu'on y a dressés (6).

Mais pour voir diverses autres espéces de fanfaronnades, il suffit de jetter les yeux sur la plûpart des Titres qu'un fameux Auteur de ces derniers tems, grand génie d'ailleurs, a donné à la plûpart de ses Livres. On y trouve une *Grammaire audacieuse*, une *Mathématique audacieuse*, une *Uranie crucifiée*, un *Protée celeste*, des *Adulteres du Soleil & de l'Art*, un *Plutarque Lunaire*, la *Croix des génies sublimes*, le *Tribunal de Dédale*, le *Pandoxe*, les *Trois Travaux de l'Hercule Logicien*, le λεπτότατος *ou le très-subtil*, les *trois plumes de Caramuel*, le *Dieu de Caramuel*, & d'autres qui nous servent de Préjugés pour connoître le caractére de son esprit.

COMME il y a toujours de l'excès & de la vanité dans ces airs de fanfaron que l'on donne aux Titres des Livres, il peut aussi se trouver quelquefois du défaut & de l'inconvenient dans une trop grande affectation de modestie, & cette autre extremité pourroit n'être pas moins nuisible aux Livres.

Monsieur de Sainte Marthe se plaint de ce que Montagne avoit voulu paroître trop modeste dans son Livre; & il dit que cet Ouvrage auroit mérité un Titre plus magnifique & plus noble que celui d'*Essay* qu'il témoigne n'avoir pas assés de sens pour exprimer la force de son Livre (7).

M. de la Roque fait presque la même plainte d'un Auteur assés connu de nos jours, „ qui a donné depuis quelques années l'Histoire Monastique d'Orient sous „ un Titre dont la modestie ne convient „ pas assés à toute la recherche & à l'exac„ titude avec laquelle elle est écrite (8). Il ajoute que „ quoiqu'il ne lui ait donné que „ le Titre d'*Essay*, c'est un Ouvrage non „ seulement fini, mais fort accompli & „ qui n'avoit encore été tenté par person„ ne (9). Dom Mabillon s'est crû obligé aussi de détromper le Public au sujet du même Auteur, qui publia l'année derniére ses deux premiers volumes de l'Histoire de l'Ordre de Saint Benoît, & de nous avertir que cet Ouvrage est une Histoire fort accomplie & fort entiére, quoique cet Auteur par un semblable mouvement de cette modestie ne lui ait donné que le Titre d'*Abregé* (10).

Mais il est beaucoup plus agréable aux Lecteurs de se voir trompés de cette maniére que de l'autre, puisque non seulement ils en ont plus d'estime & plus d'amitié pour un Auteur de ce caractére; mais qu'il y a toujours à gagner pour eux dans cette fourbe innocente, qui fait que l'on y reçoit plus que le Titre ne promet; au lieu qu'on a le déplaisir d'être joué & d'être frustré de ses espérances dans les Titres trop pompeux & trop fanfarons.

C'est la louange que Grotius donne à Vossius pour ses Livres de l'*Idolatrie*. „ J'ai „ lu, dit-il, avec une avidité & un plaisir „ singulier, ce que vous avés écrit sur l'I„ dolatrie. Vous avés fait dans cet ouvra„ ge le contraire de ce qui se pratique au„ jourd'hui par la plûpart de ceux qui se „ mêlent d'écrire, qui font de belles mon„ tres & de grandes promesses dans leurs „ Titres sans les executer, au lieu que „ vous nous trompés par une méthode „ toute opposée à la leur, & que vous „ nous donnés plus que votre Titre ne pro„ met (11).

Il n'y a rien de si insuportable à un Lecteur, ni qui lui donne tant d'indignation que de se voir abusé par un Titre trop spécieux, & on ne peut nier que ceux qui se laissent charmer par ces attraits grossiers ne soient fort à plaindre.

La

thodique pour aprendre le Blason.

4. Catal. Librorum Philipi Labbe ab amico collectus, &c.

5. ¶. Gabriel Bucelin, Bénédictin Alemand.

6. ¶. Le P. Labbe a dit de cet Ouvrage in-fol. du P. Marc Antoine d'Alégre que c'étoit *pro thesauro Carbones*.

7. Scæv. Sammarth. Elogior. Lib. 2. in elogio Michaëlis Montani.

8. ¶. Cet *Essai* de l'Histoire Monastique d'Orient est de Louïs Bulteau qui s'étant fait par humilité Frére Commis dans la Congrégation de S. Maur s'y soumit à tous les exercices d'un Religieux sans en porter l'habit. Il mourut le 16. Avril 1693.

9. Journal des Savans du 26. Juin 1664.

10. Joann. Mabillon ad calcem Prolegomenor. Actor. Ordin. S. Benedict. sæc. 5. edit. 1685. ¶. Cette Histoire est en deux volumes in 4.

11. Hug. Grotius Epist. ad Gerard. Joan. Vossium, data Lutetiæ 10. Maji 1642. & Epistolarum 1573. item Francisc. Junius junior, præfat. ad Vossium de Scientiis Mathemat.

La Legende *Dorée* (1) de Jacques de Voragine n'a point laissé de séduire quelques personnes simples du tems de nos Ancêtres par la belle aparence de son Titre, quoique l'ouvrage ne fût rien moins que de l'or.

Les Epîtres *Dorées* d'Antoine de Guevarre n'ont pas laissé d'éblouïr beaucoup de personnes du siécle passé, quoiqu'elles n'eussent qu'une fausse lueur, & qu'elles ne fussent remplies que de sotises & d'impertinences au jugement du Pere André Schott (2), qui accuse nos François d'en avoir eu trop bonne opinion, & de leur avoir accordé trop legerement le Titre de *Dorées* dans les Traductions qui s'en sont faites en notre Langue (3).

Censio in omnes Auctores omnium, &c. Voyez le Tome suivant, n. 61.

Le jeune du Verdier ne promettoit rien moins qu'une Critique universelle qui devoit être également ample & judicieuse sur tous les Auteurs anciens & modernes de toutes sortes d'états & de professions dont il fait le dénombrement dans son grand Titre. Néanmoins on n'a point été long-tems sans se persuader que toutes ses prétenduës censures n'étoient que quelques remarques de très-petite importance qu'il avoit copiées des autres Critiques. Il est vrai que ses fausses promesses n'ont pu tromper personne hors ceux qui n'auroient vu le Titre de son Livre que dans les Catalogues, parce que l'imposture paroît assés dès qu'on aperçoit le Livre même, n'étant pas possible de comprendre en un si petit nombre de feuilles ce que plusieurs gros volumes auroient peine de renfermer.

Quelques-uns commencent à faire presque le même jugement d'un Livre qui a paru depuis un an à Lyon sous le Titre de *Dictionaire général & curieux* (4), où l'on ne promet rien moins que tout ce qu'il y a de plus beau & de plus utile en notre langue, les définitions, divisions & étymologies des mots enrichis d'éloquens discours, d'Histoires, de passages des Peres & des Auteurs les plus célébres, anciens & modernes, des démonstrations Catholiques sur les points de Controverses. On prétend dans la suite de ce beau Titre que cet Ouvrage est très-nécessaire à tous ceux qui veulent composer, parler en public & diriger les ames; qu'ils trouveront dans ce seul volume *une riche Bibliothéque*, &c. L'Auteur paroît si persuadé du grand débit que son Livre aura sur la foi d'un Titre si magnifique, qu'il a eu soin d'y faire ajoûter *Première édition*, pour nous faire voir que ce ne sera pas la derniére.

On pourroit dire la même chose d'un Livre que la Hollande produisit au jour l'an 1683. sous le Titre splendide de la *France savante* (5). On ne pouvoit rien imaginer de plus propre pour exciter la curiosité de notre Nation & de nos voisins, ni rien qui fût plus capable d'éblouïr & de leurrer le monde, car ce Titre ne sembloit-il pas nous faire esperer autre chose qu'une simple Table des Titres du Journal des Savans mise en trois façons?

C'est à ces sortes de masques trompeurs que l'on peut rapporter la pensée de Senéque; qui dit (6) que ces belles têtes & ces pompeuses apparences du dehors donnent matiére de discourir & de feindre ce que l'on veut, & qu'elles nous portent à de mauvaises espérances, *Frons ipsa dat locum Fabulæ, & ad malam spem invitat.*

On peut mettre aussi au rang des Titres trompeurs dont les promesses n'ont point été accomplies, la plûpart de ces éditions d'Hollande que l'on apelle de *Variorum*, parce qu'il y en a peu effectivement où l'on ait fait un choix judicieux de ce qu'il y a de meilleur dans les corrections & les remarques des Critiques sur les Auteurs. C'est néanmoins ce que le Public attendoit sur la foi de ce Titre (7).

Il y a neuf ans qu'on vit paroître au jour une espéce de Suplément assés imparfait de la Bibliothéque de Gesner, & qui pensa nous séduire par le beau Titre de *Bibliothéque curieuse des Auteurs les plus rares*

1. ¶. Vivès page 371. du Tome 1. de ses Oeuvres *in-folio* dit parlant de cette *Legende* qu'il ne sait *cur auream appellent, quum scripta sit ab homine ferrei oris, plumbei cordis*. Claude Despence fameux Docteur de Sorbonne trouvoit apparemment ces paroles de Vivès à son gré, mais ayant poussé une fois la liberté jusqu'à traiter en chaire cette *Legende dorée* de *Legende ferrée*, il causa du scandale, & fut, dit Beze, page 33. du tome 1. de son Histoire Ecclésiastique, obligé de se rétracter publiquement.

2. Andr. Schott. Peregrin. Biblioth. Hispan. tom. 2. p. 251. in classe Minorit.

3. ¶. Jean de Guterry a traduit les deux premiers tomes de ces Lettres, & Antoine du Pinet le troisiéme.

4. ¶. Par Maitre César de Rochefort Docteur és Droits, &c.

res & les moins connus, &c. Mais la sincerité de son Auteur ne lui a point permis d'abuser long-tems de la bonne foi du Public, ni de dissimuler que c'étoit un artifice dont il s'étoit servi pour satisfaire l'Imprimeur son frere, qui craignoit de n'en point avoir le débit, si on n'y mettoit un Titre extraordinaire, ne croyant pas le mot de *Suplément* assés capable de relever le goût des curieux (8).

C'est par une semblable adresse que le P. Tylcovius ou Tylkowski Jésuite Polonois tâcha de donner quelque cours à ses Huit volumes de Philosophie depuis quatorze ou quinze ans sous le Titre de *Philosophie curieuse*, quoique cet artifice ne lui ait pas entiérement réussi, & qu'il n'ait pas fort émû la curiosité du Public, qui a jugé qu'il n'y avoit presque rien de curieux que dans le Titre.

On peut mettre aussi au rang des Titres trompeurs ceux qui sont directement contre la sincerité & qui semblent avoir été faits pour insinuer le contraire de ce qu'ils signifient.

Pour ne rien dire de l'Histoire véritable de Lucien, & de quelques autres Ouvrages des Anciens, c'est peut-être dans cet esprit que le P. Sirmond voulant donner au jour l'Ouvrage d'un Auteur Anonyme du cinquiéme siécle, & que les PP. Mabillon & Germain ont trouvé dans leur voyage d'Allemagne attribué à Primasius (9), lui donna le Titre de *Prædestinatus* comme par une espéce d'antiphrase à cause que cet Auteur compte les Prédestinatiens parmi les Hérétiques de son siécle, & qu'il semble n'avoir fait son Recueil des hérésies, ou plûtôt copié saint Augustin que pour y faire cette addition.

C'est par un déguisement encore plus artificieux qu'un Auteur Anonyme publia vers le même tems un Livre sous le Titre de *Défense de Monsieur Vincent de Paul* Supérieur Général de la Mission. Car aprés l'avoir lu & examiné sérieusement il est aisé de voir que c'est la défense d'une autre personne (10), & que c'est en même tems une espéce d'accusation fine & adroite de M. Vincent, contre le Livre que M. Abelly a fait de sa vie.

Le Livre du P. Bagot qui a pour Titre *La Défense du Droit Episcopal* n'a paru rien moins que ce qu'il vouloit faire paroître. C'est ce qui obligea l'Assemblée du Clergé de l'an 1655. d'en ordonner la suppression, Ordonnance qui a été confirmée par la derniere Assemblée. Et il est aisé de juger que si le prétendu Jaques de Vernant n'eût pas écrit directement contre son propre Titre de *La Défense de l'autorité de Notre S. P. le Pape, de Nosseigneurs les Cardinaux, Archevêques, Evêques*, &c. il n'eût pas attiré sur lui la censure dont il a été flétri.

Mais il y a un autre défaut de sincérité que l'on ne peut excuser de mensonge & d'infidelité, soit que la fourbe soit concertée à dessein de nuire au Public, comme dans cette édition de Martial imprimé chés Vascosan l'an 1554. sous le Titre *Martialis castus ab omni obscœnitate perpurgatus*, qui ne laisse pas néanmoins de renfermer toutes les libertés & les ordures de ce Poëte (11), soit que l'imposture ne tende qu'à l'interêt de celui qui la commet pour tâcher d'acquerir quelque réputation, ou d'attraper ou conserver quelque pension. Telle étoit celle de ce P. Paschal Historiographe de France sous François I. & Henri II. qui avoit coûtume de forger des Titres de Livres, qu'il supposoit avoir composés, & être prêts à mettre sous la Presse, afin de se faire continuer une grosse Pension, qu'il recevoit pour travailler à l'Histoire de France, quoiqu'il fût reconnu par les habiles Gens de son tems pour un grand paresseux & pour un parfait ignorant en ce point. Et du Verdier raporte (12) qu'entre divers Programmes qu'il faisoit publier de tems en tems, il en fit afficher un qui portoit ce Titre *Petri Paschalii Liber quartus*

5. La France savante par Corneille de Beughem d'Emerick.

6. Senec. Lib. de vita beata, & ex eo Filesac. Varro Lib. 2. selector. cap. 13. pag. 383.

7. Ant. Borremans cap. 7. variar. Lect. pag. 74. 75. Journal des Savans du 7. Fevrier 1667.
Nouv. de la République des Lettres de Mai en 1684. pag. 277, 282, & suiv.

8. Joan. Hallervord. Præfat. Biblioth. curios.

9. ¶. *Primasius* disciple de S. Augustin vivoit au 6. siécle.

10. ¶. De l'Abbé de S. Cyran.

11. Francisc. Vavassor de Epigrammate, cap. 20. pag. 258.

12. Ant. du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 1035. 1036. &c. Voyez ci-dessus, p. 148. Not. 3.

tus rerum à Francis gestarum, quoiqu'il n'eût pas même commencé le premier Livre, & qu'à sa mort toutes ses productions historiques ne montassent pas jusqu'à la valeur de six feuillets.

Plusieurs Auteurs sachant que le plus grand malheur qui puisse arriver à un Livre est celui de n'être point lû, & se défiant d'ailleurs de la curiosité des Lecteurs envers leurs Ouvrages, se sont avisés de chercher des Titres extraordinaires pour la réveiller & d'employer des termes surprenans, simplement pour donner envie de lire leurs Livres.

On ne croit pas qu'il y ait eu d'autre motif qui ait porté le Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris à donner le titre de *Chronique Scandaleuse* (1) à son Histoire de Louïs XI. Car il n'y a rien de fort extraordinaire dans ce Journal, qui ait pû lui mériter une inscription si choquante. On n'y dit point grand mal de personne, quoique quelques-uns ayent pensé qu'on l'avoit appellé scandaleuse, à cause de quelques exécutions sanglantes arrivées sous ce Roi. On n'y trouve pas même toutes les vérités de ce Prince, & le Sieur Sorel croit que ç'ont été les Libraires plûtôt que l'Auteur qui ont donné ce Titre à cette Chronique, afin de pouvoir la mieux débiter (2).

Un Auteur Flamand voulant faire une réponse aux Hérétiques, & faire en sorte en même tems qu'elle fût lûë, crût qu'on la négligeroit comme plusieurs autres, s'il ne tâchoit de la distinguer du commun des piéces de Controverses, par quelque Titre nouveau, & s'imagina qu'il n'y avoit pas de moyen plus efficace pour la faire lire que de l'appeller *le QUARE Hérétique répondu & réfuté par le QUIA Catholique* (3).

C'est peut-être dans le même dessein de nous surprendre & d'exciter notre curiosité, que le Pere Ribadeneira célébre Ecrivain parmi les Jésuites voulant écrire de l'Institut & des singularités de son Ordre donna à son Livre le Titre d'EL-PORQUE, c'est-à-dire, le *Pourquoi*. Car il auroit pû l'appeller simplement, une *Réponse à ceux qui étoient en peine de savoir* 1. *Pourquoi les Jesuites ne chantent point dans le Chœur?* 2. *Pourquoi ils ne sont obligés qu'à une pénitence volontaire?* 3. *Pourquoi quelques-uns ayant demeuré trente ans chés eux n'ont pas encore fait Profession?* 4. *Pourquoi la Societé les peut chasser après qu'ils y ont été fort long-tems?* C'est la matiére de ce curieux Livre imprimé à Alcala de Henarez en 1605. & par conséquent c'en devroit être le Titre (4).

Et parce qu'on est persuadé que nous aimons & que nous recherchons toujours la *Nouveauté*, les Auteurs, & ceux de notre siécle particuliérement, n'ont point manqué d'en orner leurs Titres pour réveiller notre curiosité, selon la remarque du Pere Malebranche (5). C'est ce qui nous a produit tant de *Nouvelles Méthodes*, de *Nouvelles Physiques*, de *Nouveaux Elémens de Géométrie*, de *Nouveau Cours de Chymie*, de *Nouvelles Instructions*, de *Nouvelles Lumiéres*, *d'Ancienne Nouveauté*, de *Nouveaux Secrets*, de *Nouveau Théologien*, de *Nouveau Secretaire*, de *Nouveau & parfait Notaire*, de *Nouveau & parfait Praticien*, de *Nouveau Maître d'Hôtel*, de *Nouveau Maréchal*, de *Nouveau & parfait Cuisinier*, de *Nouvelle Magie*, de *Nouveau Théâtre du Monde*, de *Nouveau Armorial, universel*, & tant de *Nouvelles* Historiques, Galantes, Comiques, Tragiques qu'on avoit fait succéder aux Romans & dont enfin on s'est défait pour s'attacher à quelque chose de plus solide.

Mais les Contemplatifs sur tous les autres semblent avoir eu un talent particulier pour exciter notre dévotion à lire leurs Livres par des Titres tout-à-fait surprenans.

1. ¶. Gilles Corrozet dans son Trésor des Histoires de France tit. dernier. La Croix du Maine pag. 270. de sa Biblioth. Naudé pag. 29. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & plusieurs autres disent que l'Auteur de cette Chronique s'appelloit Jean de Troyes. Quelques-uns le nomment Denys Hesselin. Une note marginale ancienne d'un exemplaire que j'ai de cette Chronique imprimée in-8. chez Galliot du Pré 1550. l'attribué à Guillaume Cousinot. Le P. Garasse pag. 3. de sa Recherche des Recherches de Pasquier, dit qu'on appella l'Histoire de cet Auteur sans nom qui diffama Louïs XI., *La Médisante*. En quoi il y a double erreur, l'une que l'Auteur ait eu en vuë de diffamer Louïs XI.; l'autre que cette Histoire ait été intitulée *La Médisante*. Quant à Sorel qui page 328. de sa Biblioth. Franç. dit qu'elle a été nommée *Scandaleuse*, sans qu'on en puisse deviner le sujet, il n'a pas fait reflexion que c'est parce qu'elle rapporte divers faits scandaleux qui deshonoroient plusieurs familles.

nans. Les uns nous ont voulu divertir par des Titres en forme d'Echo ou de rime, comme le Pere Gualterus Paulus, qui nous a donné ses Oeuvres sous les Titres de *Scala alæ animi*; de *Jesus esus novus orbis*, &c. Les autres ont pris la distribution du tems pour faire le partage de leurs Titres comme le Pere Nadasi dont la plûpart des Livres ne sont que des *Années*, des *Mois*, des *Semaines*, des *Jours*, & des *Heures*. D'autres ont emprunté les parties du corps humain. D'autres se sont servi d'expressions moins figurées, & qui nonobstant leur simplicité ne frappent pas moins l'imagination du Lecteur telles que sont celles de *Pensés-y bien*; *Il faut mourir*; *Compelle intrare*; *Vade mecum*.

Enfin il s'en est vû d'autres qui prenant leur essor plus haut, n'ont point fait difficulté d'employer les Noms adorables des Personnes de la Sainte Trinité, pour honorer leurs imaginations, & pour nous les faire lire avec plus de respect. C'est ce qui nous a produit 1. des *Instructions du* PERE ETERNEL *à sa Fille*; 2. des *Lettres que* JESUS-CHRIST *envoye à l'Ame ou à son épouse*, (quoique tout ce qui a paru sous ces Titres ne soit pas toujours visionaire); 3. *Des avis du* SAINT ESPRIT *au Roi* (6), dont le plus éclatant & le plus important est sans doute celui qui fut apporté depuis quelques années par le grand Prophéte Eliachim Michaël. Il nous avertissoit que dans très-peu de tems on verroit une Armée de 144000. hommes de troupes toutes fraîches & toutes sacrées, sous les ordres & le généralat du Roi, qui auroit pour Lieutenans les quatre Princes des Anges. Il ajoûtoit que notre Monarque extermineroit immanquablement tous les Hérétiques & tous les Mahométans par le moyen de tant de Soldats, qui feroient autant de victimes, & que les Cavaliers de l'infaillibilité du Pape se signaleroient dans cette belle Armée par dessus tous les autres (7).

Ceux qui ont entrepris de traiter des matiéres basses & méprisables, & qui ont voulu faire des Traités singuliers des choses les plus odieuses, se sont crû obligés avec plus de raison de chercher quelques termes extraordinaires dans leurs Titres pour surprendre & rehausser leur matiére. Les uns se sont contentés de marquer qu'ils entreprenoient de louer ce que toute la terre semble mépriser & blâmer, croyant que cette singularité exciteroit assés la curiosité du Lecteur. C'est ainsi qu'Isocrate a fait l'éloge de *Busiris*, Cardan de *Néron*, Synesius de la *Pauvreté* (8), Passerat de l'*Aveuglement*, Favorin de la *Laideur* & de la *Fiévre quarte*, Cardan de la *Goute*, Prævidelli de *la Peste*, un ancien nommé Glaucon de l'*Injustice*, Erasme de *la Folie*, Lucien de la *Goinfrerie* (9), Heinsius de l'*Ane* par raport à l'ânerie, c'est-à-dire à la bêtise & à l'ignorance; le même a fait l'éloge de la *vermine*, comme étant le partage des Gueux; Passerat & le jeune du Verdier ont fait celui du *Rien* ou du *Néant*. Enfin Sebastien Rouillard ayant à faire les louanges d'un brin de paille, & ne trouvant rien d'assés ridicule dans ce mot pour en faire un Titre surprenant, & propre à donner envie de lire son ouvrage, a eu recours à l'*ampoulle* pour lui faire faire son effet, & a donné à son Livre le Titre de *la magnifique Doxologie du Fétu*.

Il y a d'autres espéces de Titres ridicules de Livres qui sont également ridicules. Mais ils ont cet avantage de ne tromper personne, n'ayant rien que de conforme au reste de l'Ouvrage, & comme ces Livres ont été composés pour nous faire rire, on ne trouve point étrange que leurs Titres nous disposent à rire par avance sans nous imposer. Ainsi quand on a vû le Titre du Livre *Multibibus* imprimé à *Oenozi-*

2. Char. Sor. Biblioth. Fr. pag. 318. de l'Histoire de France.

3. Henr. Lancell. Augustin. apud Valer. Andr. Bibl. Belgic. ¶. Henri Lancelot étoit un Augustin né à Malines.

4. Jo. Palafox & Mendosa Epistol. ad Innocent. X. Papam. num. 129 130. 131.

5. Recherche de la Verité, Liv. 2. 2. part. chap. 8. pag. 234.

6. ¶. Par Jean Desmarets Sieur de Saint Sorlin.

7. Pierre Nicole, sous le nom de Damvilliers, Let. 6. des Visionn. pag. 263. & suiv. & surtout Lett. 2. pag. 80.

8. ¶. Baillet a voulo dire de la *Chauveté*, quoique ce mot ne soit pas établi, non plus que celui de *calvitie* qui s'établira encore plus tard, parce que venant immédiatement du Latin, les femmes ne l'entendront & ne le recevront pas si aisément que *Chauveté* qui vient du François *Chauve*.

9. ¶. Il faloit dire l'*Ivrognerie*, Πολυποσία.

II. PART. CH. XIII.

zithople (1) sous les auspices de *Dionysius Bacchus*, on n'est pas surpris de voir étaler ensuite les beaux droits & les plaisans priviléges des Ivrognes.

On doit dire la même chose des Ouvrages que nous appellons Maccaroniques & de ceux qui sont dans le stile burlesque & bouffon. Si Monsieur Frey eût donné à son Livre le Titre de *Description du tumulte arrivé entre les Vignerons du village de Ruel & les Archers de Paris*, nous l'aurions pris pour une piéce sérieuse sans le voir, mais quand nous lisons *Recitus veritabilis super terribili esmeuta Paysanorum de Ruellio*, &c. nous connoissons la piéce & son caractére sans en voir davantage (2).

Mais on n'a point sujet de regarder si favorablement ceux qui en matiére de Religion prennent des Titres impertinens pour des Ouvrages que l'on ne sauroit traiter trop sérieusement & avec trop de respect, sur tout quand ils emploient de basses & de sottes allusions, qui donnent lieu aux Libertins de faire de méchantes railleries. C'est ainsi que Jean le Massieux Prêtre de Mante, ayant fait une explication Morale sur ces Antiennes solennelles de l'Avent qui commencent par *O* & que l'Eglise chante à Vêpres devant & après le Cantique *Magnificat* aux jours qui précédent la Fête de Noël, publia cet Ouvrage sous le Titre impertinent de *la douce Moëlle & la Sausse friande des Os savoureux de l'Avent*. Celui du Pere d'Alva apellé, *le nœud indissoluble de la Conception du ventre & de celle de la tête*, ne fait guéres plus d'honneur à la Sainte Vierge; non plus que celui du Pere de la Haye à l'Evangile, sous le Titre de *Triomphe de la Vérité sur un Char tiré par les quatre Evangelistes, escorté par l'Armée des Saints Peres* (3), quoique les rieurs n'ayent pas grande raison de vouloir railler ce dernier.

II. PART. CH. XIII.

Nous avons mis parmi les qualités nécessaires à un bon Titre la clarté & la netteté de l'expression sans équivoque & sans ambiguité, parce que le Préjugé nous porte ordinairement à croire que l'obscurité d'un Titre est la marque & l'effet de l'embarras d'un esprit. Je n'entens pas le Titre d'un Livre, donc ce Titre ne vaut rien; parce qu'il est censé n'être pas bon dès que les plus simples & les plus grossiers ne l'entendent pas. Et je ne suis point tenté d'acheter & de lire un Livre sous ce Titre, comme je ne le suis pas d'acheter une marchandise dont l'étiquette & la montre me sont inconnuës.

Ainsi tant que j'ignorerai ce que veut dire l'*Océan Macro-micro-cosmique* que le Sieur Philippe Jacques Sachs a publié depuis près de vingt ans, je ne me sentirai peut-être pas pressé de le voir, & si je consultois un Grammairien pour m'expliquer ce Titre, il auroit raison de me renvoyer à un Géographe, & celui-la à un Physicien, sans que les uns & les autres s'avisassent de m'adresser à un Médecin; pour me dire que ce Titre signifie le rapport qu'il y a entre le mouvement des eaux & celui du sang.

Ainsi je ne puis deviner ce que Leo Allatius a voulu dire par le Titre d'*Abeilles Urbaines*, qu'il a donné à un de ses Livres, à moins que je ne sache qu'il y a dans le mot d'*Abeilles* une allusion aux mouches des Barberins; que dans celui d'*Urbaines* qui ne marque autre chose que la ville de Rome, il y a un jeu sur le nom d'un Pape de la famille des Barberins; & qu'ainsi dans l'esprit de cet Auteur ces *Abeilles Urbaines* ne sont autres que les Hommes Illustres qui se trouvérent à Rome depuis l'an 1630. jusqu'en 1632. inclusivement, sous le Pontificat d'Urbain VIII. & qui y publiérent quelque production de leur esprit.

Et

1. ¶. Ville de vin & de biére, deux boissons qui enivrent.

2. Mr. Naudé dans le Mascurat, pag. 277. témoigne que c'est une des meilleures piéces Maccaroniques qui soit en notre Langue. Elle vaut celle du Provençal de la Sable ou d'Arena, celles des Italiens Théoph. Folengi, du Beolque de Ruzante, &c. ¶. Ce *Frey*, n'en deplaise à Naudé mauvais connoisseur, n'a point entendu du tout le génie de la Poësie Maccaronique. Le François n'y doit pas entrer tout cru, comme on le voit dans les mots *recitus* pour *recit*, *esmeuta* pour *emeute*, il faut savoir l'allier plus finement avec le Latin. Remi Belleau par exemple qui a si bien reussi dans son *Dictamen metrificum*, auroit pour *recitus veritabilis* dit *recitamen veritabile*, & pour *emeuta*, car c'est du moins comme cela qu'il faloit écrire, il se seroit servi de *bagarra* qui n'a pas l'air si François. Ce qu'ajoute Baillet touchant le Beolque

de

Et j'avouë que j'ai été autrefois trompé par l'obscurité & par l'ambiguité du Titre d'un Livre de Monsieur l'Evêque de Lodéve. Sachant que ce Prélat s'appelloit Jean *Plantevit* ou *Plantavit* de la Pause, j'avois quelque sujet de m'imaginer que son Livre intitulé *Planta Vitis* étoit quelque Arbre généalogique de sa Maison, à cause de cette allusion à son nom. Cependant ce n'est autre chose qu'un Recueil de Synonymes d'Hébreu Chaldéen, & d'Hébreu de Rabin.

L'Auteur du Parnasse Réformé paroît n'avoir pas moins été choqué de l'obscurité & de l'affectation ridicule d'un Titre rétrograde qu'un Augustin a donné à un Livre fait contre le Traité de l'Equilibre des liqueurs & de la pesanteur de la masse de l'Air. Ce Titre est *la Verité du vuide contre le vuide de la Vérité*. „ On ne doit pas souffrir, ajoûte „ ce Censeur, la mauvaise affectation „ de ces sortes de Gens, qui font con„ sister toute l'excellence d'un Livre „ dans le Titre, & qui croyent beau„ coup mériter des Lettres quand ils „ ont trompé le Public par cette super„ cherie (4).

Enfin je ne pourrois m'imaginer, sans être prévenu, que *les Promenades de Richelieu* ne sont autres qu'un Livre des Vertus Chrétiennes auquel il a plû au Sieur de saint Sorlin de donner ce beau Titre; que *les trois filles de Job* ne sont autres que les Vertus Théologales du Pere de Saint Jure; que le *Théandre* ne signifie autre chose que le Traité de la Semaine-Sainte du Pere Cl. Perry; que l'*Amour innocent* ou *l'illustre Cavalier* ne veut dire autre chose que l'explication des grandeurs de la Sainte Vierge par le Sieur de Someire; que *le son de la Trompette* de Thomas Anglus, avec le *Clairon Portugais* du Pere Macedo, que les *Tablettes suffragiales* du même Anglus, la *reddition des comptes de sa Ferme*, son *enchantement de Mommouth*, sa *Balance*, son *Eventail pour chasser les mouches* ne sont autre chose que des Traités Théologiques de la Grace, du Purgatoire, & sur l'affaire de Monsieur de Chalcédoine.

Mais ce seroit une chose infinie de faire une recherche de tous les Titres de Livres qui ont une obscurité affectée. Il me reste avant que de finir cette espéce de Préjugé, de dire encore un mot des Titres imités que l'exemple des autres & la mode ont fait naître, & de ceux qui ne se sont fait Auteurs que par imitation.

Quelqu'habile que puisse être un Ecrivain qui suit un autre, il a toutes les peines imaginables de se faire mettre sur les rangs des Auteurs du premier ordre. Son Ouvrage, dût-il aller au-delà de son Original, ne passe toujours que pour une copie. C'est pourquoi ceux de ce genre qui ont été plus curieux d'acquerir de la réputation que les autres, & particuliérement les Plagiaires ont eu grand soin de supprimer autant qu'il leur a été possible toutes les traces de leurs Originaux qui auroient pû les trahir, jugeant qu'il n'y avoit pas de moyens plus sûrs & plus courts pour arriver à leur gloire en profitant de leurs dépouilles.

Ainsi on a considéré dans la République des Lettres comme des personnes grossiéres & de peu d'addresse, ceux d'entre les Ecrivains qui ont imité ou copié jusqu'aux Titres des Auteurs.

L'Honête Homme de Faret ayant été assés bien reçû dans le monde, quoiqu'il n'eût rien de trop extraordinaire, & qu'il fût d'ailleurs une imitation ou une espéce de recueil de ce qui avoit été dit avant lui sur son sujet, & sur tout par le Comte Balthasar de Chastillon; Cet *Honête-Homme*, dis-je, fut si fécond qu'il produisit mille autres *honnêtetés* dans la République des Lettres, & qu'il donna l'origine à quantité d'*honnêtes* Titres. De-

de Ruzzante n'est nullement correct, puisque le Beolque & le Ruzzante ne sont qu'un seul & même Auteur, qui n'ayant d'ailleurs composé qu'en rustique Padouan, ne peut être mis dans un juste parallele avec un Ecrivain Macaronique, l'une des maniéres étant bien differente de l'autre.

3. ¶. Le titre de Jean Massieux & non pas *le Massieux* est dans la Biblioth. de du Verdier, *& dans la Caille* pag. 165.

Celui de Pierre d'Alva dans celle de Dom Nicol. Antoine.

Celui du P. Hay, & non pas *de la Haye* dans celle d'Alegambe.

4. ¶. Gueret pag. 103. 104. du Parnasse Réformé de la 1. edit. & pag. 90. de la 2. L'Auteur du livre intitulé, *La vérité du vuide contre &c.* est le P. Charles Bourgoin Augustin.

Item Sorel Bibl. Franç. des Livres de Philosophie, pag. 39.

De-là est venuë l'*Honête-Femme* du P. du Bosc, copie qui quoique médiocre, ne dégénéroit point encore trop de l'original, en comparaison de l'*Honête-Garçon* de Grenaille qui n'a rien qui ne soit au-dessous du genre médiocre, non plus que son *Honête-Fille*, & son *Honête-Mariage*. Il faut dire la même chose de l'*Honête-Veuve* de M. J. (1) & de l'*Honête Maitresse* d'un Anonyme qui sont les fruits d'un caprice semblable (2). On peut aussi rapporter à cette émulation les deux Livres de Monsieur Chorier dont l'un a pour Titre *les Sentimens de l'Honête-Homme*, & l'autre la *Philosophie de l'Honête-Homme*.

Il faut avouer néanmoins que les Critiques se donnent un peu trop de licence dans l'opinion qu'ils ont que la plûpart des Livres qui portent quelque chose de semblable dans leur Titre sont imités les uns des autres, & viennent d'une même source. Comme si ceux qui ont écrit sur les *Femmes*, sur les *Courtisans*, sur les *Magistrats*, sur les *Ministres*, sur les *Cardinaux*, &c. n'avoient pû rien dire de nouveau après les premiers, qui en avoient traité (3).

On a vû dans notre siécle un certain tems auquel un Livre ne pouvoit avoir un air de nouveauté, un débit plusque l'ordinaire, ou quelque singularité particuliére qui frappât l'imagination, sans être contrefait aussi-tôt. Les Auteurs & les Libraires s'étoient mis dans la fantaisie que s'ils imitoient ces Titres & ces Méthodes qui étoient en vogue, ils donneroient le même cours à leurs Livres. Et ces Esclaves croyoient mériter beaucoup du Public, quand ils avoient fait une méchante copie de quelque excellent Original (4).

„ Combien la *Rome ridicule* de Saint „ Amant a-t-elle produit de villes *ridicules* „ qu'on ne sauroit souffrir ? Combien sa „ *Solitude* en a-t-elle fait d'autres qu'on ne „ lit pas ? Que de misérables *Métamorphoses* ont succedé à celle *des Yeux de Philis* „ *en Astres* ? Que de *Temples* ont été bâ- „ tis sur le *Temple de la Mort* ? Et n'est- „ ce pas de la *Pompe funébre de Voiture* „ que viennent ces ennuyeuses *Pompes funébres de Scarron* & de la *Calprenéde* ?

Combien avons-nous vû d'*Ecoles*, combien de *Cabinets*, combien de *Conférences*, & d'*Entretiens*, combien de *Récréations*, combien de *Sécrets* en Titres de Livres venus les uns des autres?

Le *Mercure François* n'a-t-il point mis au monde près d'une trentaine d'autres *Mercures* faits à sa ressemblance? Le *Florus* des Romains n'en a-t-il point produit beaucoup d'autres dans l'Europe?

Et n'est-ce pas l'*Hipparque* de Platon touchant l'amour du gain & du trafic, qui a fourni le Titre à l'*Hipparque* du prétendu René de la Vallée, c'est-à-dire, du Pere Théophile Raynaud pour son Livre du Religieux Marchand (5), au sujet d'une Bulle de Rome qui défend aux Réguliers d'exercer aucun trafic &c.?

L'Echelle de Saint Jean Climaque a fait faire sans doute beaucoup d'autres *Echelles* à son imitation; mais quelle différence & quelle disproportion ne trouve-t-on pas entre tant de foibles copies & cet excellent Modelle? On a vû plus d'une *Imitation de la Vierge*, formée sur l'*Imitation de Jesus-Christ*, mais avec quelque difference (6).

Les Hérétiques qui ont eu de tout tems recours à la ruse & à l'imposture, pour s'insinuer

1. ¶. Baillet qui donne ici *l'Honnête Veuve* à un *M. J.* pouvoir observer que Gueret dans l'endroit cité la donne à Grenaille.

2. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 210. 211.

De la connoissance des bons Livres, Traité 1. de Sorel, chap. 1. pag. 4.

3. Sorel ibid. pag. 6. & suiv. de l'Edit. d'Hollande.

4. Gueret, Guerre des Auteurs, pag. 212.

5. ¶. Ce livre du Pere *Théophile Raynaud* parut en 1642. dedié au Pape Urbain VIII. & approuvé de deux Docteurs.

6. Alphons. de Andrada, Francisc. Arias *& nonnulli alii scripsere de Imitatione B. Mariæ Virginis*.

7. Anton. Possevin. Apparat. sacr. Tom. 1. & alii passim.

8. Voss. de Historic. Latin. Lib. 1. cap. 99. in Trogo Pompeio.

9. ¶. Baillet a traduit un peu trop literalement l'endroit où Vossius dit que *Trogus a libro VII. usque ad XLI. tractat de regno Macedonico, cujus dignitas principium suum debet Philippo Magno, patri Alexandri.* Le *Philippo Magno, patri Alexandri*, ne peut faire d'equivoque en Latin, mais *Philippe le Grand Pére d'Alexandre* en fait une très-grande en François, à cause de *Grand pére* qui signifiant *ayeul* donne lieu de croire que Baillet a pris Philippe non pas pour le pére, mais pour le grand-pére d'Alexandre.

10. ¶. Cet Ecrivain, pretendu plus récent, n'est autre

finuer dans l'Eglife, ne fe font pas contentés de fuppofer leurs Ouvrages aux anciens Auteurs Orthodoxes, mais ils ont même tâché d'imiter leurs maniéres d'écrire, jufqu'aux Titres de leurs Ouvrages.

On leur a vû fouvent dreffer leurs Profeffions de Foi & diverfes Inftructions fous des infcriptions trompeufes, & femblables à celles des Catholiques.

Dans le fiécle paffé Guillaume d'Einfeingrein avoit fait le *Catalogue des Témoins de la Vérité*, c'eft-à-dire, des Auteurs Ecléfiaftiques Orthodoxes, qui pouvoient donner témoignage contre les Nouvelles Héréfies. Le deffein en étoit très-louable & très-utile pour les Catholiques. Un Luthérien qui en étoit affés perfuadé entreprit de le traverfer, & fit pour cet effet un gros Livre fous le même Titre de *Catalogue des Témoins de la Vérité*, où il raporte prefque les mêmes Auteurs qu'Eifeingrein, mais avec des aplications Luthériennes contre l'Eglife Catholique, afin que les Fidéles le confondiffent plus aifément avec celui d'Eifeingrein, il n'y fit point paroître fon nom, ne voulant pas qu'on fût que c'étoit Mathias Efclavon ou Flaccius Illyricus Chef des Luthériens rigides, & le premier des Centuriateurs (7).

Il s'eft trouvé au contraire des Ecrivains dans l'Eglife Catholique qui ont crû ne pouvoir empêcher plus efficacement les effets de l'Héréfie, qu'en contrefaifant leurs Ouvrages, c'eft-à-dire, en fe fervant des mêmes Titres & quelquefois auffi de la même méthode, quoique dans des deffeins tout oppofés, & il fe peut faire que Monfieur Abelly, & Bufembaum ayent fongé à nous faire tomber des mains *la Moëlle Théologique* de Scultet Calvinifte Alleman de Silefie en nous donnant les leurs.

Les Savans conviennent que les *Philippiques* de Démofthene ont mis en tête à Ciceron de donner le même Titre à fes Oraifons ou Invectives contre Marc Antoine; & que les *Philippiques* de Théopompe ont fait naître la même envie à Trogue-Pompée pour le Titre de fon Hiftoire. Il eft vifible que c'eft un effet de pure imagination dans l'un & dans l'autre. Mais s'il eft permis de juger lequel des deux femble avoir mieux rencontré, on fe perfuadera aifément que Trogue-Pompée a eu beaucoup plus de raifon dans cette imitation que Ciceron (8), parce qu'effectivement la plûpart des Livres de fon Hiftoire traitoient de l'Empire des Macédoniens, que l'on apelloit affés ordinairement le *régne Philippique* à caufe de Philippe le Grand Pere d'Alexandre (9) à qui cet Empire devoit les commencemens de fa grandeur, & que fon fujet revenoit affés à celui de l'Hiftoire de Théopompe. Mais n'eft-ce point par un tour de fantaifie un peu bizarre que Ciceron a affecté d'imiter le Titre de Démofthéne, quoique le fujet & les perfonnes n'en fuffent nullement femblables?

N'eft-ce point auffi à une grande bizarrerie d'efprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a euë un Ecrivain de la Baffe Allemagne, de vouloir réveiller en nous le fouvenir du déteftable Livre *des trois Impofteurs*, en donnant ce Titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an 1680. avant choifi pour fes trois Impofteurs Edoüard Herbert, Thomas Hobbes, & Benoît de l'Efpinofa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un Vifionaire un autre Ecrivain plus récent (10) qui a pris le même Titre *des trois Impofteurs*, pour écrire contre trois

autre que *Jean Baptifte Morin* qui dès l'an 1654. c'eft-à-dire 16. ans avant que le livre de Kortholt parût publia le fien fous le titre *de tribus impoftoribus* contre Gaffendi, Bernier & Neuré. Morin d'ailleurs étant mort le 6. Novembre 1656. ne peut être regardé comme un Ecrivain plus récent que Chretien Kortholt mort le 31. Mars 1694. Ménage qui page 268. du Tome I. de fon Anti-Baillet chap. 72. a relevé cet anachronifme pouvoit reprendre encore Baillet d'avoit parlé des *trois Auteurs Catholiques* contre lefquels Morin ecrivit, comme de trois hommes d'un merite egal. Gaffendi, je l'avouë, étoit un homme *de la premiére réputation*, mais l'expreffion me paroit un peu trop forte pour Bernier, & quant à Neuré, je foutiens, quoique ce fût un homme d'efprit, qu'elle ne lui convient nullement. Je ne penfe pas qu'on voie autre chofe de lui que trois Lettres Latines à la fin de celles de fon ami Gaffendi, & une très rare de 61. pages in-4. qui a pour titre: *Querela ad Gaffendum de parum Chriftianis Provincialium fuorum ritibus, minimumque fanis eorumdem moribus, ex occafione ludicrorum qua Aquis Sextiis in folemnitate Corporis Chrifti ridicule celebrantur.* La Lettre eft datée d'Aix le 20. Fevrier. L'Auteur n'y a pas mis fon nom, mais elle eft indubitablement de Neuré. Bien loin d'avoir ete un homme *de la premiere réputation*, il ne craignoit rien tant que d'être connu. Auffi l'a-t-il ete fort peu. Je renvoie ceux qui en voudront favoir la raifon, au 2. tome du *Chevræana* pag. 290.

trois Auteurs Catholiques de la premiére réputation?

On ne peut pas dire que cette févérité & cette délicateffe qui nous porte à condamner toutes ces imitations ridicules dans les Titres, & qui nous les fait confidérer comme des baffeffes & des attachemens ferviles, foit particuliére à notre fiécle. Il y a long-tems que l'on a cenfuré ces Imitateurs & ces Efclaves, qui après avoir emprunté le Titre de leurs Livres, d'un autre Auteur qui les a devancés, fe donnent la gêne & la torture pour chercher de quoi le remplir, & qui voulant nous faire un myftére de leur Titre comme fi c'étoit une chofe facrée & inviolable, aiment mieux chercher à droit & à gauche des chofes étrangéres qui ne lui conviennent pas plûtôt que de changer & de réformer le Titre pour le rendre conforme à la matiére qu'ils traitent. On fait combien Trebellius Pollion fe rendit ridicule au fiécle de Dioclétien pour avoir affecté de donner à fon Livre le Titre *Des trois Tyrans* de l'Empire Romain du tems de Gallien, à caufe des trente Tyrans qui avoient paru à Athénes après la prife de cette Ville par Lyfandre. Pollion ayant choifi d'abord fon Titre, contre les régles de l'Art, qui veulent que le Titre ne foit compofé qu'après que l'Ouvrage eft achevé, & qu'il en foit comme l'abregé & l'effence, étoit engagé pour s'acquitter de fa promeffe de trouver trente Tyrans fous Gallien. Il n'en pût ramaffer que vingt-neuf, & il fut obligé pour trouver fon compte d'aller chercher *Valens* qui s'étoit révolté du tems de Decius. C'étoit faire, ce qu'on apelle dans l'Architecture, plier le Niveau fur le bâtiment, plûtôt que de régler le bâtiment fur le niveau. On ne manqua point de le relever fur cette liberté, & de lui faire connoître qu'il étoit aifé, fuivant cet expédient, de paffer le nombre des Tyrans qu'il s'étoit prefcrit. Il trouva encore plus de Cenfeurs pour l'indifcrétion qu'il avoit eue de mettre deux Femmes au nombre de fes trente Tyrans, favoir Zenobie & Victoire. Pollion eut plus d'égard à ce dernier reproche qu'à celui de devant, & dans une feconde édition il retrancha les deux Femmes de fon Catalogue, & pour faire le nombre de fes trente Tyrans, il mit à leur place Tite & Cenforin qui prirent la Pourpre l'un fous Maximin, & l'autre fous Claude II. Ainfi il trouva trente Tyrans à quelque prix que ce fût, quoiqu'il n'y en eût que vingt-fept qui fuffent de fon deffein & qui euffent rapport à fon Titre (1).

Gafpar Barthius tout honnête homme qu'il étoit, traduifit en Latin & fit diftribuer par le monde le *Pornodidafcale* (2) de l'Aretin. Ce Titre lui parut beau, & pour fraper l'imagination des autres, il voulut l'imiter, non feulement dans fa Traduction de la Diane de Gil-Polo, qui eft la fuite de celle de Montemajor, en lui donnant le Titre d'*Erotodidafcale*; mais encore dans celle qu'il fit de la Celeftine Efpagnole, qu'il appella *Pornobofco-didafcale*.

Un autre Allemand nous a diverti depuis quelques années par un jeu de fantaifie qui a paru encore plus capricieux. Cet Auteur a fû fans doute qu'un de nos Jurifconfultes avoit fait un Livre de Politique mêlé d'Hiftoire & de Droit, fous le Titre Ottius. Hotman.

1. Salmaf. Proleg. in Hift. Auguft.
Item Voff. de Hiftor. Latin. Lib. 2. cap. 6. pag. 159.

2. ¶. Les *Ragionamenti* de l'Arétin font divifés en deux parties, chacune defquelles contient trois Dialogues. Celui qu'a traduit Barthius, & qu'il a intitulé *Pornodidafcalus* parce que la vie des Courtifans y eft decrite, eft le troifiéme Dialogue de la premiére partie. La plus ancienne Traduction qu'on en ait vuë, eft d'un Efpagnol nommé Ferdinand Xuarès qui ayant voulu rendre honnête l'original l'a gâté. C'eft néanmoins d'après cette Verfion Efpagnole qu'un François anonyme fit la fienne, imprimée au commencement du fiecle dernier fous le titre impertinent des *Amours de Lais & de Lamie*. Et c'eft enfin à cette même Verfion Efpagnole que Barthius homme fans gout s'eft attaché, n'ayant, au lieu de l'Arétin, traduit que Xuarès corrupteur de l'Arétin.

3. Voffius de Philofoph. Sectis cap. 12. Lib. 2. §. 2. pag. 66.
Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 5. pag. 85.
Chriftian. Liberius de fcrib. & legend. Libris, pag. 119. 120.
Et Diog. Laërtius, in Platone, n. 8. & in Philolao n. 85——A. Gell. Noct. Att. Lib. 3. cap. 3.

4. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 17. Lomejer. de Bibl. pag. 85. ¶. Aulu-Gelle dit qu'Ariftote n'eut pour cette fomme qu'une très petite partie des Oeuvres de *Speufipps*, mais Diogéne Laërce dit en général *τὰ βιβλία*.
Liberius ut fupra pag. 119.

5. Id. Ibid. Liberius, &c. pag. 120.
N B. Il eft dit que Ptolomée Philadelphe paya aux Athéniens quinze talens d'argent pour les Tragédies d'Ef-

Titre de *Franco-Gallia*, & il a crû que ce Titre sîeroit bien à une espece de petit Dictionnaire de mots François qu'on prétend venir de l'Allemand.

C'est ainsi que par une imitation frivole on multiplie de jour en jour les Titres équivoques des Livres, & que par ce moyen on rend presque inutiles les Catalogues, les Bibliothéques & les autres Recueils de Livres qui ne consistent que dans l'énonciation des Titres, & qui seroient d'un usage merveilleux, si l'on ne mettoit aux Livres que des Titres qui fussent justes, simples, univoques, sincéres; & qui renfermassent tout le sujet & l'esprit d'un Livre.

CHAPITRE XIV.

Préjugés des circonstances & des accidens qui arrivent aux Livres.

1. *Du prix & de la rareté des Livres.*
2. *De leur débit, des éditions fréquentes & des Libraires.*
3. *Des récompenses & des disgraces des Livres.*

§. I.

Ch. XIV. Prix des Livres.

LE PRE'JUGE' que l'on a du prix & de la rareté des Livres n'a point plus que les autres le caractére de l'infaillibilité; & nous sommes accoutumés à ne plus confondre les plus excellens avec les plus chers & les plus rares.

Si les personnes judicieuses & intelligentes témoignent quelquefois autant d'avidité que les autres pour les Livres qui sont de difficile acquisition, cette avidité est souvent moins une marque de leur estime que d'une curiosité déreglée, dont ils ne sont pas plus exemts que les autres.

Avant l'usage de l'Imprimerie dans l'Europe, c'étoit souvent un Préjugé de bonté pour un Livre que de coûter cher, parce que les Copistes prenoient ordinairement plus de soin de ceux qu'ils savoient être estimés, & qu'outre les accompagnemens qu'ils y mettoient pour en rehausser le prix, ils ne manquoient point de faire & de vendre la réputation des Auteurs par-dessus leurs peines.

Il semble même que les plus habiles connoisseurs de l'Antiquité ayent voulu nous faire connoître l'estime particuliére qu'ils faisoient des meilleurs Livres par le prix de l'argent qu'ils en ont donné. C'est ainsi que Platon qui n'étoit ni qualifié de naissance, ni fort bien fondé en finances, ne laissa point de payer trois Traités de Philolaüs Philosophe Pythagoricien la somme de plus de quatre mille livres de notre monnoie (3). 4617. liv. &c. Aristote donna trois talens Attiques, c'est-à-dire, près de sept mille francs de quelques Ecrits de Speusippe neveu de Platon, qui ne faisoient qu'un volume assés petit (4). 6940. liv. 14. f. Demetrius Phalereus fit acheter à Ptolomée Philadelphe les Originaux des Tragédies de Sophocle, d'Euripide & d'Eschyle, dont il paya quinze talens d'argent aux Athéniens, c'est-à-dire, plus de trente-quatre mille livres selon notre maniére de compter (5). 34701. liv. 10. f. Pline se faisoit fort de vendre quand il lui plairoit ses recueils à Laërtius Licinius quarante mille écus (6).

Et

d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Galien & le Giraldi après lui, racontent la chose un peu autrement. Ils ne parlent que de Sophocle & d'Euripide. Ils disent que les Athéniens ayant refusé à Ptolomée les Exemplaires correcʈs de ces Poëtes qu'il avoit demandés, pour mettre en sa Bibliothéque, il défendit qu'on leur laissât emportar du bled d'Alexandrie: mais que la necessité de vivre obligea les Athéniens de lui faire ce présent, pour pouvoir acheter du bled, & que ce Prince par reconnoissance, ne se contenta pas de leur accorder la liberté d'acheter le bled, mais qu'il la leur envoya gratuitement. ¶. Baillet dans ses *corrections* sur les quatre premiers volumes, en voulant retoucher cet endroit, l'a empiré. Aussi n'étoit-ce pas des modernes, c'étoit immediatement Galien Comm. 2. in Epidem. 3. qu'il devoit consulter. Il auroit vu qu'il n'y est parlé ni de *Demetrius Phalereus*, ni de *Ptolomée Philadelphe*, mais simplement de Ptolomée Evergete, qui donna en gage quinze talens aux Athéniens pour la sureté des exemplaires qu'il leur demandoit des Tragedies d'Eschyle, de Sophocle, & d'Euripide desquelles il souhaitoit, disoit-il, avoir des copies: ce qu'ayant obtenu, il garda les anciens exemplaires, renvoyant les copies très bien écrites qu'il en avoit fait faire, & laissant les quinze talens aux Athéniens en reconnoissance du plaisir qu'ils lui avoient fait. J'ignore pour moi sur quoi Gyraldus peut s'être fondé pour supprimer le nom d'Eschyle, pour substituer Philadelphe à Evergéte, & pour mêler dans sa narration la pretenduë disette de blé des Athéniens, rien de tout cela ne se trouvant dans l'unique ancien Auteur qui a rapporté le fait dont il s'agit, je veux dire dans Galien.

6. ¶. Au rapport de Pline son neveu, Lettre 5. du

II. PART. CH. XIV.

Prix des Livres.

Et pour descendre jusqu'au tems que commença l'Imprimerie, on sait que le Beccatelli, dit Bologna, de Palerme fut obligé de vendre une terre qu'il avoit, pour pouvoir acheter un Tite-Live écrit de la main de Poge Florentin qui employa ce prix de son Livre à acheter une autre terre près de Florence vers l'an 1455. (1). Le Cardinal de Pavie se trouva encore obligé depuis ce tems-là de payer quatre-vingts écus d'or d'un Plutarque, & vingt-cinq des Epîtres de Seneque (2).

Jacques Piccolomini.

Depuis que l'Impression a multiplié & rendu les Livres si communs, la cherté n'a point laissé de continuer pour les Manuscrits comme auparavant, mais on peut dire que s'il a fallu juger de l'excellence de ces Manuscrits par la grandeur de leur prix, ce Préjugé semble regarder moins les Auteurs des Livres que les Copistes de ces Manuscrits dont on recherche particuliérement l'exactitude & l'intelligence, aussi bien que le tems auquel ils ont vécu, qui sont des circonstances indépendantes, & tout-à-fait distinguées des bonnes & des mauvaises qualités des Auteurs.

A l'égard des Livres imprimés, on peut dire que le sujet le plus ordinaire de leur cherté & de leur rareté est leur suppression, parce que rien ne donne tant d'envie d'avoir un Livre que la difficulté de le trouver, & que c'est bien souvent par cette difficulté que des Livres qui ne valent rien acquiérent une grande réputation (3). On s'imagine que cette suppression ne se fait point sans des raisons importantes, & l'on prétend juger de l'importance du Livre par celles de ces raisons, principalement lorsqu'elles sont inconnuës, & qu'on les prend pour des mystéres d'Etat ou de Religion.

On n'épargne rien pour entrer dans la participation de ces mystéres, & on tâche de racheter à quelque prix que ce soit la liberté de l'esprit de l'homme, & celle des Lettres que l'on croit interessées dans la suppression & la condamnation d'un Livre, qui trouve souvent de la protection & quelquefois de l'avantage au milieu de sa disgrace. Cinq cens francs & cinq cens écus même ont paru peu de chose pour un exemplaire à ceux qui ont témoigné tant de passion pour conserver les débris de l'édition de la Vulgate de Sixte V. que Clement VIII. avoit tâché de supprimer. Et ceux qui dans Paris ont bien voulu payer vingt-cinq pistoles pour un Livre *in-quarto* de Volkelius de *la Véritable Religion* (4), après qu'on eut condamné au feu une édition entiére à Amsterdam par l'autorité du Magistrat, ont fait voir jusqu'à quel excès la mauvaise curiosité & la fausse compassion d'un Livre disgracié peuvent nous porter.

§. II.

Debit des Livres.

LE DE'BIT des Livres est encore moins une marque infaillible de leur excellence que leur prix & leur rareté. Il est souvent un pur effet du caprice & de l'inclination du Vulgaire, à qui il appartient particuliérement de mettre les méchans Livres en vogue, & d'établir la mode dans la Librairie (5).

Il semble même que le grand Débit fasse quelque tort aux plus excellens Livres, hormis à ceux qui sont d'un usage continuel & indispensable à tout le monde, en ce qu'il les rend moins rares & moins précieux. Mais ce tort ne consiste que dans le mépris, où l'on voit insensiblement tomber ce qui devient trop commun. Car d'ail-

du liv. 2. ces termes: *Referebat ipse*, il parle en de son oncle, *potuisse se, quum procuraret in Hispania, vendere hos commentarios Lartio Licinio quadringentis millibus nummûm.* Plusieurs éditions pour *Lartio* ont *Largio*, nulle n'a *Laërtio*, car *Laërtius* n'a jamais été un nom Romain. *Quadringentis millibus nummûm*, sont plûtôt, comme le reconnoit Mr. de Saci 40000. livres de notre monnoie que 40000. écus.

1. Gallois, Traité des Bibliothéques pag. 154. ¶. Baillet cite ici Gallois, Traité &c. Il falloit dire *le Gallois* ou plûtôt au lieu d'un Moderne peu exact: il falloit comme Naudé page 88. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. citer la Lettre même du Panormitain où il prie Alfonse Roi de Naples de vouloir bien lui dire qui avoit le mieux fait, ou de Poge qui avoit vendu le Tite-Live écrit de sa main pour acheter une métairie; ou de lui qui se disposoit à vendre la sienne, afin d'acheter ce même Tite Live exposé en vente à Florence pour le prix de six vingts écus d'or.

2. ¶. Les citations de Baillet dans la table qu'il en a donnée à la fin du premier volume de l'édit. in-12. étant fort brouillées, je pense que c'est au chiffre précédent (1) qu'il falloit citer *Liberius* page 120. & ici (2) *Le Gallois*, Auteurs de néant l'un & l'autre, que Baillet néanmoins allégue avec une entiére sécurité. S'il avoit consulté les Lettres du Cardinal de Pavie

II. Part. Ch. XIV. Débit des Livres.

d'ailleurs les bonnes choses ne sauroient être trop communes, tant que l'on en fait estimer le prix, & en faire un bon usage.

Il est donc inutile de chercher dans le Débit des Livres, des régles & des mesures pour le jugement que nous en devons faire. Car si d'une part nous voyons de bons Livres qui se sont heureusement multipliés dans le monde, comme la Version de Louvain qui a été imprimée plus de deux cens fois dans l'espace d'un siécle (6), comme le Divin Livre de l'Imitation de Jesus-Christ qui a passé par plus d'impressions qu'il n'y a de mois qu'il a été composé, comme celui des Confessions de Saint Augustin & tous ceux qu'on appelle d'usages Ecclésiastiques & Civils, sans parler des Auteurs Classiques dont on se sert pour les études: de l'autre on apperçoit un grand nombre d'assés mauvais Livres dont la multiplication est fort incommode au Public.

La Serre pouvoit se vanter d'avoir mis une centaine de volumes au jour & d'en avoir vû beaucoup de differentes éditions, d'avoir reçû des applaudissemens pour ses harangues, d'avoir sû plaire à la multitude, d'avoir fait des piéces de Théâtre ausquelles tout le Peuple couroit avec une avidité & une presse toute extraordinaire, & d'avoir sû charmer même le Cardinal de Richelieu & presque toute la Cour de Louïs XIII. sans néanmoins être jamais arrivé à la gloire de bien écrire (7). Ses Ouvrages ont presque toujours été l'objet de la risée & de l'horreur des personnes de bon-goût quoiqu'ils ayent toujours trouvé

Despr. Satyre 1.

Des Marchands pour les vendre & des Sots pour les lire.

Escobar avoit déja été imprimé trente-neuf fois dès l'an 1656. & les Lettres de Montalte furent cause qu'on l'imprima une quarantiéme comme un méchant Livre, & pour examiner si on ne lui imposoit point dans ces Lettres (8). Busembaum avoit déja été imprimé quarante-cinq fois dès l'an 1670.

Mais sans aller chercher des exemples hors de cette Ville, & loin du tems où nous vivons, nos yeux peuvent nous rendre un témoignage assuré de ce qui se passe actuellement dans la Librairie à la honte des Lettres de notre siécle, où l'on voit des Livres de la médiocre & de la derniére trempe insulter, pour le dire ainsi, à ceux qui sont les plus excellens; & se répandre dans le monde jusqu'au regorgement: tandis que ceux-ci se trouvent resserrés chés le Marchand, ou dans quelques Bibliothéques, & quelques Cabinets choisis d'un petit nombre de personnes intelligentes.

Ce désordre nous oblige de distinguer avec le Vulgaire deux sortes de bontés dans les Livres. La premiere regarde uniquement les Savans & les esprits de bon goût, qui font la plus petite mais la plus précieuse portion de la République des Lettres; & c'est cette bonté qui rend les Livres *durs à la vente*. La seconde regarde les Peuples, en qui l'exemple, la persuasion, & la préoccupation font ordinairement le débit des Livres.

Les Libraires qui sont accoutumés à sacrifier toutes choses à leurs propres interêts, ne veulent plus entendre parler de cette premiére sorte de bonté, à moins qu'elle ne se trouve jointe à la seconde. Et c'est ce qui fait la difficulté de trouver à Paris des Imprimeurs pour tout ce qui sent l'érudition un peu rare, sur tout lors-que

Pavie, il auroit trouvé que dans la 107. celui-ci, sur ce que Donato Acciaïoli lui mandoit qu'on vouloit avoir d'une traduction Latine des Vies de *Plutarque* en trois volumes, 80. écus d'or au dernier mot, & 16. ou 15. tout au moins des Epitres de *Séneque*, lui marque pour réponse, qu'il examine si les livres sont bien conditionnés, & qu'il tâche de les avoir à meilleur marché.

3. Nouv. de la Rép. des Lettres du mois de Juin 1684. pag. 420.

4. Christoph. Sand. Biblioth. Antitrinitarior. pag. 96. ¶. Voici ses termes: *Relatum mihi est à fide dignis viris, in Galliis, pro uno exemplari horum librorum ob penuriam eorum persolutos fuisse 25. nummos Hungaricos aureos.*

Et Nouvelles de la Rep. des Lettres du mois de Juin 1684. p. 393.

Joan. Filesac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 378.

5. *Vulgus deteriori & infirmiori favet.* Ex Tito Livio Lib. 42. n. 63.

6. Arnauld, Défense de la Trad. du N. Test. contre Mallet, pag. 333. Tom. 4.

7. Gueret, Parnasse réformé page 33. &c. jusqu'à 42. de la 2. Edit. & devant.

8. Ecrits des Curez de Paris, & autres Piéces, &c.

Digitized by Google

II. Part. Ch. XIV.

Débit des Livres.

que les Ouvrages ne sont point écrits en notre Langue.

On ne peut point nier d'ailleurs que les Libraires ne contribuent quelquefois au crédit & à la fortune des Livres qu'ils impriment & qu'ils débitent, parce que l'opinion que l'on a de leur expérience & de leur réputation sert souvent de Préjugé dans l'idée qu'on se forme de la bonté des Livres.

C'est ce qui fait dire à l'Auteur du Mascurat (1) que tout ce qui sortoit des Presses & des Boutiques de la veuve Guillemot, de Robert Sara, de Cardin Besogne, de la veuve d'Antoine Coulon, &c. avoit mauvaise odeur dans le monde à cause du peu de capacité & de la trop grande facilité de ces gens-là : & qu'au contraire on avoit bonne opinion de ce qui venoit des Imprimeries des Sieurs Cramoisy, Vitré, Martin, Rocolet, Petit, de la veuve du Sieur Du Puis, parce qu'ils avoient la réputation de ne se point charger de mauvaises Copies. Et quoiqu'on ne puisse point convenir que tout ce qui a été imprimé par ces Libraires soit universellement bon : il est vrai néanmoins que le Préjugé est si fort, que les plus judicieux & les plus éclairés ne laissent pas encore aujourd'hui de s'arrêter à ces circonstances, principalement lorsqu'on est persuadé de la fidélité, de l'exactitude, & de l'intelligence des Imprimeurs.

La recherche & le choix que l'on fait des éditions des Manuces, des Estiennes, des Frobens, des Elzeviers, de Plantin & de Vitré, est un témoignage public de la vogue & de la réputation que les bons Imprimeurs donnent aux Livres.

C'est le motif qui a porté Messieurs du Clergé à préférer Vitré à tout ce qu'il y avoit d'habiles Imprimeurs dans Paris par une distinction qui lui étoit tout-à-fait glorieuse (2). C'est le même motif qui a fait choisir Camusat par Messieurs de l'Académie Françoise pour être leur Imprimeur, parce qu'il étoit homme de bon sens, fort entendu dans sa Profession, qu'il n'imprimoit guéres de mauvais Ouvrages, & que selon M. Pelisson c'étoit presque une marque infaillible de bonté pour un Livre d'être de son impression (3).

On a vu depuis trente ou quarante ans un petit Relieur sous les Tours de Notre-Dame s'ériger en Libraire & en Imprimeur, & donner de la réputation aux Livres après en avoir reçû lui-même de leurs Auteurs, & on recherchera toujours les Livres marqués *aux trois Vertus* avec autant de passion que ceux qui sont à l'*Ancre*, à l'*Olivier* & au *Compas* (4).

L'opinion que l'on a euë de la pieté particuliére des Imprimeurs de Cologne & de leur attachement inviolable à la Foi Catholique, a formé parmi nous un Préjugé favorable à tous les Livres imprimés en cette Ville depuis la naissance des nouvelles Hérésies. Les Protestans s'en sont apperçûs, & ils se sont imaginés qu'un des meilleurs moyens de nous ôter l'aversion que nous témoignons avoir de leurs Livres de Religion, étoit d'ôter les noms de Genéve, d'Amsterdam, &c. & d'y substituer celui de Cologne à leur place.

§. III.

Récompense des Livres.

Si les Récompenses & les gratifications dont on a honoré les Ecrits & les travaux des gens de Lettres s'étoient toujours

1. Mascurat ou Jugement des Ecrits contre Mazarin, pag. 203. 204.

2. Pref. des Mémoires & Act. du Clergé, &c.

3. Relat. historiq. de l'Acad. Franç. pag. 18. 19. de l'Edit. in-12. 1672.

4. ¶. Cela veut dire que les livres imprimés chés Charles Savreux seront autant recherchés que ceux qu'Alde Manuce, Robert Estienne, & Christophle Plantin ont imprimés.

5. ¶. M. Dacier n'estime le *Stater* d'or que sept livres de notre monnoie.

6. ——— ——— *idem Rex ille, Poëma*
Qui tam ridiculum tam care prodigus emit,
Edicto vetuit ne quis se, præter Apellem,
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia. Quod si
Judicium subtile videndis artibus illud
Ad libros & ad hæc Musarum dona vocares,
Bœotum in crasso jurares aëre natum.
At neque dedecorant tua de se judicia, atque
Munera, quæ multa dantis cum laude tulerunt
Dilecti tibi Virgilius, Variusque Poëta.

Horat. Epistol. I. 237. & seqq. Lib. II.
Vid. & Hesychius Milesius, & Suidas.
Tanneguy le Fevre, des Poëtes Grecs pag. 80. 81.
¶. dans l'abregé de la Vie de Cherile : c'est-là que parlant du *Stater* d'or il l'estime une pistole.

7. Voss. de Hist. Græc. Lib. 4. pag. 48. Idem de Poëtis Græcis.
Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. de Poët. Græc.

G.

II. Part. Ch. XIV. Récompense des Livres.

jours distribuées avec jugement & avec équité, nous pourrions plus sûrement régler nos Préjugés sur leur mesure, & augmenter ou diminuer les degrés de notre estime sur la grandeur ou la petitesse de ces Récompenses.

Mais il n'est pas aisé de trouver un grand nombre d'exemples de cette liberalité judicieuse hors du Regne d'Auguste & de Louïs le Grand.

La plus grande partie de ces sortes de Récompenses paroissent avoir été les effets d'une inclination aveugle & d'une bienveillance interessée. Chœrilus fit un Poëme de la victoire des Grecs sur Xerxès, & Archelaüs Roi de Macédoine lui donna un *Stater* d'or (5), c'est-à-dire, la valeur de près de deux de nos Louïs d'or pour chaque Vers. Cependant si on en croit Horace & M. le Févre de Saumur après lui (6), c'étoient des Vers assés mal faits.

Horat. Epist. I. 233. Lib. II.

Gratus Alexandro Regi Magno fuit ille
Chœrilus, incultis qui versibus & male natis
Rettulit acceptos, regale numisma, Philippos.

Je sai bien que l'on accuse Horace d'avoir confondu deux Poëtes de ce nom, dont le premier étoit si bon Poëte qu'on lui donna le second rang d'après Homére, & qui reçût d'Archelaüs la Récompense que l'on vient de marquer pour son Poëme de la victoire des Grecs: & le second qui vivoit un siécle après sous Alexandre le Grand, étoit un très-mauvais Poëte qu'Alexandre n'honora jamais de son estime ni de sa bienveillance. Mais il suffit qu'Horace (7) ait crû que ç'a été le méchant Poëte Chérile, & son mauvais Ouvrage qui a été récompensé si libéralement, pour faire voir le peu de fondement que l'on doit faire sur ces sortes de reconnoissances.

(8) Cette erreur l'a jetté dans une autre en lui faisant croire qu'Alexandre, qui avoit le goût si fin pour la Peinture & les autres Arts, n'étoit qu'un stupide & un Béotien dans les jugemens des Livres & des Vers. Mais il ajoûte qu'il n'en étoit pas de même d'Auguste, que les faveurs & les gratifications extraordinaires dont il avoit comblé Virgile & Varius, ne feroient jamais de deshonneur au jugement favorable que ce Prince faisoit de ces deux Poëtes. En quoi Auguste étoit généreusement suivi de Mécénas qui lui avoit communiqué une partie de ce bon goût pour les Lettres, de sorte qu'au sentiment de M. Dacier, Virgile avoit reçû pour lui seul tant de la libéralité d'Auguste que de celle de ses amis près de deux cens cinquante mille écus pour ses Vers (9).

On peut mettre au rang des Récompenses judicieuses celle que l'Empereur Caracalla donna à Oppien pour son Poëme de la Pêche qu'il trouva si fort à son gré, qu'il lui fit payer un *Stater* d'or pour chaque Vers (10), comme Archelaüs avoit fait à Chœrilus, ce qui fut cause qu'on appella dans la suite les Vers d'Oppien *des Vers dorés* (11).

Charles V. Roi de France donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu (12). (*a*) En quoi ce sage Prince avoit plus d'égard à l'utilité publique, & à la bonne volonté du Traducteur qu'au merite particulier de sa Traduction; ayant témoigné encore en d'autres occasions le désir qu'il avoit de faire

G. Matth. Konigil Biblioth. Vet. & Nov. pag. 188.

8. ¶. Baillet se feroit mieux explique s'il avoit dit: *Cette erreur l'a jetté dans une autre, en lui faisant croire qu'Alexandre qui lui paroissoit avoir eu le goût si fin pour la Peinture* &c.

9. Andr. Dacier, Remarques sur l'Ode 12. du 4. Livre d'Horace, pag. 299.

10. ¶. Sozomene dans la Préface de son Histoire a remarqué le premier que les vers d'*Oppien* à cause de la liberalité que l'Empereur lui avoit faite, avoient eté depuis appellés des *Vers dorés*. Il est vrai qu'il dit que c'etoit de Sévere l'Empereur & non pas d'Alexandre fils de Sévere qu'Oppien avoit reçu cette liberalité.

11. Jul. Cæsar Scaliger de Arte Poëtic. in critic. Poëtar.

Ant. Godeau Hist. de l'Eglise, fin du 3. siécle, pag. 711. Tom. 1.

12. Journal des Sav. du 15. Mars 1666. ¶. *Ce Traducteur de la Cité de Dieu* s'appelloit Raoul de Presle. Sa Traduction, comme l'a curieusement remarqué du Verdier, a été imprimée à Abbeville par Jean du Pré, & Pierre Gérard en 1486. la seconde à Paris l'an 1532. par Galliot du Pré.

☞ (*a*) Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maitre des Requetes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi* (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipse linguæ commendatione*

Digitized by Google

II. Part. Ch. XIV. Récompense des Livres.

faire fleurir les Sciences dans son Royaume, d'exciter une louable émulation parmi les bons esprits, & de reconnoître par ses libéralités les études & les travaux de ceux qui auroient tâché de rendre quelque service à l'Eglise ou aux Lettres.

La République de Venise semble avoir voulu passer en magnificence Archelaüs & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar pour une Epigramme qu'il composa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque Vers. Mais cette liberalité nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoissance de cette République, que de l'excellence du Poëte, puisque son Epigramme est défectueuse, étant du nombre des fabuleuses, & qu'on ne l'a payé que pour son encens (1). (*a*).

Quelques-uns disent qu'Amiot eut l'Abbaye de Bellosane après la mort de Vatable pour une Traduction assés mauvaise qu'il fit du Roman d'Heliodore, & qu'il ne racommoda qu'après son Voyage au Concile de Trente (2).

II. Part. Ch. XIV. Récompense des Livres.

Philippe Apien Allemand eut deux mille cinq cens Pistoles du Duc Albert pour une simple description de la Baviere (3); mais c'est encore peu de chose en comparaison de ce que Cambden a reçu pour son bel Ouvrage de la description d'Angleterre (4).

Guillaume Xylander pour la Traduction de l'Arithmetique de Diophante, reçut cinquante *thaleres* (5) du Duc de Wirtemberg (6). Jerôme Wolfius n'a presque point fait d'Ouvrages dont il n'ait été très-liberalement recompensé par les Princes & les Républiques d'Allemagne, & souvent même plus d'une fois (7).

René Choppin eut des Lettres de Noblesse (8) pour son Livre du Domaine, & mille pistoles (9) pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou. (*b*) Philippe des Portes Abbé de Thiron gagna trente mille livres

Une Abaye de 10000. écus.

tione accitus tum in Aulam; cum animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis, tum animi dotibus, Regiaque Majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullas, meâ sententiâ, possit. (Certe quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mire valuit Literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quam Latinis Literis acceptum retuli. (Anti-Baillet Tom. 2. pag. 49.) Voyés ci-après page suivante à la fin de la Citation N.B. *Il semble*, &c.

1. Delectus Epigramm. Lib. 7. pag. 363.

☞ (*a*) Lancelot dans son *Delectus Epigrammatum*, a repris cette Epigramme de Sannazar, à cause qu'elle est fabuleuse. Ce que je souhaiterois qu'il n'eût pas fait, ces sortes d'Epigrammes étant au contraire très-belles & très-agreables. Et son opinion a été très-bien refutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme, chap. 9. *Neque intra res*, &c.

J'ajoute à la remarque du Pere Vavasseur que les plus belles Epigrammes sont fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobé, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitele: témoin l'Epigramme de Venus armée: témoin l'Epigramme d'Amaltée, *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas.* & plusieurs autres semblables, dont l'enumération seroit ennuyeuse. (Antib. Tom. 2. p. 50.) ¶. Le P. Vavasseur & Ménage ont eu raison d'appeller mauvais connoisseurs ceux qui n'approuvent pas l'Epigramme de *Sannazar* parce qu'elle est fabuleuse. Baillet à tout hazard s'en est fié au Collecteur du *Delectus Epigrammatum*, qui n'est pas Dom Lancelot, comme l'a cru Ménage, mais le célebre Pierre Nicole. L'Epigramme de *Sannazar*, soit par le sens, soit par la versification est assurément très-belle. Ce qu'on dit du présent dont l'honora la République de Venise, semble n'être fondé que sur la tradition. Je n'en trouve nulle preuve authentique dans la Vie du Poëte, quoiqu'écrite assés au long par Jean Baptiste Crispo de Gallipoli. Tout le témoignage qu'il en rend est conçu en ces termes: *Mi afferma il Signore Aldo Manucci* (c'est Alde le jeune fils de Paul) *che la Republica di Venetia diede cento scudi al Sannazaro per ciascun verso dell' Epigramma:* Viderat Hadriacis *&c.*

2. ¶. Bullart. Acad. des Arts & Sciences, &c. ¶. Bayle, Dict. Crit. article d'*Amyot.*

3. Ger. Voss. de Scient. Mathem. p. 258. ¶. Voici les paroles de Vossius: *Is*, il entend le Duc de Baviere Albert V., *pro opera hac remuneratus eum bis mille & quingentis aureis.* Il me semble que par *aureis*, qui suppose *nummis*, on entend simplement *écus d'or.*

4. ¶. Aussi n'y a-t-il pas de comparaison entre ces deux Ouvrages, celui de *Cambden* meritant plus de pistoles que l'autre de testons.

5. ¶. Une liberalité de 150. livres de notre monnoie ne meritoit pas d'être alleguee.

6. Melchior Adam de Vit. Philosoph. German. page 290. in Vita Xylandri.

7. Id. Ibid. p. 307. Vit. Philos. German. in Hieronymi Wolfii Vita.

8. ¶. Papirius Masso in elogio *Choppini.* Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, & chap. 31. de l'Anti-Baillet.

9. Masson dit, *mille aureos.*

(*b*) Il est vrai que Desportes avoit dix mille écus de rente, comme nous l'aprenons du Satyrique Regnier, son neveu.

Or, Rapin, quant à moi, je n'ai point tant d'esprit.
Je vai le grand chemin que mon oncle m'aprit:
Laissant là ces Docteurs que les Muses instruisent
En des arts tous nouveaux, & s'ils font, comme ils disent,
De ses fautes un Livre aussi gros que le sien,
Telles je les croirai, quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muse, a mordre si cuisante,
Leur don'ra, comme à lui, dix mil écus de rente.

Mais

II. Part. Ch. XIV. Récompense des Livres.

livres de rente à faire des Vers, dont il n'auroit pas pû tirer trente écus s'il avoit vécu de nos jours (10).

L'Auteur du Parnasse reformé pour nous faire connoître qu'il n'y a rien de plus trompeur que le Préjugé que quelques-uns tirent de ces sortes de récompenses, fait parler la Serre en ces termes. „ Il est étrange, dit-„ il, qu'on me fasse des réproches après „ ma mort sur des livres dont on ne m'a „ rien dit pendant ma vie; & je ne com-„ prens pas, comme on ose en parler mal, „ après le bon argent que j'en ai reçu. Y „ a-t-il d'autres marques de la bonté d'un „ Ouvrage que le profit qu'en tire l'Au-„ teur, pourvu qu'il soit payé de son Pa-„ tron & de son Libraire aussi avantageu-„ sement que je l'ai toujours été, n'est-ce „ pas une hérésie de douter de son mérite? „ Et y a-t-il de meilleures pensées, & qui „ pesent plus que celles que l'on récom-„ pense au poids de l'or?

„ Il lui fait dire ensuite qu'il n'a point „ travaillé pour l'immortalité de son nom „ à la verité, mais qu'il a mieux aimé que „ ses Ouvrages le fissent vivre, que de fai-„ re vivre ses Ouvrages, & qu'il a cru „ qu'un homme sage devoit preferer les „ Pistoles de son siécle, aux vains hon-„ neurs de la Postetité (11).

L'Amiral de Joyeuse donna une Abaye pour un seul Sonnet, au raport de Monsieur de Balzac (12), & Monsieur Ménage ajoute que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plu (13).

Jacques Philippe Tomasini fut recompensé d'un Evêché en Italie pour avoir donné ses éloges, qui sont assés peu de chose; & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il avoit volé ces éloges à Rhodius pour les publier sous son nom, comme nous serons obligés de le dire au Recueil des Plagiaires (14).

Mais il semble qu'il ne se soit encore trouvé personne qui se soit plu davantage à ré-

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies, celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la sainte Chapelle de Paris. (Antid. To. 1. p. 385.)

N B. Il semble que j'aye voulu insinuer par une Note marginale que les trente mille livres de rente, que Desportes gagna à faire des Vers, consistoient en Abayes, il est bon néanmoins de savoir que les gratifications diverses qu'on lui fit à la Cour y contribuérent quelque chose. Car sans parler des sommes qu'il reçut de l'Amiral de Joyeuse en differentes fois, en l'une desquelles il eut dix mille écus; les Rois de France Charles IX. Henri III. & Henri IV. le comblerent de divers presens, & Claude Garnier assure dans sa Muse infortunée qu'il savoit de lui-même que Henri III. lui fit donner comptant dix mille écus qui faisoient alors une somme plus considérable qu'aujourd'hui : aussi-bien que les quatre mille livres d'or que le Roi Charles V. faisoit payer à Raoul de Presles jusqu'à ce qu'il eut achevé la Traduction Françoise de la Cité de Dieu, avant que de lui donner une Charge de Maitre des Requêtes. *Voyés ci-dessus, page préced. la Note* (a) Budée, *&c.*

10. Balzac, Remarques sur les Sonnets de Job & d'Uranie chap. 8. ¶. Balzac dans l'endroit cité ne dit rien de positif sur la fortune que Desportes avoit faite par ses vers. C'est dans ses Dissertations Chrétiennes & morales page 400. du Tome 2. de ses Oeuvres *in-folio* qu'il a dit : *La peine que prit Desportes à faire des vers lui acquit un loisir de dix mille écus de rente.* En quoi il a embelli cette expression de Régnier dans sa neuviéme Satyre, où il parle des envieux de son oncle Desportes:

——— *Et s'ils sont comme ils disent*, &c.

Mairet dans sa Lettre au Duc d'Ossone a dit que Desportes avoit lui seul recueilli les recompenses de tous les Poëtes ses dévanciers, ses contemporains, & ses successeurs. Ce que Ménage a répéte en Italien page 381. de ses *Mescolanze* de la 1. edition.

Gueret, de la guerre des Auteurs, pag. 116.

11. Parnasse reformé, pag. 41. 42. ou pag. 35.

12. Balzac Entret. page 68. Edit. de Holl. ¶. Balzac a dit cela, non pas dans ses Entretiens, mais dans l'endroit ci-dessus allegué de ses Dissertations Chrétiennes & morales.

13. Gill. Ménage, tom. 2. de ses Observat. sur la Langue Franç. page 26. ¶. Baillet renvoie ici son Lecteur au Tome 2. des Observations de Ménage sur la Langue Françoise page 26. mais Ménage chap. 21. de son Anti-Baillet a eu raison de s'inscrire en faux contre cette citation. C'est Balzac qui chap. 8. de ses Remarques sur les Sonnets de Job & d'Uranie, a dit *Mr. l'Amiral de Joyeuse donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dédié un Discours de ce style-là, où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le solstice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois, entre toutes les passions & toutes les puissances de son ame.*

Conferés ces deux faits prétendus de l'Amiral de Joyeuse, avec ce que nous avons dit de Desportes, Abbé de Thiron page précedente. ¶. Cette note de Baillet n'est bonne qu'à supprimer de même que celle qui est en marge de la page précedente où il suppose que le revenu dont jouïssoit Desportes consistoit en une seule Abbayie qui lui rendoit par an 10000. écus. Il a voulu inutilément racommoder cela par le N B. *Il semble*, &c. de cette page.

14. Colomiés, Recueil de particularités, num. 109. ¶. Jean Albert, nommé alors en Latin, *Faber*, aujourd'hui *Fabricius* dans sa Centurie des Plagiaires n. 31. parle de ce *Tomasini* un peu plus au long que Colomiés.

II. Part. Ch. XIV.

Récompense des Livres.

répandre ses liberalités sur toutes sortes d'Ecrivains, & particuliérement sur les faiseurs de Vers que le Cardinal de Richelieu, dont la conduite a confirmé le Public dans la pensée où il est que les meilleurs Ecrivains ne sont pas toujours les plus favorisés ni les mieux recompensés.

Ce n'est point blesser le respect dû à la mémoire de ce grand homme, de dire qu'il suivoit plûtôt ses inclinations dans la distribution de ses graces, qu'il n'avoit égard au mérite de ceux qu'il vouloit gratifier.

(1) Il donna au Sieur Colletet outre la pension ordinaire qu'il lui faisoit comme aux autres Poëtes, six cens francs pour six Vers. Colletet se trouva si bien payé, qu'il eût souhaité lui vendre tous ses Vers au même prix comme il le témoigne lui-même par ce distique:

Armand, qui pour six Vers m'as donné six cens livres,

Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres!

Ce Cardinal donna encore une autre fois cinquante Pistoles de sa propre main au même Colletet pour deux Vers seulement de son *Monologue des Thuilleries*, ajoutant obligeamment que *le Roi n'étoit pas assés riche pour payer tout le reste* de cette piéce, comme le raporte M. Pelisson (2).

Quoique le Cardinal Mazarin semble avoir fait paroître plus de reserve & moins d'ostentation que celui de Richelieu: il n'a point laissé de donner des marques d'une liberalité qu'on auroit pu prendre pour une véritable profusion. Car une seule Ode de M. Chapelain ne fut-elle pas reconnuë de lui d'une pension de cinq cens écus? Et la seule Préface des Poësies du President Maynard (3) ne lui valut-elle pas mille francs? (4).

Combien de pensions ne donnoit-il pas & dedans & dehors le Royaume à des Ecrivains de toute espéce, & souvent de médiocre mérite (5).

II. Part. Ch. XIV.

Récompense des Livres.

Il avoit néanmoins cet avantage au-dessus du Cardinal de Richelieu qu'il ne laissoit point dans l'oubli ou le mépris les plus savans, pour élever les méchans Poëtes & les flateurs, quoiqu'il eût moins de connoissance des Lettres, & moins d'élevation d'esprit que lui (6).

Il semble qu'il n'y ait pas moins de prudence, ni moins de sagesse à donner des récompenses aux mauvais Ecrivains, pour leur faire tomber la plume des mains & les faire taire. C'est une charité double que l'on feroit à ces méchans Auteurs, & un service considérable que l'on rendroit au Public.

C'est pourquoi M. de Balzac avoit raison de louer ce Dictateur Romain qui donna de l'argent à un mauvais Poëte qui lui avoit presenté des Vers, à condition qu'il n'en feroit plus à l'avenir (7). L'on estimera toujours un trait de la sagesse & de la générosité de la Reine de Suede, qui récompensa un froid & pitoyable Harangueur pour avoir fini.

Mais si les Récompenses des Livres & la bonne fortune des Auteurs ne doit pas nous en donner un Préjugé plus avantageux, il seroit bien moins raisonnable de croire que leurs miseres & leurs disgraces dûssent donner la moindre atteinte à leur réputation.

Il n'est rien de plus ordinaire que de voir le mérite negligé & souvent maltraité, tandis que les Esprits présomptueux & les méchans Ecrivains sont dans la faveur. Je n'entreprendrai pas d'en raporter des exemples, de peur de m'engager à faire un gros Volume à commencer depuis Homere que l'on doit considérer comme le pere & le chef des misérables & infortunés Ecrivains, jusqu'au Tasse qui n'en sera pas le dernier.

J'aime mieux renvoyer le Lecteur aux Re-

1. Guill. Colletet dans son Art Poëtique 1. Traité, pag. 25.

2. Pelisson, Relat. historique de l'Académie Franç. page 115. 116.

3. ¶. Le Cardinal Mazarin n'a jamais rien déboursé pour cette *Préface* des Poësies de Maynard, laquelle d'ailleurs n'est pas de Chapelain, mais de Gomberville. Cette double erreur est de Naudé page 237. de son Mascurat. Baillet qui l'a copiée d'après lui, l'a depuis reconnuë ingénument. Voyés la Note suivante N B. *J'ai rapporté* &c.

4. N B. J'ai raporté sur la foi de Monsieur Naudé que Monsieur Chapelain reçut mille francs du Cardinal Mazarin pour la Préface des Poësies de Maynard. J'avois sujet de croire que Naudé étoit témoin oculaire du fait, ayant été Bibliothécaire & domestique du Cardinal, cependant la Préface qui est aujourd'hui à la tête des Poësies de Maynard

II. Part. Ch. XIV. Récompense des Livres.

Recueils quoiqu'imparfaits que Pierius, Tollius, Spizelius ont faits des miseres & des malheurs arrivés aux Gens de Lettres, que de m'étendre sur une matiere si odieuse aux personnes qui veulent faire fortune, & si capable de dégoûter de l'étude les Esprits interessés qui recherchent dans les Sciences, autre chose que ce que l'on y doit chercher.

Enfin si nous voulions examiner tous les Préjugés qui préviennent ou qui alterent la liberté que notre esprit devroit avoir pour bien juger des Livres, la recherche en seroit peut-être trop ennuyeuse & presqu'infinie. Car on peut dire qu'ils se multiplient en nous à proportion que la foiblesse de notre esprit est grande, & que la force de nos passions est violente. L'ignorance dans laquelle nous sommes nés, jointe au peu d'amour que nous avons pour la verité contribuë encore beaucoup à les augmenter.

C'est ce qui doit sans doute diminuer beaucoup l'autorité des jugemens dont j'entreprens de donner un Recueil. Et quoique je donne le nom de *Savans* aux Critiques qui les ont portés, je les considere néanmoins pour la plûpart comme des hommes plus ou moins environnés de tenebres, de foiblesses, & de passions, dont les jugemens sont par conséquent sujets à l'erreur, & dont les sentences sur diverses productions de l'esprit de leurs semblables peuvent rarement passer pour des Arrêts irrévocables. Mais j'espere au moins que ce Recueil pourra contribuer à faire voir comme dans un miroir ou dans un tableau une image assés naturelle de l'esprit de l'homme dépeint avec une bonne partie de ses défauts, autant en la personne de ceux qui y jugent les autres, qu'en celles de ceux qui y sont jugés; & qu'il pourra faire prendre plus de précautions à ceux qui le liront pour ne point se laisser determiner dans leurs jugemens par le seul vrai-semblable, & pour ne point se laisser aller aux apparences, sans y aporter le discernement necessaire pour distinguer l'incertitude & la fausseté d'avec l'assurance & la verité.

nard est de Monsieur de Gomberville, & nous n'avons pas d'autre Preface de Chapelain que celle qu'il a faite pour l'Adone du Cavalier Marin.

J'aurois pu ajouter au même Préjugé les mille écus que le Cardinal de Richelieu donna à Claude Achillini Poëte Italien, pour un seul Sonnet: (*Nicius Erythr. & Colletet du Sonnet*) les huit mille écus ou *Nummes* que Terence eut pour la seule Comedie de l'Eunuque; (*Vita Ter.*) & divers autres traits que l'Histoire nous a conservés touchant la récompense des Livres, & sur tout des Poësies: quoique de tous les Ecrivains, on n'en voye pas qui ayent été plus exposés à la misere, à l'indigence & à la mendicite, que les Poëtes.

5. ¶. Tels que Jean Bapt. Morin & autres.

6. Mascurat de Naude, pag. 237. 238. & suiv.

7. Balzac Lett. 4. du 27. Livre de l'Edition in-fol. ¶. Ce n'est pas Balzac qu'il faloit citer, c'est l'endroit d'où il a tiré cet exemple, savoir l'Oraison de Ciceron pour le Poëte Archias.

TABLE DES CHAPITRES

Des Jugemens sur les Livres en général.

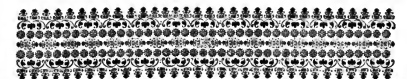
PREMIERE PARTIE.

Chap.

TABLE DES CHAPITRES.

JUGEMENS

Digitized by Google



JUGEMENS
DES PRINCIPAUX
IMPRIMEURS,

Qui se sont signalés par leur savoir, par leur fidelité, par leur exactitude & par leur désintereſſement, qui sont les quatre principales qualités neceſſaires pour les bonnes Impreſſions des Livres.

CEUX D'ITALIE.

NICOLAS JENSON ou JANSON, *François de Nation établi à Venise vers l'an 1486.*

1. IL n'eſt pas ordinaire de voir que les Auteurs & les Inventeurs d'un Art ayent le loiſir ou l'induſtrie de le polir & de le perfectionner. C'eſt toujours beaucoup que le genre humain leur ait cette premiére obligation ſans que l'on en doive éxiger davantage d'eux. Ils font la partie la plus difficile, & qui par conſéquent mérite le plus de louanges. Ainſi l'on ne doit point trouver étrange que les Allemans ſe ſoient contentés d'avoir inventé l'Art de l'Imprimerie, & qu'ils ayent laiſſé aux autres le ſoin d'y ajouter & de lui donner ſa perfection & ſon luſtre.

Jenſon. NICOLAS JENSON ayant paſſé de France en Italie, eſt le premier au jugement de la plûpart du monde qui commença de polir & d'embellir cet Art.

Le Sabellic dit qu'il ne ſe contenta pas d'éxercer ſon métier comme les autres, mais qu'il ſurpaſſa de beaucoup tout ce qu'il y avoit eu d'Imprimeurs juſqu'alors par la beauté de ſes caractéres. Il ajoute que par ſon induſtrie il rendit le gouvernement du Doge Barbarigo plus célébre que celui de ſes Prédeceſſeurs. Et on peut di-re

Digitized by Google

Jenson. re qu'il jetta les fondemens de la réputation que l'Imprimerie de Venise s'est acquise depuis par le moyen des Manuces. (1)

On trouve encore des témoignages avantageux rendus à son mérite par Nicolas Basse dans une Lettre au Comte d'Hanau (2), par Bern. de Malinckrot Doyen de Munster dans son Traité de l'Imprimerie (3), & par plusieurs autres Ecrivains. (4)

LES MANUCES, Imprimeurs *de Venise & de Rome.*

1 ALDE *le Pere*, Romain de naissance (5), mort en 1516. dit *Aldus Pius Manucius.*

2 PAUL *son fils* mort en 1574.

3 ALDE *le petit-fils* mort en 1597.

Alde Manuce. 2 LE Sr Jansson d'Almeloveen (6) croit avoir beaucoup avancé, quand il a dit qu'Alde l'ancien a été un des premiers qui ait imprimé le Grec nettement & correctement. Mais Ange de Roccha (7) va plus loin, & prétend qu'il est le premier qui a imprimé le Grec de suite, c'est-à-dire des Ouvrages continus écrits en cette langue; qu'auparavant lui on n'avoit point encore fait cette épreuve, & que lorsqu'il se rencontroit quelque mot ou quelque passage Grec dans les Livres Latins qu'on imprimoit, on laissoit la place en blanc faute de caractéres.

Le même Auteur ajoute qu'outre cette gloire qui lui est propre & particuliére, il est encore parvenu à celle que produit à un Imprimeur l'exactitude des corrections, & la beauté des caractéres; qu'il a acquis tant de réputation dans son Art qu'on lui a long-tems attribué tout ce qui sortoit de bon de l'Imprimerie. De sorte que quand on vouloit relever le mérite de quelque belle impression, on disoit en Proverbe *qu'elle venoit de la Presse d'Alde.*

La Langue Latine ne lui est guéres moins obligée que la Grecque: & comme a remarqué de Malinckrot après de Roccha (8), il a contribué à son établissement autant & plus que les Critiques les plus laborieux.

Jules Scaliger dans sa premiére Invective contre Erasme (9) accuse ce grand homme de s'être mis au service de notre Manuce pour corriger les épreuves de son Imprimerie. Mais en croyant humilier son adversaire, il rehausseroit encore de beaucoup

1. M. Ant. Sabellic. Coccius Historiâ Venetâ.

¶. Cette citation n'est pas exacte. Sabellic a parlé deux fois de Nicolas Jenson; l'une dans son Histoire universelle livre 6. de l'Ennéade 10. l'autre dans son Histoire de Venise livre 8. de la 2. Decade, à l'occasion de l'Imprimerie, dont l'invention fut connuë sous le Doge Pascal Malipiero, élu l'an 1457. & mort l'an 1462. Jenson commença dès 1461. à imprimer & vraisemblablement mourut en 1481 ne se trouvant depuis cette année-là nul livre de son impression, d'où il s'ensuit que Sabellic n'a pu ni do dire, comme effectivement il ne l'a point dit, que le gouvernement d'Augustin Barbarigo elu Doge en 1485. quatre ans après la mort de Jenson, avoit eté illustré par l'industrie de cet Imprimeur. Une autre faute de Baillet, c'est d'avoir ignoré que Sabellic n'ayant écrit qu'en Latin, ne devoit pas être nommé *le Sabellic*, mais simplement *Sabellic*, l'usage etant de ne mettre l'article qu'au devant du nom des Auteurs Italiens qui ont écrit en leur Langue. Ménage n'a pas manqué de le relever là-dessus chap. 8. de son Anti-Baillet.

2. Epist. dedic. 3. tomi Cat. Nundinar. Francofurt.

3. Pag. 83. edit. in-4. & in addendis.

4. Le Gall. Tr. des Biblioth pag. 161. & alii.

¶. Parmi ceux qui ont parlé de Jenson avec éloge, Naudé dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. & Chevillier dans son Origine de l'Imprimerie de Paris se sont distingués. Ils ont l'un & l'autre spécifié les principales éditions qu'il a données, & n'en ont daté la plus ancienne que de 1470. Je viens pourtant de dire que dès 1461. il avoit commencé à imprimer, & je l'ai dit sur la foi des Annales Typographiques imprimées l'an 1719. à la Haie. Leur Auteur pag. 36. & 37. y faisant mention d'un livre qu'il a vu dans la riche Bibliothéque du Comte de Pembrok. C'est, dit-il, une maniere de grand in-8. dont il rapporte le titre ainsi orthographié. Questa sie una opera la quale si chiama *Decor puellarum*; Zoe Honore delle donzelle: la quale da ragola, forma, e modo al stato de le honeste donzelle. Le livre est de 233. pages, la page de 22. lignes, la ligne d'environ 33. lettres. Les premieres lettres des chapitres y sont ecrites à la main, & coloriees en rouge. Le caractere de l'impression est Romain, ne cédant point en beaute à ceux de Robert Etienne ou de Vascosan. Ce qu'on appelle la composition, très-correct. La date se lit à la fin en ces termes: *Anno a Christi incarnatione* MCCCCLXI. *per Magistrum Nicolaum Jenson, hoc opus quod Puellarum decor dicitur, feliciter impressum est. Laus Deo.* L'Auteur répond ensuite pertinemment aux objections des Critiques touchant cette date de 1461. qu'ils croient ou fausse ou fautive, parce qu'il ne se trouve aucun livre depuis, imprimé par Jenson avant 1470. & qu'une interruption de huit ans entiers ne leur paroit pas vraisemblable.

5. ¶. Alde quoique né à Bassano dans la Marche Tre-

Digitized by Google

Alde Manuce.

coup le mérite des éditions de Manuce si ce qu'il lui impute étoit constant, puisque loin de donner la moindre atteinte à la réputation d'Erasme, chacun témoigneroit encore beaucoup plus d'empressement pour les éditions de notre Imprimeur, sachant qu'elles auroient été corrigées par le premier Critique de son siécle. D'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que Scaliger s'est trompé dans la chaleur de la passion qui l'aveugloit, car Erasme (10) soutient que dans tout le tems qu'il demeura chés Alde, il ne corrigea point d'autres livres que les siens propres.

Le même Erasme loue Manuce de ce que ses éditions étoient non seulement plus correctes & plus entieres, mais encore à meilleur marché que celles des autres Imprimeurs, & il fait valoir ainsi son desinteressement aussi bien que son industrie. (11)

Après cela je ne vois point la raison qui a fait dire à Joseph Scaliger (12) qu'*Aldus Senior étoit un pauvre homme* (13), *quoiqu'il eût infiniment imprimé des Auteurs Grecs*, & qu'il semblât n'avoir point d'autre défaut que celui d'avoir été surmonté par Henri Estienne dans la bonté des éditions Grecques.

Au reste Alde l'ancien avoit de l'érudition, quoi qu'en ce point il ait été obligé de le céder à son fils & à son petit-fils. On a de lui une espéce de Grammaire Grecque; des Notes sur *Horace*, sur *Homere* &c. Mais comme la suite des tems nous a procuré quelque chose de meilleur, je n'ai pas crû le devoir mettre ni au nombre des Grammairiens, ni dans celui des Critiques, où il n'auroit pû avoir un des premiers rangs, ni une gloire approchante de celle qu'il posséde parmi les plus célébres Imprimeurs.

* *Aldi Manutii Avi*, *πάρεργον de vitiatâ vocalium ac diphthongorum prolatione* in-8°. *Venet.* 1515. — *Annott. ad Horatium* in-8°. *Venet.* 1519.*

§. 2. PAUL MANUCE fils d'Alde.

Paul Manuce.

LE Pere Labbe fait passer aux enfans & aux héritiers du vieux Alde la gloire d'avoir prêté leurs mains aux Lettres Grecques dans leur renaissance (14). Le plus célébre sans doute & presque le seul de ses Enfans qui ait acquis de la réputation est Paul Manuce, dont Mr. de Thou louë l'industrie (15) comme nous le verrons ailleurs.

Le

Trevisane, & par cette raison appellé *Bassianas*, aima mieux dans la suite être appellé *Romanus*, il y joignit peu après le nom de *Manutius*, & depuis en reconnoissance de la protection dont l'honoroit le Prince de Carpi Alberto Pio son disciple, il prit aussi le nom de *Pius*, devenant par ce moyen *Aldus Pius Manutius Romanus*. On peut voir cette gradation agréablement contée dans la xI. Oraison de Majoragius.

6. Theodor. Jansson. de Vit. Stephanor. pag. 125.

7. Angel. Rocch. Biblioth. Vatican. pag. 412.

¶. Il y a ici plusieurs fautes. Ange Rocca (c'est ainsi que ce nom doit être ecrit) ne dit point, dans l'endroit cité, qu'Alde ait le premier imprimé des Ouvrages Grecs continus, mais qu'il n'imprimoit tout au plus que deux feuilles chaque semaine, sur quoi il faut voir comme Chevillier pag. 126. le réfute. Si Rocca d'ailleurs avoit pretendu qu'Alde avoit le premier donné des impressions Grecques, Baillet auroit eu tort de ne pas faire voir le contraire en citant la Grammaire Grecque de Constantin Lascaris qui parut à Milan dès le 30 Janvier 1476. dix-huit ans avant que Venise eût vu le petit Poëme de Musée dont l'édition fut le coup d'essai d'Alde Manuce, sans parler de l'Homére entier imprimé à Florence in-folio 1488.

8. Malinckrot de Arte Typographie. cap. 14. pag. 92. 96. Ang. Rocc. Bibl. Vatic. pag. 402.

9. Oratione 1. in Erasmi Ciceron. Dial.

10. Eras. in Epist. Malinckrot pag. 96. 97.

11. ¶. Si Erasme a dit que les éditions d'Alde étoient à meilleur marché que celles des autres Imprimeurs, c'est parce qu'elles etoient plus correctes, & qu'on pouvoit dire des autres, qu'elles auroient toujours ete plus cheres, quand elles auroient moins couté. Du reste Alde vendoit fort bien ses livres. On peut s'en rapporter à ce qu'en dit Codrus Urceus dans sa 4 Lettre, & même à ce qu'en dit Erasme au proverbe *Festina lente*, où dans une longue digression qu'il y fait à l'occasion d'Alde, il témoigne qu'il s'en faloit bien que Froben, quoi qu'aussi laborieux, fût aussi riche. Alde, si on l'en croit, ne s'étoit pas moins acquis de bien que de gloire dans sa profession, *non minus auri sibi pepererit quam nominis utroque dignus.*

12. Posterior. Scaligeran. pag. 7.

13. ¶. *Aldus Senior étoit un pauvre homme.* Ces paroles changent entierement le sens du texte. Voici le passage fidélement copie. *Aldus a infiniment imprimé d'Auteurs Grecs, & cependant étoit pauvre.* Il est visible que Jean de Vassan collecteur du second Scaligerana s'est mepris lorsqu'il a dresse cet article appliquant au vieux Alde ce que Scaliger lui avoit dit de la pauvreté du jeune. Il devoit sans parler des éditions Grecques d'Alde, ni d'Henri Etienne, concevoir ainsi tout simplement son article. *Alde Manuce fils de Paul est mort extremément pauvre.*

14. Labbe Bibl. Bibl pag. 2. & Append. pag. 197.

15. Histor. suor. temp.

Paul Manuce.

Le Pape Pie IV. le fit venir à Rome pour lui donner la direction de l'Imprimerie Apostolique (1) dans le dessein de lui faire imprimer les saints Peres avec toute l'éxactitude dont un homme de cette expérience seroit capable comme le marque Opméer & Mr. Bullart (2). Le S. Pere lui avoit fait fournir avec une libéralité extraordinaire tous les secours imaginables pour ce grand & glorieux dessein, entre autres un bon nombre d'habiles Ouvriers, & des Caractéres nouvellement fondus d'une beauté achevée. Mais on ne voit pas que l'effet de cette commission ait été aussi grand qu'on auroit dû se le promettre d'un homme si capable & si bien secouru.

Il s'étoit rendu beaucoup plus savant que son Pere, & il trouvera dans la suite de ce Recueil une place honorable parmi les Critiques-Grammairiens, où nous verrons entre autres choses qu'il s'est signalé dans la pureté de la Langue Latine, & dans la connoissance de l'Antiquité.

§. 3. ALDE MANUCE fils de Paul.

Alde le jeune.

Alde *le jeune* fils de Paul fit assés bien dans les commencemens, & tant qu'il demeura à Venise. Mais il se relâcha dans la suite à cause du mauvais ordre de ses affaires, & de la misére dans laquelle il tomba, comme on le voit dans Tollius (3), qui a continué le Recueil des malheureux hommes de Lettres, composé par Pierius, & dans le Vittorio de Rossis (4). Car s'étant amusé à régenter à Boulogne & à Rome, & ayant passé la plus belle partie de sa vie dans la poussiére des classes, il se vit non seulement méprisé & maltraité de ses Ecoliers par sa mauvaise conduite, mais encore appauvri, négligé & accablé de dettes à cause des grandes dépenses qu'il avoit faites pour faire transporter ses Livres & son Imprimerie de Venise à Rome. Il arriva en cette Ville sous le Pontificat de Sixte-Quint Restaurateur ou plûtôt Fondateur de l'illustre Imprimerie du Vatican, dont le Pape Clement VIII. donna à la fin la direction à notre Manuce, autant par la considération de son Pere & de son Aïeul, que par la vûë de son propre mérite.

Alde Manuce, le jeune.

En effet il étoit savant & grand homme de Lettres, mais inférieur à son Pere, & comme il a composé divers Ouvrages, nous parlerons encore de lui plus d'une fois dans la suite de ce Recueil.

Le Catalogue des éditions de cette célébre Imprimerie, & particuliérement des Livres imprimés dans la boutique d'Alde le jeune parut in-4o. en 1595.

DOMINIQUE DE BASA (5)

Venitien établi à Rome sous Sixte V.

Dominique de Basa.

3. Nous avons cru le devoir joindre aux Manuces, soit parce qu'il avoit été formé & instruit dans l'école & la boutique du vieux Alde (6), soit parce qu'il passa de Venise à Rome aussi-bien que les deux derniers, & qu'il y eut le même emploi. Car Sixte V. lui donna la direction de la nouvelle Imprimerie du Vatican à cause de son savoir & de la grande expérience qu'il avoit de ce bel art (7).

DANIEL BOMBERGUE

d'Anvers établi à Venise. (8)

Daniel Bombergue.

4. IL a imprimé un grand nombre de Bibles Hebraïques, dont la plûpart sont fort estimables pour leur éxactitude (9) au Jugement du P. Simon grand connoisseur en ces matiéres. On a aussi divers Ouvrages des Rabbins en leur Langue sortis de cette Imprimerie, & qui ont rendu le nom de Bombergue aussi célébre parmi les Juifs que parmi nous,

Sca-

1. Petr. Opmeer Chronic. pag. 508. edit. Beyerl.
2. Isaac Bullart Academ. tom. 2. lib. 4. pag. 261.
3. Corn. Tollius de infelicit. Literat. pag. 29. post Pierium.
4. Jan. Nic. Erythr. Pinacoth. 1. num. 109.
¶. Il faloit alléguer cet Auteur ou sous son nom Italien *Giovan Vittorio de' Rossi*, & non pas ridiculement *de Rossis*, & sans lui donner du *le*, puisqu'il n'a écrit qu'en Latin, ou sous le nom Greco-Latin *Janus Nicius Erythraeus* qu'il lui a plu se donner.

5. ¶. Dominique Basa. Il y avoit un Bernardo Basa Imprimeur à Venise du tems de Sixte V. & au delà. Il en est fait mention plus bas.
6. ¶. Il n'y a pas d'apparence qu'il eût fait son apprentissage sous le vieux Alde, autrement il auroit eu près de 90. ans lors que Sixte V. le manda.
7. Ang. de Rocca Append. ad Biblioth. Vatic. pag. 415. Greg. Leti lib. 9. Vit. Sixti V. ad fin.
8. ¶. Mort vers le milieu du 16. siécle.
9. Rich. Simon, Hist. Critiq. du V. Test. pag. 512. &c.

Daniel Bombergue.

Scaliger (10) disoit qu'il avoit dépensé trois millions d'écus à imprimer des livres, & qu'ils sont tous fort corrects; qu'il a imprimé entre autres le Talmud par trois fois, & que chaque impression lui avoit coûté cent mille écus.

M. Vossius écrit (11) que c'est Bombergue qui a terminé toutes les disputes qui partageoient les Juifs sur l'affaire des Points-voyelles établis depuis les Massorhétes pour fixer la prononciation. Mais qu'il y consuma tout son fonds qui étoit fort ample pour nourrir & gager quelques centaines de Juifs qu'il occupoit à cet emploi. Que c'est la Boutique de Bombergue qui a donné la naissance à tous ces Points-voyelles, que les Chrétiens Rabbinistes considérent comme venus du Ciel.

Néanmoins tous les Juifs ne sont pas de ce sentiment, & plusieurs prétendent que les éditions de Bombergue sont remplies d'une infinité de fautes, surtout dans les Points qui y sont souvent marqués différemment dans les mêmes mots & dans le même sens. (12)

LES JUNTES *de Lyon, de Florence, de Rome & de Venise.*

Les Juntes.

5. ILs étoient venus de Lyon & ils tenoient le second rang dans l'Italie après les Manuces. Le plus considérable d'eux tous a été *Bernard*. Nous avons deux principaux Catalogues de leurs Editions.

Le premier est celui des héritiers de Philippe Junte à Florence, imprimé in-12. en 1604. Le second est celui des livres de Bernard Junte, de Jean-Baptiste Ciotti & de leurs associés, imprimé à Venise en 1608. in 12.

VOILA quels furent les principaux Imprimeurs de l'Italie dans le siécle passé; mais ils n'ont point empêché Erasme (13) de dire que ce Pays n'étoit pas fort heureux en ce point, ni de se plaindre que tous les Livres imprimés en Italie de son tems, étoient pleins de fautes sans exception, & que cet inconvénient ne venoit que de l'avarice des Imprimeurs qui faisoient difficulté de débourser quelque chose pour entretenir des Correcteurs.

Les Juntes.

Mr. Catherinot parlant des Lettres historiées que les Imprimeurs ont substituées aux Lettres enluminées des Manuscrits, dit „ que les Italiens qui ne peuvent oublier leur humeur amoureuse les ont „ profanées des amours de Jupiter & d'autres figures honteuses, au lieu que les „ Imprimeurs des autres Pays se sont attachés à n'y representer que des personnes ou des traits de l'Ecriture sainte, de „ l'Histoire, de la Morale, des Figures d'animaux, de Plantes, Fleurs, ou d'autres „ choses indifférentes (14). Et le P. Possevin Jésuite s'étoit déja plaint dans sa Bibliothéque Choisie de cette licence des Imprimeurs de son Pays.

CEUX DE FRANCE.

JOSSE DE BADE *d'Asck ou Aasche en Brabant né en 1462. Imprimeur de Paris, mort en 1526. (15) dit en Latin* JODOCUS BADIUS ASCENSIUS.

Josse Bade.

6 UN Auteur Anonyme (16) dit qu'il fut le premier qui introduisit en France l'usage des Caractéres ronds qu'il „ y apporta d'Italie environ l'an 1500. étant venu en ce Royaume non seulement „ pour enseigner le Grec à Paris, mais „ encore pour y établir cette belle Imprimerie

10. Posterior. Scaligeran. pag. 34. 35.

11. Isaac Voss. Epist. Dedic. Tract. de Oracul. Sibyllin.

12. ¶. Ménage chap. 58. de l'Anti-Baillet a fort bien observé que les Juifs n'ont eu cette pretention qu'à l'égard de la premiére édition de la Bible de Bombergue, mais qu'ils avoient tous loue sa Bible de la seconde edition, & renvoie là-dessus à l'Histoire critique même du V. T. citée par Baillet. Postel dans son Alphabet des 12. Langues au chap. de la Langue Chaldaïque dit avoir connu Bombergue à Venise, & lui donne l'éloge de *Vir ad rem Christianam ornandam natus*: Voyés de plus André Chevillier pag. 267. &c. de son Origine de l'Imprimerie de Paris.

13. Erasm. lib. 20. Epistol. col. 1027. c.

14. Catherinot de l'Art d'imprimer pag. 3.

15. ¶. Josse Bade & non pas *Josse de Bade*, est mort en 1535.

16. Journal des Savans du 31. Janv. 1684.

„ merie connuë sous le nom de *Prælum* „ *Ascensianum*, dans laquelle il donna au „ Public plusieurs bons Livres en ces Ca- „ ractéres ronds, au lieu que jusques alors „ on n'en avoit eu dans notre Pays que de „ Gothiques. (1)

Il faut avouer que ses Caractéres n'ont pas tout l'agrément de ceux des Estiennes, mais Scaliger (2) dit que ses Editions sont bonnes. Et il est d'autant plus estimable qu'il étoit savant pour un Imprimeur, & que selon Valere André (3) il avoit enseigné avec succès les belles Lettres à Lyon avant que de venir professer le Grec à Paris.

LES ESTIENNES *de Paris* & *de Genève*, savoir:

1. HENRI I. *du nom, mort vers l'an 1519. à Paris.*
2. ROBERT I. *du nom fils d'Henri, mort à Genève l'an 1559.*
3. CHARLES *frere de Robert* mort à Paris.
4. FRANÇOIS *frere de Robert* & de Charles mort à Paris.
5. ROBERT *Second du nom fils de Robert Premier mort vers l'an 1588. à Paris.*
6. HENRI *Second du nom fils de Robert Premier mort à Genève* (4) *l'an 1598.*
7. PAUL *fils d'Henri Second à Genève.*
8. ROBERT *Troisiéme du nom fils de Robert Second, Petit fils de Robert Premier à Paris.*
9. ANTOINE *fils de Paul, petit-fils d'Henri Second mort à Paris.*

§. 1. HENRI ESTIENNE premier du nom. (5).

7 HENRI Premier imprima assés peu de livres, & il s'en acquitta avec la réputation d'un des meilleurs Imprimeurs de son tems. Mais la principale gloire est celle d'avoir formé & dressé ses enfans dans cette généreuse entreprise par laquelle ils s'efforcérent de porter l'Art de l'Imprimerie à sa perfection. On peut voir le Sieur d'Almeloveen dans un Livre qu'il a fait exprès de la Vie des Estiennes imprimé à Amsterdam in-12. en 1683. quoiqu'il ne soit peut-être pas toujours fort sûr de le suivre en tout ce qu'il dit de ces illustres descendans de notre Henri. Henri I. Estienne.

§. 2. ROBERT ESTIENNE l'ancien (6).

8 IL travailla d'abord sous Simon de Colines son beaupere, c'est-à-dire qui avoit épousé sa mere veuve d'Henri I. & qui avoit eu son Imprimerie. Mais ayant épousé depuis la fille de l'Imprimeur Badius Ascensius (7), & ayant dressé une boutique à ses dépens, il fit valoir l'Imprimerie avec beaucoup plus de réputation que tous ceux qui l'avoient éxercée jusqu'alors, & rendit son nom immortel, non seulement par la netteté & la beauté extraordinaire de ses caractéres Hébreux, Grecs, & Romains, mais encore par son éxactitude sans exemple, par son habileté, & par le grand des-intéressement (8) qui lui fit préférer l'interêt du Public au sien particulier. Robert I. Estienne.

Mr. Colomiés (9) dit qu'il a infiniment plus contribué à la gloire de la France & du Monde Chrétien que tous les

1. ¶. On a imprimé en caractéres ronds à Paris dès 1470. 1471. & 1472. comme l'a prouvé Chevillier pag. 54. de son Orig. de l'Imprim. de Paris.
2. Posterior. Scaligeran. pag. 23.
3. Val. And. Desselius Biblioth. Belgie.
4. Baillet dans les corrections imprimées au commencement du Tome 1. de ses Poëtes *de l'edit.* in-12. a reconnu que c'étoit à Lyon qu'Henri Etienne étoit mort.
5. ¶. Henri Etienne 1. du nom mourut sur la fin de 1520.
6. ¶. Mort à Geneve le 7. Septembre 1559. agé de 56. ans.
7. ¶. Nommée Perrete.
8. Th. Janss. d'Almelov. pag. 13. de Vit. Steph.
9. Paul. Colom. Gall. Oriental. pag. 22.
10. Th. Janss. pag. 31. ejusd. operis
11. ¶. *Cela*, dit Ménage p. 255. du Tome 1. de son Anti-Baillet c. 69. *n'est pas véritable. Il exposoit sur sa boutique ses feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sous & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.*
12. Malinkrot. de Art. Typog. cap. 14. pag. 92.
13. Jac. Verheid. Elog. præstant. Theolog. (Protestant.) pag. 127.
14. Colom. Biblioth. Choisie pag. 200.

Robert I. Estienne.

les conquérans, & qu'après Alde Manuce & Jean Froben, il n'y a point eu d'Imprimeur plus célébre que lui. Mais s'il est vrai qu'il leur ait été inférieur en quelque chose, ce ne peut être que dans l'âge, puisqu'il les a surpassés tant en érudition, qu'en éxactitude.

Car (10) il est difficile de s'imaginer & de concevoir la force & l'assiduité de l'application avec laquelle il travailloit à la correction de toutes les épreuves qui sortoient de ses presses. Et comme il n'étoit pas encore content d'un travail si difficile & si ennuyeux, il faisoit mettre souvent les feuilles des Livres qu'il imprimoit sur les Quais, sur les Ponts, & dans les places publiques de Paris, avec des affiches par lesquelles il prioit chacun de vouloir les lire & les corriger & promettoit même de grosses sommes d'argent pour payer & récompenser la peine de ceux qui y auroient remarqué quelques fautes. (11).

Après cela qui est-ce qui peut raisonnablement douter que ce qu'avance le Sieur de Malinckrot (12) à son sujet ne soit très-vrai, quand il écrit que Robert Estienne étoit plus habile qu'Alde Manuce, & que ses caractéres étoient aussi plus beaux, quoique ce ne fût là qu'une des moindres perfections de cette célébre Imprimerie? Mais on peut dire que les Manuces avoient quelque sujet de se consoler de se voir inférieurs à Robert Estienne, puisque Jacques de Verheiden ose même assûrer (13) qu'il a surpassé tout ce qu'il y a eu, tout ce qu'il y a, & tout ce qu'il y aura jamais d'habiles Imprimeurs dans le monde; & que toute la postérité savante admirera éternellement la magnificence & la délicatesse de ses caractéres, particuliérement pour les Lettres Hébraïques & Grecques.

Robert I. Estienne.

En effet on n'a point encore remarqué jusqu'à présent qu'il se soit trouvé aucune édition de quelque Imprimeur que ce soit, (quelques-uns en exceptent Plantin) qui ait été entiérement exemte de fautes d'impressions, quelque diligence qu'on y ait apportée. Il n'y a peut-être que celles de Robert Estienne qui ayent eu cet avantage, au moins quelques-unes entre un si grand nombre qu'il a mises au jour. C'est ce que Mr. Colomies (14) a remarqué entre autres de son nouveau Testament Grec imprimé in-12. en 1549.

Voila sans doute ce qui l'a fait appeller par Mr. de Sainte Marthe (15) le plus industrieux & le plus splendide de ceux de sa Profession, & par François Perrault (16) Professeur en Langue Grecque (17) le Prince des Imprimeurs.

Quoiqu'il soit admirable par tout, on prétend qu'il s'est surpassé lui-même dans les diverses éditions des Livres de l'Ecriture Sainte. Théodore de Beze écrit (8) qu'il y a apporté la plus grande diligence qu'il fut possible, la conscience la plus délicate & le scrupule le plus religieux du monde. Mais comme ce point a besoin d'un éxamen particulier, nous le reservons pour la premiére partie de nos Théologiens, où nous parlerons des Ouvrages de ceux qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte.

Le Roi François I. dit le Pere des Lettres étant très-persuadé de la capacité d'un si excellent Imprimeur, lui donna l'Imprimerie Royale, mais seulement pour l'Hébreu & le Latin, parce que, comme a remarqué l'Auteur de sa Vie (18), Conrard Neobarius, Frederic Morel & Adrien Turnebe en avoient déja les caractéres Grecs. (20)

Ce même Prince, au rapport du Sieur du

15. Sammarth. elog. Gallor. lib. 4. pag. 131. &c.

16. ¶. Il faloit mettre: *& par François Berand, Professeur en Langue Grecque a Geneve.* Baillet ayant trouvé pag. 54. des Vies des Etiennes par Alméloveen *Peraldo*, faute d'impression pour *Beraldo*, a traduit *Perrault* au lieu de traduire *Berauld*.

17. In Prolegomen. Vit. Stephanor.

18. Beza in vers. 12. Matthæi cap. 2.

19. Th. Janss d'Almel. Vit. Steph. pag. 13.

20. ¶. Voici les paroles d'Almeloveen pag. 20. de ses Vies des Etiennes édition d'Amsterd. 1683. *Hinc verisimile puto à Rege officium illud, seu quemadmodum ipse loquitur, munus ei esse impositum, Hebræa & Latina (in Græcis enim Conradus Neobarius, cui forte successit, & postea Guillelmus Morelius & Adrianus Turnebus fuere Typographi Regii) imprimendi.* Cela veut dire que Robert Etienne n'auroit pas manqué, lorsqu'il fut nommé Imprimeur Royal pour l'Hébreu & pour le Latin, de l'être aussi pour le Grec, si Conrad Neobarius ne l'avoit alors été; que peut être fut ce immédiatement après ce Conrad, que Robert Etienne le fut, de même qu'Adrien Turnebe & Guillaume Morel le furent depuis. Au lieu de ce sens qui est le veritable, Baillet en donne un aux paroles d'Alméloveen également

Digitized by Google

Robert I. Estienne.

du Verdier de Vauprivas, „ (1) voulant „ que les Manuscrits de sa Bibliothéque „ fussent mis en lumiére, donna cette charge „ à Robert Estienne le plus diligent de „ tous les Imprimeurs qui ayent jamais „ été, lequel outre la beauté des caractéres „ dont il devoit se servir pour l'impression „ de ces Livres, auroit encore eu soin „ par son industrie particuliére & son travail „ incroyable de les rendre de la meilleure „ correction qu'il auroit été possible. „ Mais il en perdit presque toute la gloire „ par la disgrace qui lui survint, & en quittant „ son pays, il se vit aussi obligé d'abandonner „ en même tems cette grande „ entreprise.

Comme je ne prétens pas être Historien dans ce Recueil, je ne me crois point obligé de parler du mécontentement qu'il croyoit avoir reçu de quelques-uns de Messieurs de Sorbonne. Il suffit de dire qu'il abandonna sa Patrie par une pure bizarrerie d'esprit, après avoir abandonné la Religion de ses Peres, & peut-être à cause de la friponnerie de quelques-uns de ses valets, lesquels l'ayant volé considérablement, l'avoient mis hors d'état de pouvoir subsister à Paris dans l'éclat & le grand air où il avoit paru jusqu'alors.

Ainsi pour peu qu'on veuille faire réfléxion sur le caractére particulier du Génie des Estiennes, c'est-à-dire sur ce zèle extraordinaire pour le bien public, & sur ce rare désintéressement, qui a même ruiné leur famille, & leur a fait consumer tout leur bien, tous leurs soins, tous leurs travaux & tout le tems de leur vie dans ce noble éxercice (2), il est aisé de juger qu'on a voulu calomnier notre Robert, lorsqu'on a prétendu l'accuser d'avoir volé les caractéres de l'Imprimerie du Roi (3) en se retirant à Genéve, & d'avoir été brûlé en effigie pour cet effet. (4)

Robert I. Estienne.

Le Catalogue de ses Livres, c'est-à-dire non seulement de ses éditions, mais encore de celles de son Pere Henri, & de son beaupere de Colines ou Colinée (5) fut imprimé chés lui in-8°. en 1546.

Mais le Catalogue des Livres de tous les Estiennes généralement & de Patisson leur allié, fut imprimé à Amsterdam en 1683. in-12. après leurs Vies par les soins de Thomas Jansson Sieur d'Almelovéen.

Or comme Robert Estienne a été Auteur aussi bien qu'Imprimeur, nous parlerons encore de lui dans la suite de ce Recueil.

Quelques-uns se sont imaginés qu'on avoit confondu le Pere avec le Fils, que l'on dit avoir été brûlé en effigie à Paris pour son *Introduction au Traité des conformités* &c. Mais l'un & l'autre de ces deux faits n'est pas encore aujourd'hui bien avéré, & il y a grande apparence qu'il leur a été imposé par leurs envieux. (6)

§. 3.

lement faux & absurde: savoir que François I. donnant à Robert Etienne l'Imprimerie Royale pour l'Hebreu & pour le Latin, la lui auroit en même tems donné pour le Grec, c'eût été que Conrad Neobarius, Frederic Morel & Adrien Turnebe avoient déja pour lors la direction des Caracteres Grecs Royaux, c'est-à-dire, étoient Imprimeurs de François I. pour le Grec. Il y a là un nombre prodigieux de fausses suppositions. La 1. qu'il y avoit trois Imprimeurs Royaux pour le Grec en même tems. La 2. que Neobarius, qui avant sa mort arrivée en 1540. se qualifioit *Regium in Græcis Typographum*, ait eu pour Collegues Fréderic Morel & Adrien Turnébe, celui-ci alors peu connu, & n'ayant pas encore 30. ans, l'autre n'en ayant pas 18. La 3. qu'Almelovéen ait nommé Frederic, & non pas Guillaume, le Morel dont il fait mention. La 4. que Robert Etienne n'ait eu cet emploi qu'après Turnébe, qui tout au contraire ne l'eut qu'en 1551. après la retraite de Robert Etienne à Geneve. La 5. mais c'est asses, je pourrois compter jusqu'à dix sans épuiser la critique.

1. Ant. du Verd. Préf. de la Biblioth. Fr.

2. Jansson in supradict. Opere pag. 18. 19.

3. ¶. On a prétendu l'accuser d'avoir volé non pas les caracteres de l'Imprimerie Royale, mais les moules à fondre des caractéres Grecs semblables à ceux de cette Imprimerie & ce fut à la requête du Clergé que le 27. Mai 1619. Louis XIII. ordonna qu'on payeroit de ses deniers la somme de 3000 livres pour retirer ces moules ou des mains de Paul Etienne fils de Robert, ou de celles de la République de Geneve à qui l'on disoit que Paul les avoit engagés pour même somme. Chevillier qui pag. 259. & 260. rapporte ces particularités ne nous apprend pas quelles en ont été les suites, & par là laisse à conclurre à tout homme qui voudra raisonner juste, qu'une accusation, telle que celle-là intentée sans preuve, après un silence de 68. ans, tomboit d'elle-même. Qu'après tout de deux choses l'une, ou le vol dont on se plaignoit étoit avéré, ou ne l'étoit pas: s'il l'étoit, que bien loin qu'on dût offrir de l'argent pour retirer ces moules qu'on réclamoit, on devoit en obtenir avec interêts la restitution: s'il ne l'étoit pas, que l'accusateur devoit être condanné à une satisfaction proportionnée à l'injure. Michel Maittaire qui

depuis

§. 3. CHARLES ESTIENNE, (7)

§. 4. FRANÇOIS ESTIENNE, Freres du vieux Robert. (8)

Charles Estienne.

9. CHARLES se rendit aussi recommandable par son Imprimerie. Il prenoit pareillement la qualité d'Imprimeur du Roi (9), il avoit du savoir, & quoiqu'il fût inférieur en ce point à son Frere Robert & encore plus à son Neveu Henri, il ne laissa pas de composer des Livres assés utiles au Public. (10)

François Estienne.

Et pour ce qui est de *François* ESTIENNE, il ne paroît pas qu'il ait rien de fort considérable en son particulier (11), parce qu'étant associé avec Simon de Colines leur beaupere, depuis que Robert dressa une nouvelle boutique à part, il travailla conjointement avec lui dans celle du vieux Henri leur Pere, & qui avoit été laissée à la veuve après sa mort.

§. 5. ROBERT ESTIENNE, second du nom, fils de Robert. (12)

Robert II. Estienne.

10. IL demeura inviolablement attaché à la Religion Catholique, ce qui le fit deshériter par son pere Robert, à l'avantage de ses freres Henri & François.

Mais pour le récompenser d'ailleurs, on lui conserva la direction de l'Imprimerie Royale, & on peut dire que ses Impressions ne cédent guéres en beauté à celles de son Pere & de son frere.

§. 6. HENRI ESTIENNE, second du nom fils du vieux Robert, mort en 1598. (13)

Henri II. Estienne.

11. IL a été sans contredit le plus savant non seulement de ceux de sa docte famille, mais encore de tous les Imprimeurs qui ont paru jusqu'à présent.

Néanmoins il faut avouer que son Pere savoit plus d'Hébreu que lui, & que les Impressions du fils sont beaucoup au dessous de celles du Pere tant par la propreté & la beauté des Caractéres, que pour l'exactitude même. Car comme il vouloit que tous les Auteurs, & particuliérement les Grecs, qu'il devoit mettre au jour passassent par ses mains pour les corriger, & pour y faire des Notes, il se précipitoit trop, dans la crainte de laisser vaquer les deux presses de son Imprimerie, qui ne lui donnoient point le loisir de revoir & d'examiner ses copies. (14)

On prétend même qu'il n'étoit point fidéle dans ses éditions. Et Scaliger (15) dit qu'en corrigeant les Ouvrages des Auteurs qu'il devoit mettre sous la presse, il y ajoutoit & y retranchoit ce qu'il jugeoit à propos selon les lumiéres qu'il croyoit avoir, c'est-à-dire selon sa fantaisie; & qu'enfin il commettoit diverses autres infidélités par un droit nouveau qu'il prétendoit avoir sur les

depuis la page 134. jusqu'à la 138. de son *Historia Stephanorum* imprimée à Londres in-8. 1709. a examiné le fait avec attention, me paroit avoir amplement justifié sur cet article la mémoire de Robert Etienne.

4. Id. Jansf. ubi de Henrico filio p. 83. 84.

¶. Ce ne fut point pour cet effet, ce prétendu vol étant alors une chimere inconnuë. S'il fut donc brûlé en effigie, comme Beze en demeure d'accord dans son Passavant, & dans ses *Icones*, ce fut parce que la coûtume etoit de brûler les hérétiques, & que Robert Etienne atteint auparavant d'heresie, en devenoit convaincu par sa fuite.

5. ¶. Le vrai nom de cet Imprimeur étoit *de Colines*. Quelques-uns ont dit *Colinet* mais mal. *Colinée* ne vaut absolument rien.

6. ¶. Ce qu'on a fait dire à Henri Etienne qu'il n'avoit jamais eu si froid que pendant qu'on le brûloit, je l'ai ouï conter de Théophile & de plusieurs autres. Il n'y a qu'à rire de ces sortes de fables, sans se donner la peine de les réfuter.

7. ¶. Charles mourut à Paris en 1564. agé d'environ 60. ans.

8. ¶. François étoit l'ainé & mourut vers l'an 1550. à Paris, car le *Dictionarium Latino-Gallicum* de l'impression *in fol.* de François Etienne 1570. & 1571. n'est pas de ce François Etienne, mais de son neveu fils de Robert I.

9. ¶. Depuis l'an 1551. dit Maittaire, jusqu'en 1561. n'ayant pas imprimé au delà.

10. ¶. Ménage chap. 59. de son Anti-Baillet a fait une ample & curieuse addition à cet article.

11. ¶. Maittaire a donné le Catalogue des impressions de deux François Etienne, l'un frere & l'autre fils de Robert I. Il ne sait pas bien à la vérité si ce François II étoit fils de Robert I. de Robert II. ou même de François I. Ce qu'il y a de sûr, c'est que François Etienne II. du nom a toujours vécu à Geneve où il professoit la Religion que Robert I. embrassa, laquelle Robert II. qui demeuroit à Paris, n'embrassa jamais.

12. ¶. Mort à Paris l'an 1588.

13. ¶. A l'hôpital de Lyon, âgé d'environ 70. ans, presque imbécille.

14. Theod. Jansf. ab Almelov. p. 78. 83.

15. Scaligeranor. pag. 47. item pag. 55.

Digitized by Google

Henri II. Estienne.

les Auteurs. En quoi il étoit bien différent de Christ. Plantin, qui, quoi qu'infiniment au dessous de lui pour les Sciences & pour l'industrie, ne laissoit pas de rendre meilleur service au Public par la fidélité inviolable dont il usoit dans ses Impressions.

Mais néanmoins, comme Scaliger n'étoit pas toujours uniforme dans ses jugemens, il louë ailleurs (1) notre Henri Estienne de ce dont il vient de le blâmer ici. Il ajoute que son Imprimerie avoit été l'asyle & la garde fidelle de l'Hellénisme, & il prétend en un autre endroit (2) que tout ce qu'il a imprimé de Grec est beaucoup meilleur que les éditions d'Alde Manuce qu'on estimoit tant.

En effet il passoit pour le plus grand Grec de son siécle depuis la mort de Budé, & il n'y avoit que Turnebe, & peut-être Camerarius, Florent Chrestien qui pussent lui tenir tête en ce point dans toute l'Europe, au jugement des meilleurs Critiques. (3)

Il n'excelloit guéres moins dans les autres connoissances humaines par le moyen desquelles, selon Mr. de sainte Marthe (4), lui & son Pere sont heureusement venus à bout de rendre plus corrects, & de rétablir, pour ainsi dire, dans leur pureté originale un très-grand nombre d'Auteurs tant sacrés que profanes qui sont sortis en foule de leurs Presses.

Enfin pour faire voir qu'Henri Estienne possédoit jusqu'aux moindres qualités qui peuvent contribuer à perfectionner un Imprimeur, on a remarqué (5) qu'il avoit la main très-délicate, & très-heureuse; qu'il écrivoit ou peignoit merveilleusement bien le Grec & le Latin, que son Ecriture avoit toute la beauté de l'Imprimerie même. On disoit aussi qu'il imitoit parfaitement la main de ce fameux *Ange Vergece* qui fit les Exemples pour graver les Caractéres du Roi.

Nous parlerons encore de lui dans la suite, c'est à-dire, parmi les Grammairiens qui ont fait des Dictionnaires, parmi les Critiques de Philologie, & parmi les Traducteurs Latins.

Le Catalogue de ses Editions parut chés lui en 1569. in-8. & à Amsterdam en 1683. in-12. avec une Lettre ou Traité de l'état de son Imprimerie, qui est proprement une Plainte ou une Invective en Prose & en Vers contre les Imprimeurs & les Libraires ignorans, qui s'ingéroient dans cette noble Profession sans avoir le secours des Langues & des belles Lettres, & qui avoient l'insolence de le mépriser, & de se moquer de lui & des autres Imprimeurs sçavans.

On peut dire avec Jacques de Verheiden, (6) que cette plainte est encore aujourd'hui autant & plus de saison que jamais.

§ 7. PAUL ESTIENNE Fils d'Henri Second (7.)

Paul Estienne.

12. QUoi qu'il fût fort inférieur en érudition à son Pere, & à son Aïeul, il ne laissoit point de passer pour habile dans la connoissance des Langues Grecque & Latine. Henri son Pere avoit eu plus de soin de lui laisser dans ses instructions cette partie de sa succession, que celle de sa belle Imprimerie, comme il paroit par plusieurs Lettres & diverses Préfaces de Livres qu'il lui addresse.

Il fit le métier d'Imprimeur à Geneve du-

1. Epist. 46. ad Casaub. Stephan. gener.

2. Posterior. Scaligeran. pag. 7.

3. Andr. Schott. Epistol. ad Lector. pro Lysiæ Orat. Malinckrot de Arte Typogr. cap. 14. pag. 92. Casaubon. Epist. Scalig. Epist. &c. passim.

4 Sammarthan. elog Gall. lib. 4. p. 131.

5. Th. Jansf. Vit. Stephanor. pag. 80

6. Verheid. elog Præstant. Viror. p. 129.

7. ¶. Mort à Geneve l'an 1627. age d'environ 60. ans. On a de lui un volume in-8. de traductions en vers Latins de diverses Epigrammes de l'Anthologie, & quelques Poësies Latines de son invention sous le titre de *F[illegible]*

8 ¶ On n'a jamais dit que *benit*.

9. ¶. Mort à Paris vers 1644. agé d'environ 70. ans. Ce Robert pour se distinguer d'avec son Pére avoit coutume de mettre ces lettres R. F. R. N. au devant de ses editions Latines, ce qui signifie *Robertì filius Roberti nepos*.

10. ¶. Joseph Scaliger dans sa Lettre à Charles Labbé du 26. Février 1607. s'en faisoit une autre idee. Il se récrie sur la beauté de l'édition des Epigrammes qu'il avoit traduites de Martial, & que ce Robert avoit imprimees.

11. ¶. C'est une traduction imprimee chez lui l'an 1629 de la Rhetorique d'Aristote. On lit page 121. du l. 3 de la Bibliotheque Grecque de J. A. Fabrice que cette Rhetorique fut imprimee à Paris chez le Traducteur l'an 1529. & cette faute d'impression a eté cause que Maittaire dans le Catalogue des impressions de

Digitized by Google

Paul Estienne.

durant quelque tems; mais sa Presse avoit beaucoup dégénéré de la beauté de l'Imprimerie de Paris. Il vendit ensuite ses Caractéres à Chouet, ou Chovet (8) Imprimeur de Geneve, son Pere Henri en ayant déja vendu une partie long tems auparavant aux Wechels de Francfort. Voyés le Sieur Jansson d'Almeloveen dans la Vie des Estiennes.

§. 8. ROBERT ESTIENNE troisiéme du nom, fils de Robert second, petit-fils de Robert Premier (9.)

Robert III. Estienne.

13. IL tint l'Imprimerie depuis l'an 1598. jusqu'en 1628. Mais comme il n'eut point celle de son Pere qui étoit échuë à Patisson leur allié, il ne faut point s'étonner si ses Impressions ne sont pas si belles (10).

Au reste il étoit habile non seulement dans ce qui concernoit sa Profession, mais encore dans la connoissance du Grec & du Latin. Il voulut même faire des Livres aussi bien que les autres. Mais je n'ai vu de lui jusqu'ici qu'un Livre écrit en notre Langue (11).

§. 9. ANTOINE ESTIENNE fils de Paul, petit-fils d'Henri Second (12).

Antoine Estienne.

14. JE pense que cet Antoine est le dernier des mâles de sa famille qui ayent éxercé l'Imprimerie. Ayant quitté la Religion de son Pere pour rentrer dans celle de ses Ancêtres, il quitta aussi Geneve pour revenir à Paris lieu de leur origine, où il eût durant quelque tems l'Imprimerie Royale.

Antoine Estienne.

Mais on dit qu'ayant mal fait ses affaires, il fut obligé de tout abandonner, & d'aller mourir à l'Hopital dans la derniére misére, à la honte des Lettres. (13)

TELLE fut la fin de l'illustre maison des Estiennes, qui au jugement d'un savant Hollandois (14) tiennent encore aujourd'hui le premier rang parmi tous les Imprimeurs du monde, & qui n'ont eu entre eux personne de comparable à Henri Estienne second du nom, selon le même Auteur.

SIMON DE COLINES ou Colinée, ou Colinet Imprimeur de Paris (15).

Simon de Colines.

15. CEt Imprimeur ayant épousé la Veuve d'Henri Estienne premier du nom vers l'an 1521. il en eut aussi l'Imprimerie, & il se rendit recommandable sur tout par la netteté & par la beauté de son Caractére Italique.

Comme il vêcut long-tems, il eut le loisir d'imprimer un fort grand nombre de livres (16) qui portérent sa réputation fort loin. Jean Genés de Sepulveda célébre Ecrivain Espagnol fait ses éloges (17) dans une de ses Epîtres rapportée par Malinkrot (18) où il traite cet Imprimeur de Savant Personnage.

MICHEL DE VASCOSAN, *d'Amiens. Imprimeur de Paris, allié de Robert Estienne* (19) *mort du regne d'Henri III.* (20)

Michel de Vascosan.

16. LA Croix-du-Maine écrit qu'il étoit des plus célébres Imprimeurs de la France, tant pour son savoir que pour les autres qualités qui sont nécessaires à un excellent Ouvrier, tel qu'il étoit, pour perfec-

de Robert Etienne 1. du nom lui a par erreur attribué cet Ouvrage, de quoi néanmoins s'étant depuis apperçu il a tâché de réparer la méprise. Une chose à observer c'est que ce Robert III. n'avoit traduit que les deux premiers livres de la Rhetorique d'Aristote. Ce fut un de ses neveux nommé comme lui Robert qui acheva la traduction.

Th. Jansl. pag. 50.

12. ¶. Mort aveugle à l'Hotel-Dieu de Paris l'an 1674. agé de 80. ans.

13. Theod. Janss. d'Almeloveen de Vit. Steph. pag. 122. 123.

14. Ant. Borremans Epist. ad Th. ab Almelov. pag. 128. post Vit Steph ad ann. 1683.

15. ¶. Mort à Paris l'an 1547.

¶. J'ai deja observé qu'on n'a jamais dit *Colinée*; qu'on auroit même peine à trouver dans quelque Auteur François contemporain *Colinet* pour *de Colines*; & qu'ainsi le dernier est non seulement le meilleur, mais l'unique bon.

16. Janson d'Almel. Vit. Steph.

17. ¶. La Lettre qu'on allegue ici de Sépulvéda est la 38. du 3. livre. Elle est toute simple, & ne contient nul éloge de Simon de Colines. C'est à Vascosan que Sepulvéda, Lettre 75. du l. 5. donne la qualité d'homme savant & éxact.

18. Malinckr. de Art. Typogr. cap. 14. pag. 96.

19. ¶. L'alliance de Vascosan avec Robert Etienne consistoit en ce que Catherine Badins femme de Vascosan étoit sœur de Perrette Badius femme de Robert Etienne.

20. ¶. L'an 1576.

Michel de Vascosan.

fectionner cet Art. (1) Il ajoute que tous les Livres, qu'il imprimoit étoient recommandables pour deux raisons, premiérement, parce qu'il choisissoit ordinairement les meilleurs & les plus estimés d'entre les Auteurs; ensuite parce que ses Caractéres étoient beaux, son papier bon, ses corrections éxactes, & la marge ample. En quoi se sont aussi signalés, dit le même Auteur, les Estiennes, Patisson & les Morels le pere & le fils.

Jules Scaliger lui donne des éloges magnifiques (2), & dit qu'il excelloit au dessus des autres dans cette profession, qu'il y apportoit une diligence & une industrie toute particuliére, une habileté & une doctrine tout-à-fait grande, & une fidélité incomparable. Et c'est aussi ce que Malinckrot (3) a remarqué. Enfin Nicolas Bassé (4) le joint à Robert Estienne, & dit qu'ils sont les deux premiers Imprimeurs de la France.

MAMERT PATISSON d'Orléans, Imprimeur de Paris (5)

Mamert Patisson.

17. IL avoit épousé la Veuve d'un des Enfans du vieux Robert Estienne, & il se mit en société avec Robert second du nom son allié, dont il eut ensuite toute l'Imprimerie.

La Croix-du-Maine (6) témoigne qu'il étoit fort habile, & savant même dans le Grec, dans le Latin, & dans sa Langue maternelle; qu'il ne choisissoit que de bonnes copies, & les Ouvrages des Auteurs de la premiére réputation.

Ses Editions sont fort correctes, ses Caractéres beaux, le papier bon, & il n'a omis aucuns des agrémens qu'on recherche dans les Livres. En un mot ses Impressions sont aussi estimées que celles de Robert Estienne l'ancien, aussi imprimoit-il dans sa boutique même.

LES WECHELS, Chrétien, & André son fils, Imprimeurs de *Paris*, & de *Francfort*. (7)

Les Wechels.

18. LEurs Editions sont assés estimées, & on dit qu'en effet ils avoient une bonne partie des Caractéres d'Henri Estienne. Le Catalogue des Livres sortis de leur presse parut à Francfort en 1590. in-8. où André s'étoit retiré sous la protection du Comte de Hanau après l'éxécution de la S. Barthelemi.

Ce qui a aussi contribué à rendre leurs Editions plus célébres, & qui les fait encore aujourd'hui rechercher avec empressement, est la grande réputation du Correcteur de leur Imprimerie *Frederic Sylburge* grand homme de Lettres, qui passoit pour un des premiers Grecs, & pour un des plus excellens Critiques d'Allemagne, comme nous le verrons en son lieu.

ADRIEN

1. Biblioth. Franc. à la Lettre M.

2. J. Cæs. Scal. Epist. 85.

¶. Ces éloges magnifiques n'ont pas empêché Cardan de dire que Vascosan n'avoit pas fort magnifiquement imprimé le Livre de Scaliger, connoissant, en habile homme, le caractére de l'esprit de l'Auteur. *Vides modo*, ce sont les termes au commencement de son Apologie contre Scaliger, *hominis naturam & ingenium, ob quam causam, credo, Impressor, homo minime stultus, satis parce, non pro more suo, opus illud impressit.*

3. Bern. à Malinckrot cap. 14. pag. 96. de Arte Typogr.

4. Bassæus epist. ad Comit. Hanoviens. præfix. tom. 5. Catal. Nundin. Francof.

5. ¶. Il mourut l'an 1600. comme ces mots d'une Epitre de Casaubon au Pere André Schott Jésuite, datée du 23. Juillet 1602. le font connoitre: *Declamationes Quintiliani, quorum in tuis meministi, olim edidit Patissonius, homo eruditus & in arte fide singulari solitus. Ilio vir optimus, cum ad plures ante biennium transiit, parum sibi fide, industria, & aliis virtutibus in eam rem necessari s hominem reliquit.*

6. Fr. de la Croix du Maine Bibl. Fr. p. 504.

7. Chrétien Wechel vivoit encore en 1552. André son fils mort le 1. Novembre 1581. se retira, vers l'an 1573. à Francfort, ville libre, qui ne depend point des Comtes de Hanau. Ce ne fut que vers le commencement du 17. siécle que les héritiers d'André ayant des Imprimeries à Hanau eurent besoin de la protection de ces Comtes. Voyés Bayle au mot *Wechel*.

8. ¶. On peut voir pag. 6. & 7. du Menagiana Tome 4. ce qui a été remarqué touchant le nom de famille de ce savant homme; à quoi j'ajoute que la coutume étant autrefois, non seulement d'écrire, comme plusieurs font encore, mais aussi de prononcer *leu*, *veu*, *deu*, *receu*, *apperceu*, &c. au lieu de *lu*, *vu*, *du*, *reçu*, *apperçu*, on aura de même au lieu de *Tournebu* écrit & prononcé grossiérement *Tourneb-vu*, d'où ceux qui ont cru mieux parler, ont fait *Tournebeuf*.

9. ¶. On a diversement corrompu le nom de cet Imprimeur, en l'écrivant *Thory*, comme ici, *Toury*, comme a fait la Caille, & plus mal encore le P. Garasse pag. 297. & 918. de la Recherche des Recherches de Pasquier, où il change *Geofroi Tory* en *George Toré*, le confondant, qui pis est, avec Guillaume

Cretin,

Digitized by Google

ADRIEN TOURNE-BEUF, dit Turnebe, (8) Imprimeur de *Paris*, mort en 1565.

Adrien Tourne-beuf.

19. Ce grand homme ne crût pas descendre du rang que lui donnoient la Charge de Professeur Royal, & la haute réputation que son érudition lui avoit acquise, en se faisant Imprimeur. Il eut la direction de l'Imprimerie Royale pour les Caractéres Grecs durant quelque tems. Il a assés peu imprimé, mais qui doute que ses Editions ne soient correctes & sûres?

Nous parlerons de lui avec plus d'étenduë parmi nos Critiques de Philologie.

GEOFROY THORY dit *le Maistre du Pot cassé* de Bourges Imprimeur à Paris (9).
& Jean Louis TILETAN Imprimeur dans la même ville.

Geofroi Thory.

20 Mr Naudé dans le Mascurat (10) parle de *Geofroy Thory* comme d'un Imprimeur qui s'étoit signalé dans son tems parmi ceux de sa Profession. Mr. Catherinot dit qu'il étoit Imprimeur à Paris dès le tems du Roi Louïs XII. & qu'il a traité des dimensions des Lettres de l'Imprimerie dans son Champ-Fleury (11).

Tiletan.

François Hotman (12) témoigne que TILETAN (13) étoit habile & savant. Nous avons le Catalogue des Livres qui sont sortis de la boutique de ce dernier imprimé à Paris in-8° en 1546.

LES MORELS *de Paris*, *savoir*:

1. Guillaume MOREL mort en 1564.
2 Jean MOREL son frere. (14)
3 Fréderic MOREL l'ancien, mort en 1583. (15) Gendre de Vascosan.
4. Claude MOREL.

Guill. Morel.

21 GUILLAUME étoit Normand natif de Tailleul (16). Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnebe s'en fut démis (17). Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs il y réüssit fort bien, & ses Editions Grecques sont estimées (18). Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner (19), & il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François qu'il composa au milieu de tant d'occupations.

Jean Morel.

2. Il ne paroît pas que *Jean* MOREL son frere ait beaucoup travaillé à l'Imprimerie, cependant il étoit savant dans les Langues, mais il fut brûlé à Paris pour le fait de la Religion. (20)

3. &

Cretin, & le prenant pour le Raminagrobis de Rabelais. C'étoit un bon homme. Son Champ fleuri dont il donna in-4. en 1529. la 1. édition, fut réimprimé in-8. l'an 1549. On a de lui sept Epitaphes en Prose Latine du style de celles de Poliphile. Simon de Colines les imprima in-8. l'an 1530. & l'on peut voir ce qu'en a dit le 4. Tome du Menagiana pag. 84. L'enseigne qui le fit appeller le Maitre du pot cassé, & l'explication que pag 88. de la 2. edit. de son Champ fleuri il a voulu donner de cette enseigne ressemblent à la glose d'Orleans. Je doute qu'il ait véeu jusqu'en 1536.

10. Jugemens des Livres faits contre Mazarin pag. 8.

11. N. Catherin l'Art d'imprimer pag. 3.

12. Præfat. in Asconium Pedianum.

13. ¶. *Louïs*, qui dans ce tems là s'écrivoit *Loys*, étoit le nom de famille de cet Imprimeur. *Tiletan* marquoit qu'il étoit de Tielt Ville de Gueldre. La Caille en a fait deux Imprimeurs, savoir Jean Loys pag. 110. & Jean Tiletain pag. 115.

14. ¶. Mort en 1559.

15. ¶. Le 17. Juillet agé de 60. ans.

16. ¶. Il faloit, comme l'a remarqué Ménage, dire: du Tilleul dans le Comte de Mortain.

17. Theod. ab Almeloveen Vit. Steph.

¶. Ce fut en 1555. que Turnebe étant reçu Professeur Royal en Grec, se demit de son emploi d'Imprimeur Royal en faveur de Guillaume Morel.

18. Malinckrot de Arte Typogr. cap. 14 pag. 94.

19. La Croix-du-Maine Biblioth. Françoise pag. 151.

¶. Ni Guillaume Morel n'a été Professeur Royal, ni La Croix-du-Maine n'a écrit qu'il l'ait été. Voyés Ménage chap. 68 de son Anti-Baillet.

20. ¶. Jean Morel frére de Guillaume a été confondu par la Croix du Maine, & depuis par la Caille, & par Maittaire, avec Jean Morel Parisien Auteur d'un livre de la Discipline Ecclésiastique, imprimé in-4. à Lyon chez Jean de Tournes. Il étoit cependant aise de les distinguer. Le Jean Morel Normand, âgé d'environ 20. ans mourut à Paris en prison, où il étoit detenu comme hérétique, & ayant été deterré, fut brûlé le 27. Février 1559. au lieu que le Jean Morel Parisien étoit plein de vie à Orleans le 27. Avril 1562. & n'a jamais été prisonnier pour le fait de la Religion. Voyés ces distinctions dans l'Histoire Ecclesiastique de Beze Tom. 1. pag. 165. & Tom. 2. pag. 34.

Fred. Morel.

3. & 4. Frédéric MOREL l'ancien (1) étoit natif de Champagne, Gendre de Vascosan, & Pere du célébre Traducteur Frédéric Morel Professeur Royal. Il se rendit fort habile dans les Langues Grecque & Latine, & il eut l'Imprimerie Royale, aussi-bien que Claude MOREL (2). Ils ont travaillé l'un & l'autre avec beaucoup de succès, & leurs éditions Grecques ont été fort bien reçûës parmi les Savans. On a les Catalogues de leurs éditions. Celui de Guillaume Morel parut l'an 1555.

Claude Morel.

SEBASTIEN NIVELLE (3) & SEBASTIEN CRAMOISY Imprimeurs à Paris (4).

Sebastien Nivelle.

22 NIVELLE se distingua du commun des Imprimeurs par son éxactitude, & l'on recherche encore aujourd'hui ses éditions avec soin, quoiqu'on n'ignore pas qu'il n'y ait eu un peu de préjugé dans l'estime qu'on en faisoit autrefois.

Sebastien Cramoisy.

CRAMOISY n'étoit pas indigne du rang qu'il tenoit parmi les principaux Imprimeurs de son tems; quoique ses Editions n'eussent ni l'éxactitude ni la beauté de celles qui étoient sorties des boutiques des Estiennes, des Manuces, des Plantins, & des Frobens. Néanmoins il avoit une capacité plus qu'ordinaire, qui non seulement le faisoit considérer comme le Chef de la célébre Société du *Grand Navire*, c'est-à-dire des Libraires de Paris, mais qui fut cause encore qu'on jetta les yeux sur lui pour lui donner la direction de la plus belle Imprimerie du monde nouvellement établie au Louvre par la magnificence de nos Rois. Le Catalogue de ses Editions a été imprimé plus d'une fois tant par lui que par son Petit-fils qui lui a succedé dans la direction de l'Imprimerie Royale.

Sebastien Cramoisy.

JEAN CAMUSAT Imprimeur de Paris (5).

Jean Camusat.

23 MOnsieur Pelisson témoigne que Camusat étoit de tous les Libraires de son tems celui que l'on estimoit le plus habile. Car outre qu'il étoit, dit-il, très-entendu dans sa Profession, il étoit homme de bon sens, & n'imprimoit guéres de mauvais Ouvrages; de sorte que c'étoit presque une marque infaillible de bonté pour un Livre que d'être de son impression. C'est ce qui porta l'Académie Françoise à le choisir pour son Libraire. (6)

ANTOINE VITRE' *Imprimeur de Paris* (7).

Antoine Vitré.

24 IL n'y a personne qui soit encore allé si loin que lui jusqu'à présent, & peu s'en est fallu qu'il n'ait porté l'Imprimerie au période de sa perfection. La Polyglotte seule du Président (8) le Jay a mis le Public dans cette persuasion; & nonobstant le jugement de ses envieux, & la disgrace où ce divin Ouvrage est tombé en ces derniéres années, il ne laisse pas de passer encore en cet état pour le chef-d'œuvre, & presque pour le dernier effort de cet Art, non seulement à cause de la nouveauté & de la majesté des Caractéres, mais encore pour l'industrie particuliére de Vitré, & pour l'éxactitude extraordinaire qu'il y a apportée. Ses autres Editions soûtiennent aussi parfaitement bien la réputation où il étoit du premier homme de France pour son métier.

En

1. Du Verdier, la Croix-du-Maine Biblioth. Franç.
¶. Quoique Frédéric ou Frideric soit dans le fond le même nom que Federic, je crois pourtant que Federic Morel n'ayant voulu être appelé ni Fréderic ni Friderie, mais uniquement Federic, il étoit à propos de lui conserver cette orthographe. Il est aussi fort surprenant que Federic Morel II. du nom Professeur Royal comme son pére, & celebre par son favoir & par ses éditions, n'ait point trouvé sa place en cet article, ayant été reçu Imprimeur ordinaire du Roi pour l'Ebreu, le Grec, le Latin & le François le 2 Novembre 1581.
2. ¶ Claude Morel fils de Fédéric I. & frére de Federic II. mourut le 16. Novemb. 1626.
3. ¶. Mort âgé de 80. ans le 19. Novembre 1603.
4. ¶. Mort à Paris au mois de Janvier 1669.
5. ¶. Mort à Paris l'an 1639.
6. Relat. de l'Academ. Franç. tiré des Registres du 12. Mars & du 10. Avril 1634. p. 18. 19.
7. ¶. Mort à Paris au mois de Juillet 1674.
8. ¶. Bailler dans ses Corrections imprimées au devant de la 1 part. de ses Poëtes a reconnu qu'au lieu de ces mots *du President le Jay* il devoit dire *de Gui Michel le Jay*, mort Doyen de Vezelai, avouant de plus qu'à l'article 566 du 3 vol. il a fait la même faute, sur laquelle par conséquent Ménage qui avoit vu ces corrections dès 1686. a eu tort de le relever quatre ans après.
9. ¶. Mort à Paris le 15. Août jour de sa fête 1681.

10. ¶.

Antoine Vitré.

En effet quoi qu'il y eût alors en ce Royaume un très-grand nombre d'Imprimeurs, il les a tous effacés par l'éclat de son nom jusqu'à Robert Estienne, auquel il n'a été inférieur qu'en érudition. Et quoique de son tems les Hollandois semblassent être les Maîtres de cet Art, on prétend que Vitré seul étoit capable de leur tenir tête, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consone d'avec la voyelle dans les Lettres I & V, & de serrer un peu de plus près son petit Caractére. Car effectivement on a vu sortir de ses Presses, entre les autres Ouvrages exquis, des Heures de Prieres qui passent tout ce qu'il y a eu de plus délicat & de plus achevé dans les Imprimeries d'Hollande.

Nosseigneurs du Clergé font eux mêmes les Eloges de ce célébre Imprimeur en plus d'un endroit de leurs Actes & de leurs Mémoires & témoignent hautement qu'il n'y a eu que son mérite seul & son habileté singuliére qui les a portés à le choisir pour leur Imprimeur. C'est aussi dans cette vuë que Mr. Colbert l'avoit retenu pour la direction de l'Imprimerie Royale du Louvre, dont il prétendoit porter la gloire beaucoup au delà de ce qu'avoient fait les Cardinaux de Richelieu & Mazarin par le moyen de notre Vitré, qu'il avoit même prévenu pour cet effet d'une pension honorable, dont sa bonne volonté fut recompensée jusqu'à la fin de ses jours.

LOUIS BILLAINE *Imprimeur de Paris* (9).

Louis Billaine.

25 IL étoit des mieux entendus de son tems dans la Librairie. Il savoit non seulement le Latin & le Grec, mais encore l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand & le Flamand; & corrigeoit fort bien ses épreuves lui-même, quand il vouloit s'en donner la peine. Ainsi il ne fait point deshonneur à tant d'illustres Imprimeurs & Libraires de Paris dont nous venons de parler, puisqu'au jugement de quelques uns même, il a été à l'égard des Savans de sa Profession dans Paris, ce qu'un Ancien disoit qu'avoient été Cassius & Brutus à l'égard des véritables Romains dans la République (10.

IMPRIMEURS DES AUTRES VILLES de France.

ESTIENNE DOLET Imprimeur de *Lyon*, brûlé à *Paris* en 1545. (11)

Estienne Dolet.

26 IL s'étoit rendu habile dans le Grec & le Latin (12), & s'étoit même étudié à polir notre Langue du tems de François Premier. Il avoit été Auteur avant que de se faire Imprimeur, & on lit encore plusieurs de ses Ouvrages en Vers & en Prose tant en Latin qu'en François. Il est vrai que les deux Scaligers (13), le font passer pour un fort méchant Poëte, comme nous le verrons en son lieu, mais Mr. Naudé dans le Mascurat (14) prétend que Scaliger le Pere n'en a parlé mal que par un mouvement particulier de haine qu'il avoit contre lui; & que d'ailleurs Dolet étoit un fort bon Imprimeur. En effet

10. ¶. *Ultimi Romanorum*, Mot de Crémutius Cordus dans ses Annales qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Suet. in Tib n 61. & ibi Casaub

11. ¶ Etienne Dolet le 3. Aout jour de l'invention de S. Etienne son patron fut brûlé à Paris en 1546. comme Athée relaps, n'ayant pas encore 39 ans complets. Bayle dans son Dictionnaire a donné un ample article de Dolet. Il est bien peint dans le Lettre d'un *Joannes Od nus* inserée parmi les Oeuvres de Gilbert Cousin *Gilbertus Cognatus*. Il naquit à Orleans l'an 1508.

12 La Croix-du Maine Biblioth. Franç.

Du Verdier de Vauprivas Bibl. Franç.

¶ Ce n'etoit pas à du Verdier ni à la Croix du-Maine qu'il faloit se rapporter de l'habileté de Dolet en ces Langues. Ils n'entendoient le Grec ni l'un ni l'autre, & ne savoient qu'assés médiocrement le Latin. Pour Dolet il ne paroit point par ses Oeuvres qu'il ait sû le Grec. Ses pretendues versions de l'Hipparchus de Platon & de l'Axiochus, ont été faites d'après les Interprétations Latines qu'il en avoit trouvées. J'avouë qu'il avoit bien etudié le Latin, mais quoi qu'il en fit son capital, il n'écrit pas naturellement. Sa prose sent l'ecolier qui fait des thémes. C'est un tissu de phrases mendiées. Ses vers sont misérables, sur tout les lyriques. La Langue qu'il savoit le mieux, c'étoit, pour le tems, sa maternelle

13. Jules Cæs. Scal. lib. 6. art. Poët. de Critic.

Joseph. Just. Scal. in Scaliger. primis pag. 75.

14. Jugement de ce qui s'est fait contre Mazarin pag. 5.

Digitized by Google

Estienne Dolet.

effet on a remarqué que ses éditions sont éxactes & correctes.

LES GRIFFES *Imprimeurs de Lyon.* (1)

1. SEBASTIEN *mort en* 1556. (2)
2. ANTOINE, &c.

Les Griffes.

27 SEbastien s'étoit rendu fort célébre pour son éxactitude, & pour la netteté de son Caractére Italique.

Jules Scaliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de son habileté & de son mérite, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit *des causes de la Langue Latine* (3) en 1540. Dans l'Epitre qu'il lui addresse il dit qu'il avoit voulu mettre son Ouvrage sous sa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particuliére pour sa pieté sincére, pour sa doctrine plus que commune, pour son insigne honnêteté, & pour ses autres qualités excellentes ; on pût juger de l'utilité & de l'importance de son Ouvrage non seulement par le crédit & par l'autorité qu'il plairoit à Griffe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

Après lui parut *Antoine* GRIFFE (4) qui acquit aussi quelque renom parmi ceux de sa Profession.

On a le Catalogue des Livres qu'ils ont imprimés.

GUILLAUME LE ROUILLE, Rovillius, Imprimeur de *Lyon* vers le milieu du siécle précédent. (5)

28 IL avoit de la science, mais ce qui l'a particuliérement fait connoitre à la Postérité est la curiosité qu'il avoit pour les Figures & les Portraits, & il n'épargnoit aucune dépense pour tirer ou faire tirer les hommes illustres, les animaux & les plantes même au naturel. Guillaume le Rouille.

Il seroit à souhaiter néanmoins qu'il y eût apporté plus de fidélité & plus d'éxactitude, & qu'il ne se fût pas donné la liberté d'inventer à plaisir les Portraits & les Médailles qu'il vouloit faire passer pour véritables, comme dans le Livre qu'il publia en 1553.

LES FRELONS Imprimeurs de *Lyon* (6).

29 L'Imprimerie de Frelon étoit assés estimée vers le milieu de l'autre siécle, & il étoit curieux que ses Editions fussent éxactes. Il avoit pour Correcteur de ses épreuves un savant homme appellé *Louis Saurius.* Les Frelons.

Mais je ne sai s'il est bien sûr de s'en rapporter à la bonne foi de Du Jon lors qu'il veut nous persuader que plusieurs des Imprimeurs Catholiques, & nommément notre

1. ¶. Sébastien & Antoine son fils signoient en François *Gryphius.* Bien des gens le disent encore, & je le crois aussi bon que *Gryphe,* qu'il faut bien se garder d'écrire *Griffe,* quoi qu'en 1552. & au delà il y ait eu de cette famille un Imprimeur à Venise qui à l'Italienne écrivoit son nom *Giovan Griffio.*

2. ¶. Le 7. Septembre âgé de 63. ans.

3. ¶. Il n'est point vrai, comme l'a fort bien remarqué Ménage chap. 15. de son Anti-Baillet, que Jule Scaliger ait dedié ses livres *de causis Linguæ Latinæ* à Sebastien Gryphe; il lui a seulement écrit une Lettre touchant cet Ouvrage, laquelle, comme plusieurs autres de sa façon, est un franc galimatias. A la suite de cette Lettre est la Preface sur le livre adressée à Sylvius Cesar Scaliger fils ainé de l'Auteur.

4. ¶ Antoine Gryphe fils de Sebastien paroit avoir négligé ses dernières impressions, n'y employant que des caractéres usés. Il a bien imprimé quand il a voulu, & ne cedoit pas en erudition à son pére, si l'on s'en rapporte à la Lettre que lui écrivit de Pise Angelius Bargæus le 4. Novembre 1560. pag. 286. des *Epistola claror. viror.* in-8. à Lyon 1561. chez les héritiers de Sebastien.

5. ¶. La distinction de l'u consone, & de l'u voyelle n'étant pas observée du tems de Guillaume Roville est cause que l'on ne sait pas encore aujourd'hui bien prononcer généralement le nóm de cet Imprimeur, les uns disant *Rouille,* les autres *Rouville.* Mr. Brossette suivant en cela l'exemple de la Croix-du-Maine, a dans son nouvel eloge de la Ville de Lyon, écrit *Rouville,* plaçant Guillaume Rouville parmi les Echevins de Lyon jusqu'à trois fois, la premiére en 1568. la seconde en 1573. & la troisieme en 1578. On pourroit croire que la Croix-du-Maine qui savoit apparemment fort bien que c'etoit *Roville* qu'il faloit dire, ne s'est avisé le premier d'écrire *Rouville* que pour prevenir ou corriger l'erreur de ceux qui voyant *Rouille* ecrit avec un simple u voyelle, suivant l'orthographe alors reçuë, etoient exposés à prononcer, & ne prononçoient que trop souvent *Rouille* pour *Roville.* C'est ainsi que pour *Mérovée, Fornove* & *Rovere,* plusieurs, quoique mal, prononcent

Les Frelons.

notre Frelon (7), n'avoient point la liberté de suivre & de réprésenter les Manuscrits qu'ils imprimoient dans toute la sincérité & la fidélité qui est duë aux Auteurs dont on publie les Ouvrages. Il prétend qu'il se commettoit quantité de fourbes dans leurs Imprimeries par la véxation de certains Emissaires, députés par des espéces d'Inquisiteurs secrets. Il raconte, pour nous donner un éxemple de ce qu'il avance, qu'étant à Lyon en 1559. il alla voir ce Loüis Saurius qui lui montra le saint Ambroise que Frelon imprimoit actuellement ; & que comme il en admiroit la beauté des Caractéres, & l'éxactitude de l'Edition, Saurius lui dit qu'il n'y auroit personne qui suivant ces belles apparences, ne prît cette Edition pour la meilleure, & ne la préférât à toutes les autres. Mais il ajoûta que néanmoins il ne conseilleroit jamais à personne d'en acheter, parce que deux Cordeliers avoient pris la liberté de changer & d'altérer le texte de S. Ambroise dans presque toutes les pages. Du Jon dit qu'en même tems il lui montra dans un tiroir des feuilles du même Ouvrage que Frelon avoit imprimé d'abord sur la foi des Manuscrits ; mais qu'on avoit arrêté & saisi cette premiére Edition, ce qui incommoda beaucoup ce pauvre Imprimeur à cause de la grande dépense qu'il avoit été obligé de faire inutilement. (8) Il n'est pas difficile de reconnoitre dans ce recit le Caractére de l'hérésie & les traits de cet Esprit calomniateur qui animoit alors certains zélés d'entre les Prétendus Reformés contre nous, & leur faisoit dire que les Catholiques avoient corrompu les Peres de l'Eglise & les autres Auteurs Ecclésiastiques dans leurs Imprimeries. Néanmoins je ne veux pas croire absolument qu'un Huguenot qui passoit pour honnête homme dans son parti, ait eu l'effronterie de forger à plaisir un fait dont il assure avoir été témoin oculaire, & qui quoique fort suspect nous sera assés indifférent quand nous joüirons de l'excellente Edition de S. Ambroise que nous prépare Dom Jacques de Friche Bénédictin (9), assisté de Dom Nicolas le Nourry son confrére.

Les Frelons ont imprimé le Catalogue de leurs Editions.

Les trois DE TOURNES (10), TORNÆSII, *Imprimeurs de Lyon, puis de Genève*; savoir :

1. *Jean*, 2. *Antoine*, 3. *Samuel*.

De Tournes.

30 JE crois que le plus habile pour les Humanités aussi bien que pour l'Imprimerie étoit Jean (11). Cet homme voulant nous montrer qu'il savoit quelque chose, a composé quelques Livres de Belles-Lettres ; & voulant nous faire voir en même tems qu'il connoissoit le fin de son métier, il nous a donné quelques Editions entre les autres, qui sont tout-à-fait charmantes pour la beauté & la netteté des caracté-

cent encore *Méronée*, *Fernouz* & *Renere*. Baillet pour achever de defigurer le nom de *Guillaume Roville* a écrit *Guillaume le Rouille* après du Verdier p. 508. de sa Bibliothéque, sans avoir néanmoins pris garde que du Verdier qui n'accentuë point les e fermés, lorsqu'ils sont en Lettre capitale, a écrit *Guillaume le Rouille* au lieu de *Guillaume le Rouillé*, nom d'un Jurisconsulte d'Alençon, qui a fait des Notes Latines sur le grand Coutumier de Normandie, & de plus un mauvais Livre François intitulé *de la Prééxcellence de la Gaule & des Gaulois*. Le nom de cet Auteur ne devoit point par bien des raisons être confondu avec celui de *Guillaume Roville* si celebre par ses belles Impressions Françoises, Latines & Italiennes. J'avouë au reste, quoi que j'aye cherché ci-dessus à excuser la Croix-du-Maine d'avoir écrit *Rouuille* pour *Roville* ne pouvoir l'excuser de même d'avoir appellé *Guillaume le Rouuille* ce Jurisconsulte d'Alençon nommé *Guillaume le Rouillé*.

6. ¶. Ils écrivoient leur nôm avec deux L, Frellon, & se nommoient l'aîné *Jean* & le cadet *François*.

7. ¶. C'étoit alors François. Jean son frére en 1559. étoit mort.

8. Franc. Junius, Præf. in Ind. Expurg. pag. 8.

9. ¶. Elle a paru en deux volumes in-fol. le premier l'an 1686. le second l'an 1691.

10. ¶. Il faloit dire : Les quatre de Tournes.

I. Jean de Tournes l'ancien, né Catholique, mort Huguenot à Lyon, excellent Imprimeur.

II. Jean de Tournes son fils, né Huguenot à Lyon d'où vers l'an 1584. il alla s'établir à Geneve.

III. & IV. Jean Antoine & Samuel fréres, petits-fils de Jean II.

11. ¶. Jean de Tournes l'ancien n'ayant jamais passé pour homme de Lettres, celui dont il est ici parle, ne peut être que Jean de Tournes son fils, savant à la verité, mais qui n'a pas à beaucoup près aussi bien imprimé que son pére. Il a paru sous son nom des notes sur Pétrone, lesquelles, dit Boissard dans la 2. partie de ses *Icones*, lui furent attribuées du consentement de Denys Lebé qui les avoit faites sans vouloir en être cru l'Auteur.

De Tournes.

ractéres, & pour l'éxactitude de la correction.

Les autres n'ont point mal fait, mais il faut avouer que ce qu'ils ont imprimé à Genève est fort inférieur en tout à ce qui nous est venu de leur Imprimerie de Lyon. Ils nous ont donné le Catalogue de leurs Editions.

JEAN CRESPIN Imprimeur de Genéve (1), vers l'an 1553.

Jean Crespin.

31. C'Etoit un savant homme, qui d'Avocat se fit Imprimeur. Joseph Scaliger (2) dit que ses vieilles Editions sont bonnes. Et le Sieur Colomiés (3) ajoute qu'il s'en trouve de celles qu'il a faites à Genève, qui par la beauté de leurs caractéres égalent celles de Robert Estienne.

Il s'appliquoit particuliérement à la connoissance de la Langue Grecque, & composa même un Lexicon Grec-Latin, qui fut augmenté (4) depuis quelques années par Ed. Grant, & imprimé en 1681.

APRE'S les Imprimeurs de Geneve que nous avons nommé ci-devant, il seroit assés difficile d'en trouver parmi le grand nombre de ceux qui se sont établis dans cette Ville, qui méritent d'être mis au rang de ceux qui ont travaillé avec réputation & avec succès. Quelques-uns semblent en avoir voulu distinguer deux parmi les autres. Le premier est *Eustache* VIGNON (5), dont il semble que Casaubon ait fait quelque estime, comme il paroit par quelqu'une de ses Lettres, quoique certainement ses Editions ne soient pas fort correctes, ni accompagnées des autres agrémens, qu'on recherche dans les Livres. Le second est *Jacques* CHOUET, qui dans les commencemens sembloit vouloir representer une image de l'Imprimerie des Estiennes, sous prétexte qu'il avoit acheté les Caractéres d'un petit-fils du célébre Robert Estienne: mais il n'en exprima pas seulement l'ombre.

Eustache Vignon.

Jacques Chouet.

SIMON MILLANGES Imprimeur de Bourdeaux.

Simon Millanges.

32. APrès avoir été long-tems Recteur ou Principal du Collége de Bourdeaux (6) & s'en être très-dignement acquité, il se vit obligé de quitter la place aux Jésuites, à qui on donna le Collége. De sorte qu'à la persuasion de ses proches, il se fit Imprimeur, & dressa une boutique, qui tint un des premiers rangs parmi le grand nombre des belles Imprimeries de France. Il voulut s'appliquer lui-même à la correction de tous les Livres qui passoient par sa presse, & il s'en acquita avec une patience & une exactitude admirable, ne se fiant point à des Correcteurs, qui pour l'ordinaire sont ou trop intéressés, ou trop précipités, ou enfin trop mal-habiles. (7)

CEUX D'ALLEMAGNE.

1. JEAN FROBEN, d'Hamelbourg en Franconie *mort en* 1527. (8).
2. JEROME FROBEN, *son fils.*
3. NICOLAS BISCHOP ou EPISCOPIUS *son gendre, Imprimeurs de Basle.*

Jean Froben.

33. JEan Froben fut le premier dans toute l'Allemagne, qui apporta de la déli-

1. ¶. Jean Crépin fils d'un Avocat d'Arras après avoir etudié cinq ans en Droit à Louvain, se rendit à Paris, où de même que François Baudoin son compatriote, il fut pendant quelque tems domestique du celebre Jurisconsulte Charles du Moulin, sous lequel il ecrivit, & qui par cette raison l'a dans un endroit de sa Conférence des Evangelistes appelé son Secretaire. Il se fit recevoir Avocat au Parlement. Delà étant devenu ami de Beze il se retira comme lui en 1548. à Genève, & peu de tems après y dressa une Imprimerie fameuse par les belles éditions qui en sont sorties. Il mourut de peste en cette même Ville l'an 1572. & laissa un fils aussi Imprimeur nommé Samuel. Il y a eu un Jean Crépin qui a imprimé à Lyon in-4. les Epîtres de S. Jérome avec les annotations d'Erasme 1528.

2. Posterior. Scaligeran. pag 21.

3. Colom. Biblioth. Chois. pag 200.

4. Idem ibid. pag. 79 80.

¶. Ce qu'avoit écrit Colomiés touchant cette augmentation n'étant pas correct a été retranché de l'édition qui a paru de sa Bibliothéque Choisie, & de ses autres Oeuvres à Hambourg 1709. in-4. par les soins de l'illustre Jean Albert Fabrice.

5. ¶. Eustache Vignon étoit gendre de Crépin. Ses editions ne sont pas fort belles, mais elles passent pour correctes.

6. ¶. Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourde-

Jean Froben.

délicatesse dans l'Art d'imprimer, & de la discrétion dans le choix qu'il fût faire des meilleurs Auteurs. Melchior Adam (9) écrit qu'il ne voulut jamais souffrir sous ses presses aucuns de ces Libelles qui enrichissent le Libraire aux dépens de la réputation d'autrui, & qui font aujourd'hui toutes les délices & presque toute la fortune de plusieurs Imprimeurs d'Hollande. Froben estimoit avec raison que c'étoit une chose indigne de la majesté & de la pureté des Sciences, & des belles-Lettres, à l'honneur desquelles il avoit consacré son Imprimerie, que de la deshonorer par tous ces Ouvrages, qui ne vont pas directement au bien public ou de la Religion, ou de la Société civile, témoignant en toute rencontre un mépris généreux pour le gain sordide que le commun des Libraires y cherche.. Le même Auteur remarque qu'il avoit le cœur droit, une sincérité insigne, une fidélité incorruptible ; qu'il étoit prévénant & obligeant jusqu'à l'excès, préférant toujours l'utilité publique à ses propres interêts, qualité devenuë extrémement rare de nos jours parmi ceux de cette profession.

Les premiers effets de son industrie parurent dans les Ouvrages de S. Jerôme. Il entreprit de les rétablir dans leur premiére intégrité autant qu'il lui étoit possible, ayant été assisté d'abord dans ce grand dessein par Jean Reuchlin dit Capnion, & ensuite par Erasme & par les deux freres Amerbaches, comme le temoigne Erasme lui-même & Malinkrot après lui (10). Ce grand Ouvrage lui ayant réussi, il entreprit avec le même courage les Oeuvres de S. Augustin, & ensuite toutes celles d'Erasme en neuf Tomes. On prétend (11) que ces trois impressions sont des plus correctes de toutes celles de cette fameuse boutique, laquelle après avoir produit les Peres Latins avec tant de succès, se rendit encore très-recommandable par la premiére Edition qui s'y fit des Peres Grecs, dont on n'avoit encore rien vû jusqu'alors dans toute l'Allemagne.

Comme la mort ne permit pas à Jean Froben d'éxecuter ces derniers desseins, il fut obligé de laisser ce soin à ses enfans, c'est-à-dire, à *Jerome* son fils, & à *Nicolas* EPISCOPIUS son gendre, qui, s'étant associés ensemble, continuérent de maintenir cette Imprimerie avec réputation. Ils s'en acquitérent avec d'autant plus de facilité, qu'ils étoient tous deux non seulement hommes de Lettres, mais encore gens de probité, comme témoigne Melchior Adam (12), & d'une intégrité si éxemplaire, qu'elle se fit remarquer dans toute l'Europe, & mit les noms des Frobens en bonne odeur dans le monde.

C'est donc à ces deux excellens ouvriers que nous devons les Peres Grecs (13), & nous apprenons d'Erasme qu'ils commencérent par les Ouvrages de S. Basile le Grand.

Les Frobens avoient pour Correcteur de leurs Epreuves un savant homme appellé *Sigismond Gelenius* (14), dont nous parlerons parmi nos Critiques de Philologie, & parmi nos Traducteurs. Ainsi on ne doit pas douter, que les Editions des Frobens n'en soient d'autant plus éxactes (15). Le Catalogue des Editions de la boutique d'Episcopius fut imprimé en 1564.

JEAN

deloise, & Jean Darnal son Continuateur ne disent point que Simon Millanges ait été ni Recteur ni Principal du Collége de Bourdeaux, mais seulement qu'après y avoir long-tems régenté il entreprit en 1572. de dresser dans la Ville une des plus belles Imprimeries du Royaume. Il vivoit encore en 1619.

7. Bern. de Malinckrot cap. 14. pag. 96.

8. ¶. On peut voir l'histoire de la mort de Jean Froben, & l'éloge de cet Imprimeur dans la Lettre touchante d'Erasme à Jean Heemsted Chartreux, sans autre date que de 1527.

Nous avons une Lettre de Jean Froben du 17. Juin 1515. à Erasme aussi Latine que pas une de celles d'Erasme parmi lesquelles elle est imprimée pag. 1539. de l'édition de Leyde.

9. Melchior Adam. Vit. Philosoph. Germ. pag. 64.

10. Malinckrot. de Art. Typogr. cap. 15. pag. 100.

11. Melchior Ad. Vit. Philosoph. ibid.

12. Id. ibid.

13. Eras. Epist. dedic. ad Jac. Sadoletum.

14. ¶. Erasme dans plusieurs de ses Lettres, & sur tout Lettre 1010. de l'édition de Leyde. Zeltner dans son Recueil des habiles Correcteurs d'Imprimerie n'a pas manque d'y donner place à Gélénius, & d'en parler amplement après Bayle qu'il n'a fait que copier.

15. Malinkrot pag. 96. cap. 15.

JEAN AMERBACHE Imprimeur de *Basle* (1).

Jean Amerbache.

34. SEs Editions sont assés estimées (2), & Jean Reuchlin témoigne qu'il avoit le génie excellent (3), qu'il étoit très-versé dans les Sciences, & qu'on lui étoit redevable de ce merveilleux artifice, qui avoit produit la beauté des nouveaux caractéres.

Ce fut cet Imprimeur qui appella *Froben* à Basle avec les *Petri*, comme nous l'apprend Melchior Adam (4), afin d'avoir moyen d'avancer & de perfectionner la Librairie par une émulation louable, & par les secours mutuels qu'ils se devoient donner les uns aux autres.

Il corrigea lui-même les Oeuvres de S. Ambroise, de saint Jerome & de saint Augustin. Erasme témoignoit une estime toute particuliére (5) de la diligence & de l'exactitude que son Frere & lui apportoient à la correction des exemplaires qu'ils mettoient sous leur presse (6).

JEAN HERBST, dit OPORIN, Imprimeur de *Basle*, mort en 1568. (7).

Oporin.

35. IL fut d'abord Professeur en Langue Grecque à Basle, & dès lors son habileté étoit fort connuë parmi les Savans.

Mais quoiqu'il s'acquitât de cet emploi avec l'approbation universelle du Pays, il s'en défit néanmoins, parce qu'apparemment il y trouvoit moins de profit que d'honneur, & il se fit Imprimeur. Melchior Adam (8) dit que la nécessité de gagner de quoi pouvoir subsister le rendit laborieux & éxact; qu'il se mit à copier les Livres Grecs sous Jean Froben (9), & qu'il en fit de même des Poëtes Latins dans la suite.

Oporin.

Après sa mort il dressa une assés belle Imprimerie, & comme il avoit une connoissance parfaite des bons Manuscrits (10), il ne mit sous sa Presse que les Auteurs qui méritoient de revivre dans l'Empire des Lettres. Le même Auteur pour marquer jusqu'où alloient la diligence & le scrupule d'Oporin, assure qu'il n'est pas sorti un seul Livre de sa boutique qu'il n'ait pris la peine de corriger lui-même, sans s'en fier à l'industrie des autres. Il ajoute qu'il entretenoit chés lui un grand nombre d'Ouvriers, & qu'il les nourrissoit & les payoit avec une libéralité qui étoit beaucoup au-dessus de ses forces & que par une tendresse un peu extraordinaire il retiroit chés lui ceux qui avoient été renvoyés par les autres Libraires, & qu'il en avoit quelquefois jusqu'à cinquante à ses gages. Cette conduite, jointe avec sa générosité, ou plutôt avec le peu de soin qu'il avoit de se faire payer, acheva de le ruiner, après s'être déja vu auparavant obligé de racheter son Magazin & sa boutique d'entre les mains des créanciers, où l'un & l'autre étoient tombés par le luxe & la mauvaise conduite de la femme de Winter son parent, qui étoit associé avec lui.

Mr. de Thou fait l'éloge d'Oporin (11), & nous avons le Catalogue de ses Editions sous le titre de *Dépouilles de Jean Oporin* &c. imprimé en 1571. in-8o.

HER-

1. ¶. Jean d'Amerbach né à Reutlingue en Souabe, fut pére de Boniface, de Bruno, & de Basile d'Amerbach, trois fréres d'un grand mérite & d'une grande érudition. S'étant établi à Bâle avec Jean Petri son associé, il y donna la premiére édition qu'on eût encore vuë de S. Augustin. Après quoi ayant commencé celle de S. Jérome, sa mort arrivée au commencement du 16. siecle ne lui ayant pas permis de finir l'Ouvrage il le recommanda en mourant à ses trois fils. Ce qu'ensuite Baillet dit de *Froben & des Petri* appelés à Bâle par Jean d'Amerbach n'est pas net. Le sens de Melchior Adam, ou plutôt d'Henri Pantaléon que Melchior n'a fait que copier, est que ce furent Jean d'Amerbach & son associé Jean Petri qui appelerent à Bâle Jean Froben & Adam Petri, lesquels travaillérent avec eux, & depuis furent leurs successeurs.

2. Malinckr. Art. Typogr. cap. 14. pag. 93.

3. Reuchl. seu Capn. lib. 1. de verbo mirifie.

4. Melch. Adam Vit. Philos. in Frob. pag. 65.

5. Erasm. Vita à seipso script.

6. ¶. Jean d'Amerbach n'avoit point de frére. Ce furent aprés sa mort, Bruno & Basile ses fils, qui pour mettre Jean Froben en état d'imprimer correctement prenoient soin de revoir les exemplaires. Voyes à la tête des Oeuvres d'Erasme la dedicace qu'en fait Beatus Rhenanus à Charles-quint, car cette Vie d'Erasme écrite par Erasme même, à laquelle le chiffre 5. renvoie, ne contient absolument rien de ce que Baillet a prétendu y trouver.

7. ¶.

HERVAGIUS Imprimeur de *Basle* (12), & HENRIC-PETRI du même lieu.

Hervagius. 36 ERasme estimoit fort *Hervagius*, & disoit que nous avons obligation à Alde de nous avoir donné le premier le Prince des Orateurs (13), mais que nous sommes beaucoup plus redevables à Hervagius de l'avoir mis en un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné aucune dépense ni aucun soin pour lui donner sa perfection. (14)

Henric-Petri. Et pour ce qui est d'*Henric-Petri* (15), on peut voir ce qui est sorti de sa boutique dans le Catalogue que ses héritiers en firent imprimer in-4o à Basle, avec une continuation de ce qui s'étoit imprimé chés eux jusqu'en l'année 1628.

JEROME COMMELIN de Douai, Imprimeur d'Heidelberg mort en 1597 (16).

Jerome Commelin. 37 IL étoit François de Nation, & les Livres que nous voyons sans nom d'Imprimeur qui marquent la boutique de *S. André* sous l'enseigne d'une Vérité assise, sont de son Imprimerie. Il demeuroit ordinairement à Heidelberg à cause de la Bibliothèque Palatine.

Scaliger (17) témoigne que ce qu'il a fait est bon, & qu'il étoit habile en Grec & en Latin, mais non pas en Hébreu. Malinkrot (18) loue non seulement son érudition mais encore sa diligence, dont il a donné des preuves, ayant imprimé tant d'excellens Auteurs qu'il semble ne le céder en ce point ni aux Manuces ni aux Estiennes même selon cet Auteur. Les deux principaux Ouvrages de son impression sont le saint Athanase, & le saint Chrysostome. Casaubon (19) témoignoit faire une estime particuliére de ses éditions, & il dit en une de ses Lettres, qu'autant qu'il en trouvoit, il les achetoit toutes sans distinction. Jerome Commelin.

Nous parlerons encore de Commelin en un autre endroit.

LES IMPRIMEURS DE COLOGNE,

Qui ont paru durant un demi-siécle jusqu'au commencement de celui-ci. Savoir:

1. ARNOLD DE MYLE,
2. GODEFROI HITTORP,
3. PIERRE QUENTEL,
4. GERWIN DE CALEN,
5. HERMAN DE MYLE,
6. MATERNE CHOLIN,
7. JEAN GYMNIQUE,
8. ANTOINE HIERAT,
9. JEAN KINCHE,
10. BERNARD GUALTER,
11. PIERRE HENNINGUE, &c.

38 ILs étoient tous fort considérables non seulement par le rang de Conseillers, & par les premiéres Magistratures qu'ils exerçoient dans la Ville, mais encore plus par leur piété, qui ne leur a fait presque imprimer que des Livres faits pour l'utilité de l'Eglise, pour la défense de la Religion, & pour le réglement des mœurs. (20)

3. Pour ce qui est de PIERRE QUENTEL, il s'étoit déja rendu célébre dans la Ville avant qu'on eût encore entendu parler Pierre Quentel.

7. ¶. Le 6. de Juillet.
8. Melch. Adam Vit. Phil. German. pag. 142.
9. ¶. Il faloit dire : *pour Jean Froben.*
10. ¶. Melchior Adam ne dit rien de tel.
11. Thuan. Hist. ad ano. 1568.
12. ¶. Erasme Lettre 1149. dit que Jean Hervaglus avoit épousé la veuve de Froben & qu'il n'étoit pas ignorant. La veuve de Froben nommée Gertrude, étoit fille de Wolfgang Lachner Imprimeur dont parle Erasme en plus d'un endroit de ses Lettres.
13. ¶. Il faloit dire : *des Orateurs Grecs*, afin que d'abord on entendit que c'est Demosthéne dont Erasme a voulu parler.
14. Erasm. Epistol. lib 28. Col. 1709. e.
15. ¶. Cet Henric Pétri apparemment fils ou de ce Jean, ou de cet Adam Petri dont nous avons parlé plus haut a été un Imprimeur fort négligent. Ses éditions ne sont ni belles ni correctes. On le nomme communément Henri-Pierre. Ses héritiers ont mieux imprimé que lui.
16. ¶. Casaubon dans une Lettre du 13. Mars 1598, mande la mort de Commelin à Jaques Gillot, & Joseph Scaliger qui ne croyoit pas que Casaubon en sût déja la nouvelle, la lui mande bien circonstanciée dans la 45. de ses Lettres du 17. Mars de la même année, par où il paroît que ce fut très-certainement l'an 1598. que Jérome Commelin mourut.
17. Posterior. Scaligeran. pag. 54.
18. Malinckr. Art. Typogr. cap. 14. pag. 93.
19. Casaub. Epistol. 43 ann. 1595. pag. 58.
20. Bern. de Malinck. de Art. Typograph. cap. 14. pag. 95.

Digitized by Google

P. Quentel. ler ni d'*Hittorp* ni de *Calenius*, & il avoit mis son Imprimerie en vogue par l'édition de tous les Ouvrages de Denys le Chartreux, qui ne sont pas en petit nombre.

Sa boutique demeura quelque tems en réputation sous ARNOLD QUENTEL, JEAN KREPSIUS & *Gerwin Calenius*. (1).

Antoine Hierat. 8. Mais *Antoine* HIERAT semble avoir surpassé tous les autres par la gloire qu'il a acquise en réimprimant la plupart des Ouvrages des SS. Peres, dont les premiéres éditions étoient devenuës déja assés rares.

Malinckrot dit qu'il en a mis un si grand nombre au jour, qu'il est difficile de concevoir comment un homme seul peut avoir eu assés de résolution & assés de tems pour en venir à bout; & de croire qu'il ait été assés riche & assés laborieux pour n'avoir emprunté la bourse ni imploré le secours de personne. Il prétend même que tous les Imprimeurs qui avoient paru jusqu'alors dans le monde lui étoient fort inférieurs, soit qu'on considerât la multitude & la grosseur des Ouvrages qu'il avoit imprimés, soit qu'on eût égard au choix qu'il avoit fait de ses Auteurs; & il dit que pour s'en convaincre, on n'a qu'à jetter les yeux sur le Catalogue des Livres sortis de ses presses. Il est obligé néanmoins de reconnoître que si cette boutique a passé les autres en fécondité, elle leur a cedé du moins en magnificence & en dignité, & particuliérement à celle de Plantin, à laquelle il auroit pû hardiment joindre celles des Estiennes, des Manuces & des Frobens. Et quoiqu'il ait avancé plus haut, qu'Hietat avoit toujours travaillé tout seul avec une application infatigable sans le secours de personne. Il avouë pourtant qu'il fut assisté & servi utilement par *Jean Gymnique* le jeune, fils de sa femme, car il avoit épousé la veuve de Jean Gymnique le pere qui avoit été son Maître (2).

IMPRIMEURS DES PAYS BAS CATHOLIQUES.

RUTGER RESCIUS Imprimeur *de Louvain mort en 1545*.

Rutger Rescius. 39. IL étoit savant en Grec, & il l'enseignoit à Louvain, où il occupoit la premiére Chaire des Professeurs. Malinckrot dit qu'il y professoit aussi la Langue Hébraïque (3).

Mais quoi-qu'il en soit, il est constant qu'il tourna presque toutes ses inclinations au Grec, & ne s'appliqua presque qu'à l'édition des Auteurs en cette Langue dont il a imprimé un grand nombre. Erasme (4) disoit qu'on en auroit peut-être pû trouver d'aussi savans que lui, mais non pas de plus exacts ni de plus diligens.

Ainsi quoi-que ses Editions ne soient pas fort belles, elles ne laissent pas d'être estimées des Savans, comme il paroit par une Lettre que Guillaume Pantin écrit à Nansius (5), & elles sont d'autant plus exactes, qu'étant savant & judicieux, il prenoit la peine de corriger lui-même les copies qu'il imprimoit avec toute l'exactitude dont il étoit capable, comme on le peut voir dans Aubert le Mire (6), qui dit que Rescius avoit

1. Malinckr. ibid. pag. 95. cap. 14.
2. Malinckr. de Arte Typog. cap. 15. pag. 100. Idem ibid. pag. 124. 125.
3. Mallinckr. Art. Typogr. c. 24. p. 93.
4. Erasm. Liv. 13. Epistol. 31.

¶. Rutger Rescius, dans l'endroit cité, n'est loué de son exactitude & de sa diligence que comme Professeur en Langue Grecque, & non pas comme Imprimeur, dont par les Lettres d'Erasme il ne paroit nulle part qu'il ait fait la fonction. Il paroit seulement par une Lettre de lui à Erasme datée de Louvain le 8. Mars 1516. pag. 1554. de l'édition de Leyde, qu'il etoit un des Correcteurs d'Imprimerie de Thierri ou Theodoric Martin d'Alost Imprimeur à Louvain. Depuis néanmoins on ne peut pas disconvenir que de son chef il n'ait dressé une Imprimerie à Louvain, & qu'il ne se soit attaché sur tout à donner des éditions Grecques, qu'il prenoit lui-même soin de corriger. Valére André en rapporte quelques-unes dans sa Bibliothéque, telles que la Paraphrase des Instituts par Théophile, les Aphorismes d'Hippocrate conferés sur des manuscrits, &c. J'ai vu aussi dans des Catalogues diverses editions Latines, entre autres de quelques Ouvrages de Jean Driede Professeur en Théologie à Louvain tant in-fol, qu'in-4. chés Rutger Rescius.

5. Guill. Pantin. Epist. ad Franc. Nansium præfix, Operib. Pauli Leopardi.
6. Elog. Belg. pag. 131.
7. Biblioth. Belg. Val. Andr.
8. ¶. Agé de 57. ans.
9. ¶. Il n'a guere été Imprimeur que de ses Ouvrages.

10. Il

Rutger Rescius.

voit procuré aux Pays-bas la même gloire qu'Alde l'ancien avoit acquis à l'Italie parce qu'ils avoient été tous deux les premiers qui eussent imprimé le Grec dans leur pays.

Voyés ses Ecrits dans Valere André (7).

HUBERT GOLTZIUS *de Venloo au Duché de Gueldre, Imprimeur de Bruges, mort en* 1583. (8).

Hubert Goltzius.

40. OUtre la réputation qu'il avoit de savoir les Humanités, l'Histoire & l'Antiquité, outre qu'il étoit connoisseur dans la Médaille, outre qu'il étoit Graveur & Peintre, il eut la curiosité de se faire encore Imprimeur (9). Car comme il apréhendoit qu'on ne laissât glisser dans l'impression de ses Ouvrages des fautes qui en eussent pû diminuer le mérite: il établit en sa maison une belle Imprimerie, où toutes les Editions passoient par ses mains; & il les corrigeoit lui-même, leur donnant leur perfection, au moins pour ce qui regardoit les figures. Aussi les a-t-il renduës si parfaites en l'art du burin, & en la netteté du caractère, qu'elles ont été reçuës par toute l'Europe avec applaudissement, & qu'elles servent encore maintenant d'ornement aux plus fameuses Bibliothéques. (10)

Cependant on dit que Goltzius ne savoit pas le Latin (11), & je ne sai comment ceux qui le disent, pourront s'accommoder avec ceux qui prétendent qu'il corrigeoit lui-même ses épreuves. Mais nous parlerons de lui plus au long parmi les Antiquaires & Médaillistes.

CHRISTOPHLE PLANTIN *de Tours* (12), Imprimeur d'Anvers, mort en 1598. (13).

Christophle Plantin.

41. GUichardin le jeune (14) nous dépeint son Imprimerie comme une des plus rares merveilles de l'Europe, & qui étoit unique en son espéce. Le bâtiment de cette Imprimerie étoit si magnifique, qu'il passoit pour le plus bel ornement de la Ville d'Anvers au jugement du même Auteur. Il dit qu'on y voyoit tant de Presses, tant de caractéres de toutes sortes de grandeurs & de figures, tant de Matrices à fondre les Lettres, tant d'instrumens faits à plaisir, & tant d'autres commodités, que le prix de tout cela se montoit à des sommes immenses, & composoit un juste tresor.

Un Anonyme qui a fait la Préface de l'Index de Plantin (15) ajoute que ses Caractéres étoient d'argent, & qu'il ne partageoit cette gloire avec personne, parce qu'elle lui étoit singuliére à l'exclusion de tous les autres Imprimeurs; mais cet Auteur ne savoit pas apparemment que Robert Estienne avoit prévenu Plantin dans cette magnificence, quoiqu'il fût moins riche que lui.

Mr. de Thou dit qu'étant à Anvers en 1576. (16) il eut la curiosité d'aller voir Plantin, lequel, quoique très-mal pour lors dans ses affaires, ne laissoit pas d'entretenir encore actuellement dix-sept presses. Outre tout ce grand appareil d'Imprimerie, il entretenoit encore un fort grand nombre d'Ouvriers habiles & expérimentés dans cette Profession, qu'il payoit avec tant-

10. If. Bullart Academ. Tom. 2. lib. 2. pag. 162.

11. ¶. C'est une fausseté. Son *Thesaurus rei antiquariæ* seul est une preuve du contraire. Dira-t on que c'est une charité qu'un de ses amis lui a prêtée? Cela est bientôt dit, mais il faudroit en avoir de bons garans. Goltzius entendoit non seulement le Latin, mais aussi le Grec. Lipse lui adressant la 21. de ses Questions epistoliques du 2. livre y a cité un assés long passage de Strabon sans l'interpreter. Supposera-t-on qu'il lui envoyoit l'explication du Grec & du Latin dans le paquet, comme on a supposé qu'il faisoit quand il écrivoit à Plantin? Avec de pareilles conjectures avancées après coup & sans aveu, on détruira les faits le mieux établis. Il se pourroit d'ailleurs bien faire que ceux qui ont dit que Goltzius ne savoit pas le Latin, auroient par equivoque pris Goltzius pour Gorlæus Antiquaire à peu près de même pays, & de même tems, si habile Medailliste, qu'il entendoit tous les Livres de médailles ecrits en Latin sans avoir appris cette Langue. Mr. de Peiresc, de qui Gassendi l. 2. *de Vita Peireskii*, dit tenir cette particularité, pouvoit d'autant mieux la savoir, qu'il avoit vu de près Gorlæus à Delft. Il s'en faut bien que Balzac soit aussi croyable sur ce qu'il rapporte touchant Lipse & Plantin, livre 1. de ses Lettres à Chapelain, Lettre 17.

12. ¶. Il etoit de Mont-Louïs Bourg de Touraine à 2. lieuës de Tours.

13. ¶. Agé de 75. ans.

14. Lud. Guichardin. descript. Belg. in Antuerp.

15. Indicis Plant. Præfat.

16. Thuan. de Vita sua, &c.

Digitized by Google

Christophle Plantin.

tant d'assiduité, qu'il comptoit par jour plus de 200. florins, c'est-à-dire, plus de 100. écus de dépense qu'il faisoit pour cet effet (1).

Mais ce qui contribuoit le plus à sa gloire étoit ce grand nombre de Savans qu'il retenoit chés lui par des appointemens magnifiques, & qu'il occupoit à corriger ses Impressions. Les principaux de ces célébres Correcteurs au raport d'Aubert le Mire (2) étoient 1. *Victor Giselin*, 2. *Theodore Pulman*, 3. *Antoine Gesdal*, 4. *François Hardouin*, 5. *Corneille Kilien*, 6. *François Raphelenge*, qui devint son gendre.

Comme ils ont tous fait connoître leur savoir & leur suffisance à la postérité par des Livres qu'ils ont composés d'ailleurs; nous pourrons parler encore d'eux dans la suite de ce Recueil, & particuliérement de Giselin, de Pulman, & de Raphelenge. Et nous nous contenterons de remarquer ici après Valére André (3), que *Corneille* KILIEN l'un d'entre eux, qui mourut en 1607. se signala par dessus les autres, & s'y attacha avec une assiduité fort opiniâtre ayant passé cinquante années entiéres à travailler dans cette boutique avec une patience infatigable accompagnée d'un succès merveilleux, que produisoit sa fidélité & son expérience.

Ainsi tout ce qu'on dit de l'exactitude de ses Editions ne souffre aucune difficulté, sur tout lorsqu'on fait réfléxion sur la délicatesse du scrupule de Plantin. Car ne se fiant pas toujours aux lumiéres & à la diligence de tant de clairvoyans & savans Correcteurs, & ne voulant pas même s'en rapporter à ses yeux, ni à sa propre expérience, quoique, selon Malinckrot, il fut très-éclairé, & très-intelligent dans sa Profession, il avoit coutume d'exposer en public les Epreuves, après avoir été exactement revûës & examinées chés lui en particulier, & de mandier ainsi, à l'éxemple d'Apelle, le jugement des Passans, promettant même des récompenses pour chaque faute qu'on y auroit remarquée. Il paroit par ce recit que Malinckrot (4) a voulu copier Plantin sur Robert Estienne, & que celui-là par une louable imitation a voulu pratiquer dans les Pays-bas, ce qu'il avoit vu faire à celui-ci dans Paris, avant que de sortir de France. Et voila peut-être ce qui a fait juger à Valére André & aux autres (5) que les Editions de Plantin doivent être sans aucune faute, qui est une perfection que nous pensions avoir été unique & particuliére à Robert Estienne.

Ces excellentes qualités de Plantin jointes à la beauté & à la netteté exquise de ses caractéres, & au choix qu'il avoit coutume de faire des bons Auteurs, lui ont attiré non seulement l'estime & les éloges de tous les Savans de son siécle, mais encore les applaudissemens & l'amour même de toute la postérité. Lipse, qui pour le seul interêt des Belles-Lettres avoit fait une étroite liaison avec lui (6), l'appelle tantôt la Prunelle, & tantôt la Perle des Imprimeurs. Scaliger (7) dit qu'il étoit d'une fidélité inviolable à l'égard des Auteurs qu'il imprimoit & des copies qu'on lui donnoit, & qu'il auroit fait scrupule d'y rien changer: ce que ne faisoit pas Henri Estienne. Dom Nicolas Antoine (8) prétend qu'il est le plus clairvoyant de tous les Imprimeurs, & que sa fidélité ayant passé pour un prodige, en deviendra d'autant plus incroyable à la postérité. Le Cardinal Baronius lui écrivant pour lui faire faire une seconde Edition de ses Annales Ecclésiastiques, qui dût servir de régle & de modéle à toutes les autres suivantes, dit (9) qu'il avoit jetté les yeux sur lui pour cette grande entreprise, parce qu'il étoit le premier des Imprimeurs du Monde, & qu'il les surpassoit tous autant par la piété sincére, que par toutes les autres parties qui composent un homme achevé pour cette Profession. Arias Montanus (10) semble avoir voulu consacrer son industrie, sa pruden-ce,

1. Guicciard. ut supra, &c.
It. Bullart. Acad. ut infra.
2. Aub. Miræus elog. Belg. p. 207. 208.
Malinckr. cap. 14. de Art. Typog. p. 94.
3. Val. Andr. Dessel*i*us Bibl. Belg. pag. 156.
Aub. Mir. pag. 208. ut suprà.
4. Malinckr. cap. 16. pag. 102.
5. Bibl. Belgic. voce Cornel. Kilian. pag. 156.
Item Aub. Mir.
6. Lips. not. ad Tac. & alibi non semel.
Item Epist. ad Moret.
7. Scaligeran. prior. pag. 47. iterum pag. 55.
8. Nicol. Ant. Biblioth. Hispanic. pag. 162. tom. 1.
9. Leonard Nicod. addit. ad Topii Bibl. Neapolitan.

Christophle Plantin.

ce, son assiduité, son éxactitude, sa diligence, son des-interessement, *sa constance & ses travaux*, en les publiant à la tête de la Bible Royale, ou Polyglotte d'Anvers. Enfin Guillaume Pantin (11) écrit qu'ayant glorieusement consumé toute son industrie & des richesses immenses pour donner la vie, & pour communiquer l'immortalité à une infinité d'Auteurs, qui par leur excellence se sont distingués des autres, la République des Lettres lui a autant d'obligation que le Ciel en avoit à l'Atlas de la fable dans la supposition de l'Antiquité Païenne; & il compare sa boutique au ventre du Cheval de Troye, ajoutant qu'il en étoit sorti infiniment plus de Héros Hébreux, Grecs, & Latins, que ce Cheval n'en avoit produits de Grecs.

Au reste Plantin est le premier qui ait porté en titre la qualité d'*Archi-Imprimeur* que le Roi d'Espagne lui donna de son propre mouvement par reconnoissance de son mérite, comme écrit de Malinckrot (12) avec d'amples gratifications pour soutenir dignement ce nouvel honneur & la réputation de son Imprimerie.

Le Sieur Bullart lui a donné une place parmi les Hommes Illustres de son Académie, & il l'a remplie d'un éloge (13).

Entre tant de célébres Ouvrages dont l'Eglise & les Lettres sont redevables à Plantin, on a toujours considéré (14) comme son chef-d'œuvre la Polyglotte d'Anvers, qu'on appelle autrement la Grand-Bible de Philippe second, & ce n'est pas sans raison qu'on l'a toujours estimée comme le plus beau fruit de l'Imprimerie jusqu'à la naissance de celle de Vitré ou de Mr. le Jai, à laquelle il lui a fallu ceder cet honneur.

Le Catalogue des Editions faites en la boutique de Plantin fut imprimé en 1615. in-8° à Anvers non pas à dessein de faire voir ce qu'il y avoit à vendre, puisque dès ce tems-là il y en avoit déja plusieurs qui n'y étoient plus, étant dispersées dans les Provinces, mais par une présomption louable ou du moins utile à ceux qui sont curieux des bonnes Editions, afin que par ce Catalogue fidéle ils puissent sûrement distinguer ce qui vient de Plantin, d'avec ce qui n'en vient pas, comme le dit l'Anonyme qui en a fait la Préface (15).

JEAN BELIER ou BELLER (16)

Imprimeur d'Anvers, mort en 1595.

42 IL étoit celui d'après Plantin, mais il avoit d'ailleurs cet avantage qu'il savoit peut-être plus de Latin, & qu'il fit & imprima un Dictionnaire tiré de Robert Estienne & de Gesner; & en composa même encore un autre depuis de Latin en Espagnol, comme on le voit dans la Vie des Estiennes (17). B. de Malinckrot dit que les *Bellers* & *Nutius* ont pareillement fait rechercher leurs éditions, par la beauté de leurs caractéres, & la bonté de leur papier (18). Jean Belier.

Les Bellers se sont aussi établis à Douai, & on estime les éditions de *Balthasar*.

LES MORETS Imprimeurs d'Anvers.

1. JEAN, *gendre de Plantin, mort en* 1610
2. BALTHASAR *fils de Jean, mort en* 1641.

43
1 JEAN *Moret* eut la seconde fille de Plantin avec sa boutique d'Anvers. Ses éditions ne sont pas moins belles ni moins éxactes, au moins pour la plûpart, que celles de son Beaupere. Il avoit aussi quelque étude, & il s'est servi de bons Correcteurs entre lesquels le célébre *Kilien* lui rendit service jusqu'en 1607. Jean Moret.

2. Quoique BALTHASAR eût parfaitement bien étudié sous Lipse, l'ami de la maison, & qu'il pût paroître ailleurs, il aima mieux employer toutes ses lumiéres & son industrie à faire valoir l'Imprimerie de Balthasar Moret.

tan. pag. 61.
10. Ben. Ar. Mont. Prolegomen. Biblior. Regior.
11. Pantin Epist. ad Nansium præfix. Oper. Leopardi.
12. Malinckr. cap. 14. pag. 94.
13. Bull. Acad. tom. 2. lib. 4. pag. 258.
14. Nic. Ant. Bibl. Hisp. in Aria Mont. pag. 162.
15. Præfat. Indic. lib. è Typogr. Plant.
16. ¶. Un belier en Flamand c'est *ram* & non pas beller, nom propre qui devoit être ici uniquement conservé. Ceux de cette famille ecrivoient leur nom *Bellere* en François.
17. Theod. Janss. d'Almeloveen de Vir. Steph.
18. Malinckr. de Art. Typogr. cap. 14. pag. 95.

François Raphelengius.

qu'imprima son beau-pere. Raphelengius s'est encore signalé par des Ecrits qu'il a laissés à la Posterité, & qu'on peut voir dans Valere André (8), dans l'Athene de Meursius, &c. (9).

LES BLAEW ou BLAW, Imprimeurs d'Amsterdam.

1. GUILLAUME dit *Wilhelmus Cæsius Janssonius*, mort *en* 1628. (10)
2. Jean JANSSON son fils (11.)
3. Josse JANSSON, &c. (12)

Guillaume Blaew.

46 VOssius nous a fait connoitre le mérite de GUILLAUME en plus d'un endroit de ses Livres. Il avoit été disciple du célébre Tycho-Brahe, & il joignit la Science des Mathématiques, & particuliérement de l'Astronomie & de la Géographie à l'Art de l'Imprimerie, en quoi il réussit admirablement aussi bien que ses enfans. On peut dire que leur chef-d'œuvre en l'un & en l'autre est leur Atlas avec leur Théatre.

Il avoit le génie excellent & le jugement merveilleux. C'étoit un homme d'une éxactitude sévére & d'un travail infatigable autant pour l'Imprimerie de ses Cartes & de ses Livres, qu'à l'égard de ses expériences Astronomiques & Géométriques, pour lesquelles il n'épargnoit rien. En effet il se fit admirer de toute la terre par ses Globes célestes, ses Cartes Marines & par divers Ouvrages très-doctes & très-ingénieux. Mais pour ce qui est de ses Cartes terrestres, il faut avouer que nos Géographes François, & particuliérement Messieurs Sanson, ont donné au Public quelque chose de plus éxact & de plus poli.

Guillaume Blaew ne savoit pas le Grec, mais il avoit une connoissance éxacte des Langues Latine, Françoise & Allemande. Et Grotius lui donne la gloire d'avoir été le plus diligent des Imprimeurs de son tems. (13)

Jean Blaew.

2. Jean JANSSON de BLAEW n'étoit gueres moins habile que son pere, & s'il lui cédoit en quelque chose pour les Mathématiques, il avoit l'avantage sur lui dans la Jurisprudence, & s'étoit fait passer Jurisconsulte ou Avocat. C'est à lui qu'on est redevable de la plus grande partie de l'Atlas, & Vossius (14) qui le veut faire passer pour un grand Astronome & un habile Géographe en même tems dit qu'il a surpris & réjouï le Public par l'industrie admirable avec laquelle il a fait le Théatre des Villes & des Fortifications. Borremans (15) dit qu'il a rendu des services si importans à la République des Lettres par le travail & la constance avec laquelle il a imprimé les Livres, que son nom vivra dans la gloire tant que les Savans vivront & que les Livres dureront: & que c'est son mérite qui l'a rendu digne du choix que Gustave-Adolphe Roi de Suéde fit de lui pour être son Imprimeur.

Il faut avouer pourtant qu'il s'est quelquefois negligé dans quelques-unes de ses éditions, non point par défaut d'habileté, mais parce qu'il étoit distrait & attaché à des occupations qu'il jugeoit plus importantes.

3. Josse JANSSON n'a point eu beaucoup d'éclat, & il semble qu'il ait été obscurci par les Elzeviers.

JEAN MAIRE Imprimeur de Leyde.

Jean Maire.

47 IL étoit estimé de Grotius, de Vossius & de Saumaise, comme il paroît par leurs Lettres. Et en effet ses éditions font assés voir qu'il n'étoit pas indigne d'être considéré de ces grands hommes ausquels il n'étoit pas inutile.

LES

dans l'édition qu'il a donnée des Oeuvres de Janus Nicius Erythræus, & de quelques-unes de celles de Leo Allatius, a mis Cologne à la place d'Amsterdam & s'est caché sous le nom de Jodocus Kalcovius. Guillaume Blaeu & Jean son fils ainé travaillérent ensemble aux deux premiers volumes de leur Atlas. Jean & Corneille son cadet, leur pere étant mort, donnérent le troisiéme volume. Après quoi la mort de Corneille étant survenuë, Jean demeuré seul, poursuivit l'Ouvrage.

13. Ger. Vossius de Philolog. cap. 11. §. 27. pag. 64. Idem de Scient. Mathemat. cap. 36. §. 47. 48. 49. pag. 199. 200. 201. où il fait ses eloges avec asses d'etenduë. Idem de Math. Chronol. cap. 44. §. 40. pag. 263. Grotius epistol. 124. ad Gassend. pag. 349. ad Gallos.

14. Voss. de Scient. Mathem. c. 36. §. 49. & cap. 44. §. 40.

15. Ant. Borremans Epist. ad Theodor. ab Almelov. pag. 129. post Vit. Stephanor.

LES ELZEVIERS Imprimeurs d'Amsterdam & de Leyde (1), savoir,

1. Bonaventure.
2. Abraham.
3. Louis.
4. Daniel, mort vers l'an 1680 ou 1681.

Les Elzeviers.

48 IL n'y a point de boutique d'où il soit sorti de plus beaux livres ni en plus grand nombre. Il faut avouer qu'ils ont été au dessous des Estiennes tant pour l'érudition que pour les éditions Grecques & Hébraïques: mais ils ne leur ont cédé ni dans le choix des bons livres, ni dans l'intelligence de la Librairie; & ils ont eu même le dessus pour l'agrément & la délicatesse des petits caractéres.

Ainsi ce n'est point sans raison qu'on les considére encore comme la Perle des Imprimeurs, non seulement d'Hollande, mais encore de toute l'Europe.

Quoi-que Daniel ait laissé des enfans, il passe néanmoins pour le dernier de la famille, & ayant entrainé à sa mort une partie de la gloire des Etats pour l'Imprimerie, on prétend qu'il n'y a presque plus personne dans cette célébre République qui soit capable de soûtenir l'autre. Les Elzeviers ont imprimé plus d'une fois le Catalogue de leurs éditions, mais celui que Daniel a publié le dernier est extrémement grossi de livres étrangers: il fut imprimé à Amsterdam l'an 1674 in-12. divisé en sept parties.

ANDRE' FRIS ou FRISIUS Imprimeur d'Amsterdam, mort vers l'an 1681.

André Fris.

49 LE Sieur Borremans dit qu'il se rendit recommandable parmi les autres pour son éxactitude singuliére (2), qu'il étoit très-versé dans les deux Langues des Doctes, & qu'il avoit un soin tout particulier de corriger les fautes des Exemplaires, & d'y employer les caractéres les plus beaux. Mr. Colomiez qui (3) lui rend presque le même témoignage, dit qu'il a fait paroître combien il étoit entendu dans sa Profession, par le choix judicieux de certains Livres & des Traités singuliers qu'il a imprimés, qu'outre le Grec & le Latin, il savoit les Langues vivantes; & qu'il a traduit entre autres d'Italien en Latin les expériences du Sieur Redi touchant la génération des Insectes, &c.

On pourroit ajouter à ceux que nous venons de nommer deux autres Imprimeurs qui ont eu aussi quelque réputation, savoir *Adrien Vlacq* de la Haye & *François Hack* de Leyde, dont le premier étoit à la vérité plus savant que l'autre, mais ses éditions ne laissent pas d'en être moins éxactes, & son caractére beaucoup moins beau.

IMPRIMEURS ANGLOIS.

50 SI je ne me trouve point en état de publier ici le mérite des principaux Imprimeurs d'Angleterre, il n'en faut point rejetter la cause sur le défaut où l'on s'imagineroit peut-être qu'auroit été cette Isle savante, mais il la faut attribuer au peu de connoissance que j'en pourrois avoir. On doit reconnoître néanmoins que les bons Imprimeurs y ont été assés rares jusqu'au regne de Charles second, & la diligence & l'éxactitude des Auteurs sembloit assés suppléer d'ailleurs à celle des Imprimeurs, comme il paroit particuliérement par les Ouvrages dont nous devons la correction & l'édition aux soins d'Henri Savill, de Jean Selden & de quelques autres Savans. On peut remarquer toutefois que *Guillaume* Turner acquit assés de réputation sur la fin du regne de Jacques I. & sur le commencement de celui

1. ¶. Il a oublié un Elzéviar plus ancian que Bonaventure & qu'Abraham, savoir Louïs, qui dès 1595. se distinguoit à Leyde par ses éditions, où l'on reconnoit qu'il a observé avant Bonaventure & Abraham Elzéviers la distinction de l'u consone & de l'u voyelle, proposea il y avoit long-tems par quelques Ecrivains François tels que Ramus, Joubert &c. mais cependant toujours négligée. L'exemple de ces Elzeviers n'a été suivi qu'assés tard en France, en Allemagne, & sur tout en Italie. Rien n'auroit manqué à leur gloire si pour achever de perfectionner leur orthographe ils s'étoient avisés d'introduire dans

lui de Charles premier, & qu'il le cedoit à peu d'Imprimeurs de ſon tems pour la beauté & la netteté des caractéres. Mais les Sciences & les Arts ayant reçu dans cette Iſle un accroiſſement & un éclat merveilleux depuis un demi ſiécle, & particuliérement depuis que le Roi Charles dernier mort a mis & entretenu l'émulation parmi tant de Savans répandus dans ſes Etats, on peut dire auſſi que l'Imprimerie y a fait de grands progrès, & que le ſeul *Théatre de Sheldon* en donnera des preuves à toute la Poſtérité tant que dureront les beaux livres, qui nous ſont venus de cette excellente boutique.

IMPRIMEURS POLONOIS.

51 LEs deux fameuſes Imprimeries Sociniennes, qu'on appelle autrement Polonoiſes ont aſſés peu de bonnes qualités, qui puiſſent les faire rechercher: mais elles en ont beaucoup de mauvaiſes qui doivent nous les faire déteſter, puiſqu'elles ont ſervi de boutiques à l'ennemi de notre Religion pour y forger des armes contre le véritable Chriſtianiſme.

De ces deux Imprimeries, l'une étoit dans la petite Pologne, & l'autre dans la Lithuanie. (4) La premiére fut tranſportée de Cracovie à Racovie, l'Imprimeur de Cracovie s'appelloit *Alexis Rodecki*, & il imprima beaucoup du tems même d'Eſtienne Bathory, & particuliérement des Ouvrages de Socin. Il paſſa de là à Racovie en 1577. où le Palatin de Podolie qui s'étoit fait Socinien, fit valoir l'Imprimerie mieux qu'auparavant; Rodecki la laiſſa à ſon gendre *Sebaſtien Sternac*, & elle dura juſqu'en l'année 1638.

La ſeconde plus ancienne encore que l'autre fut établie à Zaſlaw en Lithuanie par Mathias Kawiczinski, dont l'Imprimeur étoit Daniel de *Leczica*. Enſuite elle fut tranſportée à Losko, ville qui appartenoit à Kiszka, Châtelain de Vilna, Socinien. Après on la mit dans Vilna ſous la conduite de l'Imprimeur *Karcan*. De là enfin elle fut portée à Lubec ſur Niemen, où elle eut pour Imprimeur *Pierre Blaſte Kmit* gendre de Karcan, *Jean Kmit* fils de Blaſte, & après lui Jean *Lengius* Luthérien. Cette Imprimerie perit en 1655. ou 1656. par la peſte & par l'irruption des Moſcovites. Depuis ce tems-là les Sociniens ont porté leurs Ecrits en Hollande, où tout paroit preſque également bien reçu.

DES DEUX PRINCIPALES IMPRIMERIES DU MONDE,

Dont on n'a point pû parler ci-deſſus ſous le nom des Imprimeurs particuliers.

52 LA premiére eſt celle des Papes, appellée ordinairement Du VATICAN, ou *l'Imprimerie Apoſtolique*. Sixte Quint la fit bâtir avec beaucoup de magnificence dans le deſſein d'y faire faire des éditions les plus éxactes & les plus correctes dont on ſeroit humainement capable. Il eſt vrai que ſa principale vuë étoit de rétablir dans leur intégrité les Livres corrompus & altérés, ſoit par la ſucceſſion des tems, ſoit par la malice ou la négligence des hommes & de les purger des fautes que la mauvaiſe foi des Hérétiques y avoit fait gliſſer, comme dit le Sieur Leti (5) dans ſa Vie.

Mais outre cela il avoit encore pris la réſolution d'y faire imprimer l'Ecriture ſainte en pluſieurs Langues, les Conciles Généraux, un grand nombre de Statuts & divers Réglemens Eccléſiaſtiques, tous les Ouvrages des Saints Peres, des Liturgies, Rits & Uſages divers pour toutes ſortes d'Egliſes, & quantité d'Inſtructions Chrétiennes en diverſes Langues & en différens caractéres, tant pour étendre la Réligion Chré-

dans les capitales l'U rond voyelle & l'I conſone ainſi formé J. Cet honneur leur a été enlevé par Lazare Zetzner de Strasbourg dans les éditions duquel on peut dès 1609. & peut être plûtôt reconnoitre la diſtinction de l'u voyelle dans les capitales comme dans les petites, & de plus l'introduction de l'i à queuë dans les capitales.

2. Ant. Borremans var. lection. cap. 7. pag. 72.
3. Colom. Biblioth. Choiſie, pag. 43.
4. Poſt. Biblioth. Anti-Trinitar. pag. 201. 202.
5. Gregor. Leti Vit. Sixt. V. l. 9. à la fin,

Chrétienne dans les Pays-éloignés, que pour en défendre la vérité contre ses ennemis domestiques & étrangers. Rocca (1) dit que pour cet effet il fit venir à Rome tout ce qu'il put trouver ou plutôt tout ce qu'il put engager d'habiles Gens par des libéralités extraordinaires, pour vaquer aux corrections des Exemplaires; qu'il n'épargna rien ni pour la quantité ni pour la qualité des choses nécessaires, soit pour le grand nombre des Presses soit pour la multitude des caractéres Latins, Grecs, Hébraïques, Arabes, & Esclavons, soit même pour la grandeur & la bonté du papier. Il ajoute que le Pape voulut que la magnificence se trouvât toujours jointe avec les commodités; & qu'il donna la direction de cette grande Imprimerie à un habile Venitien nommé Dominique de *Baza* connu par son grand savoir & par la longue expérience qu'il avoit de cet Art; & lui mit d'abord entre les mains de grandes sommes pour commencer l'éxécution. (2).

Vossius (3) dit que quand il n'auroit fait que la dépense des caractéres Arabes dans cette Imprimerie, la République des Lettres lui auroit toujours des obligations immortelles, parce que ce sont les premiers qu'on ait vû dans l'Europe, & qu'ainsi c'est à lui qu'on doit la meilleure partie des livres imprimés en cette Langue pour la première fois.

Il ne faut pas oublier que Pie IV. avoit déja jetté les fondemens de cette grande Imprimerie, dont il avoit donné la conduite à Paul Manuce, comme nous l'avons remarqué.

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

52. bis. LA *seconde* est celle des Rois de France appellée ordinairement DU LOUVRE ou *l'Imprimerie Royale*. Elle est plus ancienne que celle du Vatican si on en va rechercher l'origine dans l'Histoire du Roi François Premier, comme on voit, par ce que nous en avons touché en parlant des Etiennes, des Morels & des autres qui en ont eu la conduite. Mais elle doit le comble de sa gloire à Louis XIII. sous lequel le Cardinal de Richelieu la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui, après que Mr. *Des Noyers* (4) inspiré par les Jésuites lui eut fait connoître l'importance de ce grand dessein.

Nous nous abstenons ici d'en décrire la magnificence & la richesse de peur qu'on ne nous accuse d'en faire l'éloge, & il vaut mieux renvoyer le Public à ce qu'en ont écrit les étrangers (5), plûtôt que nous exposer au reproche qu'on pourroit nous faire de donner quelque chose à nos inclinations. Il suffit de faire remarquer qu'on en donna la Direction à *Sebastien Cramoisy*, & qu'on la consacra pour ainsi dire, en commençant par le divin Livre de l'Imitation de J. C. Les principaux Ouvrages qu'elle a produits depuis sont quelques Histoires de France, quelques Peres de l'Eglise, une Bible Vulgate en 8. Volumes & particuliérement le grand Corps des Conciles généraux en 37. Volumes, mais le plus éclatant & le mieux reçu de tous est celui de l'Histoire Byzantine.

Mr. Colbert dans la pensée de rendre la mémoire de son Ministére immortelle, avoit conçu sur cette Imprimerie un haut dessein, pour encherir encore par dessus les Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Cette nouvelle passion lui faisoit témoigner publiquement qu'il portoit envie à la gloire qu'avoit acquise le célébre Cardinal Ximenès, lequel ne laissoit pas de travailler avec un zèle admirable à l'Ouvrage extraordinaire de la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, quoi qu'il fût occupé aux affaires de l'Etat, & qu'il eût sur les bras une grande & fâcheuse guerre contre les Mores. Il prétendoit aller encore beaucoup au delà, quelques grandes que dûssent être ses autres occupations: & il avoit choisi, comme

1. Angel. Rocca de Bibl. Vatican. in Appendic. pag. 411.

2. ¶. Rocca s'exprime fort mal lorsque parlant de Sixte V. il dit: *Hinc nobilissimam Typographiam, rem quidem Pontifice, quin se ipso dignam in Vaticano instituit, Dominico Basa Veneto Typographo, homine quidem navo & industrio ac sagaci ad Typographiam erigendam atque regendam electo, qui pro hujusmodi re præstanda circiter quadraginta aureorum millia insumpsit, nulli parcens incommodo, nullique impensæ.* Au lieu en effet de dire que le Pape avoit depensé 40000. écus pour l'établissement de l'Imprimerie du Vatican, il dit que c'est

me nous avons dit, *Antoine Vitré* qui lui avoit fait esperer d'effacer en peu de tems les Hollandois, & tout ce qu'il y avoit eu jusqu'alors d'habiles Imprimeurs. Cependant les affaires de l'Etat, & particuliérement celles de la Chambre de Justice interrompirent cette glorieuse entreprise, & l'Imprimerie Royale, loin même de continuer suivant le mouvement & le cours que lui avoient donné les deux Cardinaux, demeura presque entiérement dans l'oisiveté pendant tout le tems du Ministére de ce grand Homme, qui d'ailleurs ne cessa jamais de favoriser les Lettres. Mais l'Eglise & l'Etat qui y ont un interêt commun, auront peut-être bientôt l'avantage de voir les premiers Miniltres de sa Majesté reprendre ce grand dessein avec plus de zèle & de succès même qu'on n'a point encore fait jusqu'ici.

MARQUES ou ENSEIGNES DES PRINCIPAUX IMPRIMEURS ET LIBRAIRES,

Qui ont paru jusqu'au milieu de notre siécle.

COmme il est arrivé quelquefois, sur tout dans le siécle passé, que les Imprimeurs n'ont pas mis leur nom, ni même celui de la Ville ou du lieu de leur Impression aux Livres qui sont sortis de leur presse ou de leur boutique: on ne trouvera peut-être pas mauvais que l'on rapporte ici quelques-unes des Marques ou des Enseignes qui servent à faire reconnoître les plus célébres d'entre eux. Comme sont:

L'*Abel* de l'Angelier, de Paris.
L'*Abraham* de Pacard, de Paris.
L'*Aigle* des Bellers, d'Anvers & de Douai.
De Blade, de Rome.
De Rouville ou Rouille (6), de Lyon.
De Thorné.
De Velpius.
L'*Amitié* de Guillaume Julien, de Paris.
L'*Ancre* de Christofle Raphelengius ou Raffienghen, de Leyde.
L'*Ancre entortillée & mordué d'un Dauphin* des Mannces, de Venise & de Rome.
De Choner, de Geneve.
De Pierre Aubert de Geneve.
L'*Ange Gardien* de Henaut, de Paris.
L'*Arbre verd* de Richer, de Paris.
L'*Arion* d'Oporin ou Herbst, de Bâle.
De Brylinger, de Bâle.
De Louis le Roi, de Bâle.
De Chouet, de Geneve.
De Pernet, de Bâle. (7)
L'*Arrosoir* de Rigault, de Lyon.
Le *Basilisque* (8) *& les quatre Elemens* de Roigny, de Paris.
Le *Bécheur ou le Jardinier* de Maire, de Leyde.
Le *Bellerophon* de Perier, de Paris.
Le *Berger* de Bosc & de Colomiez, } de Toulouse.
La *Bonne Foi* des Billaines, de Paris.
Le *Caducée* des Wechels, de Paris & de Francfort.
Le *Cavalier* de Pierre Chevalier, de Paris.
Le *Chardon au Soleil* de Dronart, de Paris.
Le *Chesne verd* de Nicolas Chesneau, de Paris.
Le *Cheval Marin* de Jean Gymnique, de Cologne.
Les *Cigognes* de Nivelle & de Cramoisy, de Paris.
La *Citadelle* de Mounin, de Poitiers.
Le *S. Claude* d'Ambroise de la Porte, de Paris.
Le *Coq* de Wigand Hanen Erben, ou Gallns, de Francfort.
Le *Cœur* de Huré, de Paris.
Les deux *Colombes* de Jacques Quesnel, de Paris.
Le *Compas* de Plantin, d'Anvers.
Des Morets, d'Anvers.
De François de Raphelengien, ou Raffienghe (9), de Leyde.

De

c'est Dominique Basa qui avoit fait cette dépense, n'ayant epargné ni peine ni argent pour l'execution d'un si beau dessein

3. Voss. de Scient. Mathemat. cap. 16. §. 29. pag. 69.

4. ¶. Il faloit dire *De Noyers*.

5. Voss. add. hist. G. Periand. Anonym. Bibl. curios.

6. ¶ Nous avons prouvé plus haut qu'il faloit écrire & prononcer *Ruville*.

7. ¶. Cet Imprimeur né à Lucque, & de Catholique devenu Protestant s'appelloit *Pietro Perna*.

8. ¶ Le Basilic.

9. ¶. Il devoit, comme plus haut, dire *Raphelengius* ou *Raffienghen*.

De Beller, de Douay.
D'Adrien Perier, de Paris.
De Soubron, de Lyon.
Le *Compas d'or* de Claude & Laurent Sonnius, de Paris.
Le *Corbeau* de George Rabb, ou Corvin, de Francfort.
La *Couronne* de Materne Cholin, de Cologne.
La *Couronne d'or* de Mathurin Du Puis, de Paris.
La *Couronne de Fleurons* de Rousselet, de Lyon.
De Jaques Crespin (1), de Geneve.
De Chouet, de Geneve.
La *Crosse* d'Episcopius ou Bischop de Bâle.
Le *Cygne* de Blanchet.
Les *Elemens* de Roigny, de Paris.
L'*Elephant* de François Regnaut, de Paris.
L'*Enclume & le Marteau* d'Henri-Petri, de Bâle.
L'*Envie* de Gazeau.
Les *Epics meurs* de Du Bray, de Paris.
L'*Esperance* de Gorbin, de Paris.
De Barthelemi de Albertis, de Venise.
L'*Etoile d'or* de Benoist Prevost, de Paris.
La *Fleur de Lys* de Cardon & d'Anisson de Lyon.
La *Fontaine* de Vascosan, de Paris.
Des Morels de Paris,
La *Fortune* de Ph. Borde & de Rigaud de Lyon.
Le *Frelon* des Frelons & Harsy, de Lyon.
La *Galere* de Galiot du Pré, de Paris.
Les *Globes en balance* de Jansson ou Blaew, d'Amsterdam.
Les *Grenouilles ou Crapaux* (2) de Froschover de Zurich.
Le *Griffon* des Griffes (3), de Lyon.
D'Antoine Hierat, de Cologne.
De Wyriot, de Strasbourg.
La *Grue ou Vigilance* d'Episcopius, de Bâle.
De Jean Gymnique, de Cologne.
L'*Hercule* de Vitré, de Paris.
De Jean Maire, de Leyde.
L'*Hermathene ou Terme de Mercure & Pallas* de Verduss. d'Anvers.
Le *Janus* de Jean Jannon, de Sedan.
Le *Nom de Jesus* de Pillehotte, de Lyon.
La *Lampe* de Perne ou Pernet, de Bâle.
La *Licorne* de Jean Gymnique, de Cologne.
De Boullé, de Lyon.
De Chappelet, de Paris.
De Kerver, de Paris.
Le *Lion rampant* d'Orry.
Les *Lions & l'Horloge de Sable* d'Henric-Petri, de Bâle.
Des Héritiers de Nicolas Brylinger, aussi de Bâle.
Le *Loup* de Poncet le Preux, de Paris.
Le *Lys* des Juntes, de Florence, de Rome, de Venise & de Lyon, &c. Ils ont pris quelquefois l'Aigle de Blade, de Rome.
Le *Lys blanc* de Gilles Beys, de Paris.
Le *Lys d'or* d'Ouen Petit, de Paris, & de Guillaume Boulle, de Lyon.
Le *Mercure fixe*, de Blaise.
Le *Mercure arrêté* de David Douceur, de Paris.
Le *Meurier* de Morel, de Paris.
Le *Navire* de Millot.
Le *Grand Navire* de la Societé des Libraires de Paris pour les impressions des Peres de l'Eglise.
Le *Naufrage* de du Chesne.
L'*Occasion* de Fouet, de Paris.
L'*Oeil* de Vincent, de Lyon.
L'*Olivier* des Estiennes, de Paris & de Geneve.
De Patisson de Paris, qui est celui des Estiennes.
De Sebast. Chappelet, de Paris.
De Gamonet de Geneve, qui est celui des Estiennes.
De P. l'Huillier, de Paris.
Des Elzeviers, d'Amsterdam & de Leyden.
L'*Oranger* de Zanetti, de Rome & de Venise: de Tosi, de Rome.
L'*Orme entortillé d'un cep de vigne* selon quelques-uns des Elzeviers, d'Amsterdam & de Leyde.
L'*Oiseau entre deux Serpens* des Frobens, de Bâle.
La *Paix* de Jean de Heuqueville, de Paris.
La *Palme* de Courbé, de Paris.
Le *Palmier* de Bebelius.
D'Eisingrein.

De

1. ¶. De Jean Crespin.
2. ¶. Il faloit simplement dire: Les Grenouilles, par allusion du nom de l'Imprimeur à frosch *grenouille*, car en Alemand un *crapaud* c'est krott.
3. ¶. Gryphes.

De Guarin, de Bâle.
Le *Parnasse* de Ballard, de Paris.
Le *Pegase* des Wechels, de Paris, & de Francfort.
De Marnef (1) ou Marnius & des Aubry, de Francfort & d'Hanaw.
De Denys du Val, de Paris.
Le *Pelican* de Girault, de Paris.
De François Heger, de Leyden.
Des deux Marneffs, de Poictiers, Jean & Enguilbert.
Le *Persée* de Bonhomme, de Lyon.
Le *Phenix* de Michel Soly, de Paris.
De Pierre Leffen, de Leyde.
Le *Pin* de le Franc.
De P. Aubert de Geneve, d'Ausbourg.
La *Pique entortillée d'une branche & d'un serpent*, de Frederic Morel, de Paris.
De Jean Bien-né, de Paris, & quelquefois de Robert Estienne.
Le *Pot Cassé* de Geoffroy Thory, de Paris.
La *Poule* des Myles & des Birckmans, de Cologne: & de Meursius, d'Anvers.
La *Presse ou l'Imprimerie* de Badius Ascensius, de Paris.
La *Renommée* des Janssons d'Amsterdam.
De Hautin, de la Rochelle.
De Sigismond Feyrabent, de Francfort.
La *Rose dans un cœur* de Corrozet, de Paris.
La *Ruche* de Robert Fouet, de Paris.
Le *Sage* de Sartorius, d'Ingolstad.
La *Salamandre* de Zenaro, de Venise.
De Pesnot, de Lyon.
De J. Crespin, de Lyon.
De Denis Moreau, de Paris.
De Claude Senneton, de Lyon.
La *Samaritaine* de Jacques Du Puis, de Paris.
Le *Samson déchirant un Lion*, de Calen & de Quentel, de Cologne.
Le *Samson emportant les portes de la Ville de Gaze*, de Scipion & de Jean de Gabiano ou Gavian de Lyon: & de Hugues de la Porte, de Lyon.
Le *Saturne* de Colinet ou de Colines, de Paris, & quelquefois d'Hervagius, de Bâle.
Le *Sauvage* de Buon, de Paris.
Le *Sauveur du Monde* de Calen & de Quentel, de Cologne.
Le *Sceptre éclairé* de Vincent, de Lyon.
La *Science* de Lazare Zetzner, de Strasbourg.
Le *Serpent Mosaïque* de Martin le jeune, de Paris.
D'Eustache Vignon, de Geneve.
Le *Serpent entortillé autour d'une Ancre* du même Vignon.
Les deux *Serpens* des de Tournes, de Lyon & de Geneve.
Les *Serpens couronnés entortillés d'un bâton enfermant un Oiseau*, des Frobens, de Bâle.
Le *Soleil* de Brugiot.
De Guillard, de Paris.
De Vlacq, de la Haye en Holl.
De Basa, de Venise.
La *Sphere* des Blaews ou Janssons d'Amsterdam.
Des Huguetans & Ravaud, de Lyon.
Il s'est trouvé aussi diverses éditions de Livres d'Hollande dans ces derniéres années marquées *de la Sphere* sans nom d'Imprimeur.
Le *Tems*. Voyés *Saturne* comme ci-dessus.
Le *Terme des trois Mercures* d'Hervagius, de Bâle.
La *Toison d'or* de Camusat, de Paris.
Le *Travail* de J. Maire, de Leyde.
La *Trinité* de Pillehotte, de Lyon.
De Meturas, de Paris.
L'*Uberté* ou *Fécondité* d'Hubert Goltzius, de Bruges.
Le *Vase* ou *la Cruche panchée*, de Barth. Honorat, de Lyon.
La *Verité* des Commelins, d'Heidelberg & de S. André: & de David, de Paris.
La *Vertu* de Laurent Durand, de Paris.
Les *Vertus Théologales* de Savreux, de Paris.
Le *Victorieux* de Vincent, de Lyon.
La *Vigilance* ou *la Gruë sur une Crosse*, d'Episcopius, de Bâle.
La *Vipere de S. Paul* de Michel Sonnius, de Paris: de P. de la Roviere, de Geneve, &c.

1. ¶. Il confond ici *Marnef* nom d'une famille de Libraires de Paris & de Poitiers, fort connuë & fort ancienne avec celle de Claude Marnius un des héritiers d'André Wechel.

F I N.



TABLE GENERALE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES,

sur lesquels on a rapporté les Jugemens des Savans dans les Recueils des Imprimeurs, des Critiques, des Grammairiens, & des Traducteurs.

Les chiffres ne sont pas ceux des pages, mais ceux des Articles ou Chapitres, qui dans tout le corps de l'Ouvrage sont placés à côté de la premiére lettre de chaque Article.

A

Avan-

C

Digitized by Google

H.

I.

J.

K.

Lab-

Q.

R.

Roc-

2. T. 11.

T.

U.

V.

de